REVUE

DU

BAS-POITOU

REVUE

DU

BAS-POITOU

PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS

8e Année — 1re Livraison.

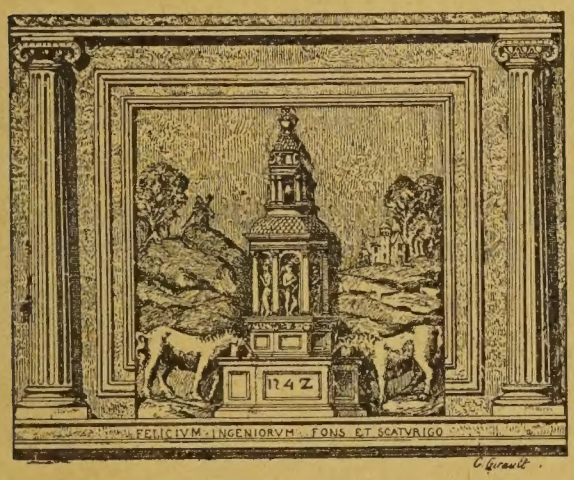

FONTENAY-LE-COMTE

BUREAUX : RUE BENJAMIN-FILLON

PARIS
E. LECHEVALIER
29, Quai des Gds-Augustins.

NIORT
L. CLOUZOT
2, rue des Halles.

1895

THE GETTY CENTER
LIBRARY

MONSEIGNEUR DE BEAUREGARD

Vicaire général de Luçon,
Evêque d'Orléans, etc.

LOUIS XVII

EN VENDÉE

Que ce titre ne scandalise pas les lecteurs de la *Revue du Bas-Poitou!* Habitant pour la plupart le pays qui fut le théâtre de l'insurrection vendéenne, familiers avec les détails de son histoire, ils connaissent aussi bien et mieux que moi les événements que je vais rappeler ; peut-être connaît-on moins la légèreté, l'audace et, je pourrais ajouter, la mauvaise foi avec laquelle ces événements ont été exploités, ou plutôt dénaturés, et le sont encore tous les jours, par certains patrons des Faux Dauphins.

La Thèse de la *Survivance*, comme on est convenu de l'appeler, compte encore une petite légion de défenseurs. Je ne les confonds point dans un commun dédain. Quelques-uns — je ne parle pas ici du troupeau des crédules, mais de ceux, bien rares, qui ont étudié ou croient avoir étudié la question — sont assurément sincères; d'autres, plus rares encore, ont mis, au service de leurs illusions, des recherches et une ingéniosité dignes d'une meilleure cause. J'en sais même un ou

deux qui se sont cru obligés de déguiser sous des pseudonymes des noms honorablement connus dans les lettres. Le tort ou le malheur de tous, de tous sans exception, c'est d'avoir méconnu les règles de la critique historique véritablement sérieuse en rejetant de parti pris les documents les plus irréfragables quand ils contredisaient leur thèse, et de l'avoir, aussi de parti pris, constamment appuyée sur des pièces apocryphes, sur des autorités nulles ou suspectes, sur de prétendues traditions de famille qui n'étaient au fond que des hochets de vanité ou des *racontars* sans base ni garantie. Le journalisme, qui a trop souvent la prétention de tout savoir sans avoir rien appris, a mêlé sa note criarde à ce concert, tantôt par spéculation sur l'enjouement du public pour tout ce qui est étrange et merveilleux, tantôt par manie de contredire et de régenter les opinions généralement reçues, le plus souvent par légèreté.

J'en parle avec quelque expérience. Depuis plus de vingt ans je m'occupe de la question Louis XVII ou de la Survivance. J'y ai consacré plusieurs études qui n'ont pas été inaperçues[1], malgré le peu de publicité que j'avais cru devoir leur donner, et qui m'ont valu, de la part de ceux de mes adversaires à l'estime desquels

[1] *Charlotte Corday et Fualdès* (*Droit*, 23 juin 1861).

Intermédiaire des Chercheurs et Curieux, 23 juin 1861.

Charlotte Corday et Fualdès (*Revue des Questions historiques*, 1er janvier 1867, et tirage à part, 50 ex., Palmé, 32 p. in-8°).

Les Articles secrets. Pacification de la Vendée en 1795. (*Revue des Questions historiques*, janvier 1881, et tirage à part, 50 ex., Palmé, 64 p., in-8°).

Les Faux Louis XVII. (*Revue des Questions historiques*, juillet-octobre 1882, tirage à part, 100 ex., Palmé, 1882, 164 p., in-8°).

Louis XVII et le cercueil de sainte Marguerite (*Gaulois*, 16 juillet 1894).

je tiens, d'honorables témoignages dont j'ai le droit d'être fier, en même temps qu'elles provoquaient de la part des autres des insinuations ou même des attaques injurieuses auxquelles j'ai dédaigné de répondre[1]. Les lecteurs dont j'ai l'honneur d'être connus savent si j'ai apporté, dans l'étude de cette question historique comme de toutes celles auxquelles mon nom a été mêlé depuis tantôt soixante ans, une sincérité complète et le désintéressement le plus absolu.

Je ne voudrais point ici reprendre dans leurs grandes lignes ni la question de la mort au Temple du jeune Louis XVII, le 8 juin 1795, ni celle des mensonges, plus ou moins grossiers, jetés à la crédulité publique par les imposteurs qui ont eu la prétention posthume de se substituer à ce malheureux prince.

[1] Quelques-uns ont eu la charité de supposer que j'aurais tronqué, c'est-à-dire falsifié, les documents, inédits avant moi, dont je devais la communication à l'honorable confiance de la famille de Frotté. Ils n'ont retiré de cette campagne qu'un démenti à leurs injurieux soupçons.

Ailleurs, (*Le dernier Dauphin de France*, 45), on m'a reproché, comme dénaturées, des citations parfaitement exactes.

Précisant davantage, M. Otto Friedrichs, dont je ne connaissais pas même le nom en écrivant mes articles, et qu'ils n'avaient pu viser ni directement, ni indirectement, m'inculpera personnellement de « crasse ignorance, de mauvaise foi. » (*Un crime politique*, 394,395).

J'en passe et des meilleurs...

A propos d'un document dont je contestais — et l'on verra bientôt si j'étais dans mon droit — l'authenticité, il a plu à M. Henri Provins de faire de moi « un historien docile aux mandements de « l'usurpation de 1815 » (*Le dernier Roi légitime*, II, 192). J'affirme que je n'ai reçu, ni sur ce point, ni sur aucun autre, de « mandements » de personne.

Je prends volontiers ma part de l'accusation d' « âneries et de « billevesées » lancée contre leurs adversaires par MM. Les Naündorffistes (*Légitimité*, 2 décembre 1894) ; elle m'attaque en bonne et nombreuse compagnie.

Je me borne à détacher de leurs romans un chapitre — un seul — celui de la fuite et du séjour en Vendée, en 1794 et 1795, du jeune Louis XVII.

Constatons tout d'abord que les prétendants les plus accrédités ont tous et comme à l'envi adopté cette version; qu'il s'agit ici de faits qui leur auraient été absolument personnels, sur lesquels, par conséquent, il leur est impossible de se tromper de bonne foi; que leurs affirmations, sur ces faits, ne peuvent être fausses sans que, par contre-coup, leur système lui-même ne le devienne tout entier[1] *semel mendax, semper mendax !*

Or, je vais établir que le séjour de Louis XVII en Vendée et toutes les circonstances dont on a voulu l'embellir sont absolument faux, et même impossibles.

Comme garantie d'exactitude, j'ose invoquer le témoignage des rédacteurs, des lecteurs de la *Revue du Bas-Poitou*, de tous ceux — *Blancs* ou *Bleus* — qui savent l'histoire vendéenne.

C'est dans un recueil, qui est un de leurs organes les plus sérieux et les plus estimés, au cœur même du pays où les faits se seraient passés, au milieu des familles qui y auraient pris part, que je pose ma thèse.

Enfin, à la différence de nos adversaires, qui se dérobent le plus souvent sous des pseudonymes et qui, parfois même, en emploient plusieurs pour une seule plume, je signerai ces pages : double preuve, ce semble, de ma sincérité et de ma confiance dans la solidité de mes raisons.

Je m'efforcerai d'être aussi précis que possible. Toutes

[1] Une maille rompue emporta tout l'ouvrage.

LA FONTAINE.

mes citations seront faites le volume et la page sous mes yeux.

En retour, je demande à mes contradicteurs, si je dois en avoir, des faits, des noms, des dates, des citations exactes et même textuelles. Est-ce trop?

Je les prie aussi, — dans l'intérêt même de leur cause — de déblayer enfin le champ de la discussion de ces références à des Mémoires revêtus de noms illustres, mais en réalité et de notoriété publique tout à fait apocryphes, dont le pauvre Gruau et ses successeurs l'ont encombré trop longtemps. Sortons, s'il se peut, du roman pour entrer dans l'histoire véritable.

Enfin, qu'on ne me demande pas de voir avec M. Henri Provins[1], et même M. Jules Favre, dans l'invraisemblance même des systèmes des prétendants « un premier indice de vérité », l'étrangeté de ces systèmes ayant dû frapper tout d'abord les prétendants eux-mêmes et les détourner de mensonges trop compromettants. Sur ce terrain, on ne sait guères à qui de Richemont ou de Naündorff resterait l'avantage : il y a entre eux un véritable assaut de hâbleries grotesques, d'impudents mensonges, d'extravagances sans nom. Chez tous les deux, même enchevêtrement d'aventures romanesques, substitutions, prisons, délivrances, combats, déguisements, amours princières, empoisonnements, vols, assassinats, reconnaissances, miracles même[2]! à faire pâmer d'aise ou frissonner d'épouvante une légion de vieilles portières!

[1] *Le dernier roi légitime de France*, II, 279.

[2] L'écrivain qui se cache sous le nom de Clavarali, et dans lequel nous avons le regret de soupçonner un prêtre, a bien osé écrire que « la conservation du nouveau Moïse (Richemont), paraît encore plus miraculeuse que celle de l'ancien chef du peuple de « Dieu » (113). C'est la superstition poussée jusqu'à l'impiété.

On pourrait répondre à M. Provins qu'il est permis aux honnêtes gens de ne pas comprendre toujours les calculs de ceux qui ne le sont pas. Il faut bien reconnaître, d'ailleurs, que les aventuriers, en prenant position, en lançant leurs ballons d'essai dans un monde crédule et borné, ne calculent pas toujours la suite de leur témérité et deviennent, par le succès même de leurs premiers contes, si insensés qu'ils soient, prisonniers de ces contes mêmes. C'est l'histoire des charlatans de tous les ordres et de toutes les époques. Malheureusement, ils sont suivis par d'honnêtes gens, parfois même par des gens d'esprit, qui, dans l'embarras de faire un tri dans *le bloc*, comme on dit aujourd'hui, l'acceptent. . . ou le subissent. . . tout entier[3].

Pour plus de clarté dans notre discussion, nous examinerons successivement les circonstances qui concernent :

1° L'enlèvement supposé du Temple;

2° Le voyage de l'enfant en Vendée;

3° Son séjour;

4° Sa fuite.

Nous n'appliquerons, d'ailleurs, nos observations qu'à quatre noms principaux, deux déjà anciens, Hervagault et Bruneau, et deux plus récents, Richemont et Naundorff; les autres prétendants n'ont été pris au sérieux par personne et ne valent pas qu'on s'y arrête.

Nous montrerons dans un rapide avant-propos que leurs systèmes à tous les quatre procèdent du roman de Regnault-Warin, le *Cimetière de la Madeleine*.

[1] Pour ne pas multiplier outre mesure les notes au bas des pages, nous intercalons souvent dans le texte, entre parenthèses, le nom des auteurs ou le N° des pages que nous citons.

AVANT-PROPOS

C'est en 1800 que, le premier, dans son roman *le Cimetière de la Madeleine*[1], Regnault-Warin posa carrément cette thèse de l'enlèvement que devaient adopter, avec quelques variantes, tous les faux dauphins.

L'enlèvement aurait eu lieu très peu de temps avant la mort supposée du jeune prisonnier, c'est-à-dire dans les derniers jours de juin 1795.

L'agent principal aurait été un certain *Felzac*, émissaire de Charette, envoyé directement à Paris pour organiser cet

[1] *Le cimetière de la Madeleine, par S. J. Regnault-Warin, auteur de Roméo et Juliette, la caverne de Strozzi, etc., avec gravures et musique* ; Paris, Le petit jeune, an IX (1801), 4 vol. in-18. Il y a deux éditions, ce semble ; l'une de 1800, l'autre de 1801.

Jean-Baptiste-Joseph Junbient Philadelphe Regnault-Warin (ou de Warin, car il ne dédaignait pas à l'occasion d'affubler son nom de la particule), était un romancier et un pamphlétaire de bas étage. Il était né à Bar-le-Duc le 25 décembre 1775, et mourut à Paris en novembre 1844. On trouve dans *la France Littéraire* de Quérard et dans la Biographie la liste de ses nombreuses productions.

On s'étonnerait, si quelque chose pouvait encore étonner en cette matière, de voir l'autorité si misérable, si suspecte de Regnault-Warin invoquée, même de nos jours, par certains partisans de la Survivance. Il existe un ouvrage de lui, imprimé celui-là non pas sous le regard de la police et la menace de la prison, mais en 1817, en pleine Restauration et en pleine sécurité. C'est l'*Ange des prisons* (Louis XVII), *Elégide par M. Regnault de Warin* (Paris, Lhuillier, 1817, m. 12), dont le texte et les notes historiques affirment également la réalité de la mort au Temple, du jeune prisonnier. Il y a plus : l'éditeur, qui doit être Warin ou de Warin lui-même, déclare que *ces notes historiques* doivent être considérées « comme la « rectification des erreurs volontaires du *Cimetière de la Madeleine.* » *L'Elégide* se compose d'une suite de nocturnes en prose poétique où

enlèvement et qui, en se liant avec un élève du chirurgien Desault et avec Desault lui-même, aurait trouvé moyen de pénétrer dans le Temple : *Felzac* deviendra bientôt Louis de Frotté.

Felzac aurait introduit dans le corps d'un cheval de bois destiné à amuser le jeune prisonnier, un enfant malade et pour surcroît de précaution, endormi avec de l'opium ; il l'aurait adroitement substitué au Dauphin, qu'il aurait lui-même emporté, caché dans la manne à double fond qui avait contenu le cheval (IV, 88 et suiv.).

Le romancier conduit ensuite son héros, toujours sous la garde de *Felzac*, en Vendée près de Fontenay, au quartier général de Charette qui le fait proclamer roi. Nous reviendrons tout à l'heure sur les détails de son odyssée fantastique que la mort, après des aventures bucoliques, militaires et surtout bizarres, terminera dans une nouvelle captivité.

Hervagault (Jean-Marie) est le fils d'un petit tailleur de Saint-Lo. Il a étudié dans la prison de Vire le roman de

l'auteur s'est proposé d'imiter Properce, Colardeau et surtout Young; suivent des romances avec musique, le tout est offert en hommage au Roi, à la duchesse d'Angoulême et aux membres de la famille royale. L'ouvrage est tout aussi mauvais que les autres productions de son auteur ; mais il prouve, du moins, combien on s'est trompé en cherchant en lui un soutien, si peu sérieux, si peu constant que ce soit, de ce système de l'enlèvement de Louis XVIII et de sa fuite en Vendée, dont il avait été l'inventeur.

J'ai sous les yeux un autre roman, fort rare, du même écrivain : *Les Prisonniers du Temple, Suite du Cimetière de la Madeleine*, par J. J. Regnault-Warin, Paris, Locard, fils, au XI (1802) 3 vol. in-12. Le héros du livre est le duc d'Angoulême ; on l'y voit successivement commander les royalistes dans l'expédition de Quiberon et s'y couvrir de gloire, conspirer contre Robespierre (mort depuis un an) et l'aller braver jusque dans son cabinet, pénétrer dans la prison de la jeune Marie-Thérèse, la fille de Louis XVI, et échanger avec elle les serments qu'ils renouvelleront bientôt devant les autels.

C'est de cette façon ridicule que Regnault-Warin comprenait et peignait l'histoire contemporaine.

Regnault-Warin et s'en approprie, comme on va le voir, la plupart des détails. Il sera condamné trois fois pour vagabondage et escroqueries et finira par mourir à Bicêtre[1].

Bruneau (Mathurin), né à Vefins en 1784, sabotier, est à moitié fou et de plus d'une crasse ignorance. C'est ainsi qu'il soutiendra jusque devant la justice qu'il a pris part à l'affaire des Aubiers, (avril 1793), antérieure de plusieurs mois à toute évasion possible. Mais tout fou, tout ignorant qu'il est, il remplira le rôle qu'il a, lui aussi, appris dans *le Cimetière de la Madeleine*, avec un succès extraordinaire. Il aura des partisans, une cour véritable. Ce qui est plus étrange encore, il trouvera moyen de se faire reconnaître — car il joue successivement plusieurs personnages, — comme l'enfant d'une veuve Philippeaux dont le fils avait disparu depuis longtemps et de lui soutirer toutes ses économies, une somme de 600 francs[2].

Bruneau, comme Hervagault, sera condamné pour escroquerie. Il mourra au Mont-Saint-Michel vers 1825[3].

[1] *Les Faux Louis XVII*, 56 ; — etc.

[2] « Cette malheureuse femme crut le reconnaître pour son fils : double preuve du peu de sérieux des reconnaissances fondées sur certaines ressemblances physiques, et de l'extrême crédulité avec laquelle peuvent être accueillis les mensonges les plus effrontés ! » (*Les Faux Louis XVII*, 60).

[2] Port, *Dictionnaire de l'Anjou ; — Les faux Louis XVII ; — Histoire des deux faux Dauphins*, — etc.

Gruau de la Barre, dont nous reparlerons plus loin, s'était imaginé qu'Hervagault et Bruneau auraient bien pu ne former qu'un seul et même personnage. (*Intrigues dévoilées*). Otto Friedrichs. (*Un crime politique*) a repris cette thèse avec plus d'aplomb. Le Normant des Varannes (Edouard Burton) l'a reproduite à son tour dans son *histoire de Louis XVII*, en la grosissant encore. Suivant lui, Hervagault, Bruneau et Richemont ne faisaient qu'un. Les partisans de Naündorff ont vivement protesté contre la supposition que Richemont, qu'ils considèrent comme un intrus et un misérable intrigant, procédât en effet des deux autres prétendants et par eux de l'enfant royal. Leur journal, *La Légitimité*, a publié du 10 mai 1891 au 2 septembre 1894 une longue série d'articles où cette légende est minutieusement et péremptoirement réfutée, au profit

Richemont, — sorti on ne sait d'où, ayant pris successivement les noms de Hébert, Giovanni, de France, baron Augustin Picted, Legros, Bana Bénard, comte de Saint-Julien, colonel Lemaître, Henri de Transtamare, prince Gustave, baron Richemont; condamné par la cour d'Assises de la Seine à 12 ans de détention pour complot contre la Sûreté de l'Etat et délits de Presse (1834), sous le nom de Hébert, sans qu'on ait jamais bien su si c'était le véritable ; mort au château de Gleizé, le 10 août 1853.

Personnage à peu près insaisissable sous les nombreux pseudonymes dont il s'était affublé et au milieu des vantardises, des mensonges, des contradictions dont fourmillent les publications faites par lui-même ou dans son intérêt.

Par une tactique hardie, son dernier biographe, Le Normant des Varannes a jeté prestement par dessus le bord, non seulement les récits des Richemontistes, ses devanciers, comme Savigny, et[1] Claravali[2], qu'il nomme à peine, mais Richemont lui-même. — Il déclara que « Richemont avait « faussé *sciemment* vingt années de son existence depuis sa « sortie du Temple jusqu'à sa captivité à Milan. » Singulière façon, pour le dire en passant, d'accréditer la sincérité de

de la candidature de Naündorff qui, en réalité, n'est pas mieux établie.

Singulier rapprochement ! Pendant que, d'un côté, un découpe en trois personnes distinctes et successives le petit prisonnier, voilà qu'on veut réunir en une seule, trois aventuriers que la justice des tribunaux, d'accord avec l'histoire, avait très distinctement frappés, chacun d'eux pour son compte personnel. L'identification était, d'ailleurs, singulièrement favorisée par cette circonstance que tous les trois, comme Naündorff, le quatrième, puisaient la plupart des éléments de leurs récits à une source commune, *le Cimetière de la Madeleine*.

[1] *La Restauration convaincue d'hypocrisie, de mensonge et d'usurpation... ou preuves de l'existence du fils de Louis XVI, réunies et discutées.* Paris, 1851, in-12.

[2] *Vie de Monseigneur le Duc de Normandie, fils de Louis XVI et de Marie-Antoinette....* par L. Esp. J. V. Claravali del Eurso, Paris et Lyon, 1850, in-8°.

Richemont pour les temps qui l'ont précédée et suivie, que d'être forcé d'avouer que ses récits, pendant une période de vingt ans, ne sont qu'un long mensonge[1] !

NAÜNDORFF (Charles-Guillaume). — Il y a entre nos quatre charlatans certains points de ressemblance. Tous les quatre auront été condamnés pour crimes ou délits de droit commun ; NAÜNDORFF, comme les autres, à trois ans de prison pour fausse monnaie. De même aussi que RICHEMONT, pour élargir sa clientèle aristocratique et sacerdotale, s'était posé en combattant de Juillet et en franc-maçon, ainsi NAÜNDORFF, dont les doctrines affichent aujourd'hui la plus rigoureuse orthodoxie, non content de se séparer scandaleusement, avec les principaux d'entre eux, de l'Eglise romaine, s'était fait le chef d'une « église catholique évangélique », mélanges de protestantisme, d'illuminisme et d'humanitarisme ; il publiait de gros volumes d'insanités et de blasphèmes contre la papauté, les saints, la Sainte Vierge, le purgatoire,

[3] *Histoire de Louis XV, d'après des documents inédits officiels et privés*, par Ed. Le Normant des Varannes (*Edouard Burton*). Orléans. Herluison, 1890, in-8°. L'ouvrage inachevé au moment de sa mort a été continué par sa veuve. Le Normant des Varannes, homme de labeur et de droiture, mais de trop d'imagination, hélas ! avait publié précédemment, sous le nom d'*Edouard Burton*, *Le dernier Dauphin de France*. Orléans, 1884, in-12.

Nous ne connaissons pas tous les titres scientifiques de M. le vicomte d'Orcet ; nous n'avons pas inventorié les *archives* mystérieuses de son château de la Roseraie, dont les adeptes de Richemont font grand bruit ; mais, en constatant que c'est surtout sur les documents fournis par M. d'Orcet que Le Normant des Varannes a composé son livre, qu'en tête de ce livre il l'appelle « son précieux collaborateur », que M. d'Orcet, qui y revendique lui-même une part de contrôle et de responsabilité, y a introduit ou du moins n'en a pas éliminé les autorités suspectes, les citations fausses dont nous allons donner de frappants échantillons, nous ne pouvons nous empêcher de craindre que ces archives n'offrent pas dans le choix des pièces qui les composent, toutes les garanties désirables de critique raisonnée et sévère.

la présence réelle et même la divinité de Jésus-Christ[1]. Les évêques et le pape lui-même condamnèrent ses doctrines; il ne se rendit pas. Nous ne reviendrons pas ici sur ses relations avec l'Œuvre de la Miséricorde dont les deux chefs principaux, Vintrod et Godefroy, devaient, eux aussi, éprouver les justes sévérités de la police correctionnelle pour cause d'escroquerie, et n'en sont pas restés moins chers à leurs anciens coreligionnaires.

Naündorff mourut à Delft, le 18 avril 1845.

Après lui, Gruau, se disant comte de la Barre par la grâce du prétendant, continua à diriger le parti. Il publia de gros factums en faveur de la Survivance[2]; il fut l'instigateur des procès dirigés par les héritiers Naündorff contre les Bourbons de la branche aînée, plaidés avec retentissement par Jules Favre et finalement perdus tous les deux.

Longtemps, il fut l'oracle du parti. On exaltait jusqu'aux nues son dévouement et ses capacités[3].

[1] *Doctrine céleste* et autres ouvrages. J'ai sous les yeux ces odieuses et ineptes rapsodies, devenues bien rares. Le nouveau messie recevait directement la communication des anges. Cette campagne de recrutement n'ayant pas réussi, on en ouvrit habilement une autre dans un esprit diamétralement contraire.

[2] *Intrigues dévoilées, ou Louis XVII, dernier roi légitime de France...* Rotterdam, 1846-1849, 3 vol. in-8°.

[3] La *Légitimité* dans chacun de ses numéros vantait l'héroïsme de Gruau.

Otto Friedrichs appelait son livre un « admirable » ouvrage; l'auteur était à ses yeux « un caractère véritablement antique... « Un nom synonime de dévoument inépuisable et de fidélité in- « comparable... Une figure prenant des proportions gigantesques. » (392, 435, 440.)

Gruau a fait école. Parmi les ouvrages qui procèdent du sien, nous ne citerons que les suivants :

La survivance du Roi-martyr, par un ami de la Vérité. Toulouse, 1880, in-12. Résumé des *Intrigues dévoilées* ; Gruau y prend souvent la parole en son nom personnel. L'éditeur serait l'abbé Dupuis,

Aujourd'hui, on le désavoue, on le renie. Il aurait été le *mauvais génie* du prince et de sa famille... ses écrits seraient *détestables*[1]... Pourquoi? Nous ne le savons pas; mais nous prenons acte de cette évolution.

Entrons maintenant dans quelques détails.

L'ENLÈVEMENT

Trois questions se posent naturellement ici : à quelle époque cet enlèvement aurait-il eu lieu? Par qui et à l'aide de quels moyens aurait-il été exécuté? Nous allons constater sur un point, non-seulement les erreurs, mais les contradictions et les divergences de nos adversaires.

Date. — Le roman avait fixé l'enlèvement à une époque très voisine de la mort officiellement constatée de l'enfant du Temple (8 juin 1795). HERVAGAULT et BRUNEAU l'avaient suivi.

RICHEMONT, dans ses premiers Mémoires[2], suppose qu'il était déjà libéré et même sorti de France en 1794 (35). C'est

un des rédacteurs de la *Légitimité*. Il convient d'ailleurs (XVII) que son livre est « emprunté totalement » à celui de Gruau.

Le dernier roi légitime de France, par Henri Provins. Paris, Ollendorff, 1889, 2 vol. in-12.

Ces deux derniers ouvrages sont moins un plaidoyer en faveur de Naündorff qu'un réquisitoire enfiellé contre Louis XVIII, la duchesse d'Angoulême, le comte de Chambord, le duc de la Rochefoucauld, contre leurs partisans et leurs amis les plus respectables. La violence sans mesure de ces attaques et le peu de sérieux des autorités qu'à la suite de Gruau, les Naündorffistes invoquent à l'appui de leur système, leur enlèvent le crédit que des recherches, d'ailleurs laborieuses, et une argumentation parfois ingénieuse, auraient pu leur prêter.

[1] *Légitimité*, 2 décembre 1894.

[2] *Mémoire du duc de Normandie, fils de Louis XVI, écrits et publiés par lui-même.* Paris, chez les marchands de nouveautés,

tout simplement absurde. En 1834, devant la Cour d'assises de la Seine, il se refuse à toute explication : il n'ose pas affirmer qu'il est le fils de Louis XVI, « il croit l'être », et rien de plus. En 1850, son biographe Claravali donne la date précise du 19 janvier 1794 (110, 122). On s'était aperçu un peu tard que les époux Simon, gardiens de l'enfant, avaient quitté le Temple ce jour-là, et comme on en voulait faire des complices de l'évasion, il fallait la faire rétrograder jusqu'à cette date[1]. Le Normant des Varannes est forcé de l'accepter aussi (17).

Quant à Naündorff, il est bien d'accord avec son compétiteur pour soutenir qu'il aurait été enlevé de sa prison, dans l'hiver de 1793-1794, mais pendant que son principal confident, Gruau, précise la date du 19 janvier 1794[2], ses autres auxiliaires Provins (I, 100), et Otto Friedrichs (30) la répudient comme absolument « fantastique ».

Enlevé de sa prison? non pas précisément, mais transporté d'un étage à un autre de cette prison et caché dans les combles du Temple, pendant que, dans son cachot primitif on lui aurait substitué tout d'abord un mannequin (*sic*) habilement façonné à son image, puis à ce mannequin un enfant muet, puis à cet enfant muet un autre enfant scrofuleux... et cette

juillet 1831, in-8. Richemont plus tard essaya bien de désavouer ce pamphlet, mais il dut reconnaître qu'il avait été en relation avec l'auteur ou le *teinturier* qui ne serait autre que Bourg dit Saint-Edme (Quérard, *Supercheries littéraires*. — Bourquelot, *Littérature française contemporaine*.)

[1] Claravali a l'impudence d'écrire que « la duchesse d'Angoulême « dit formellement dans ses Mémoires que son frère serait sorti du Temple, ce même jour » (122). La duchesse dit seulement qu'à cette date elle avait entendu du bruit dans l'appartement de son frère et vu emporter des paquets ; elle avait cru d'abord qu'on le changeait de logement ; « plus tard j'ai su que c'était Simon qui était parti. » (Edit. Poulet-Malassis, 1862, p. 103.)

[2] *Survivance, pression* : « Au commencement de l'hiver 1794-1795 » (Provins, I, 313).

funèbre et dangereuse comédie aurait duré dix-sept mois entiers, de janvier 1794 à juin 1795!... Et c'est après cinquante ans qu'éclate subitement, comme une bombe, ce beau système, dont Jules Favre, tout en le couvrant des fleurs de sa rhétorique, devant les tribunaux, était forcé de confesser l'invraisemblance[1], que la Cour de Paris a justement flétri comme « frauduleux » dans son arrêt du 28 février 1874, et que, de mon côté, j'ai bien le droit de qualifier d'absurde!

Rappelons ici que NAÜNDORFF avait eu l'audace de produire, comme preuve de l'enlèvement du 19 janvier 1794 et de son séjour dans les combles du Temple, trois lettres qu'il attribuait à Laurent, l'un de ses gardiens. Ces lettres qui portent les dates des 7 novembre 1794, 5 février et 3 mars 1795, et sont adressées à un général, sous couleur d'annoncer, de préparer le prétendu enlèvement, elles ont pour objet rétrospectif d'établir qu'il aurait eu lieu. Pour qui sait lire entre les lignes, on voit qu'elles s'adressent, non à un complice, mais au public[2].

On avait d'abord affirmé qu'elles étaient envoyées au général de Frotté. Or, aux dates des 7 novembre 1794, 5 février et 3 mars 1795, non-seulement Frotté n'avait pas le titre de général qu'il ne reçut que beaucoup plus tard, mais il n'était même pas en France, et plus tard, dans ses épanchements les plus intimes, il se défendait de toute participation à l'enlèvement prétendu.

Il fallut alors chercher un autre destinataire. On en trouva même plusieurs. Louis Blanc indiqua Barras[3]; Provins, plus

[1] Plaidoyer, édit. de 1845, p. 157.

[2] V. dans *Les Faux Louis XVII*, 157, le texte de ces lettres et les raisons qui en démontrent la fausseté absolue. Ni Naündorff ni Gruau, mis au pied du mur par Richemont, n'ont jamais osé en produire les originaux.

Gruau a persisté jusqu'à la fin dans cette affirmation ridicule (*Survivance*, 105). Jules Favre dans son plaidoyer (222) l'acceptait aussi, avec une certaine réserve.

[3] *Histoire de la Révolution*, XII, *Les Mystères du Temple*.

hardi, le général Hoche (I, 100, 313 et suiv.); Jules Favre dans son plaidoyer (222) « à un général » quelconque. Quant à Otto Fredrichs, en rejetant la date du 19 janvier 1794, assignée à l'évasion par ses coreligionnaires, comme absolument « fantastique » (30), il n'en précise pas une autre.

Louis Blanc avait dit que « ces lettres doivent être écartées du débat ». Nous avions répondu : « Elles doivent y rester « comme pièces fausses, comme l'œuvre d'un faussaire et « comme la condamnation honteuse des prétentions du fa- « bricateur. »

Nous le répétons volontiers.

Agents d'exécution. — Nous avons vu que Regnault-Warin désignait *Felzac*, émissaire de Charette ; il lui donnait comme complice moitié volontaire et moitié forcée, la gardienne de l'enfant.

D'après Hervagault, les organisateurs du complot auraient été, en dehors du Temple, Frotté, Guerville, du Châtellier et un abbé Laurent, aumônier du ci-devant prince de Talmont ; à l'intérieur, agent unique, le blanchisseur de la prison[1].

C'est également à Frotté que Bruneau attribuera l'honneur de sa délivrance[2].

Richemont de même ; mais il adjoint à Frotté toute une légion d'auxiliaires et quels auxiliaires ! Un certain Jenais Ojardias, prétendu médecin, absolument inconnu en dehors

[1] *Le faux Dauphin actuellement en France,* par Alphonse B. (*Beauchamp*, 1883, 2 vol. in-12 ; 11, 144, 157.

On trouve les noms de Guerville et de Chatellier dans la Proclamation apocryphe du 22 juin 1795, dont nous parlerons plus loin ; celui de l'abbé Lambert nous est tout à fait inconnu. C'est cet abbé qui aurait acheté moyennant 200,000 livres l'enfant Hervagault pour le substituer au prisonnier ; d'autres veulent que le marché eût été conclu par Frotté.

[2] Le Normant, 16 et suivantes, Journal *Le Jour*, 6 août 1894. *Les Imposteurs fameux*. Paris, Eymery, 1810, in-12, 220.

de ce rôle ; — un maçon, du nom de Paulin, dont les partisans de la Survivance eux-mêmes ont constaté les commérages et les mensonges[1]. — Laurent, un des gardiens. — Barras. — Cambacérès. — Carnot!! Rappelons-nous aussi que RICHEMONT fixe l'enlèvement, au 19 janvier 1794, au lieu de juin 1795, comme ses prédécesseurs. Nous en avons dit la raison. Joséphine aurait été la confidente et la complice de la délivrance : le prince de Condé, du fond de l'Allemagne, le directeur[2].

Avec NAÜNDORFF, nous nous trouvons, comme nous venons de le dire, en présence de deux évasions ou plutôt de deux enlèvements distincts : l'un en janvier 1794, l'autre en juin 1795, et à tous les deux on mêle le nom de Frotté. Dans le premier, il aura contribué à introduire au Temple un enfant étranger et à le substituer au petit prisonnier ; dans le second, on aura emporté ce dernier toujours vivant à la place du cadavre de l'autre, et *le tour aura été joué !* Joséphine et Barras sont les chefs du complot : « Les généraux Hoche, « Frotté qui n'était à Paris ni en janvier 1794, ni en juin 1795 ; « Pichegru et Charette forment avec eux le comité libéra- « teur[3]. » Les Naündorffistes ne nomment pas les agents subalternes, sauf le gardien Lasne, le même qui a toujours affirmé la mort du Dauphin. Le chirurgien Desault aurait connu l'enlèvement sans y prendre part (*Survivance*, 44). Ils glorifient Hoche à raison de sa complicité supposée dans une intrigue que la morale ordinaire qualifierait de trahison[4].

Des moyens de sauvetage qu'auraient employés ces prétendus libérateurs, nous avons peu de chose à dire. Ils procèdent presque tous du roman de Regnault-Warin ; c'est le cheval en bois ou en carton dans le ventre duquel on aurait

[1] *La Légitimité*, 7 octobre 1894. — *Le Faux Louis XVII*, 160. — Le Normant des Varannes, 444.

[2] Claravali, 110 et suivantes ; — Le Normant, 15 et suivantes.

[3] *Survivance*, I, XXVII et 96 ; — Provins 15, 196.

[4] Provins, I, 361.

caché un enfant pour l'introduire dans le Temple ; un second cheval plus extraordinaire encore qui aurait servi à en faire sortir le Dauphin, et dont RICHEMONT n'a pas dédaigné de nous donner la description pittoresque[1] ; c'est la manne à double fond ; c'est aussi un paquet de linge, blanc suivant les uns, sale suivant les autres, dans lequel on aurait enveloppé l'enfant ; c'est enfin — invention personnelle de Naündorff, — après un séjour de dix-sept mois entiers dans les combles du Temple, le 8 juin 1795, le Dauphin que l'on substitue dans son cercueil à l'enfant qui lui avait été substitué ; le Dauphin qui est lui-même remplacé par des liasses de vieux papiers ; le Dauphin que l'on glisse dans un double fond pratiqué sous le corbillard et qui, le simulacre d'enterrement à Sainte-Marguerite opéré, sort de Paris vivant et libre[2] ! Est-ce assez d'extravagances et d'insanités ?

Dans le roman, c'est *Felzac* qui conduit en Vendée le jeune prince déguisé en fille (94). Il s'adjoint une jeune gouvernante du nom de Charlotte. Incidents grotesques à propos du sexe

[1] Le soir étant venu, je fus conduit non loin de là et placé dans un autre cheval bien plus grand ; il était de bois et artistement recouvert d'une véritable peau de l'animal qu'il représentait ; on l'avait attaché à une grosse charrette, de manière à être supporté par deux allonges en fer, cordées et peintes de la couleur des cordes ordinaires et ficelée à la pointe des brancards, et directement devant le cheval qui était attelé à la charette même ; il avait devant lui deux autres chevaux, ce qui présentait un attelage de quatre de ces animaux, traînant une voiture conduite par un homme en blouse, habitué à ce métier, et n'ayant pour toute charge qu'un peu de paille. Ce cheval était aussi léger que l'avait pu permettre sa grandeur, ses jambes un peu plus courtes et pliantes dans toutes les jointures inférieures, ce qui facilitait la marche, en cas de rencontre d'un corps dur. Il était bien garni dans l'intérieur, et fourré de manière à éviter les inconvénients des secousses de la charrette ; *sous sa longue queue était un soupirail* qui avait été également pratiqué dans les oreilles, les narines et aux quatre jambes pour faciliter la respiration. » (32, 33.)

[2] *La Survivance*, 47. Le cercueil ne fut même pas transporté dans un corbillard, mais sur un brancard.

de l'enfant que veulent vérifier des gendarmes trop curieux. Arrestation ; combat ; victoire finale des fugitifs.

Hervagault racontait aussi que Frotté, du Châtellier et l'abbé Laurent l'auraient conduit en Vendée et remis aux mains de Charette. Il se taisait sur les prétendus incidents du voyage.

Bruneau, au contraire, les relatait textuellement d'après Regnault.

Richemont ne les précisait pas tout d'abord ; mais Claravali, plus hardi, nous apprendra que « le jour même de l'enlèvement » (19 janvier 1794), l'enfant quitta Paris « pour être « conduit par le comte de Frotté et O. Jordial, dans les pro- « vinces de l'Ouest, la Bretagne et le Bas-Poitou » (114, 122) ; ce qui, pour le dire en passant, est assez peu compréhensible. M. Le Normant admet également le départ immédiat. Il a toutefois découvert une nouvelle gouvernante.

« A Longjumeau, l'enfant aurait été remis à une Vendéenne du nom de Françoise Desprez, convoquée par Charette pour le chercher et qui resta attachée à son service pendant le court séjour qu'il fit à l'armée de l'Ouest. » (18).

Assertion absolument gratuite, se produisant pour la première fois près d'un siècle après les événements, et à l'appui de laquelle les Richemontistes ne peuvent fournir l'ombre d'une preuve.

Naündorff, de son côté, ne voudra pas rester en arrière. Il renchérira même sur ses devanciers. Il produira une autre gouvernante de son cru, véritable défi au bon sens des lecteurs, ce sera la veuve d'un Suisse tué au 10 août, laquelle

[1] Françoise Desprez est bien le nom d'une femme qui joua un certain rôle dans les guerres de l'Ouest et fut mêlée à diverses intrigues. Mais elle a publié ses Mémoires (Paris, Michaud, 1817, in-8°), et dans ces Mémoires où elle grossit singulièrement son rôle, elle ne dit pas un mot de cette mission, la plus importante et la plus heureuse de toutes celles dont elle aurait été chargée, celle dont elle aurait été justement la plus fière.

aurait trouvé moyen de se faire incorporer dans la garde nationale et qui, sous l'uniforme civique, aurait déjà entretenu quelques relations avec les captifs du Temple. (*Survivance*, p. 44, 47, 48[1]).

Un point du moins sur lequel REGNAULT, HERVAGAULT, BRUNEAU, RICHEMONT et NAÜNDORFF, s'accordent. C'est la participation personnelle et directe de Frotté à la translation dont il s'agit.

Mensonge collectif, auquel nous opposons une seule et catégorique réponse : En janvier 1794, Frotté n'était pas en France, mais en Angleterre ; en juin 1795, il était en Normandie, au milieu de son armée, tout occupé de l'organiser, et livrant ses premiers combats.

(*A suivre*). L. DE LA SICOTIÈRE.

[1] Le malheureux Jules Favre en avait été réduit à reprendre cette thèse dans sa plaidoirie pour les Naündorff (p. 16).

LES FILLES DU PRÉSIDENT RABATEAU[1]

Rabateau, en mourant, ne laissait que deux filles : Jeanne et Denise. L'une et l'autre naquirent sans doute de son premier mariage, si, comme nous l'avons admis précédemment, notre magistrat épousa d'abord Jeanne Pidalet, fille du procureur général au Parlement de Poitiers. L'aînée étant déjà établie — nous allons le voir — au cours de l'année 1447, il est assez difficile de penser qu'elle n'eut pas pour mère la « bonne femme » à qui en 1429 fut confiée la garde de la Pucelle. De plus, toutes deux, représentées par leurs maris, soutenaient, presque aussitôt après le décès de leur père, des droits opposés à ceux de sa veuve ; c'est une nouvelle raison de croire que celle-ci ne leur était point unie par les liens du sang[2].

Anne de Châteaubriant, la seconde femme de notre président, (parfois désignée sous le prénom d'Agnès), était issue de Jean de Châteaubriant qu'il avait autrefois défendu devant le Parlement, et de Jeanne de Coëtmen, laquelle descendait

[1] Cf. L'hôte de Jeanne d'Arc à Poitiers, *Revue du Bas-Poitou*, année 1891, 1re et 3e livraison ; année 1892, 1re et 3e liv. ; année 1893, 2e liv. ; année 1894, 2e et 3e liv.

[2] Un examen plus minutieux et la concordance plus vraisemblable des dates me déterminent ainsi à soutenir aujourd'hui cette opinion, contrairement à celle que j'avais cru d'abord pouvoir accepter en estimant que Rabateau avait eu ses filles de sa deuxième alliance. (V. *Revue du Bas-Poitou*. t. IV, p. 66). La rectification de ce passage trouvera définitivement place, avec diverses adjonctions émanant de nouvelles recherches, dans la prochaine édition à part de mon opuscule.

de Jean, seigneur de Coëtmen et de Marie d'Ancenis[1]. En obtenant la main de la fille du noble seigneur des Roches-Baritaut, le Lion d'Angers, Chavannes, Chalain, etc., Rabateau était entré dans une famille bas-poitevine dont l'un des principaux fiefs avoisinait le berceau de la sienne, et avait ajouté ainsi à l'éclat de son mérite personnel celui d'une très haute alliance. Il ne s'y résolut guère qu'aux approches de la vieillesse, si nous songeons qu'à l'époque du séjour de la vierge lorraine, sous le toit de la Rose, il n'était pas éloigné de la soixantième année de sa vie. Son nouvel hymen, accompli dans la suite à une date inconnue, n'accrut pas sa postérité, mais donna plutôt à ses filles une compagne beaucoup plus jeune que lui.

Celle-ci d'ailleurs ne demeura pas longtemps en l'état de veuvage. Elle ne tarda pas à épouser Jacques Rouault, chevalier, seigneur du Greffier et de Riou, bailli de Caux, car, dès l'année 1457, nous la trouvons plaidant conjointement avec lui en règlement d'héritage, contre les gendres de son premier mari[2]. Après avoir donné naissance à deux fils, Louis et Jacques, qui figurent en 1485 dans un procès avec François

[1] P. Anselme. *Hist. généalog.*, t VIII, p. 706. — André Duchesne. *Hist. généal. de la maison des Chateigners*, 1634, p. 302. — Beauchet-Filleau. *Dictionn. 2e édit.*, t. II, p. 272, Vo Châteaubriant, § II, nos 4 et 6.

[2] Jacques Rouault était fils de Jean, sgr de Boismenart, chambellan du Roi, tué à la bataille de Verneuil en 1424, et de Jeanne du Bellay, dame du Colombier. Il appartenait à la célèbre maison qui sous les règnes précédents avait fourni le puissant seigneur de l'île de Ré, Marans et Gamaches. Clément Rouault, dit Tristan, comte de Dreux, époux de Perronnelle, vicomtesse de Thouars, veuve du sire de Craon. (P. Anselme, t. VII, p. 97.) En la personne de son frère aîné Joachim, époux de Françoise de Volvire, Charles VII avait rencontré l'un de ses plus brèves capitaines, qui, longtemps premier écuyer du Dauphin, fut sénéchal du Poitou et maréchal de France, commanda la place de Montbéliard en 1445 et joua dans la conquête de la Guyenne un rôle prépondérant où il mérita le titre de connétable de Bordeaux. (De Beaucourt, IV, 24, 139, 388 ; V, 266, 282.) La terre de *Boismenart*, dont la plupart des Rouault, portaient le titre, est située dans le canton de Pouzauges. De l'ancien château, construction des XIIIe et XIVe siècles, il ne reste que quelques débris de cette dernière époque. Les principaux vestiges, qui avaient survécu aux multiples révolutions locales, furent employés à édifier le *Beignon*, qui est également situé en Pouzauges et appartient à la famille Aymer de la Chevalerie. Cf. *Paysages et Monuments du Poitou*. Art. Pouzauges, par René Vallette.

d'Aubigné, les époux décédèrent et furent inhumés sous les dalles d'une chapelle qu'ils avaient fondée en l'église des Cordeliers de Thouars. Plus heureux qu'en ce qui concerne notre président lui-même, nous pouvons ainsi connaître le lieu de sépulture où reposa celle qui fut, au soir de son existence, l'objet de sa dernière affection[1].

Les unions contractées par les deux filles de Rabateau ne furent pas moins nobles et illustres que celle de leur père. Quatre ans avant sa mort, il avait marié l'aînée, Jeanne, à Bertrand Parthenay-l'Archevêque, rejeton de la célèbre lignée qui depuis le IXe siècle avait donné au Poitou dix-huit de ses plus hauts barons. Sans cesse mêlés aux bouleversements de la province, les Parthenay-l'Archevêque, fiers de leur titre héréditaire d'échanson de l'évêque de Poitiers, se rattachaient par leur origine et leurs alliances à la maison considérable entre toutes des Lusignan[2]. Le dernier de ces seigneurs s'était éteint naguère ne laissant pas de filiation directe[3]; mais une branche cadette, celle de Soubise-Taille-

[1] Cf. P. Anselme, *loc. cit.* — Beaumesnil. *Manuscrits*, Biblioth. de Poitiers. — *Paysages et monuments du Poitou.* Art. Thouars, par Léon Palustre, 56e livr. page 17. — D'après le dictionnaire de Moreri, le second mari d'Anne de Châteaubriant aurait été Jacques Renault, sgr de la Roussière. Cette assertion que rien ne justifie fut d'abord reproduite par MM. Beauchet-Filleau (1re édition, t. I, p. 609) qui viennent de la supprimer dans le nouveau texte de leur ouvrage, s'en rapportant avec raison au témoimoignage plus autorisé du P. Anselme.

[2] Au sujet de cette puissante famille, Cf. Beauchet-Filleau, 1re édit., ve Parthenay-l'Archevêque, et la très savante notice de M. Paul Marchegay : *Les L'Archevêque, anciens seigneurs de Parthenay*, s. d. extraite de la troisième livraison de la *Revue historique de la Noblesse.* — Elle tirait son glorieux surnom d'un de ses membres les plus éminents, Josselin II (1058-19 juin 1086), le grand *archevêque*, métropolitain de Bordeaux, bienfaiteur de l'abbaye de Luçon où il voulut avoir son tombeau. (*Id.* p. 13).

[3] Jean II L'Archevêque, dernier seigneur de Parthenay, Secondigny, Beceleu, Coudray-Salbart, Vouvent, Mervent, Mouilleron et Puy-de-Serre en Poitou, Chatelaillon en Aunis, Matefelon, Duretal et Chevigné en Anjou, époux de Brunissende de Périgord, fut avant son décès dépouillé de tous ses biens par Charles VII en faveur du comte de Richemont (24 octobre 1425). Ils firent plus tard retour à sa famille, dans la personne de sa nièce Marie d'Harcourt, épouse de Dunois (22 octobre 1458). — Cf. Marchegay, *op. cit.* p. 43 et suiv. — De Beaucourt, t. II, p. 562. — Ledain, *Histoire de Parthenay*, 1858, p. 224 et 251.

bourg demeurait pour perpétuer la race, et l'époux de Jeanne Rabateau était fils de ce Guyon Parthenay-l'Archevêque, seigneur de Soubise, qui, mort en 1444, fut enterré dans l'église de l'abbaye de la Grennetière, près la grille du chœur, avec sa femme Jeanne (ou Louise) des Plantis, fille de Gauvain, chevalier, et d'Aliénor de Bazoges[1].

La descendance de notre président ne devait pas se continuer par sa fille aînée, car elle n'eut que deux enfants, Louis et Agnès, qui décédèrent, le premier sans postérité, la seconde sans alliance. Elle-même mourut en pleine jeunesse, peu d'années après son mariage. Nous en trouvons la preuve dans un titre du 5 avril 1456, où Bertrand L'Archevêque est déjà qualifié d'administrateur de ses enfants, et plaide concurremment avec Denise, sa belle-sœur, contre Jeanne Chasteigner, demanderesse, dame de Magné et de la Meilleraye[2]. Le fait est de nouveau corroboré par la sentence rendue, le 13 janvier 1459 « ès grandes assises de Fontenay » au profit de ladite demanderesse « contre Bertrand L'Archevesque, chevalier, sgr de Soubize, administrateur de ses enfants et de *feu* Jeanne Rabasteau, fille de maistre Jean Rabasteau[3]. » Enfin il ne saurait être mieux démontré que par le second mariage de ce même personnage, chambellan du Roi, avec Marie de Belleville, fille de Jean de Harpedenne, lui aussi chambellan, seigneur de Belleville, et de Marguerite de Valois, laquelle était fille naturelle de Charles VI et de Odette de Champdivers. Demoiselle d'honneur, attachée

[1] Beauchet-Filleau, *1re éd.*, t. II, p. 498.

[2] A. Duchesne, *Preuves de l'histoire de la maison des Chasteigners*, p. 162, extrait des titres de la terre de la Meilleraye.

[3] En ce débat fut sans doute invoqué l'aveu fait par Jean Rabateau, le 30 novembre 1410, d'une maison avec ses appartenances, appelée la Mothe, au village de Sérigné, près Fontenay-le-Comte, à noble homme Simon Chasteigner, troisième du nom, seigneur de la Meilleraye, mort peu après sans alliance. Jeanne Chasteigner, sa sœur, épouse de Jean de Varèze, chevalier, seigneur de Chateautizon, chambellan du roi, et capitaine de Civray, avait hérité de tous ses droits, et les faisait encore valoir avant de mourir en 1461 (Beauchet-Filleau, 2e édit. t. II, p. 284 § XIV. (Duchesne. *Op. cit. Histoire*, p. 510-12 ; *Preuves*, p. 161).

comme sa mère à la personne de Marie d'Anjou, Marie de Belleville devint dame de la Reine en 1452, et dès lors ne fut plus désignée à la Cour que sous le nom de dame de Soubise; d'où il y a tout lieu de fixer à cette date la célébration de son union avec Bertrand L'Archevêque, veuf de Jeanne Rabateau[1].

Denise, la fille puinée du président, épousa Thomas de Vivonne, de la branche de Fors et Saint-Gouard[2]. Au double titre de l'ancienneté et de l'illustration, cette famille ne le cédait guère à celle des Parthenay-l'Archevêque; elle aussi revendiquait l'honneur de sortir de la souche des Lusignan[3]. Le mari de Denise était fils d'Hugues de Vivonne qui avait obtenu dispense pour s'unir à Marie de Vivonne, laquelle était issue de Guillaume, sgr de la Tour-Chabot et de Catherine de Sainte-Flayve. C'est ainsi, nous le verrons bientôt, que par la ligne féminine se perpétua la postérité de Me Rabateau.

Après la mort du président, ses deux gendres procédèrent à la division de son héritage. Dans ce but, il fallut établir aussi exactement que possible la masse à partager. Par suite des différentes phases qu'avait traversées sa vie, aussi bien que des temps précaires où elle s'était écoulée, Rabateau ne laissait point une succession parfaitement liquide. Certaines sommes lui étaient dues; d'autres au contraire pouvaient former de la part des tiers l'objet de légitimes revendications.

[1] Elle reçut du roi, à cette occasion, un don de 4.000 écus, en outre de nombreuses libéralités précédemment accordées. (Cf. de Beaucourt, t. II, p. 566; t. IV, p. 426).

[2] La seigneurie de Fors était échue aux Vivonne, à la fin du XIIIe siècle, vers 1299, par suite du mariage de Savary de Vivonne, chevalier, avec Eschive de Rochefort, fille d'Ebles, seigneur de Thors et de Fors, laquelle, devenue héritière de son père, porta tous ses biens à son époux. Hugues de Vivonne, fils puîné de Savary, fut le trisaïeul de l'époux de Denise Rabateau. Il avait reçu en partage la terre de Fors, et sa femme, Jeanne de Montendre, lui donna celle de Saint-Gouard. (Beauchet-Filleau, vo *Vivonne*, 1re éd. t. II p. 813.)

[3] Sur la généalogie des Vivonne, cf. le comte Guy de Brémond d'Ars, *Jean de Vivonne, sa vie et ses ambassades*. Paris, 1884, p. 5; Beauchet-Filleau, *loc. cit.*

Prêts consentis, emprunts contractés, reliquats de versements incomplètement effectués, quittances à produire, témoignages à invoquer, autant de points demandant examen minutieux pour aboutir à un règlement définitif. De là les éléments d'un débat financier important qui d abord soumis à la première juridiction compétente, celle de la chambre des Comptes, fut ensuite porté devant le grand Conseil, et tranché par lui le 1er août 1453. Le jugement qui intervint alors distingue suivant les différents cas énumérés et d'après les pièces à l'appui, de telle sorte que les héritiers du président obtiennent gain de cause sur plusieurs articles et demeurent évincés pour le reste.

Circonstance particulière à noter, les diverses opérations visées sous les huit chefs de ce procès se rapportent toutes au séjour de Rabateau à Poitiers comme avocat général criminel, c'est-à-dire à la période la plus critique d'une époque aussi troublée. Il n'est pas non plus sans intérêt de remarquer le prêt de trois cents francs tournois fait directement au Roi par Rabateau toujours dans le même temps, en octobre 1428, et suivant la cédule signée du trésorier des guerres Hémonnet Raguier[1], et de son secrétaire Jean de Villebresme, preuve nouvelle des obligations pécuniaires dont Charles VII dans sa détresse se liait alors vis-à-vis de la plupart de ses serviteurs. Observons enfin qu'en chaque hypothèse l'arrêt a bien soin de tenir compte de la valeur de la monnaie ayant cours à vingt ans de distance, et d'en préciser la différence.

JUGEMENT DU « CONSEIL EN LA GRANT CHAMBRE », POUR LE RÈGLEMENT, DE CERTAINS COMPTES, ENTRE LE PROCUREUR GÉNÉRAL DU ROI, ET MESSIRES THOMAS DE VIVONNE ET BERTRAND L'ARCHEVÊQUE, HÉRITIERS, A CAUSE DE LEURS FEMMES, DE MAISTRE JEAN RABATEAU.

DU PREMIER AOUST MIL QUATRE CENS CINQUANTE TROIS.

Entre le procureur général du Roy, nostre sire, demandeur et requérant acquis soufisans et valables lui estre baillez, les scédules

[1] Il exerçait déjà cette fonction sous le règne précédent, notamment en 1405. Cf. D. Morice. *Preuves de l'hist. de Bretagne*, t. II, p. 746 et 1205.

et la descharge lui estre rendues, ou restitucion lui estre faicte des sommes contenues esdits acquis, scédules et descharges, au moien et par vertu des scédules et obligations dont cy après sera faicte mencion. C'est assavoir premièrement, acquit lui estre baillié de la somme de LX frans tournois pour le parfait d'une descharge de deux cents livres tournois levée sur le maistre particulier de la monnoie de Poictiers par feu maistre Guillaume Charrier, en son vivant receveur général de toutes les finances, et par lui baillée à feu maistre Jehan Rabateau, en son vivant conseiller dudit seigneur et président en la Court de céans, comme ledit demandeur dit apparoir par une scédule obligatoire signée du seing manuel dudit feu Rabateau, datée du XXe jour de novembre mil CCCC.XXIX. -- II°, avoir restitucion d'une descharge de la somme de XX^m^ frans par ledit Rabateau prinse et receue de feue Katherine La Fillueille, comme icellui demandeur dit apparoir par une autre scédule aussi signée du seing manuel dudit Rabateau, datée du XXXe jour d'octobre l'an mil CCCC.XXVIII. — III°, avoir restitucion de deux scédules, l'une de mil escuz d'or signée de Hemonnet Raguier, et l'autre de VI^c^ escuz d'or signée dudit Charrier, et desquelles restituer audit Charrier pour lui valoir acquit desdictes sommes, icellui demandeur dit icellui feu Rabateau estre obligié par scédule signée du seing manuel de feu maistre Jehan dé Villebresme, en son vivant notaire et secrétaire d'icellui seigneur, datée le XXIIIe jour de novembre l'an mil CCCC.XXVIII. — IIII°, avoir acquit de la somme de cent escuz d'or par ledit Rabateau receuz de Jehan Paumier, en son vivant commis à recevoir certain aide ou païs de Lionnois pour l'avitaillement de la ville d'Orléans, et dont icellui Rabateau, par sa scédule datée du premier jour de juillet l'an mil CCCC. XXIX et signée de son seing manuel comme dit ledit demandeur s'obliga en bailler acquit audit Charrier. — V°, avoir acquit de la somme de VI^c^ francs tournois ainsi que obligié estoit envers ledit Charrier icellui feu Rabateau par scédule signée comme dit ledit demandeur du seing dudit feu Rabateau, datée du VIIe jour de may mil CCCC.XXXI. — VI°, aussi avoir acquit de la somme d'autres VI^c^ frans comme semblablement obligié estoit envers icellui Charrier ledit feu Rabateau par scédule comme ledit demandeur dit pareillment estre signée du seing manuel dudit feu Rabateau datée du VIIe jour d'avril l'an mil CCCC.XXXI avant Pasques. — VII°, avoir acquit de la somme de XV^c^ escuz d'or pour une décharge receue par ledit Rabateau dudit Charrier par les mains d'un nommé Hervet Daumont, relevée sur le maistre particulier de la monnoie de Poic-

tiers, comme ledit demandeur dit apparoir par une scédule qu'il dit estre signée du seing manuel dudit feu Rabateau, datée du XXIIe jôur d'octobre l'an mil CCCC. XXVIII. — VIII°, avoir acquit de la somme du VIII^c francs tournois pour trois descharges baillées comme dit ledit demandeur par ledit Charrier à feu maistre Estienne de Blois, en son vivant serviteur et procureur dudit feu Rabateau et entremeteur des besoignes et négoces, et levées icelles descharges ou nom et au profit dudit feu Rabateau, c'est assavoir l'une d'icelles qui est de deux cenz livres tournois sur le receveur ordinaire de Poictiers; l'autre, qui est de pareille somme sur le receveur ordinaire de la Rochelle, et l'autre, qui est de IIII^c frans sur le receveur de certain aide octroié au Roy en Poictou, au lieu des barrages, entrées et yssues, comme ledit demandeur dit apparoir par certaine scédule qu'il dit estre signée du seing manuel dudit feu maistre Estienne de Blois, datée du XXVIIIe jour de mars l'an mil CCCC, XXXII.

A l'encontre de messire Thomas de Vivonne, chevalier, et Bertran Larcevesque, escuier, héritiers, à cause de leurs femmes, dudit feu maistre Jehan Rabateau, défendeurs, d'autre part, veu le procès fait et demené entre lesdictes parties tant par devant les trésoriers de France et les généraulx, conseillers du Roy, sur le fait de toutes ses finances, comme par devant très révérend Père en Dieu le patriarche, evesque de Poictiers, maistre Jehan Picard, maistre de la Chambre des comptes et général conseiller dudit seigneur sur le fait de ses finances, et maistre Robert des Roches, conseiller et aussi maistre de ladicte Chambre des Comptes et commissaires de par icellui seigneur en ceste partie, et depuis par vertu de certaines lectres royaulx et du consentement desdictes parties, renvoie, en la court de céans pour icellui jugié à fin deue en l'estat qu'il estoit pardevant lesdits commissaires, et tout considéré ce qui faisoit à veoir et considérer en ceste partie, IL SERA DIT que en tant que touche ladicte première demande qui est à fin d'avoir acquit dudit demandeur d'iceulx défendeurs ou restitution de la somme de LX francs tournois la Court absolt lesdits défenseurs de ladicte demande d'icellui demandeur. *Item*, en tant que touche la seconde demande qui est à fin d'avoir restitucion de ladicte descharge de XX^m francs en la monnoie aiant cours à présent, advaluée à la monnoie qui avoient cours le second jour de janvier l'an mil CCCC.XXVIII, au prix du marc d'argent et selon les ordonnances royaulx, et du surplus de ladicte somme de XX^m francs, montant ledit surplus à la somme de XVII^m VII^c francs, la Court absoult iceulx défen-

deurs en rendant et baillant par eulx les contrelectres qu'ilz ont par devers eux de Michiel Goupil datée du second jour de janvier audit an, faisant mencion de ladicte descharge laquelle estoit levée sur lui. *Item*, et au regart de l'autre demande, qui est à fin d'avoir restitucion de deux scédules, l'une de mil escuz d'or signée de Hémonnet Raguier, et l'autre de VI^c escuz signée dudit Charrier, la Court condemne lesdits défenseurs à paier la somme de cent escuz d'or restant et faisant partie de la somme de XVI^c escus contenue esdites deux scédules, en escuz d'or aiant cours à présent, advaluez aux escuz qui avoient cours le XXIIIe jour de novembre l'an mil CCCC.XXVIII, au prix du marc d'or et selon lesdictes ordonnances royaulx. Et du surplus de ladicte somme de XVI^c escuz montant ledit surplus à la somme de XV^c escuz absoult lesdits défenseurs en baillant et rendant par eulx certaine scedule qu'ilz ont, signée du seing manuel dudit feu Charier datée du premier jour de may mil IIII^c XXXI, faisant mention que ledit Charrier promect rabatre audit Rabateau la somme de XV^c escuz sur la scédule que ledit Charrier avoit d'icellui Rabateau, signée dudit maistre Jehan de Villebresme. *Item* et quant à la quarte demande qui est à fin d'avoir acquit et restitucion de la somme de cent escuz d'or, la Court condemne lesdits défendeurs à rendre et paier audit seigneur ladicte somme de cent escuz d'or qui avoient cours le premier jour de juillet l'an mil CCCC.XXIX, au prix du marc d'or et selon lesdictes ordonnances royaulx. *Item*, et en tant que touche la cinquiesme demande qui est à fin d'avoir acquict de la somme de VI^c frans tournois ou restitucion d'icelle somme, et pareillement au regart de la VIe demande qui est à fin d'avoir acquict de pareille somme de VI^c frans tournois, ou restitucion d'icelle somme, lesquelles deux parties font en somme XII^c frans, la Court condemne iceulx défenseurs à rendre et paier ladicte somme de VII^c frans tournois faisant partie de ladicte somme de XII^c frans, en monnoie aiant cours de présent, advalué à la monnoie qui avoit cours le VIIe jour de may et VIIe jour d'avril avant Pasques l'an mil CCCC.XXXI. Et du surplus d'icelle somme de XII^c frans, montant ledit surplus à la somme de V^c frans tournois, la Court absolt lesdits détendeurs, en rendant et baillant par eulx certaine scédule qu'ilz ont, signée dudit Charrier, datée du XIIe jour de juillet mil CCCC.XXXVII, faisant mencion de certains acquictz par lui receuz de l'evesque de Magalonne pour ledit Rabateau, de ladicte somme de V^c frans tournois. *Item*, et quand à la VIIe demande qui est à fin d'avoir restitucion de la somme de XV^c escuz d'or, la Court condemne lesdits

défendeurs rendre et paier icelle somme de XV^c escuz en escuz d'or aians cours à présent, advaluez aux escuz d'or qui avoient cours le XIIe jour d'octobre l'an mil CCCC.XXVIII, au prix du marc d'or et selon lesdites ordonnances royaulx. *Item*, et au regart de la VIIIe demande qui est à fin d'avoir acquict de la somme de VIII^c frans tournois ou restitucion d'icelle somme pour trois descharges baillées comme dit ledit demandeur audit feu maistre Estienne de Blois pour icellui feu Rabateau, il sera dit que les parties sont contraires et ne se peuvent délivrer sans frais, si feront leurs faiz et l'enqueste faicte et rapportée par devers la Court et recepvoir jugement, la Court fera droit sur ce aux parties ainsi qu'il appartiendra par raison, et déclaire la Court que sur lesdictes sommes desquelles iceulx défendeurs sont trouvez estre tenuz et condemnez paier audit seigneur, sera préalablement desduicte et rabatue la somme de mil XII frans tournois, advaluacion faicte de la somme aiant cours de présent à la monnoie qui avoit cour le XXIe jour d'aoust l'an mil CCCC.XXXII, au prix du marc d'argent et selon lesdictes ordonnances royaulx, laquelle somme de mil XII francs tournois, par certain compte particulier fait entre lesdits feuz Rabateau et Charrier, et signé du seing manuel dudit feu Charrier ledit XXIe jour d'aoust mil CCCC.XXXII, et après que icellui compte a de par icelle Court esté reveu et examiné, et en le reveant et examinant a esté trouvé erreur en gect de la somme de LXVI frans tournois, et icelle somme de mil XII frans tournois seulement estre deue audit feu Rabateau par ledit Charrier par la fin d'icellui compte. Et au regart de la somme de III^c frans tournois que lesdits défendeurs dient avoir esté prestée par ledit feu Rabateau au Roy et receue par ledit Raguier pour emploier au fait de son office et de la guerre, comme iceulx défendeurs dient apparoir par une scédule qu'ilz dient estre signée des seings manuelz desdits feuz Hémonnet Raguier et maistre Jehan de Villebresme le XIIIIe et le XVIIe jour d'octobre mil CCCC.XXVIII, la Court ordonne que l'exécucion de ladicte somme de III^c frans surserra jusques à ce que par le Roy autrement en soit sur ce ordonné[1].

Tout en produisant leurs droits respectifs, les deux gendres de Rabateau avaient encore à se préoccuper de ceux justement invoqués par sa veuve. Certaines difficultés ne devaient pas

Archives Nationales. Registre X^1a 1483, f° 99 v°, 100 r° et v°, et 161. r°

manquer d'être soulevées quant à la composition du douaire d'Anne de Châteaubriant. J'ai déjà mentionnné la transaction intervenue à ce sujet dès le 28 septembre 1451, et dont malheureusement le texte ne se trouve plus aujourd'hui dans le dépôt des archives du château de Blain où dom Villevielle déclare cependant l'avoir rencontrée[1]. Par contre, j'ai pu découvrir le second document que signale cet auteur en 1457; il figure parmi les arrêts et jugés du Parlement, et porte la date du 14 janvier de la dite année (1456). A cette époque, Anne de Châteaubriant est déjà l'épouse de Jacques Rouault qui l'assiste dans sa réclamation.

Les conventions expresses stipulées lors de son premier mariage lui assuraient, pour le cas où elle survivrait à Rabateau, la jouissance d'une rente de deux cents livres à prendre sur une maison noble et les terres en dépendant. C'est l'accomplissement de cette promesse formelle que les demandeurs venaient exiger des filles et gendres du président. Ils sollicitaient l'assignation de la maison noble sur laquelle se préleverait le revenu constitué, maison d'ailleurs qui devrait être conforme à leur état, et pourvu de terres suffisantes. De plus, pour le payement des intérêts et arrérages, en raison du temps écoulé depuis la mort de Rabateau jusqu'au commencement du procès, ils concluaient au versement d'une somme de trois cents livres. Enfin, par surcroît de précaution, ils voulaient se faire constituer une hypothèque sur tous les biens immobiliers provenant de la succession et situés dans le comté de Poitou. De leur côté, les défendeurs loin de contester l'obligation d'exécuter les conventions d'origine, demandaient acte de leur offre de la maison noble de *Serigné* (évidemment la maison de la Mothe, déjà relatée plus haut), mais ils s'élevaient contre le surplus de la réclamation qu'ils soutenaient être exagérée.

[1] Je n'en dois pas moins les meilleurs remerciements à M. de la Nicollière-Teijeiro, l'aimable archiviste de la ville de Nantes, pour les recherches qu'en cette occasion il a bien voulu faire dans le fonds Bizeul.

L'affaire venait en appel au Parlement après avoir passé devant la sénéchaussée de Poitiers qui paraît avoir donné entièrement gain de cause aux demandeurs. Il semble bien que ceux-ci ne trouvaient pas à leur convenance la maison de Sérigné. Le sénéchal avait estimé qu'ils n'étaient pas tenus de l'accepter, et qu'ils pouvaient se faire délivrer toute autre maison noble à sa place. L'arrêt du Parlement confirma la décision du premier juge sur tous les points, sauf celui qui déterminait le lieu d'habitation. Il déclara que les défendeurs seraient quittes en mettant la maison de Sérigné à la disposition des demandeurs, et prononça de plus que si elle ne se trouvait pas actuellement dans un état convenable, les filles du président seraient obligées de livrer à Jacques Rouault et à sa femme celle de *la Caillère*, durant le temps nécessaire aux réparations[1].

[1] Telles sont du moins les grandes lignes de cette curieuse sentence, écrite dans un vrai latin de Parlement, et que je ne crois pas sans intérêt de reproduire ci-dessous dans son entier :

Cum in certa causa mota et pendente coram senescallo nostro pictavie seu eius locum tenente, inter dilectum nostrum Jacobum Rouaudi, militem et Agnetem de Chasteaubriant eius uxorem, ad causam ipsius uxoris actores in causa certarum requestarum personalis et ypothece super executione nonnullarum litterarum et judicatorum in processu lacius declaratorum necnon simplicis demande personalis et ypothece expredictis requestis de pendentis ex una parte. Et dilectos nostros Bertrandum Archiepiscopi, Thomam de Vivonna milites, ac Johannam et Dionisiam *les Rabastelles* eorumdem militum uxores defensores et opponentes ex altera.

Pro parte dictorum actorum plura facta pluresque raciones proposite extitissent ad finem seu fines quod prefati defensores, ut heredes quondam defuncti magistri Johannis *Rabasteau* dum viveret in nostra parlamenti curia presidentis per viam executionis in vim seu medio dictarum requeste personalis et judicatorum ad tenendum et intertenendum certas promissiones et conventiones per prefatum presidentem dum viveret, in ipsius et prefate Agnetis de Chasteaubriant tractatu matrimonii factas et concordatas, et hoc faciendo quod ipsi ad dimittendum et paciendum dictos actores vita comite dicte Agnetis uti et gaudere ducentis libris rendualibus, sufficienter hospitatis in domo nobili per supradictum presidentem in supradicto tractatu matrimonii dicte Agneti, casu quo ipsum ante eam decedere contingeret in dotem ut iidem actores dicebant promissis ipsis que faciendam assietam de prefatis ducentum libris rendualibus ad partem et divisim in et super omnibus bonis inimobilibus ex decessu presidentis relictis ad unam domum nobilem, ad eos secundum eorum statum et dicti redditus seu dotis

Cette seigneurie de la Caillère, étant la terre patrimoniale, allait bien de droit à l'aînée des enfants ; avec le fief de la

quantitatem hospitandum, tradendum et deliberandum. Medio vero dicte demande simplicis personalis ad solvendum ipsis actoribus pro principali et alias per modum interesse pro fructibus unius anni dictarum ducentarum librarum, a tempore obitus prefati presidentis usque ad incohacionem hujus modi processus obventis et debitis, ad valorem trecentarum librarum turonensium et amplius ut dicebant ascendentibus de quo valore actento tenore dictarum litterarum eorum stari juramento petebant, et in super quod virtute tam dicte requeste ypothecarie quam demande in simplici ypotheca ad omnia bona immobilia et hereditagia in comitatu nostro pictavie sita ipsis defensoribus ex decessu prefati presidentis obventa eisdem actoribus per hypothecam dimittendum ac deguerpiendum et in eumdem actorum expensis condempnarentur, executio que super bonis dictorum defensorum usque ad complementum supradictorum promissionum et conventionum fieret et perficeretur.

Pro parte vero dictorum defensorum plura etiam facta et rationes proposte extitissent ad finem seu fines quod causis et medüs in processù declaratis maxime actenta certa obligatione per eos dictis actoribus facta per quam ipsi eisdem actoribus predictum redditum bene et sufficienter super dictis bonis assidare ac domum nobilem videlicet domum de *Sérigné*, in patria pictavie sitam existentem ad eos et dictum redditum hospitandam tradere obtulerant et offerebant diceretur et declararetur prefatos actores ad predictas requestas demandas et conclusiones contra ipsos faciendum et formandum adiuncti non debere et si admittenbantur eos ad malam et injustam causam fieri seu formari fecisse et ab eisdem ipsi defensores absolverentur et in eorum expensis prefati actores condemnarentur.

Tantumque processum extitisset quod , dictis partibus auditis , et in factis contrariis et inquesta ea que postemodum hinc inde facta et penes prefatum semscalum nostrum reportata et de unde ipso processu per dictum Bertrandum Archiepiscopi ut administratorem ipsius et prefate Johane *Rabastelle* eius uxoris, que tunc obierat liberos habentem, resumpto licteris que titulis et illis munimentis dictarum partium hinc inde traditis et productis et tandem in jure appunctatis prefatus senescalus noster per suam sententiam supradictos defensores nominibus quibus procedebant ad tenendum perficiendum et complendum prefatas conventiones seu promissiones alias per prefatum presidentem, dictarum Dionisie et defuncte Johana *Rabastelle* patrem, in tractatu supradicte eius matrimonii dicte Agneti de *Chasteaubriant* factas, et hoc faciendo ad dandum et deliberandum eidem Agnete et supradicto Rouaudi eius ad causam ipsius Agnetis, ad partem et divisim in et super bonis immobilibus et hereditagiis prefati defuncti magistri Johannis *Rabasteau* ducentum libras renduales in domo nobili alia quam supradicto domo de *Sérigné*, in successione supradicti *Rabasteau* capta hospitatas ac pro mora seu mansione dicte Agnetis de *Chasteaubriant* et prefatis ducentum libris rendualibus hospitandis seu hebergandis bona et sufficiente productis ducentum libris rendualibus per dictam Agnetem de *Chasteaubriant* eius vita comite et per formam usus fructus et dotis gaudendo ac executionem usque ad complementum pre-

Jaudonnière qui lui était adjacent, elle fut donc attribuée à Jeanne Rabateau. Au décès de celle-ci, elle dut revenir à sa

missorum in vim prefate requeste personalis super bonis prefatorum defensorum ut prefati *Rabasteau* heredum fieri debere declarando. Et in super virtute supradictarum requestarum et demandarum ypothecarium ad dictis actoribus omnia et singula hereditagia et bona immobilia que dicti defensores ex successione supradicti *Rabasteau* detinent et possident in patria et comitatu pictavie sita et existencia. Videlicet in vim dictarum requestarum illa que situantur in patriis seu locis in quibus requesta ypothecaria locum habet medio vero dicte demande simplicis ypothece illa que in patriis in quibus requesta ypothecaria locum non obtinet existunt dimittendum et disguerpiendum nisi melius premissa ad implere vellent et in dictorum actorum expensis supradictos defensores condemnaverat respectu vero interesse quod iidem actores eo quod fructus unius annate predictarum ducentum librarum rendualium per defectum dictorum defensorum ut dicebant non perceperant per viam simplicis actionis et illud ad centum libras ascendere dicebant quod dicti actores de dicto interesse usque ad summam XI^ta librarum et inferius crederentur cosdem defensores usque ad illam summam de qua jurarent condempnando dixisset et ordonisset.

Fuit a dicta sentencia pro parte dictorum defensorum ad nostram parlamenti curiam appellatum. Auditis igitur in dicta curia nostra partibus antedictis in causa appellationis predicte processu que ou bene vel male fuerit appellatum ad judicandum recepto. Eo viso et diligenter examinento per judicium prefate curie nostre dictum fuit prefatum senescallum nostrum in eo quod prefatos defensores ad tadendum seu deliberandum prefatis actoribus aliam domum quam domum prefatam de *Sérigné* pro mora sen mansione predicte Agnetis de *Chasteaubriant* prefatis ducentum libris rendualibus hospitandis seu herbergandis condempnaverat male, in ceteris bene judicasse. Et per idem judicium dicti senescalli nostri sententiam corrigendo et emendando eadem curia nostra quod dicti defensores tradendo et deliberando prefatis actoribus supradictam domum de *Sérigné* cum suis adjacentibus edifficiis bene et sufficienter additum seu ordinationem gencium ad hoc se cognoscentium reparatam, aut aliam bonam domum nobilem in successione dicti Rabastelli captam ad moram seu mansionem dicte Agnetis et dictum redditum hospitandum sufficientem a dictis promissionibus respectu dicte domus nobilis quicti et immunes remanebunt. Et in super casu quo dicti defensores dictam domum de *Serigné* dictis actoribus tradere vellent sen eligerent quod pendente tempore quo ipsa domus reparabitur seu edifficabitur prefati actores, si bonum eis videatur, in domo de la *Callière* prefato presidenti dum viveret spectanti manere poterunt prefatos defensores ad eam propter hoc ipsis actoribus dicto pendente tempore tradendam et deliberandam condemnando ordinavit et ordinat.

Prononciatum XIIII^ta de Jannuarii,
Anno Domini M° CCCC° LVII°.

J. Le Tellier, Thiboust, de la Vignolle.

Arch. nat. X^1a 87. fol. 132.

sœur Denise, comme en témoigne un aveu rendu au seigneur de Sigournay, le 26 juillet 1457[1] et conformément sans doute à la coutume « de viage ou de retour » qui subsistait encore dans cette partie du royaume[2]. En 1476, nous trouvons d'ailleurs Artus de Vivonne soutenant à ce sujet contre Bertrand L'Archevêque, son oncle, les droits qu'il avait hérités de sa mère[3].

Thomas de Vivonne, seigneur de Fors et de Saint-Gouard, époux de Denise Rabateau, fit hommage des terres de sa femme le 11 novembre 1451, peu après la mort du président ; et, le 25 septembre de l'année suivante, il remplit à nouveau cette obligation[4]. Aussi bien la terre d'Auzance et de Sigon[5] qui lui avait été dévolue ne demeura pas longtemps en sa possession.

Dès le 10 novembre 1472, en effet, il la cédait à Jean Mérichon, écuyer, seigneur d'Uré, du Broil-Bertin et de Lagort en Aulnis, gouverneur et capitaine de la Rochelle, moyennant « 7 000 écus d'or, aujourd'hui ayant cours, chaque pièce valant 27 sols six deniers tournois de monnaie courante », sur lesquels l'acquéreur versa, le jour même de la vente, la somme de « deux mil neuf vingts ung écus 22 sols six deniers tournois » valant trois mille livres tournois. Pour le reste des 7 000 écus, c'est-à-dire « la somme de 4818 écus cinq sols tournois » Jean Mérichon consentait au vendeur et aux siens une rente de 420 écus d'or, amortissable au gré dudit Mérichon, et payable chaque année à Noël au château de Fors[6].

[1] Beauchet-Filleau. *1re édit.* t. II, p. 817.

[2] En vertu de ce droit, à la mort de l'aîné, chacun des puînés possédait à son tour le fief, suivant l'ordre de sa naissance. Il ne fut aboli qu'en 1514 par les trois états du Poitou. Cf. Marchegay. *Les L'Archevêque*, *op. cit.* p. 2 et 3. — Hugues Imbert. *Notice sur les vicomtes de Thouars*, 1867, p. 105. — Ledain, *Histoire de Parthenay*, *op. cit.* p. 49.

[3] Beauchet-Filleau, *loc. cit.*

[4] P. Anselme, t. VIII, p. 769.

[5] Sigon, village près d'Auzance.

[6] V. le texte entier de cette vente dans les *Archives historiques du Poitu* t. VII, p. 366-70.

Neuf jours après son acquisition, Jean Mérichon obtenait de Louis XI, par des lettres adressées aux trésoriers de France, datées de l'Hermenault le 19 novembre 1472, don et remise de tout ce qui pouvait être dû au trésor pour les ventes et honneurs à l'occasion de cette transmission des « châtel, terre et seigneurie d'Auzance[1] ».

Ainsi, suivant le sort trop commun en pareil cas, la terre qui semble avoir été le séjour préféré de Jean Rabateau se détachait de son héritage. Vingt ans s'étaient à peine écoulés, et cette maison des champs où il aimait chercher quelque repos après ses multiples labeurs passait aux mains d'un étranger. Le 7 avril 1475, par un acte signé en l'abbaye de la Grâce-Dieu, la cession était définitivement accomplie ; Artus de Vivonne, sgr de Fors, achevait alors l'œuvre de son père, en donnant à Jean Mérichon quittance et décharge d'une somme de 300 livres qui restait due sur le prix d'acquisition[2].

Thomas de Vivonne était donc décédé entre la date du 10 novembre 1472 et celle du 7 avril 1475; Denise, sa femme, lui survécut encore longtemps, puisque le partage de sa succession ne se fit que le 13 mars 1494[3]. Ils avaient eu deux fils : l'aîné, Artus, ne laissa qu'une fille, Catherine de Vivonne, dame de Fors, mariée à Jacques Poussart, chevalier, sénéchal du Poitou[4]; le second, Guillaume, épousa Charlotte de Torrettes, et par lui se continue la descendance de Me Rabateau[5].

Le fils de Guillaume, Artus de Vivonne, sgr de Saint-Gouard, reçut de son aïeul ou oncle Hélie de Torrettes, second président au parlement de Bordeaux, le châtau de Pisany, situé

[1] *Archives historiques du Poitou*, p 370-72. Suit le texte de l'hommage fait au roi par Jean Mérichon, le 5 décembre 1472, de « son châtel et forteresse d'Auzance ».

[2] *Id.*

[3] Beauchet-Filleau. Ve *Rabateau*, t. II, p. 578.

[4] *Id.* Ve *Poussart*, t. II, p. 547.

[5] On voit en effet qu'il faut la rattacher directement aux Vivonne, et non aux Torrettes, comme paraît l'indiquer M. de Brémond d'Ars. (Cf. *Jean de Vivonne*, p. 7, note 2).

entre Marennes et Saintes, à l'occasion de l'alliance qu'il contracta avec Catherine de Bremond-Balanzac, le 10 janvier 1519[1].

De ce mariage naquit, vers l'année 1530, Jean de Vivonne, baron de Saint-Gouard, marquis de Pisany, qui, à l'âge de 57 ans, épousa la comtesse Julia Savelli, veuve du prince Ludovico Orsino, héritière courtisée d'une des plus nobles familles du patriciat romain. Ambassadeur en Espagne et à la cour de Rome, colonel général de la cavalerie légère italienne, conseiller du roi, capitaine du château de Saintes, sénéchal de Saintonge, il mourut à Saint-Maur-les-Fossés, gouverneur du père du grand Condé, le 7 octobre 1599. Le livre charmant du comte de Brémond d'Ars a révélé naguère les mérites publics et les vertus privées de ce personnage. Henri IV l'appelait au jour de son décès le « chevalier de la couronne » ; mais surtout les lettres françaises lui sont à jamais redevables d'avoir donné le jour à la femme qu'elles admirent sous le nom de madame de Rambouillet.

C'est assurément pour nous une surprise de leur histoire que de retrouver dans les veines de la célèbre marquise quelques gouttes du sang de Me Rabateau. Le culte des ancêtres, nous apprend l'aimable biographe de Jean de Vivonne, était en grand honneur à la maison de sa fille. S'il est vrai qu'elle se plaisait tant au récit de leurs destinées, ne dût-elle pas se montrer fière de cet aïeul qui, à cinq générations de distance, avait bien contribué au lustre de sa race ? Et serait-il donc téméraire de penser que, dans la chambre bleue d'Arthénice, aux mille grâces du bel esprit succédait soudain l'évocation de la grande héroïne française, quand venait à être prononcé le nom sévère du président Rabateau ?

HENRI DANIEL-LACOMBE.

[1] « Aujourd'hui, dit le comte de Brémond d'Ars, le château de Pisany n'est qu'une chaumière. Plus heureux, celui de Saint-Gouard a conservé sa jolie prestance Louis XII ; il appartient à la famille Rouget-Lafosse, de Niort. A quelques lieues de Saint-Gouard, dans une triste plaine, vacille, comme un spectre gris, l'unique pan de mur resté debout du manoir de Fors, ce berceau des cadets de Vivonne. » (Cf. *Jean de Vivonne*, *op. cit.* p. 388.)

UN DERNIER MOT

ET QUELQUES DOCUMENTS

SUR

GEOFFROY DE LUSIGNAN

DIT *la Grand'Dent*

ANCIEN SEIGNEUR

de Vouvent, Mervent et Fontenay-le-Comte.

Plusieurs érudits du Poitou ont bien voulu m'engager à continuer les recherches que j'ai déjà commencées dans cette Revue sur l'ancienne famille de Lusignan et le fameux Geoffroy dit *la Grand'Dent*. La vérité sur ce personnage, presque romantique, est en effet peu connue, quoiqu'il ait joui d'une grande notoriété depuis le XIIIe siècle, non seulement en Poitou, mais dans des pays fort éloignés. On trouve nombre d'erreurs et de contradictions dans les notices et généalogies qui le concernent, et il serait à désirer qu'elles fussent rectifiées dans l'intérêt de l'histoire de notre province à cette époque.

La solution définitive de cette question des *Geoffroy de Lusignan* peut-elle être obtenue dans l'état actuel de nos ressources documentaires ? On pouvait en douter et la besogne à entreprendre était assez ardue ; plusieurs historiens l'ont abordée en vain, et M. Alfred Richard, archiviste de la Vienne, m'écrivait dernièrement qu'ayant indiqué ce sujet

comme thèse à un élève de l'école des Chartes, celui-ci avait cru devoir y renoncer, en présence des difficultés et des contradictions qu'il rencontrait. J'ai repris cependant ces recherches, et j'espère être arrivé à jeter un peu plus de lumière sur ces personnages dont la vie est restée dans l'ombre malgré leur célébrité.

Si tous les événements de cette époque obscure et tourmentée du moyen âge nous sont peu connus dansleurs détails, et surtout ceux qui ont eu pour théâtre des provinces moins en vue que d'autres, un assez grand nombre ont cependant été mentionnés sommairement, sinon toujours fidèlement, dans les chartes, chroniques ou documents des anciens monastères, et bien que tous ces écrits ne soient malheureusement pas parvenus jusqu'à nous, on peut quelquefois, en relevant et comparant les textes et les dates, arriver à en tirer quelques conclusions.

Nous avons dit précédemment (*Revue du Bas-Poitou*, 1894, p. 19) que Geoffroy la *Grand'Dent*[1], seigneur de Vouvent (ou Vouvant), avait été confondu avec son père par un grand nombre d'historiens, et que l'obscurité qui l'enveloppait avait même été plaisamment constatée par Rabelais dans *Pantagruel*, livre 2, chapitre 5 : « *Geoffroy à la Grand'Dent, grand-père du beau* « *cousin de la sœur aisnée de la tante du gendre de l'oncle de* « *la bruz de sa belle-mère* ... » Rappelons, pour séparer la fantaisie de l'histoire, que son père, Geoffroy Ier de Lusignan, était le second fils de Hugues VIII[2] de Lusignan, dit *le Brun*[3],

[1] Ce surnom de la *Grand'Dent* ne lui est donné dans aucun document de son temps. Il vient probablement d'une tradition populaire, ou plutôt du roman de *Mélusine*, et a été aussi consacré par l'iconographie.

[2] Hugues VIII, dit *le Brun et le Vieux*, fils de Hugues VII, passa en Terre-Sainte avant 1163 : *Hugo de Liziniaco senior qui cognominatus est Brunus* (Guillaume de Tyr, XIX, 8, p. 894). Il fut fait prisonnier l'année suivante à la bataille de Harenc et mourut peu après.

[3] Le dernier numéro de la *Revue du Bas-Poitou* a publié d'intéressantes observations de M. le comte de Marsy (*Petits problèmes relatifs à Mélusine et à Geoffroy la Grand'Dent*). Après avoir parlé des origines obscures de la légende de Mélusine (qu'il ne faut pas confondre avec l'ancienne *sirène*)

et par conséquent frère de Hugues IX, comte de la Marche (*J. Besly*, *Père Anselme*, *Moreri*, *B. Fillon comte de Mas-Latrie*, *Beauchet-Filleau*, etc.) ; qu'il se distingua à la 3e croisade (celle de Philippe-Auguste et de Richard Cœur-de-lion) et particulièrement au siège de St-Jean d'Acre (1191) où il secourut son frère cadet, Guy de Lusignan, qui avait été nommé roi de Jérusalem en 1186, et devint roi de Chypre en 1192 ; qu'il épousa avant 1200 (sans date plus précise) Eustache Chabot, fille du dernier Chabot (Thibaut II) dame de Vouvent et de Mervent (et prétendue *Mélusine*)[1] dont il eut deux fils : Geoffroy dit la *Grand'Dent* et Guillaume dit de *Valence* ; qu'il fut

le savant archéologue se demande si le nom de *Grand'Dent* a pu être donné à un Geoffroy de Lusignan avant le roman de Jehan d'Arras ? Rien ne l'établit. Ce roman fut composé seulement en 1387, et il fut répandu par des copies manuscrites jusqu'en 1478, date de sa première impression à Genève ; mais le surnom de *Grand'Dent* ne se trouve dans aucun document du 13e siècle, et ce fut peut-être en effet Jehan d'Arras qui, le premier, donna ce nom au Geoffroy de Lusignan, persécuteur de l'Abbaye de Maillezais, pour le rendre plus effrayant. Les historiens et chronologistes lui conservèrent ensuite ce nom pour le distinguer des autres Geoffroy, dont il a ainsi éclipsé, sinon absorbé, la renommée. Quant à son père Geoffroy 1er, qui s'illustra aux Croisades, M. de Marsy dit que « rien « ne lui paraît plus hypothétique que de le faire descendre des Hugues de « Lusignan... » Tous les auteurs sont cependant d'accord pour dire qu'il fut le second fils de Hugues VIII et qu'il assista Guy, son frère, roi de Jérusalem (autre fils de Hugues VIII) au siège de Saint-Jean d'Acre en 1191, et tous les chroniqueurs le citent. On lui a aussi donné le nom de *Grand'Dent* dans le roman de Mélusine, parceque l'auteur a amalgamé les exploits du père en Orient avec ceux du fils en Poitou, qui incendia l'abbaye de Maillezais, fut excommunié et se rendit à Spolète en juillet 1232, pour être absous (*Gallia Christiana*, t. II, Ecclesia Malleacensis, fol. 1368. — Biblioth. Labbeanae, t. II, p.238 et suiv.). Tous ces faits sont assez clairement établis, et il ne nous manquait que la date de la mort du père pour ne pas lui attribuer tous les méfaits du fils. On s'est aussi demandé si le père et le fils n'étaient pas le même personnage ? Le père, signalé aux Croisades dès 1188, devait, à cette époque, avoir déjà un certain âge (25 ou 30 ans), le fils est mort en 1248, et l'écart entre ces deux dates paraissait bien grand ; mais nous avons un document de 1234 (relevé ci-après par lequel Geoffroy (de Vouvent) ordonne des prières pour son père *Geoffroy de Lezignem* et sa mère *Eustache* Chabot, tous deux *décédés*, — ce qui tranchait déjà la question, d'ailleurs réglée depuis par un document trouvé aux Archives Nationales qui prouve que Geoffroy 1er était décédé avant 1224 (Voir plus loin).

[1] Eustache Chabot mourut en 1229. C'est elle qui, d'après quelques auteurs serait la fée *Mélusine*, si célèbre en Poitou.

dépouillé de plusieurs de ses fiefs par Jean-sans-Terre en 1202, et qu'il s'y rallia en 1203, après avoir en vain renforcé l'armée d'Arthur de Bretagne ; qu'en 1212, il était cité parmi les chevaliers bannerets du Poitou, et qu'en 1214, assiégé, avec ses deux fils, dans son château de Vouvent par Jean-sans-Terre, il fut forcé de capituler et de lui rendre hommage. — On ne trouve plus de renseignements sur Geoffroy Ier après cette date de 1214. Nous verrons plus loin qu'il ne vivait plus en 1224. Ce n'est donc pas à lui que s'applique le document relevé par l'historiographe anglais *Rymer* (*Fœdera*, t. Ier, p. 113, édition de Londres, 1704) et d'après lequel Henri III d'Angleterre libéra de prison en 1230[1], un *Geoffroy* et un *Aimeri* de Lusignan, *tous deux frères*, et un Hervé de Velluire, qui avaient été faits prisonniers, — aucun document n'indique dans quelles circonstances ; — mais une lettre dont nous parlerons plus loin, dit qu'ils furent pris par le *Comte* de Bretagne. — Geoffroy fut libéré à la condition de livrer ses châteaux de Vouvent et de Mervent au Roi, et de lui rendre hommage. Comme à cette date Geoffroy la Grand'Dent était le seigneur de ces châteaux, il est évident qu'il s'agit de lui,

[1] Dans une charte de 1232, Geoffroy la Grand'Dent, avant de prendre le chemin de la cour de Rome pour terminer ses différends avec l'église de Maillezais, dit que l'abbé de l'Absie est venu près de lui pour demander réparation des dommages, pertes et injures que *son père et lui* avaient fait éprouver au monastère.

En 1234, Geoffroy Ier était mort depuis longtemps, puisqu'on lit dans une charte en vieux langage français, datée de cette année, que Geoffroy II recommande aux prières de certains frères de l'Aumônerie de Fontenay, *ses père et mère décédés* (Geoffroy de Lezignen et Eustache Chabot), en échange du bois de chauffage à prendre dans ses forêts. Voici un extrait de ce curieux document :

« A tous çaulx qui cest present escript vóiront et oiront, je Geoffreiz de « Lezignen, sires de Vouvent et de Mairevent, saluz. Sachez vos tuit commu- « nement que je Geoffreiz de Lezignen dessusditz, por le salu de m'erme et por « le salu de mun bun père Sire Geoffreiz de Lezignen le prodome et de Madame « Eustache ma bonne mère, ay donné et donne aux frères de monsignor « Seint Ladre d'Ostremer qui de lor ordre serant .... en la maison de « l'Aumosnerie .... de Fontenay et aux pauvres lor chauffage en ma forest « de Mairevent ... por lo bienfaict dau chauffage ... sont tenu et serant « tenu durablement à faire l'anniversaire de mun père et de ma mère qui « dessuz sont nommez chascuns ans solepnament en l'église.... etc. »

quoiqu'il n'eût pas de frère (cité du moins par les généalogistes) nommé Aimeri ou Aymar. Son père, Geoffroy Ier, en avait un, Amaury, qui devint roi de Chypre en 1194, mais il mourut à Ptolemaïs en 1205[1].

L'identité des deux prisonniers de 1230 avait donc paru jusqu'à présent assez difficile à établir. Voici le passage qui les concerne dans l'acte royal reproduit par Rymer :

(1230). — Sciant præsentes et futuri, quod hæc est forma per quam dominus Henricus Rex illustris, filius Regis Johannis deliberavit *Galfridum de Lezyniaco*, et milites suos cum eo captos a prisona videlicet. Quod ipse Galfridus, in primis, commisit ipsi Regi castra sua Devonent (de Vovent) et Mereventer, in tenentiam et securitatem de fideli servitio ; ita quod ipse Rex, quam diu guerra duraverit inter ipsum et Regem Franciæ, tenebit castra supradicta in manu sua, ad guerrandum inde inimicos suos. — Et cum idem Rex habuerit castra prædicta in manu sua, sicut prædictum est, tunc faciet idem Galfridus eidem Regi homagium suum de jure suo.. Deliberavit Rex *Emericum de Lezyniaco fratrem ipsius* Galfridi, et cum eo captum ; ita quidem quod tota terra sua, quam tenende Emerico de Toarcio, ad opus Regis incurratur ; de voluntate assensu ipsius Emerici de Toarcio, qui hoc manucepit et concessit, si contin-

[1] On s'est demandé si les deux prisonniers cités par Rymer ne seraient pas deux fils de Hugues X de Lusignan, comte de la Marche ? Un *Geoffroy de Lusignan* (sire de Jarnac) et un *Aymar* ou *Adhemar* élu Evêque de Winchester, en 1250, sous le nom d'*Athelmar*, étaient fils de Hugues X et demi frères d'Henri III par leur mère Isabelle, veuve de Jean-sans-Terre, remariée à Hugues X. Auraient-ils pu être faits prisonniers avant le retour d'Henri III en Angleterre (1230) ? Nous les y retrouvons en 1250-1258, et *l'Histoire ecclésiastique de Jérémie Collier*, t. 2, p. 558, mentionne comme suit leur expulsion de royaume (avec beaucoup d'autres étrangers favorisés par Henri III) en vertu d'une décision des Barons réunis en Parlement à Oxford, qui gouvernaient alors et imposaient même leurs volontés au Roi : « *and to* « *secure the king from receiving any counter impression from his four half* « *brothers, Athelmar, elect of Winchester, Guy and Geoffroy de Lusignan, and* « *William de Valencia, they chased these noblemen first from Oxford and* « *afterwards out of the Kingdom.* » — Mais ce Geoffroy de Lusignan, sire de Jarnac, appartenait à une autre branche plus jeune, et il n'était pas *seigneur de Vouvent* — Paul Marchegay a signalé un Geoffroy de Lusignan, seigneur de Sainte-Hermine, allié à la maison de Rays ; mais il est tout autre que son homonyme de Vouvent, et il vivait encore en 1268, époque où il était aussi seigneur de Luçon — M. de Mas-Latrie (*Trésor de chronologie*) pense que c'est le même que le sire de Jarnac.

gat ipsum Emericum de Lezyniaco a fidelitate et servitio Regis aliquando recedere, et inde Cartam suamDomino Regi fieri faciet... etc.

Paul Marchegay, dans ses *Recherches historiques sur la Vendée*, a parlé d'un document analogue à celui de *Rymer* (probablement le même), mais il n'en a donné qu'une traduction incomplète. Il dit à ce sujet : « Vouvent et Mervent « étaient jadis deux noms à peu près inséparables; aujour- « d'hui ils appartiennent à deux cantons différents : Vou- « vent à la Châtaigneraie, Mervent à Saint-Hilaire des Loges. « Au commencement du 13e siècle ces deux formidables ci- « tadelles avaient pour seigneur un cadet de la maison de « Lusignan, Geoffroy. Sa fille aînée, *Valence*[1], les apporta, en « 1248, dans la famille de Parthenay l'Archevêque, par la- « quelle elles ont été possédées pendant près de 200 ans.

[1] Paul Marchegay commet ici une erreur, qu'il a rectifiée plus tard, dans les documents manuscrits qu'il a laissés à la Bibliothèque nationale ; mais cette erreur a été reproduite par M. *Beauchet-Filleau* dans la première édition de son *Dictionnaire des familles du Poitou*, et par *M. L. Brochet*, dans sa *Forêt de Vouvent* (p. 82) *Valence* n'était que la petite-fille et non la fille aînée de Geoffroy 1er de Lusignan, qui n'eut que deux enfants, Geoffroy (dit la Grand'-Dent) et Guillaume. Elle était fille de ce dernier et de Marquise de Mauléon, et par conséquent nièce de Geoffroy la Grand'Dent, dont elle hérita a défaut d'enfants légitimes de celui-ci. C'est ainsi que par son mariage avec Hugues l'Archevêque, sire de Parthenay, elle lui apporta Vouvent, Mervent, Mouchamp et Soubise. Sa mère nommée Marquise de Mauléon, était fille du célèbre *Savary de Mauléon* et de Belle-Assez de Pareds. Un accord pour l'exécution du testament de Geoffroy de Lusignan fut conclu en juin 1250 *(Coll. Dupuy, manuscr. de la Bibl. Nat.)* entre Valence et son mari Hugues l'Archevêque d'une part, et les exécuteurs testamentaires, Guillaume Fort et Fouque Petit, chevaliers, d'autre part. La date de cet accord (1250) indique bien qu'il s'agit de Geoffroy la Grand'Dent (décédé en 1248), dont Valence était héritiere; et non de son père, Geoffroy 1er de Lusignan, décédé depuis longtemps.

Parmi les documents qui établissent que *Valence* était la nièce et non la fille de Geoffroy la Grand' Dent, on peut citer un acte du 12 juin 1242, imprimé dans l'Inventaire de Teulet (*Layettes du Trésor des Chartes*, T. II, p. 473). On y trouve cette indication que Geoffroy n'était que le détenteur, à titre de bail sans doute, et non le possesseur réel de la seigneurie de Soubise, laquelle appartenait à sa nièce. — Geoffroy était l'aîné de deux frères, et son cadet s'appelait Guillaume de Valence. Cela est notamment établi par une charte de 1215 en faveur de l'abbaye de Fontevrault. Ce sont eux qui dévastèrent le monastère de Maillezais en 1225, ainsi qu'il est rapporté dans la *Gallia Christiana* et les *Chroniques du Père Labbe*.

« Geoffroy de Lusignan, à l'exemple de la plupart des autres « barons, combattit alternativement sous les drapeaux « du roi d'Angleterre et sous ceux du roi de France. Fait « prisonnier par le monarque anglais, il n'obtint sa déli- « vrance et celle de ses chevaliers que par la remise de « ses châteaux, et en donnant de bonnes garanties de sa « fidélité pour l'avenir ; mais les victoires de Saint-Louis ne « tardèrent pas à rendre inutiles les mesures et les précau- « tions consignées dans la charte que nous traduisons ci- « dessous et qui figure à Londres parmi les rôles des lettres « patentes de Henri III :

« Henri, roi d'Angleterre à tous ses fidèles sujets.

« Sachez que nous délivrons Geoffroy de Lusignan de notre prison « sur sa promesse de nous livrer ses châteaux de Vouvent et « Mervent ; puis cette promesse accomplie, de nous rendre hom- « mage et de donner des garanties suffisantes du fidèle service qu'il « doit nous rendre. Nous délivrons aussi les Chevaliers dudit « Geoffroi, à la charge par eux de nous donner les mêmes garanties « de leur fidèle service ; et nous n'exigerons d'eux tous que celles « qu'ils pourront et devront raisonnablement fournir.

« Fait en présence du Roi, le 6 juin, XVe année de son règne. »

Cette année correspond à 1230, et ce prisonnier était évidemment Geoffroy la Grand'Dent.

Le recueil *Royal Letters of Henri III* (Chronicles of Great Britain during the middle ages, *London*, *1862*, *t. I*, *p. 378*), donne à la date du 27 juin 1230, une lettre de G. de Wulward à l'évêque de Chichester, chancelier, dans laquelle il l'informe de ce qu'a fait récemment le Roi, et parle de la libération de Geoffroy de Lusignan (6 juin 1230), et de tous ceux qui avaient été faits prisonniers avec lui par le *comte de Bretagne*[1] ; mais il ne cite pas Aimeri (Emericus de Lezyniaco), comme le fait le texte officiel relevé par Rymer. Il écrit à ce sujet :

Tunc etiam commisit Galfridus de Leziniaco domini regi castra sua de Vevent et Merevent in Pictavia, tenenda (quam) diu guerra

duraverit... etiam regem Franciæ, et sub alia quadam conditione, quam longum e sset enarrare. Et sic liberavit ipsum Galfridum dominus Rex a prisona, et milites suos, et alios cum eo captos *per Comitem Britanniæ*, et omnes homagium domino regi fecerunt... etc.

On trouve dans le même recueil (*p. 385, t.* I), une lettre d'Henri III à Geoffroy de Lusignan, à la date du 29 septembre 1230. Le roi, retournant en Angleterre, laisse pour le représenter en France le duc de Bretagne et les comtes de Richemond, de Chester et Mareschal. Voici deux passages de cette lettre :

Rex G(alfrido) de Leziniaco, salutem.

Vestræ significamus dilectioni quod, pro infirmitate nostra quæ diu nos tenuit et plurimum gravavit, in partibus istis, propter etiam infirmitatem nostram (*sic*) dilecti fratris nostri R(icardi) Comitis Pictaviæ et Cornubiæ, quæ nuper eum cepit et nondum convaluit ..

Dimittimus quidem post nos dilectos et fideles nostros (*Petrum*) *ducem Britanum* et Comitem Richemundœ, R(adulphum) Comitem Cestriæ et Lincolniæ et Comitem Marescallum, ad guerram nostram sustinendam, et jura nostra pariter et vestra contra hostes nostros defendenda... etc.

Teste rege apud Reidune XXIX° die septembris (1230[1]).

On est donc amené à conclure de l'examen de ces différents textes que le prisonnier libéré par Henri III en 1230 ne saurait être autre que Geoffroy[2] de Lusignan, dit la *Grand'Dent*,

[1] Pierre de Dreux, surnommé *Mauclerc*, à cause de sa turbulence et de sa mauvaise foi. Il prit part à diverses révoltes et ligues contre la régente Blanche et saint Louis. Par son mariage avec Alix, fille de Guy de Thouars et héritière de la Bretagne, il en devint Comte, puis Duc (1213-1237)

[2] On sait qu'Henri III d'Angleterre fit une nouvelle tentative en 1230 pour ressaisir le Poitou. Il débarqua le 5 mai à St-Malo (*Royal Letters of Henri III*, I, 363) à la tête d'une armée, passa à Nantes le 16 mai (*Rymer*, *I*, *196*) où il resta quelque temps. Il arriva en Saintonge après avoir probablement traversé le Bas-Poitou. Le 18 juillet il était à Pons (*Lettres des Rois et Reines*, par Champollion-Figeac, *I*, *36*). Le 15 août, il convient d'une trêve de 15 jours avec le comte de la Marche, qui avait été forcé de se sou-

et que, de plus, il avait un frère nommé *Aymar* ou *Aimeri* (Emericus de Lizyniaco), cité par Rymer, mais dont les autres historiens n'ont pas parlé. C'était peut être un second fils de Hugues IX de la Marche, frère de *Geoffroy Ier*.

— Un autre intéressant document, c'est *le testament de Geoffroy la Grand'Dent.* — Benjamin Fillon et plusieurs autres auteurs ont répété, après le Père Anselme et Moréri, que Geoffroy était mort sans postérité. Il faudrait plutôt dire *sans enfants légitimes*, car nous verrons plus loin, par un extrait de son testament, qu'il eût une seconde femme nommée *Aude* dont il réserve le dot, et trois enfants (*Arpin*, *Aaliz* et *Borgoigne*), à qui il fait des legs ; mais il paraît qu'ils étaient des bâtards, puisque que ce fut *Valence*, sa nièce, qui hérita des châteaux de Vouvent et Mervent, qu'elle apporta par mariage à Hugues II l'Archevêque, après la mort de Geoffroy la *Grand'Dent* en 1248. Nous avons vu plus haut qu'ils furent chargés tous deux du règlement de la succession avec les exécuteurs testamentaires (acte de 1250).

Le Père Anselme indique Humberge de Limoges comme

mettre à Louis IX. Revenu à Nantes avant le 23 septembre, Henri III ne voulut pas retourner en Angleterre sans laisser des secours, des promesses et des espérances à ses partisans. Il accorda au Duc de Bretagne 400 chevaliers et 100 sergents à cheval (*Rymer*, *I*, *198*). Le 29 septembre il écrivit de Redon à Geoffroy de Lusignan, la lettre citée plus haut, lui annonçant qu'il va chercher des secours en Angleterre, mais qu'en attendant il laisse sur le continent le comte de Chester et le comte Mareschal qui, avec le Duc de Bretagne, ont mission de continuer la guerre, et auxquels il a enjoint de lui donner le secours dont il aura besoin, de même qu'il le supplie de vouloir bien apporter son propre concours à ses lieutenants (*Bélisaire Ledain*, Savary de Mauléon). — Geoffroy la Grand'Dent qui avait d'abord embrassé le parti du comte de la Marche, ne put, pas plus que lui, résister à Louis IX et dut s'abandonner à la discrétion du vainqueur. Le récit de sa défaite se trouve dans *Guillaume de Nangis* : « *Après la prise de la tour de Béruge, li « roys Loys ala seurement a un autre chatel que l'en clame Fontenay, et « le tenoit Geffrois, sires de Leseygny, qui etoit en l'ayde le comte Hue de « la Marche. Li Roys fit assoir le chatel et le prit en peu de temps par la « force, avecques un autre moult riche et moult fort que l'on nommoit Nou- « vent* (*Vouvent*), *qui etoit au dict Groy* (*Gefroys*). » 1242.

une seconde femme de Geoffroy Ier, et il n'en donne aucune à Geoffroy la *Grand'Dent*[1] ; mais un document de mai 1224, conservé aux Archives Nationales (*Cartulaire de Saint-Louis*), établit péremptoirement qu'il eût d'abord pour femme, *Clemence,* vicomtesse de Châtellerault, qu'il épousa, en cette même année 1224. Ce document que nous croyons devoir reproduire ici, parce qu'il redresse de nombreuses erreurs, est un *aveu* de Geoffroy la Grand'Dent, seigneur de Vouvent, au roi de France (Louis VIII). Il reconnaît que le roi l'a reçu en foi et hommage lige de la vicomté de Châtellerault, à lui advenue à cause de sa femme *Clémence,* fille de Hugues, jadis vicomte de Châtellerault. Il lui fait aussi hommage des autres terres que son père tenait du roi Philippe (Auguste). Il déclare que, lorsque le roi est en Poitou, lui vicomte de Châtellerault, est obligé de consigner entre ses mains le château de Vouvent pour y mettre la garnison du roi, et qu'il lui doit être rendu quand le roi sort de la province ; ce qu'il accorde du consentement du comte de la

[1] *Moreri* indique à tort *Clémence de Châtellerault* décédée en 1239, comme une seconde femme de Geoffroy Ier. Cette *Clémence* fut la première femme légitime de Geoffroy la Grand'Dent, car, outre le document latin ci-après, Geoffroy confirma par un acte de la même année 1239, le don que *feue* noble dame *Clémence*, vicomtesse de Châtellerault, *sa femme*, avait fait à l'abbaye de Saint-Denis de tout ce qu'elle et ses ancêtres avaient possédé dans le prieuré de Vaux — Et Geoffroy avait, en effet, pris du chef de sa femme, le titre de vicomte de *Châtellerault* dans un acte de 1232, cité plus haut, par lequel, avant de partir pour Rome il fait réparation aux religieux de l'Absie pourles dommages et les injures que *son père et lui* avaient fait éprouver à cette abbaye : « A tous ceulx qui ces présentes « lettres verront, Geoffroy de Lusignan, *vicomte de Châtellerault,* seigneur « de Volvent et Mayrevant, salut, etc. » (Dom Fonteneau, I, 309, — Thibaudeau, *Hist. du Poitou,* II, 483.— Extraits de *Gaignières* (B. N. *Manuscrits*, fonds français, n° 20,690, p. 233). D'après *Lalanne* (histoire de Châtelleraud, 1859) *Clémence* aurait épousé *en 1244* un autre Geoffroy de Lusignan, *sire de Jarnac* (fils de Hugues X de la Marche) ; c'est une erreur qui a été reproduite par M. A. de la Porte, dans ses *Gens de qualité en Basse-Marche* (2e livraison, p. 22), de même que, p. 33, il fait de *Valence* une *fille* de Geoffroy la Grand'Dent : c'était sa *nièce.* — Il y a également lieu de remarquer que trois *Guillaume* paraissent avoir porté le surnom de *Valence*: 1° Guillaume, un des fils de Hugues VIII et par conséquent frère de Geoffroy Ier ; 2° Guillaume, second fils de Geoffroy Ier et frère de Geoffroy II la Grand-Dent ; 3° Guillaume, fils de Hugues X et d'Isabelle (la comtesse-Reine), qui suivit Henri III, *son frère utérin*, en Angleterre.

Marche, seigneur dominant dudit Vouvent. De plus il a quitté (donné) au roi tout ce que sa femme avait droit de prétendre dans le comté d'Alençon, et il en fera passer acte par sa femme :

« Ego, Gaufridus de Lizegnam[1] notum facio universis tam « presentibus quam futuris quod karissimus dominus meus « Ludovicus, Rex Francie illustris, salvo rachato suo, recepiet « me in hominem de vicecomitatu Castri Eraudi qui provenit « michi ex parte *Clementie uxoris mee*[2], filie Hugonis quondam « vicecomitis Castri Eraudi, quando meam ad dominum regem « adducam uxorem predictam. Quam si contigerit sine herede « decedere, vicecomitatus ille redibit ad heredes proximiores, « salvo rachato domini Regis. — Et sciendam quod nec ego « nec alius poterit facere novam fortericiam apud Castrum « Eraudi nisi de voluntate domini Regis. — Et de hoc viceco- « mitatu teneor, ego et heredes mei de uxore mea predicta, « facere domino Regi et heredibus suis hominagium ligium « contra omnes homines. — Et feci eidem domino Regi ho- « minagium de alia terra quam *pater meus*[3] tenuit de bone « memorie rege *Philippo*[4] genitore suo, quamdiu fuit in ejus « servitio, et similiter tenentur heredes mei facere homina- « gium de eâdem terrâ domino Regi et heredibus suis. Quo- « tiens autem et quando dominus Rex erit in partibus Pictavie, « teneor tradere castrum meum de *Vovent* regi vel mandato « suo, ad ponendum in eo garnisionem suam quamdiu erit in « partibus Pictavie, et, in recessu suo rehabebo castrum « meum de Vovent..... Et sciendum quod convencionem « quam feci de castro de Vovent, sicut dictum est, feci de « voluntate et precepto domini mei comitis Marchie de quo « teneo castrum Voventi. Quitavi etiam domino Regi et here- « dibus suis in perpetuum quicquid juris clamare et habere

[1] Geoffroy II, de Lusignan, dit la Grand'Dent, seigneur de Vouvent.
[2] Clémence de Châtellerault, femme du même Geoffroy II.
[3] Geoffroy Ier de Lusignan, précédent seigneur de Vouvent.
[4] Philippe-Auguste, que Geoffroy 1er suivit à la 3e Croisade.

« possum, ex parte dicte uxoris mee in toto eo quod tenet « dominus Rex de toto comitatu Alenconis, et hanc quitacio- « nem fieri faciam a dicta uxore mea.

« In cujus rei memoriam et testimonium presentem pagi- « nam sigilli mei appositione confirmo. Actum anno Domini « millesimo ducentesimo vicesimo quarto, mense Mayo ». (Mai 1224), CARTULAIRE DE SAINT-LOUIS. *Archives Nationales, JJ, 31, f° 74, au verso*)[1].

— Le testament *intégral* de Geoffroy *la Grand'Dent* ne nous est pas parvenu. Nous n'en avons qu'un extrait et une analyse donnés par Jean Besly, l'historien poitevin, conservés dans les manuscrits de la Bibliothèque Nationale. Geoffroy y désigne certaines terres comme devant fournir pendant un nombre d'années déterminé, de quoi faire des aumônes et payer ses dettes, une fois qu'on aura payé la dot de sa femme et les legs à ses enfants naturels. — Voici, du reste, l'extrait de Besly, avec la traduction en regard :

janvier 1247.

Item volo et præcipio quod de terra mea de Subizia, cum omnibus fructibus et pertinentiis, usque ad duos annos continuos et completos, de consensu et voluntate Hugonis Archiepiscopi domini Partiniaci, qui de hoc tenendo spontaneus fidem dedit, et de Mairevento et Volvento et Muncantorio cum omnibus pertinentiis, redditibus, proventibus et aliis rebus quas ibi habere debeo, usque ad quatuor annos, fiant elemosinæ meæ et emendæ et debita

Item, je veux et ordonne que de ma terre de Soubise, avec tous ses revenus et dépendances, pendant deux années continues et complètes, du consentement et de la volonté de Hugues l'archevêque, seigneur de Parthenay, qui a promis sous la foi du serment et de sa libre volonté de donner son consentement ; et aussi de mes terres de Mervent, Volvent et Montcontour, avec toutes leurs appartenances et revenus et des autres choses que je dois y avoir, pendant

[1] Ce document est imprimé dans les *Layettes du Trésor des Chartes*, t. II, p. 31 ; mais c'est par erreur qu'une note indique Geoffroy de Lusignan, seigneur de Vouvent (signataire de cette charte et mort en 1248), comme étant un autre Geoffroy de Lusignan, sire de Jarnac, fils de Hugues X de la Marche et d'Isabelle, qui se marièrent en 1220. Ce fut leur 5e enfant, et il n'était peut-être pas né en 1224, lorsque Geoffroy la Grand'Dent signa l'acte ou *aveu* ci-dessus. — C'est ainsi que, faute d'attention, les erreurs se propagent et se perpétuent!

mea persolventur; salva tamen dote Audæ, uxoris meæ, quæ est C. marcarum annui redditus sicut in carta sua, sibi data et tradita, continetur.

quatre ans, — soient faites mes aumônes et amendes, et que mes dettes soient payées; réserve faite de la dot de Aude, ma femme, qui est de cent marcs (*d'argent*), de revenu annuel, comme il est contenu dans la charte à elle donnée et livrée.

Item lego C. libras Arpino, filio meo; et similiter C. libras Aaliz, filiæ meæ; et similiter Borgoigne C. libr. in pecunia numerata.

Item, je lègue cent livres à Arpin, mon fils, et aussi cent livres à Aaliz ma fille; et aussi cent livres à ma fille Borgoigne, en argent comptant[1].

Eligit sepulturam in ecclesia B. Mariæ de Volvento, coram altare Capellaniæ et instituit ibi unam capellaniam cum quodam Presbitero.

Il a fixé le lieu de sa sépulture dans l'église Notre-Dame de Volvent devant l'autel de la Chapellenie; et il y a institué une chapellenie desservie par un prêtre.

Item, il est fait mention de chapelles à Chevefaye, Faymoreau, Puy-de-Serre, Saint-Michel-le-Clos, Pissot, Antigné, Saint-Maurice-des-Nouhes, la Chastaigneraye, Saint-Pierre du Chemin, Mondenoble.

— Les deux derniers paragraphes sont une analyse de *J. Besly*, — qui a dû voir le testament

(*Bibl. Nat — Manuscr.* Nouv. acq. Françaises, n° 5.040, folio 337, collection Marchegay, (Poitou).

— En résumé, Geoffroy *la Grand'Dent*, né vers 1200 et décédé en 1248, était fils d'Eustache Chabot (dite aussi *Mélusine*), et de Geoffroy 1er de Lusignan (2e fils de Hugues VIII). Il n'est pas allé aux Croisades comme son père, qui s'y était particulièrement distingué en 1191 ; mais il a bénéficié de la célébrité de celui-ci, et tous deux ont été confondus dans l'histoire et dans les romans qui racontent leurs prouesses, ainsi que dans les images qui représentent Geoffroy de Lusi-

[1] Au temps de saint Louis, d'après M. de Wailly, la *livre tournois* valait (valeur intrinsèque) 20 fr. 20 centimes. Plus tard, elle baissa beaucoup. A la même époque, le *marc* valait environ 52 fr. En effet, on taillait 58 gros tournois dans un marc, et le gros tournois avait une valeur intrinsèque de 20 fr. 89, 87.

gnan avec une grande dent, un casque à plumes et un brillant costume de guerre.

Geoffroy fils a sans doute pris part, en Poitou, aux luttes qu'eut à soutenir son cousin Hugues X de Lusignan, comte de la Marche (*Vouvent* était un fief de ce comté), et il fut même fait prisonnier d'Henri III d'Angleterre ; mais il est surtout connu par les violences qu'il exerça contre l'abbaye de Maillezais, et que son père avait commencées avant lui. Il les redoubla au point d'en expulser les religieux, et même d'incendier l'abbaye. D'un caractère sauvage et emporté, il n'aimait pas les moines et exigeait leur soumission entière, en vertu d'un droit d'*avouerie* (protectorat) qu'il prétendait tenir de sa mère, Eustache Chabot. Les Chabot, précédents seigneurs de Vouvent, avaient toujours eu des contestations avec le monastère à ce sujet, et le roi de France (Louis VII) avait dû, par un arrêt du 2 février 1151, déclarer Maillezais complètement libre de toute juridiction et de tout protectorat. Geoffroy se réconcilia plus tard avec l'abbaye, non sans avoir été d'abord excommunié, puis absous par le Pape à Spolète, le 15 juillet 1232.

Quant à la *grande dent,* elle a probablement été exagérée, sinon inventée, par les romanciers et les peintres. On a cependant dit que cette singularité, plus ou moins prononcée, avait été remarquée chez plusieurs descendants de la famille des Lusignan, et si cet atavisme existe réellement, il permettrait de croire que Geoffroy Ier était déjà porteur d'une de ces dents extraordinaires. On l'en a du reste gratifié dans plusieurs écrits relatifs aux Croisades[1] en le confondant avec

[1] M. le comte de Mas-Latrie, de l'Institut, dans son *Histoire de l'île de Chypre*, t. I, p. 8 dit : « Geoffroy de Lusignan, *célèbre depuis sous le nom de « Geoffroy à la Grand'Dent*, vassal du roi d'Angleterre, à cause de ses seigneu- « ries du Poitou, s'était joint à son frère Guy (1191) au siège de Saint-Jean « d'Acre). » — Le même auteur (*Trésor de chronologie*, p. 1631) indique encore Geoffroy 1er, comte de Jaffa, comme le seigneur à la *Grand'-Dent*. — J. Bouchet dans ses *Annales d'Aquitaine* (1557, in-folio) dit p. 85. « Baudouyn, roi de Hierusalem, maria sa fille avec un hardy et prudent che-

son fils, qui est plus particulièrement appelé *la Grand'Dent* par les historiens du Poitou[1]. Quoi qu'il en soit, Jehan d'Arras, dans son roman de *Mélusine* (1387) a choisi un Geoffroy de Lusignan comme type de cette anomalie (dont il avait sans doute entendu parler, s'il ne l'a pas inventée), et il l'a accentuée pour rendre son héros plus remarquable et plus terrifiant dans la guerre et vis-à-vis des moines de Maillezais. Il a, en même temps, mêlé l'histoire du fils à celle du père, d'autant plus facilement que celui-ci avait aussi molesté les mêmes religieux. Rabelais vint ensuite rappeler cette *grande dent*, toujours à propos des moines de Maillezais, et plus tard, Claude Vignon et d'autres artistes, inspirés par ces deux écrivains, l'ont re-

« valier nommé Guy de Luzignen, frère de Geoffroy de Luzignen *surnommé* « *la Grand'Dent*... les dictz deux frères estoient enfans de Méluzine ». Il « ajoute à propos du roman de Mélusine : « C'est un songe que dudict « romant de Meluzine, et ne pourroit estre soustenu ainsi qu'il est « escript ». — Ce vieux livre, résumé historique du temps, est dédié par Jean Bouchet de Poictiers, l'auteur et l'imprimeur, à Révérend Père en Dieu Frère Anthoine *Ardillon*, abbé de la *Fontaine le Comte*, cité par Rabelais (*le noble Ardillon*). — « Le roman de *Mélusine* tient une bonne place parmi les « romans du moyen âge ; il nous fait pénétrer dans le royaume des fées. La fée « est le *deus ex machina* de tous ces romans du moyen âge ; c'est par elle « qu'ils se tirent d'une difficulté imprévue, qu'ils font triompher leurs héros « d'un obstacle infranchissable », etc. (*E. Lecesne*, analyse du roman de Mélusine).

[1] Et par les généalogistes *Anselme* et *Moreri*. — Voici le tableau généalogique de la maison de *Lusignen* donné par Jean Besly, conseiller et avocat du Roy honoraire au siège royal de Fontenay-le-Comte, dans son *Histoire des comtes du Poitou*, in-fol. Paris, 1647 :

HUGUES VIII, DIT LE BRUN, MARIÉ A BOURGONGNE DE RANCON.

HUGUES IX, comte de la Marche.	GUY, roi de Hiérusalem et de Chypre.	AYMERI, roi de Chypre.	RAOUL, sire d'Issoudun et comte d'Eu.	GEOFFROY I, sire de Vouvent, et Mervent ; marié à Eustache Chabot.
				GEOFFROY, dit à la *Grand'Dent*.

— On peut compléter cette généalogie comme suit : *Geoffroy Ier* né vers 1160, veuf, vers 1202, d'*Eustache Chabot*, épousa vers la même époque

présenté avec cette espèce de défense de sanglier qui *lui sailloit de la bouche plus d'ung pouce*, dit le roman ; et ils y ont ajouté, comme légende, ce vers de Virgile, plutôt applicable à Geoffroy Ier de Lusignan renommé, en effet, par ses succès militaires : *Insignis fama et felicibus armis.* (Enéïde, liv. VII, v. 745).

CHARLES FARCINET, O ✻
de la Société des Antiquaires de France.

ANCIENNE MÉDAILLE ROMANTIQUE DE *Geoffroy la Grand'Dent.*

Humberge de Limoges (fille d'Adhémar V et de Sarah de Cornouaille) dont il eut son second fils, *Guillaume de Valence.* — *Geoffroy II, la Grand'Dent* né vers 1200, mort en 1248, sans enfants légitimes, avait épousé, en 1224, *Clémence de Châtellerault*, après la mort de Geoffroy Ier. — *Guillaume de Valence*, né vers 1203, se maria jeune à *Marquise de Mauléon* et en eut une fille nommé *Valence*, qui épousa *Hugues l'Archevêque* et fut l'héritière de son oncle, *Geoffroy la Grand'Dent.* — On ne peut établir aucune généalogie offrant plus de certitude ; elle est conforme à tous les anciens textes, tandis que les autres se heurtent à des documents contraires.

— L'*aveu* de *Geoffroy la Grand'Dent* (1224), dont nous avons donné le texte, fut le résultat d'un accord préalable conclu à *Bourges* entre *Louis VIII* et lui. Le Roi posa le premier les conditions de l'accord, dont l'aveu de Geoffroy n'est que la copie presque littérale. L'acte vraiment original est donc la charte de Louis VIII, qui se trouve dans MARTÈNE (*Veterum scriptorum amplissima Collectio*, t. I, p. 1186). Il n'en a été fait mention par aucun des historiens qui ont parlé de *Geoffroy de Lusignan* (dit la Grand'Dent), *sire de Vouvent et Mervent, vicomte de Châtellerault* en 1224.

ESSAI HISTORIQUE

SUR LE TALMONDAIS

DEPUIS LE IXe SIÈCLE JUSQU'A LA RÉVOLUTION

(Suite)[1].

§ 2. — Histoire du Port de Talmond.

Qu'il nous soit permis, à propos de la rivière du Peray, vu le grand intérêt des habitants actuels de la contrée, de nous étendre un peu longuement sur ce qui se passa, dans le havre de cette petite rivière aujourd'hui abandonnée aux caprices de la mer, et dans les petits ports auxquels il donnait accès.

Deux petits filets d'eau découlant, l'un d'Avrillé, le Biar, et l'autre de Poiroux, le Peray[2], se réunissent à environ un kilomètre de la côte, et forment le petit havre du Peray. Vers leur point de jonction, et sur le Biar, les habitants du pays de Jard créèrent un modeste village, indiqué encore de nos jours comme le port de Jard, ou la Guittière.

Ce village fut un des points de départ, du XIe au XVIIe

[1] Voir la livraison de juillet, août, septembre 1894.

[2] Ce dernier s'appelait au XVIIe siècle le Guy-Chatenay, sur son cours supérieur, car il prend sa source près du village du même nom, commune de Saint-Avaugourd des Landes.

siècle, des produits de la contrée, tels que vins, bois, blé, sel, etc... Un peu plus loin, sur le Peray, à deux kilomètres de la côte, avaient été également établis, d'abord le petit port de la Vignolière, et, à cinq kilomètres plus haut, Talmond, avec un autre port[1] plus facile pour le transbordement des marchandises, puisqu'il possédait, en aval du pont de la ville, des quais pour l'embarquement et le débarquement des navires[2]. Dès les premiers siècles de notre histoire, le Peray formait déjà de longs marais s'étendant jusqu'au pied des murs du château de Talmond, et d'après l'abbé Suger (1138), « dans les fossés du château, la marée de « l'Océan, qui n'est pas fort éloigné, monte deux fois par « jour, et par son mouvement dans les ruisseaux d'eau « douce permet, deux fois par jour, d'apporter en bateau, « dans l'intérieur des terres, et jusqu'à la porte de la tour, « abondance de poissons, de viandes et de marchandises « diverses ».

On avait établi, même au pied du château, le quai de Gerberote ; et c'était là qu'abordèrent les bateaux des Espagnols, qui vinrent directement chercher des blés à Talmond, en 1412 ; mais plus tard, (1504) pour les grosses réparations et transformations du château, les navires, apportant les ardoises achetées à Redon en Bretagne, durent les débarquer au port de la Guittière, pour les faire charger sur les gabarres du lieu, seules capables de les transporter jusqu'au « cay de Gerberote » ; à cette même date, et pour le même travail, la chaux vint par bateau jusqu'au port de la Vignolière[3].

[1] Dès l'an 1070 (cartulaire de Talmond, charte 34), un certain Boso de la Davière donnait à l'abbaye de Sainte-Croix de Talmond les 12 deniers qu'il percevait sur les bateaux allant de Talmond dans la Bretagne

[2] Plusieurs chartes citées dans la suite démontrent l'importance relative du Port de Talmond dont l'accès était alors très facile.

[3] Extrait des comptes du receveur François Goland, conservés aux archives de la Vendée. En 1093, Leevin Meschin y avait déjà établi une écluse à poissons, « *In introitu maris* », ch. 222 du cartulaire.

Des trois ports aménagés sur le Peray ou le Biar, le plus important, tout d'abord, fut certainement celui de Talmond ; mais comme on l'a vu, dès les premières années du XVIe siècle, les bateaux un peu lourds étaient déjà forcés de transborder leurs marchandises, pour les faire pénétrer à l'intérieur des terres, jusqu'au « pont de l'eau » de la ville[1].

Les *Vimères* de sable, signalées par les contemporains des XIVe, XVe et XVIe siècles[2], ayant apporté encore de grands changements à l'aspect de nos côtes, la petite rivière du Peray, dont le courant est fort paisible et le débit peu considérable, ne put résister à l'envahissement et conserver un estuaire navigable ; aussi, dans les dernières années du XVIe siècle, les grosses questions de l'ensablement du havre, de l'envasement de la rivière, et des inondations de la ville, prirent, aux yeux des Talmondais menacés, une importance considérable, et les habitants mirent tout en mouvement pour y porter remède.

Nous ne voyons pas toutefois qu'ils soient arrivés, durant deux siècles, au moindre résultat, si ce n'est à celui de se convaincre de la mauvaise volonté et de l'avarice mal entendue de ceux qui les tiennent sous leur domination. Le mal ne fait qu'empirer, et un beau jour de 1714 il faut que les officiers de Talmond se résolvent à présenter au prince de la Trémoille un mémoire complet faisant l'historique du havre du Peray. Nous allons en reproduire une grande partie, car il mettra, mieux que toute analyse faite par nous, le lecteur au courant de ce qui se passa.

[1] Nous remarquerons en passant qu'en 1487 on donnait, comme droit de péage sur le pont « pour chacun fardeaux qui passe sur le pont de l'eau audit lieu de Talmond, 4 deniers ».

[2] Dans les comptes de Jean Requiem, receveur de Talmond en 1418, il est dit que le four de Longeville est perdu et fondu par le vimaire du sable ; en 1487, Jean Goland, receveur, dit que depuis longtemps on avait diminué la taille des habitants de la Tranche, par suite de l'invasion des sables sur certains terrains, et que les sables continuent toujours à avancer, et qu'il y a lieu de diminuer encore lesdites tailles.

On y lit que « depuis l'interruption (de l'amirauté patrimoniale[1]), Talmond a perdu un relief qui ne laissoit pas de « de luy estre d'une très grande utilité. L'archenal s'est « comblé, et le fond s'en est élevé en plusieurs endroits, à un « tel point que le quay n'est guère plus haut de deux pieds « que les fonds, et qu'à peine, au plain de la mer, peut-on « charger au pont de Talmont un basteau de quatre tonneaux, « au lieu qu'il n'y a pas 40 ans, que l'on y a vu des barques « de 30 tonneaux amarrhées au pont et au quay. Ce malheur « provient d'un abus qui s'est insensiblement glissé, de tol- « lérer des bouchées, que faisoient des particuliers, avec des « pieux et des pierres, dans les endroits les plus commodes « et moins profonds, pour prendre du poisson et des « anguilles, par le moyen des bourgnes[2]. Ces particuliers « laissoient là leurs pieux, qui durent longtemps à la mer « sans pourrir, et aux reflux de la mer retenoient les sables « et les immondices qu'elle a coutume d'entraîner avec elle ; « de sorte que, peu à peu, le fond de l'archenal s'est élevé si « considérablement, qu'à présent il ne peut contenir les eaux « dans son lict, et qui viennent dans une si grande abondance, « que très souvent, particulièrement lorsqu'il y a abondance « d'eau douce, et que la mer est dans son plein, les eaux s'en- « flant, entrent dans presque toutes les maisons de la basse « ville, *font porter le cellier au grenier*, et passent par dessus « les levées ou ceintures des marais qu'elles renversent, et « font un ravage dans les dits marais et une perte considérable.

« L'abondance des eaux de la mer provient encore de la « ruine de la digue, qui estoit autrefois au havre du Perrais, « ou port de Jard, arrivée il y a environ 50 ans ; cette digue « estoit composée de deux murs, ou amas de pierres ad-

[1] Les princes de Talmond avaient le droit d'amiraudage sur le littoral de leur principauté, c'est-à-dire qu'ils avaient le droit de percevoir des taxes sur les bateaux y touchant, et de s'emparer des épaves venant à la côte.

[2] Cet engin de pêche encore usité dans les marais de la Vendée est construit en osier et ressemble assez aux casiers destinés à la pêche des homards.

« jancées à la façon des murs d'écluses de mer, mais très « solides, dont l'un prenait du costé de Jard, et l'autre du « costé du Veillon, paroisse de Saint-Hilaire-de-Talmont. « Ils estoient terminés et soubtenus par deux avant-becs, « ou esperons de pierre de taille, bastis à chaulx et à ci- « ment, distant l'un de l'autre d'environ 30 toises, lequel es- « pace servait d'entrée aux barques et bastiments, et par « lequel les eaux de la mer s'écoulaient, avec d'autant plus « de violence, que le lict en estoit plus estroit ; ce qui faisoit « que le reflux, encore plus violent, entrainoit à son retour, « non seulement touttes les imondices et le sable, mais encore « tout ce qui restait d'eau. Cette digue ayant été renversée « par la fureur de la mer, et peut-être par la longueur du « temps, qui faict la caducité de toutes choses, surtout lors- « qu'il n'est pas pourvu aux réparations nécessaires[1], comme « il arrive souvent dans la cause commune, auroit pourtant « trouvé un réparateur dans la personne de feu Mgr le comte « de Laval, lors prince et abbé de Talmont, si feu M. de Clé- « rambaud, lors évesque de Poitiers et abbé de Jard, y avait « voulu donner les mains ; mais la grande attention à faire « peu de dépenses luy fit éluder la proposition que luy fit « M. le comte de Laval d'en faire la dépense à frais com- « muns, ou chacun sur sa rive, soubs le seul prétexte que « feu M. le comte de Laval estoit propriétaire de la princi- « pauté de Talmont, et que ses héritiers bénéficieroient de la « dépense, au lieu que ceux de M. de Chérambaud perdroient « celle qu'il y pourroit faire, n'estant que titulaire et usu- « fruitier de l'abbaye de Jard, qu'il ne prévoyoit pas pouvoir « passer entre les mains de Mr son nepveu, qui y fut nommé « après son décès.

« La mort de feu Monseigneur de Laval, arrivée le 25 « janvier 1681, fut un obstacle au rétablissement de la digue

[1] La société ne s'est donc pas modifiée de fond en comble depuis cette époque ; on croirait facilement que ce mémoire est d'hier, tellement il peut bien s'approprier aux affaires actuelles de la plupart des biens communaux.

« à laquelle on n'a fait aucune attention depuis, ce qui en a « causé la ruine totale, n'y ayant aucune personne qui ayt, « jusqu'à présent, voulu favoriser de sa protection les bons « sentiments des habitants de Jard et de Talmont, qui sont à « la veille de voir tous leurs biens submergés et engloutis « par la mer, qui, ne trouvant plus de résistance, entre au- « jourd'huy d'une telle abondance, qu'elle passe par dessus « les ceintures du marais, les renverse en plusieurs endroits, « tous les ans, et entre même jusque dans les terres, parce que, « ce qui restoit de différence, est pour ainsi dire vazé et « applany ; la mer s'étend près de six vingt toises dans son « flux, et la seconde marée revient devant que touttes les « eaux de la précédente se soient retirées.

« D'ailleurs, le deffaud de deffense de la digue fait qu'elle « s'entrevase dans toutes les plages de la terre ferme et les « couvre, de telle sorte qu'il semble que ce soit une plaine « mer, ce qui sape les ceintures et levées dès les fondements, « et les grandes marées de Mars et de la Magdeleine activent « de les ruiner en les surpassant par le haut, de sorte que, « les radoubes et réparations équipolent[1], à peu près, le « profit que l'on tire des marais, au moins le diminue très « considérablement, et deviendra à rien, s'il n'y est pourvu ; « d'où il s'ensuivra que les tailles et autres subsides auront « plus de peine à estre payées au Roy.

« Les seigneurs, princes de Talmont, accause du grand « marais de Bellair, qui de touts est le plus exposé, les abbés « et religieux de Jard, de Talmont, de Bois-Grolland, y sont « les principaux intéressés, et après eux, touts les habitants « de Saint-Pierre, Saint-Hill. de Talmont, Sainte-Radégonde « de Jard, et touts ceux qui ont du bien dans les dites isles.

« Le pays, pour prévenir le malheur dont il est menacé, « n'a plus à espérer que d'un seigneur, comme Monseigneur « le prince de Talmont, qui veille bien le favoriser de l'hon-

[1] Équivallent.

« neur de sa protection, pour obtenir du Conseil, sur la « requête des habitants de Jard et de Talmont, expositive « du faict, une permission de faire réparer la digue aux frais « des contribuables, procès-verbal de commodité et incom- « modité d'icelle, préalablement fait par les ingénieurs ou « gens à ce connoissants ; on estime que la dépense ne pourra « excéder la somme de 4000 livres que pourroit produire « une contribution de cinq sols, par chaque journée de bossis « et d'aires de marais salant, en faisant reculer l'archenal de « Talmont, au moins depuis le pont du dit lieu, jusqu'à celluy « que l'on appelle la Guychardière.

« Ce travail regarde les Talmondais seuls, au lieu que celluy « de la réparation de la digue est du faict commun, entre les « habitants de Jard et de Talmont, à proportion de ce qu'ils « ont de biens, tant en marais à bled et poisson, que salines ; « et tous les habitants signeront volontiers et conjointement « la dite requête.

« Il n'est pas hors de propos d'observer qu'il y auroit, du « costé de la rive de Jard, une fois plus de travaulx à faire « que du costé de celle de Talmont, quoyque les vestiges de « l'ancienne digue paroissent encore du costé de la rive de « Jard, et qu'il n'en reste aucun du costé du Veillon ; la visite « préliminaire ferait connaître de la solidité ou de la faiblesse « des proportions cy-dessus. D'ailleurs, le seigneur abbé de « Jard se prétend maistre et seigneur du port, par le passage « qu'il a assensé à un particulier à raison de six chappons de « cens ; l'on assure même au pays, qu'il y a tittres entre les « mains du sieur Bourmaud, procureur fiscal de Jard, justi- « ficatifs de l'obligation dont est tenu le dit seigneur, abbé de « Jard, d'entretenir la digue.

« De toutes ces considérations, l'on pourrait induire que « le seigneur, abbé de Jard, seroit avec les religieux et « leurs vassaulx tenus de la dépense qu'il conviendroit faire « du costé de leur rive et territoire, et peut-être sont-ce les « mêmes, qui ont autrefois retenu le feu seigneur evesque

« de Clérambaud, à ne pas accepter le party que luy offroit « feu Monseigneur le comte de Laval, et qui pourroient « encore aujourd'hui rebuter Monseigneur l'abbé de Clé- « rambaud, et l'empescher de lier la partie, que pourtant « luy et ses religieux, pour leurs propres intérêts particuliers, « et pour ceux du public, devroient épouser dans les règles « de l'équité et de la justice.

« Mais d'un autre costé, il est certain que la mer n'in- « commode pas tant le territoire de Jard que celluy de Tal- « mont, qui surpasse tant en marais salans que bossis, « celluy de Jard d'un grand tiers, etc... »

Aux diverses considérations indiquées ci-dessus comme nuisibles au rétablissement du port de Talmond, nous ajouterons celles qui provenaient de la difficulté, pour les bateaux de manœuvrer avec assurance à cette entrée, par suite des écueils très nombreux qui hérissaient la côte, et la présence d'anciennes jetées construites en mer, pour l'établissement des écluses ou pêcheries, antérieurement permises mais à cette époque interdites, et alors abandonnées par leurs propriétaires.

On ne doit non plus négliger l'apport de tous les sédiments, que nous avons vu déverser par la Gironde et transporter par la mer à des distances considérables, car il est évident que s'ils ont servi à combler le golfe des Pictons, ils n'ont pas manqué de contribuer dans une large mesure à l'exhaussement du havre du Peray. Cette particularité alors méconnue ne pouvait être signalée par les modestes observateurs des siècles derniers, qui, avec les ressources très restreintes mises à leur disposition, avaient tant de difficulté à expliquer les phénomènes de la nature auxquels ils attribuaient, à tout propos, des causes surnaturelles. Beaucoup de bouleversements rapportés comme s'étant produits subitement, au moyen âge, ont eu pour cause première et inexpliquée alors : les uns, les atterrissements de la mer et des fleuves ; les autres, la subsidence du sol,

dont on ne savait mesurer les progrès très lents et réguliers, mais dont on constatait les effets désastreux, tout d'un coup, après une forte tempête ou la rupture d'une digue.

Cet intéressant mémoire toucha peu les princes de la Trémoille, qui ne s'occupaient plus guère de Talmond, devenu pour eux quantité à peu près négligeable, depuis qu'ils avaient aliéné une notable partie de leurs droits dans la contrée ; il faut attendre le 19 mai 1741, pour voir l'affaire du havre revenir à l'ordre du jour. Mais alors ce sont les intéressés directs qui prennent la question en main, et par une pétition revêtue de quinze signatures, s'adressent, sans intermédiaire, à leur seigneur. Ils y exposent que les grandes tempêtes de l'hiver dernier ont totalement ruiné les anciens murs des marais, que les bancs de sable bouchent l'entrée de l'archenal, et qu'il y aurait péril évident à y faire entrer les bateaux qui enlevaient autrefois les sels et toutes les denrées dont le commerce est permis ; ils ajoutent qu'ils sont menacés d'une perte encore plus sensible, puisqu'ils vont perdre le fonds même des marais, ne pouvant, ni faire du sel, par suite de la trop grande quantité d'eau douce, ni conserver les poissons dans les fossés, ou cultiver du blé sur les bossis[1]. En outre, la basse ville de Talmond baigne très souvent, ainsi que les terres voisines. Dans ces conditions, ils demandent l'appui du seigneur de la Trémoille, qui est propriétaire dans ledit marais, le suppliant « très humblement d'intéresser son auto-« rité et son crédit, pour obtenir du Conseil une condamna-« tion contre tous les propriétaires des marais voisins de « havre à contribuer aux dépenses nécessaires pour le réta-« blissement des murs....., et ce, chacuns à proportion de « ce qu'ils possèdent desdits marais, et que, pour faire faire « cet ouvrage, il soit permis auxdits propriettaires, de

[1] On appelle bossis les portions de terrains soulevées entre les fossés qui ne sont jamais ou rarement recouvertes par l'eau, et par conséquent sont susceptibles d'être cultivées.

« prendre, à cet effet, des ouvriers sur les lieux et quy con-
« noissent la situation du tout, et qu'enfin il soit enjoint
« aux habitants des paroisses de Talmond, Saint-Hilaire de
« Talmond, Jard et le Château-d'Olonne, de donner, par les
« gens de travail desdittes paroisses, quy sont voisines de
« ce havre, chacun d'eux une journée, ou plus, s'yl en faut,
« pour apporter les matériaux où il sera nécessaire de les
« employer, et ceux quy sont métayers qu'ils soient obligés
« d'employer chacuns une journée à charoyer avecq leurs
« bœufs lesdits matériaux au lieu destiné, et que ceux qui
« feront refus d'obéir soient assignés..... » Suivent quinze signatures.

Le 24 mai, M. Lenain, sous-intendant à Poitiers, répondait à M. Alquier, alors sénéchal de Talmond, qu'avant d'aller plus loin il y avait lieu de procéder à une expertise, afin de faire constater, par un procès-verbal, « l'utilité et la dépense de ce travail. » On nomma donc des experts, et dès le 18 juillet, par lettres personnelles, les principales parties intéressées, au nombre de soixante environ[1], étaient convoquées individuellement par le sénéchal ; on fit en plus savoir, à l'issue de la messe paroissiale du 23 juillet, dans les paroisses de Talmond, Saint-Hilaire de Talmond, Saint-Vincent-sur-Jard et Jard « à tous messieurs et dames propriétaires des
« marais voisins du havre du Peray, que jeudi prochain,
« 27 du présent, sur les sept heures du matin, l'on dressera
« procès-verbal de l'état actuel de ce havre, pour constater
« si les réparations qu'une partie des intéressés a desjà
« demandé, sont nécessaires, et ce qu'il en pourra coûter,
« pour y parvenir ; tous, messieurs et dames propriétaires,
« sont priés de s'y trouver auxdits jours et heures ».

La réunion eut lieu : un procès-verbal fut rédigé dans lequel on concluait à ce que les digues soient reconstruites, comme elles existaient autrefois, et même prolongées de

[1] Voir à la fin de ce chapitre la note des divers propriétaires du marais.

cent dix toises dans les terres ; on terminait, en demandant au roi, un arrêt de contributions condamnant tous les intéressés indistinctement.

Ces démarches semblaient devoir aboutir quand survint un incident ; quelques propriétaires mécontents, comme il s'en trouve partout, de la tournure que prenait l'affaire, se plaignirent au contrôleur général en disant que le jour de l'expertise les sieurs Jamon et Bertin, experts, portés présents par le procès-verbal, n'étaient pas sur les lieux, lors de la rédaction de ce dernier, « qu'on n'avait porté « les réparations de ce havre à 8000 livres que pour y « faire trouver un grand bénéfice à ceux qui conduisent « cette affaire ; qu'elles ne peuvent aller qu'à 4000 livres.... » Le 2 octobre, le sous-intendant de Poitiers demanda à ce sujet des explications à Me Jamon, un des experts, qui, étant malade, et n'ayant pas réellement assisté à la rédaction du procès-verbal, écrivit, par deux fois, au sénéchal de Talmond, pour lui soumettre la question, et le prier de le « mettre en estat de répondre, de façon à ne pas tomber « en blasme : il y a aujourd'huy tant de précautions à prendre « qu'on ne sçauroit trop prendre de mesure ». D'un autre côté, deux propriétaires assez notables, Mes Laisné et Caillaud, déjà signataires du premier procès-verbal, s'adressaient directement à l'intendant de la généralité de Poitou, et réclamaient la prompte exécution des travaux, en disant que la probité du juge était un sûr garant des faits passés, mais que, s'il était nécessaire, il serait procédé de suite à une deuxième visite par les ingénieurs et entrepreneurs qu'il lui plairait commettre.

Enfin, le 15 décembre, sur les ordres du contrôleur général, M. Lenain désigna, comme nouveaux experts, les sieurs Sapin et Lefébure, architecte et entrepreneur ; cela n'empêcha pas les choses de traîner encore en longueur, par le fait des intrigues soulevées par les mécontents, qui ne voulaient bourse délier. Cependant on avait joint, à la question

du Peray, celle des sels qui, non seulement étaient fabriqués avec peine, mais encore ne pouvaient sortir de la contrée, à cause des nouveaux impôts dont on les avait frappés. Voici comment étaient exposées toutes les difficultés de la situation :

« Les sels qui se font dans le havre de Talmond, dit le « Peray, estant une des principales parties du revenu des « propriétaires, sont tombés dans une non valleur si grande, « que depuis plusieurs années ils ne leurs apportent aucun « proffit. La raison qui en est la plus sensible, c'est l'impos- « sibilité de faire entrer des barques dans le havre, à la fa- « veur desquelles, les sels étaient enlevés par l'estranger, ou « même transportés chez luy, par les vaisseaux ou barques « Olonnoises ; et par conséquent produisoient un proffit con- « sidérable, et mettoient les habitants en estat de payer plus « facilement au roy les subsides.

« Nota, que depuis que le havre est bouché, les paroisses « de Talmond, de Saint-Hilaire de Talmond et de Jard ont « toujours porté le tau le plus considérable de l'élection, « parce qu'on a considéré comme une nature de fruis d'aug- « mentation, qui n'est point dans les autres paroisses, « quoyque les sels, depuis très longtemps, ne soient d'au- « cune valleur. C'est ce qui ruine les habitants de ces pa- « roisses, qui les fait aller dans d'autres et dépeupler un « pays, qui a plus besoin que les autres d'estre bien fourny « de sujets.

« Le seul moyen de ramener les sujets, de mettre ceux qui « y sont en estat de payer au roy les subsides, et de faire « entrer de l'argent dans le pays ce seroit :

« 1° De faire déboucher le havre, de faire un esperon dans « la mer, et la dépense n'en seroit pas considérable, puisque « les connaisseurs estiment qu'elle n'iroit pas à plus de « 10000 livres, laquelle, répartie sur tous les propriétaires et « les seigneurs des marais, seroit un fort petit objet, pour « les uns et les autres ; et il n'y a pas un habitant tant de Jard « que de Saint-Hilaire, qui ne la payast avec plaisir.

« Ce ne seroit point assez pour donner faveur au sel, d'en « faciliter le transport ; il faudrait encore oster le droit qu'on « a imposé sur chaque charge de sel pour la sortie.

« Lorsqu'on fit cette imposition, on se persuada que le Roy « en tireroit un proffit considérable, mais si l'on fait attention, « que depuis l'établissement, il n'en est pas sorti un grain, « l'on verra bien qu'il a esté plus onéreux qu'avantageux.

« Et en effet, les sels des marais de Talmond, de Saint-Hilaire « et de Jard, n'ont été enlevés depuis huit ans, que par des « saulniers qui viennent de l'Anjou et de Saumur, et qui les « versent dans les pays de gabelle, en sorte qu'ils empeschent « la vente des sels de greniers et opèrent un faux sonnage « continuel.

« L'on a tellement connu cet abus, que, dans la même élec- « tion, on a osté ce droit à Beauvoir-sur-Mer, en sorte qu'il « n'y a que ces sels qui se portent chez l'estranger ; et ceux « de Talmond, de Jard restent, qui sont enlevés à très bas « prix par les sauniers de l'Anjou, pour en faire de faux gre- « niers, comme on l'a dit cy-dessus.

« De tout cecy, il résulte qu'il seroit de l'intérest du Roy « et de la Province, d'avoir un arrest du conseil qui ordon- « nast le débouchement du havre de Talmond et qui permist « de faire une imposition sur tous les intéressés et pro- « priétaires des marais, et en même temps une adjudication « de l'ouvrage à faire au rabais, par devant M. l'Intendant « ou un commissaire par luy nommé.

« Secondement, que le Roy ostat le droit nouvellement « estably, que MM. les fermiers généraux conviennent ne « leur rapporter aucun proffit, comme on l'a vu par le registre « des receveurs des Sables, et au contraire, leurs estre très « désavantageux, en laissant cependant le droit de cinq livres « pour la sortie de chaque charge de sel, au lieu de quarante « livres qu'on leur a imposé nouvellement. »

Comme il a été dit, les seigneurs de la Trémoille s'occupaient peu de leur principauté de Talmond : ils avaient

d'autres domaines sur lesquels ils préféraient étendre leurs libéralités, même celles qui n'étaient pas tout à fait désintéressées ; peu leur importait que leurs revenus du Bas-Poitou, déjà réduits dans des proportions considérables, diminuassent encore quelque peu ; l'ensemble des recettes annuelles ne s'en ressentirait guère. Mais il en était tout autrement des petits propriétaires du pays, qui revinrent à la charge, et crurent arriver à une solution, le 1er avril 1755, quand il fut opéré une deuxième visite du havre et du marais. De même qu'aux premières descentes sur les lieux, un magnifique procès-verbal vit le jour : on le soigna comme un nouveau-né, en le comblant de toutes les bonnes raisons qu'il fût possible de trouver, et dont on pût s'ingénier ; on alla même jusqu'à donner des détails très circonstanciés sur les constructions qui devaient être appliquées lors de la mise en exécution du projet; un architecte, homme grave et d'expérience, sut y faire insérer l'article suivant : « 1° Il est à obser « ver que, pour la construction de ces deux digues, elle sera « faite tout ainsy que l'on bâtissoit autres fois les écluses à « poissons, c'est-à-dire à pierres sèches et quy seront placées « de plat les unes contre les autres, attendu qu'ainsy posées, « le sable s'y insinuant, puissent les lier et les consolider « conformément à l'expérience que l'on a dans le pays .. » Puis enfin on nomma deux directeurs pour mener cette affaire à terme ; le premier, M. de la Boissière, chevalier de l'ordre militaire de Saint-Louis, et capitaine au régiment du Roy-Infanterie, fut désigné pour prêter ses bons offices en haut lieu (il paraît que dans ce bon vieux temps on agissait comme de nos jours) ; le second, maître René Alquier, sénéchal, qui déclare accepter, « pour obliger « et servir tous messieurs et dames propriétaires », était comblé de cet honneur pour faire la besogne utile. On se croyait tellement assuré, à Talmond, de voir mettre cette entreprise à exécution qu'on accompagna l'envoi du procès-verbal, à qui de droit, d'un projet d'ordonnance à présenter

au roi, afin que celui-ci n'ait plus qu'à le revêtir de sa signature, et à autoriser la mise en adjudication des travaux.

Mais la coupe était encore loin des lèvres : qu'arriva-t-il ? Nous ne pouvons le dire très exactement, mais nous nous en doutons bien un peu. Du moment que les grands le désintéressaient du projet, il fallait y renoncer, et les pétitions des pauvres habitants, non revêtues des signatures de l'entourage du roi, ne pouvaient avoir chance de succès dans les Conseils.

Les belles espérances, plusieurs fois entrevues, durent disparaître à la longue, et le havre resta ce qu'il était, ou, plutôt, continua à s'ensabler ; les digues se démolirent jusqu'à leur base ou furent recouvertes par les dunes ; le Peray se combla davantage, et, en l'an de grâce 1893, toute espèce de commerce a complètement disparu de ce point de la côte de la Vendée ; la ville de Talmond baigne plusieurs fois par an, comme aux beaux temps des siècles passés.

Lors de notre visite à ce havre, qui eut lieu dans le cours de l'hiver dernier, nous avons pu découvrir, à marée basse, les traces de la digue autrefois bâtie le long du bois du Veillon, et encore visibles sur une centaine de mètres ; mais du côté de Jard, il n'apparaît presque rien, et des dunes, de plus de vingt mètres de hauteur, ont mis soigneusement à l'abri des coups de mer les maçonneries qui s'y trouvaient. Nous n'avons aperçu de cette construction que les deux extrémités qui touchent, l'une le chenal, l'autre les rochers de la côte. Tant qu'aux trois petits ports du Peray, il n'en est plus question depuis longtemps ; c'est à peine si de petites barques non pontées, destinées à pêcher la crevette ou le homard, dans les rochers du rivage, peuvent parvenir à la berge de la Guittière. Talmond, depuis plusieurs siècles, n'a pas vu la moindre embarcation se hasarder jusque « au pont de l'eau », et ses quais ont disparu complètement. Il est vrai qu'il y a nombre d'années, la grave question des inondations de la basse ville a été signalée à l'attention des pouvoirs publics ; on a envoyé, à divers intervalles, généralement à

certains moments psychologiques, plusieurs ingénieurs qui ont rédigé plusieurs rapports ; ces rapports ont été peut-être lus, en tout cas classés soigneusement dans des cartons verts avec l'étiquette : « Inondations de Talmond. » Quand soufflera-t-on sur la poussière qui les recouvre aujourd'hui ?..... *Nescimus.* Cependant nous aimons à conserver l'illusion de nos pères du siècle dernier, et nous osons encore espérer des jours meilleurs pour la pauvre petite ville, trop heureux si la publication des pièces que nous avons retrouvées, et les études récentes faites sur le sol des côtes pouvaient donner quelques indications utiles aux personnes intéressées.

Qu'on nous pardonne, si nous nous sommes peut-être attardé, plus que de raison, sur le sort de cette minuscule rivière du Peray, mais la question des inondations est trop intéressante, aux divers points de vue hygiéniques et économiques, pour qu'on la néglige purement et simplement, comme on l'a fait jusqu'ici. La santé et les intérêts des habitants de la contrée sont assez en péril, pour que de tous côtés chacun fasse l'effort dont il est capable, afin d'améliorer ce qui est défectueux et dangereux. Aujourd'hui l'ingénieur sait mettre un terme aux irrégularités de la nature, et c'est un devoir de lui en fournir les moyens.

NOTE

Etat des avances qu'il est nécessaire de faire pour rétablir le port du Perraye, lesquelles seront réparties sur chaque particulier, qui ont des marais audit lieu, à proportion du revenu d'un chacun, et il sera tenu compte à ceux qui auront commencé à faire lesdittes avances.

Sçavoir :

Madame veuve Gaudin,	*aux Sables.*
M. des Longeais-Massé,	*aux Sables.*
Mme Lodre,	*aux Sables.*
Mme Bazogère,	*aux Sables.*
M. La Guignardière du Bois,	*à Soulans.*
M. Laisné,	*aux Sables.*
M. La Boissière,	*à la Benastonnière.*
Mme Gourdeau,	*à Talmond.*
M. de Beaulieu Massé,	*près Soulans.*
MM. les Religieux de Boisgrolland,	*à leur abbaye.*
M. Lachampionnière Riou,	*à Talmond.*
M. Vincent, ancien procureur,	*aux Sables.*

M. La Tigerie Degré,	*à Sainte-Flaive.*
Madame veuve des Forges Degré,	*à Talmond.*
M. Jacques Maroilleau,	*à la Guittière.*
M. Perroteau de la Droillardière,	*à la Droillardière.*
M. Fevbre,	*à la Guittière.*
M. Bellair Maroilleau,	*à l'isle Bernard.*
MM. Corneau et Cambron,	*pour l'abbaye de Jard.*
Mademoiselle La Thibergère,	*en Jard.*
M. Decombes Petit-Gats,	*pour l'abbaye de la Grange.*
Madèmoiselle Guilbaudière Gaudin,	*aux Sables.*
M. Levêque, fermier,	*de la Noue Matin.*
M. Vincent de Jard et son beau-frère,	*en Jard.*
Le sieur Simon Moizeau,	*aux Courpes, près la Guittière.*
Le sieur Brizard,	*à Poiroux.*
Le sieur Pierre Martineau,	*à la Guitière.*
Jean Jolly,	*au port de Jard.*
André Chanteclair,	*à Islande.*
Nicolas Bignoneau,	*à la Guitière.*
La dame Mouilleron, veuve Beaumont,	*à Talmont.*
La veuve Louis Merlet,	*près les Moutiers-les-Mauxfaits.*
François Benatier,	*Talmond.*
François Moussion,	*id.*
Le sieur Marc Mouïs,	*à l'Aumônerie.*
Jacques Guiet,	*aux Courpes.*
M. Chauviteau,	*aux Sables.*
Les héritiers de M. Charlot,	*à Talmond.*
Joachim Jandron,	*aux Sables.*
Les héritiers Mathurin Breton,	*à la Guittière.*
Le sieur Brianceau,	*en Jard.*
Les héritiers Péault,	*id.*
Jacques Penaud,	*aux Sables.*
Le sieur Ruchaud et la Fretière,	*à Talmond.*
La veuve Pierre Bignonneau,	*à la Guittière.*
André Magneau,	*id.*
La veuve de Pierre Robin,	*à Islande.*
Jean Mouilleron,	*au port de Jard.*
Gilberte,	*id.*
Jean Garat,	*id.*
Marie Guilloteau,	*au Port.*
Jeanne Peault,	*id.*
Jean Benastier,	*à l'Aumônerie.*
La veuve Arnoux de la Malury, tant pour elle que pour ses neveux.	*à la Malury, en Saint-Hilaire.*
Mme de Caumont et ses hoirs, Maroillau son fermier.	
Le sieur Labataillère Jonastre,	*à Curzon.*
Les héritiers Landreau,	*en Jard.*

G. Loquet,

Architecte du gouvernement et du département de la Vendée.

Noms

gravés à la pointe sur des vases en terre
des IIe et IIIe siècles
trouvés près de Saint-Thomas en 1865.[1]

1.

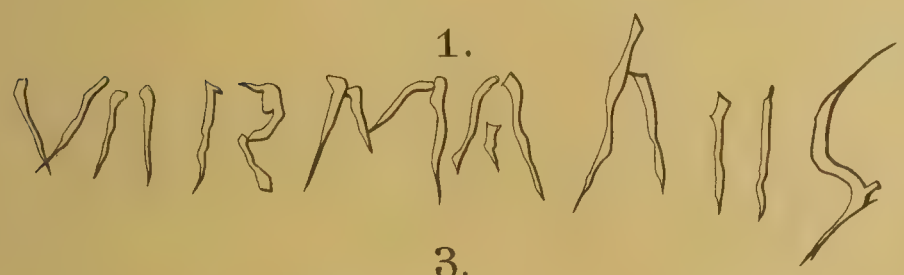

3.

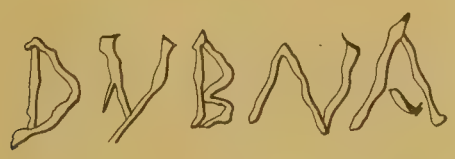

5.

4.

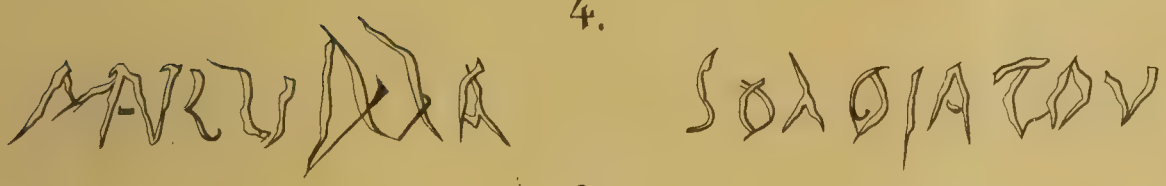

6.

2.

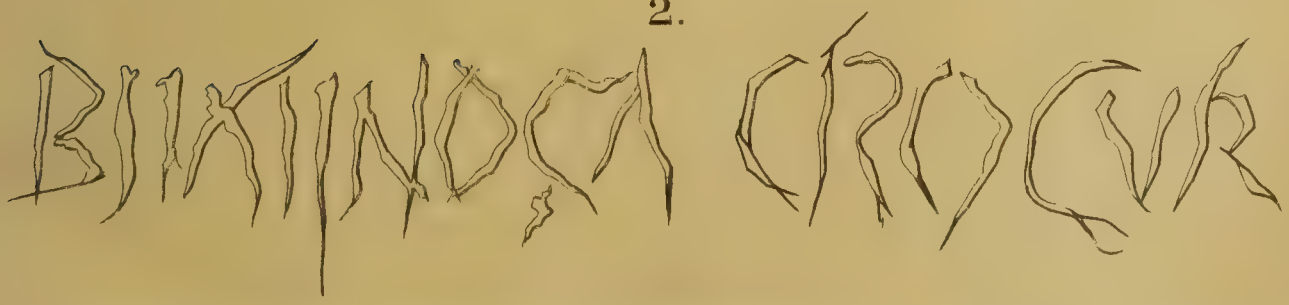

Ext. des Archives Historiques manuscrites de Fontenay. B. Fillon et A. Bitton

(1) Saint-Thomas est un des points les plus anciennement habités des environs de Fontenay. Au XIIe siècle, une aumônerie, devenue plus tard commanderie, y fut fondée en faveur de l'ordre hospitalier et militaire de Saint-Lazare.

A diverses reprises, et notamment en 1807 et en 1865, les environs de Saint-Thomas furent témoins d'importantes découvertes archéologiques.

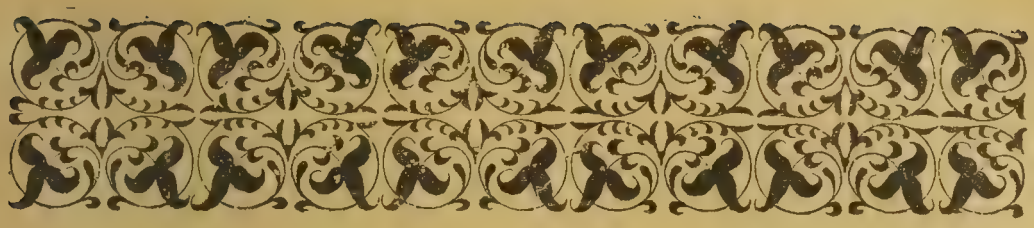

ESSAIS D'ÉPIGRAPHIE VENDÉENNE

Epitaphe sur table de pierre provenant de l'atrium de la villa gallo-romaine de Saint-Médard-des-Prés.

SAN. A-B-C. SAC. HOL
DIA. IN. TER. DEF. AMP.
AREL. CAL. MAR. OLIM
III

Les restes de cette villa et ceux d'un tombeau gallo-romain du IIIe siècle furent découverts de 1845 à 1847, à Saint-Médard, petite localité voisine de Fontenay, par MM. B. Fillon, O. de Rochebrune et Ritter.

Parmi les nombreux et précieux objets relevés dans les ruines se trouvaient des morceaux de poteries rouges et noires à figures, et des anses et extrémités d'amphores dont quelques-unes portaient des marques de fabriques et notamment les suivantes :

CAIVS	IVL.AP.	P .ALP.
F. CO. PAB	L. EPP. II.	O .TRICCOS
FVLV.	PAVLOS	... ORA.. F.
IOC.		

(V. *L'Art de terre chez les Poitevins*, p. 31).

Inscriptions tumulaires trouvées en 1804 à Gaillardon, Ve, VIe et VIIe siècles, d'après une gravure à l'eau-forte de M. de Rochebrune.

---

(1)

JOVINUS

INHOCTVMOLO
QVIESCIT BONE
MEMORIEIOVINVS
QVIVIXI TANNOS
XXXVIOBIITINPA
CEX/////SE//
/////TITVLV///POSV//
UXOR POLA

(2)

RUSTICUS

///////C ET RVSTICVS
QVIXITANNVSLI

(3)

MAUROLENUS

MAVROLEN
TPISETCHAGNOALDVs

(4)

VINOALDUS

VINOALDVS

(Extraits des notes manuscrites de Cavoleau).

Gaillardon est un village des environs de Fontenay, où furent également trouvés de nombreuses sépultures des premiers siècles et de la période mérovingienne, des médailles d'or de Néron, d'Antonin et de Faustine, et des débris d'amphores.

Ces inscriptions chrétiennes prouvent que les habitants de Fontenay avaient de bonne heure embrassé le christianisme.

Fragment de l'inscription funéraire d'Amel, prieur de Notre-Dame de Fontenay.

(Début du XIe siècle).

PRIDIE. NON. AVG.
OBIIT. AMELIVS. PR
IOR. ////////////

Cette pierre se trouvait avant la Révolution dans le mur de l'autel latéral (côté de l'Évangile) de l'église Notre-Dame.

A. Amel était prieur-doyen de Notre-Dame en 1195. Il figure au nombre des témoins mentionnés au bas d'une charte de l'Absie. C'est pendant le diaconat d'Amel qu'intervint le traité passé entre Maurice de Blazon, évêque de Poitiers, et l'abbaye de Maillezais, au sujet des droits et prérogatives épiscopales (*Dom Fonteneau*, t. III, p. 291).

Fragment d'inscription mentionnant Alphonse, comte de Poitou (XIIIe siècle), relevé sur une pierre autrefois placée dans l'un des murs du palais de justice et recueilli par M. de la Fontenelle de Vaudoré.

Comitis : Pictavie : et Thol

me : fecit : fieri

(N... du comte de Poitiers et de Thoulouse m'a fait faire).

Le palais de justice était alors situé dans la Grand'Rue. Reconstruit partiellement en 1243 par ordre d'Alphonse, comte de Poitou, il fut réparé à diverses reprises et rebâti enfin à neuf après l'établissement de la sénéchaussée en 1544. A la suite d'un complet effondrement arrivé en 1699, il fut de nouveau réédifié, et continua à servir de temple à Thémis, jusqu'en 1859, époque à laquelle dame Justice, abandonnant son ancienne demeure à la simple police, alla porter ses augustes balances rue Rabelais.

Inscription de l'une des cloches de l'église Notre-Dame fondue en 1351.

ANNO : DMNI : MCCCLI :
IN : HONORE : SANCTI : PET-
RI : ME : FIERI : IVSSIT :
PETRVS : MEIGNEN : PBT
R.

Cette cloche, couverte d'oxide, fut envoyée à la Monnaie de la Rochelle en janvier 1793 *(Ext. des Notes de Prézéau, juge de paix à Maillezais).*

Légende d'un écu d'or frappé au nom de Charles VI dans l'atelier monétaire établi à Fontenay par le Dauphin.

(Vers 1420).

E — Carolus Dei Gratia Francorum rex

Blason royal, escorté de deux têtes de sceptre.

R — Ed. Vindit . Ed. regnat . Ed. imperat,

Trèfle d'architecture à 4 folioles lisées

à la marque F

La *Maison de la Monnaie* où fonctionna l'atelier monétaire, créé avant 1358 par les Anglais, alors maîtres de la ville, était probablement située sur l'emplacement occupé de nos jours par l'auberge du *Cerf*, rue de la Fontaine. On y fabriquait encore du numéraire à la fin du règne de Charles VI et au commencement de celui de Charles VII (B. Fillon, *Mémoire sur les rues de Fontenay*, p. 33 et 34).

Inscription d'un bénitier en métal de cloche placé jadis dans la chapelle Saint-Pierre de l'église Notre-Dame, et fondue en 1791.

Mai 1438 (Notes Prézeau).

Le : vj° : jour : d'aougst
l'an : mil cccc xx iii, furent
commencées a faire iii voutes
neufves de ceans. Item fut fait icet
benestier on moys de may, l'an mil cccc xxx v iii.

Inscription placée sur l'un des piliers de droite de l'ancien minage, en commémoration du supplice de deux frères nommés Bodet, voleurs de grands chemins.

1458.

Vous . qui . celte . halles . hantez .

et . fruict . de . voz . champz . y . vendez .

ung . pater . et . ave . ditez .

pour . grans . pecheurs . cy . insticiez .

M cccc . l . viii .

(Notes Prézeau).

Le minage de Fontenay est de très ancienne origine. Toutefois, le plus ancien document qu'on ait trouvé à son endroit ne date que de 1343. Ce document, cité par M. B. Fillon dans ses *Recherches historiques et archéologiques sur Fontenay*, t. I, p. 74), nous apprend que la quotité du droit de minage payé pour chaque sextier exposé en vente était alors d'un *cartan*.

Inscription de la cloche municipale fondue en 1466 par ordre des habitants de Fontenay.

Sancte : Venanti : ora : pro : nobis ✠
l'an : mil : CCCC ; lx : vi : me fit : J :
Galloys : a : son : devis : a la requeste :
des : habitants : p (or) ce : :
Lefevre : ce promovaus : lors : estant : fabricour :
cde ians.

Traduction : *Sancte Venanti, ora pro nobis. L'an 1466, me fit J. Galloys, à son devis, à la requeste des habitans p(our)ce promovans Lefevre, lors estant de céans.*

A la première ligne, après les mots *Sancte Venanti*, un petit bas-relief représente un buste, peut-être la figure du reliquaire-chef de saint Venant, patron de la paroisse, que possédait à cette époque l'église Notre-Dame. La première ligne se termine par un petit bas-relief représentant la Vierge assise, et un petit fragment de guirlande. La seconde ligne se termine par un petit bas-relief représentant également la Vierge assise, à la suite duquel se déroule une assez longue guirlande.

Sur les filets placés au-dessous de ces deux lignes, filets qui sembleraient avoir été faits pour recevoir une inscription beaucoup plus longue : une grande croix décorée de feuillages, sur laquelle on a appliqué une petite crucifixion, et que l'on a accompagnée de deux petits bas-reliefs représentant la Vierge et la Madeleine.

L'inscription de cette cloche a été déjà plusieurs fois publiée par MM. Fillon, Boncenne, Bitton et Berthelé. C'est la lecture de ce dernier, la seule exacte à notre sens, que nous avons reproduite ici.

Inscription tumulaire de frère F. Leroy, professeur de théologie, — 15 juin 1467.

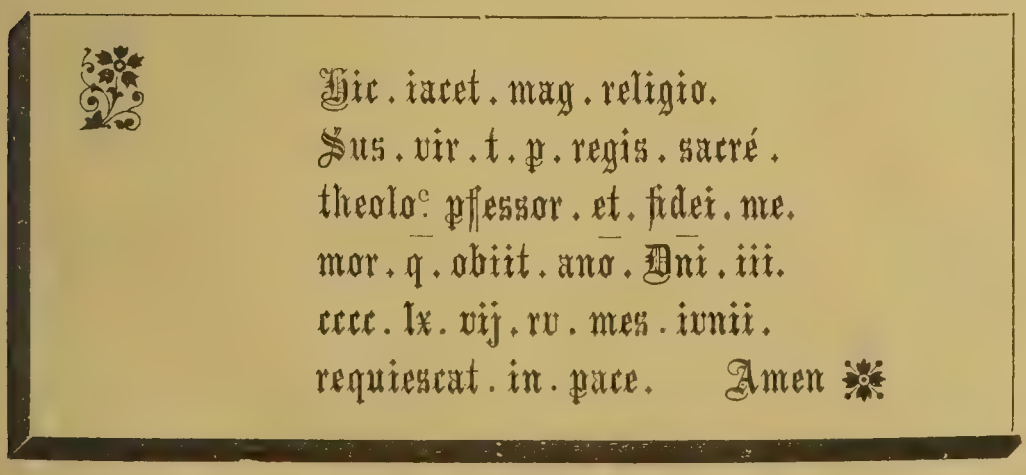

Hic . iacet . mag . religio.
Sus . vir . t . p . regis . sacré .
theolo^c pfessor . et . fidei . me.
mor . q . obiit . ano . Dni . iii.
cccc . lx . vij . xv . mes . iunii .
requiescat . in . pace. Amen

Cette pierre avait été encastrée dans la façade de l'ancienne chapelle des Jacobins.

Un contrefort de cette chapelle se voit encore rue Saint-Jean.

Fondé en 1219 ou 1220 par Savary de Mauléon, seigneur de Fontenay, le couvent des Jacobins s'élevait au centre d'un vaste enclos nommé *Bel-Air*. Ce couvent, dont les religieux pensionnaires s'adonnaient plus particulièrement à l'instruction de la jeunesse, subit de nombreuses vicissitudes. Un incendie le détruisit notamment en 1370 ; son église fut ruinée pendant les guerres de Religion ; et, à l'époque révolutionnaire, tous les biens en furent vendus nationalement.

René Vallette. (*A suivre*).

ÈRE NOUVELLE

Notre monde a connu, dit-on, un Age d'or,
En des temps très lointains, ignorés de l'histoire.
L'abondance régnait, l'homme était dans sa gloire,
Il commandait au tigre, au lion, au condor.

Puis vint l'Age de fer, épreuve expiatoire
D'un grand crime oublié dans ce passé qui dort.
La Terre se courba sous le joug du plus fort,
L'homme dut travailler pour manger et pour boire.

Il disputa sa vie aux fauves menaçants,
Il subit, de la faim, les assauts incessants,
Il fut comme un hochet dont le malheur se joue.

Mais son cœur se haussant dans ces rudes combats,
Parfois, l'homme fut grand ; à présent, il est bas.
Une Ère neuve a lui. — Son nom ? — L'Age de boue !

A. Bonnin.

MUSES VENDÉENNES

COMBAT DE LOIGNY

2 DÉCEMBRE 1870

Mémorable Patay, qui chantera ta gloire,
Sinon l'un des héros de ton combat sanglant,
Qui, pour pouvoir mener la France à la victoire,
Ne craignit pas d'offrir et son cœur et son sang ?

CARTEAUX, prêtre.

Soixante-dix, hélas ! année horrible et sombre
Où dans notre pays tout s'écroule, tout sombre,
Tu vis, t'en souviens-tu, notre vieux coq gaulois
Du barbare Teuton subir les dures lois !
La France alors tomba dans de profonds abîmes !
Dieu sans doute vouloit la punir de ses crimes !
La victoire soudain déserta nos drapeaux
Et de l'invasion nous souffrîmes les maux.
Ah ! si je possédais le souffle de Tyrtée
La charge de Loigny serait enfin chantée ;
Là des héros chrétiens sont tombés devant moi
En poussant ces trois cris : Dieu ! la France ! le Roi !

Nous étions l'arme au pied dans une plaine immense ;
Le général Sonis vers notre front s'élance :
« Ma troupe a succombé sous le choc des Prussiens,
« Dieu le veut ! Montrez-nous que vous êtes chrétiens !

« Dirigez-vous, soldats, sur ce bois, ce village,
« Qu'on aperçoit là-bas, au milieu d'un nuage ;
« En avant, en avant, Vendéens et Bretons,
« Des ancêtres géants les dignes rejetons !... »

L'on put voir s'avancer au fort de la bataille,
Dédaigneux de la mort, du fer, de la mitraille,
Du brave régiment le bataillon sacré,
Agitant son drapeau par le plomb déchiré.
L'Allemand est surpris de cet excès d'audace !
Croirait-il que son feu nous effraye et nous glace ?
Nous voulons triompher ou nous voulons mourir,
Qu'il n'espère donc pas nous souiller, nous flétrir !
Si nous ne pouvons pas remporter la victoire
Nous saurons bien du moins récolter de la gloire !
La balle et les obus frappent nos rangs pressés...
Serrons-nous... En avant... Leurs coups sont effacés !...

Avez-vous vu parfois tomber sous la faucille
L'épi qui dans la main du moissonneur pétille ?
Ainsi tombent fauchés sur le sanglant sillon
Les enfants, les héros du noble bataillon !
Quel bruit assourdissant... L'airain sans cesse tonne,
De ses coups répétés l'écho lointain résonne ;
L'étendard vénéré passe de main en main,
Verthamon et Bouillé le pressent sur leur sein !
Ils adressent, mourants, cette simple prière :
« Amis, ne perdez pas notre sainte bannière ! »
Dormez votre sommeil, admirables soldats,
Le Prussien exécré ne la touchera pas !...

Dans la lutte entraînés par Sonis et Charette,
Lâche serait celui qui recule ou s'arrête ;
Il vaudrait mieux pour lui qu'il ne fût jamais né,
Il salirait le nom par ses pères donné !
Le colonel est là, toujours à notre tête,
Il ne craint certes pas l'effroyable tempête
Qui siffle et qui rugit : « Mes enfants, de ce bois
Il me faut déloger, chasser les Bavarois ! »
La phalange enlevée, en un effort sublime,
S'empare enfin du bois sous le feu qui décime...

Quand un torrent fougueux, brusquement arrêté,
Vient à rompre l'obstacle auquel il s'est heurté,
Il s'élance soudain, plein de fureur, de rage,
Entraînant, brisant tout dans sa course sauvage,
Ainsi le bataillon, grisé par le succès,
D'une farouche joie éprouve les accès...
La baïonnette fait de cruelles blessures,
Des êtres, contractés par d'horribles tortures,
Demandent du secours, appellent, mais en vain ;
Personne ne viendra pour leur tendre la main !
Casques, fusils rompus, cavales non montées,
Galopant en tous sens, narines dilatées,
Pyramides de morts l'un sur l'autre entassés,
Cris, imprécations et plaintes des blessés !...
Nous sommes entourés d'un nuage de poudre
D'où sort à chaque instant et l'éclair et la foudre !..
Les frimas recouvraient le sol d'un linceul blanc ;
Il est bientôt taché de longs ruisseaux de sang !
Sur leurs affûts broyés des canons dans la plaine
Sont étendus, gisants, la gueule toute pleine
De boulets qui n'ont pas encore été vomis
Pour semer la terreur parmi leurs ennemis !...

. . . . . .

Je voudrais écarter ce cauchemar funeste !
Ma plume se refuse à décrire le reste,
Quand, ayant refoulé cent fois les assaillants,
Il nous fallut plier sous leurs flots renaissants !
J'ai toujours sous les yeux l'intrépide Charette,
Blessé, l'épée au poing, ordonnant la retraite.
Le lion, succombant sous les coups du chasseur,
N'a pas dans le regard de plus mâle fureur !
Nous fûmes écrasés ou noyés sous le nombre ;
Sur ces champs désolés la nuit étend son ombre.
Je garderai, Français, au plus profond du cœur,
Le souvenir cuisant des hourras du vainqueur !...
J'ai vu, de mes yeux vu ma vaillante patrie
Sous la botte étrangère et foulée et meurtrie !
La rage dans le cœur et la rougeur au front
J'ai prêté le serment de laver cet affront !
Ne poursuivons qu'un but, qu'un seul but : la vengeance !
Cicatrise ta plaie, ô généreuse France,

S'il a percé ton flanc, l'audacieux vainqueur,
Il n'a pas su trouver le chemin de ton cœur !
Consolide ton bras, puis entretiens ta haine,
Nous voulons nos deux sœurs : l'Alsace et la Lorraine !
Qu'on entende partout rouler les lourds canons,
Le cliquetis du glaive et le son des clairons !
Debout, allons debout, valeureuse cohorte,
Cavaliers, fantassins, que l'ardeur vous transporte ;
Accourez, accourez, ô terribles guerriers,
C'est l'heure des combats, c'est l'heure des dangers !
Moi, barde vendéen, je vous appelle aux armes !
Mères, ne pleurez pas, ah cachez-nous vos larmes !
Refoulez les sanglots, loin de vous les douleurs,
Car vos fils de là-bas retourneront vainqueurs !
Puis conservons toujours la pieuse espérance ;
Ayons de nos aïeux l'indomptable vaillance,
Nous rendrons au pays la paix, la liberté,
Sa force, sa grandeur, son antique fierté !

HENRY DE ROCHEBRUNE.

RECHERCHES DOCUMENTAIRES

SUR

LES PÊCHES MARITIMES FRANÇAISES

LES PÊCHES ANCIENNES

ET LEURS ORIGINES

DANS L'OLONAIS

ET QUELQUES AUTRES LIEUX DU BAS-POITOU

ÉTAT PHYSIQUE ET ETHNOGRAPHIQUE ANCIENS DE L'OLONAIS ET DU TALMONDAIS

SI l'on jette les yeux sur une carte de l'ancien Bas-Poitou, l'on est frappé du grand nombre de points habités tirant leurs noms des caractères physiques du sol. Dans la partie maritime comprise entre l'embouchure du Payré et celle du havre d'Olonne s'étendait une immense forêt, dont les bois d'yeuse du Veillon et de Saint-Jean-d'Orbestier, désormais simples bouquets, sont les derniers vestiges. Aussi, ne doit-on pas s'étonner de rencontrer, à quelques kilomètres seulement de la mer, le Bois, la Châtaigneraie, les Poirières, le Laurier, le Genêtier, Malebrande, Lépinay, la Bouillée, le Breuil, le Pinier, le Vivier. En étendant ces investigations, l'on trouve d'autres noms tels que : Saint-Hilaire-la-Forêt, la Forêterie, Gros-Breuil, Bois-Grolland, Bois-Jaulin, dont la signification est restée non moins caractéristique.

En raison de l'abondance et de la variété des essences forestières où dominaient le hêtre, le chêne commun et le chêne-vert croissant avec vigueur sur un sol granitique et schisteux, par suite, peu perméable, l'existence de forêts épaisses, tout en maintenant à la surface du sol une humidité favorable à la végétation, donnait naissance à des cours d'eau importants alors, aujourd'hui de faible débit, tels que le Port-Juré, le Tanchet, la Vertone, l'Auzance et le Brandois. Ces rivières entretenaient des havres où elles mêlaient leurs eaux à celles de l'Océan. Vers leur embouchure, en effet, se trouvent autant de petits ports naturels, le Port-de-Jard, Port-Juré, le Port-d'Olonne, la Gâchère qui, tous, à des époques différentes, eurent leur importance. Le voisinage des bois pour la construction des barques, l'abri plus ou moins sûr que les découpures de la côte offraient aux bateaux contre la grande onde du nord-ouest, en firent des ports de pêche ou de commerce, et devaient attirer tôt ou tard les habitants des pays voisins et les engager à venir s'y fixer.

Malgré les recherches patientes auxquelles se sont livrés les anciens historiens du Poitou[1] et l'abondance des matériaux accumulés pour élucider la question des origines des peuples de cette province[2], l'histoire de ses habitants, même à l'époque de la conquête romaine, est encore obscure et incertaine. Nous n'en voulons ici comme preuve que le témoignage de Pline sur l'établissement dans la partie actuelle de la Basse-Vendée des anciens Cambolectres Agésinates. Confirmant l'opinion de dom Bouquet, M. Lièvre vient d'essayer de démontrer que ce petit État doit être désormais placé, non plus dans le pays d'Aizenay, mais en Angoumois.

La méthode scientifique appliquée de nos jours par l'anthropologie, la réserve qu'elle montre en général dans les

[1] Dufour. — *De l'ancien Poitou et de sa capitale*, Poitiers, 1826. Du même auteur : *Histoire générale du Poitou*, Poitiers, 1828.

[2] De la Fontenelle de Vaudoré. — *Recherches sur les peuples qui habitaient le nord de l'ancien Poitou, sur la Loire et la mer*. Poitiers, 1835.

déductions relatives aux caractères ethniques prouvent que, d'ici longtemps encore, la lumière ne pourra être faite sur l'origine ancestrale bien établie des populations confinées au nord-ouest et à l'ouest de l'ancien Poitou. Leur proximité de la mer, leurs relations obligées avec des peuples navigateurs, ne voyageant que de jour, montant des barques légères, obligés au moindre présage de tempête de ranger les côtes, devaient les mettre fréquemment en rapports entre eux et, par suite, créer de bonne heure une population dont les origines diverses viennent encore compliquer la solution du problème.

DEPUIS L'OCCUPATION ROMAINE JUSQU'AU IIIe SIÈCLE.

En faisant tout d'abord abstraction de la préhistoire ainsi que de certains monuments mégalithiques disséminés sur le territoire envisagé ici qui demeurent les témoins d'une ère nous échappant encore, l'on voit la présence des Romains sur nos côtes attestée par des monnaies trouvées non loin du rivage : elles sont autant de jetons de présence de la civilisation d'alors couvrant l'Olonais et le Talmondais.

De l'histoire de nos ancêtres issus de la fusion des Francks et des Gaulois il reste peu d'écrits, encore moins de l'industrie de la pêche qu'ils pratiquaient pour subvenir, avec les produits de la chasse et le pain grossier de méteil, à leurs besoins de chaque jour[1].

Si l'on admet comme exactes les déterminations de parties de squelettes de certains poissons tels que la Raie[2], le Maigre[3] et le Merlus[4], espèces communes encore de nos jours dans le Pertuis-Breton, les monnaies (dont les plus récentes aux effigies de Philippe et de Dèce) qui y étaient jointes montrent que certains habitants des côtes de Vendée, et, dans le cas pré-

[1] Dufour. — *Loc. cit.*
[2] *Raja* spec. var. Cuv.
[3] *Sciæna aquila* Cuv.
[4] *Gadus merluccius* Linn.

sent, des environs du Bernard où ces ossements furent trouvés au fond de puits dits *funéraires*[1], se livraient déjà à la pêche maritime aux IIe et IIIe siècles.

DU IIIe AU Xe SIÈCLE

Dans la partie de l'ouest du Bas-Poitou la moins accidentée s'étendaient au bord de la mer des laisses immenses, conséquence du débordement des rivières sur des surfaces presque uniformes et formant de vastes marécages la plupart peu habités. Aucun auteur, si l'on en croit Dufour[2], n'a laissé de témoignages écrits sur la pratique des pêches dans les premiers siècles de l'ère actuelle; mais, l'on sait que les eaux douces des étangs et des rivières offraient des ressources abondantes pour l'alimentation quotidienne des habitants de ce pays, vilains aussi bien que nobles, clercs ou moines.

DU XIe AU XVIe SIÈCLE.

LES EAUX DOUCES ET LES EAUX SAUMATRES.

ÉTANGS ET CANAUX

Savary donne en 1073 au monastère de Maillezais le droit de pêche dans ses rivières et ses étangs. L'hôtellerie de cette abbaye où étaient accueillis les étrangers recevait, chaque fois, deux portions de poissons, et le pitancier (*cellarius*) veillait à ce qu'au réfectoire il y eut, « le dimanche des Rameaux, des poissons délicats ». Besly[3] parle d'une certaine classe d'individus, les *Colliberts*, vivant dans leurs bateaux et chargés exclusivement du soin de la pêche et de la fourniture de poisson nécessaire à la table des monastères auxquels ils appartenaient eux et leurs familles[4].

[1] F. Baudry et L. Ballereau. — Puits funéraires Gallo-Romains du Bernard (Vendée), La Roche-sur-Yon, MDCCCLXXIII.

[2] Dufour. — *Loc. cit.*

[3] L'abbé Lacurie. — *Histoire de l'Abbaye de Maillezais*, p. 87.

[4] *Ann. Soc. Emul. Vendée*, 1878, 2e série, vol. 8, p. 18.

Les cartulaires des archives départementales, dont le catalogue a été publié par le gouvernement en 1847, comprennent, pour la Vendée, ceux de Talmont[1], d'Orbestier[2] et de Boisgrolland. Ces trois derniers renferment disséminés des renseignements utiles pour l'Histoire des pêches dans cette contrée qui trouvent ici leur place.

MARAIS A POISSONS.

Dans la charte de fondation de l'abbaye de Talmont, Guillaume, qui se qualifie « prince et seigneur » de ce pays, déclare faire don de « quatre moulins, deux avec leurs étangs d'eau douce et d'eau de mer[3] ». D'après un autre document, un nommé Pépin donne douze deniers de cens sur les marais d'Islaude[4]. Par un contrat intervenu vers 1200 entre Guillaume de la Mote et l'abbé de Talmont, le premier abandonne des marais qu'il possède au Port, auprès de la Papinière[5].

L'on trouve parfois des renseignements plus précis sur l'importance des redevances. C'est ainsi que, dans le même cartulaire, l'on voit figurer un don fixé à 50 poissons, reçus chaque année du seigneur abbé de Talmont et provenant d'un *vasais*, sans qu'il soit toutefois fait mention de l'espèce de ces poissons.

En ce qui concerne les endroits où se trouvaient situées les pêcheries, il est facile de se rendre compte que les meilleures étaient établies à proximité de l'embouchure des ruisseaux et des havres, partout, en un mot, où avait lieu le mélange des eaux douces et des eaux salées, zones où éclosent

De La Boutetière. — *Cartulaire de l'Abbaye de Talmont*, in *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest* t. xxxvi, année 1872, Poitiers 1873.

[2] Du même auteur : *Cartulaire de Saint-Jean-d'Orbestier*, in *Archives historiques du Poitou*, t. iv. Poitiers. 1877.

[3] *Cartulaire de l'Abbaye de Talmont*, c. I, circa ann. 1049.

[4] *Id.* c. XLIII, *id* 1078.

Id. 1200.

et vivent de nombreux organismes constituant la nourriture d'un grand nombre de poissons.

On voit aussi que vers 1049 il existait déjà des pêcheries dans l'*estier* de Jard; il en est de même sur le territoire d'Olonne dans le marais de Vertou.

Sans doute en raison de leur défaut de rendement, de leur position mauvaise, par suite d'atterrissements ou de toute autre cause non indiquée, d'anciennes salines situées au port de Jard sont concédées par un nommé Alexandre à Guillaume Chabot, afin d'en faire des vasais ou vasières pour y élever des poissons. Il met comme conditions que les poissons en provenant seront partagés en cinq lots, deux pour les moines et trois pour Chabot. Ce dernier fera en sorte que, s'il cale deux filets, il ne pêchera que pendant un jour, mais, s'il n'en tend qu'un seul, il pourra pêcher deux jours[1].

Le filet n'était pas le seul engin employé pour prendre le poisson dans les vasais, marais et estiers. Vers 1074 à 1127, l'on voit par une charte que la pêche se pratique aussi dans la contrée avec un autre engin ordinairement en osier « quod *burna* dicitur ». Il s'agit, à n'en pas douter, de celui employé encore de nos jours, auquel on a conservé le nom de *bourgne*[2]. Un document de la même source nous apprend que les moines de l'abbaye se servaient aussi du même engin et pour le même usage[3].

La pêche était même pratiquée avec discernement, afin de ne pas détruire le nombre et les espèces. On voit, en effet, que les poissons capturés n'étaient pas tous consommés : quelques-uns (sans doute les plus petits) étaient mis en réserve dans des vasais particuliers, pour leur permettre de grandir, d'autres, pour en assurer la reproduction.

[1] *Cart. de l'Abb. de Talmont.* CLXVIII, circ. ann. 1100.

[2] « La *Bourgne* ou *Bourgnon* est une sorte de nasse qu'on met au bout des parcs ouverts. » Duhamel du Monceau, *Traité général des Pesches*, 1769.

[3] « Unam burgnam ad capiendos pisces. » (*Cart. de l'Abb de Talmont* CCCXLIX, circ. ann. 1140).

LES ESPÈCES DE POISSONS.

L'Anguille.

Depuis longtemps la loi salique condamnait à une amende quiconque volait un filet servant à prendre des Anguilles[1]. Au nombre des poissons les plus recherchés et les plus abondants dont il est fait mention dans les différentes chartes de l'époque qui nous intéresse se trouve encore cette dernière espèce. Un nommé Théobald Frellun donne à l'abbaye de Talmont sur le moulin de Pigré tous ses droits de taille, de cens et le tiers des anguilles qui lui étaient dues[2]. On prend soin même, dans certains cas, de spécifier les variétés de poissons, ainsi qu'on le voit dans une charte de l'abbaye d'Orbestier[2]. Les moines concèdent l'écluse de Magnis à diverses personnes, moyennant une redevance annuelle « de CCC et L anguilles blanches », réputées dans le pays, comme l'on sait, les meilleures.

Le Muge et le Spare.

La charte suivante indique deux autres espèces de Poissons connus vulgairement en Vendée, à notre époque encore, sous le même nom qu'autrefois, le *Meuille* et le *Doreau*. « En vertu de notre pouvoir..... et que nous ayons tout d'abord des poissons..... lorsqu'il en sera pêché, savoir C meuilles des plus gros et C doreaux. Mais s'il n'y a pas autant de meuilles que de doreaux pêchés, ceux dont il y aura le plus serviront à compléter ceux qui manqueront[3]... » De la sorte, la personne possédant fief était assurée d'avoir un compte exact de 200 poissons pouvant nourrir à peu près le même nombre

Dufour. — *Hist. gén. du Poitou*. Loc. cit.
Cart. abb. Talmont, C. CCCCLXXVII, ann. 1229.
Cart. abb. Orbestier, C. DXXXVI, ann. 1254.

de bouches, si le chiffre fixé par la convention pour chaque espèce ne répondait pas au résultat, vu les incertitudes du rendement[1].

Nous venons de donner un aperçu des produits de la pêche pratiquée dans les eaux douces ou les eaux saumâtres ; il est intéressant de rechercher celle qui était usitée *à pied* sur le rivage ou faite en bateau et sur mer.

LA PÊCHE SUR LE RIVAGE

L'Huître.

De nombreux gîsements naturels d'Huîtres ont autrefois existé sur les côtes du Bas-Poitou et étaient exploités au temps des Romains. Ausone en parle dans ses vers[2]. On trouve la preuve même de l'élevage en Aquitaine de ce mollusque, de nos jours si recherché, dès le treizième siècle. Pierre Gomauld, avant de mourir, donne à l'abbaye de Sainte-Croix un parc à huîtres dépendant de « Castellum Lanamum » que lui-même tenait d'un nommé Pépin. Il y ajoute « unam leugam[3] ». Ces faits méritent d'être rapportés en ce qu'ils rappellent une époque, plus ancienne qu'on ne le croit d'ordinaire, où les habitants des côtes de l'Ouest se livraient à l'ostréiculture ou tout au moins au parcage des huîtres.

La Seiche.

Au nombre des animaux comestibles provenant des *écluses* établies au bord de la mer, il convient de citer les Seiches. Aux fêtes principales, on les voit remplacer dans certains monastères des aliments végétaux, tels que la Fève de marais, objet de cultures importantes sur les *bossis* qui subdivisaient ce genre de possessions avoisinant les eaux. La seiche devait être très recherchée alors, car Lacurie cite une pièce authen-

[1] *Cart. abb. Talmont*, c. CCCLXX, circ. 1165.

[2] Sunt et Armorici qui laudant ostrea ponti et quæ Pictonici legit accola littoris. Auson., *epist. XIII, V. 35, 36*; éd. Vinet.

[3] *Cart. abb. Talmont*, c. CLXIII, ann. 1298.

tique par laquelle Pierre de la Garnache, en 1159, abandonne à une abbaye dont il a reçu des soins le tiers de ces céphalopodes qu'il pêchait à Beauvoir-sur-Mer, sans doute dans les eaux calmes du bord de la côte[1]. Vers 1049 il est question déjà de pêcheries établies dans l'estier de Jard pour prendre des seiches et divers poissons. Plus au sud de la côte encore, à

Fig. 1. NEF

Navire du XIIIe *Siècle.*

la Tranche, Guillaume fait don d'une écluse qu'il possède à cet endroit, en se réservant toutefois pour lui, à titre de cens et une fois par an, à savoir deux « crenillos »[2] de seiches qui devront lui être apportées à la fête de Saint-Jean[3]. Autre concession à perpétuité est faite encore aux moines de Sainte-Croix de la part revenant à quelqu'un des seiches qui se trouvent dans l'estier de Talmont[4].

[1] LACURIE. — *Loc. cit.*
[2] *Cart. abb. Talmont*, c I, circ. ann. 1049.
[3] *Id* CCCLXIV, ann. 1140.
[4] *Id.* c. CCCLVX, anno 1140.

LA PÊCHE COTIÈRE.

Les Squales, Congres, Merlus et Esturgeons.

Certains Squales étaient très estimés. Les Congres et les Merlus faisaient encore l'objet de pêcheries et de sécheries importantes ; sur les côtes de Bretagne surtout, ces établissements constituaient d'avantageux privilèges.

Lors d'un voyage que fit à Thouars Louis XI on servit à table divers poissons et notamment du Créac[1]. Ce dernier poisson était même si recherché, qu'en 1339, paraît-il, un baril d'esturgeons salés en barils et qui s'expédiaient jusqu'en Angleterre se vendait le même prix que 100 saumons et que 12 barils de harengs.

CÉTACÉS.

Il est intéressant de voir qu'au moyen-âge les vertébrés marins auxquels on donnait la préférence sur les poissons étaient le Marsouin et la Baleine.

Le Marsouin.

La chair du Marsouin ou, probablement plutôt, celle du Dauphin, celui-ci étant de nos jours le plus commun des deux sur les côtes du Bas-Poitou, était très recherchée : elle faisait l'objet de redevances à différents monastères, figurait sur la table des grands et passait pour un mets très substanciel. Dans une lettre adressée en 1495 à Pierre de Salignac, capitaine de Mauléon, par Hélie Hours, sénéchal d'Olonne, il l'informe que « les habitants de ceste chastellenie envoient un porcille[2] à Monseigneur et à Madamme, que les pêcheurs ont prins à la grant mer. S'il se feust prins d'autre bon poisson

[1] Esturgeon, *Acipenser Huso* Linn.

[2] Dauphin, marsouin ou porc de mer.

on en eust pareillement envoyé, mais pour le présent n'y a autre poisson que pocheteau[1] qui n'est pas de saison. » Il termine sa lettre « escripte en Olonne, en lui faisant connaître le prix d'une denrée importante pour le fisc comme pour le

Fig. 2. CARAVELLE,
Navire du XVIe *Siècle,*
Servant à chasser la baleine dans le voisinage des côtes bas-poitevines.

producteur et le consommateur, celui du sel. « Monsr l'argentier m'avait rescript qu'il voulait avoir pour le moins deux ou troys cens livres de sel. Dictes luy, s'il est votre bon plaisir, que la charge lui coustera sur le lieu cent sols; et rendue char-

[1] Grande Raie, quelle que soit l'espèce.

royée, amonsellée et couverte, elle lui coustera VII livres X sols ou VIII livres[4]... »

L'Église considérant le marsouin comme un poisson, celui-ci était, partant, réputé maigre, et les jours d'abstinence on servait sur la table la hure de porc marin, puisqu'il était interdit de manger ces jours-là du porc terrestre. A cette époque où les huiles extraites des graines oléagineuses végétales étaient encore inconnues, le corps gras retiré de sa chair était employé, soit pour l'éclairage dans les églises et les monastères, soit dans la préparation des cuirs.

Les Baleines.

Depuis quelques années, des recherches pleines d'intérêt ont été faites, notamment par le professeur G. Pouchet, sur l'histoire de la pêche des cétacés, sur les côtes de l'ouest de la France. Il demeure prouvé que les espèces désignées sous le nom générique de *Baleines* y étaient communes au moyen-âge et que le nombre des individus rencontrés diminue désormais chaque jour. Quelques-unes même, comme la Baleine franche, autrefois assez abondante, ont presque complètement disparu de nos côtes.

Ce furent les Basques qui pratiquèrent les premiers la pêche de la baleine dans le golfe de Gascogne. De Bayonne, de Saint-Jean-de-Luz et d'autres petits ports échelonnés sur les côtes du nord de la péninsule ibérique ils s'élançaient à sa recherche, la poursuivant d'abord sur les rivages d'Aquitaine, de Saintonge et de Poitou, plus tard dans les mers septentrionales où ils se retrouvèrent avec les Normands.

Dans la *Vie de saint Philibert*, fondateur de l'abbaye de Noirmoutier, dit G. Pouchet, on voit arriver un chargement

[4] *Chartrier de Thouars*, original olographe cité par P. Marchegay, et : *Recherches historiques sur le département de la Vendée (ancien Bas-Poitou)*, 4e série, X, canton des Sables, (Annuaire de la Société d'Émulation de la Vendée, 25e année, 1878, 2e série, vol. 8, p. 163).

d'huile de baleine, juste au moment où le monastère n'allait plus pouvoir alimenter les lampes sacrées.

Au XIe siècle, d'après le cartulaire de l'abbaye de Talmond, Guillaume le Jeune, seigneur de ce pays, déclare que « si une baleine vient à être capturée...., il concède à perpétuité aux moines de Sainte-Croix la queue en provenant[1], ainsi que celle du poisson connu sous le nom d'Aile (Squale-Ange.) » La charte dont il est question fait supposer que les marins du Bas-Poitou se livraient déjà eux aussi à la pêche des grands cétacés.

XVIe ET XVIIe SIÈCLES.

Du milieu du XVIe vers celui du XVIIe siècle, les documents de l'époque sont, en général, consacrés aux événements militaires et la plupart des pêcheurs, notamment des Sables et de la Chaume, sont embarqués sur les vaisseaux du roi. Aussi ne doit-on pas s'étonner si à cette époque l'on retrouve peu de faits intéressants concernant la pêche sur les côtes du Bas-Poitou. Nous signalerons cependant la pièce suivante par laquelle il appert que la coutume du poisson est toujours appliquée comme autrefois aux bateaux de pêche du port des Sables-d'Olonne.

« C'est l'adveu et dénombrement de la baronnie, terre et seigneurie des Ollonnes .... que nous, Gilbert de la Trémouille, marquis de Royan, baron desdites Olonnes et Aspremont tenons et advouons tenir nuement du roi nostre sire et souverain seigneur, à cause de son comté de Poitou..... tenant d'une part à la principauté de Thalmont, *d'aultre à la terre d'Espagne*, la mer Occéanne entre deux; d'autre à terres de l'abbaye de Saint-Jehan-d'Orbestier; d'autre à la terre de la baronnie de Brandois, le chenal de la Gaschère, pour une moitié à nous appartenant, entre deux, d'autre à celle de la Motte-Achard. »

[1] *Cart. abb. Talmont*, c. III, année 1056.

« .... *Item* avons droit de prendre la coutûme de poissons frais peschés par les batteaux et barques qui vont à la pescherie, depuis le premier jour de carême jusqu'à la St-Jehan, partageant avec les héritiers du feu sieur de Roche-Guillaume, qui est de cinq poissons ung, une fois prins, en chascun vaisseau, lequel droit lesdits pescheurs sont toujours tenuez paier, nonobstant que par la contrariété des vents ils aillent ailleurs débiter et vendre leurs poissons, et ou devoient ailleurs vendre poisson sans estre contraintz par les vents, sont subjects audit droict, et oultre en l'amende de soixante sols, appelée male adventure[1]. »

LES MOYENS DE CONSERVATION DES POISSONS.

Le Sel et les Marais salants.

Le poisson, étant un aliment dont l'état de fraîcheur fait toute l'importance, ne put pendant longtemps se transporter au loin et il servit de nourriture aux seuls habitants des côtes ou à ceux établis dans un rayon très restreint des ports de pêche. Aussi, dès que de nouvelles voies de communications s'ouvrirent dans le Poitou, songea-t-on à expédier ailleurs le poisson de mer, d'abord en *vert*, ensuite sous forme de salaisons.

C'est en recueillant le dépôt de sel cristallisé au soleil dans les fentes des rochers sur le bord de la mer et, au besoin, en y exposant à l'air libre l'eau salée dans des vases à large surface, que l'art du saunier avait pris naissance chez les peuples primitifs, dans les contrées avoisinant les côtes.

En même temps que le sel était le condiment indispensable des aliments de tous, il était devenu le corps conservateur des poissons et des viandes.

Il est hors de doute que l'établissement des salines de l'Ouest remonte à une époque fort ancienne ; néanmoins,

[1] De la Fontenelle de Vaudoré. — *Lois et Usages maritimes de l'Aquitaine du Nord* et in *Revue Anglo-Française*. Poitiers, 1834-1840.

quelques écrivains lui assignent celle de la conquête romaine des Gaules. Beaupied-Dumesnils considère même l'ancienne province de l'Aunis et de la Saintonge comme patrie primitive du sel en France. Par un contraste assez frappant, ainsi que le fait remarquer Meslier, c'est sur les bords de l'Océan, où tout est défavorable à cette industrie, l'été plus court et moins chaud que dans la Méditerranée, les brumes et les pluies plus fréquentes, qu'auraient été créés les premiers marais salants, pour ne les voir pénétrer que plus tard dans le midi de la France, là où tout devait d'abord les appeler.

Quoi qu'il en soit, de très bonne heure et, tout au moins, dès le sixième siècle, on constate sur les rivages de la Saintonge et du Poitou l'existence de salines, et on en voit souvent figurer le nom dans les chartes concernant les abbayes situées sur les côtes et dans les îles avoisinant cette dernière province. Ces documents nous montrent que, depuis cette époque lointaine, rien dans la façon de sauner de nos jours, comme dans la dénomination des diverses parties composant le marais salant, n'a changé.

Une donation est faite de cent aires[1] de salines situées à l'île de Saint-Martin, dans les marais de Vertou, près la maison de Rainard Paludel (un nom tiré de la condition sociale de l'individu), en présence de Baudouin et de quelques autres pris comme témoins[2].

En 1387[3], Mathieu Guignardeau déclare avoir affermé « le « quart du sel en lieu de la gabelle..... » en tout le maroys de Vertou [près Olonne], à commencer dès le gué des Ances [de l'Auzance] jusqu'au village de Champcloux [Campus

[1] *Aire salante* ou *œillet*, unité de surface des marais salants, variable suivant le pays, correspondant, la première, à 35 mèt. carrés, aux Sables, la econde, à Noirmoutier, à 65 mèt. carrés. (*Recherches topographiques, statistiques et historiques sur l'île de Noirmoutier*, par F. Piet, publiées et annotées par J Piet, son fils, 1863).

[2] *Cart. abb. Talmont*, c. XX, circ. 1058-1071.

[3] *Cart. abb. Orbestier* n° 241.

clausus) et au terrouer dessoubs le village de Gisler [Gilevière], en quelque manière que lesdits saulx soyent vendues, revendues ou eschangées, tant [amassées] en grant monceas que charroyées o bestes hors dud. maroys en quelque aultre que ceu soit; sauve et retenu audit Mathé [Mathieu] les saulx qui seroyent charroyées en nefs et vaissaulx à être emmenées hors par la mer...., et oultre ce doit avoir (Bérard sous-locataire) le quart du sel qui serait charroié et baillé ès vaisseaulx des pors de la Chaulme et des Sables à porter euls sur la mer pour saler les poissons seulement..... »

Dans un échange de marais salang fait entre un autre Guignardeau nommé André et G. Forjeau, en présence de N. Bastart, Jehan Joly, Colas Godet, Maurice Glénereau pris comme témoins, la charte en énumère les parties principales et toutes les « appartenances de terres, bociz[1], vasois[2], mestères[3] et autres viviez quelsconques tenant au maroys[4]...., quarente ayres de maroys gastes[5]..... »

Le nombre de ceux qui cultivent les « maroys d'Olonne » est assez considérable pour représenter une sorte de groupe industriel ayant un nom dans le pays, celui des « sauners[6] » ; on trouve parmi eux des « mesureurs de sel », et les bois de la forêt d'Orbestier servent à faire « pipes et fustailles » employées tant pour les vins que pour les salaisons.

C'est, dans le voisinage du Poitou, à l'*ouvrier en l'art de terre* saintongeois Bernard Palissy que revient l'honneur d'avoir décrit, l'un des premiers, les marais salants, la culture du blé sur leurs « bossis », le tout accompagné de « pourtraictures ». C'est, enfin, cette même industrie qui, au com-

[1] Digue, levée des marais salants. Arcère : *bossile*, *bossis* ; il cite le mot latin *botus*.

[2] Réservoir extérieur des marais salants.

[3] Réservoir pour les marais salants divisés en compartiments.

[4] *Cart. ab. Orbestier* n. 295, 1 juin 1415.

[5] Marais salants abandonnés. Lot. *Vastatres*.

[6] *Id.*, n° 285, 7 mai 1431.

mencement du siècle suivant, inspirera à André Mage de Fiefmelin, son poème de l'*Art du Saulnier*.

Jusqu'à nos jours, le sel, entre les mains du pouvoir, restera matière imposable, marchandise dont l'État gardera le privilège exclusif, cause bien triste, pendant plusieurs siècles, entre les populations maritimes et les agents de la gabelle d'effusion de sang.

(A suivre.) AMÉDÉE ODIN,

Directeur du Laboratoire maritime des Sables-d'Olonne.

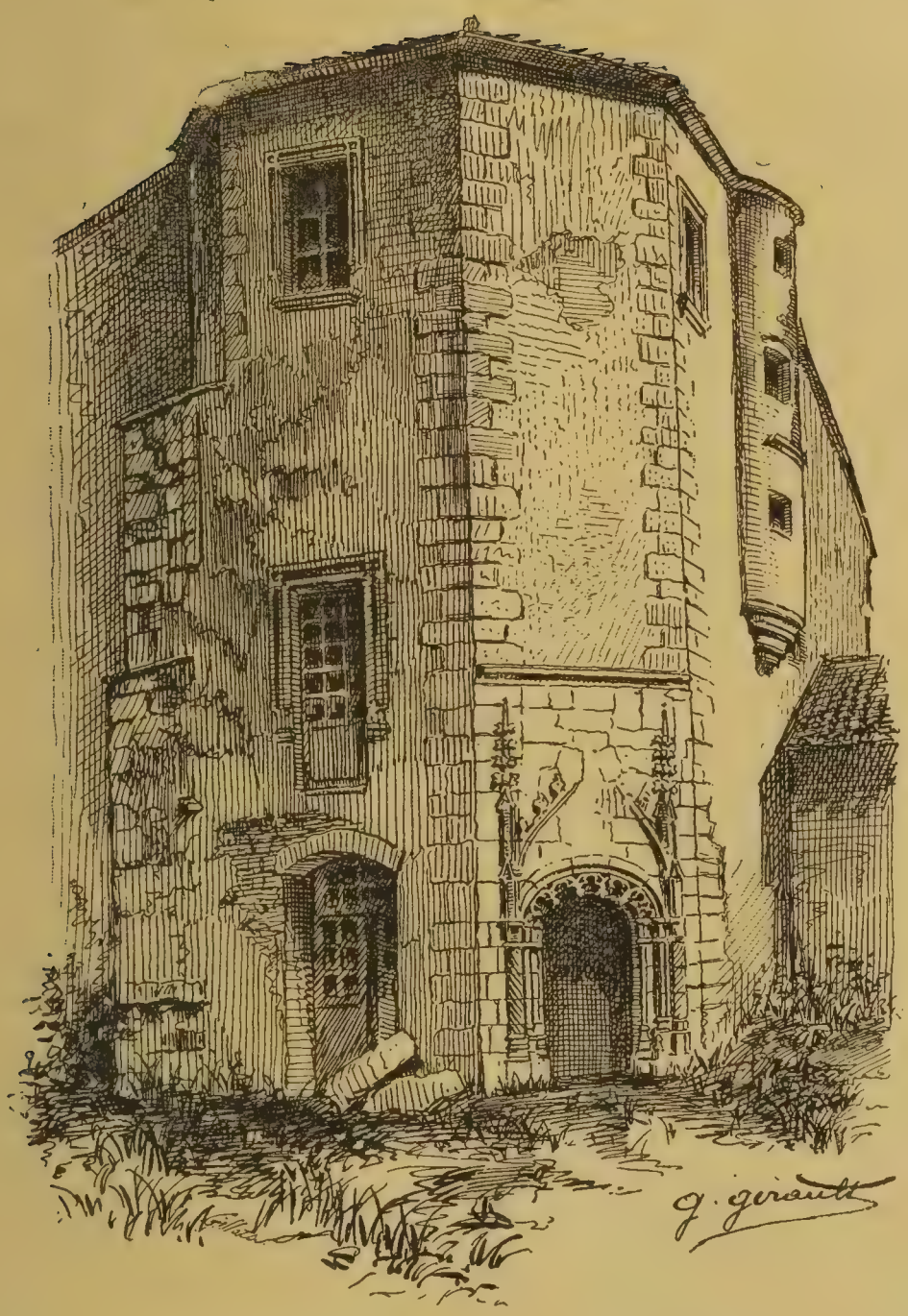

RESTE DU DONJON DE LA MESNARDIÈRE

à Saint-Pierre-du-Chemin.

NOTICE
SUR SAINT-PIERRE DU CHEMIN
(VENDÉE)

(Suite et fin)[1]

VIII

SAINT PIERRE DU CHEMIN
ET LA
RÉVOLUTION FRANÇAISE

1° Avant la Révolution.

Les idées révolutionnaires furent mal accueillies par les habitants de Saint-Pierre. Nous en verrons les preuves dans les procès-verbaux donnés plus loin et dans la longue liste de ceux qui périrent à cette époque néfaste.

Dès la fin de l'année 1789, une grande agitation régnait dans le pays[2]. A Mouilleron-en-Pareds, il y eut même une émeute, dans le courant de décembre, et le prieur-curé,

[1] Voir le numéro d'octobre 1894.

[2] Chassin, *Préparation de la Guerre de Vendée*, t. I, p. 99 et 355.

Me Guinefolleaud, qui était aussi maire de la Commune, fut poursuivi à ce sujet et condamné par contumace, le 22 juillet 1790, au bannissement pour trois ans.

Un bordier d'Antigny, nommé Bézieau, fut chargé de distribuer un ballot d'imprimés très injurieux pour l'Assemblée nationale, et les domestiques de M. Baudry d'Asson furent dénoncés pour avoir tenu des discours séditieux devant le peuple assemblé à la porte de l'église de Saint-Pierre du Chemin.

Les patriotes adressèrent en 1791 une réclamation à l'Assemblée nationale contre les prêtres fidèles du district de la Châtaigneraie, et cette pièce montre clairement que les « assermentés » n'avaient point la sympathie des populations catholiques de la Vendée. Les amis de la Révolution y disaient avec amertume :

« Nos temples sont déserts... les marchands nous refusent « le pain et les autres choses nécessaires au service divin... »

Quelques jours après l'envoi de cette adresse, une émeute se produisit à l'issue de la messe, devant la porte de l'église, à Saint-Pierre du Chemin.

L'accusateur public dut requérir, sur l'ordre du district de la Châtaigneraie et le 5 du mois d'août, le président du tribunal, Jacques-André Mallet, commença une information contre les auteurs, complices et adhérents de cette « émotion populaire ». Cependant un seul décret de prise de corps fut lancé contre Macé, laboureur à la Minaudière « coupable d'avoir suscité l'insurrection du 31 juillet, dans laquelle plusieurs citoyens ont couru de grands risques, des coups ont été portés et de violentes menaces proférées contre les partisans du nouveau régime[1]. »

L'amnistie du 15 septembre vint à propos pour arrêter ce

[1] La copie de l'information se trouve aux Archives nationales, DXXIX, 15.

procès, mais elle n'empêcha point les esprits d'être de plus en plus surexcités par les mesures vexatoires qui étaient journellement prises contre les bons prêtres et contre les bons chrétiens.

2° Pendant la Révolution française.

Nous avons fort peu de documents concernant Saint-Pierre du Chemin[1] pendant la période révolutionnaire, mais le plan infernal conçu et exécuté par le général Turreau ne nous laisse aucun doute sur le sort subi par cette localité vendéenne. On sait, en effet, que le 20 janvier 1794, douze colonnes républicaines furent lancées sur toute la Vendée militaire pour faire une guerre d'extermination et détruire par le fer et le feu ce qui avait échappé aux massacres et aux incendies précédents.

Dalliac fut chargé de diriger une 1re colonne de Saint-Maixent par Mazières, Secondigny, l'Absie, la Châtaigneraie, la Caillère, Vouvent, etc., tandis qu'il en lançait une seconde de Parthenay sur la chapelle Saint-Laurent, Moncoutant, Montournais, *Saint-Pierre du Chemin* et le Talud de Sainte-Gemme. Les points principaux seuls devaient être épargnés, tels que Bressuire, la Châtaigneraie, Sainte-Hermine, Chantonnay, Machecoul, Montaigu et Clisson. Tout le pays fut couvert de feu et de sang. Dans les environs de la Châtaigneraie d'horribles massacres furent commis et à Montournais les républicains se livrèrent aux actes les plus ignobles. De Vouvent à la Caillère, les soldats de Dalliac massacrèrent 15 paysans qu'ils trouvèrent armés dans un village et à la Caillère, ainsi qu'au château de Saint-Sulpice, ils égorgèrent dix-huit personnes... (Hist. de Deniau) ! Ce sont les mêmes

[1] Les Vendéens furent défaits par Chalbos, à Saint-Pierre du Chemin le 13 septembre 1794

forcenés qui allèrent dévaster Saint-Pierre du Chemin, mais l'histoire malheureusement n'a pas conservé le récit de leurs sinistres exploits. Turreau a seulement écrit ce mot significatif : « Dalliac a fait des merveilles ; pas un rebelle n'a échappé à ses recherches ! »

Les documents qui suivent[1] donneront une idée, une faible idée des dangers sans cesse multipliés que couraient les honnêtes gens, à cette époque inoubliable de la Révolution. Ils sont extraits des archives de la ville de la Châtaigneraie et concernent Saint-Pierre du Chemin.

1° Interrogatoire de Aubin Roy, de Saint-Pierre, subi devant les membres du district et les autorités constituées, réunies en comité de salut public, en séance publique à Fontenay-le-Peuple, le 25 septembre 1793 et l'an II de la République.

Int. — De son nom, âge, demeure ?

R. — Aubin Roy, âgé de 70 ans, fileur de laine, au bourg de Saint-Pierre du Chemin.

Int. — Où, quand, par qui et pourquoi avez-vous été arrêté ?

R. — J'ai été arrêté dans mon foyer, samedi dernier, par des cavaliers. Je ne sais pourquoi.

Int. — Avez-vous monté la garde, été au combat ou ailleurs avec les brigands ?

R. — Je n'ai jamais monté la garde, ni été à aucun attroupement ; mon âge ne me le permettait pas.

Int. — Connaissez-vous les membres du Comité, les courriers, les étapins et autre chefs ?

R. — Les membres du Comité sont : Roy, des Trois-Piliers Colonnier, Vandé, Dubourg, Antoine Barba, Mathurin Gilloteau, Jean Flandreau, régent.

— Les courriers étaient : Gourmaud, du bourg, Giraud,

[1] M. Roy de la Châtaigneraie a bien voulu copier pour nous ces pièces intéressantes. Nous sommes heureux de le remercier ici de sa complaisance et de reconnaître publiquement ses bons offices.

camelottier au bourg, Avril, marchand, Saboureau, compagnon tisserand.

— Les étapins étaient : tantôt Vandé, tantôt Flandreau.

Int. — Avez-vous vu l'étape ?

R. — Jamais.

Int. — Pillait-on et qui faisait le pillage ?

R. — On pillait et ceux qui faisaient le pillage sont ceux que j'ai nommés.

Int. — Aviez-vous un prêtre et quel était son nom ? Engageait-il à la révolte ?

R. — Nous avions un prêtre qui disparaissait à chaque alerte ; il s'appelait *Seguin* et faisait faire la garde dans le bourg, menaçant de s'en aller si on ne la faisait pas.

Lu, le présent interrogatoire ; le dénommé y a persisté et a signé.

Clos et arrêté le jour que dessus.

CHAPELAIN. ROY.

Renvoyé au district de la Châtaigneraie pour donner son avis sur la conduite du dénommé.

26 septembre 1793, l'an II° de la République une et indivisible.

2° COMITÉ DE SURVEILLANCE DE LA CHATAIGNERAIE.

Cejourd'hui 15 pluviôse l'an II de la République française une et indivisible (lundi 3 février 1894), sur les 10 heures du soir. — Nous soussignés :

— Jean Morin, Pierre Tapon, Toussaint, Colonnier, Jean-Louis Mazière, Jean Robin, commissaires municipaux de la commune de Montournais ;

— Jacques Gellot, Jacques-Dominique Touchault, commissaires municipaux de la commune de Réaumur ;

— Jean-Marie-François Girard, Allexis Barreau, René Barrion, commissaires de municipaux Saint-Mesmin ;

— Henri Moreau, commissaire municipal de Menomblet;

— Pierre Garnaud, René Grimaud, Joseph Arnaud, Pierre Jamin, Jean Péau, Mathurin Moreau, René Bignon, commissaires municipaux des Epesses;

— Louis Bordelais, commissaire municipal de Saint-Mars-la-Reorthe, et Pierre Hervouët, administrateur du conseil de ce district et habitant la même commune;

— Jean-Baptiste Payneau, juge de paix du canton de Pouzauges, Cossard, commissaire municipal de Saint-Paul-en-Pareds;

— Pascal Roger, Larcher, commissaires municipaux de Mallièvre;

— Savarit... Brebion, commissaires municipaux de Treize-Vents;

— Antoine Ferraud, André Bellaud, commissaires municipaux de Mouilleron et de Saint-Germain l'Aiguillier;

— Jean-Baptiste Rousseau, commissaire municipal de Cheffois;

— Jean Gautrin, Charles Bonneau, Jean-Benjamin Delahaie, commissaires municipaux de Saint-Pierre du Chemin;

— René Gentil, commissaire municipal des Châtelliers;

— Prosper Deguil, Henri Geslin, René Dehargues, Marc Calixte Joffrion, Esprit-Samuel Soullard, Etienne-Marie Giraud, Jean-Louis Chaigneau, Louis-Aimé Brunetière, membres, président et secrétaire du comité de surveillance, tous réunis à la chambre où le dit comité tient ordinairement ses séances.

Conformément à l'arrêté de ce dit comité en date d'hier et à l'invitation itérative qui nous en a été faite dans le cours de ce jour par son président, pour entendre la lecture des noms, prénoms, âge, profession et ci-devant demeure de tous et chacun des individus arrivés et réfugiés en cette commune depuis 3 jours, fournir respectivement les connaissances que chacun de nous a ou peut avoir sur les qualités morales et civiques de tous et chacun desdits réfugiés et

révéler à chacun et pour soi la vérité, toute la vérité et rien que la vérité capable de diriger et faire connaître à l'opinion publique ce qui plane et doit planer sur la tête de ces mêmes individus réfugiés, pris collectivement ou séparément inscrits au registre le jour d'hier par le Comité de surveillance de la Châtaigneraie, en exécution de son arrêté du même jour,

Il est résulté qu'à la pluralité des voix :

Jean Jauneau de la Chambaudière, commune de Saint-Pierre du Chemin, suspect et montré coupable d'avoir montré trop d'indifférence, sur les premiers événements de la contre-révolution, de n'avoir rien fait pour échapper aux brigands, lorsqu'il savait que son exemple pourrait être d'un grand poids sur les esprits des habitants de plus d'une commune et surtout de celle de Saint-Pierre du Chemin ; à la vérité les brigands l'ont fait prisonnier et conduit à Châtillon, mais il est notoire que ce mauvais traitement ne fut pas la suite du patriotisme dudit Jauneau, mais bien de la découverte d'un paquet à lui adressé par son fils, contenant les proclamations que, conformément à la loi, les districts et département firent répandre dans les campagnes ; et puis ce qui vient encore contre le dénommé, c'est la réclamation qui fut trouvée à Châtillon dans le mois de septembre dernier, adressée au soi-disant conseil supérieur de cette ville et signé de tous les membres contre-révolutionnaires de la commune, qui fondaient la demande de son élargissement sur ce que, dans aucun temps, il n'avait donné aucune marque de civisme, il n'avait jamais assisté aux messes des prêtres constitutionnels et n'avait jamais acheté de domaine national. La réclusion prononcée contre ce même Jauneau est déterminée encore en ce qu'il ne s'opposa pas aux mauvais traitements que les citoyens Gautrin éprouvaient peu de temps avant le déplacement du nommé Roussereau, ancien curé de Saint-Pierre du Chemin et à l'époque du nouveau curé constitutionnel. Les mauvais traitements dont nous venons de parler n'avaient d'autres

causes que la vengeance de ce particulier, curé Roussereau, et de ses trop nombreux amis, les métayers du sieur Jauneau présents à cette attaque, qu'il ne prit aucun soin d'étouffer et qui se montrèrent toujours en sa présence les plus acharnés et les plus méchants.

Fait, clos et arrêté le 16 pluviôse (mardi 4 février 1794) cinq heures du matin, l'an II de la République une et indivisible.

Ont signé les membres nommés plus haut.

Pour copie conforme :

CHAIGNEAU, *président;* BRUNETIÈRE, *secrétaire.*

3° Autre procès-verbal semblable au précédent en date de septidi, 17 pluviôse (mercredi 5 février 1794) de l'an II de la République,

Concernant :

Louis Giraud, de Saint-Pierre du Chemin, convaincu d'avoir été chef et courrier zélé de brigands.

4° Autre procès-verbal concernant :

Jeanne-Françoise Chauveau et Jeanne-Henriette Chauveau sa sœur, habitant tour à tour les métairies de la Ronde-Fougère et la Fromentinière, communes de Cheffois et de la Tardière, accusées et reconnues d'avoir caché des brigands, et la preuve en résulte de ce que le jour même et à l'instant de l'arrestation il s'en sauva un de chez elles que l'on soupçonne être le *fameux Colonnier,* de Saint-Pierre du Chemin ; et pour lesquels faits mentionnés nous soussignés avons jugé en notre âme et conscience que lesdits coupables doivent être livrés à la commission militaire pour être jugés et punis suivant la rigueur des lois.

Suivent les signatures :

CHAIGNEAU, *président* ; BRUNETIÈRE, *secrétaire.*

Fait, clos et arrêté le 18 pluviôse (jeudi 6 février 1794) cinq heures du matin, les jour, lieu, mois et an que dessus.

Et ont signé avec nous :

Mazière, commissaire municipal, etc. (comme plus haut).

5° Au village de la Piltière, existait autrefois une maison bourgeoise, habitée au moment de la Révolution par M. Texier, grand-père paternel du sympathique maire de Loge Fougereuse et des dames Texier, du château de la Girardie. Ne voulant pas servir sous un gouvernement qu'il exécrait, ce digne Vendéen se cacha dans un souterrain qui se trouvait sous sa demeure, et là, blotti dans une barrique, il réussit à éviter la conscription militaire. Quelques jours après, il alla rejoindre les armées vendéennes et se conduisit comme un héros sous les ordres de la Rochejaquelein. Après la guerre, il vint se fixer au château de la Gétière, que venaient de lui laisser deux de ses tantes, mortes sur l'échafaud pour avoir caché des prêtres fidèles pendant la persécution révolutionnaire. Cet antique manoir est toujours debout, mais aujourd'hui il est transformé en maison de métayers. On y voit encore la chambre où les martyrs de 93 ont dit la sainte messe et la cachette où de courageuses chrétiennes, au mépris de leur propre vie, les ont dérobés à la rage de leurs persécuteurs inhumains, et au couperet de la guillotine.

6° LES VICTIMES DE LA RÉVOLUTION

A Saint-Pierre du Chemin.

Les renseignements qui suivent sont extraits des dossiers inédits que M. René Vallette a réunis sur la *Terreur en Vendée*, et dont il a bien voulu nous donner communication :

Auger (Pierre), 17 ans, mort dans les prisons de Fontenay (23 nivôse an II).

Un autre Augier, meunier au moulin du Four, fut blessé à l'une des batailles livrées sous les murs de la Châtaigneraie et succomba à ses blessures au village de la Popinière.

Barbat (Antoine), poilier, condamné à mort comme « cons

pirateur » par la commission militaire de Saumur (6 nivôse an II).

Berger (François), sabotier à la Mignonnière, fut fusillé dans un champ voisin de son domicile par des soldats républicains.

Berger (Henry), fait prisonnier à la bataille de Luçon, périt dans les prisons de la Rochelle.

Bouquet (Jacques), 22 ans, mort dans les prisons de Niort (7 avril 1794).

Brémaud, fermier, massacré en 1793, à la Mignonnière.

Chamarre (René), 24 ans, mort dans les prisons de Niort (16 avril 1794).

Coudrenet (Jean), mort dans les prisons de Fontenay (15 prairial an II).

Une femme de ce nom, simple fileuse de laine, à la Plénelière, fut brutalement saisie dans son lit, violentée et massacrée par des soldats républicains en 1794.

Daunis, fermier, massacré à la Mignonnière en 1794.

Deguil (Louis), 50 ans, de la Popinière, tué par les républicains en 1794.

Delahaye (Pierre), 53 ans, mort dans les prisons de Fontenay (27 pluviôse an II).

Flandreau (Jean), 49 ans, condamné à mort par la commission militaire de Fontenay (5 germinal an II).

Gaillard (Louis), 40 ans, mort dans les prisons de Niort (5 mars 1794).

Gautrain, métayer et fabricant de laine, à la Jarousselière, s'était retiré à Niort, pour échapper aux vexations des révolutionnaires des environs. Etant revenu chez lui trois mois après, il fut arrêté et passé par les armes.

Geffard (Jean), journalier, condamné à mort comme « conspirateur » par la commission militaire de Saumur (6 nivôse an II).

Giraud (Louis), 25 ans, marchand, condamné à mort par la commission militaire de Fontenay (19 pluviôse an II).

Grimeaud (Etienne), 21 ans, mort dans les prisons de Niort (10 mars 1794).

Grimeau (Jean), 23 ans, mort dans les prisons de Niort (17 mars 1794).

Haméríot (Jean), condamné à mort comme « brigand de la Vendée », par la commission militaire de Nantes (18 nivôse an II).

Marquis, cultivateur, massacré à la Mignonnière en 1794.

Martin (Marie), femme Colonier, 58 ans, condamnée à mort par la commission militaire de Fontenay (5 nivôse an II) (Voir plus haut n° 4). Cette caurageuse femme qui avait maintes fois excité les paysans vendéens à aller au feu ne fut pas moins vaillante à l'heure de son exécution. Elle se rendit à l'échafaud d'un pas ferme, en chantant le cantique si populaire en Poitou : « Avancez mon trépas, Jésus... »

Ménard (Jean), 22 ans, mort dans les prisons de Niort (7 avril 1794).

Quitet, de la Vianderie, massacré en 1794.

Remegé, métayer à la Plenelière, fusillé ainsi que sa femme à la Boissonnière, où ils s'étaient réfugiés, en 1794.

Rochard (François), 17 ans, mort dans les prisons de Niort (16 avril 1794).

Rot (Louis), condamné à mort comme « brigand de la Vendée » par la commission militaire de Savenay (4 nivôse an II).

Savriot (René), condamné à mort comme « brigand de la Vendée », par la commission militaire de Nantes (28 nivôse an II).

IX.

NOTES DIVERSES

1° Clocher de Saint-Pierre.

Longitude 3d3753 = 06
Latitude 51 = 8852 = 03

Le clocher de Saint-Pierre est élevé de 255 mètres au-dessus du niveau de la mer.

2° Maladies graves en 1784 et 1785.

On possède un mémoire écrit par M. Gallot, médecin distingué de Saint-Maurice-le-Girard, sur l'épidémie qui régna, en 1784 et 1785, dans les 43 paroisses de la subdélégation de la Châtaigneraie, épidémie à laquelle on donna les caractères suivants : *Catarrhale, bilieuse, putride, maligne.* La cause en fut attribuée aux variations trop subites de la température. Après quelques jours de malaise, de douleur sourde dans un côté de la poitrine, les malades étaient subitement terrassés par des souffrances très vives au même endroit, la fièvre survenait avec mal de tête, respiration difficile, crachats sanguinolents, vomissements et diarrhée, après quoi la mort arrivait au bout de trois ou quatre jours. La paroisse de Saint-Pierre fut très éprouvée. Dans le district de la Châtaigneraie le nombre des décès s'éleva à 482.

3° Carrières.

1° Granit. — Près de Saint-Pierre du Chemin, du côté de Saint-Marsault (Deux-Sèvres), on trouve un granit à petits grains et chargé de mica noir. Il forme de gros rochers, portant, dans le pays, le nom de *Chirons*, s'élevant sur le sol de distance en distance. Ce granit est d'une extrême dureté et on l'a utilisé pour faire des meules à huile, à l'usine de Nieuil-Denant, et des meules pour pulvériser des matières réfractaires, à la verrerie de Faymoreau (Cavoleau).

2° Pierres des Pelochères. — Il existe près du bourg un peu au sud-ouest, au pied du Calvaire, sur la route de la Châtaigneraie, une carrière très renommée dans le pays qui s'appelle : la carrière des *Pelochères.* La pierre est en bancs réguliers du sud-est au sud-ouest, et plongeant de 50 à 60 degrés au sud-ouest, et s'étend à deux kilomètres environ au

sud-est, en tirant dans le Breuil-Barret. Ce sont des *gneiss* talqueux, à feldspath très légèrement altéré, de couleur grise ou rougeâtre. Ces pierres sont plates, ayant plus ou moins d'épaisseur et sont extraites en échantillons de diverses grandeurs. Les plus petits morceaux, provenant de la taille, forment du moellon pour bâtir des cheminées et même des murailles ; ceux de moyenne dimension sont employés en corniches pour les maisons et servent aussi à couvrir des murs d'appui ; les morceaux plus considérables sont utiles pour les fourneaux ou potagers, pour les garnitures de foyers et même pour des palliers d'escalier. Il en existe un à l'escalier de la chapelle du château de Vaudoré qui a $3^{m}57$ de long sur $1^{m}90$ de largeur et $0^{m}14$ d'épaisseur ; elle est d'un beau grain (Cavoleau).

4° Rivières.

Trois rivières prennent leur source sur le territoire de Saint-Pierre : le Grand-Lay, la Mère et l'Hière.

Le *Grand-Lay* prend naissance auprès d'un village qui lui donne son nom, dans un massif de collines de 239 mètres d'élévation, s'unit au *Petit-Lay*, et après un parcours de 162 kil. va se jeter dans la baie de l'Aiguillon.

La *Mère*, comme le *Grand-Lay*, descend du massif de Saint-Pierre, reçoit plusieurs petites rivières et va se jeter auprès de Mervent, dans la *Vendée*, en passant par la Châtaigneraie, Antigny et Vouvent.

L'*Hière* naît presque au même endroit et va mêler ses eaux à celles de la *Sèvre nantaise*.

5° Cadastre.

Maisons : 369. — Moulins 8.

Terres labourables.	2,135h	80	ares.
Prés.	364	10	»
Bois.	41	46	»
Jardins.	62	89	»
Eaux.	2	48	»
Pâtés	19	21	»
Superficie de maisons.	21	32	»
Contenance imposable.	2,861	56	»
— non imposable	103	33	»
Total. . . .	5,612	15	

6° Industrie du pays sous Louis XIV.

« Dans les paroisses de la Châtaigneraie, la Tardière, Antigné, Saint-Maurice-des-Noues, Menonblet, Cheffois, Saint-Pierre du Chemin, Saint-Paul-en-Gâtine et Saint-Hilaire-de-Voust, il se fabrique des cadis et des serges qui se vendent à la Rochelle et à Nantes, d'où ils passent au Canada et se vendent ordinairement de 25 à 26 sols l'aune.

« Il y a environ 250 métiers-battants, qui peuvent occuper 2,000 ouvriers, tant hommes que femmes et enfants, sans y comprendre 70 ou 80 fabricants, de sorte qu'il faut que ces gens-là gagnent tous les ans environ 80 000 livres. »

(Cité par M. Dugast-Matifeux. — *Le Poitou sous Louis XIV.*)

7° Extrait d'une relation du massacre de la Brossardière exercé le 13 août 1595 sur l'église réformé de la Chastaigneraye séant à la Brossardière[1].

« En sortant de la Chastaigneraye par le chemin de Pouzauges, on aperçoit à main droite quatre ou cinq maisons d'assez pauvre apparence, et un peu plus loin on distingue une humble et blanche chapelle couverte en tuiles. Cette chapelle, ces maisons appartiennent au petit village de la Brossardière. C'est là que se passa, à l'époque des guerres de Religion, un événement qu'on voudrait pouvoir ensevelir dans l'oubli, car ce fut un massacre entre Français. La religion est loin d'approuver de pareilles horreurs, mais l'irritation, la fureur des partis, le système des représailles, n'expliquent que trop bien ces excès. »

« C'était le 13 août 1595 ; la terre de la Brossardière appartenait alors à haut et puissant Charles de la Forèdz, seigneur de Vaudoré, de la Forèdz de Montpensier, de Boisbodron, et de la Plissonnière ; elle était tenue par lui en droit de haute justice. Les protestants y possédaient un temple et s'y trouvaient réunis, lorsqu'une troupe de cavaliers, armés de sabres, pistolets, arquebuses, investirent le coteau de la Brossardière ! Cette troupe faisait partie de la garnison de Rochefort et était conduite par les capitaines Desmoiriers, Courtin et Manier ; elle se composait de 45 soldats, en y comprenant 14 ou 15 cuirasses. Ils avaient passé la nuit au village de Chalomiers, près la noble maison de Montravers, à 4 lieues de la Chastaigneraye, et le lendemain qui était un dimanche, ils cernèrent le temple sur les 8 heures. Un coup d'arquebuse *tiré malheureusement par un des réformés* fut le signal du massacre. Peu de calvinistes s'échappèrent, ceux qui avaient réussi à sortir du temple

[1] Nous donnons ici cette relation, parce que la Brossardière touche à la paroisse Saint-Pierre du Chemin et que plusieurs habitants de cette paroisse furent tués dans ce fameux massacre, entre autres : Elie Siccard, marchand drapier.

furent massacrés, les uns l'orsqu'ils atteignaient les bois-taillis (le sentier qui conduit au moulin fut en effet couvert de cadavres), les autres lorsqu'ils se précipitaient pour traverser le ruisseau sur un pont étroit (l'eau fut teinte de leur sang). Tous les calvinistes qui se trouvaient dans le presche : vieillards, hommes, femmes, enfants, quelque fût leur condition, furent impitoyablement passés au fil de l'épée. »

« Aujourd'hui sur le lieu même qui fut le témoin du massacre, s'élève, sous l'invocation de la sainte Vierge, l'humble et blanche chapelle de la Brossardière ; elle fut construite en 1700, non loin des ruines de l'ancien temple. Il existe encore dans ce village une maison qu'on appelle la *Maison du Temple.* »

D'après M. B. Fillon, une première chapelle fut élevée en 1632, sur l'emplacement du temple, avec une inscription commémorative. Cette chapelle fut reconstruite en 1695. D'après le même écrivain, voici le chiffre exact des victimes : tués : 31 – blessés : 32 — prisonniers : 4. — Il donne les noms de tous ces malheureux.

L'esprit hostile de la relation citée plus haut ne doit pas étonner ; elle est tirée d'un mémoire conservé par la famille Brunetière de la Châtaigneraie et sortie évidemment d'une plume protestante.

Il est certain maintenant et c'est un fait acquis à l'histoire que :

1° Les protestants étaient réunis en contravention aux lois qui défendaient ces assemblées, parce que, sous prétexte de prier en commun, on y formait des complots, et dans le cas présent, chose digne de remarque, ils étaient armés ;

2° La relation précédente avoue même que les premiers coups de feu partirent de leurs rangs : souveraine imprudence de leur part, s'ils n'étaient pas coupables, qui explique facilement l'exaspération des catholiques et les malheurs de cette journée.

L. Teillet,
Curé d'Antigny.

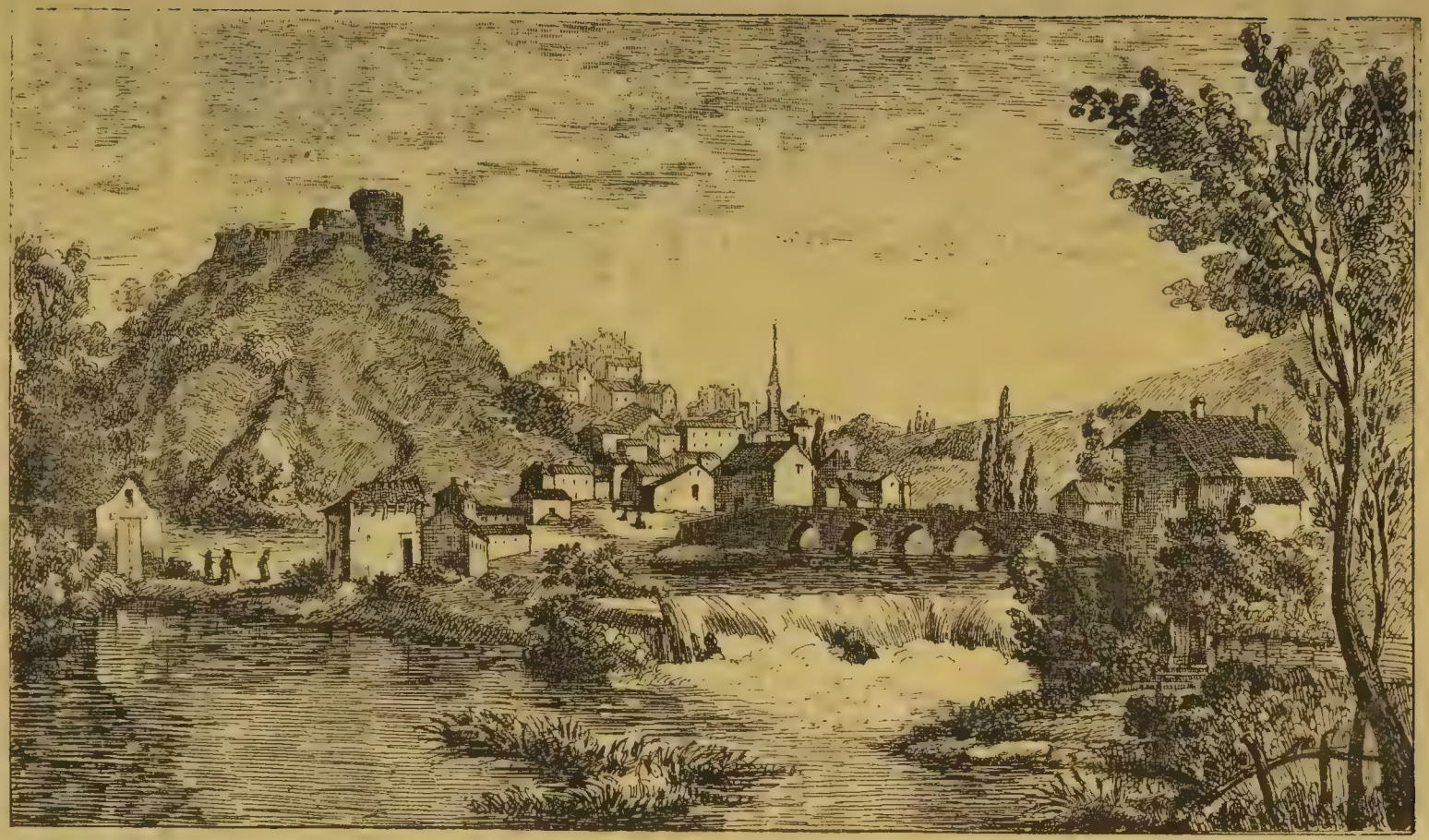

Vue de Rocheservière (Vendée)

CHRONIQUE

Découvertes archéologiques. — Des ouvriers occupés à niveler la place du couvent qui avoisine la curieuse église de Benet viennent d'y rencontrer une ancienne nécropole qu'on croit remonter à la fin du IVe ou au commencement du Ve siècle. Ces sépultures contenaient d'assez nombreuses poteries, dont quelques-unes semblent toutefois postérieures à l'époque gallo-romaine.

En creusant les fondations des nouvelles halles de Saint-Hilaire-des-Loges, on vient également de mettre au jour de nombreux sarcophages provenant d'un cimetière de l'époque mérovingienne. Ces sarcophages, en forme d'auges et creusés dans un calcaire roux ou oolithique, ne renfermaient jusqu'à présent aucun objet précieux.

— Un trésor assez important a été découvert récemment à Laircux. Les pièces qui le composaient, et que nous décrirons prochainement, font aujourd'hui partie du Musée de M. Napoléon Jolly.

— La collection de faïences de M. Bernazais, l'aimable receveur des postes et télégraphes de Fontenay, s'est enrichie dernièrement de plusieurs morceaux précieux. Citons notamment : une assiette de Parthenay ; une Vve Perrin de Marseille ; une Varage en trois couleurs; une Aprée d'une remarquable finesse d'exécution ; un magnifique plat de Delft ; une jolie faïence polychrome et deux assiettes maçonniques de la Rochelle, signalées par M. Musset dans sa remarquable étude sur les *Faïences rochelaises* ; une porcelaine à la Reine, avec chiffre de Marie-Antoinette et la couronne ; une assiette et un carreau de Nancy, avec dessins d'après Callot, etc.

Beaux-Arts. — Très remarqués à l'exposition du cercle de Volney, à Paris, deux petits tableautins intéressants, ayant trait aux Sables-d'Olonne et dus au pinceau de M. Legout-Gérard. L'un d'eux : *Lever de soleil dans la brume, avant-port des Sables-d'Olonne*, n'attire guère que l'œil des amateurs de marine. Ce sont de hautes « pontées », perdues dans une teinte d'un bleu par trop impressionniste. Le second plus coquet et plus frais, dont le ton rappelle un paysage de Provence, est tout ensoleillé. Ce n'est pourtant qu'*Un coin du quai de la Chaume*, mais il est vivant et la robe rouge des pêcheuses pique de notes gaies cet alerte petit tableau de genre.

— Le sympathique peintre vendéen Pol Noël décore en ce moment un salon chez Mme Boutillier de Saint-André, au château de la Vachonnière, près la Verrie (Vendée).

Ce salon est composé de huit panneaux décoratifs qui représenteront : *Un sous bois de chêne* : soleil couchant à Vouvent ; *Un sous bois de hêtres*, également à Vouvent; *La tour de Mélusine* ; *Le port de la Rochelle, entrée* du trois mâts « *La Ville des Sables* », *La marée montante au pied du vieux château de l'Ile d'Yeu* ; *Un paysage au bord du Vent*, vue prise du petit château de Vouvent ; *De la Sèvre à Rochard, commune de la Verrie*; *L'entrée du château de la Vachonnière.*

L'aimable artiste a fait à Cholet une vente fructueuse. Parmi les tableaux achetés, citons : *La Montagne des Alouettes ; Le château de Mortagne et la vallée de la Sèvre* ; *Les abbayes de Treize-Vents* et *de Saint-Martin*, en Mortagne; *L'arrivée de l'escadre du Nord aux Sables* (2 septembre 1894) ; *Le château du Puy-du-Fou* ; *Le château de Thiffauges* (vue extérieure) ; *Id.* la cour intérieure et la chapelle ; La *Sèvre à Evrunes*, etc.

Courrier des ateliers. — M. O. de Rochebrune a gravé cet hiver deux charmants programmes de fêtes musicales et une jolie vue du *Château de Châteaubriant* (Loire-Inférieure).

— Notre excellent ami A. Bonnin vient d'achever une superbe toile représentant l'apparition du Christ, de saint Pierre et de saint Paul, au R-P. Diégo, des Frères Mineurs, dans la chapelle du couvent de Séville, à la fin du siècle dernier.

Cette toile doit être gracieusement offerte par l'aimable artiste à la chapelle du couvent des capucins de Fontenay à l'occasion du *Triduum*

qui sera célébré, pendant les fêtes de Pâques, à l'église Notre-Dame, en l'honneur de la béatification du P. Diégo.

— Qui donc osait prétendre que le procédé avait tué l'art ? L'art a encore, Dieu merci, des fidèles, et nous en trouvons une nouvelle preuve dans les charmantes eaux-fortes qui nous sont envoyées de Châtellerault par M. A. Dangy, un digne élève du maître illustre qui compte parmi les plus pures gloires de notre cité fontenaisienne.

Ces eaux-fortes, éditées en grand format sur papier de Hollande, représentent : le *Portail de l'église Saint-Pierre de Loudun*, *l'église du Martray*, la *Porte du Martray*, *le Donjon de l'ancien château et les Ruines de l'église Sainte-Croix*[1].

Le talent de M. Dangy a déjà reçu du reste une consécration : son portail de l'église Saint-Pierre a été admis au Salon de 1894. L'avenir réservera certainement d'autres succès à M. Dangy. Nous ne voulons pas les attendre pour lui adresser nos plus cordiales félicitations.

— Envois au Salon des Champs-Elysées :

Jacques-Marie : La *Mare aux Choues* (*Vendée*), *Route de Saint-Jean* (*Beaulieu*).

A. Mantelet : *Vieux chant de Vendée.*

Benoît-Lévy : *Un interrogatoire en Vendée* (1793).

— M. Libaudière, l'habile et sympathique architecte yonnais, prépare une fort jolie restauration du château de la Rabastelière.

Notre ami Archereau achève de même avec un goût parfait la restauration de celui de Beaulieu, près Fontenay.

— M. Jules Robuchon a terminé le buste de M. Dumaine, bienfaiteur de la ville de Luçon. Le mérite de cette œuvre a été apprécié comme il convenait par la municipalité luçonnaise, qui lui a fait le plus flatteur accueil.

Ce buste, coulé en bronze, sera prochainement érigé à l'entrée du jardin public de Luçon, un des dons faits à la ville par M. Dumaine.

On les trouve à Loudun chez M. Palluau, imprimeur, et à Châtellerault à l'imprimerie Bichon et chez l'auteur, 21, rue de Sully. — Prix : Epreuves d'amateur avant la lettre sur papier japon, l'épreuve, 16 fr. ; sur parchemin japon, 12 fr. ; sur vergé de hollande, 8 fr.

Epreuves après la lettre sur papier. japon, l'épreuve, 8 fr. ; sur parchemin japon, 6 fr. ; sur vergé de hollande, 3 fr : la série des cinq eaux-fortes sur vergé de Hollande, 12 fr.

M. Robuchon vient également d'exécuter avec son accoutumé talent les deux médaillons de Mme et de M. Rémy de Simony, notre distingué confrère du *Publicateur de la Vendée.*

La Vendée au Salon Nantais :

Remarqué à l'Exposition de la *Société des Amis des Arts* de Nantes :

97 et 98.— *L'Entrée du Port* et *La Cale au lard* (Sables-d'Olonne), de Maurice Courant.

137. — *Le moulin du château de la Barbinière*, sur le Sèvre, à Saint-Laurent-sur-Sèvre (Vendée), de Dominique Dupan.

174. — *La Mare* (Vendée), d'Albert Crosselin.

219 et 220. — *Pêcheuses de palourdes à marée basse* et *Sur les Quais* (Sables-d'Olonne), de Fernand Legout-Gérard.

230 et 231. — *La Mare* et *Soirée aux Champs*, de Félix Lionnet, de la Châtaigneraie (Vendée).

291. — *Une vue de Noirmoutier*, de Mme Marie Richard.

348. — *Bois de la Chaise* (Noirmoutier), de Paul Vincent-Darasse.

144. — *Paysannes du marché de Niort*, d'Escudier.

Le Monument des combattants de 1870-71. — Dans sa séance du 23 février le Conseil municipal de Fontenay a voté une somme de deux mille francs pour le monument à élever à la mémoire des combattants de l'arrondissement, tués à l'ennemi durant la guerre de 1870-71.

La souscription ouverte dans ce but dépasse aujourd'hui 6000 fr.

Le Monument Archereau. — Sur la proposition de M. Chabot, conseiller municipal ouvrier, appuyée par MM. Amédée Odin et le Dr Godet, conseiller général, le Conseil municipal des Sables-d'Olonne a voté une somme de *cent francs* pour le modeste monument destiné à perpétuer la mémoire de l'inventeur Archereau, de Saint-Hilaire-le-Vouhis.

Il a décidé, en outre, que le quai aux Charbons et Agglomérés, longeant le bassin à flot des Sables-d'Olonne, porterait le nom de *Quai Archereau.*

Cette double décision fait honneur aux représentants de la ville des Sables. Ils trouveront du reste, bientôt, nous n'en voulons pas douter, des imitateurs à Fontenay et à la Roche-sur-Yon.

D'autre part, le Conseil municipal de Saint-Hilaire-le-Vouhis, le 24 février dernier, a émis le vœu que le monument destiné à perpétuer

la mémoire d'Archereau soit non seulement une plaque commémorative avec médaillon, mais bien un buste qui serait érigé sur la place publique du bourg où est né notre illustre compatriote. Et pour qu'on puisse y parvenir, il a ouvert lui-même une souscription dont le produit sera remis à la *Société artistique et littéraire de l'Ouest.*

M. le docteur Marcel Baudouin, délégué par la Société et accompagné de MM. Amédée Odin, J. Douteau, L. Archereau et René Vallette, est venu ces jours-ci en conférer avec la municipalité de Saint-Hilaire.

Curieux manuscrits. — Notre excellent collaborateur M. Edgar Bourloton, pour lequel les Archives et les Bibliothèques de la capitale n'auront bientôt plus de secrets, vient de découvrir dans l'une d'elles un manuscrit plein d'intérêt pour notre région, et dont il veut bien réserver la primeur à la *Revue.*

En 1516, le roi, d'accord avec le Pape, fit prêcher en France une Croisade contre les Turcs. Or, ce manuscrit donne le compte, des plus détaillés, des recettes et des dépenses de ladite Croisade pour le diocèse de Maillezais.

Toujours en veine de découvertes, M. Bourloton a également rencontré des documents nouveaux, vraiment inédits et fort curieux sur le séjour en Bas-Poitou du fameux cardinal de Bourbon, Charles X

La *Revue* aura de même la bonne fortune de leur primeur.

La crypte de Noirmoutier. — M. Arsène Charier, architecte à Fontenay, prépare une étude sur la curieuse crypte de Noirmoutier, qu'il croit être de l'époque mérovingienne.

— Comme nous l'annonçons par ailleurs, la maison Plon vient de mettre en vente les curieux *Mémoires de la Réveillère-Lépeaux*, publiés par les soins de son petit-fils, M. Robert David, d'Angers.

Notre excellent collaborateur et ami, M. C. de la Chanonie, leur consacrera une étude particulière dans le prochain numéro de la *Revue.*

Nominations. — Le nouveau préfet de la Vendée, M. André de Joly, vient de prendre possession de son poste.

Précédemment chef du bureau des affaires politiques au ministère de l'Intérieur, il était depuis seize mois préfet de la Creuse.

M. de Joly est le neveu de M. de Joly, l'architecte bien connu, qui a restauré le palais de Versailles et le château des comtes de la Marche, château qui est aujourd'hui à Guéret, l'hôtel de la Préfecture.

— Notre savant compatriote, M. Lièvre, bibliothécaire de la ville de Poitiers, a été nommé par arrêté ministériel, membre non résidant du Comité des travaux historiques et scientifiques.

— La rédaction en chef de la *Nouvelle Revue Européenne* (36, rue de Provence, Paris) vient d'être confiée à notre excellent confrère M. O. de Gourcuff. Nous en félicitons et M. de Gourcuff et la *Nouvelle Revue.*

— Par suite de la retraite de M. de Carné, la direction de la *Revue historique de l'Ouest* a été confiée à notre confrère et ami M. le marquis de l'Estourbeillon. — Tous nos compliments.

Décorations. — Parmi les décorés du 1er janvier, nous relevons avec plaisir les noms de MM. Barbaud, archiviste du département de la Vendée, nommé officier de l'Instruction publique, et Baguenier-Desormeaux, rédacteur en chef de *l'Ouest artistique et littéraire,* nommé officier d'Académie.

A l'un et à l'autre, nos meilleures félicitations.

Iconographie. — Notre distingué collaborateur M. Eugène Louis, conservateur de la Bibliothèque et du Musée de la Roche-sur-Yon, a eu la bonne idée d'y réunir toute une collection d'iconographie vendéenne (portraits et vues). Il serait à souhaiter que cet exemple fût suivi à Fontenay, dont le passé historique est curieux à tant de titres.

— Grâce à l'aimable communication qui nous en a été faite par le R. P. Drochon, le savant auteur de la *Petite Eglise,* nous offrons aujourd'hui à nos lecteurs un curieux portrait de monseigneur de Beauregard, vicaire-général de Luçon, etc., dont nous avons précédemment donné une notice biographique.

Musique. — Notre distingué compatriote, M. A. de la Voûte, vient de mettre en musique une poésie d'Hippolyte Lucas, « *La dernière rose de l'Eté,* » empruntée aux *Chants de divers pays.*

Un autre de nos concitoyens, M. Alfred Rousse, directeur de l'Orphéon de Fontenay, prépare la musique d'un joli ballet intitulé l'*Amour vengé,* sur paroles de son fils.

Poésie. — Nous sommes heureux de cordialement saluer les débuts littéraires d'un tout jeune poète fontenaisien, M. Francis Eon, enfant déjà gâté des Muses.

NÉCROLOGIE

—

Nous avons la tristesse d'enregistrer la mort de deux de nos plus distingués collaborateurs : MM. PIERRE-FRANÇOIS, LÉON-DUCHESNE DE LA SICOTIÈRE, sénateur de l'Orne, membre correspondant de l'Institut, décédé le 22 février des suites d'une bronchite chronique, à Alençon, et M. EUGÈNE-HENRY-ÉDOUARD-BEAUCHET-FILLEAU, ancien magistrat, officier de l'Instruction publique, membre non résidant du Comité des Travaux historiques, décédé le 8 mars, à Chefboutonne (Deux-Sèvres), à l'âge de 76 ans.

Né à Valframbert, aux environs d'Alençon, le 8 février 1812, M. DE LA SICOTIÈRE, après de brillantes études à Caen, s'inscrivit au barreau d'Alençon, dont il devint bâtonnier. Elu député de l'Orne en 1871, il siégea au centre droit et soutint le gouvernement du 24 mai. En 1876, M. de la Sicotière fut nommé sénateur de l'Orne. Depuis cinquante ans, président de la Société des Antiquaires de Normandie et membre de plusieurs Sociétés savantes, il laisse des travaux considérables sur l'histoire de la Normandie et sur la Révolution dans cette province.

La mort est venue le surprendre, alors qu'il achevait pour la *Revue du Bas-Poitou* la très savante étude dont nous publions la 1re partie dans ce fascicule. M. Louis Duval, l'éminent archiviste de l'Orne, a bien voulu sur notre demande lui consacrer une notice détaillée, que nous donnerons dans le prochain numéro. Mais nous tenons à assurer dès à présent Madame de la Sicotière de la respectueuse et cordiale part que nous prenons au deuil cruel qui l'atteint.

M. BEAUCHET-FILLEAU était né à Poitiers le 22 septembre 1818. Par sa mère, Anne Filleau, il descendait d'une famille ancienne de la magistrature, qui s'établit dans cette ville au XVe siècle, et fut plus tard anoblie par Louis XIV. Ses ancêtres se distinguèrent toujours par l'amour de la religion et des saines doctrines, non moins que par leur savoir et leur talent.

M. Beauchet-Filleau a été fidèle aux nobles traditions de sa famille. Erudit par excellence et travailleur infatigable, il a composé beaucoup d'ouvrages, en particulier : *Tableau des émigrés du Poitou; Pouillé du diocèse de Poitiers ; de Ruffec à Niort, notes de voyage; Tiers-Etat du Poitou en 1789 ; Clergé du Poitou en 1789.* Correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques et de la Société des Antiquaires de France, officier de l'Instruction publique, membre de plusieurs Sociétés savantes, M. Beauchet-Filleau a collaboré à différents journaux ou revues, et publié de nombreux travaux et articles sur l'histoire et la géographie du Poitou. Mais l'œuvre capitale de sa vie est le *Dictionnaire historique et généalogique des familles de l'ancien Poitou*, dont la première édition parut de 1840 à 1854. Il avait commencé la réédition de cet important ouvrage, fruit de patientes et minutieuses recherches ; cette publication sera continuée par trois de ses fils, avec le concours de savants collaborateurs.

M. Beauchet-Filleau s'allia, en 1842, à une famille honorable et influente de Chef-Boutonne, dont le chef, M. Gilbert de Deffant, fut maire de cette localité et conseiller général du canton. Il se dévoua tout entier à son pays d'adoption, et il dirigea longtemps une Société orphéonique, avec l'aide d'un musicien qui eut son heure de célébrité.

Homme d'un jugement droit et d'un conseil sûr et éclairé, M. Beauchet-Filleau fut pendant vingt-trois ans juge de paix du canton de Chef-Boutonne, jusqu'au jour où, en 1880, il fut relevé de ses fonctions pour ses opinions politiques et religieuses. Ce coup immérité lui fut toujours sensible ; mais le chrétien sait pardonner : aussi M. Beauchet-Filleau, avant de mourir, désigna lui-même son successeur pour tenir un des cordons du poêle à la cérémonie des funérailles.

Une foule nombreuse se pressait à ses obsèques. Il était touchant de voir le deuil conduit par les dix enfants du défunt, dont deux sont moines bénédictins de la Congrégation de France, et un autre lieutenant au 114e régiment d'infanterie. Sur sa tombe entr'ouverte, notre ami M. Main de Boissière, avocat, a pris la parole et fait ressortir en termes émus les traits principaux de cette vie de chrétien et de savant.

Avec M. Beauchet-Filleau disparait une figure vraiment patriarcale. La délicatesse et l'élévation de ses sentiments, l'aménité de son caractère, l'exquise urbanité de ses manières le faisaient aimer de tous.

Les courtoises relations qui nous unissaient personnellement à

M. Beauchet-Filleau, la sympathique collaboration qu'il voulut bien accorder à cette *Revue* nous font un intime devoir de rendre à sa mémoire un juste hommage, et de nous associer du fond du cœur à l'épreuve douloureuse qui frappe sa digne et respectée famille.

M. EDMOND BOURCY, juge au tribunal de la Seine, ancien substitut près le tribunal de Fontenay-le-Comte, décédé à Paris le 22 décembre 1894.

M. le baron PIERRE-ARTHUR GODET DE LA RIBOULLERIE, décédé à Poitiers, le 3 janvier 1895, dans sa 75e année, et inhumé à l'Hermenault, le 8.

Mme MARIE-CHARLOTTE-ZEILA JARNO DE PONTJARNO, marquise DE GODEFROY MÉNILGLAISE, décédée à Nice, le 3 janvier 1895, dans sa 54e année.

Cette mort met en deuil les familles de la Rochebrochard et de Verteuil auxquelles nous offrons nos plus respectueuses condoléances.

M. l'abbé CHARLES ALLIN, ancien curé de Tiffauges, décédé à Saint-Laurent-sur-Sèvre, à l'âge de 61 ans, le 5 janvier 1895.

Mme ARSÈNE-LOUISE-EUGÉNIE DE JARRIER DES ROCHES, religieuse de l'Union chrétienne, âgée de 46 ans, décédée, le 9 janvier 1895, au couvent de Fontenay.

M. EUGÈNE ROULLEAUX, directeur des Douanes à Nouméa, ancien rédacteur en chef du Journal *la Vendée*, dont il fut l'un des fondateurs, décédé à Nouméa le 10 janvier 1895.

Tous ceux qui ont connu M. Roulleaux se souviennent du mérite littéraire et des qualités morales, dont il fit preuve durant les six années prospères qu'il rédigea la *Vendée*.

Nous tenons plus particulièrement à rappeler ici la part insigne qu'il prit à la création de la *Société littéraire artistique et archéologique de la Vendée*, à la disparition de laquelle cette *Revue* s'est depuis efforcée de suppléer.

Nous prenons au deuil de Mme Roulleaux une vive et respectueuse part.

Mme de TINGUY DU POUËT, née LOUISE-MÉLANIE DE CHASTEIGNER, décédée à la Roche-sur-Yon, le 17 janvier 1895, dans sa 86e année.

M. l'abbé PIERRE EREAU, prêtre habitué, décédé le 19 janvier 1895, à l'âge de 64 ans, à Saint-Laurent-sur-Sèvre.

M. l'abbé LAURENT BITTON, curé de Loge-Fougereuse, décédé le 2 février 1895, à l'âge de 53 ans.

M. ARISTIDE BATIOT, député de la 1re circonscription de la Roche-sur-Yon, décédé aux Essarts, le 4 février 1895, à l'âge de 51 ans.

(Voir les articles qui lui ont été consacrés par le *Journal de la Vendée* du 6 février et l'*Avenir-Indicateur* du 8.)

Mlle ALICE-HENRIETTE GUYOT DE LESPARS, décédée le 7 février 1895, à l'âge de 73 ans, aux Sables-d'Olonne.

M. ÉTIENNE CLAIS, conservateur des hypothèques en retraite, président pendant 42 ans du conseil de fabrique, président honoraire du bureau de la caisse d'épargne, « champion de toutes les causes qui demandaient du cœur et du dévouement », décédé le 14 février à St-Jean-d'Angély, à l'âge de 85 ans.

M. Etienne Clais était l'oncle de notre excellent ami M. Louis Clais, notaire à Fontenay, auquel nous renouvelons nos plus cordiales condoléances.

M. l'abbé DOMINIQUE NIVAULT, aumônier de l'asile départemental de la Grimaudière, décédé le 14 février à l'âge de 47 ans.

Mme MAURICE DE PUITESSON, née CHARLOTTE BACQUA, décédée le 23 février 1895 au château de Puitesson, en Chauché (Vendée).

M. BENJAMIN BAUDRY, ex-médecin, décédé à la Roche-sur-Yon, le 27 février 1895, à l'âge de 85 ans.

M. l'abbé PASCAL PELLETIER, ancien vicaire de Bazoges-en-Paillers et de Saint-Gilles-sur-Vie, décédé à Vouillé-les-Marais, le 1er mars 1895, à l'âge de 30 ans.

M. ÉMILE ÉTIENNE, le grand raffineur nantais, décédé à Nantes le 2 mars 1895.

M. Etienne, dit le *Journal de la Vendée* (no du 7 mars), était devenu à moitié Vendéen par son mariage avec Mlle Quentin, qui lui avait apporté la belle propriété de Vie, commune de Commequiers, où M. et Mme Etienne venaient tous les ans passer les mois d'été.

Mme LÉONIDE-HÉLÈNE MIGNEN, née RAYNEAU, épouse de M. le docteur Mignen, décédée le 4 mars 1895 à Montaigu (Vendée), dans sa 45e année.

Nous offrons à M. le Dr Mignen l'expression de nos respectueuses condoléances.

M. LOUIS GUÉNEBAULT, homme de lettres, membre de la Corporation des journalistes chrétiens et président de la Société ouvrière de Saint-Vincent de Paul, décédé à Fontenay, le 6 mars 1895, à l'âge de 73 ans.

Homme de cœur et de talent tout à la fois, M. Guénebault sera regretté de tous ceux qui comme nous ont pu apprécier la droiture de son caractère et la sûreté de ses relations.

M. le docteur ALPHONSE GUÉRIN, qui avait commencé ses études médicales à la Roche-sur-Yon, sous l'affectueuse direction de sa tante Mme Guérin, sœur de Charité à l'hôpital, décédé, commencement de mars, à Paris.

Mlle MARIE-BONNE-LUCILE JOUSSEAUME, décédé au château du Gué, près l'Hermenault, à l'âge de 52 ans.

Mlle Jousseaume était la nièce de notre savant et vénéré ami, M. Hanaël Jousseaume, auquel nous offrons dans cette douloureuse circonstance l'expression de nos sympathies les plus cordiales.

BIBLIOGRAPHIE

—

NOUVELLES

C'est avec un vif plaisir que nous saluons en tête de cette bibliographie l'apparition d'un nouveau et remarquable volume documentaire de M. le duc de la Trémoïlle : *Jeanne de Montmorency, duchesse de la Trémoïlle et sa fille, la princesse de Condé*, 1573-1629 (In-4° de 194 p. avec gravures. Nantes, Grimaud, 1895).

Le sujet principal de la très intéressante correspondance publiée sous ce titre est la défense de la princesse de Condé, accusée d'avoir, à l'instigation de la Cour et par l'intermédiaire de d'Epernon, empoisonné son mari. La preuve matérielle de son innocence n'existe pas dans ces pages ; mais tout témoigne du moins qu'elle a été accusée à tort et du crime d'adultère commis avec son page Louis de Belcastel, et d'une mort qui était pour elle le plus grand des malheurs.

L'ouvrage, qui sort des presses de notre ami Emile Grimaud, est comme ses devanciers très luxueusement édité. C'est doublement un régal pour l'historien et le bibliophile.

— Notre compatriote et ami, M. Edmond Biré, un travailleur et un érudit infatigables, vient d'enrichir son œuvre de deux précieux volumes : *Mémoires et Souvenirs* (in-8° chez Retaux) et l'*Année 1817* (in-8° chez Champion).

— Pour paraître bientôt chez Savine : *La fin d'un parti*, pièce en trois actes, aussi excellemment écrite que pensée, de notre si apprécié collaborateur A. Bonnin.

— Nous avons succinctement annoncé dans notre dernier numéro la nouvelle édition illustrée que le R. P. Drochon prépare de l'*Histoire de la Vendée militaire* de Crétineau-Joly. Complétons cette information en ajoutant que le tome premier est déja composé.

Le savant religieux, qui poursuit cette réédition, n'a rien changé

au texte primitif; il l'a seulement enrichi d'innombrables renseignements biographiques et bibliographiques puisés aux meilleures sources. Plus de 200 gravures, et ma foi de bien curieuses, en illustreront les pages. Enfin un 5e volume sera uniquement composé de pièces inédites, parmi lesquelles les très curieux états de services de tous les survivants de la grande guerre présentés au roi en 1815 par M. de la Trémoïlle.

Le P. Drochon mène de front la publication illustrée des *Mémoires de Consalvi*, que le fils de l'auteur, l'abbé Crétineau, lui a également donnés, et il y a ajouté un 6e chapitre inédit trouvé récemment à Rome et concernant le Concile de 1811.

— Sous ce titre: *Mélanges de numismatique et d'Histoire* (1 vol. in 8° de 130 pp. av. grav.), notre savant collaborateur, M. Farcinet, a réuni un certain nombre d'articles précédemment publiés par lui, soit dans *l'Annuaire de la Société de Numismatique*, soit dans la *Numismatic Circular* de Londres, soit ici même.

Le volume édité avec luxe sort des presses de MM. Protat, de Mâcon.

Nul doute que cette réédition des érudites études de M. Farcinet ne reçoive du public un flatteur accueil.

— A lire dans l'*Ouest artistique et littéraire* (n° du 15 février) : la *Chronique* toujours si élégamment troussée de l'excellent ami H. Baguenier-Desormeaux et où se trouve cette fois aimablement rappelée la part glorieuse prise par les Mobiles vendéens à la bataille de Buzenval-Montretout, le 19 janvier 1871 ; la fin de l'article consacré par notre savant collaborateur, le docteur Marcel Baudouin, au physicien *Archereau* et paru précédemment ici même ; et *Les monnaies artistiques de la Grèce*, de notre infatigable collègue de la Société des Antiquaires de France, M. C. Farcinet.

— M. Edgar Baron, l'auteur de la *Protestation d'un propriétaire contre l'extension abusive donnée à son droit*, va prochainement publier chez M. Gouraud, imprimeur libraire à Fontenay, une nouvelle étude de philosophie sociale appelée par l'excentricité de ses conclusions à avoir, au moins en Vendée, quelque retentissement.

Cette étude, si nous sommes bien renseigné, aura pour titre : *Lettre à Drumont*.

— Dans un article intitulé : *L'abbé de Pigis*, et inséré dans la *Revue Poitevine et Saintongeaise* du 25 janvier 1895, M. A. Labbé, l'érudit bibliophile châtelleraudais, cite quelques pièces curieuses récemment achetées par lui et provenant de la bibliothèque de l'ancien prieur de Savigny.

Nous y relevons la suivante qui intéresse particulièrement le Bas-Poitou :

« *Harangue faite au Roy à Fontainebleau le 10 septembre 1725 par Monseigneur l'évêque de Luçon*. A Paris, chez Pierre Simon, imprimeur du Clergé de France, rue de la Harpe, 1725, 8 p. »

— Sous ce titre : *Comment on se battra*, le *Figaro* a publié, le 23 février 1895, un très curieux supplément illustré uniquement consacré aux procédés de guerre de demain.

L'auteur, M. Charles Leser, cite à ce propos le nouveau fusil à répétition imaginé par notre distingué compatriote, M. Louis Daudeteau, et qu'il n'hésite pas à qualifier « une des plus intéressantes créations de l'art militaire contemporain ».

— Notre érudit confrère, M. Louis Lévesque, directeur de la *Revue Poitevine et Saintongeaise*, poursuit dans le *Saint-Maixentais* son très intéressant *Carnet d'un excursionniste* [en Poitou].

A signaler également, dans le *Journal de Saint-Maixent*, les *Causeries historiques* d'un certain *Passant* que nous soupçonnons fort d'être un des plus fidèles amis de la *Revue* et de son directeur.

— M. Lacuve, le spirituel auteur des Fables de La Fontaine en patois poitevin, vient de publier dans la *Revue des traditions populaires* une longue et amusante série de *Proverbes poitevins* (tiré à part, in-8 de 7 p. Paris, Lechevalier, 1895).

— L'un des derniers fascicules de la *Revue des Facultés catholiques de l'Ouest* a publié une remarquable lettre de M. le marquis d'Elbée à M. l'abbé Deniau, dans laquelle est dépeint à grands traits la physionomie du généralissime de l'armée vendéenne, l'un des plus glorieux héros de cette guerre de géants.

— A citer dans la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou*, dirigée avec un talent si soutenu par M. O. de Gourcuff : *Souvenirs de mon bataillon*, notes d'un caporal aux volontaires de l'Ouest.

Pages émouvantes qui sont pour vivement intéresser tous ceux de nos compatriotes qui ont combattu en 1870-71 dans cette glorieuse phalange.

— Dans le *Courrier de la Vienne* du 18 janvier 1895 : *Lettre de M. René Vallette à la Société des Antiquaires de l'Ouest*, relative aux nouvelles découvertes gallo-romaines de l'Ilot-les-Vases, près Nalliers (*Procès-verbal de la séance du 15 novembre 1894*).

— Sous ce titre : *Les conseils de révision en Vendée depuis 20 ans* (1873-1892), M. le docteur Guibert a publié dans le *Journal de la*

Vendée (numéros du 4 au 9 mars 1895) une remarquable étude qui résume les longues et minutieuses observations recueillies par le savant spécialiste au cours de sa carrière médicale.

— Notre spirituel compatriote, le poète J. Canqueteau, a commencé dans l'*Echo de l'Ouest à Paris* la publication d'amusantes *Chansons vendéennes* qui ont obtenu un vif succès.

— A noter dans le *Messager de la Vendée*, du 17 mars 1895, une jolie pièce de vers, de M. Edouard Courtellemont, ayant pour titre : *Les Vendéens à la Bérésina. 1812.*

— La *Gazette de France* (n° du 17 février 1895) a reproduit une portion de la *Chronique* que nous avions consacrée aux *Croisés du Bas-Poitou* dans le *Publicateur de la Vendée*.

— Du 4e n° 1894 de la *Revue des Sciences naturelles de l'Ouest :*

Flore régionale : Catalogue des plantes vasculaires et spontanées du département de la Vendée, recueillies par Pontarlier et Marichal, augmenté de la liste des plantes trouvées depuis 1889 jusqu'à ce jour, collationné et mis en ordre par J. Douteau, A. Odin, M. Baudouin et G. Houis.

Pêches maritimes : Recherches documentaires sur les pêches maritimes françaises ; Histoire de la pêche de la sardine en Vendée et sur les côtes les plus voisines, par A. Odin.

Dans le 1er numéro de 1895 : Les *Coléoptères de la Vendée*, par Ch. Blaud ; la suite du *Catalogue des Plantes vasculaires de la Vendée* ; une nouvelle station vendéenne de *l'Asplenium marinum*, par J. Douteau et la suite de l'*Histoire de la pêche de la sardine*, par A. Odin.

— A lire dans l'*Etoile de la Vendée*, des 7 et 10 février 1895 : *Petites pages de l'histoire* [révolutionnaire] *de Luçon*, signées : Jean-Pierre.

— Extrait de la *Revue des Autographes* de janvier 1895 :

Jacobsen (J.-Corneille), maire de Noirmoutier, célèbre érudit et amateur des Arts, éditeur d'un volume de lettres inédites de Voltaire, né en 1770, mort en 1834. — 36 L. a. s. à Decroix ; 1816-1826, 80 p. in-4, cachets, 50 fr.

Intéressante correspondance au sujet des œuvres de Voltaire. — Paris, 14 novembre 1816. Il réunit une collection d'autographes et désire des lettres de Rousseau, Diderot, d'Alembert, du roi de Prusse, de Catherine II, Grimm, Pont de Veyle, Condorcet, La Condamine, La Harpe, etc. — Paris, 25 janvier 1817. Il a déclaré à un éditeur qu'il ne céderait ses manuscrits de Voltaire que pour la

somme de 10.000 francs. — Noirmoutier, 23 mars 1818. Occupé de marais salants, il n'avait pas visité les portefeuilles de Thiriot qu'il possède ; ils contiennent 65 pièces de vers inédites du patriarche de Ferney. — Dans les lettres suivantes, il analyse et énumère les pièces de vers annoncées ; il parle d'une dédicace de la *Henriade* à Louis XV. Enfin, en 1819, il annonce qu'il ne peut s'entendre avec Didot et qu'il confie l'impression de ses manuscrits de Voltaire à Renouard. — Nantes, 23 février 1820. Il a découvert des fragments d'une tragédie d'*Amulius* et *Numitor*, composée par Voltaire à l'âge de 14 ans. — Paris, 23 juillet 1820. M. Champolion-Figeac va le mettre en relations avec un propriétaire de lettres inédites de Voltaire. — 1821, Il va dîner chez la marquise de Villette ; il s'est entendu avec Didot, qui est trop honnête pour annoncer un ouvrage et en assurer le débit — 1825. Il regrette la mort du marquis de Villevielle, à « qui je suis redevable de la tasse de Voltaire où il buvait son café, et que je conserve précieusement ». Cette tasse était la dernière du cabaret en porcelaine dont l'empereur de la Chine lui avait fait présent. — 23 janvier 1826. Il se félicite d'avoir fait obtenir 37 pensions à des veuves d'habitants de Noirmoutier, massacrés durant la Terreur.

— Nos dernières *Chroniques de Bas-Poitou* : *Les gloires du Passé.— Le huitième centenaire de la Guerre Sainte. — Les Croisés du Bas-Poitou* (*Publicateur* du 10 février 1895).

A propos de la mort de Canrobert. — Le Bas-Poitou à la salle des maréchaux. — Joachim Rouault et Philippe de Clérembault. — Terroristes et radicaux. — Un tribunal d'honneur au XVIe siècle (*Publicateur* du 8 mars 1895).

— L'*Histoire générale du Poitou* de l'abbé Auber, éditée par la maison Gouraud, de Fontenay , n'a probablement pas reçu du public lettré un très enthousiaste accueil ; car nous lisons un peu partout que le prix des neuf volumes vient d'être réduit par l'éditeur de 45 °/₀, et qu'au lieu de 54 francs, ils ne sont plus vendus aujourd'hui que 29 fr. 70.

— Chronique des *Paysages et Monuments du Poitou*.

Viennent de paraitre : les cinq premières livraisons du *Talmondais* (canton des Moustiers-les-Mauxfaits), par M. René Vallette, avec héliogravures et dessins à la plume de M. G. Robuchon.

Dans les *Paysages et monuments de la Bretagne*, dont le chiffre des souscripteurs dépasse aujourd'hui 200, vont paraitre

prochainement : *Saint-Malo et son arrondissement*, 18 livraisons, par MM. Louis Tiercelin, L. Boisvin et E. Beaufils.

En préparation : *Lannion et son arrondissement*, par L. Boisvin.

— Au moment de mettre sous presse, nous recevons le compte rendu du Congrès Archéologique de France tenu à Orléans en 1892. Il est accompagné d'une notice nécrologique sur MM. Jules de Laurière et Léon Palustre, nécrologie dans laquelle se trouve cité l'article précédemment consacré à ce dernier par notre directeur.

— Dans la dernière livraison de la *Révolution française* il faut lire : *La mission de Lequinio et de Laignelot à Rochefort et en Vendée*, par Ch. L. Chassin.

— Notre très distingué ami, M. Arnold Mascarel, ancien magistrat, vient de faire paraître chez Oudin (Paris et Poitiers, 1895, in-8° de 36 pages), une très savante étude de science sociale sous ce titre : *La Famille souche selon Le Play. — Sa raison d'être. — Son avenir.*

— Nous avons sous les yeux une nouvelle romance qui est destinée, croyons-nous, à être bientôt chantée dans tous les salons et concerts. Le titre en est : *Le Missel.* — Le Missel est un touchant rondel, extrait d'un charmant recueil de vers : La Gerbe d'œillets. La musique en est d'un compositeur de talent, G. Mercier-Pottier, premier prix du Conservatoire de Paris. La poésie est très habilement écrite et on pourrait la croire faite exprès pour être mise en musique. L'accompagnement est fort bien trouvé, expressif et facile. Bref, nous prédisons à cette romance un réel succès. Cette œuvre est éditée chez M. E. Gallet, 6, rue Vivienne, Paris.

INDEX

ARCHEREAU, 1819-1893. — *Discours prononcés sur sa tombe*, etc. (Fontenay, Gouraud, 1894, in-8°).

Pages glorieuses pour la mémoire de l'illustre inventeur, recueillies de ci de là par une main pieuse.

Annuaire de la Société artistique et littéraire de l'Ouest pour 1895 (Niort, Lemercier et Alliot).

Annuaire de la Vienne pour 1895 (Poitiers, Blais et Roy).

BARBIER (A.). — *Une enquête au bourg de Saint-Hilaire de Poitiers en 1422* (Bulletin du 3e trimestre 1894 de la *Société des Antiquaires de l'Ouest*, p. 420 à 495). — A la suite : Copie d'une « *Transaction entre*

l'évêque et le chapitre de Luçon d'une part, et le trésorier, doyen et chapitre de Saint-Hilaire d'autre part, au sujet d'un emplacement touchant à l'hôtel des Trois-Piliers, où ces derniers avaient établi une boucherie, 29 juin 1433 ».

BARBIER DE MONTAULT (Mgr X.). — *Un archevêque français sous le second Empire* (*Giornale araldico de Bari*, décembre 1894).

BARRAU (A.). — *Contes vendéens. Les Frères Nizan et le jeteur de sorts* (*Echo de la Vendée* des 23 février 1895).

BEAUCHET-FILLEAU (H. et P.). — *De quelques inscriptions et épitaphes poitevines pour la plupart inédites* (suite), apud *Revue Poitevine et Saintongeaise* du 25 février 1895.

Nous y avons relevé les épitaphes de *Jacques Bertrand, écuyer, seigneur de Saint-Fulgent*, et de *Philippe de Châteaubriant, comte des Roches-Baritaud.*

La première se lisait naguère dans l'église de Saint-Denis-la-Chevasse; la seconde était gravée dans le chœur de l'église de Saint-Germain-le-Prinçay.

BERTHELÉ (J.). — *Du rôle de l'enseignement paléographique dans la Faculté des Lettres.* — Première leçon du cours de Paléographie et de diplomatique de la Faculté des Lettres de Montpellier (Montpellier, Hamelin, 1895, in-8° de 46 p.)

BIRÉ (E.). — *Le général Thiébault* (*Univers*, 15 janvier 1895).

Un hameau vendéen sous la Terreur (*Univers* du 29 janvier).

BOSSARD (l'abbé E.). — *Une crise de l'Église de France* (Extrait de la *Revue des Facultés catholiques de l'Ouest.* Angers, Lachèze 1895, in-8° de 26 p.)

CHABOT (vicomte Paul de). — *Les chevaliers de Saint-Michel de la Province du Poitou* (suite) dans la *Revue historique de l'Ouest* de janvier et février 1895.

Relevé plusieurs noms appartenant au Bas-Poitou : *René et Louis Grignon*, seigneur de la Pellissonnière ; *Louis Grignon*, baron de Pouzauges ; *Louis de la Haye*, seigneur de Mortagne ; *Gilbert et René de la Haye*, seigneurs de la Merlatière ; Jean Jaillard, seigneur de la Maronnière ; *Claude et Madelon de la Jaille*, seigneurs d'Avrillé.

CLOUZOT (H.). — *Les premiers imprimeurs et libraires de Saint-Jean d'Angély* (1616-1747). In-8° de 17 pp. Niort, libairie L. Clouzot, 1895 (Ext. du *Bulletin du Bibliophile*).

Intéressante plaquette où il est question des Dangicourt, imprimeurs fontenaisiens.

DAVIAU (E.). — *Catalogue des Bibliothèques* (communale et populaire) *de la ville de Luçon (Vendée)* (Luçon, Gandriaud, 1894, in-8° de 654 p.).

DAVID D'ANGERS (Robert). — *Mémoires de la Reveillère-Lépaux, membre du Directoire exécutif de la République française et de l'Institut national*, publiés par son petit-fils sur le manuscrit autographe de l'auteur, et suivis de *Pièces justificatives* et de *Correspondances inédites*. 3 vol. in-8° avec portrait en héliogravure. Paris, Plon et Nourrit.

Des réquisitions pendant les guerres de la Vendée (Paris, Lavauzelle, in-8°).

ENSCHEDÉ (J.). — *Jean, Baron de Béarn, d'Abère et d'Usseau*. Haarlem, in-8° de 19 p.

FARCINET (C.). — *Les Monnaies des Empereurs Romains qui ont régné dans les Gaules* (de 258 à 273).

(Paris, Rollin et Feuardent, 1895, in-8° de 10 p. avec gravures).

HAUTREUX (l'abbé Gustave). — *Le P. Joseph, fondateur des Dames bénédictines du Calvaire et la sainte famille du Chêne à la Rabatelière (Vendée)*, dans les *Annales de l'Association de Saint-Joseph*, de décembre 1894.

MARTIN (H.). — *Un martyr vendéen. — André Ripoche, défenseur de la Croix*. (In-32, 15 pages. Nantes, imprimerie Emile Grimaud).

MONNIER (Louis). — *Mémoire sur la guerre de la Vendée* (suite) dans la *Revue d'Anjou* (5e et 6e livraison).

NOGUÈS (l'abbé J.-L.-M.). — *L'abbé Joseph Soullard*, chanoine honoraire, curé doyen de Matha, chevalier de la Légion d'honneur. *Sa vie, ses œuvres* (1 vol. de 304 p. avec grav. Paris et Poitiers Oudin, 1895).

Très attachante biographie d'un prêtre vendéen, né aux Epesses, et dont la vie fut « laborieuse et bien remplie ».

RENAUD (H). — *Notes historiques sur la ville des Sables par un ancien marin des Sables au moment de la Révolution* (Bureaux du *Journal de la Vendée*. La Roche-sur-Yon).

Souvenirs vendéens. — Un traître à la Roche-sur-Yon au XIVe siècle (*Journal de la Vendée*, du 28 janvier 1895).

Un marin vendéen. — Le capitaine Ernest Renaud, de l'Austria (*Journal de la Vendée* des 12 et 13 février 1895).

RICHARD (Alfred). — *Les Armoiries du comté de Poitou*. In-8° de 29 pp. avec pl. Poitiers, Blais, Roy et Cie 1895 Ext. des *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*).

TEILLET (l'abbé). — Le *Cartulaire de Notre-Dame de Challans* (suite), dans la *Revue historique de l'Ouest* de février 1895.

VÉRY (A.). — *Billets de confiance émis en Poitou par les caisses patriotiques* et les communes, pendant les années 1791 et 1792, et papiers-monnaies émis pendant la guerre de Vendée de 1792 à 1796 (suite et fin), — dans la *Revue Poitevine et Saintongeaise* du 15 mars 1895, p. 88 et s.

(Billets des communes de Fontenay et de la Roche-sur-Yon ; Billets de la ville de la municipalité et du conseil général de la commune des Sables-d'Olonne ; Billets de la caisse patriotique de la Châtaigneraie, de Luçon, de Noirmoutier et de l'Ile-d'Yeu ; Billets du district de Challans ; Billets de la commune de l'Ile-d'Olonne ; Billets des municipalités de Montaigu, Mortagne et Beauvoir-sur-Mer.)

*
* *

Nous ne voulons pas clore cette Chronique sans remercier du fond du cœur M. l'abbé H. Boutin des souhaits si délicats qu'il a adressés à la *Revue*, à l'occasion de sa huitième année, dans l'*Etoile de la Vendée* du 10 février 1895.

Ce précieux témoignage de sympathie venge agréablement la *Revue* de certaines petites insinuations dont sa prospérité se rit. Nous en renvoyons le cordial écho à l'aimable et savant historiographe du diocèse de Luçon, aussi bien qu'à tous nos autres collaborateurs.

R. DE THIVERÇAY.

Le Directeur-Gérant : R. VALLETTE.

Vannes.— Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

PAUL BAUDRY

Projet de Statue de La Roche-sur-Yon

Croquis de JÉROME.

LETTRE D'ENVOI

Monsieur

Je vous envoie un petit croquis d'après l'esquisse de la Statue de Baudry. Je l'ai fait le plus simplement possible pour que la reproduction en soit plus facile. Si j'ai tardé à vous l'envoyer c'est que j'ai été entièrement occupé et dérangé dans ces derniers temps.

Veuillez agréer Monsieur l'assurance de mes sentiments dévoués

J. Gérome

Bougival 30 Juillet 1898

LE PONTIFICAL
D'ÉTIENNE LOYPEAU
ÉVÊQUE DE LUÇON
(1387-1407).

En dépouillant, tant à la Bibliothèque qu'aux Archives Nationales, les comptes de l'hôtel de Jean de Berry, registres si curieux pour l'histoire de notre province dans la seconde moitié du quatorzième siècle, nous avons relevé, dans les dépenses du mois de décembre 1400[1], un article bien fait pour piquer notre curiosité :

Payé à frère Goureau, religieux de Luçon, lequel a fait un pontifical à Monseigneur pour mettre en sa chapelle de Bourges, pour don à luy faict par mon dit seigneur, le XIe jour dudit mois..... LXVII s. VI d. t.

Grâce aux nombreux travaux dont la célèbre bibliothèque du duc de Berry a été l'objet depuis quelques années, et spécialement aux savantes études de M. Léopold Delisle sur les manuscrits latins de la Bibliothèque Nationale, il nous a été facile de retrouver le Pontifical qui avait valu à notre compatriote les largesses relatives du prince le plus fastueux et le

[1] Arch. Nat. KK, 254, fol. 106 v°.

moins économe de ce temps. C'est un superbe manuscrit in-folio, de 492 feuillets de parchemin, avec de nombreuses miniatures et lettres ornées, et de délicates arabesques, d'une composition charmante et d'une grande finesse d'exécution[1].

M. Léopold Delisle laisse entendre que frère Goureau pourrait bien avoir tenu le pinceau qui traça ces belles enluminures; nous ne le pensons pas : la modicité du salaire accordé contredit tout d'abord cette hypothèse. En second lieu, la comparaison avec les œuvres des enlumineurs ordinaires de Jean de Berry, Pol de Limbourg, André Beauneveu, Jacquemont de Hesdin, autorise grandement l'attribution aux mêmes artistes des miniatures du Pontifical; enfin le taux des honoraires alloués pour des travaux de même importance dépasse trop les 67 sols 6 deniers payés à frère Goureau, pour permettre une assimilation possible de talent et de travail. Quelque regret que nous puissions avoir de refuser à Luçon l'honneur d'avoir été, à la fin du XIVe siècle, la patrie d'un grand artiste, nous ne devons que rendre à chacun ce qui lui appartient; le moine de Luçon, qui a un nom très local, porté encore aujourd'hui par plusieurs familles vendéennes, n'a été que le rédacteur ou copiste du texte du Pontifical, dans des conditions toutefois qui sont loin de nous être indifférentes. Le Pontifical, dont il a fait d'ailleurs une autre copie, comme nous le verrons plus loin, nous a mis sur la voie de détails encore ignorés concernant un évêque de Luçon à peu près inconnu, car le *Gallia Christiana* avoue ne savoir que son nom, et, dans son *Histoire des évêques de Luçon*, M. de la Fontenelle laisse voir, sans en convenir, qu'il n'en sait pas davantage.

Jean de Berry, fils, frère et oncle de rois, qui fut lieutenant général ès pays de Poitou, Saintonge, Angoumois, Périgord, Berry, Auvergne, etc., de 1356 à 1416, était le troisième enfant du roi Jean et de Bonne de Luxembourg. Prince pro-

[1] Bibl. Nat. Ms. fonds latin n° 8886.

digue et magnifique, ami des arts dont il encouragea les manifestations, bibliophile curieux, collectionneur passionné de bijoux et de pierreries, gourmet raffiné (il faisait venir du Périgord des truffes pour sa table), Jean de Berry incarna en lui les qualités aimables et les vices brillants de cette chevaleresque race des Valois qui, de Philippe VI à Henri III, éblouit la France et l'Europe par l'éclat de son courage, de sa fortune et de ses amours. Il ne mettait pas toujours dans la satisfaction de ses goûts une délicatesse extrême, et cette faiblesse s'allie assez avec le type lourd et commun de sa physionomie. De même, sans souci de la naissance et indifférent aux préjugés nobiliaires pourtant alors si puissants, il ne voulait autour de lui que des gens capables de servir aveuglement ses intérêts, sa vanité ou ses plaisirs. « Il s'aymoit principalement en sa ville de Bourges, dit le vieil historien du Berry, l'avocat Jean Chaumeau, où il choisissoit les jeunes gens de bon esprit pour les eslever aux estats. »

De fait, dans cet immense apanage, qui comprenait plus d'un tiers de la France d'alors, les plus hautes fonctions civiles et sacrées furent réservées par lui à ses créatures, et cet entourage de parvenus souvent avides, et que suivait en haut lieu la tare originelle, a chargé sa mémoire de nombreux méfaits commis sous son nom, mais le plus souvent sans son aveu.

C'est ainsi qu'il fit de son intendant, Guillaume Boisratier, un archevêque de Bourges ; de son trésorier, Martin Gouge, un évêque de Chartres, puis de Clermont ; d'un des clercs de sa chancellerie, Jean Le Masle, un évêque de Maillezais ; de son aumônier, Etienne Loypeau, un évêque de Luçon, etc, personnages qui, tous, étant les premiers de leur nom entrés dans l'histoire, posent imperturbablement aux historiens l'énigme indéchiffrable de leur origine.

Jean de Berry n'avait que l'embarras du choix quand un poste lucratif venait à vaquer dans ses provinces : l'état ordinaire de sa maison ne porte pas moins de deux cent qua-

rante noms ! Ses dépenses régulières s'élevaient à 5000 livres par mois, qui vaudraient aujourd'hui 75.000 fr., à quoi s'ajoutaient annuellement environ 40,000 livres de dépenses extraordinaires. Une cour de petites gens, sans autre fortune que celle du maître, coûte cher à entretenir. Froissart, moins respectueux que le berrichon Chaumeau, avoue sans détour que « le duc s'engouait de favoris subalternes ».

Le Pontifical qui est conservé à la Bibliothèque Nationale sous le numéro 8886 du fonds latin, fut précisément composé pour un de ces subalternes, l'évêque de Luçon, Etienne Loypeau. L'histoire du livre va se retrouver dans l'histoire même de l'évêque.

Nos recherches sur la famille d'Etienne Loypeau ont été complètement infructueuses. La conjecture la plus vraisemblable est qu'il était originaire du Berry et de souche fort modeste[1]. Dans ces conditions, ambitieux peut-être, intelligent à coup sûr, il ne pouvait s'élever que par l'Église, la seule école d'égalité au moyen-âge. Il entra dans les ordres, et la première mention de son nom se trouve dans les comptes des dépenses du duc de Berry, à la date du 20 juin 1371 ; il y est qualifié de premier chapelain du duc, et reçoit 30 livres pour l'entretien de deux enfants, Melinet et Symonet, qui venaient d'être admis dans la chapelle ducale[2]. Le même jour, il reçoit encore VII l. t. pour « paier un livre qu'il avait achaté ouquel est contenu toute l'ordonnance de la chapelle royale, par mandement dudit seigneur ».

La suite des comptes fournit des détails sur l'étendue des fonctions du premier chapelain, qui était chargé de défrayer toutes les dépenses de personnel et d'entretien de la chapelle ; nous ne rapporterons que les mentions qui présentent un intérêt particulier.

[1] D'après le Ms. de Rapaillon *ap.* D. Fonteneau, il était parent de Louis Loypeau, prévôt de Mézières. Cette note, que rien n'appuie, n'ajoute d'ailleurs aucun éclaircissement à la question.

[2] Arch. nat. KK, 251, fol. 25.

Une note d'avril 1373 établit que la dépense de bouche de sa chapelle coûtait au duc 2000 l. par an, environ 27,000 frs de notre monnaie[1].

A messire Etienne Loypeau premier chappelain de monseigneur, pour la somme de II^m francs ordonnez par mondit seigneur audit messire Etienne, à messire Simon de Replunges, Jehan Galet, Nichole Raymon, Nichole Dubuisson, Jehan Marot, prestres, et à Emile Brunel, clerc, prandre et avoir chacun an sur les deniers ordonnés à faire la despense de son hostel à païer par égale porcion de moys en moys pour faire les fraiz et despens de bouche d'eulz, de leurs vallez et chevaux, avec deux chevaux de Symonet et Melinet enffans de chapelle de mondit seigneur, yci pour X mois, c'est assavoir avril, may, juing, juillet, aoust, septembre, octobre, novembre et décembre 1372.... XVI^c LXVI l. XIII^c IIII d. t.

Sans compter les frais d'entretien mobilier, dont voici quelques extraits :

A messire Etienne Loypeau, premier chappelain de monseigneur pour franches, sandal et ruban pris et achatté de Guillaume Prévost de Poictiers pour la chapelle de mondit seigneur : XIII l. et pour croches, une herce à mettre sierges et autres choses pour la chapelle de mondit seigneur : VI l. X s. par mandement dudit seigneur du IIIIe jour de may 1373[2].

A messire Etienne Loypeau, chapelain de mondit seigneur pour païer le fourrel et coutures des tableaux d'or et heures de monseigneur yci pour sa quittance donnée le XXIIIe jour de may 1373..... IIII l. t[3].

Au même chappelain de Monseigneur pour argent à luy rendu qu'il bailla à Monseigneur pour offrir le jour de la Dédicacion Saint-Denis samedi X^e jour de mars 1374... LX s. t[4].

Le premier chapelain accompagnait le duc dans ses déplacements. Le 2 octobre 1374, il était témoin à l'accord concernant le château de Lusignan, passé dans le palais ducal à

[1] Arch. nat. KK, 251, fol. 100 v°.
[2] Arch. nat. KK, 251, fol. 102.
[3] Arch. nat. KK, 251, fol. 103.
[4] *Ibid.* 252, fol. 60.

Poitiers, *præsentibus venerabili et nobilibus viris Dominis Stephano Loypeau presbitero, primo capellano*, etc.[1].

L'année suivante, 1375, Etienne Loypeau reçut de son maître une première récompense de ses services. Jean de Berry, abbé de Saint-Hilaire-le-Grand en qualité de comte de Poitou, le nomma trésorier de Saint-Hilaire, la plus haute et la plus grasse charge de la riche et célèbre abbaye. Mais une telle fonction ne pouvait manquer de compétiteurs, et le nouveau trésorier ne se trouva pas en face de moins de trois concurrents, qui la revendiquaient à divers titres : Jean de Villiers, chanoine de Chartres, Olivier de Martreuil qui arguait d'une possession appuyée sur un don du roi de l'an 1369, et Gérard de Magnac[2].

Prudent, selon la méthode classique du dernier des Horaces, Loypeau n'attaqua pas de front ses trois adversaires ; il préféra les battre séparément. Il plaida devant le Parlement de Paris contre Jean de Villiers, le 7 août 1375, et obtint, le 17, que Villiers serait écarté tant qu'il n'aurait pas purgé une affaire qu'il avait à la cour de l'official. Jean de Villiers, qui était enfermé dans les prisons de l'évêque de Paris, et qui avait d'autres histoires sur les bras, renonça bientôt à ses prétentions sur la trésorerie de Saint-Hilaire[3].

Gérard de Magnac, dont les procédures n'expliquent que très vaguement les revendications, succomba dans toutes les instances[4], si bien qu'Olivier de Martreuil, ému des succès judiciaires de leur commun adversaire, crut devoir protester que le résultat du procès entre Loypeau et de Magnac ne pouvait porter aucune atteinte à ses droits personnels. Olivier de Martreuil était en effet le seul compétiteur avec lequel Loypeau dût compter. D'une famille poitevine des environs de la Tré-

[1] Registres de Barthélemy de Nous. ARCH. MUNICIPALES de Clermont-Ferrand.

[2] Cf. Paul Guérin. ARCH. HIST. DU POITOU, XXIV, page 82, n.

[3] ARCH. NAT. X^{1a}, 1470, folio 180 v. — X^{1a}, 25, folio 220.

[4] ARCH. NAT. X^{1a} 25, fol. 220. — X^{1a}, 36.

mouille, frère d'Itier de Martreuil qui fut évêque de Poitiers moins de vingt ans après ces événements, de 1395 à 1405, il avait été effectivement pourvu par le roi, en 1369, de la charge de trésorier de Saint-Hilaire, au lieu et place de Robert Felton « anglais et ennemi du royaume ».

Malgré la valeur de ce titre, Olivier de Martreuil, qui est qualifié doyen d'Autun, comprit que la lutte était inégale ; le duc était abbé de Saint-Hilaire, et le roi était loin ; peut-être lui fit-on entrevoir en outre d'adroites compensations ; le fait est qu'Olivier de Martreuil se désista, le 27 avril 1378, et laissa Etienne Loypeau maître du champ de bataille[1]. L'influence du duc de Berry ne fut évidemment pas étrangère à ce dénouement.

Les archives départementales de la Vienne[2] gardent deux titres d'acquisitions de maisons et terrains faites par Loypeau à Neuville-de-Poitou, en qualité de trésorier de Saint-Hilaire-le-Grand. La faveur du maître le suivit dans sa nouvelle situation, comme le prouvent des chartes conservées au trésor de l'abbaye. Le 4 juillet 1377, Jean de Berry l'exempta « du barrage ou entrage des portes de la ville de Poitiers pour choses quiconques quelles que soient, lesquelles il, ou autre pour lui, fera venir ou aporter en ladite ville, parmi ce que il ou ceulx qui aporteront ou feront venir lesd. choses affirmeront sans fraude et par leur sèrement que lesd. choses sont dud. trésorier et de ses propres rentes et de ses églises et pour ses provisions de son haustel, attendu que led. trésorer est nostre espécial familier, nostre premier chappelain et nostre continnuel serviteur[3] ».

Les droits d'octroi pesaient déjà assez lourdement sur les populations urbaines, puisque leur suppression constituait pour un particulier une exceptionnelle faveur.

[1] Arch. Nat. X 1 c 36. — Olivier de Martreuil ne perdit rien pour attendre ; il fut nommé évêque de Viviers le 21 octobre 1385, puis évêque de Châlon-sur-Saône le 9 septembre 1387 ; il mourut en 1405. Les rares documents de l'époque qui parlent de lui, le signalent comme très processif.

[2] Série G, n° 1067.

[3] Orig. Arch. de Saint-Hilaire. — Trésor, n° 817.

Trois ans plus tard, le même prince fit au trésorier un don plus en rapport que le précédent avec ses fonctions sacrées. En raison de la sincérité éprouvée de sa dévotion et des grands services qu'il lui avait rendus, notamment pour la garde de ses reliques, Jean de Berry donna « à son amé et fidèle conseiller et premier chapelain, trésorier de son église collégiale de Saint-Hilaire-le-Grand, *cujus ecclesiæ abbas sumus* », des reliques du précieux sang de N.-S., du bois de la vraie Croix, de la couronne d'épines, de la table sur laquelle le corps du Sauveur fut déposé dans le sépulcre, rougie du précieux sang, reliques qui avaient été offertes au duc de Berry par son neveu, le roi Charles VI, et qui provenaient de la Sainte Chapelle de Paris. La lettre d'envoi est du 14 janvier 1380 (v.s.[1])

Le donataire conserva ces reliques en sa possession moins de deux ans ; le 28 septembre 1382, il en fit don à son église de Saint-Hilaire. Dans cet acte, il prend des qualifications qui montrent le chemin parcouru par lui depuis deux ans : trésorier et chanoine de Saint-Hilaire, chanoine des églises de Bourges et de Poitiers, recteur de l'église paroissiale de Saint-Leu et de Saint-Gilles à Paris, chapelain ordinaire de S. S. le pape.

Les titres qui restent encore de l'église Saint-Leu et Saint-Gilles sont postérieurs à cette date ; on ne trouve donc aucune mention du rectorat d'Etienne Loypeau. Le document du 28 septembre 1382 n'en est que plus intéressant pour cette église, d'autant qu'il affirme dès cette époque sa prétention au titre de paroisse qui lui fut longtemps et vivement contestée.

Le 27 janvier 1387 (v. s.), l'évêché de Luçon devint vacant par la mort de son titulaire, Guillaume de La Rochefoucault. Le droit de présentation appartenait au comte de Poitou, qui proposa son trésorier de Saint-Hilaire, Etienne Loypeau. L'affaire fut vite arrangée, et le nouvel évêque de Luçon fut nommé le 4 mars suivant[2]. La volonté du duc de Berry abré-

[1] Arch. de Saint-Hilaire. Eglise. n° 184.
[2] Registres du Vatican.

geait singulièrement les formalités ordinaires de la curie romaine.

Une fois promu à cette dignité, l'évêque de Luçon songea à profiter des relations qu'il avait nouées à la cour de son maître. Il commanda à l'un de ses moines de Luçon, frère Goureau, habile calligraphe, le texte d'un beau pontical, et il en confia l'enluminure aux habiles miniaturistes dont il avait été maintes fois le commensal. De cette collaboration sortit le précieux manuscrit conservé aujourd'hui à la Bibliothèque Nationale, ou tout au moins l'original dont cet exemplaire n'est qu'une copie, et dont l'attribution ne peut faire doute, en raison du texte fort clair du feuillet 296 v°, placé à la suite du cérémonial du sacre des évêques :

Sic ego Stephanus Lucionensis episcopus per experientiam vidi plures episcopos consecrari etiam in presencia regis et in capella domini et magistri mei illustrissimi ac serenissimi domini Johannis filii regis franciæ ducis Biturie et Alvernie, comitis Pictavie, sub cujus umbra quiesco ; et in presencia ipsius sic fui in ecclesia et ad maius altare beatissimi Hylarii pictaviensis, cujus ecclesie thesaurarius ex gracia et dono ipsius serenissimi principis fueram, et per cujus medium ad maiora permotus existo consecratus, XV^ta^ Marcii anno Domini millesimo CCC^mo^ octuagesimo septimo.

En outre de ce formel témoignage, M. Léopold Delisle a signalé, notamment aux feuillets 269 v°, 414 v° et 474, des mentions qui ne conviennent qu'au diocèse de Luçon. Cette attribution serait définitive et sans contestation possible dans ses détails, si M. Léopold Delisle n'avait rencontré, dans la bibliothèque du chapitre de Bayeux, un autre exemplaire du même pontifical, légué à ce chapitre, le 12 avril 1474, par Louis d'Harcourt, patriarche de Jérusalem, évêque de Bayeux, et grand amateur de livres.

Comment expliquer ce duplicatum, assez rare dans l'espèce, alors surtout que les deux manuscrits ne présentent que de légères variantes, et portent tous les deux le nom du même évêque

de Luçon ? Le problème étant encore pendant, nous pouvons essayer de le résoudre, et de déterminer l'origine et la destination précises de chacun des deux manuscrits. Après une judicieuse comparaison des textes, M. Delisle a pensé que le manuscrit de Bayeux était antérieur à celui de la Bibliothèque Nationale, qui ne serait par suite qu'une copie revue et corrigée du premier. Il a constaté que le calendrier poitevin, qui commence le manuscrit de Bayeux, manque à l'autre ; que celui-ci contient moins de particularités relatives au diocèse de Luçon que celui-là ; que le paragraphe *Sic ego Stephanus*... est en bas du feuillet 140 v°, dans l'exemplaire de Bayeux, tandis qu'il figure en plein texte dans l'exemplaire de Paris ; enfin qu'on a essayé d'effacer cette note dans le manuscrit légué par Louis d'Harcourt à la bibliothèque de son chapitre. A la vérité, M. Delisle ne tire pas de conclusions positives de ces ingénieuses remarques ; quelques arguments subsidiaires nous donnent le droit, il nous semble, d'être plus hardi, et d'affirmer que le manuscrit de Bayeux est l'exemplaire original, celui qui a appartenu à l'évêque de Luçon, et que le manuscrit de la Bibliothèque Nationale est la copie du précédent, copie qui a fait partie de la bibliothèque de Jean de Berry. C'est à ce dernier que s'appliquent les 67 sols 6 deniers tournois payés à frère Goureau au mois de décembre 1400, alors qu'Etienne Loypeau possédait déjà son Pontifical depuis huit ans environ. Ce second exemplaire porte seul, au premier feuillet, les armes de Jean de Berry, d'azur aux fleurs de lys d'or sans nombre. Le comte de Poitou avait vraisemblablement admiré et peut-être envié le Pontifical de son ancien chapelain, et il se trouva bientôt un courtisan qui s'empressa de satisfaire ce caprice de bibliophile. On lit en effet dans l'inventaire de la Sainte-Chapelle de Bourges à laquelle le prince en fit don : « Item, un pontifical... lequel messire Guillaume Boisratier donna aux estraines audit seigneur le premier jour de l'année 1402. » Or, nous savons tout ce que devait à son maître messire Guillaume Boisratier,

archevêque de Bourges par la grâce du duc. Cet inventaire est de 1405.

Le même exemplaire figure encore à l'inventaire de la Sainte-Chapelle de Bourges dressé le 17 novembre 1552, dix ans avant le pillage des bandes protestantes. Il n'eut d'ailleurs pas à en souffrir, et il resta à Bourges jusqu'en 1753, époque à laquelle les chanoines de la Sainte-Chapelle offrirent à Louis XV vingt des plus beaux manuscrits de leur bibliothèque. Le cadeau fut accepté par le roi, et le Pontifical donné à Jean de Berry par Guillaume Boisratier entra ainsi dans la bibliothèque du roi, aujourd'hui Bibliothèque Nationale, pour n'en plus sortir.

L'autre exemplaire du Pontifical, l'exemplaire original qui appartenait à Etienne Loypeau, eut, plus discrètement, une destinée à peu près analogue. Les preuves matérielles manquent à l'appui, mais les plus vraisemblables présomptions ne permettent pas de douter que c'est par un don qu'il sortit lui aussi de la bibliothèque épiscopale de Luçon.

Louis d'Harcourt, évêque de Bayeux, en était paisible possesseur avant 1474, puisqu'à cette date il en disposa en faveur du chapitre de son église cathédrale. Or il n'est pas impossible de savoir comment ce manuscrit, doublement poitevin par ses origines et par sa destination, se trouvait en la possession de l'évêque de Bayeux.

De 1462 à 1470, le siège de Luçon fut occupé par un prélat très homme d'affaires et non sans mérite, Nicolas Boutaud, évêque par la résignation de son prédécesseur, André de la Roche, dont il était le grand vicaire. L'agrément du roi et les bulles apostoliques furent obtenus avec une rapidité absolument inusitée, en un mois, jour pour jour. Un prélat bien en cour ne fut certes pas étranger à cette célérité jusque-là sans exemple, et l'histoire atteste que Louis d'Harcourt, évêque de Bayeux, était très en faveur auprès de Louis XI. Le nouvel évêque de Luçon avait sans doute des obligations particulières à cette puissante famille, car il se fit sacrer par Guil-

laume d'Estouteville, cardinal archevêque de Rouen, et oncle propre de Louis d'Harcourt par sa mère, Marguerite d'Harcourt, femme de Jean II d'Estouteville. L'oncle et le neveu étaient d'ailleurs en relations suivies : Louis d'Harcourt présida à plusieurs reprises, à Rouen, l'Echiquier de Normandie. Nous pensons qu'à l'occasion de son sacre, Nicolas Boutaud, plus soucieux de ses intérêts personnels que de la garde des trésors artistiques de son diocèse, offrit le précieux Pontifical d'Etienne Loypeau à l'évêque de Bayeux, réputé pour aimer et rechercher les beaux livres. Au moment de rédiger son testament, Louis d'Harcourt, qui, satisfaction toute personnelle d'amateur à part, n'attachait au manuscrit luçonnais aucun intérêt particulier ni de famille, le légua sans regret au chapitre de Bayeux ; celui-ci l'a toujours conservé depuis.

La poursuite des deux manuscrits nous a quelque peu fait perdre de vue l'évêque de Luçon à qui nous les devons ; nous revenons à lui pour ne plus le quitter.

La note caractéristique : *Sic ego Stephanus...* apprend qu'Etienne Loypeau fut sacré dans l'église Saint-Hilaire de Poitiers le 15 mars 1387. Il reste peu de traces de son épiscopat dans les titres conservés de l'église de Luçon ; mais on ne doit pas en conclure, avec M. de la Fontenelle « qu'il résida souvent à Poitiers, et fut suppléé par ses vicaires généraux, comme on le voit dans les documents du temps ». La lecture des trois titres recueillis par dom Fonteneau, titres auxquels M. de la Fontenelle renvoie précisément le lecteur avec une inexcusable légèreté, prouvent juste tout le contraire ; comme on le verra à leur ordre chronologique, l'un est daté de Luçon, et les deux autres des Moutiers-sur-le-Lay, maison de campagne des évêques.

Un mémoire sans date, mais sûrement du milieu du XVe siècle, conservé dans le riche chartrier de Thouars, témoigne de l'intérêt que Loypeau portait à sa ville épiscopale. « En celuy temps, Estienne Louypeau, évesque de Luçon, fit co-

vrir ladite église de Luçon de pierre ardoize, et faire le dortoyr ; car, au temps des guerres (contre les Anglais) les religieux couchaient sous les voûtes de l'église, et avoit esté détruict le dortoyr. »

On trouve heureusement encore, notamment aux Archives Nationales, d'autres documents, dont M. de la Fontenelle n'a pas soupçonné l'existence. Etienne Loypeau ne résida point à Poitiers auprès de son ancien maître ; en 1392, ils étaient même en procès. Il ne fait jamais bon de plaider contre les princes ; en réalité, l'évêque de Luçon ne citait le duc de Berry devant le parlement que comme prenant fait et cause pour Thomas Lionneau, prieur de Fontenay-le-comte, qui avait à se plaindre du procureur du duc. Le duc évoqua la cause au Conseil du roi, qui, par lettre du 27 mai 1392, « la renvoya aux prochains grands jours qui devaient se tenir en Poitou[1] ».

L'année suivante, l'évêque se trouve mêlé directement à un plus grave conflit. Les évêques de Luçon possédaient aux Moutiers-sur-le-Lay une résidence d'été où ils habitaient le plus souvent. Les Moutiers relevaient féodalement de Mareuil, possession de la puissante famille de la Trémoïlle, de qui, au moment des expéditions des Anglais en Poitou, les évêques de Luçon avaient obtenu l'autorisation de fortifier leur hôtel des Moutiers. Le mémoire déjà cité, du chartrier de Thouars, nous apprend « qu'Estienne Loypeau, estant évesque de Luçon, paracheva de fortifier la place des Moutiers ». Mais, la chose faite, messire Loypeau ne tarda pas à contester la vassalité des Moutiers vis-à-vis de Mareuil, et voulut y nommer « un capitaine de par luy ». M. de la Trémoïlle porta plainte en la Cour des Requêtes à Paris, qui mit fin aux velléités d'indépendance de l'évêque. Le capitaine de Mareuil pour M. de la Trémoïlle était en ce temps un chevalier, André Rouault, des Rouault de la Rousselière[2]. Rouault,

[1] Arch. nat. Xia 39, fol. 67 v°.

[2] Les Rouault avaient été anoblis en 1317 par le seigneur de Parthenay; c'est un assez rare exemple d'anoblissement par des seigneurs. Le 1er

prenant naturellement parti pour son seigneur dans une affaire où l'intégrité de sa capitainerie de Mareuil était en jeu, combattit par tous les moyens les prétentions de l'évêque qui, son procès perdu, ne se refusa pas la satisfaction de se venger du seigneur sur le capitaine. Or André Rouault était loin de donner l'exemple des vertus domestiques. Il vivait publiquement depuis plus de quatorze ans avec une femme mariée, nommée Catherine, femme d'un nommé Jean Roy. Ces Rouault, dont un descendant, Louis, fut plus tard évêque de Maillezais de 1451 à 1475, étaient des seigneurs turbulents et de peu aimables voisins. La conduite privée d'André Rouault donnait à l'évêque de Luçon une occasion de sévir, il ne la laissa pas échapper ; il admonesta, puis excommunia le gentilhomme et sa concubine. Celui-ci regimba contre la censure ecclésiastique, et son fils et lui proférèrent hautement des menaces contre l'évêque. Etienne Loypeau s'empressa de leur faire signifier la sauvegarde octroyée jadis par les rois de France aux évêques de Luçon ; mais cette protection assez lointaine n'arrêta pas André Rouault qui, des menaces, passa vite aux voies de fait. Voici la plainte portée par l'évêque devant le Parlement de Paris où il fit citer l'agresseur[1]. Il dit « que la femme et bien dix-huit autres personnes alèrent à Pousauges et là battirent un sien officier nommé Nicolas Pillot qui portait lettres de lui et l'étendirent sur un étal et lui firent violence ; dit que de là alèrent dans un autre lieu accompagnez comme devant et armez, et prirent deux de ses chevaux, et de là alèrent à Saint-Vincent où, au contempt de luy ils se logèrent au prieuré où ils prirent tout à leur volonté, et prirent deux des gens de l'évesque, et en l'ostel de Corps prirent le cierge benoît fait pour Pasques et rompirent coffres où il y avoit or et argent qu'ils emportèrent, et aussi prirent

juin 1383, André Rouault, dont il s'agit, rend hommage à Vouvant pour le fief patrimonial de la Rousselière, situé près de Cheffois ; il se qualifie chevalier, seigneur de Bois-Maynard. Un autre aveu témoigne qu'il vivait encore en 1409. Bibl. Nat. Coll. Dupuy, t. 828.

[1] Arch. Nat. Xia 1477, fol. 365.

une chambrière grosse qu'ils cognurent charnellement et l'emmenèrent sur une selle le ventre dessus, et, tant qu'elle, dedans quatre jours, fut avortée, etc... » L'évêque demande pour tout cela une condamnation à amende honorable et aux dommages. L'affaire, qui fut appelée le 17 juillet 1393, fut renvoyée, et fut probablement arrangée ensuite à l'amiable, car nous n'en avons plus retrouvé trace dans les registres du Parlement.

Pendant ce temps, le procès en cours avec le procureur du duc de Berry avait pris mauvaise tournure. Le duc, qui trouvait sans doute, déjà, la justice trop lente, avait fait saisir le temporel de l'évêque ; ce ne fut que le 23 décembre 1394 que celui-ci put obtenir du Parlement un arrêt de main-levée de la saisie[1]. Comme il ne devait goûter que médiocrement ces façons princières de corriger les lenteurs de la procédure, il se décida à quitter le voisinage d'un seigneur et maître aussi expéditif. Six mois avant de pouvoir obtenir la main-levée, il avait assisté à Paris (juin 1394) à la réunion des prélats convoqués par le roi pour travailler à la paix de l'église[2] ; il résolut de se fixer dans cette ville, et, dès le 2 juillet, il acheta, d'Aimery de Rochechouart, deux maisons sises rue Saint-Jacques, dans le voisinage de la Sorbonne, « pour luy et en son propre nom, pour ses héritiers et aiants cause au tems à venir », moyennant mille francs d'or au coin du roi, sur lesquels il paya cinq cents francs comptant[3]. Deux de ses amis, Taffet, recteur de Thénezay[4], et Asselin Royne, trésorier de Saint-Hilaire de Poitiers[5] se portèrent caution des cinq cents francs restant dus. Le 22 novembre suivant, Asselin Royne versa à Aimery de Rochechouart un nouvel à-compte de

[1] Arch. nat. X1a 1477, p. 593 v°.

[2] Chronique du Religieux de Saint-Denis, liv. XV, chap. XI.

[3] Arch. nat. S. 52, n° 21.

[4] Commune du dép. des Deux-Sèvres, canton de Parthenay.

[5] Ce document contredit M. de la Fontenelle qui écrit que Loypeau conserva jusqu'à la fin ses fonctions de trésorier de Saint-Hilaire.

200 écus d'or à la couronne, valant 225 francs d'or[1]. Les 275 francs qui soldaient le compte d'acquisition furent payés le 13 janvier suivant à Aimery de Rochechouart, à Melle, en l'étude de M. Pierre Brun, garde du scel établi en cette ville pour très haut, très puissant et très redouté prince, Monseigneur le duc de Berry, toujours par Asselin Royne qui en tira quittance définitive.

Messire Etienne Loypeau, qui était avant tout un homme d'ordre, ne persista pas longtemps dans une rancune qui risquait de compromettre gravement ses intérêts. L'administration de son diocèse ne pouvait que souffrir de son absence, à une époque où les communications était si mal assurées. Il revint donc bientôt à Luçon, et c'est de cette ville qu'il date, le 2 juillet 1399, une transaction avec les héritiers Gauteron, au sujet de biens situés à Saint-Flaive et aux Clouzeaux, biens dont il s'était emparé et que ces derniers revendiquaient à titre d'héritage[2].

Il chercha à revendre ses maisons de la rue Saint-Jacques, et trouva acquéreur, le 17 juillet 1400, en la personne de maître Miles Dangueul, conseiller du roi et maître de ses comptes à Paris, qui les lui paya mille écus d'or à la couronne, lui laissant ainsi sur le marché un bénéfice de 125 francs. L'évêque avait remis pouvoir de traiter cette affaire en son nom à Jean Bedouyt, clerc procureur, par lettres de procuration données aux Moutiers-sur-le-Lay le 8 juillet 1400, en présence d'Hélie Martineau, licencié en décret, archidiacre de la cathédrale, et plus tard lui-même évêque de Luçon, de 1421 à 1427, et de Jean Chopin, curé de Rocheservière. La vente fut confirmée le 26 juillet, aux Moutiers-sur-le-Lay, par l'évêque en personne. A cette confirmation pend un sceau aux trois quarts effacé, qui dénonce pourtant l'origine roturière de l'évêque, car on n'y distingue plus qu'une barre traversant, avec un L pour unique pièce[3].

[1] Le franc d'or valait 16 sols parisis, et l'écu d'or valait 18 sols parisis.
[2] D. Fonteneau, XIV, 307.
[3] Arch. nat. S. 52, n° 22 et 23.

Messire Loypeau était à Luçon le 1er avril 1401 ; à cette date, il délivre à Jean Chopin, curé de Rocheservière, particulièrement en faveur, des lettres de provision pour la prise de possession de la chapelle Saint-Mathurin de Luçon[1].

Un accord relatif à la chapellenie fondée dans la même église par Pierre de Sainte-Flaive est daté des Moutiers-sur-le-Lay[2], en février, 1402.

Les registres du Parlement de Paris mentionnent encore deux procès dans lesquels l'évêque de Luçon se portait demandeur, l'un contre le doyen et le chapitre de Poitiers, relatif vraisemblablement à la question toujours contestée du luminaire dû à la cathédrale de Poitiers par les évêchés séparés en 1317[3] ; le second, contre le duc de Berry et autres, probablement à la suite des contestations déjà citées[4].

Etienne Loypeau mourut au début de ces instances, le 13 septembre 1407, après avoir occupé le siège de Luçon dix-neuf ans, neuf mois et dix jours. Il laissait à l'église Saint-Hilaire de Poitiers, qui avait été le berceau de sa fortune, une rente de 50 sols à prendre sur la terre de Rouillé, pour célébrer chaque année son anniversaire[5].

On l'inhuma dans sa cathédrale, à quelques pas sans doute de frère Goureau, qui passe dans ce récit comme une ombre à peine entrevue, mais qui nous a mis pourtant sur la trace de documents poitevins encore inédits, et à qui nous devons d'avoir pu apporter notre modeste contribution à un double problème de bibliographie et d'histoire.

EDGAR BOURLOTON.

[1] D. Fonteneau XIV, 307.
[2] D. Fonteneau. XXIII, 527.
[3] ARCH. NAT. X1a, 1479 f. 25, v° — 4 mai 1408.
[4] Ibidem, fol. 33, v° 133 — juillet et novembre 1408.
[5] ARCH. départementales de la Vienne, G, 583.

UN HISTORIEN DE LA VENDÉE MILITAIRE

LÉON DE LA SICOTIÈRE

Si M. de la Sicotière, par sa naissance et par ses travaux, appartient surtout à la Normandie, l'Armorique dans sa plus large extension a droit aussi de le revendiquer comme un de ses enfants. Des liens de famille, des relations d'amitié, que le temps avait fortifiées, le rattachaient à la Bretagne et au pays Vendéen. C'est là qu'il aimait à passer ses vacances; il s'y sentait plus à l'aise que partout ailleurs et il en revenait toujours plus alerte, plus vigoureux et plus apte au travail. L'archéologue, l'historien, l'écrivain et le penseur formé à l'école de Châteaubriand et de Walter-Scott, s'y trouvait naturellement dans son milieu, et une sympathie étroite et profonde y ramenait sans cesse sa pensée. C'est dans le château de Kernus qu'il a écrit les dernières pages de son principal ouvrage *Louis de Frotté et les insurrections normandes*, qui lui a ouvert les portes de l'Académie des sciences morales et politiques.

Profondément modeste, il n'aimait pas à parler de lui-même et pour connaître les origines de sa famille, c'est aux Archives

M. LÉON DE LA SICOTIÈRE

départementales de l'Orne que nous avons dû nous adresser[1]. Les Duchesne, ses ancêtres du côté paternel, étaient originaires de cette région boisée et pittoresque située sur les confins de la Normandie et du Perche et qui, dans l'ancienne géographie ecclésiastique du pays portait le nom de doyenné de la Marche. Il n'est pas téméraire d'affirmer que, dans son tempérament, dans son caractère, on retrouvait quelque chose de cette antique origine, et c'est avec raison sans doute qu'un jeune poète[2], jouant sur son nom a dit :

> Dans les champs préférés de la province antique
> Vous vous enracinez, chêne aux rameaux puissants,
> Fouillant dans notre sol, mœurs, légende ou chronique,
> Dont la sève remonte et reverdit vos ans.

Les hommes véritablement originaux sont ceux qui résument en eux-mêmes les qualités de toute une race « la race de ces grands et vigoureux Normands, durs à la peine et fermes dans leurs opinions[3] ».

Louis Duchesne ou du Chesne, suivant l'ancienne orthographe, était tabellion à Moulins-la-Marche en 1663[4] et Alexandre Duchesne figure parmi les exempts dans le rôle des tailles de Moulins en 1667[5]. Gilles Duchesne, commis des manufactures en Bassse-Normandie de 1670 à 1675[6] appartiendrait-il à la même famille ? Nous l'ignorons.

Léon de La Sicotière n'était pas, en tout cas, le propre neveu de Jean Duchesne, conservateur des estampes à la Bibliothèque royale, comme l'a dit M. Challemel-Lacour, mais

[1] J'ai été aidé dans ce travail par M. le vicomte du Motey qui a lui-même consigné le résultat de ses recherches dans son livre intitulé : *Une paroisse rurale au duché d'Alençon, Saint-Germain de Clairefeuille*, p. 129, 128, n° 10.

[2] M. Wilfrid Challemel, dans une pièce de vers intitulée A M. L. de la Sicotière placé en titre du *Souvenir du 3 octobre 1850*, p. 6.

[3] Comte G. de Contades, *Souvenir du 9 octobre 1890*, p. 14.

[4] Registre des insinuations du bailliage de Moulin la Marche.

[5] Rôles de la taille de l'élection d'Alençon.

[6] Jules Guiffrey, *Comptes des bâtiments du roi*, t. I, p. 445, 547, 850.

son neveu à la mode de Bretagne. Deux Duchesne, son grand-père et son grand-oncle, avaient épousé deux sœurs, filles de Jean Menjaud, chirurgien, originaire de Fréjus. La troisième fut mariée à Antoine-Nicolas Duchesne, fils d'Antoine Duchesne, peintre et architecte, né à Paris en 1708, mort en 1795, auteur d'une *Dissertation sur les ambidextres*, parue vers 1784 (in-8° de 16 p.); Antoine Nicolas, naturaliste, né à Versailles en 1747[1], est l'auteur de nombreux ouvrages sur l'histoire naturelle, la géologie et l'horticulture. Pour les bibliophiles et pour les psychologues, curieux de rechercher les affinités lointaines qui peuvent concourir à la formation d'un esprit d'élite, il n'est pas sans intérêt de rappeler qu'A.-N. Duchesne préluda aux publications illustrées de nos jours en faisant paraître, sous Louis XVI, le *Portefeuille des enfants*, recueil de planches gravées sous la direction Cochin, contenant un « mélange intéressant d'animaux, fruits, fleurs, habillements, plans, cartes et gravés suivant des réductions comparatives, accompagnés de courtes explications et de divers tableaux élémentaires, (Paris, Mérigot, Merlin, 1783 et années suivantes, 25 livr. in-4° de 5 à 6 planches, avec texte. Prix de la livraison, 1f,25, et sur grand papier, avec les premières épreuves. 2 fr.).

Antoine-Nicolas fut père de Jean Duchesne, l'iconographe, conservateur du cabinet des estampes, né à Versailles en 1779, dont M. Challemel-Lacour a eu raison de rappeler le nom dans son discours au Sénat, à l'occasion de la mort de M. de La Sicotière, mais qu'il faut placer dans la ligne de ses collatéraux beaucoup plus loin qu'il ne l'a fait.

Revenons à Moulins-la-Marche. Alexandre Duchesne, tabellion à Moulins en 1690, avait eu deux fils : 1° Jean Duchesne, sieur de l'Isle et du Parc[2], qui avait épousé une de-

[1] Quérard, la *France littéraire*, t. II, p. 624.

[2] Ses armes indiquées par M. du Motey comme étant celles des Duchesne (*Saint-Germain de Clairefeuilles*, p. 128), ont été trouvées par lui sur le cachet d'une lettre de Jean Duchesne, sieur de l'Isle : *d'azur au chêne de... surmonté de trois croissants d'argent.*

moiselle Lévesque de la Hiberdière, et c'est de cette branche qu'est issu le docteur Duchesne-Duparc, né à Moulins en 1805, auteur de travaux très estimés sur les maladies de la peau, mort à Paris en 1870; 2° Alexandre, sieur de la Grimudière qui acheta en 1717 une charge de conseiller du roi, élu en l'élection d'Alençon et qui fut nommé fermier général et procureur d'office du marquisat de Lonray par Marie-Sophie Colbert de Seignelay, qui bientôt apporta en dot ce magnifique domaine au duc de Luxembourg, si connu par la noblesse de son caractère et par la bienveillance excessive qu'il témoigna jusqu'à la fin à l'auteur d'*Emile*.

Denis Duchesne, sieur de la Grimudière, son fils, lui succéda dans la charge de receveur du marquisat de Lonray qu'il remplissait encore en 1745. On trouve son nom et sa signature dans les minutes des plaids ou gages-plèges de cette seigneurie. C'est de cette époque que date l'acquisition des terres de la Sicotière (commune de Bursard) et de Chédouet (canton de la Fresnaye-sur-Chédouet, Sarthe), dont ses deux fils prirent le nom :

L'un d'eux, Denis-Alexandre Duchesne de Chédouet, garde du corps du roi, chevalier de Saint-Louis, marié à une demoiselle du Mesnil, vivait encore sous la Restauration ; l'autre, Jacques-Robert-Etienne Duchesne de la Sicotière, garde du corps du roi, capitaine de cavalerie, avait épousé dame Marie-Josèphe Menjaud. Il suivit les princes dans l'émigration, prit part aux campagnes de l'armée de Condé et mourut à Helsen, principauté de Waldeck, dans la Prusse rhénane, le 3 mars 1799, laissant pour présomptifs héritiers Mme Menjaud, sa veuve et cinq enfants : 1° Jacques-Antoine Duchesne de la Sicotière, né à Alençon le 24 octobre 1777 ; 2° Jérémie Pierre ; 3° Marie-Thérèse, mariée à Pierre-Louis Guillemot ; 4° Luce-Pélagie-Joséphine, épouse de Jean-Charles Vatel ; 5° Madeleine-Denise, épouse d'Armand de Faudoas, dont naquit Alexandre-Sébastien de Faudoas.

Par suite des lois iniques sur l'émigration, les biens de

Jacques-Robert Etienne, notamment la terre de la Sicotière, la Grande Noé, située à Saint-Aignan-sur-Sarthe, et la Vallée, sise à Saint-Aubin de Courtraye, furent séquestrés et vendus en 1793. Toute la famille fut alors soumise à de rudes épreuves. Mais pas une seule fois nous n'avons entendu M. de la Sicotière y faire allusion, et ces souvenirs pénibles n'altérèrent jamais la sérénité de son esprit.

Son père, Jacques-Antoine Duchesne de la Sicotière, avait épousé, à Valframbert près d'Alençon, le 7 novembre 1810, Jeanne-Dorothée-Adélaïde Lesage-Duparc, fille de M. Le Sage-Duparc, échevin et lieutenant de maire d'Alençon en 1789 dont l'intendant disait à cette époque : « Le lieutenant de maire, le sieur Duparc-Le Sage, est un négociant qui jouit ici généralement de la meilleure réputation. C'est un homme qui a beaucoup de jugement et qui ne jettera sûrement pas la ville dans de fausses démarches[2]. » Mme de La Sicotière apporta en dot à son mari la terre de la Dormie, située à Valframbert. C'était une femme distinguée, qui avait du goût pour les lettres et dont M. de la Sicotière ne parlait qu'avec vénération.

Pierre-François-Léon Duchesne de la Sicotière, premier fruit de cette union, naquit à la Dormie, le 3 février 1812. Il eut pour frère Jules de la Sicotière, lieutenant de louveterie, né le 2 février 1813 qui, comme l'a très bien dit M. le comte de Contades, représente, sous un aspect différent, un autre type remarquable du caractère mormand.

Le collège communal d'Alençon, où le jeune Léon fit ses études, était alors à l'apogée de sa prospérité, sous la direction de MM. Fremy. Il comptait parmi les professeurs quelques hommes distingués : M. Vacquerie professeur de

[1] C'est à cette branche qu'appartenait Charles Vatel, avocat à Versailles, auteur d'importantes publications sur Charlotte Corday, sur Vergniaud et sur la comtesse du Barry, auquel M. de la Sicotière a consacré une notice dans la *Revue de la Révolution*. t. VI, p. 70-77, 150-153.

[2] *Ephémérides de la Moyenne-Normandie et du Perche* en 1785, p. 143

seconde, M. Bonnaire, et M. Huttemin, professeurs de mathématiques, M. Daulne, professeur de rhétorique, M. l'abbé Roger, professeur de philosophie, que leur plus brillant élève Léon de La Sicotière, nous a fait connaître dans son *Histoire du collège d'Alençon* et dans les notices particulières qu'il leur a consacrées. Il eut pour camarades, au collège d'Alençon, Désiré d'Hostel, critique musical, Oscar Mercier, Eugène Dumont, auteur de l'*Expédition sentimentale*, Antoine Fournier, traducteur des *Lusiades*, Lefrou, fondateur de l'*Entr'acte Alençonnais*, le docteur Ragaine, Léon Masson. Mais Théobald de Fontenay et Léon de La Sicotière, qui formaient les deux colonnes de la classe, tous deux également bien doués par le cœur et par l'intelligence, exercèrent l'un sur l'autre une influence dont on a retrouvé la trace dans les fragments de leur correspondance qui ont été publiés. Tous deux, au milieu de la diversité de leur vocation, avaient un goût profond pour les lettres et pour les études historiques, et tous deux se préoccupaient de la nécessité de recourir aux sources. Le 23 juillet 1839, M. de Fontenay, entré au grand séminaire, écrivait à son ami La Sicotière :

« Je désirerais m'occuper un peu de l'histoire de France. La difficulté est de trouver un historien véridique et exact qui, en même temps, ne soit pas trop long... Si tu avais quelques renseignements à me donner à ce sujet, tu me ferais plaisir[1]. »

D'autres amitiés vinrent fortifier chez M. de la Sicotière ce goût pour les lettres et pour l'histoire, fruit naturel d'une instruction vraiment complète. A Caen, où il fut envoyé pour étudier le droit, il connut Paul Delasalle et Georges[2] Mancel, tous deux nés en 1812, et plusieurs autres jeunes gens très distingués.

[1] *Léon de La Sicotière et Théobald de Fontenay*, par M. S. Guesdon, directeur du grand séminaire (la *Semaine Catholique du diocèse de Séez*, 1853, p. 181-184).

[2] *V. Notice biographique et littéraire* sur Ceorges Mancel, par L. de La Sicotière, *Mém. de la Société des Ant. de Norm.* in-8° 72 p.

Il fut initié à l'étude de l'archéologie par M. de Caumont et donna, étant encore étudiant, un compte rendu du cours d'antiquités professé à Caen par M de Caumont (Caen, Pagne, in-8°, 10 p.) C'est là aussi qu'il connut Léon Barbey d'Aurevilly, alors rédacteur du *Moniteur normand*, et Trébutien qui venait de donner une édition des *Recherches et antiquités de Neustrie*, et qui fut, avec Jules d'Aurevilly, l'éditeur d'*Eugénie de Guérin*.

Quelques articles littéraires et des chroniques judiciaires, publiées dans l'*Ami de la vérité de Caen* (1832-1835), dans le *Mémorial* et dans la *Publicité de Caen* (1838-1840), furent les premiers indices de sa rare facilité de travail et de la souplesse de son talent.

Ses relations avec Paul Delasalle, sont surtout à noter. Paul Delasalle, brillant élève de Michelet à Sainte-Barbe, avait reçu des événements de 1830 une impression bien différente de celle qu'avait éprouvée La Sicotière. A l'instar d'Augustin Thierry, il s'était, au sortir du collège, fourvoyé dans le Saint-Simonisme et s'était vainement efforcé d'y amener Michelet qui résista. Revenu de ses illusions, Paul Delasalle fut accueilli à Caen avec une prédilection marquée par la jeunesse normande, et c'est là que se formèrent ses plus nombreuses amitiés. Il servit de lien entre les membres de la petite société qui s'organisa entre les étudiants. Il existait alors à Caen plusieurs maisons où « la culture de l'art se mêlait aux douces familiarités du foyer » et qui s'ouvrirent à eux avec empressement. Ces trois années d'études en commun n'avaient laissé à Paul Delasalle que les plus charmants souvenirs. Il y est revenu sans cesse dans sa correspondance et il les appelait avec raison : « l'heureuse étape de sa jeunesse ».

Après avoir hésité quelque temps, Paul Delasalle s'était décidé à acheter une étude d'avoué à Mamers, pendant que La Sicotière, de son côté, venait de se faire inscrire comme avocat au barreau d'Alençon, où il ne tarda pas à conquérir une

place distinguée[1]. Il est permis de supposer que l'amitié de P. Delasalle pour La Sicotière ne fut pas étrangère à cette détermination. Son amitié lui fut précieuse, en effet, dans sa solitude de Mamers et, il trouva en lui un confident discret de ses pensées, de ses travaux et de ses ennuis. On le voit essayer de le réconforter ; il le presse par exemple d'achever son Robert Garnier, ou il lui donne rendez-vous pour quelques-unes des ces promenades archéologiques aux environs auxquelles nous devons : Une *Excursion dans le Perche.* — Une *Excursion à Saint-Cénery.*— Une *Excursion à Saint-Léonard,* par Paul Delasalle, *Excursion dans le Sonnois* et *Excursion dans le Maine,* par Léon de la Sicotière, qui datent de 1835 à 1842. Deux études de P. Delasalle, *Charlotte Corday* et le *Fédéralisme en Normandie* accentuent encore cette communauté de vues entre les deux amis que nous avons signalée. On y voit poindre ce goût des recherches relatives à l'histoire de la Révolution dans lesquelles La Sicotière devait exceller et d'où est sorti son grand ouvrage *Louis de Frotté.*

Le mariage des deux amis n'avait fait que fortifier les liens qui les unissaient. Le 23 février 1835, Léon de la Sicotière avait épousé Pauline-Marguerite Astoud, fille du directeur de l'Enregistrement du département de l'Orne[2]. L'une des poésies de Paul Delasalle, publiée en 1843 dans les *Rêves du printemps,* est dédiée « à Madame Pauline L. D. S. »

Les joies pures, les satisfactions profondes que procure la bonne et simple vie de famille, exempte de vanité, d'ambition, la vie pleine et harmonieuse, où tout est à sa place et où le culte de l'art et de la science « se mêle aux douces fa-

[1] Plaidant alternativement au civil ou au criminel. L. de la Sicotière ne tarda pas à voir son cabinet très suivi. Il faut noter qu'à cette époque les procès étaient beaucoup plus nombreux qu'aujourd'hui. Les crimes ne l'étaient pas moins, puisqu'à la première session de 1835 nous trouvons *vingt-quatre* affaires portées au rôle des assises

[2] Le 23 mars 1835, M. de Fontenay lui écrivait : « J'ai pensé souvent à toi à l'époque de ton mariage, et j'ai demandé à Dieu de bénir ton union et de récompenser les sentiments religieux que je t'ai toujours connus depuis tes premières années. »

miliarités du foyer » devaient être de courte durée pour les deux amis. L'aimable femme à qui Paul Delasalle dédiait l'une de ses poésies, mourait prématurément le 30 novembre 1841, et celui-ci, frappé par un mal auquel il chercha en vain à se dérober en s'éloignant de Mamers pour s'établir à Auteuil, était enlevé à l'affection de son ami le 30 juillet 1845. Le 12 mars 1845, il lui écrivait encore :

« Je vous remercie de vos appréhensions. La durable affection qui les a dictées est déjà un lien puissant qui me retient de ce côté. Ce n'est pas précisément l'ennui des affaires qui me pousse à déguerpir ; ce n'est même pas l'atonie du milieu de petite ville ; vous savez que je n'ai guère d'ambition pour moi-même ; je ne m'attribue aucun mérite rare... ce seraient plutôt des causes cachées qui auraient sur moi quelque influence.... et puis, je ne sais quelle crainte vague sur la durée de la vie. »

Plus heureux et plus courageux que son ami, mieux préparé d'ailleurs que lui aux luttes de la vie, soutenu de plus par le sentiment religieux et par le sentiment de la famille, La Sicotière ne devait pas se laisser abattre par le coup terrible qui l'avait frappé, en pleine jeunesse, au milieu de ses travaux archéologiques, de ses conquêtes bibliographiques dans lesquelles il trouvait un délassement aux fatigues du barreau. Ce deuil cruel ne fit qu'achever la maturité précoce de son esprit et qu'augmenter encore la rare puissance de compréhension dont il était doué.

Après P. Delasalle, Galeron et Louis Dubois eurent une influence notable sur la direction des études de La Sicotière. F. Galeron, né à Laigle en 1794, mort à Falaise, procureur du roi, en 1838, rédigea en 1834, au nom de la Société des Antiquaires de Normandie, le *Rapport sur les monuments historiques de l'arrondissement d'Alençon*, et en collaboration avec MM. de Caumont et de Brix, le *Rapport sur les monuments historiques de l'arrondissement d'Argentan.*

Il avait publié en 1830, dans les Mémoires de la même Société, sa Notice sur quelques monuments druidiques du département de l'Orne. M. de la Sicotière, qui avait été un des fondateurs de l'Association normande, lui consacra une notice reproduite par l'*Annuaire Normand*[1].

Louis Dubois est le premier qui se soit occupé de la bibliographie du département de l'Orne. Il avait recueilli pour ce travail des documents nombreux dont il n'a utilisé qu'une partie. Professeur à l'Ecole centrale, bibliothécaire, rédacteur du *Journal d'Alençon* de 1797 à 1812 et de l'*Annuaire de l'Orne*, auteur de la *Statistique de ce département*, fondateur du Lycée des sciences, des lettres et des arts d'Alençon, éditeur des *Archives annuelles de la Normandie*, Louis Dubois a rendu aux études historiques des services qu'il est nécessaire de reconnaître, surtout lorsqu'on ne partage pas ses idées et ses préventions, et que l'on ne se croit pas obligé d'épouser ses querelles personnelles. M. de la Sicotière sut observer constamment cette sage mesure dans ses rapports avec Dubois, et c'est ainsi qu'il put utiliser les documents, les souvenirs, les indications qu'il put obtenir de lui. L'acquisition de sa bibliothèque, faite par lui en commun avec Julien Travers, professeur à la Faculté de Caen, doit être considérée comme un événement heureux pour les études historiques. Ce fut un des noyaux de cette bibliothèque si riche, surtout en documents relatifs à la période révolutionnaire, que M. de la Sicotière avait colligés et classés avec tant de soin.

Parmi les autres fonds qui vinrent successivement accroître cette bibliothèque, il faut citer celui de M. de Boullemer de Thiville, celui de M. Bouyer de Saint-Servais, le petit-neveu de Fontenelle, celui de M. de Hauteclair, celui de Delestang, celui des conventionnels Valazé, Fourmy, Plet-

[1] M de La Sicotière, tout récemment encore, disait à M. Abel Leclerc qu'il avait connu Galeron au sortir de l'Ecole de droit : « Nos relations devinrent promptement de l'amitié. En mourant il me fit l'honneur de me léguer trois cartons de brochures sur l'Orne. » (Notice sur M. L. de La Sicotière, *Journal de Falaise*, 16 mars 1895).

Beaupré. On y retrouve aussi quelques livres et manuscrits de Chrétien (de Joué du Plain), de l'abbé J. F. Gautier, de l'abbé Gérard, de M. Moisson, etc.

Parvenu à la maturité de son talent, M. de La Sicotière conçut le plan de ses deux principaux ouvrages : *Louis de Frotté et les insurrections normandes* et le *Département de l'Orne archéologique et pittoresque*, cette dernière publication illustrée de belles lithographies dont quelques-unes coloriées, parut en livraisons de 1845 à 1851. Ces travaux, joints à ceux du barreau, ne l'empêchèrent pas de collaborer à la *Mosaïque de l'Ouest*, dirigée par Emile Souvestre, à la *Revue de l'Orne*, à la *Normandie illustrée*, au *Maine pittoresque*, au *Magasin pittoresque*, et de fournir des articles pleins d'intérêt au *Bulletin monumental*, à la *Commission de topographie des Gaules* et à divers recueils bibliographiques à l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*, au *Dictionnaire des Anonymes*, aux *Supercheries littéraires dévoilées*, etc.

Il ne nous est pas possible d'oublier non plus qu'il prit une part considérable à l'organisation des différentes Expositions qui ont eu lieu à Alençon de 1842 à 1870 ; qu'il fut un des fondateurs du Musée de cette ville et de la Société historique de l'Orne, qu'il fut deux fois directeur de la Société des Antiquaires de Normandie en 1844 et en 1893 et qu'en dernier lieu, il était président de la Société d'histoire contemporaine. L'Académie des sciences morales et politiques, en le nommant membre correspondant dans la section d'histoire générale et philosophique, lui a assigné une place à laquelle il avait droit depuis longtemps.

Ses compatriotes n'ont pas oublié les services qu'il rendit à sa ville natale et à son département, au Conseil municipal et au Conseil de fabrique de N.-D. d'Alençon, à la commission du Musée, au Conseil général de l'Orne, à l'Assemblée nationale, au Sénat. Le président du Sénat, M. Challemel-Lacour, a rendu un hommage mérité à la noblesse et à la loyauté de son caractère, à la constance et à la modération de ses

opinions, à la supériorité de son esprit, aux sentiments de bienveillance et de modestie dont il faisait preuve non seulement avec ses collègues et ses égaux, mais surtout dans ses rapports avec les plus petits. Il a rappelé les services qu'il a rendus comme législateur par ses rapports sur les actes du gouvernement de la Défense nationale, sur la protection des petits oiseaux et des animaux utiles et la destruction des espèces nuisibles, par ses vertus et par les discours et profession de foi dans lesquels il s'est montré constamment libéral dans la meilleure acception de ce terme, partisan dévoué et convaincu des institutions parlementaires, respecpectueux de la volonté nationale et adversaire résolu de la politique d'aventure et du despotisme d'en haut comme du despotisme d'en bas. La politique, en l'appelant sur un grand théâtre, ne fit qu'agrandir le cercle de son activité sans l'obliger à sacrifier aucune de ses amitiés ou de ses sympathies.

A l'Assemblée nationale, il se trouva en rapport intime avec les amis de la vieille Armorique vers lesquels le rapprochait déjà le goût des études historiques : Audren de Kerdrel, A. de la Borderie, A. Lallié.

Il nous reste à faire connaître les principaux travaux qu'il a publiés sur l'Anjou, la Vendée et la Bretagne.

Initié par Châteaubriand à cette religion du passé où s'alimente la flamme pure du patriotisme. M. de la Sicotière s'était de bonne heure pénétré de cette pensée, que l'Armorique, terre classique et dernier asile des traditions antiques et des légendes merveilleuses qui ont donné naissance aux poésies des bardes bretons, a été souvent cher pour l'inspiration des grandes pensées et des actions héroïques. Il a exprimé très nettement cette opinion dans son *Mémoire sur le roman historique* publié en 1839.

Son premier voyage à Angers date de 1841. Nous en avons comme témoignage ses *Rapports sur l'église Saint-Serge et sur la cathédrale d'Angers et la crypte de Lesvières*. Il assista également au Congrès tenu à Poitiers en 1843 et présenta un

rapport sur la collection de Mme de La Fayette. Il adressa l'année suivante à la Société des antiquaires de l'Ouest des *Observations sur le symbolisme religieux*, à propos du système développé par M. l'abbé Auber.

Son second mariage avec Sophie-Marie de Launay de Saint-Denis lui fournit l'occasion d'entretenir des relations suivies avec la Bretagne et le pays vendéen. Il a ainsi marqué sa place dans la *Revue de l'Anjou* par *le Curé Cantiteau*. (*Notes sur les Cathelineau*, 1877, in-8°, 88 p., avec un supplément de 10 p., publié en 1878, par *le Curé Pons* 1880, in-8°. 125 p., par les *Préliminaires de la Pacification*, 1885, in-8°, 86 p., par son *Etude historique et critique* sur l'ouvrage de M. Port, *La Vendée angevine*, 1885, in-8°, 40 p.)

Dans la *Revue de Bretagne et de Vendée*, nous trouvons le *Patriote d'Héron*, 1879, in-8°, 51 p. — *M. Jules de la Pilorgerie*, 1882, in-8°, 20 p. — *Frotté en Bretagne et en Vendée*, 1884 in-8° 26 p.

A la Société des bibliophiles bretons, M. de la Sicotière a donné : *Vieux livres et vieux papiers. Lettre à M. Alfred Lallié, ancien député*, 1873, in-8° 34 p.

A l'Association bretonne, il fut chargé d'un *Rapport sur la visite aux anciens monuments, au Musée et à l'exposition archéologique de Châteaubriant*, 1882, in-8° 16 p.

La *Revue de la Révolution*, publiée à Nantes par M. Bord, eut en M. de la Sicotière un collaborateur des plus actifs. Il publia dans ce recueil : L'*Evasion du fort de Jouxe*, janvier 1805 1833, in-8°, 13 p. (Il s'agit, comme on sait de l'évasion de H. d'Andigné). — *Un chapitre de l'histoire de Frotté. Naissance, famille, éducation, régiment*, 1884, in-8°, 28 p. — *Biographie, bibliographie* (contenant notamment une notice sur M. du Châtellier, t. VIII, p. 65, 80). Il faut y joindre une autre *Notice biographique* publiée dans le *Bulletin monumental* en 1885, (in-8° 11 p.)

Il donna, en 1875 un compte rendu de l'ouvrage de M. du Chatellier, la *Mort de Louis XVI*, Alençon, en 1875, in-8° 11 p.

Il publia également à Alençon, en 1878, un compte rendu intitulé : *David d'Angers, sa vie, son œuvre ses écrits et ses contemporains,* par M. Henri Jouin (in-8° 8 p.)

Il fit paraître dans la *Revue du Maine,* en 1877, *La mort de Jean Chouan et sa prétendue postérité* (in-8° 38 p.) en 1880, *René Chouan et sa prétendue postérité,* (in-8° 18 p) ; et les *Soumissions dans l'Ouest* (janvier-février 1800, in-8° 44 p.)

Dans la *Revue des questions historiques,* nous trouvons en 1878 : Pacification de la Vendée (1800). Conversations sur un officier envoyé par le général Hédouville et MM. de Chatillon et de Bourmont, in-8° 16 p.

Dans la *Revue des documents historiques* : *Les articles secrets. Pacification de la Vendée en 1795,* 1881, in-8° 64 p.

Dans la *Revue des provinces de l'Ouest* : Bibliographie (Normandie-Anjou-Maine-Bretagne) 1830, in-4° 16 p.

Nous avons en outre à mentionner : l'*Association des étudiants en droit de Rennes avant 1789.* (Nantes, Vincent et E. Grimaud, 1883, in-8° 74 p.) — *Notice sur Notre-Dame du Chêne.* (Angers, Germain et Grassin 1880, in 8° 16 p.) — *Généraux et chefs de la Vendée et de la Chouannerie,* (Paris, Retaux-Bras, 1887, in-8° avec portraits) M. de la Sicotière a donné dans ce recueil une importante étude sur Puisaye.

Je sortirais des limites que je me suis imposées si j'essayais de donner une analyse de l'ouvrage qui a consacré la réputation de M. de la Sicottière *Louis de Frotté et les insurrections normandes, 1793-1832.* (Paris, Plon, 1885, 3 vol. in-8°), auquel l'Académie des sciences morales a décerné le prix Marcellin Guérin. Les critiques les plus compétents, sans distinction d'opinion se sont accordés à reconnaître que cet ouvrage, fruit de vingt années de travail, constitue une mine inépuisable de renseignements sur les personnages qui ont été mêlés aux insurrections normandes et vendéennes, en même temps qu'un livre d'histoire, composé avec un talent remarquable. Personne peut-être n'en a mieux fait ressortir le mérite que M. Challemel-Lacar, dans son discours au Sénat.

Les historiens de la Révolution consulteront également avec profit sa *Bio-bibliographie de la Reine Marie-Antoinette.* (Paris, Dupuy de la Mahérie, 1862, in-8°, 62 p.) et son mémoire intitulé *Le Faux Louis XVII.* (Paris, Victor Palmé, 1882, in-8°, 164 p.)

La *Revue du Bas-Poitou* a eu enfin l'avantage de recueillir le dernier ouvrage sorti de cette plume vaillante. Son mémoire sur *Louis XVII en Vendée,* dont le début a paru dans la première livraison de 1895, est une dernière réfutation des erreurs et des mensonges accumulés par les sectaires de la Petite Église royaliste, dont l'absurdité ne le cède en rien à celle des fanatiques convaincus de la Petite Eglise anti-concordataire.

Mais quelque importantes que soient les publications que nous venons d'énumérer, elles ne donnent cependant qu'une idée imparfaite des travaux réalisés par M. de la Sicotière. Le nombre des dossiers qu'il a préparés, des manuscrits qu'il a révisés et annotés et mis en état d'être imprimés est peut-être plus grand encore que celui des ouvrages qu'il a mis au jour. On cite, entre autres, une histoire du protestantisme dans la généralité d'Alençon, une étude complète sur Pierre Corneille Blessebois, divers répertoires archéologiques, historiques, biographiques, bibliographiques, enfin de précieuses collections de pièces autographes ou imprimées de la plus grande rareté, particulièrement de la période révolutionnaire, que plusieurs de nos grandes bibliothèques seraient heureuses de posséder.

Il me resterait à parler des éminentes qualités dont il était doué, à rappeler son affabilité, sa bienveillance pour tous les travailleurs, quelque humbles qu'ils fussent, la générosité avec laquelle il leur communiquait les richesses de son cabinet. Sa présence dans un Congrès ou dans une de nos modestes académies de province apportait sur toutes les questions une lumière et une vie nouvelle. Il était l'âme de ces réunions auxquelles son érudition profonde, son esprit

plein de vivacité et d'agrément donnaient un charme dont ceux-là seuls qui l'ont goûté peuvent avoir une idée. Sa mort survenue presque inopinément est un deuil pour tous ses confrères à quelque province, à quelque branche de l'érudition qu'ils se rattachent. Ses amis de la Vendée, quelque insuffisante que soit cette notice, nous sauront gré tout au moins de l'intention que nous avons eue de rendre un hommage mérité à la mémoire d'un maître dont l'âge n'avait pu refroidir le cœur ni éteindre les brillantes facultés, et qui est mort, nous pouvons dire, la plume à la main.

LOUIS DUVAL,

Directeur de la *Revue Normande*.

LOUIS XVII

EN VENDÉE

(*Suite*[1])

II

EN VENDÉE

Nous arrivons au point capital de notre discussion, et de nouveau nous appelons le contrôle le plus scrupuleux, le plus sévère, des lecteurs de la *Revue* sur nos observations.

Ce ne sont plus seulement les contradictions existant entre le système des divers prétendants ou même dans chacun de leurs systèmes, les invraisemblances et les insanités dont ils fourmillent, que nous allons dénoncer, mais la production de pièces matériellement fausses, la falsification de certains textes, d'audacieux démentis aux données les plus positives de l'histoire.

C'est toujours Regnault-Warin qui va ouvrir la marche.

« En peu d'heures, dit son héros (Felzac) » nous arrivâmes à Fontenay occupé par le quartier général de l'armée catholique et royale, auquel j'avais dépêché un courrier. La garnison était sous les armes ;

[1] Voir la livraison de mars 1895.

de toutes parts retentissait le bruit d'une canonnade d'allégresse. Charette, accompagné de ses généraux, vint recevoir le jeune roi et déposer aux pieds de Sa Majesté le glaive tiré pour sa querelle. Charles, prenant ce fer, s'empressa de le remettre dans le fourreau, et dit avec autant de grâce que de sensibilité : Je l'aime mieux là. Le général répondit qu'il était prêt à tout faire pour qu'il n'en sortit plus. Le soir, il y eut une illumination universelle, et le jour d'ensuite fut fixé pour l'inauguration du nouveau monarque.

« Cette cérémonie eut lieu en effet et fut célébrée dans l'église paroissiale de Fontenay. Le procès-verbal du sacre administré au fils de Louis par l'évêque de S. XXXXXX dans la tour du Temple avait été envoyé à Charette ; il fut lu par ce chef des insurgés. Le nouveau potentat prêta serment aux constitutions de l'État, et reçut celui des personnages désignés pour représenter les Ordres. D'abondantes distributions en argent et en comestibles, une nouvelle illumination, des danses prolongées bien avant dans la nuit terminèrent cette solennité. Louis fut logé dans le château avec sa gouvernante, quelques personnes de confiance et nous. La garde de sa personne fut remise à une nombreuse et vaillante division de l'armée. » (IV, p. 116).

Ce récit avait été adopté par Hervagault (II, 146), avec la substitution de Belleville à Fontenay, comme théâtre de la scène (I, 170) ; mais il est tellement extravagant que ni Bruneau, ni Naündorff lui-même n'ont osé se l'approprier. Richemont a été plus hardi ; Claravali, un de ses biographes, nous le montre en 1794, au quartier général de Charette, passant en revue l'armée royaliste (114) ; puis « reconnu » à Beaupréau par les chefs vendéens réunis à cet effet (115, 116).

Proclamation, revues, reconnaissances, tout cela est également faux, impossible même.

Ces faits se seraient passés au grand jour, sous les yeux d'une population entière ; des centaines, des milliers de témoins devraient en déposer, et vous n'en produisez pas un seul[1] !

[1] Claravali (114, 115) a bien essayé, dans son fatras, de donner une petite liste des personnes qui auraient vu Louis XVII en Vendée en 1794 ou 1795, mais il se garde de les nommer ; il ne les désigne que par des initiales ou

Les nombreux historiens qui, depuis un siècle, ont écrit l'histoire de la Vendée, auraient dû les connaître, — et pas un d'eux n'y fait la moindre allusion, pas un seul !

Chefs et soldats, acteurs et simples spectateurs, ont laissé des mémoires intimes, secrets, livrés aujourd'hui à une publicité à laquelle ils n'étaient pas destinés, — et pas un d'eux n'en parle, pas un seul !

Les correspondances républicaines ont livré tous leurs secrets, non seulement ceux des administrateurs, des représentants, des magistrats, des militaires, mais ceux des insurgés, leurs ennnemis, les projets, les espérances, les illusions de ces derniers ; les archives nationales et les archives de la guerre, celles des départements ont été fouillées dans tous leurs recoins ; les recueils de Savary, de Chassin, de du Chatellier sont là. . et dans l'immensité de ces documents, pas une trace de ce séjour si bien fait pour attirer tous les regards et toutes les préoccupations — pas une !

En vain essaierez-vous timidement, gauchement d'expliquer cette conspiration du silence par la mort de quelques-uns des témoins — Tous n'étaient pas morts : par le besoin de soustraire le Dauphin aux recherches de ses ennemis — Vous oubliez que vous avez dit vous-même que sa venue en Vendée aurait été annoncée et proclamée à grand bruit ; par un dévouement superstitieux à la Monarchie — Ce n'est pas en Vendée où l idée monarchique fit tant de héros et de martyrs, que la légitimité véritable aurait été sacrifiée, de gaîté de cœur, à une légitimité fausse et criminelle.

D ailleurs, on ne bouche pas les oreilles, on n'étouffe pas la voix de tout un peuple !

Il est, d'un autre côté, historiquement certain que les Vendéens ne s'emparèrent jamais des Sables, dont il sera ques-

par des points ; il n'invoque même que des racontars de seconde ou troisième main. Il aurait pu donner dix pages de ces pauvretés, sans faire faire un pas à la question. Pas un de ses alliés, je leur rends cette justice, n'a eu le courage de le suivre sur ce terrain.

tion plus loin, et qu'ils n'occupèrent Fontenay que pendant peu de jours, à la suite de leur victoire du 25 mai 1793. Charette, à ce moment, n'était même pas avec la Grande Armée. On le voit se joindre à elle aux affaires de Nantes, de Luçon, de Torfou, et, dès le commencement d'octobre, il prendra le parti qu'on lui a tant reproché, de se cantonner sur son propre territoire, en laissant aux autres chefs le soin et la responsabilité de défendre le leur[1]. Ni avec eux ni seul, il ne s'approcha jamais de Fontenay pendant la première guerre (1793-1794).

Pendant la seconde (juin 1795 à février 1796), il se concentra encore davantage dans le *Marais*, réduit à des coups de main et absolument hors d'état d'essayer des pointes lointaines. Tout s'y passe autour de Légé, de Belleville, de Machecoul, à une grande distance de Fontenay, des Sables et de Beaupréau[2] et sa présence y est signalée pour ainsi dire jour par jour. Consultez les nombreux historiens de la Vendée, de toutes nuances, depuis Bourniseaux, le premier en date, jusqu'aux six gros volumes de l'abbé Deniau, en passant par Beauchamp, Crétineau-Joly et Muret ; les biographes spéciaux de Charette comme Le Bouvier, Desmortiers et Muret ; — les recueils de documents de Savary et de Chassin ; consultez les histoires particulières de la ville de Fontenay[3], consultez la ville elle même dont tous les habitants ont pu recueillir de la bouche de leurs pères ou de leurs grands-pères, la tradition, relativement récente, de la période révolutionnaire... Je vous défie de trouver une ligne, un témoin pour appuyer cette affirmation mensongère de la présence à Fontenay du jeune roi, ni même de celle de Charette. Les républicains ne cessèrent pas un jour d'occuper cette ville qu'ils

[1] Abbé Deniau, *Histoire de la Vendée*, II, 540.

[2] Les quartiers généraux de Charette étaient éloignés à vol d'oiseau (ce qui suppose une distance en réalité beaucoup plus considérable) d'environ 11 lieues des Sables, 15 de Beaupréau, 20 de Fontenay.

[3] Par Fillon et autres.

gardaient d'autant plus soigneusement qu'ils y avaient une partie de leurs magasins. (Savary).

Le principal ou plutôt le seul document produit pour établir le séjour de Louis XVII en Vendée, c'est la prétendue proclamation de Charette à ses troupes pour les rallier autour du jeune fugitif qui leur a été confié, et pour les détourner de la paix.

La voici textuellement, telle qu'elle a été fabriquée par Regnault-Warin, d'après des souvenirs du *Conciones*, insérés par lui dans son roman *Le Cimetière de la Madeleine*, (IV, 126), reproduite par Labreli de Fontaine d'abord, puis invoquée par les partisans de la Survivance.

Charette à qui son discours fesait bouillonner le sang, fixait avec une inquiétude mêlée d'indignation ses perfides officiers. « Que « parlez-vous d'intérêt et de profit, s'écria-t-il ; qu'entendez-vous « par des conditions lucratives? Est-ce pour nous enrichir que « nous fesons la guerre? Sera-ce pour rétablir nos fortunes que « nous ferons la paix? Ne vous souvient-il plus du serment par « lequel vous avez enchaîné vos destins à ceux du roi? Ne sentez-« vous plus palpiter vos cœurs au cri de l'honneur? N'êtes-vous « plus royalistes et français? Eh quoi! des usurpateurs siègent sur « un trône inondé du sang de vos monarques, et tout le vôtre ne « se soulève point? Les bourreaux de Louis XVI, armés d'un poi-« gnard au lieu de sceptre, foulent d'un pied superbe la nation « prosternée, et vous renoncez à la remettre debout et à les punir? « Pourquoi mendier, qu'est-il besoin d'attendre les secours tardifs « et honteux de l'Angleterre et de la Russie? Qu'ont de commun « avec notre querelle, nos désirs, nos espérances, notre courage, « notre dévouement, le flegme des autocrates du Nord, la fausse « protection des insulaires? Ne rougissez-vous pas de honte et de « dépit, ne frémissez-vous pas de courroux, en commettant à des « mains étrangères le soin de vos vengeances? Est-ce Georges ou « Catherine qui sont morts sur un échafaud? Est-ce le despotisme « moscovite ou la grande charte anglaise qu'on a renversés? Non, « c'est votre monarchie que la sape de la Révolution a fait écrouler; « c'est le trône de Saint Louis qui s'est enfoncé dans la fange san-« glante de la démagogie; c'est le fils de Henri IV qui a porté sa « tête découronnée sous la hache des bourreaux; c'est le sang de

« ses serviteurs dévoués, de ses amis fidèles, des meilleurs citoyens ;
« c'est le sang de vos pères, de vos enfants, de vos épouses, de vos
« amis, de vos amantes, qui a ruisselé par torrent des échafauds
« sur le sol français ! Et vous voulez poser les armes ! Que dis-je ?
« Vous prétendez les mettre aux genoux des meurtriers régnans ?
« De leurs mains qui vous ont égorgés ou dépouillés, vous recevrez
« ces dons insultants ? Ceux qui ont incendié vos moissons vous
« offrent des grains ? Ils veulent rebâtir vos demeures, ceux qui les ont
« démolies par le fer ou par le feu ? Oui, ils les rebâtiront ; mais ce
« sera des ossements de vos frères massacrés, c'est avec votre sang
« qu'ils cimenteront ces horribles matériaux ! Allez donc, lâches et
« perfides soldats ! allez, déserteurs d'une cause que vous déshonorez ! abandonnez aux caprices du sort, à l'instabilité des événements, ce royal et malheureux orphelin que vous jurâtes de
« défendre ! mais plutôt emmenez-le captif au milieu de vous ; conduisez-le aux assassins de son père ; soyez sans pitié pour son
« âge, pour ses grâces, pour sa faiblesse, pour ses revers ; et lorsque vous serez en présence de vos nouveaux maîtres, devenez
« dignes d'eux, en faisant rouler à leurs pieds la tête innocente
« de votre roi !... »

Que peut l'éloquence de la probité contre celle de l'égoïsme ? Ce discours bien fait pour entraîner d'autres cœurs, remua faiblement ceux-ci ; je vis des larmes prêtes à jaillir ; le sordide intérêt les repoussa... »

Il est évident, tout d'abord, par la manière dont elles sont encadrées dans le récit de Regnault-Warin et par le texte même, qu'ainsi que nous l'avons toujours soutenu, les paroles de Charette constituent non pas une proclamation, mais un discours — non pas une proclamation destinée à des lecteurs *absents*, mais un véritable discours adressé à des auditeurs *présents*, avec lesquels l'orateur dialogue pour ainsi dire : « Que parlez-vous d'intérêt et de profit ? Qu'en-
« tendez-vous par des conditions lucratives ?..... ne vous
« souvient-il plus ?.... vous renoncez..... Ne rougissez-vous
« pas ?.... Vous voulez poser les armes ! Que dis-je ? Vous
« prétendez... Allez donc, lâches et perfides soldats !... »
Etc, cela saute aux yeux les plus prévenus.

Voyons maintenant par quels arguments nos contradicteurs ont essayé de soutenir l'authenticité de la pièce.

L'un d'eux, grand partisan de Richemont — et c'est assurément l'un des plus autorisés — M. Le Normant des Varannes (*Edouard Burton*) y a mis une insistance particulière ; aussi le suivrons-nous pas à pas, sans lui faire grâce d'aucune de ses méprises et de ses erreurs, empruntées pour partie, il est vrai à Gruau (*Survivance*, XXXI) et à M. Henri Provins (*Le dernier roi*, II, 191 et s.)[1] dont il aurait dû se défier. Pour lui, en effet, Naündorff n'est qu'un intrigant et ses partisans ne sont que des dupes ; à charge de revanche !

Et c'est pourtant à des adversaires ainsi suspects de spéculation honteuse ou d'excessive crédulité que, des deux côtés, les combattants empruntent une partie de leurs arguments ! sans même se donner la peine de vérifier l'exactitude de leurs citations et s'appropriant de confiance leurs bévues et leurs falsifications !

« Cette proclamation célèbre, dit-il, dont l'authenticité n'est pas « mise en doute aujourd'hui, quoi qu'on ait essayé de l'attribuer à « Regnault-Warin[2], auteur du *Cimetière de la Madeleine*. » (24)

Pas un des anciens historiens de la Vendée ni des biographes de Charette ne l'avait connue ou n'avait daigné y attacher la moindre attention. C'est Labreli de Fontaine qui, dans un de ses pamphlets de 1831, s'avisa le premier de la rééditer sans indiquer naturellement la source à laquelle

[1] Le même M. Provins avait avancé que la proclamation aurait été citée par Crétineau-Joly, (*Histoire de la Vendée militaire* ; p. 363) : La proclamation citée par Crétineau est celle du 22 juin 1795 dont nous avons démontré la fausseté dans notre étude sur les *Articles Secrets*, fausseté qu'il reconnaît avec nous. Non seulement elle ne fait pas la moindre allusion à la présence en Vendée du jeune prince, mais elle constate « qu'il est mort dans la prison du Temple ! » Fiez-vous donc aux citations ! Nous regrettons aussi que M. Provins (I, 22) présente le procès de la malheureuse Reine (octobre 1793) comme une réponse à la proclamation qu'il date lui-même de la fin de 1795. Par ces erreurs de l'un de nos adversaires les plus sérieux qu'on juge de la confiance que doivent inspirer les autres.

[2] *Me, me adsum qui feci !*

il l'empruntait. En 1882, nous signalâmes cette source plus que suspecte; on n'essaya pas de nous répondre. Depuis lors, pas un écrivain de quelqu'autorité, en dehors des Naündorffistes ou des Richemontistes, n'a osé en faire usage.

J'ajoute que mes demandes de renseignements sur la personne et les écrits de ce Labreli de Fontaine, glorifié par mes adversaires comme une autorité véritable, sont restées sans réponse[1].

« De ce qu'un romancier en a tiré parti, il ne (s'en suit) pas que « ce soit une pièce apocryphe. » (24)

Sans aucun doute ; mais quand tous les autres documents, quand presque tous les détails donnés par ce romancier de bas étage sont absolument apocryphes, on est en droit et même en devoir de suspecter la sincérité de celui-là, de se demander où il l'a puisé et si quelques preuves extrinsèques viennent en justifier l'authenticité. — Ici rien de tel. La pièce est romanesque comme le reste du roman.

« Un général Vendéen, le comte de Vauban, la donne dans ses « *Mémoires*. » (24)

Ce n'est pas vrai. De la proclamation en question il n'est pas dit un mot dans les *Mémoires*[2]. Une assertion aussi fausse sur un point qu'il était si facile de vérifier, donne la mesure de l'incroyable sans-façon avec lequel certains soi-disant historiens traitent l'histoire.

« Un exemplaire de cette proclamation imprimée en 1795, existait « à la préfecture de police et le secrétaire, M. le baron Tardif, en « avait donné copie à M. Bourbon-Leblanc avocat. Les incendies « de la Commune ont dû détruire cet exemplaire, mais M. Nauroy « en a découvert un autre, aux archives de la guerre. A l'endroit

[1] *Les faux Louis XVII*, p. 50, 71, 72, 73, — *L'intermédiaire des chercheurs et curieux*, 30 septembre, 30 décembre 1894.

[2] Paris 1806 in-8°.

« où devrait se trouver le passage relatif à Louis XVII, est un « vide produit par un grand coup de ciseaux[1]. » (24)

Qu'une ou plusieurs copies *manuscrites* de la prétendue proclamation soient venues échouer à la Préfecture de Police, après avoir été saisies chez quelqu'un des nombreux prétendants qui voulaient s'en faire une arme ou chez leurs partisans qui s'en faisaient un argument, la chose est fort possible. Mais qu'on y ait jamais vu l'original *imprimé*, authentique, de cette proclamation, nous le nions absolument, par la raison péremptoire que cette proclamation n'exista jamais. Nous allons le démontrer. Constatons ici que nous n'avons aucun témoignage direct, positif de son existence, mais des souvenirs plus ou moins exacts, plus ou moins sincères, transmis, soi-disant du baron Tardif à Bourbon-Leblanc, de si pauvre autorité, par Bourbon-Leblanc à d'autres, par d'autres à M. Le Normant, par M. Le Normant à ses lecteurs; de pures allégations. Souvenirs et allégations, nous savons déjà ce que valent ceux des Richemontistes !

Quant à la découverte qu'aurait faite M. Nauroy, aux Archives de la Guerre, d'un autre exemplaire de la proclamation *imprimée*, nous y opposons le formel démenti de M. Nauroy lui-même. Voici ses propres paroles : « Ce serait à l'occasion « de l'arrivée du Dauphin en Vendée, que Charette et Pui- « saye auraient publié deux proclamations où il serait ques- « tion de ce dernier. Je dois dire que les textes authentiques « paraissent avoir disparu, et les différentes copies que j'ai « eues sous les yeux me paraissent suspectes[2]. »

J'ajoute que les recherches les plus attentives aux Archives de la Guerre m'ont donné la certitude personnelle que la prétendue *proclamation* de Charette ne s'y trouve pas.

[1] Je transcris littéralement le passage de l'*Histoire de Louis XVII*, sans le bien comprendre.

[2] *Les Secrets des Bourbons*. Paris, Charavay, 1882, in-12, p. 73.

« Enfin, nous avons retrouvé un rapport de police du 13 septembre « 1817 donnant les noms des 38 signataires de cette proclamation « parmi lesquels nous relevons ceux des principaux chefs de l'in- « surrection, Stofflet, La Rochejacquelein, Scepeaux, Frotté, de Les- « cure... Cette proclamation de Charette, dont nous n'avons pu trou- « ver la date précise est de la fin de l'année 1795. (24)

De plus en plus fort ! Voilà la signature de Lescure invoquée comme authentiquant une pièce de la fin de 1795 ; or Lescure était mort, après le passage de la Loire par la Grande Armée Vendéenne, le 4 novembre 1793, entre Ernée et Fougères[1].

Pour Frotté, il n'exerça jamais l'ombre d'un commandement dans la Vendée. Après sa visite à Charette en février 1795 et les conférences de la Mabilais (mars-avril 1795), il avait passé en Normandie, et il y resta jusqu'à sa rentrée en Angleterre, juin 1796. A la fin de 1795, il était en pleine activité de guerre sur le territoire Normand. Il n'a donc pu signer à cent lieues de ses cantonnements la prétendue proclamation des chefs Vendéens.

« Enfin, dernier argument, M. Dupré-La Salle, avocat général « dans l'affaire des Naündorff contre le comte de Chambord, aurait « reconnu l'authenticité de la proclamation. » (24)

Encore une fois, *ce n'est pas vrai* ? M. Dupré-La Salle dans ses conclusions que nous venons de relire[2] ne dit pas *un mot* de la proclamation en question.

Toute cette argumentation en faveur de l'authenticité de la proclamation est donc pitoyable. Elle repose sur des citations fausses, sur des allégations sans preuves ; elle se retourne contre ses auteurs.

Mais je vais plus loin et c'est dans la pièce même qu'ils invoquent que je trouve la preuve évidente de sa fausseté.

[1] Mme de la Rochejacquelein, *Mémoires*, et tous les historiens.

[2] *Droit*, 13 juin 1851.

Elle est d'un style emphatique et grotesquement sentimental qui ne fut jamais celui de Charette.

Ce n'est point à des laboureurs, à des *maraisins* qu'il aurait eu la niaiserie de faire un cours d'histoire diplomatique.

Il n'aurait invectivé ni le gouvernement anglais qui lui avait envoyé un convoi de secours en août 1795, à Saint-Jean-des-Monts, et sur lequel il comptait pour en obtenir d'autres, ni la Russie, protectrice des émigrés et qui par la plume de Sawarow, lui adressait, le 1er octobre, les témoignages les plus vifs de sympathie et d'admiration.

On ne peut indiquer ni le lieu ni le jour où cette proclamation aurait paru[1].

[1] M. Henri Provins (II 192) va jusqu'à dire que cette proclamation est datée de décembre 1795. C'est une erreur. Elle n'est point datée. Tous ses alliés en conviennent et se bornent à dire qu'elle doit être de la fin de l'année 1795. (*Survivance*, XXXI ; — Le Normant, 24) ; ce qui, du reste, n'est pas vrai davantage, ni même possible ainsi que nous l'allons démontrer.

Quelques explications sont ici nécessaires.

Une erreur commune à la plupart des partisans de la Survivance consiste à avoir admis l'existence de ces fameux articles secrets aux termes desquels, lors de la pacification de la Jaunaye en février 1795, les représentants de la Convention auraient pris l'engagement de remettre les enfants du Temple aux mains de Charette dans un délai déterminé, et même de rétablir la Monarchie. Cette erreur, il faut le dire, ils n'en ont pas été les promoteurs. Ils l'ont empruntée, sans examen suffisant, à nombre d'historiens de l'école royaliste et même de l'Ecole républicaine, qui se l'ont trop complaisamment transmise depuis quatre-vingts ans. Je l'ai réfutée, il y a longtemps déjà (*Les Articles Secrets*, 1881) par des arguments que je crois péremptoires, car on n'a même pas essayé d'y répondre. J'y discutais à fond les témoignages des négociateurs de la pacification, les opinions des historiens divers. J'y démontrais que le manifeste du 22 juin 1795 attribué à Charette, au moment de la reprise d'armes, la seule pièce officielle où l'existence des *Articles* fût positivement alléguée, était certainement apocryphe. Il n'y eut jamais d'Articles secrets écrits ; il n'y eut même pas de conventions verbales discutées et arrêtées formellement, stipulant, le rétablissement de la Monarchie et la remise des enfants de France aux mains de Charette : rien du moins ne le prouve : tout au plus des ouvertures relatives à ces divers points faites par des chefs royalistes à quelques-uns des représentants, ouvertures, qui au lieu d'être repoussées, furent accueillies avec une certaine bienveillance et auxquelles il fut répondu par des promesses plus ou moins formelles, plus ou moins évasives selon le caractère de ceux qui les firent. Réduite à ces termes, la question des Articles secrets n'a rien à voir dans celle de la Survivance.

Imprimée et répandue nécessairement à grand nombre d'exemplaires, on n'a pu jamais en retrouver un seul.

Un imprimé suppose une imprimerie, et jamais, à notre connaissance Charette n'eut d'imprimerie à sa disposition.

Dans la prétendue proclamation du 22 juin 1795[1] ; dans celle bien authentique celle-là, et dont la sincérité n'a jamais été contestée, il avait affirmé la mort au Temple de l'enfant royal, dont on lui fait quelques mois après invoquer l'existence !

Poursuivons notre examen et achevons de démontrer l'évidence.

La prétendue proclamation de Charrette n'est pas datée quoiqu'en aient dit certains de nos adversaires, mais ils sont d'accord pour la placer à la fin de 1795[2].

Ils n'ont pas vu que cette date est tout à fait inconciliable avec le texte et même avec leurs propres systèmes.

Après une lutte énergiquement soutenue pendant toute l'année 1794[3], Charette, épuisé de forces et de ressources,

[1] Je me fondais principalement sur la date de cette pièce : (*Réponse des armées catholiques et royales de la Vendée et des Chouans, ou Rapport fait à la soi-disant Convention du 16 juin 1795...* date absolument inconciliable avec celle du *Rapport* — sur la fausse indication du lieu d'impression, sur l'impossibilité absolue qu'elle eût été signée par Stofflet et Bernier, qui s'empressèrent de la désavouer et qui, à cette époque, étaient en très mauvais termes avec Charette ; — sur l'authenticité incontestable et incontestée de la proclamation du 26 juin (4 jours après) dont les termes excluent toute idée d'un manifeste antérieur.

Hâtons-nous d'ajouter que ces deux proclamations des 22 et 26 juin 1795, loin de favoriser le système des partisans de la Survivance lui portent au contraire un nouveau coup. Dans la première, il est dit textuellement : « Louis XVII vient d'expirer dans la prison du Temple ; » Dans la seconde, « le fils infortuné de notre malheureux monarque, notre roi a été lâchement empoisonné par une secte impie. » Voilà donc la mort de Louis XVII affirmée positivement dans les documents même où, en désespoir de cause, on voudrait chercher des arguments en faveur de la Survivance !

M. Henri Provins, (t. I, 356 et suiv.) a apprécié cette partie de notre étude avec une indulgence dont nous le remercions et nous a même fait l'honneur d'en adopter les conclusions. M. Baguenier-Desormeaux, si compétent dans toutes les questions vendéennes, vient aussi de se prononcer contre l'authenticité du manifeste du 22 juin. (*Revue de l'Anjou*, t. XXIX 1894, p. 245.)

[2] Le Normant, 24 ; — Provins, II, 192. *Survivance*, XXXI.

[3] C'est à propos de cette campagne de 1794, que Napoléon a dit de Charette : « Il laisse percer du génie. » (*Mémorial de Saint-Hélène*).

avait dû se prêter à un accommodement avec la République. Le traité de la Jaunaye avait été signé le 17 février 1795. C'était une trève au fond plutôt qu'une paix véritable. Il fut exécuté toutefois, avec des plaintes et des récriminations réciproques, jusqu'au mois de juin, date à laquelle Charette reprit les armes. Il débuta par l'enlèvement du camp des Essarts, 28 juin.

La proclamation ne peut coïncider avec la période de la pacification.

A partir de la fin de juin jusqu'à la destruction et à la prise de Charette (23 mars 1796), il n'y eut ni nouveau traité, ni nouvelles négociations entre lui et les Représentants du Gouvernement, auxquels puisse s'appliquer la proclamation ci-dessus. Il y eut certaines défections individuelles, mais Charette demeura inébranlable, repoussa toutes les concessions qui lui furent offertes et ne s'interrompit pas de combattre un seul jour.

Aussi, Regnault, le fabricateur, et Labreli, le premier rééditeur de la fausse proclamation, l'avaient-ils appliquée à la pacification de février 1795.

Mais ce n'est pas seulement une impossibilité morale qui repousse cette date de la fin de l'année 1795; matériellement, elle est inconciliable avec le système de nos adversaires.

Le texte de la proclamation suppose, en effet, la présence en Vendée, à l'armée vendéenne, du jeune roi. Les Naündorffistes et les Richemontistes affirment de même qu'il y était encore lorsqu'elle aurait été lancée ; c'est même à raison de cette circonstance qu'ils y prêtent une si capitale importance.

Mais en même temps, ils s'accordent pour reconnaitre que son séjour en Vendée aurait été fort court et nécessairement antérieur à la fin de 1795[1].

[1] Provins, II, 192 ; — Le Normant, 24, et *Le dernier Dauphin de France*, Orléans, 1884, in-12, 16. — *Survivance*, XXX.

Claravali, qui ne recule devant aucune absurdité dira (116) : « Au com-

Suivant HERVAGAULT, ce séjour n'aurait duré que « deux mois » — à partir du 8 juin 1795 (*Le faux Dauphin actuellement en France* ; Paris, Lerouge, an XI, t. I, 177) ;

Suivant RICHEMONT (première version), « quelques semaines » — à partir du 8 juin 1795 (*Mémoires du Duc de Normandie*, 1831, 44).

Suivant RICHEMONT (deuxième version), l'enfant aurait été remis au prince de Condé à la fin de juin 1795. » (Claravali, 115 et 140).

Suivant RICHEMONT (troisième version), il aurait été emmené hors de France ! après le massacre « de Quiberon » (qui est de juillet et d'août 1795) et « après un séjour de quelques semaines « en Suisse, il aurait été conduit à Mmes Adélaide et Victoire, (à Rome) fin d'août ou commencement de septembre 1795 ». (Le Normant, 25)

NAÜNDORFF ne contredit point ces calculs.

Tous sont la condamnation de la fameuse proclamation, car tous lui assigneraient une date antérieure de plusieurs mois à celle où leur prince aurait quitté la Vendée.

Donc, impossible de la placer soit avant la pacification, soit pendant la pacification, soit après la pacification.

Quelques-uns de nos adversaires ont essayé de produire une lettre de Charette, à Louis XVIII, aussi fausse que la proclamation et dont bien entendu, personne n'a jamais vu l'original. Il l'aurait écrite peu de temps après le traité de la Jaunaye pour justifier son adhésion à ce traité. Elle entre dans certains détails sur ces prétendus articles secrets dont un examen scrupuleux a pu faire complète justice. Le début : « Je viens apporter ma tête aux pieds de V. A. R., si elle me « juge coupable » suffirait pour en prouver la fausseté. Est-ce

« mencement de 1795, les Vendéens, Charette et Stofflet étaient obligés de « faire la paix pendant laquelle le fils de Louis XVI sortit de France ». Cette paix dura de février à juin 1795. Ce serait donc dans cet intervalle que la fuite aurait eu lieu, et la proclamation aurait été ainsi de beaucoup postérieure.

bien à Charette que l'on peut prêter ce sentimentalisme ridicule, et qu'avait Louis XVIII à faire de *sa tête*? Il est à noter que cette lettre écrite, dit-on, en février ou mars 1795 suppose que le Dauphin est encore au Temple et que, vraie, elle serait un démenti à l'évasion du 19 janvier précédent, en même temps que fausse, elle prouverait la déloyauté des fabricateurs[1].

Rien non plus à induire du manifeste distribué par Puisaye, lors de son débarquement en France, avant Quiberon. Il y suppose l'enfant royal encore vivant. Supposition toute naturelle : Cette pièce avait été imprimée en Angleterre, avant le départ de l'expédition qui ne s'embarqua que le 10 juin 1795, c'est à dire dans un lieu et à une époque où la mort n'était pas encore connue[2].

Que serait donc devenu le prétendant pendant ce séjour en Vendée, de quelques semaines suivant les uns, de dix-sept longs mois suivant les autres ?

Le Normant répond :

« On jugea prudent de le confier à Mme la comtesse de « Turpin de Crissé qui se trouvait à son château d'Angrie où « se trouvait également sa belle-sœur, Mme la comtesse de « Vézins. Il y aurait passé une année environ. » (18).

Assertion non moins gratuite, non moins tardive, non moins téméraire que les autres ; contradictoire avec tout ce qu'a-

[1] Cette pièce figure dans les *Mémoires de Louis XVIII, recueillis et mis en ordre par* M. le duc de D***, Paris, Mame-Delaunay, 1832-33, 12 vol. in-8° ouvrage absolument apocryphe et dont le baron de la Mothe-Langon a été le principal compilateur (*Supercheries littéraires*). *La Survivance* (LXXVI) y voit une preuve d'authenticité. C'est le contraire qu'il fallait dire. Il a fallu toute l'ignorance... ou toute la mauvaise foi de Gruau et de son école pour convertir en documents authentiques les élucubrations fantaisistes ou romanesques de La Mothe-Langon, Touchard-La Fosse et consorts. La lettre de Charette a été réimprimée dans la *Galerie historique de la Révolution française* par Albert Maurin, 1843, II, 177, et dans la plaidoirie de Jules Favre (163). Nous l'avons citée nous-même et appréciée à sa juste valeur dans notre mémoire sur les *Articles secrets*, 33.

[2] *Les faux Louis XVII*, 42.

vaient dit RICHEMONT lui-même et ses historiens, fausse de tout point[1].

Franchement, on n'écrit pas l'histoire avec une pareille désinvolture?

Les Naündorffistes prétendent, eux que Louis XVII aurait été caché dans le château d'un certain Tort de la Sonde; château à peu près introuvable comme celui de la Belle-au-bois-dormant, personnage de tournure et de réputation fort équivoque et que rien ne rattache ni à l'ancienne famille des Bourbons, ni aux guerres de la Vendée. Il semble même résulter des communications de M. Deséglise et plus particulièrement de M. Alfred Bégis, notre collègue à la Société de l'Histoire Contemporaine, qu'il n'était qu'un intrigant, victime des rigueurs de l'Ancien Régime ou plutôt de ses propres écarts, que ce régime avait dû punir, sans crédit aucun, hostile à la cause vendéenne, absent même de France à l'époque où on lui prête ce rôle fantastique de sauveur[2].

[1] La vicomtesse de Turpin-Crissé née Jeanne-Elisabeth de Bongars, morte en 1846 à l'âge de 85 ans, prit aux pacifications de l'Ouest une part très active. Son mari était émigré; son beau-père et son neveu avaient des commandements dans la chouannerie. Angrie est fort éloigné des quartiers de Charette qui ne s'en approcha jamais. Mme de Turpin ne s'y trouvait même pas à l'époque où elle aurait dû y garder le fugitif, ayant été emprisonnée en mars 1793, puis une seconde fois en mars 1794, au Calvaire d'Angers et n'en étant sortie qu'au bout de huit mois. Elle a laissé non pas des mémoires, mais des notes sur son rôle pendant la Révolution, publiées par Beauchamp (*Mémoires secrets et inédits pour servir à l'histoire contemporaine*, Paris, 1825, 2 vol. in-8°), où il n'est aucunement question de Louis XVII. (V. Port, *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, V° *Turpin de Crissé*.)

La supposition que Mathurin Bruneau (qui devait jouer plus tard le rôle de faux Dauphin) se serait rencontré au château d'Angrie avec le véritable, est également démentie par les dates : Bruneau ne parut à Angrie qu'en 1795; sa sœur, qu'il plaît à M. Le Normant de mêler à leurs jeux enfantins, et qui ne s'appelait pas Marie, mais Jeanne, était déjà mariée à cette époque.

[2] *Intermédiaire des Chercheurs et curieux*, xxx, 321, 503, 539, 647.

Le nom de Tort de la Sonde n'aurait été mis en avant que par un seul individu assez suspect lui-même, Brémond, sans l'avoir jamais prouvé, ancien secrétaire de Louis XVI et n'apportant même pas en faveur de Tort, un témoignage précis et personnel, mais des commérages de troisième ou quatrième bouche. Il avait reconnu comme le vrai Louis XVII successivement Naündorff et Richemont. (*Le Dernier Dauphin*, 86.)

Incident particulier sur lequel les Naündorffistes glissent avec une prudence bien concevable, mais qui est encore un démenti à leurs combinaisons, en ce qui touche le séjour du Dauphin dans la Vendée. Pendant ce séjour, il aurait été ressaisi par les autorités républicaines, réintégré en prison et finalement remis de nouveau en liberté, par l'intervention toute puissante de Joséphine, (*Survivance*, 53 ; Provins, II, 276) sans qu'on ose dire ni à quelle date ni dans quel endroit aurait eu lieu l'arrestation, ni dans quelle prison il aurait été transféré ; sans que ni Joséphine, ni aucun autre contemporain ait jamais parlé de ces mystérieuses circonstances, sans qu'on puisse s'expliquer le silence du Gouvernement et sa remise en liberté ! C'était encore un emprunt, un retour aux imaginations de Regnault-Warin (IV, 152[1]).

En réalité pas une preuve, pas le moindre indice en faveur du séjour du jeune prince en Vendée ; rien que des commérages ou des citations tronquées, des pièces apocryphes, qui sont la condamnation même du système qu'elles devaient appuyer.

(A suivre). L. DE LA SICOTIÈRE.

[1] Seulement Warin plaçait cette aventure dans l'Océan, à la suite d'un combat maritime.

HYMNE DE MAI

AUX JEUNES MORTS

Tes gais matins sont frais éclos
Dans les pleurs des aurores roses ;
Le Printemps rit à toutes choses...
Et leurs yeux sont à jamais clos;
O mai !

Tes midis sont pleins de soleil ;
Dans les buissons verts l'oiseau chante
L'hymne d'amour dont tout s'enchante...
Eux dorment l'éternel sommeil ;
O mai !

Ils sont venus tes soirs troublants
Parfumés de roses ouvertes,
De l'haleine des prairies vertes
Et de l'encens les lilas blancs ;
O mai !

Au sépulcre eux dorment sans bruit ;
Et cependant la nature ivre
Veut créer, veut jouir, veut vivre
Dans l'ombre douce de la nuit,
O mai !

De ta nuit où vont voltigeant
Légers, les nuages de tulle,
Dans le suave crépuscule
Que fait au ciel l'astre d'argent
O mai !

Eux ne voient rien. Ils sont passés...
Doux yeux bleus, fières têtes blondes
Rêvant de conquérir des mondes,
Ils sont morts sans s'être lassés
O mai !

De tes parfums, de tes lueurs,
De tes amours !... o cœur étrange
Qui regrette ces âmes d'ange...
Ils n'auront pas connu les pleurs
O mai !

Trop tôt fauchés, ils n'auront pas,
A la douleur, reine des vies,
Livré, naïves et ravies,
Leurs blanches âmes comme appâts.
O mai !

Tandis que les autres mourront
Tous, écrasés par l'immortelle
Douleur, qui courbe devant elle
Chaque volonté, chaque front.
O mai !

Puis un jour... mondes et soleil,
Printemps, amour, en hécatombe,
Tout s'écroulera dans leur tombe,
Et s'y couche sans réveil.
O mai !

Mai 1895.

RENÉE MONBRUN.

LAREVELLIÈRE-LÉPEAUX

D'après ses Mémoires

En la plupart des gens, le nom de Larevellière évoque le souvenir des cérémonies quelque peu comiques de la secte théophilanthropique ; le personnage est une sorte de pape laïque, pontifiant sur l'autel de l'Être-Suprême, organisant des fêtes symboliques, et fondant une religion philosophico-naturelle, assaillie aussitôt de brocards et vite morte sous le ridicule.

Larevellière n'est point du tout l'homme que l'on s'imagine ; son rôle dans la création de la religion des théophilanthropes a été complètement travesti et il donne lui-même, sur ce point, des explications nettes et péremptoires[1], dans

[1] Larevellière avait publié, quelque temps avant le 18 fructidor, des *Réflexions sur le culte, sur les cérémonies et sur les fêtes nationales* : cet écrit fut suivi de deux autres : *Essai sur les moyens de faire participer l'universalité des spectateurs à tout ce qui se pratique dans les fêtes nationales*, et *Du Panthéon et d'un théâtre national*. Mais, dit Larevellière, « mon écrit une fois lu à l'Institut... je ne me mêlai en aucune sorte de l'institution que créa Valentin Haüy, frère du célèbre minéralogiste, et inventeur des procédés d'éducation pour les jeunes aveugles. Il s'était joint à d'autres citoyens que je ne connaissais pas plus que lui. Ils avaient bâti leur culte sur les principes que j'avais publiés, mais sans m'en parler avant qu'il fût devenu public. Ce fut alors qu'ils vinrent m'en faire part. Je me chargeai, à mon tour, d'en parler au Directoire et de lui faire sentir que cette institution pouvait avoir les plus heureux résultats politiques. Le Directoire en jugea ainsi et donna des ordres au ministre de la police Sotin pour protéger les fondateurs de cette nouvelle institution, et pour leur accorder, sur les fonds de la police, les très modiques secours dont ils pou-

ses *Mémoires* parus récemment, et attendus depuis longtemps par les curieux de l'épopée révolutionnaire.

Mais, en revanche, sa participation à la politique de la Révolution et du Directoire fut importante, et mérite que l'on étudie quelque peu ces souvenirs, qui semblent avoir été écrits d'une plume sincère, quoique souvent passionnée.

Né le 24 août 1755, à Montaigu, « d'une famille de bourgeois de campagne », il compte pour bisaïeul un fabricant d'étoffes de Cholet, et pour aïeul un notaire royal ; son père était juge des traites à Montaigu, dont il resta maire près de trente ans ; sa mère se nommait Marie-Charlotte Maillecheau, et appartenait à « l'une des familles les plus anciennes et les plus notables du Bas-Poitou ».

La sœur de Larevellière épousa M. Bellouard de la Bougonière ; et son frère, conseiller au présidial d'Angers, termina sa vie sur l'échafaud.

vaient avoir besoin pour la célébration d'un culte aussi simple et aussi peu dispendieux. Certes, les fonds secrets des gouvernements n'ont pas toujours un emploi aussi honnête et aussi utile.

« Jamais, au reste, ni ma femme ni moi n'avons assisté aux cérémonies des théophilanthropes, et notre fille n'y est allée qu'une seule fois... Mes communications avec eux se sont bornées à deux ou trois entrevues avec leur chef.

« Le véritable fondateur de ce culte fut donc Valentin Haüy. Mais lorsque je me défends de l'avoir été, ce n'est que par amour de la vérité ; car je m'honorerais infiniment d'avoir été le créateur d'une institution religieuse si propre à faire prévaloir les maximes d'une morale aussi sublime qu'elle est simple et pure, sur une licence de mœurs effrénée et sur les honteuses ou insignifiantes pratiques d'une superstition avilissante et souvent cruelle. Ayant, dans tous les temps, bravé le ridicule immérité aussi bien que la menace, je déclare que je n'entends pas renoncer à la petite part d'honneur que je puis réclamer pour moi-même par la publication d'un écrit qui a donné la première idée de la théophilanthropie ; mais je dois, en bonne justice, m'en tenir là. »

La religion théophilanthropique, que les Goncourt ont spirituellement dénommée « une croyance sous le plus petit format », eut à sa tête des hommes connus, comme Dupont de Nemours et Lecouteulx de Canteleu, et finit par être supprimée par Bonaparte, qui se rendait parfaitement compte que la morale des théophilanthropes, très pure, très choisie, mais très philosophique et simple, sans mystères et sans dogmes, ne pouvait suffire aux besoins religieux d'un peuple.

Né avec une complexion faible, le futur directeur de la République française fut soumis par son père, homme « d'une âme aimante et d'un caractère énergique », à des exercices corporels et à un régime un peu rude qui finirent par atténuer sa faiblesse constitutionnelle, sans cependant parvenir à lui donner une force physique moyenne. A cette infériorité de santé et de vigueur il faut sans doute attribuer la profonde mélancolie et la sensibilité nerveuse dont il se plaint souvent, et qui ne furent pas sans lui être à charge en maintes circonstances, d'après son aveu même.

C'est à Montaigu que Larevellière passa son enfance, dans l'intimité de deux amis de son père, M. Jousmet, ancien curé de l'île d'Yeu, et le chanoine Bourasseau ; ce dernier, qui aimait à jouer l'ogre, prétendait couper les oreilles des enfants importuns : « Il ne se retrace à ma mémoire que sa terrible jambette à la main, lorsque, au contraire, je ne me rappelle jamais le bon et respectable Jousmet que le sourire de la bienveillance sur la lèvre et d'excellents fruits dans les mains ».

Bientôt il fallut quitter le paisible pays de Montaigu, et se rendre au collège de Beaupréau, puis à l'Oratoire d'Angers. Cette dernière ville fut choisie de préférence à Poitiers, parce que les parents de Larevellière possédaient, à quatre lieues d'Angers, des vignes et une maison de vendange où ils venaient chaque année, et le voisinage d'Angers leur avait fait connaître beaucoup de monde dans cette ville. « Cette circonstance, dit Larevellière, a influé sur ma destinée. Sans la maison de Chaume je serais resté Poitevin, et même Vendéen d'habitation, comme je le suis de naissance, et comme je n'ai jamais cessé de l'être de cœur.

Ce fut au collège d'Angers que Larevellière se lia avec Leclerc (de Maine-et-Loire) et Urbain Pilastre d'une amitié qui survécut à toutes les vicissitudes : quand il en sortit, il fit ses études de droit à Angers, bien que sa vocation l'entraînât plutôt vers la médecine, et rejoignit à Paris son frère qui

lui conseilla de se faire recevoir avocat, et le fit entrer, à l'âge de vingt-deux ans, chez un procureur au Parlement, afin de le former aux affaires.

Les vacances se passaient à Montaigu, où bientôt Larevellière connut « les transports de l'amour » ; il s'éprit d'une parente, Mlle Gouraud de la Bonnelière, qui périt plus tard dans la guerre de Vendée ; mais dans un séjour qu'il fit ensuite à Munchamps, chez une autre parente, Mme Maillot de l'Offraire, son cœur volage conçut d'autres préférences qui se portèrent, d'abord sur la seconde, puis sur la troisième fille de son hôtesse. « Mais l'objet de ses affections n'était pas dans le pays. C'était le jeune Clémenceau, avec lequel son mariage était convenu depuis longtemps dans les deux familles. Il était alors à Montpellier où il faisait son cours de médecine. On n'attendait que son retour pour célébrer leur union. Si j'eusse connu cette circonstance, que j'appris trop tard pour mon repos, je n'aurais point été entraîné par un penchant sans espoir, et le goût que j'avais pris d'abord pour sa sœur fût devenu un amour durable, tel qu'elle était faite pour l'inspirer ; je me serais attaché à elle pour la vie. »

Le docteur Clémenceau revint de Montpellier, et épousa la jeune fille qui l'attendait. Larevellière quitta alors le Bas-Poitou et retourna à Paris, non sans d'amers regrets ; il pleurait aussi sa terre natale, et avec raison, car, dit-il, « à cette époque, dans la plus grande partie du pays qu'on a appelé plus tard la Vendée, nous étions arrivés à cet heureux état intermédiaire, où l'ancienne gaîté française, sans son ivrognerie et sa grossièreté, régnait encore, s'alliant aux charmes d'une conversation intéressante et polie, et à ceux des bonnes manières, qui ne la dédaignaient pas encore tout à fait. »

A Paris, il devient mélomane et entre dans le parti glückiste ; puis, il veut aller combattre pour l'indépendance

américaine, sans pouvoir mettre son projet à exécution ; il forme un nouveau dessein de mariage, et ne le poursuit pas ; alors il revient à Montaigu, où il passe une année entière, pendant laquelle il cultive, entre deux voyages, l'amitié d'un prêtre distingué, M. Chevreux, prieur de Saint-André-Goule-d'Oie, près de Saint-Fulgent ; enfin sa famille le décide à reprendre des occupations sérieuses à Angers, et c'est là qu'il fit la connaissance de Mlle Boyleau, fille d'un conseiller au présidial, qui, un peu plus tard, en 1781, deviendra sa femme, et qui, pour l'instant, lui inculque la passion de la botanique.

A partir de son mariage, Larevellière habita tantôt Angers, tantôt Montaigu et Nantes. Là, il coulait, près de sa femme et de ses enfants, de paisibles jours, auquel il consacre des lignes émues : « Combien de fois, dans une plus grande élévation, j'ai songé aux heureux moments que je passais à Faye avec mes petites filles, également chères, également aimables! Que j'ai souvent amèrement regretté, au milieu des somptueux repas que j'étais obligé de donner ou de recevoir, ces déjeûners que je n'oublierai jamais, où, lorsque la maman avait mis la tartine à la main de ces deux enfants, elles s'empressaient de me suivre au jardin ! Là, pour compléter le régal, monté sur un cerisier de Montmorency, je jetais en abondance des cerises excellentes dans leur petit panier qu'elles me tendaient. Mais, si j'ai éprouvé bien des regrets, au moins n'ai-je pas connu le repentir ; le ciel m'est temoin que je n'ai jamais désiré sortir de cette douce obscurité.. »

Ce fut la Révolution qui mit en lumière cet avocat inconnu, dont tout le mérite public avait été de professer pendant un an un cours de botanique à Angers.

*
* *

Il ne rentre pas dans le cadre restreint d'une rapide étude de faire connaître en détail les diverses phases de la carrière politique de Larevellière ; nommé syndic municipal de

Faye, et chargé de rédiger les cahiers de sa commune, il compléta son travail en faisant circuler « en même temps un pamphlet sur la noblesse et le clergé », et fut élu député du tiers : son rôle à l'assemblée constituante resta des plus effacés. Après la séparation des Constituants, il rentra à Angers, devint l'orateur en titre du club de cette ville « où j'étais, dit-il, toujours chargé de pérorer lorsqu'il y avait quelque solennité », et occupa ses loisirs à faire dans le pays des tournées ou missions patriotiques, c'est-à-dire révolutionnaires, qui ne lui valurent pas que des succès. C'est ainsi qu'à Saint-Laurent-sur-Lèvre, il faillit être écharpé, avec ses compagnons, par des pèlerins peu sensibles au beau langage ; sur ces entrefaites, il se rend à Orléans, puis à Paris, où il fait, chez le menuisier Duplay, la connaissance de Robespierre : « J'y allai un matin, on m'accueillit fort bien et je fus introduit dans le salon, auquel était attenant un petit cabinet dont la porte restait ouverte. Que vis-je en entrant ? Robespierre, qui s'était impatronisé dans la maison, où il recevait des hommages tels que ceux qu'on rend à une divinité. Le petit cabinet lui était particulièrement consacré. Son buste y était enchâssé avec divers ornements, des vers, des devises, etc. Le salon lui-même était garni de petits bustes en terre cuite rouge-grise, et tapissé de portraits du grand homme, au crayon, à l'estompe, au bistre, à l'aquarelle. Lui-même, bien peigné et poudré, vêtu d'une robe de chambre des plus propres, s'étalait dans un grand fauteuil, devant une table chargée des plus beaux fruits, de beurre frais, de lait pur et de café embaumé. Toute la famille, père, mère et enfants, cherchaient à deviner dans ses yeux tous ses désirs, pour les prévenir à l'instant. Le dieu daigna me sourire et me tendit la main. La porte du salon était vitrée ; les adorateurs, depuis l'entrée de la cour jusqu'à cette porte, s'avançaient avec lenteur et respect, et n'entraient dans le salon que lorsqu'un signe de la tête ou de la main de l'homme *divin*, aperçu en travers de la vitre, leur en donnait la permission... »

Cette dégradation d'un côté, cette morgue insolente de l'autre, « affligèrent profondément » notre auteur, qui partit de Paris dans la plus grande anxiété en raison de la tournure très grave que prenaient les événements. Il y retournait bientôt en qualité de membre élu de la Convention nationale.

Bien qu'il se fût rangé dans le parti modéré, il vota la mort de Louis XVI ; c'est en vain que certains de ses amis de la Gironde cherchèrent à le faire revenir, avant le vote, sur sa décision ; il leur répondit par des arguties d'avocat que l'on trouve étalées tout au long dans ses *Mémoires*, et qui ne font guère honneur à son caractère, bien qu'il eût pris le soin préalable, du moins il l'affirme, d'engager ses collègues à ne pas condamner le roi, s'ils le jugeaient innocent.

Après la proscription des girondins, il se retira de la Convention : il était du reste devenu suspect aux montagnards, qui ne lui pardonnaient pas son vote hostile à la création du tribunal révolutionnaire, ni ses efforts pour sauver les girondins.

« Je croyais que mon honneur et mon devoir ne me permettaient plus de rester dans l'Assemblée où l'on pourrait croire, si j'y demeurais plus longtemps, que je donnais mon assentiment, au moins tacite, à tous les crimes et à toutes les folies qui en sortaient déjà, et aux nouvelles atrocités que l'on méditait encore, je déclarai qu'ainsi je la quittais pour n'y remettre le pied que lorsqu'on aurait la liberté de s'y faire entendre... »

Pour éviter l'échafaud révolutionnaire, auquel il avait envoyé le roi de France, Larevellière dut se cacher pendant quelques semaines, à Montmorency d'abord, puis dans la Somme chez l'un de ses amis ; son voyage pour arriver à ce second exil fut un long calvaire où aucun péril ni aucune privation ne lui furent épargnés. Ce fut à Buire qu'il passa la plus grande partie du temps jusqu'à thermidor, qui lui rendit la tranquilité.

Rappelé à la Convention, il prit une part active aux der-

niers travaux législatifs de cette assemblée ; nommé membre de la commission des Onze, il étale en une page curieuse les mœurs des politiciens de ce temps.

« Voici l'allure habituelle et journalière du comité du salut public, lorsque j'y entrai.

« ... Le premier soin du président était de faire mettre un bon pot-au-feu et de faire placer sur la table d'excellent pain et d'excellent vin, trois choses qui ne se trouvaient guère ailleurs que là, dans Paris. — J'ai pour principe, nous disait-il, que des hommes livrés à la fois aux travaux de l'Assemblée et à ceux du Comité doivent être pourvus de bons restaurants, sans quoi ils succomberaient sous le poids de leurs labeurs. — Cette sage prévoyance du citoyen président lui conciliait tous les esprits. On s'empressait de la mettre à profit. Les divers membres du Comité y paraissaient successivement de midi à deux heures. Ils entraient dans la salle d'assemblée. — Président, y-a-t-il quelque chose de nouveau ? — Mais non, — était la réponse la plus ordinaire. Là-dessus, les arrivants visitaient le pot-au-feu, prenaient un bouillon, tiraient le morceau de bœuf de la marmite pour s'en administrer une tranche, qu'ils mangeaient avec de bon pain blanc et qu'ils arrosaient d'excellent bourgogne ; puis on remettait la pièce tremblante dans la marmite jusqu'à ce que le passage des survenants eût réduit les derniers venus à vérifier le proverbe : *tardè venientibus ossa...*

« Sur les neuf ou dix heures du soir, on se rassemblait dans la salle du comité, où chacun tâchait d'abord de faire rendre les décisions convenables à lui et à ses amis. Quant aux affaires générales, si le citoyen président en mettait quelqu'une sur le tapis : — Ah ! président, s'écriait-on tout d'abord, les forces de l'homme sont bornées. Il n'est pas possible de soutenir son attention pendant si longtemps... Arrange cela, nous avons confiance en toi. — Et quoique Daunou et moi nous fissions à cet égard les plus grandes instances, il n'était pas possible d'engager de discussions sur les objets les plus importants.. »

Tel était l'état matériel et moral où la France avait été réduite par la Révolution jacobine ; la misère partout, le vol dans toutes les administrations, le scepticisme et l'indifférence au gouvernement même.

Ce fut dans ces mauvaises conditions que le Directoire commença à fonctionner en 1795 : il comptait Larevellière au nombre de ses membres.

Les autres directeurs étaient Rewbel : « une tête excellente, d'un jugement profond et d'un tact très fin », mais « souvent dur et impoli » ; Barras, homme sans pudeur, avide d'argent, « entouré de femmes perdues, de faiseurs d'affaires, d'agioteurs, de maîtresses et de mignons » ; Carnot, dissimulé, « d'aspect faux et cruel, irascible et vindicatif, quittant ou embrassant tous les partis avec une égale facilité, mais actif et laborieux au delà de toute expression, sans élévation dans l'âme ni dans le génie » ; Letourneur, « un honnête homme, mais sans portée et de peu d'esprit », commun, vain et cruel.

Tels sont les collègues de Larevellière peints par lui-même ; les portraits ne sont ni flattés ni flatteurs pour le pays que ces personnages allaient gouverner.

La description que Larevellière fait de la situation intérieure et extérieure de la République française est à lire tout entière ; on y voit, tracé d'un pinceau impitoyable, le tableau dramatique de cette honteuse époque de notre histoire. Et pourtant, chose singulière, pas une fois l'auteur ne reviendra sur le passé et ne cherchera à remonter aux causes réelles du mal. Il accusera les factions ennemies, les partis qui se disputent le pouvoir et en convoitent les bénéfices ; mais esprit étroit, même médiocre, modelé, comme ses pareils, par un enseignement anti-français dont les lois de Rome et son histoire déclamatoire ont fait les principaux frais, l'avocat Larevellière ne concevra pas un seul instant la vérité historique ; il ne s'avouera jamais que le grand coupable,

c'est le procureur pour parler l'ancien langage, c'est le « chicanous » phraseur et destructeur, le robin vaniteux et jaloux qui, par le malheur des temps, est devenu le roi provisoire d'un peuple généreux, militaire et loyal.

Cette pensée ne lui viendra même pas. Bien au contraire, dix fois, vingt fois, au cours des mémoires, on entend Larevellière se louer gravement de ses petits succès oratoires ; il place des discours à tout propos, et semble bien convaincu que du mot d'Esope il ne faut prendre qu'une partie, à savoir que la langue est la meilleure des choses. L'expérience du régime parlementaire nous a assez édifiés là-dessus ; depuis cent ans que le pays a vu les avocats à l'œuvre politique, il a pu réfléchir et se faire une opinion sur cette classe d'hommes, apte à détruire et à corrompre, impuissante à construire ou à restaurer.

« De même, disait un homme d'esprit, que les vers se mettent aux corps en décomposition, de même les avocats règnent et se multiplient dans les peuples en décadence. » Larevellière, pas plus que ses contemporains d'ailleurs, n'eût reçu ce coup de boutoir sans de violentes protestations. Ce fut, en effet, une génération à la tête faussée d'un philosophisme prétentieux, ignorante de la véritable nature française, tribu de Byzantins riches en faconde, lâchée en façon de fléau sur un peuple à l'âme confiante et simple.

Et le résultat ne se fit guère attendre ; il s'étale au grand jour sous le Directoire : « Le trésor est vide... les revenus publics nuls... tout crédit public mort et toute confiance éteinte... un agiotage effréné... les campagnes ruinées... les routes impraticables... la dépravation morale, et partout l'infidélité, le gaspillage, l'incurie et la fainéantise. »

A l'extérieur, la République est environnée d'ennemis ou d'alliés douteux : ses armées ont subi des échecs en Allemagne et en Italie ; l'indiscipline et le désordre sont dans les rangs.

N'écrivant pas ici l'histoire du Directoire, nous ne saurions

nous attarder à résumer la partie des Mémoires de Larevellière où le directeur énumère, avec une complaisance très personnelle, les succès militaires obtenus par la vaillance des armées françaises, et les essais de réorganisation intérieure, tentés par le nouveau gouvernement.

Il faut noter cependant un point particulier qui se rapporte à notre région : les propriétés des patriotes réfugiés, pendant la guerre de Vendée, étaient tombées en la possession de parents, de voisins, ou des administrations locales. « Lors de la rentrée des patriotes dans leur foyer après la pacification, les réclamations et la diversité de leurs objets devinrent innombrables, et presque toutes elles échappaient aux décisions portées par les lois existantes ». Sur la proposition de Larevellière, le Directoire confia aux juges de paix le pouvoir de mettre fin à cet état de chose, et la liste de ces magistrats fut arrêtée sur la désignation de trois amis de Larevellière : « Ces trois honorables citoyens étaient le docteur Clémenceau de Mouchamps, mon parent ; Ladouespe, propriétaire de la terre de la Robinière, commune de Mouchamps, et le docteur Loyau du Côteau, demeurant à sa propriété de Pulteau, commune de Bazoges-en-Pareds ; ils répondirent parfaitement à la marque de confiance qui leur était donnée ; nous ne changeâmes pas un seul nom sur leur liste. Trois mois après il n'existait plus dans la Vendée une seule contestation à terminer qui se rattachât aux discordes civiles qui l'avaient déchirée. »

Vendémiaire, fructidor, prairial, trois dates sur lesquelles il faut s'arrêter : vendémiaire met Bonaparte en évidence, et commence sa fortune politique : fructidor voit le légiste Larevellière violer les lois, en appeler à la force contre les royalistes des conseils régulièrement élus, et condamner à une mort horrible les proscrits de la Guyane. Il est pourtant hors de doute que la nation avait librement voté ; ses aspirations allaient à un pouvoir fort et honnête, et son mépris

pour le régime pourri du Directoire s'était affirmé de la façon la plus haute.

A partir de fructidor le règne des directeurs devint despotique, grâce aux lois qu'ils avaient fait voter par les Conseils amputés. Mais, après les élections de l'an VII, l'opposition contre le directoire se fit des plus violentes et Boulay de la Meurthe jeta à ceux que l'on nommait les triumvirs une apostrophe brûlante, devant les Conseils :

« Vous voilà, citoyens représentants, en présence du peuple français. Le Directoire vous accuse, vous accusez le Directoire. Depuis le 18 fructidor, le pouvoir exécutif n'a cessé d'abuser de la toute-puissance dont il s'est fait investir ; il en a abusé pour conduire la République sur le bord de l'abîme creusé par les guerres odieuses qu'il a suscitées. Il a tout fait pour nous perdre au dehors, pour nous faire égorger au dedans.

« Cet inepte et atroce système est l'ouvrage de deux hommes, Merlin et Larevellière. Il faut que ces deux hommes sortent du Directoire..... »

Les Conseils l'emportèrent et, le 30 prairial, Larevellière dut donner sa démission, que ses amis eurent d'ailleurs beaucoup de peine à lui arracher. Du moins, il put rentrer chez lui et achever paisiblement sa vie : ses ennemis lui furent plus doux que lui-même ne l'avait été pour les proscrits de fructidor.

Il laissait la France en proie aux discordes et à l'anarchie parlementaire, et l'appel éloquent que le journaliste Suleau clamait quelques années avant allait être entendu du général Bonaparte.

... « Je répète froidement que le dieu tutélaire que j'invoque pour ma patrie, c'est le despote, pourvu qu'il soit d'ailleurs homme de génie. C'est l'altière inflexibilité d'un Richelieu que je réclame ; il ne faut à un pareil homme que de la terre et des bras pour créer un empire.

« La France ne peut être recomposée en corps de nation

qu'après avoir été courbée en silence sous la verge d'airain d'un maître farouche et intraitable. Quand j'appelle à grands cris le despotisme au secours de ma malheureuse patrie, j'entends l'unité de pouvoir dans les mains d'un maître impérieux, d'une capacité féroce, jaloux de la domination, et réellement absolu. Je veux un usurpateur magnanime, éclairé, qui sache, par un superbe et éclatant cromwélisme, faire admirer et redouter un peuple qu'il force à respecter et à bénir sa servitude[1]... »

*
* *

Depuis la fin de sa vie publique jusqu'à sa mort, survenue en 1824, Larevellière refusa toute fonction et se voua entièrement à l'éducation de ses enfants et à des travaux scientifiques et littéraires. Ce fut avec une très ferme et très honorable dignité qu'il rejeta, à maintes reprises, les emplois ou pensions que lui offrit le gouvernement impérial : et l'ancien directeur eut d'autant plus de mérite à agir ainsi que sa fortune était plus que médiocre, et que son état confinait presque à la pauvreté.

Quelques voyages en Suisse, dans le Midi et l'Ouest, coupèrent l'uniformité de l'existence calme qu'il menait avec les siens. Une page touchante nous dit quels sentiments il éprouva en revoyant son pays de Montaigu.

« Dans l'automne de 1803, je ne me contentai pas de faire mon voyage de Maine-et-Loire ; je voulus revoir ma terre natale ; j'y revins par Nantes. Tout ce qui peut réveiller les souvenirs les plus remplis de charmes et les affections les plus douloureuses vint m'assaillir lorsque je mis le pied sur le sol de la Vendée, et plus encore lorsque je revis Montaigu.

« Comme le reste du pays, Montaigu était couvert de nouvelles ruines, amoncelées sur les ruines anciennes des guerres de religion du XVIe siècle, encore subsistantes. La

[1] (*Journal de Suleau*, 1792.)

maison paternelle, où j'avais goûté tant de si douces jouissances, était réduite à un amas de pierres entassées sans ordre, et qui ne présentait plus les moindres vestiges d'édifice...

« Vieux château renversé et entièrement dépouillé de ces vastes et majestueuses plantations, dont la réunion avec les ruines pittoresques de l'ancienne forteresse nous offrit jadis de si agréables promenades ; restes d'un parloir où nous passâmes tant d'heures délicieuses dans la conversation de l'aimable et spirituelle Mme Duchâteau, et de ma candide et naïve cousine Labonnelière ; bords solitaires de la petite Maine, où des amas de décombres, des fortifications ruinées, d'antiques châtaigners formaient une retraite du genre le plus sévère et le plus mélancolique, et où nous étions venus rêver tant de fois ; nous n'oubliâmes rien dans cette espèce de pèlerinage, dont je conserverai la mémoire jusqu'au dernier soupir. Il en sera de même de celui que nous fîmes peu de jours après à Mouchamps, elle (Mme Clémenceau, son mari, l'une de ses filles et moi...

« Je suis revenu en 1817 dans la Vendée. J'ai salué la terre natale encore une fois avant de mourir, et j'ai eu l'une des plus grandes jouissances que je puisse éprouver, celle d'y conduire mon fils et de l'y présenter à tous mes parents et à mes amis. Les nouvelles marques d'attachement qu'ils m'ont prodiguées, et la manière dont ils ont accuelli notre Ossian, m'ont comblé de joie.

« Je lui fis visiter, à Montaigu, tous les lieux dont j'ai parlé. Quant à la maison paternelle, il n'y en avait plus aucune trace. Les pierres même étaient enlevées de l'emplacement, qui était converti en jardin. Je ne pus me défendre d'une nouvelle affliction qui ne fit que s'accroître en me voyant réduit à loger à l'auberge, dans un lieu où j'étais né, autrefois rempli de mes proches parents, de mes amis, que la guerre civile avait tous dispersés sans exception, ou précipités dans la tombe. C'est pour la dernière fois, probable-

ment, que j'aurai visité cette Vendée, vers laquelle se tournent continuellement mes pensées !.. »

C'est à son fils Ossian que Larevellière avait confié le soin de publier ses *Mémoires* : M. O. Larevellière-Lépeaux s'acquitta avec grand soin de ce devoir filial, et, en 1873, l'impression était terminée : le fils du directeur, dans une curieuse préface, explique comment divers événements politiques l'avaient obligé jusqu'alors à retarder son travail.

Depuis 1873, des conventions de famille empêchèrent encore la publication : le soin de livrer les *Mémoires* au public avait été délégué, à cette époque, à M. Robert David d'Angers, petit-neveu de M. O. Larevellière-Lépeaux. Par un souci qui l'honore, M. Robert David d'Angers voulait attendre la fin du septennat de M. Carnot, président de la République, pour publier un ouvrage où Lazare Carnot est durement traité la mort affreuse de l'infortuné président a supprimé cette entrave et rendu toute liberté à l'éditeur.

Nous devons le remercier du livre qu'il donne aujourd'hui. Sans être d'un intérêt puissant, les *Mémoires* de Larevellière, sincèrement écrits, apportent un appoint précieux à la science historique et méritent une autre créance que les méchancetés et les potins de Barras, cet autre directeur dont les souvenirs viennent également de paraître.

Larevellière, d'après ses *Mémoires*, nous apparaît comme un homme d'une franchise allant jusqu'à la rudesse, de tempérament calviniste, et, pour tout dire, de peu sympathique abord.

De l'homme public, l'histoire a déjà dit tout ce qu'elle avait à dire : les crimes du 21 janvier 1793 et de fructidor pèseront éternellement sur la mémoire du Directeur de la République française : il faut cependant tenir compte, dans une certaine mesure, de l'influence de cette terrible époque révolutionnaire, où les passions politiques, poussées jusqu'à l'exaspé-

ration, ne laissaient peut-être pas intact le libre arbitre humain.

Larevellière, qui avait fait couper le cou à son roi, s'est fait peindre tenant d'une main une fleur, de l'autre un livre : tout l'homme est là, car l'admirateur de Jean-Jacques fut un amant de la nature, un lettré sans conteste, comme il resta ami sûr et père excellent. On trouve maintes fois, pendant la Révolution, de ces contrastes bizarres, qui forceraient l'étonnement si l'on ne savait, par une expérience journalière, que plusieurs hommes s'agitent en nous et se combattent.

Notons, pour finir, que Larevellière, entré pauvre au pouvoir, en sortit pauvre. A l'époque troublée que nous traversons aujourd'hui et qui ne nous épargne aucun scandale, aucune honte, c'est une satisfaction de montrer à tous et de saluer en Larevellière un politicien qui du moins voulut et sut, au milieu d'une corruption profonde, rester un honnête homme.

C. DE LA CHANONIE.

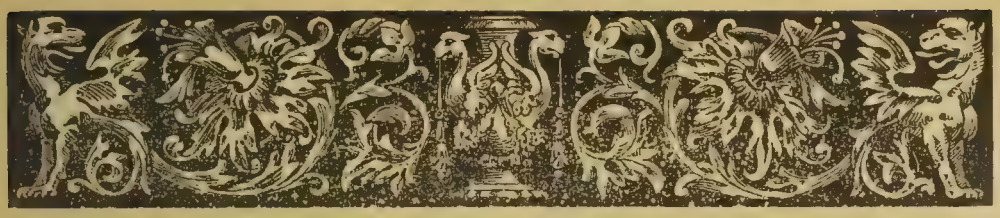

LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

A CLERMONT-FERRAND

5-13 juin 1895.

Souvenirs d'un Congressiste.

I

Mon cher Directeur,

J'arrive de Clermont, après avoir assisté dix jours durant au merveilleux congrès que la Société française d'archéologie vient de tenir dans la capitale de l'antique Auvergne.

Au premier abord, l'aspect de cette cité, dont les sombres maisons semblent faites de la lave des volcans voisins, porte à la mélancolie. Mais le tableau s'égaie rapidement au contact des places plantées d'arbres magnifiques et qu'arrose abondamment l'eau transparente des sources. La cathédrale surmontée de ses deux flèches gothiques domine majestueusement la ville, au centre de laquelle s'élève une jolie statue de Desaix. Le fond de la toile est occupé par la chaîne des montagnes, dont l'imposant Puy-de-Dôme couronne les cîmes.

La séance d'ouverture a eu lieu le mardi 5 juin à l'hôtel de ville, sous la présidence de M. le comte de Marsy, l'éminent

directeur de la Société d'archéologie. Deux cents personnes environ assistaient à cette séance, parmi lesquelles plusieurs dames qui, en fidèles excursionnistes, suivent depuis nombre d'années les différents congrès organisés par la Société. Les notabilités de la ville prennent place sur l'estrade : M. le Maire de Clermont, M. Micé, recteur de l'Académie : le docteur Girard, député de Riom, et plusieurs professeurs des Facultés des Lettres et des Sciences. Quelques discours sont prononcés. M. Vernières, président de l'Académie de Clermont-Ferrand, souhaite excellemment la bienvenue aux membres du Congrès. M. de Marsy lui répond en termes non moins heureux. Charmante improvisation de M. Micé, remerciant la Société d'archéologie d'avoir choisi Clermont comme lieu de ses réunions, pendant l'année 1895. Enfin M. Teilhard de Chardia, ancien élève de l'École des Chartes, lit un mémoire très intéressant sur l'état des études archéologiques dans le département du Puy-de-Dôme.

La seconde partie du programme consistait en une visite à Montferrand ; mais un orage diluvien nous force à remettre cette excursion à un autre jour. J'en profite pour visiter les dépendances de l'hôtel de ville, qui date du siècle dernier et faire un pélerinage à la statue de Jean Domat, savant jurisconsulte Clermontois, contemporain de Blaise Pascal.

II

Le lendemain, excursion à Riom, Mozat, Volvic et Tournoël. Visite de la Sainte-Chapelle, véritable joyau artistique construit en 1382 par Jean de Berry, premier duc d'Auvergne, et dont les vitraux nous offrent l'image.

Le palais des ducs est depuis longtemps transformé en palais de justice. La Sainte-Chapelle est la seule partie qui ait été respectée. Je remarque dans une des salles du palais, des tapisseries très anciennes représentant les aventures

d'Ulysse, et un buste de l'ancien premier président Bonjean, fusillé pendant la Commune.

Plusieurs maisons renaissance méritent une mention particulière. Je dois citer au premier rang deux maisons à tourelles situées rue de l'Hôtel-de-Ville, ainsi que la maison des Consuls (1527) pourvue à l'intérieur d'une magnifique cheminée, remontant au XVIIe siècle. A l'Hôtel-de-Ville, on nous montre une très précieuse lettre datée de Moulins, le 9 novembre 1429, portant la signature *authentique* de Jeanne d'Arc et adressée aux gens d'église, bourgeois et habitants de la dite ville, pendant que l'héroïne se rendait au siège de Saint-Pierre-le-Moustier.

La tour de l'horloge est aussi fort intéressante, avec ses sculptures du XVIe siècle ; mais elle est défigurée par un dôme datant de 1738. Les deux églises sont fort belles. Saint-Amable surtout, avec sa triple nef du XIIe siècle, mais bariolée à l'infini. La châsse de saint Amable, volée sous la Révolution et en partie détériorée, se trouve dans une chapelle située derrière le maître-autel. Dans la sacristie, il y a des boiseries magnifiques, datant de l'époque de Louis XIV. — Notre-Dame du Mathuret, remonte au XVe siècle. A l'entrée, adossée au pilier du portail, se trouve la *Vierge à l'Oiseau,* très belle statue jouissant d'une grande vénération dans la contrée: elle est couverte d'un enduit dont la composition échappe aux artistes d'aujourd'hui. Dans une chapelle, peinture curieuse du XVIe siècle représentant Jésus devant Pilate, *Entrée de Jésus-Christ à Jérusalem,* tableau de Charles-Louis Muller, commandé par le Ministre de l'Intérieur (1843). On y remarque aussi une vierge noire, parée de ses plus beaux atours.

Dans l'après-midi, excursion en voiture à Volvic et à Tournoël, en passant par Mozat. L'église faisait autrefois partie d'une abbaye de Bénédictins, fondée dans la seconde moitié du VIIe siècle. Chapiteaux de colonnes fort curieux : crypte murée dans laquelle on a trouvé deux chapiteaux de l'époque

romane et qui servent actuellement de bénitiers ; chapelles latérales du XVe siècle. Dans la sacristie, deux châsses excitent l'admiration des connaisseurs : celle de saint Calmin, fondateur de l'église (XIIIe siècle), l'autre, dite de sainte Austromoine, datant du XVIe.

La route de Volvic traverse un pays plat (nous sommes en pleine Limagne). Le terrain est parfaitement cultivé, partout ce ne sont que vignes, maïs et plants de tabac. (Riom possède une manufacture qui occupe plusieurs centaines d'ouvriers). L'horizon est borné par les sombres montagnes qui terminent la chaîne des Puys. Volvic est l'entrepôt des pierres à bâtir qui s'expédient dans tout le pays d'alentour. Le château de Tournoël, qui doit rappeler à notre éminent collaborateur, M. O. de Rochebrune, plus d'un exquis souvenir, élève sur le versant méridional du puy de Bonnière les restes imposants de ses tours féodales.

On s'arrête quelques instants à Volvic, pour visiter l'église couronnée de créneaux, et où l'on nous montre l'épée avec laquelle fut assassiné saint Privat, évêque de Clermont.

Retour à Riom, vers six heures. Réception toute cordiale, par M. Girard, député de l'arrondissement. Séance à 8 heures au Musée Maudet, ancien hôtel du XVIIIe siècle qui a appartenu à la famille de Chabrol. Il est 10 heures quand nous rentrons à Clermont.

III

Vendredi 7 juin. — A 8 1/2 réunion au Musée, où se trouve également la bibliothèque, riche de 50.000 volumes et de plusieurs centaines de manuscrits.

Dans la grande salle de la bibliothèque, plusieurs beaux tableaux. L'un d'eux me frappe plus particulièrement : la mort du général vendéen Bonchamp, par Degeorges.

L'escalier qui conduit à l'étage supérieur est également orné de tableaux et de statues. Puis voici dans une vitrine

la robe parfaitement conservée d'une femme gallo-romaine, dont le corps fut trouvé dans une sépulture, aux environs de Clermont. Ses cheveux blonds cendrés, encore tressés sont déposés à côté de son vêtement ; à côté gît toute une collection d'armes, de meubles et de monnaies, etc., etc.

L'après-midi est consacrée à la visite des églises. On se rend d'abord à Notre-Dame du Port, la plus ancienne de la ville, véritable type du roman auvergnat, fondée, dit-on, par saint Avit, détruite par les Barbares et rebâtie vers le XIe siècle.

Cette église possède une crypte placée sous le chœur. Elle renfermait naguère un puits dont l'eau miraculeuse guérissait nombre de maladies. Cette chapelle souterraine est encore visitée par des centaines de pèlerins.

La Cathédrale, bâtie en pierre de Volvic, remplace celle qui avait été érigée au Ve siècle par saint Namatius, neuvième évêque de Clermont. Ruiné par les Barbares, l'édifice actuel fut commencé en 1248 d'après les plans de Jean Deschamps. Il n'était pas encore terminé à la fin du XVe siècle. La façade, les deux tours ainsi que les deux dernières travées de la nef sont l'œuvre de Viollet-Le-Duc.

L'intérieur parait d'abord sombre à cause des vitraux datant des XIIIe, XIVe et XVe siècles et qui interceptent la lumière. La nef est splendide avec ses soixante et quelques piliers soutenant la voûte en ogive. Un curieux jacquemart placé dans la partie nord représente trois personnages : le dieu Mars, le dieu Faune et le Temps, munis de marteaux et frappant les heures sur une petite cloche. Cette horloge, provient de la ville d'Issoire. En 1577, les troupes royales, commandées par le duc d'Alençon, s'emparèrent de la ville et firent main basse sur cette machine horaire.

IV

Samedi 8 juin. — Excursions au Puy-de-Dôme et à Royat. — A six heures du matin, rendez-vous général des congressistes sur la place Jaude. Nous nous empilons tant bien que mal dans les six véhicules qui nous y attendent, et... en route pour le Puy-de-Dôme. Nous traversons Royat, localité renommée par ses eaux thermales et qui sommeille encore sous ses volets fermés.

La route cotoie pendant un certain temps la petite rivière de la Tirtaine, qui roule ses eaux limpides à travers de luxuriantes prairies. Nos voitures avancent lentement, ce qui nous permet d'admirer à notre aise le pays, qui est ravissant, et de contempler l'imposant cortège des monts sous leur mante d'émeraude. Dans le fond du tableau, se dresse le gigantesque Puy-de-Dôme, qui semble fuir devant nous. Nous nous arrêtons quelques minutes à Fontanas, petit hameau baigné d'eaux vives, dont la crasseuse population paraît ignorer les bienfaits.

Le village de Font-de-l'Arbre est bâti sur le versant d'une colline. C'est dans cet endroit que la Tirtaine prend sa source. Plus loin on croise la route de Rochefort à Durtol, puis on traverse une plaine bordée d'un bois qui enveloppe la base du Puy-de-Dôme.

Nous voici au col de Ceyssat. « Tout le monde descend de voitures » ! Les excursionnistes montent par petits groupes le sentier qui doit les mener, une heure après, au sommet de la montagne qui passe à juste titre pour une des plus importantes de l'Auvergne, après le Mont-Dore. Par instants, quand les nuages cessent leur course folle à travers l'espace, nous distinguons à merveille le rival du Puy-de-Dôme, avec dans ses flancs un épais amas de neige semblable à une parure d'hermine. Encore un coup de jarret. L'ascension est terminée et nous arrivons à la cime gazonnée du Géant.

Malgré un temps nuageux, la vue embrasse un horizon immense ; les quarante puys qui nous entourent font l'effet de petits monticules, la plupart montrant leurs cratères béants ornés d'une pelouse épaisse. La ville de Clermont, apparaît au loin avec les tours de sa cathédrale, comme une sentinelle avancée surveillant l'entrée de la Limagne. Il serait impossible d'énumérer la quantité de bourgs et de villages qui se trouvent à nos pieds. Les clochers des paroisses voisines semblent d'imperceptibles aiguilles et les maisons couchées à leurs pieds rappellent ces blancs troupeaux que garde dans la plaine un immuable berger.

Le sommet du Puy-de-Dôme est couronné par un observatoire, inauguré en 1876.

Pendant qu'on en creusait les fondations les ouvriers mirent à découvert les assises d'un temple gallo-romain dédié à Mercure et dont les restes gisent encore çà et là abandonnés à la merci de visiteurs souvent peu scrupuleux.

Nul doute que ce précieux monument n'ait été démoli à l'époque de l'invasion des Barbares.

La descente a lieu sans incident. On reprend rapidement le chemin de Royat, attendu que des troupes d'artillerie sont cantonnées dans la partie basse du Puy-de-Dôme, afin de se livrer à l'exercice du tir au canon. Il n'y a pas de temps à perdre ; dans un instant les routes vont être fermées à la circulation.

Vers midi, nous débarquons devant le grand hôtel Servant, situé dans une position exceptionnelle sur le versant de la colline qui domine la coquette station thermale. Le déjeûner, précédé d'un pareil appéritif, et royalement arrosé d'exquis champagne, est trouvé excellent.

Après le déjeûner, on se rend au parc Bargoin, superbe promenade publique, léguée il y a quelques années à la ville par un richissime négociant de ce nom ; et de là à l'église de Royat, dont la primitive construction paraît remonter au XIe siècle et qui fut fortifiée au XIIIe. Au centre de la place

de l'église s'élève une croix en lave, de la fin du XVe siècle, ornée de sculptures représentant les apôtres.

Ne voulant point quitter Royat sans visiter la *Grotte des sources*, une des principales curiosités de l'endroit, je m'y suis laissé guider par un jeune ménage, habitant la capitale de l'Auvergne et dont je garderai éternellement le meilleur souvenir. Nous prenons la *rue du Caire*, passage étroit, obscur et mal pavé, conduisant à une excavation profonde de 11 mètres et haute de 3 mètres 50, dans laquelle sept sources jaillissent et vont mêler leurs eaux à celles de la Tirtaine. Plusieurs lavandières affublées de coiffes biscornues, nous lançant des regards peu sympathiques et marmottent des paroles qui ne doivent avoir pour nous rien de louangeur. Jamais filles d'Ève ne m'étaient apparues aussi laides et je jure sur ma part de Paradis que si j'habitais un pays pareil, je serais le cénobite le plus vertueux des temps modernes.

Un coup d'œil rapide à l'établissement thermal, dont l'éclatante beauté contraste étrangement avec les modestes ruines des thermes anciens, et nous terminons pieusement cette journée, si excellemment remplie, en allant nous agenouiller sur les dalles de l'ancienne église romane de Chamalures dont le patron, saint Genest — un lointain ancêtre de celui du *Figaro* — jouit encore dans le pays d'un religieux crédit.

(*A suivre*) ED. DU TRÉMONT.

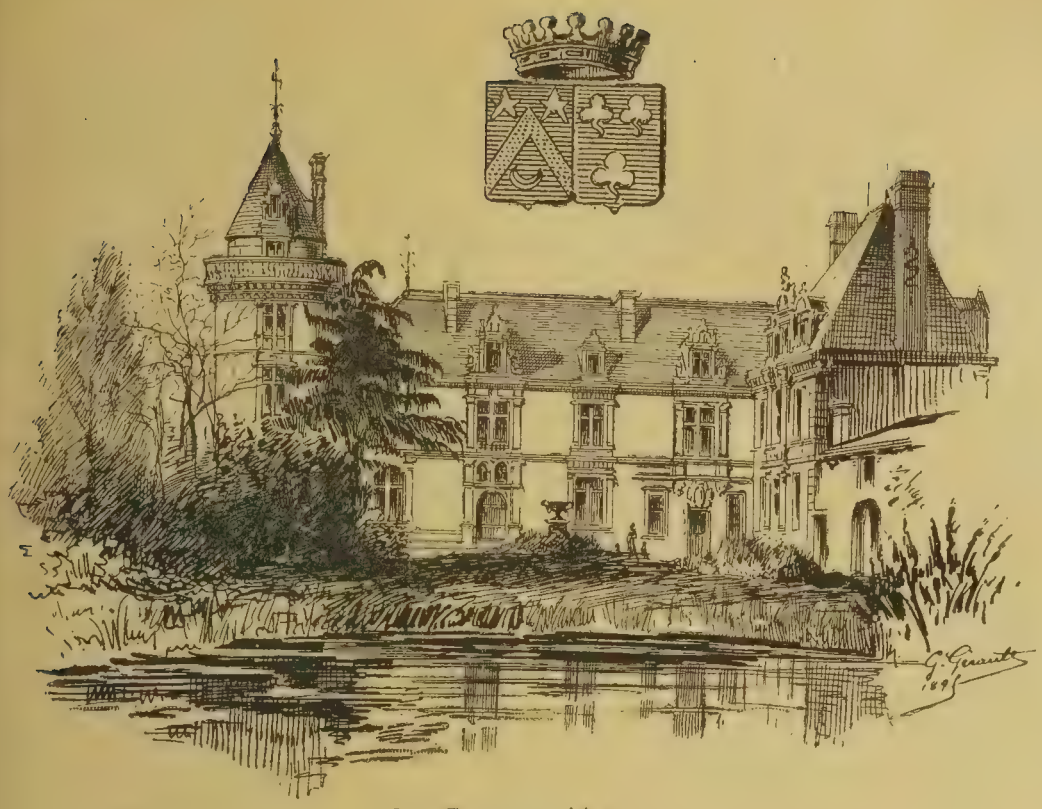

La Court d'Aron

CHATEAUX DE VENDÉE

LA COURT D'ARON

Le château de la Court, dont M. Raoul de Rochebrune a fait, avec le goût affiné qu'on lui sait, une si somptueuse demeure, ne fut aux premiers siècles qu'une simple habitation agricole. Le régime féodal accrut considérablement son importance et la Court passa avec lui à l'état d'arrière-fief, dont le siège officiel, comme plus susceptible d'être défendu, fut placé à la Motte d'Aron, emplacement actuel de l'église de Saint-Cyr en Talmondais.

L'habitation principale, tout en restant la demeure ordinaire du seigneur, prit le simple nom de *Treuil*, qui indique que dans l'origine les tenanciers apportaient en ce lieu leurs redevances en complant, pour y faire le vin du maître. Elle garda cette dénomination

jusqu'en 1373, époque de la fondation du prieuré sur l'emplacement de la Motte, pour reprendre alors son ancien nom et devenir le centre féodal du lieu.

Des constructions de cette époque, rien n'a survécu aux déprédations révolutionnaires, et lorsque M. B. Fillon en hérita de son oncle, M. Joussemet, l'habitation de la Court ne se composait que d'une très modeste maison bourgeoise. Le nouveau propriétaire fit alors élever sous l'habile direction de M. Arsène Charier, architecte à Fontenay, le joli pavillon Renaissance, où se voit encastré, au-dessous de la maîtresse lucarne, inspirée de celles du château du Rocher, un charmant cartouche provenant d'une cheminée de l'ancien château du Poiré-de-Velluire et sur laquelle M. Fillon avait gravé cette inscription :

TRAVAIL
EST HONNEUR

Sur la pierre d'entrepied des deux fenêtres du premier étage sont sculptées en relief et enlacées par des cordelières les initiales G. F. et F. J. (*Gabrielle Fillon* et *Fillon Joussemet*). Le balcon de pierre de la fenêtre centrale de ce même étage présente, au centre d'une couronne de lauriers encadrée d'entrelacs, les armes du maître actuel de la Court (*d'azur au chevron brisé d'or, avec deux étoiles en chef et un croissant d'argent en pointe*), qui y ont remplacé les initiales B. F. C gravées par M. Fillon.

Le centre de la façade du pavillon est occupé par quatre colonnes étagées supportant la maîtresse lucarne. L'entablement rappelle celui de la Guignardière, d'Avrillé. A remarquer : l'ancre reliant à la toiture la cheminée qui fait face à l'est, magnifique caducée en fer forgé de 3m60 de hauteur, inspiré de la marque des imprimeurs italiens, les Ald, et remarquablement exécuté par M. Cassereau, serrurier à Luçon.

Sur la façade nord-est du pavillon, M. Fillon avait fait encastrer dans la muraille un des gros mascarons enlevés au Pont-Neuf de Fontenay, lors de sa restauration. On voit également au sommet de la lucarne centrale, un buste de la belle Mme Rolland, un peu

surprise d'avoir, après tant de jours agités et si tragiquement finis, été appelée à présider les calmes ébats d'une basse-cour.

En même temps qu'il élevait ce pavillon, en retour d'équerre à l'ancienne habitation, M. Fillon restaurait une partie de cette dernière et y installait, au premier étage, son précieux musée que vint éclairer une jolie fenêtre à meneaux, encadrée de pilastres dont le pied repose sur d'énormes têtes de lions. Sur le linteau de cette fenêtre, enfermées dans un petit cartouche, on retrouve les initiales B. F. C. L'entrepied portait primitivement l'inscription suivante : CARITAS GENERIS HUMANI, dont M. Fillon semble avoir voulu faire sa devise. M. Raoul de Rochebrune l'a remplacée par celle-ci, dont l'analogue est à la Girardie, de Sérigné :

QUI RIT ET RAPORTE DE CESTE MAISON
LUI DEFANT ON LA PORTE.

Recommandation, du reste, très superflue pour une demeure aussi gracieusement hospitalière que la Court.

Au-dessous de cette fenêtre, dans un cartouche qui surmonte la porte de la cuisine, est encastré un médaillon d'homme en marbre blanc, travail de la Renaissance italienne d'un grand caractère, avec cette autre légende : SPERO.

A signaler encore de l'œuvre restauratrice de M. Fillon, la charmante petite fenêtre de même époque de la cuisine, provenant de l'ancien prieuré de Mouzeuil et la curieuse inscription gravée sur le linteau en accolade de la sellerie, que M. Fillon rapporta d'un de ses voyages aux Pyrénées :

IE ATANS LEVRE

L'heure qu'attendait si philosophiquement ce seigneur huguenot du midi de la France sonna, en 1881, inopinée et cruelle, pour M B. Fillon. Terrassé par une maladie contre laquelle il luttait depuis bien des années, il succomba comme un vaillant de l'armée des lettres, la plume à la main, traçant encore de cette large et puissante écriture que se disputent aujourd'hui les collectionneurs,

une des nombreuses et savantes pages dont il a enrichi le trésor historique de notre pays.

Peu de mois après, M. Raoul de Rochebrune, l'aîné des fils de l'éminent aquafortiste fontenaisien, dont le nom, comme celui de M. Fillon, est connu de toute l'Europe artistique et savante, eut l'heureuse pensée d'empêcher de se rompre le fil des traditions scientifiques du château de la Court et en fit l'acquisition. Sous la direction de son père, M. Octave de Rochebrune, qui y a donné une nouvelle preuve de son double et merveilleux talent d'architecte et d'artiste, il reprit en 1885 les travaux de restauration ébauchés par M. Fillon et transforma comme magiquement la bourgeoise habitation des Joussemet en une des demeures les plus richement artistiques de la région.

La façade nouvelle du corps principal de la Court, dont les exquis détails — vrais bijoux d'orfèvrerie lapidaire — seraient tous à citer, se recommande plus particulièrement à l'admiration du touriste épris des modèles de la Renaissance, par sa porte plein cintre surmontée de deux fenêtres à arcatures géminées et à meneau central, qui rappelle le château de Coulonges-les-Royaux, et par ses deux maîtresses lucarnes accostées de colonnes corinthiennes cannelées, dont les élégants chapiteaux sont l'œuvre personnelle de M. O. de Rochebrune. Les frontons de ces lucarnes qui portent gravées, l'un les armes des Rochebrune, l'autre celles des Rampillon des Magnils (*d'azur aux trois trèfles d'argent 2 el 1*), sont dus, ainsi que les charmants chapiteaux des pilastres, au très habile ciseau de M. Métivier.

A la façade ouest de ce corps principal, M. Raoul de Rochebrune a accolé en 1893 une très jolie tour construite sous l'intelligente direction de M. Ballereau, architecte à Luçon.

Cette tour, qui par son élégante allure et la sobriété de son ornementation rappelle celles du château d'Aspremont, est percée d'une porte au rez-de-chaussée et d'une série de baies étagées qui s'élèvent jusqu'à l'entablement. Cet entablement, formé de modillons et de chevrons brisés, supporte un élégant promenoir bordé de balustres et inspiré de Chambord en même temps que

d'Aspremont. Du haut de ce promenoir, élevé de 20 mètres au-dessus du sol l'œil embrasse un immense panorama. Ici on aperçoit les clochers de Luçon, Lairoux, Triaize et Grues ; là les fortifications de l'église d'Esnandes, les vieilles tours de la Rochelle, les buttes coquillières de Saint-Michel-en-l'Herm, la plage de la Tranche et les falaises de la Dive ; ailleurs, les massifs boisés de Champ-Saint-Père et des Moustiers, le bois de la Folie, près Pouzauges et les prairies inondées du Port-la-Claye et de la Bretonnière.

Au dessus de la porte, est encastré en manière de signature le médaillon en bronze de M. O. de Rochebrune, qui a, en effet, sculpté et ciselé tous les fins détails architecturaux de cette tour.

Ce médaillon, œuvre de M. Jules Robuchon, avait eu précédemment les honneurs du Salon des Champs-Elysées.

De chaque côté de la fenêtre de l'étage supérieur, auquel on accède par un escalier à vis renfermé dans un tourillon accolé à la tour, se voient enfin deux bustes en marbre blanc, encadrés de grandes rondelles en pierre.

LES SEIGNEURS DE LA COURT

Grâce aux savantes recherches de M. B. Fillon, nous avons pu dresser la liste à peu près complète des seigneurs de Saint-Cyr, depuis le XIe siècle jusqu'à la Révolution.

Les premiers connus furent les DE BOUILLE, qui tiraient leur nom d'un manoir voisin de Saint-Vincent-sur-Jard et tenaient l'un des premiers rangs parmi l'aristocratie féodale de la contrée ; GUILLAUME DE CHANTEMERLE ; — GUILLAUME D'ASPREMONT, chevalier banneret, renommé parmi ses contemporains et qui prit une part glorieuse à la croisade contre les Albigeois ; — GEOFFROY DE CHARIMAY ; — les BENASTON ; les GUIBERT, dont l'un d'eux, Jean, fonda avec sa femme, Agathe Benaston, le prieuré Notre-Dame sur l'emplacement de l'ancienne Mothe d'Aron ; — les BOSCHET (nommés depuis du Bouchet), dont le premier, Pierre Boschet, président au Parlement de Paris fut un homme d'un mérite éminent, et dont un

autre, Tanneguy, le premier seigneur de Saint-Cyr qui ait pris le titre de baron, fut l'un des chefs les plus intrépides du parti calviniste durant les guerres de religion. On lui a attribué avec quelque raison la destruction de nombreuses églises du Bas-Poitou et notamment celle de Saint-Cyr. Un fragment de sa pierre tumulaire a été retrouvé par M. Fillon et placé dans le mur d'une des chambres basses du pavillon de la Court. Des du Bouchet, la châtellenie passa successivement aux de Cossé-Brissac, par le mariage de Françoise du Bouchet avec Arthus, comte de Gonnort et maréchal de France ; — aux Montmorency, par l'union de l'amiral de ce nom avec Renée de Cossé ; — à Philippe Chabot, seigneur du Chaigneau ; — aux Bodin, sieurs de la Barre de Saint-Sornin ; — aux Dorin, en même seigneurs de Poiroux et de la Jonchère, et enfin aux Gourdeau. Le dernier d'entre eux, Henri-Paul, ayant émigré en 1791, le château de la Court et toutes les terres qui composaient son domaine seigneurial furent vendus nationalement et achetés sous l'Empire par la famille Joussemet.

A l'époque révolutionnaire, le bourg de Saint-Cyr et le château de la Court furent témoins d'un tragique évènement qui a marqué dans les annales de la Vendée militaire. Deux cents volontaires de la Charente-Inférieure, commandés par le capitaine Laseudre, et retranchés dans le clocher de l'église, repoussèrent sept assauts consécutifs des troupes de Charette, qui dut se retirer après avoir perdu quatre-vingt et quelques de ses meilleurs soldats et plusieurs officiers, parmi lesquels le jeune Guinebeau de la Grossetière, le chevalier Ague de la Voûte et Guérin, l'aîné, l'un de ses plus précieux lieutenants. Ce dernier fut mortellement frappé dans le jardin de la Court, d'où il dirigeait le feu de ses hommes. Une inscription gravée par M. O. de Rochebrune et encastrée dans la façade-est du château rappelle cette mort glorieuse.

LES COLLECTIONS

L'intérieur de cette seigneuriale demeure, dont les calmes eaux d'un étang voisin reflètent les élégantes lignes, et qu'ombragent de

leurs sombres frondaisons les massifs boisés d'un parc immense, répond en tous points au charme du dehors. Aussi à peine a-t-on franchi le seuil de la porte principale, faite d'un curieux panneau provenant de l'ancienne collection du baron de Gals, de la Roche-sur-Yon, qu'on est frappé du luxe intelligent que revêtent les appartements et du goût délicat qui a présidé à leur aménagement.

Les murs du vestibule, comme du reste, tous ceux de l'habitation, disparaissent sous de jolies tapisseries de haute lisse. Celles-ci, encadrées de larges bordures, représentent des sujets bibliques et remontent à Louis XII et à Henri II. A gauche une double porte, faite de curieuses boiseries Louis XIII et encadrée par les colonnes en pierre d'un ancien retable donne accès au salon. C'est là qu'a été placée, après une merveilleuse restauration de M. O. de Rochebrune, une remarquable cheminée provenant des ruines du château de la Lyère, en Sainte-Flaive-des-Loups, et dont le manteau est orné des écussons accolés de René-Théodore Baudouin, et de Marie-Anne du Bouchet[1]. Ce Théodore Baudouin, auquel on doit la construction de la Lyère, fut capitaine des gardes-côtes en Bas-Poitou, et servit au ban de 1691 avec le grade de colonel de milice.

Les deux plaques de fonte qui en tapissent le foyer portent les armes de Jean-Baptiste de Loynes, conseiller du roi au Parlement de Metz, inhumé en 1688 dans l'église St-Roch à Paris[2] ; et de sa seconde femme, Gabrielle-Elisabeth Ménardeau, veuve de Denis de Salo, l'illustre fondateur du *Journal des Savants*, qui lui avait apporté entre autres biens la seigneurie de la Coudraye, près Luçon[3]. De ces deux plaques, l'une avait été recueillie par M. Fillon et placée dans la cheminée de sa cuisine ; l'autre se

[1] Armes des Baudouin : *D'argent au chevron de gueules, accompagné de 3 hures de sanglier arrachées de sables, mirées et allumées d'argent.*

Armes des du Bouchet : *D'azur à une fasce crénelée de trois pièces d'argent, accompagnée de trois étoiles d'or et en pointe d'un lion de même lampassé de gueules dextre tenant une ancre d'or.*

[2] Armes des de Loynes : *Le chef : De gueules à la fasce gironnée d'or et d'azur de 8 pièces, acottée de 2 vivres d'argent ; la pointe : d'azur, chargée de 7 besans d'or, posés 4 et 3.*

[3] Armes des Ménardeau : *D'azur à trois têtes de licornes d'or, 2 et 1.*

trouvait chez M. Desjoncheret, de Luçon, qui l'a cédée à M. R. de Rochebrune.

Une très belle paire de chenets en bronze, surmontés de deux statuettes de femmes, complète le mobilier de la cheminée, qu'éclairent à droite et à gauche de superbes torchères également en bronze. Ces chenets, joli travail italien du XVIe siècle, portent à leur base l'écusson des Médicis surmonté du chapeau cardinalice. M. Fillon les avait achetés dans un voyage aux Pyrénées. Ses héritiers les ont cédés au propriétaire actuel de la Court.

Le plafond à poutrelles, décoré par le peintre Théodore Pachet, de Nantes, est une véritable merveille. Sur un fond aux tons discrets et semé d'R enlacés et de cabochons admirablement imités, se détachent les écussons des de Rochebrune et de leurs alliés les de Béjarry, les du Fougeroux et les de la Reynie.

Aux tentures qui voilent les murs de l'appartement, sont suspendus quelques tableaux de prix. Citons notamment : un *Portrait du Grand Condé*, par Mignard ; une *Marine* de Wilham Van de Weld ; un *Sous bois* de Van Huysem ; un *Portrait de Mme de Pompadour*, en très gracieux déshabillé ; ceux de *Mlle de Rohan-Chabot*, marquise de Coet-Quen et de *Mlle de Ribère*, épouse de M. Dumas de Paulart, président à la cour de Riom, allié à la famille de Rochebrune ; *Jeunesse et Vieillesse*, peinture sur bois de Gaspard Netcher ; une *Vierge* sur cuivre, de Carl Maratte ; un beau *Portrait d'homme*, attribué à Rigaud ; une charmante *miniature* de Finck et le portrait par Delhumeau d'une ravissante Américaine qui fut récemment l'hôte des châtelains de la Court.

Les meubles et les objets d'art n'en cèdent pas en intérêt aux tableaux. Voici à droite : un précieux bahut Louis XIII formant crédence, surchargé de bibelots curieux, parmi lesquels le joli profil de la *Diane* d'Oudon, l'*Hercule Farnèse*, une très curieuse arbalète à crennequin, incrustée d'ivoire sculpté et portant la date de 1569 ; deux gantelets de chevalier, une très belle épée persane du XIIe siècle ; un bouclier de poing persan de même époque, couvert de personnages très finement ciselés ; un joli casque sar-

razin du XIIIe siècle avec calotte en argent émaillé et couvre-nuque en mailles faites au grain d'orge.

Sur les tablettes d'une encoignure en marqueterie : des pièces d'argenterie et des faïences anciennes, notamment une magnifique soupière aux armes de France, provenant de la collectiou de M. de Châteaubriant.

A gauche sur le piano, recouvert d'une riche tenture ancienne brodée en perles et semblable au baldaquin de la cheminée : le buste en marbre de la *Boudeuse*, et un joli bronze Louis XVI de Marin, représentant un enfant donnant la becquée à un oiseau. Notons enfin sur différentes tables : *L'Enfant à la rose*, charmant sujet en marbre blanc ; *L'Amour*, statuette en bronze doré de l'époque Louis XVI, sur socle en marbre rose ; des chevaux en Delft polychrome, et un grand modèle en bronze de la *Vénus de Milo* de Barbedienne.

La porte qui fait face à celle du salon, et qu'encadrent de même les débris restaurés d'un retable de l'église de Péault, nous conduit dans la salle à manger. Nous y retrouvons la jolie cheminée du *Jardin d'Amour* de Rubens qui décorait naguère l'une des chambres hautes du *Palais royal* de Fontenay, et qui fut apportée à la Court par M. Fillon. Ce travail décèle une main habile, qui pourrait bien être celle de Jean Logeay, sculpteur fontenaisien du XVIe siècle.

Parmi les panneaux de tapisserie qui recouvrent les murs, il en est un qui mérite une spéciale mention — celui du fond. Il représente une scène de chasse du XVIe siècle, et provient du château des Granges Cathus. A ces tapisseries sont suspendues de nombreuses faïences, dont plusieurs assiettes de Chine au Soleil, un plat de Delft, un autre de la famille Verte et deux très fines assiettes de Nevers à godrons.

Dans cet asile d'artistiques merveilles, où tout décèle l'habileté du praticien et le goût du collectionneur, il n'est pas jusqu'à la cuisine qui ne possède son œuvre d'art. Le manteau de la cheminée est, en effet, orné d'un grand médaillon représentant le *Triomphe de Mardochée*, au-dessus duquel M. Fillon avait gravé

cette inscription : HUMILES EXALTATI SUNT[1].

Si nous gravissons le monumental escalier encadré de superbes balustres en cœur de chêne, où nous convie une délicieuse fortune en bronze et qu'éclaire un magnifique lustre en cristal de l'époque Louis XVI, nous nous trouvons presque insensiblement porté au premier étage, en face de deux charmantes toiles (*La Madeleine avant et après le repentir*), bien faites pour réconcilier M. Bérenger avec les galants déshabillés.

Nous traversons discrètement la chambre de Mme de Rochebrune, pour y admirer un somptueux lit Henri II, à colonnes richement ornementées ; une charmante commode Louis XV, échappée d'un poulailler fontenaisien ; une fort belle armoire à glace à trois portes style Renaissance, sortie des ateliers du curé des Magnils ; un délicieux plafond de Pachet au chiffre de l'aimable maîtresse de céans ; et nous voilà en plein pays des merveilles, dans cette superbe salle, dont M. Fillon avait fait son musée, et où M. R. de Rochebrune, — fidèle aux traditions, — a réuni lui-même en livres, en gravures, en médailles, en statuettes, en silex préhistoriques, en armes et en sculptures, d'innombrables curiosités.

Sur les murs tapissés de verdures Louis XIII de Beauvais et des Gobelins : quelques jolis tableaux, dont un *Portrait de Cardinal*, de l'école italienne ; une *Scène des Tuileries sous le Directoire*, et le *médaillon en bronze de B. Fillon*, par Maindron.

La cheminée Renaissance, sœur germaine de celle du château de la Pellissonnière, à M. le Vte de Bagneux, provient du prieuré de Mouzeuil. Sur le manteau se lit cette inscription gravée par M. Fillon, et qu'encadrent différents motifs (pilastres et caissons fuyants) très délicatement sculptés :

SOYS SERVIABLE A TES PROCHAINS
ET LES AYME COMME TOI MÊME
(*Rabelais*).

[1] Depuis la rédaction de cet article, ce médaillon a été transporté dans le rez-de-chaussée de la nouvelle tour, pour en décorer également la cheminée.

Dans la partie supérieure du manteau ont été logés après coup deux jolis médaillons en grisaille de Sauvage. Sur la frise, formée d'une série de bouquets finement ciselés : plusieurs curieux casques ou cuirasses, et notamment une barbute du XVIe siècle forgée d'une seule pièce et un casque avec niellures sur fond doré.

Dans le foyer, deux landiers gothiques de la collection Fillon.

Cinq grandes vitrines se disputent les milliers d'objets rares et précieux dont se compose la collection de M. R. de Rochebrune. La première a été plus spécialement réservée aux armes anciennes. Nous y voyons, à côté du fameux casque de légionnaire romain de Jard, qui a suscité tant de controverses[1], un casque barbare trouvé à Mortevieille; des épées et haches gauloises ; des framées et fers de lance mérovingiens ; des masses d'armes et des foushards ; des javelines et des hallebardes, dont une signée par Piron; plusieurs dagues où épées, dont une très jolie trouvée à l'Ile d'Elle ; une magnifique pertuisane de l'époque de François Ier ; une hache en fer à deux tranchants du moyen-âge ; un sabre d'archer du XVe siècle à lame niellée or ; une gigantesque épée suisse à deux mains ; une collection de bijoux mérovingiens ; un fusil Louis XIV richement ciselé provenant de la vente de M. de Châteaubriant, à l'un des ancêtres duquel il avait été offert par le grand Frédéric de Prusse ; une très belle arquebuse buttière ou de rempart ; un casque de garde du corps de Charles X, ayant appartenu à M. de Bégarry, père de l'aimable président de *Rallye-Vendée*, etc...

Une deuxième vitrine contient les principaux ossements et silex trouvés par M. R. de Rochebrune, dans la richissime grotte préhistorique des Cottés, située non loin du château du même nom, sur les pittoresques bords de la Gartempe. Une savante description, accompagnée de charmantes et vigoureuses eaux-fortes, en a été publiée en 1881 par l'heureux inventeur[2].

[1] V. *Sépulture d'un légionnaire romain découverte au bourg de Jart* (Vendée) par M. Raoul de Rochebrune, le 29 juillet 1878. — Niort, Clouzot, 1878 in-8° de 14 p. avec planches.

[2] *Les Troglodytes de la Gartempe — Fouilles de la grotte des Cottés*, par Raoul de Rochebrune, av. 26 pl. à l'eau-forte par MM. O. et R. de Rochebrune. — In-4° de 60 p. Fontenay. Caurit, 1881.

Dans une troisième vitrine, nous admirons de nombreuses miniatures de Bikam, d'Adams, de Lecour, de Boquet et de Sauvage ; — des reliquaires gothiques ; — une collection de médailles italiennes et françaises ciselées et fondues par les meilleurs artistes Pisans : entre autre celles de Sigismond Pandolpe Malatesta, du duc de Ferrare, des papes Jules II, Innocent IV et Clément XI ; de Charles X, roi de la Ligue, d'Anne d'Autriche et de Louis XIV, de Marie et Catherine de Médicis, d'Henri IV, du bas-poitevin Jacques Boiceau, sieur de la Barroderye, de Marie Tudor, la sanglante et de Philippe II d'Espagne, de Louis XII et d'Anne de Bretagne, etc... ; — une terre cuite de Claudion ; — Un *Mercure mutilé* provenant de la collection Feyervary ; — un joli petit *Jupiter*, d'une remarquable patine, trouvé à St-Denis-du-Payré ; — un éperon doré de chevalier, découvert à Longeville ; — un polissoir mérovingien en corne de cerf ornementé ; — un treizain de mariage du XVIe siècle ; des montres, dont une à la double effigie de Napoléon Ier et de l'Empereur d'Autriche ; — de curieuses ferrures provenant de l'ancienne abbaye de St-Michel-en-l'Herm ; — deux sceaux du XIVe siècle trouvés à la Jonchère et à Mareuil ; — plusieurs cachets anciens, dont un provient d'une récente découverte faite à Puytrumeau, près Pouzauges, etc.

La quatrième renferme une collection de décorations de tous pays et de toutes époques, de nature à satisfaire les plus ambitieuses boutonnières ; et aussi une série complète des hommes illustres, médaillons en bronze Louis XVI.

La cinquième nous offre, enfin, toute une constellation de médailles, de plaquettes et de miniatures.

Le vestibule de l'ancien pavillon construit et habité par M. Fillon, renferme également quelques objets qui méritent d'être cités : une jolie armoire Louis XVI, avec trophée champêtre, vraisemblablement sculptée par les mêmes ouvriers qui ont fait les stalles de la cathédrale de Luçon ; quelques tableaux, dont un *portrait de Mme de Béril* par Vandechamp, une *Tête de nubienne*, par G. Verthenner, les *Portraits de M. et de Mme de Régnon de Chaligny*, ancêtres maternels du châtelain de la Court, et une des

rares toiles peintes par M. O. de Rochebrune (*Le château de Tornoël*, en Auvergne) ; plusieurs armes, parmi lesquelles, un canon de rempart du XVe siècle ; une cotte de maille du XIIe, des cuirasses, des corcesques et des casques de différentes époques.

Ajoutons à cette longue et cependant incomplète énumération, une bibliothèque d'environ 6000 volumes et de nombreux cartons de portraits et de gravures anciennes, et nous aurons abondamment prouvé que l'habitation du savant archéologue que fut M. Fillon a retrouvé dans M. Raoul de Rochebrune un possesseur tout à la fois digne d'elle et du grand nom qu'il porte.

René Vallette.

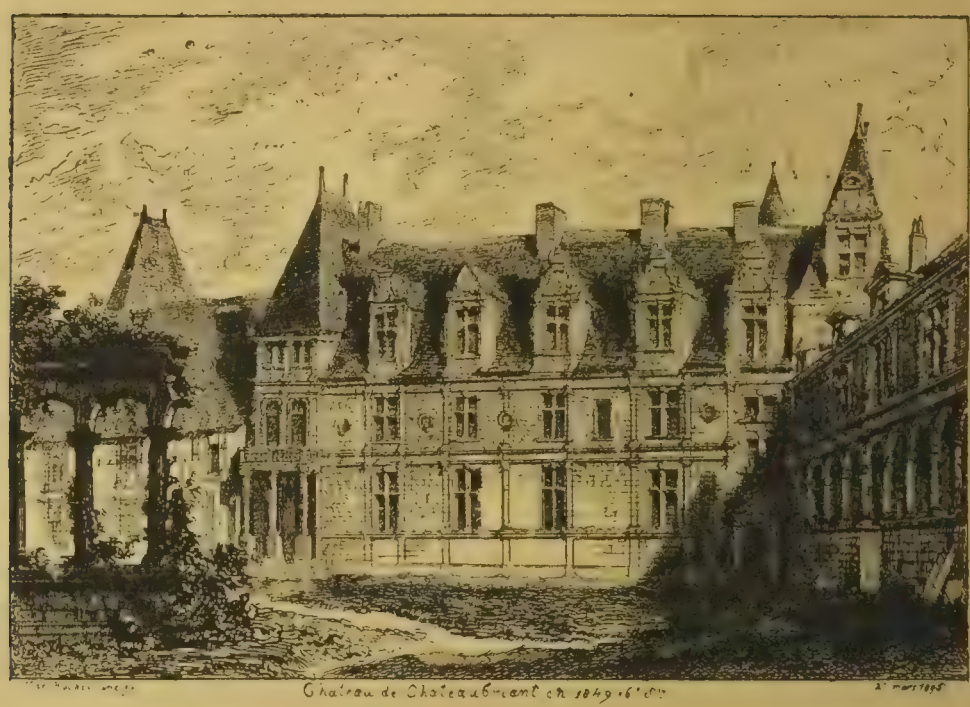

CHRONIQUE

Le Cinquantenaire de la Société Archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure. — La Société Archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure a célébré, les 7 et 8 mai derniers, en de charmantes fêtes auxquelles la *Revue* avait été gracieusement conviée, le cinquantenaire de sa fondation.

La première journée, consacrée tout entière à Nantes, a débuté par une messe célébrée à la cathédrale par notre confrère M. l'abbé Allard, à l'intention des membres défunts de la Société. Puis on a successivement visité dans l'après-midi : le *Musée Archéologique de l'Oratoire*, encore tout plein du souvenir de notre regretté compatriote Fortuné Parenteau, et aux destinées duquel préside actuellement avec une si grande autorité M. Pitre de Lisle ; le curieux logis de la *Psalette*, dont M. Dubois, frère du doyen du chapitre nous a fait aimablement les honneurs ; le *Château*, dont toutes les portes se sont ouvertes devant nous, grâce à la bienveillante intervention de notre collègue, M. le commandant Sauret ; la *Cathédrale*, enfin, dont la curieuse crypte a été hélas ! si inconsidérément vouée au silence et à l'obscurité.

Le soir, à huit heures, une séance solennelle, suivie d'un punch parfaitement servi, réunissait une nombreuse et brillante assistance dans la

salle des Sociétés savantes. M. de la Nicollière-Teijeiro, occupait le fauteuil de la présidence, ayant à sa droite le général Vosseur, commandant le XIe Corps d'Armée, et à sa gauche, M. Riom, le maire de Nantes.

Au programme : *L'Historique de la Société d'Archéologie*, par son savant et vénéré président actuel, M. de la Nicollière, l'un de ses fondateurs ; — Les *Nantais compagnons de Jeanne d'Arc et du connétable de Richemond*, par notre excellent confrère, M. le Marquis de l'Estourbeillon, dont l'inépuisable science à déjà tant de fois accru le trésor historique de la Bretagne ; — et enfin, une très intéressante étude de M. Léon Maître, l'érudit et sympathique archiviste de la Loire-Inférieure, sur la *Légende d'Herbauges*.

Cette dernière question touche de trop près à notre histoire vendéenne, pour ne pas nous retenir un instant.

L'étude lue par M. Maître, n'est, du reste, qu'une partie d'un travail qu'il compte prochainement faire paraître sur le lac de Grand-lieu, dans le *Bulletin du comité des Travaux historiques*.

Suivant notre savant collègue, dont nous résumons ici brièvement la thèse, la légende d'Herbauges, apparaît pour la première fois dans la plus ancienne vie de St-Martin de Vertou ; mais l'auteur ne mérite aucune confiance, parce qu'il rend son héros ridicule et blesse les principes de l'Evangile. Il dit ensuite que la ville détruite était « contigüe » à Nantes ; ce qui n'est pas le cas du lac de Grand-Lieu. Tous les auteurs postérieurs n'ont fait que répéter l'invention du premier, sans y mettre la moindre critique et sans s'apercevoir que le lac est, du reste, une cuvette aussi vieille que le monde et dont l'étendue ne peut s'expliquer par un effondrement récent. La constitution géologique du bassin de Grand-Lieu est en désaccord avec la légende qui en ferait le résultat d'un cataclysme du VIe siècle. D'ailleurs la même légende existe autour de tous les lacs de France, et peut-être faut-il en induire qu'il a existé au moins une cité lacustre autour de chaque lac.

« La Vendée », dit en terminant M. Maître, a voulu nous prendre Herbauges. Parmi ses historiens, les uns l'ont placée aux Herbiers, d'autres à Longeville, à Jard et dans divers endroits de la côte. J'estime que leurs raisons ne valent pas les nôtres. Si Herbauges a existé, ce que je ne crois pas, il faudrait plutôt le chercher dans la Loire-Inférieure. C'est du reste, à mon avis, le nom d'une contrée qui n'avait pas plus de chef-lieu que les Mauges, le pays d'Auge et la Limagne. »

A l'issue de la séance, M. Marionneau, ancien président de la Société et venu malgré son grand âge tout exprès de Bordeaux, remet au milieu d'unanimes applaudissements une médaille commémorative en or à M. de la Nicollière. Les membres du bureau et du comité en reçoivent une semblable en vieil argent ; et les autres congressistes, une en bronze.

***

Mais comment surtout redire assez le charme de la journée du lendemain : cette ravissante expédition matinale sur les pittoresques bords de l'Erdre ; — l'arrivée triomphale à Châteaubriant : — la visite au curieux château féodal et au précieux musée archéologique qu'il abrite ; — le délicieux banquet servi par le *Bignon* de l'endroit et alternativement sablé d'exquis champagne et de toasts étincelants de verve ; — et le suprême régal que nous réservait dans le temple de Thémis, l'érudit et fin diseur qui a nom M. Arthur de la Borderie ?

Je laisse cette agréable, mais difficile mission, à la plume élégante des aimables secrétaires du congrès et me borne, faute de place, à renouveler aux organisateurs de ces deux journées, qui compteront assurément parmi les meilleures de mon existence archéologique, le tribut de ma plus cordiale gratitude[1].

Le monument commémoratif de Quiberon. — A l'occasion du centenaire des tragiques événements, dont la presqu'île de ce nom fut le témoin en 1795, M. l'abbé Séveno, curé-doyen de Quiberon a eu l'excellente pensée de consacrer le souvenir des glorieux morts tombés victimes de leur commune fidélité politique et religieuse en élevant sur le lieu où reposent leurs ossements une église commémorative.

Quiberon, dit M. Séveno, dans l'éloquent appel qu'il adresse à tous les Français soucieux d'honorer le courage malheureux, est le centre principal des souvenirs qui se rattachent à l'expédition de 1795. C'est à Quiberon qu'ont eu lieu et le combat et la capitulation. Il n'est pas un village dans la presqu'île qui n'ait été témoin des luttes les plus héroïques ; il n'est pas un sillon qui n'ait été arrosé du sang le plus pur. C'est à Quiberon qu'ont siégé, après la lutte, trois Commissions militaires ; c'est dans le presbytère même que la première a tenu ses séances et a condamné

[1] Assistaient à la réunion de Châteaubriant : MM. Davy, Dupuy, Lallié, Riardant, le baron Bertrand-Geslin, Ouvrard, Blondel, Doceu, Soulard, Dortel, le commandant Sauret, Le Meignen, Boulée, le comte Lair, Perron, Chaillou Marionneau, Léon Maître, Claude de Monti, René Blanchard, le vicomte de Kervenoaël, Senot de la Londe, Martin, Lafolye, les barons Ch. et G. de Wismes, le baron des Jamonières, l'Abbé Robert, le marquis de Balbi de Vernon, le marquis de l'Estourbeillon, de la Borderie, le comte Fournier de Bellevue, Pihon, de Combes, Gahier, René Vallette et plusieurs représentants de la presse nantaise.

Les toasts ont été portés par MM. de Nicollière, le marquis de l'Estourbeillon, le comte Lair, de la Borderie, De Combes, Le Meignen, R. Vallette, Dortel et Marionneau.

à mort tant d'officiers du régiment du *Dresnay*. Tandis que, d'après le répertoire du greffe, le Champ des Martyrs, sur la rivière d'Auray, n'a vu tomber que 204 victimes, le chiffre des soldats tués à Quiberon, soit les armes à la main, soit en vertu des jugements qui ont suivi le combat, s'élève au moins à 972. La population a réuni leurs ossements dispersés, et, quelques années plus tard, les a transportés dans notre ancien cimetière où elle venait, tous les dimanches, prier sur leur tombeau.

Incontestablement, tant à cause des flots de sang qui l'ont inondée tout entière qu'en raison des reliques qu'elle possède, la presqu'île de Quiberon est le plus important des lieux funèbres de l'expédition de 1795 : c'est le véritable champ de la bataille et le premier champ des « Martyrs »,

La place d'un monument commémoratif y est donc toute indiquée ; et ce monument, — l'auteur du projet l'a admirablement compris —, ne doit pas être une chapelle expiatoire, mais un triomphant autel, que domine une épée sans tache en forme de croix.

Nous ne doutons pas que l'appel du vénéré doyen, dont nous sommes heureux de nous faire ici le fidèle écho, ne rencontre de fructueuses sympathies dans notre pays, qui compte — nous l'avons dit ailleurs — parmi les victimes de Quiberon tant et de ses plus illustres enfants[1].

La Vendée au Salon de 1895. — *Peinture* : Chéron (Olivier), n° 422 — *Mer basse, en Vendée.*

Delhumeau (Gustave-Henry-Eugène), né à Moustiers-les-Mauxfaits, — *Portrait de Mme H. R. de S...* (n° 558).

Guéniot (Arthur-Joseph), né à Bournezeau, *Saint Jean-Baptiste* (n° 888).

Jacques-Marie : — *La Mare aux Choues* (*Vendée*), n° 993).

Le Gout-Gérard (Fernand-Marie-Eugène) : — *Sortie des bateaux pêcheurs de thons, Sables d'Olonne* (n° 1139) ;

— *A marée basse.*

Tillier (Paul-Prosper), né au Boupère : — *Sirènes d'eau douce* (n° 1826).

Sculpture :

Falguière (Alexandre), — *Henri de la Rochejaquelein* ; statue, tête, (n° 3068).

Art décoratif :

Garnier (Jean), né à Mouzeuil; - *Naïades ; vase, bronze* (n° 3682).

Girault (Gaston) : *Château de l'Ile-d'Yeu* (*Vendée*), (n° 3851).

Alasonnière (Henri-Fabien) : *Une gravure (eau-forte)*, — *Le Petit Napolitain*, d'après J. B. Creuze.

[1] Les souscriptions doivent être adressées au secrétariat de l'évêché de Vannes, où à M. le curé-doyen de Quiberon.

A L'EXPOSITION HISTORIQUE ET MILITAIRE DE LA RÉVOLUTION ET DE L'EMPIRE, qui a été organisée ce printemps dans la galerie des Champs-Elysées, notre ami M. Paul Le Roux, ancien député de la Vendée, avait envoyé toute une série de curieux objets provenant de sa riche collection napoléonienne (tabatières, encriers, montres, boîtes à thé et à bonbons, gauffrières, fontaines, chenets, médaillons, baromètre, violon, et jusqu'au tapis du billard qui avait été fait pour le séjour de l'Empereur à Fontenay (le 7 août 1808).

LE PROJET DE STATUE BAUDRY. — L'éminent peintre-sculpteur Gérome, membre de l'Institut, auquel a été confiée par le comité de la Roche-sur-Yon, l'exécution de la statue de Paul Baudry, nous a fait le gracieux envoi d'un exquis dessin de sa maquette dont nous sommes heureux d'offrir la primeur aux abonnés de la *Revue*.

Nous n'avons pas à faire ressortir le prix de cette insigne collaboration, qui est tout à la fois un nouvel hommage à la mémoire de l'illustre maître vendéen, une des gloires de l'Ecole Française, et un précieux encouragement pour l'œuvre que nous poursuivons.

ECHOS DES ATELIERS. — M O. de Rochebrune, vient de faire don à la Faculté des lettres de Poitiers, pour l'ornementation de la salle des Actes et de la salle des Cours, de toute la collection de ses remarquables eaux fortes sur les monuments du Poitou.

Notre éminent collaborateur, qui vient d'achever pour le prochain numéro de la *Revue* un très intéressant article sur *Le château de la Lyère*, et sa curieuse cheminée, prépare actuellement une autre étude sur *le Veillon* et les *Œuvres de Bernard Palissy*. Nous sommes heureux d'ajouter que cette étude, accompagnée d'eaux fortes du maître, est également destinée à la *Revue*.

L'infatigable artiste a gravé entre temps trois charmantes planches sur Carcassonne : *La première enceinte en dehors de la Porte Narbonnaise, depuis sa restauration* ; *La Porte de l'Aude, la tour peinte* ou *guette du château, 12e, 13e siècles* et la *Montée de la Barbacane, côté de l'Aude*.

Avant de quitter Terre-Neuve, signalons la très heureuse adaptation que M. de Rochebrune y a faite récemment en son salon Louis XIV, des précieux motifs de décoration provenant du château de Chambord et qui lui avaient été offerts par le Comte lui-même, en retour de ses superbes eaux-fortes sur la royale demeure.

— Le peintre Paul Noël vient de décorer avec son goût accoutumé le salon du docteur Dodin (de Challans). Cette décoration comprend entr'autres 8 grands panneaux représentant : *La vieille église de Challans ; la dune à Saint-Jean-de-Monts ; le port de Saint-Gilles-sur-Vie ; le château*

de Palluau ; le château d'Apremont ; l'entrée du Goa à Noirmoutiers ; le vieux château de l'Ile d'Yeu ; *les Mattes*, du Périer, etc. Quelques unes de ces toiles ont une réelle valeur ; ce sont en tous cas des documents qui seront précieux au jour lointain où des ruines remplaceront les monuments qui sont encore debout et où la nature vieillie aura changé ses atours.

— M. de Verteuil, a fixé dans un fort joli médaillon, et d'après les gravures produites ici même par notre savant collaborateur M. C. Farcinet, les traits, — plutôt sauvages qu'augustes — mais en tous cas très pittoresques, du fameux Geoffroy la Grand'dent.

— Nous venons de voir dans l'atelier de M. J. Robuchon, le médaillon qu'il vient d'exécuter de l'illustre inventeur Archereau, pour son ancienne demeure de la Roullière, à Saint-Hilaire-le-Vouhis. Le talent dont il y a fait preuve nous donne à espérer que la *Société Artistique de l'Ouest* lui confiera également l'exécution du buste destiné à être érigé sur la place principale du bourg.

Le sympathique statuaire fontenaisien, avait envoyé à l'Exposition des Beaux-Arts d'Angers plusieurs de ses œuvres, et notamment les bustes de Nicolas Rapin, de MM. Guillemet, questeur de la Chambre des Députés, Léon Palustre, Gabriel Robuchon et Dumaine ; et de nombreux médaillons, parmi lesquels ceux de MM. O. de Rochebrune, Benjamin Fillon, Martin Flammarion et de Simony. Nous sommes heureux d'apprendre que le jury d'Angers a rendu au talent de notre distingué compatriote un nouvel hommage, en lui décernant une médaille de bronze. Nous applaudissons d'autant plus volontiers à ce nouveau succès, que M. Robuchon est à l'heure présente douloureusement éprouvé dans ses plus chères affections.

M. Robuchon, nous l'avons dit précédemment, a exécuté, pour honorer les travaux de gravure de l'éminent aquafortiste M. Octave de Rochebrune, une remarquable médaille. Nous devons ajouter qu'il n'en a été fondu que 25 exemplaires en bronze, dont la moitié est déjà souscrite. Coût : 35 francs.

— Nous apprenons avec grand plaisir que les membres du jury Saint-Maixentais, chargé de décerner des primes aux meilleurs projets envoyés pour la construction de la chapelle funéraire de Mme Chaigneau, vient d'accorder un 3e prix (prime de 300 fr.), à notre excellent dessinateur et ami, M. Giraud, architecte à Epernay.

— Notre ami, M. Louis Archereau, architecte à Fontenay, a à peine terminé la restauration du château de Beaulieu, qu'il vient de mettre sur le chantier, et avec un égal succès, celle de l'Hôtel de Ville de la Châtaigneraye. — Tous nos meilleurs compliments.

Exposition Poitevine. — On annonce pour le printemps prochain à Niort, une Exposition et des fêtes consacrées à l'art, à la littérature et aux costumes de la province Poitevine. Ces fêtes organisées par la Société d'ethnographie nationale et d'art populaire seraient présidées par M. André Theuriet.

Notre concours leur est dès à présent tout acquis.

Les Impôts aux Sables d'Olonne en 1770. — M. l'abbé Uzureau, de l'école des Hautes-Études de Saint-Aubin d'Angers, a bien voulu nous communiquer l'intéressante note qui suit :

« L'*élection* des Sables-d'Olonne contient 97 paroisses et paie en impositions, savoir :

« Taille	250.000 livres
« Capitation	120.000 —
« Second brevet	80.000. —
« Fourage	40.000 —
Total	490 000 livres

« Le taux de l'imposition est d'environ 5 sols pour livre de la valeur des « biens.

« La totalité des habitants de l'élection des Sables, de tout âge et de « tout sexe, est d'environ 80.000.

« La ville des Sables contient, compris la Chaume : 43 vicaires, prêtres, « religieux et religieuses, et environ 10.000 personnes. Ces deux villes « fournissent 1200 matelots classés.

« L'imposition des loups, dans l'Election des Sables, est de 300 livres, « année commune. Le loup et la louve se paient chacun 10 livres, et cha- « que louveteau, 2 livres 10 sols.

« Les impositions accessoires montent en totalité à 18 sols du principal « de la taille.

« — Note prise le 31 octobre 1770, aux Sables-d'Olonne, généralité de « Poitiers, et donnée par MM. Dupleix, subdélégué, et Mercier, receveur « des tailles. — »

Cette note se trouve dans le manuscrit n° 11 de la bibliothèque de Château-Gontier, pages 986 et 987.

Grand merci à notre aimable correspondant.

— Dans une conférence pédagogique récemment faite aux Herbiers, M. H Brunet, directeur de l'école communale des garçons, qui avait choisi pour sujet *La guerre de 1870-71*, a eu la patriotique pensée de rappeler la part prise aux luttes de l'année terrible par nos vaillants Mobiles vendéens.

Poursuivant le cours de ses conférences, M. Brunet prépare pour septembre prochain un *Panthéon vendéen*, dans lequel il se propose d'étudier

plus particulièrement l'existence laborieuse et les mérites savants de *Jacques et Charles de Hillerin*, de *La Réveillière-Lépeaux*, de *Paul Baudry*, *Benjamin Fillon*, *Luneau* et *Archereau*.

Consécrations d'églises. — Le jeudi 2 mai, a eu lieu la consécration solennelle de la nouvelle église de Chauché.

Le 19 du même mois, Mgr. l'Evêque de Luçon consacrait également la jolie petite église de Mallièvre.

Le reliquaire qui a été scellé, à cette occasion, dans la pierre de l'autel renferme les ossements des saints martyrs Valère et Généreux.

Musique. — Deux nouveaux succès à l'actif de notre ami, le maëstro fontenaisien Arthur de la Voûte. Le jour de Pâques, il a conduit en l'église Notre-Dame de Niort, un salut solennel dont l'exécution a été en tous points parfaite; et d'autre part, sa messe en *ut* exécutée le 30 mai, en l'église St-Nicolas du Chardonnet, avec le concours des chanteurs de St-Gervais, lui a valu d'unanimes éloges.

Compositeur infatigable, et au talent si merveilleusement varié, M. de la Voûte vient de mettre la dernière main à une nouvelle messe qui doit être exécutée l'hiver prochain à la Madeleine, en même temps qu'il achevait une exquise pantomime, le *Mariage de Colombine*.

A une nouvelle collaboratrice. — Nos lecteurs ont certainement apprécié tout le charme poétique des strophes que nous avons publiées plus haut. Sous le gracieux pseudonyme de *Renée Montbrun*, se cache une des personnalités féminines de Vendée, les plus heureusement douées au double point de vue de l'esprit et du cœur.

C'est assez dire le prix que nous attachons à la collaboration dont elle veut bien honorer la *Revue*, et le plaisir que nous éprouvons à l'en remercier publiquement.

Carnet de naissance. — Notre excellent confrère, M. Paul Beauchet Filleau, nous annonce la naissance de son fils Jean.

Autant nous avons pris part au deuil cruel qui frappait récemment lui et les siens, autant nous sommes heureux de nous associer aujourd'hui à la joie qui vient, sous forme d'un gracieux baby, de s'asseoir à son foyer en deuil.

Pro domo. — Le *Petit Journal* a consacré dans un de ses derniers numéros, et sous la signature autorisée de Thomas Grimm, un long et élogieux article à notre illustre compatriote Archereau.

C'eût été parfait, si l'auteur, au lieu de citer comme source initiale de son article la *Revue Scientifique*, avait pris soin de mentionner la *Revue du Bas-Poitou*, où cette Biographie d'Archereau a paru *pour la première fois*,

sous la même signature du docteur Baudouin, et sur documents fournis par nous.

Bien petit est à coup sûr le verre de la Revue; mais quand on y trempe ses lèvres, il ne nous déplait pas qu'on le dise.

Remerciements.— A la suite du Congrès des Sociétés Savantes qui s'est tenu en Sorbonne, au mois d'avril dernier, notre directeur M. René Vallette, a été nommé officier d'Académie.

Très touché des nombreux témoignages de sympathie qui lui ont été adressés à cette occasion, il tient à en exprimer ici à tous sa plus vive gratitude et désire que l'honneur qui s'attache à cette flatteuse distinction rejaillisse sur les collaborateurs qui n'ont cessé de lui apporter depuis la première heure, avec le tribut d'une science profonde, la preuve d'un inaltérable attachement. — Un grand merci également à tous ceux de nos confrères, — et notamment à l'ami Desormeaux, de l'*Ouest artistique*, — qui ont eu l'aimable pensée de couronner de fleurs le 8e printemps de la *Revue*.

La sympathie toujours grandissante que rencontre notre œuvre nous crée un devoir : celui de tout tenter, pour en accroître chaque jour l'intérêt. Nos lecteurs peuvent être assurés que nous n'y faillirons pas.

Villégiature littéraire. — Fontenay a reçu, ces jours-ci, la visite de M. René Bazin. Le délicat et sympathique auteur de *Terre d'Espagne* a parcouru, sous la conduite de M. René Vallette, notre magnifique forêt de Vouvent, où il avait le désir de puiser les éléments d'une étude nouvelle, et dont les splendeurs naturelles l'ont profondément impressionné.

Le Buste de M. Dumaine, œuvre de l'habile statuaire fontenaisien, M. J. Robuchon, a été solennellement inauguré à Luçon, le 4 août dernier, sous la présidence de M. Deshayes, député et maire de la ville, qui a prononcé à cette occasion un excellent discours.

UNE RECTIFICATION

Nous lisons dans la *Revue de l'Anjou*, n° de mars-avril 1895 :

« M. Edgar Bourloton a donné récemment à la *Revue du Bas-Poitou*, « une courte et substantielle étude sur François-Ambroise Rodrigue, « évêque constitutionnel de la Vendée, qui fut pendant quelque temps « professeur au grand séminaire d'Angers. M. Bourloton nous pardon- « nera de signaler une petite erreur échappée à sa plume : Rodrigue n'ap-

« partenait pas à la Société de Saint-Sulpice ; son nom ne figure pas sur « les registres de la Compagnie. C'est à titre de prêtre auxiliaire, et non « comme membre de l'association, qu'il professa, pendant quinze ans, les « humanités et la théologie. »

« Ch. V. »

La rectification est juste, et nous l'acceptons bien volontiers, l'erreur commise étant assez excusable, puisque Rodrigue, après avoir terminé ses études théologiques à vingt ans au séminaire de Saint-Sulpice, resta quinze ans professeur dans un séminaire agrégé à cette Compagnie. Informations prises, la Société de Saint-Sulpice accepte en effet le concours permanent et continu de prêtres auxiliaires, qui suivent exactement la règle commune, et vivent complètement avec les Sulpiciens, sans pourtant être membres *inscrits* de la Compagnie. Tandis que les Sulpiciens se traitent de « confrères », ils appellent entre eux ces prêtres « nos cousins », et ne sont pas tenus, lorsqu'ils meurent, de dire à leur intention les trois messes qu'ils doivent à tout « confrère » décédé. L'unique différence consiste donc dans l'inscription, ou la non inscription du nom sur les registres de la communauté, et un Sulpicien nous disait à ce propos : « Je suis dans la Société de Saint-Sulpice depuis 50 ans, et je ne suis pas même encore sûr d'être Sulpicien. »

Pour tout dire, cette rectification a un intérêt plus général et fort respectable. Il est de tradition à Saint-Sulpice que pas un membre de la communauté n'a prêté le serment à la constitution civile, et, à juste titre, la Compagnie est fière de cette unanimité. Notre assertion sur le compte de Rodrigue, évêque constitutionnel, venait trop à l'encontre de cette tradition pour ne pas être relevée, et nous en donnons acte à l'auteur, en le remerciant de nous avoir ainsi offert l'occasion, vite acceptée, de satisfaire à la vérité d'abord, et, par surcroît, à une sollicitude des plus honorables.

E. B.

NÉCROLOGIE

M. Marie-Paul-Alfred PARENT DE CURZON, artiste peintre, ancien pensionnaire de l'École française de Rome, chevalier de la Légion d'honneur.

D'une très ancienne maison, qui a emprunté son nom à la terre vendéenne de Curzon, en Talmondais, qu'elle possédait avant la Révolution.

Nous offrons à M. Henri de Curzon, docteur ès-lettres, et archiviste aux Archives Nationales, son fils, et à M. Emmanuel de Curzon, son frère et notre distingué collaborateur, nos plus respectueuses condoléances.

Le R. P. GUÊTRÉ, Eudiste, ancien supérieur de l'Institution Richelieu, de Luçon, décédé à Marseille, fin juin, à l'âgé de 59 ans.

Au moment de mettre sous presse, une triste nouvelle nous arrive de Poitiers. Notre vénéré maître et ami, M. Thomas-François DRAKE, vient d'y succomber à l'âge de 77 ans.

Artiste de mérite, autant qu'ardent catholique et royaliste fidèle, M. Drake était bien connu dans la Vendée, aux gloires de laquelle il a naguère élevé, de concert avec M. Lemarchand, d'Angers, cet impérissable monument qui a nom l'*Album Vendéen*, et dont il avait eu l'aimable pensée de nous confier, il y a peu, le soin de le rééditer.

A tous ces titres, il avait droit aux publics et attristés hommages que nous tenons à rendre ici à sa mémoire.

Puissent-ils atténuer l'immense douleur de la digne et vénérée compagne dont la mort vient de le séparer, et prouver, du moins, à cette dernière, le fidèle souvenir que la Vendée lui garde.

Nous apprenons de même avec un vif sentiment de tristesse la mort presque subite de M. l'abbé ANTONIN GUYONNET, ancien curé de la Chaize-le-Vicomte, récemment nommé aumônier de l'Asile des aliénés, à la Roche-sur-Yon, et qui vient de succomber aux suites d'une attaque de paralysie.

BIBLIOGRAPHIE

Notre excellent collaborateur et ami, A. Bonnin, n'est pas seulement le critique consciencieux, le fin ciseleur de rimes, l'artiste de haut mérite, dont nous avons eu maintes fois ici le grand plaisir de saluer le talent multiple. Il vient également de se révéler à nous comme un profond psychologue qui n'ignore aucun des dessous de notre moderne société et comme un puissant dramaturge pour lequel la scène pas plus que l'atelier n'a gardé de secrets, en livrant au public qui sait lire, deux pièces que des plumes autrement autorisées que la nôtre n'ont pas hésité à qualifier de « chefs d'œuvre ».

La première : *Un drame pendant la guerre*[1], est une œuvre dramatique d'un intérêt poignant et d'un sentiment élevé que liront avec émotion tous les bons Français, tous les patriotes chez qui les fêtes de Kiel ont ravivé les cruels souvenirs de l'Année Terrible.

Dans ces pages, l'auteur — c'est lui-même qui nous le dit — a essayé de traduire les poignantes impressions de ces heures maudites, et d'exprimer l'état d'âme de la France en face de cette épreuve fatale. — Il a redit simplement ce qu'il avait entendu, montré fidèlement ce qu'il avait vu : le gentilhomme et le plébéien braves, dévoués, prêts au sacrifice suprême ; le ploutocrate, le parvenu de la fortune, discutant pharisaïquement avec le devoir, prétendant avoir acquitté la dette du sang envers la mère Patrie, quand il s'est acheté un remplaçant, quand il a payé ses impôts. — Il a retracé le double rôle de l'espion prussien épiant nos moyens de défense, tout en s'efforçant, par la propagande de théories de révolte, de diviser les esprits et de détruire l'unité qui concentre invinciblement la force d'une nation dans la main de son chef. — Il a noté aussi ce trait caractéristique de tartufferie luthérienne qui mêlait incessamment le nom de Dieu ou de la Providence aux proclamations, aux dépêches, aux moindres paroles officielles de cette implacable tragédie. — Il n'a pas oublié non plus les étranges bulletins de victoire qui vinrent, au début de la guerre, comme pendant le siège de Paris, raconter, en affiches pompeuses ou en ordres du jour déclamatoires, des succès décevants, toujours suivis de retraites inexplicables. — Et, dominant l'action, au-dessus de tous ces protagonistes, il a tracé deux grandes figures de vieux soldats, qui incarnent le patriotisme et symbolisent les gloires passées.

Ces pages émouvantes, dont les deux grands patriotes Déroulède et

[1] Paul Dupont, Paris, 4, rue du Bouloi, 1 vol. in-12. Prix : 2 francs.

Millevoye ont déjà consacré tout le mérite, sont dédiées — œuvres pieuses et vengeresses tout à la fois — « au souvenir des morts de l'année terrible, aux anciens compagnons d'armes de l'auteur, vieillis comme lui dans le deuil de la patrie, aux conscrits de demain, à ceux qui n'ont pas oublié, à ceux qui espèrent ».

LE CALVAIRE. Vitrail XIIIe siècle, de la cathédrale de Poitiers.

L'autre pièce, dont le titre, *la Fin d'un Parti*[1], paraît avoir — très à tort — effarouché quelques-uns, est une comédie de mœurs politiques d'une exquise ironie, dans laquelle l'auteur a peint, avec une cruelle sincérité d'observation, « les défaillances de certains *Droitiers*, ralliés ou demi-ralliés, politiciens aux convictions aveulies et fluentes qui sacrifient à leurs intérêts, aux convenances de leur bien-être, à leur repos, l'avenir du parti qu'ils prétendent représenter et défendre ».

Solitaire indépendant, spectateur désintéressé, qui n'a jamais rien ambitionné que s'élever dans l'art, notre ami n'a eu qu'une pensée en écrivant ces pages, pensée d'honnête homme, de philosophe et d'artiste; c'est de flageller « l'égoïsme stupéfiant et l'outrecuidante sottise de ces guignols de la politique » qui par leurs inavouables calculs, et après avoir abusé tout à la fois de la confiance des électeurs et de l'honneur des gens de lettres, conduisent leur parti au suicide.

C'est, sous une forme ou sous une autre, de la belle et saine littérature qui a pu ne pas trouver grâce — et pour cause — auprès de dame Censure,

[1] Albert Savine, Paris, 12, rue des Pyramides, 1 vol. de 135 p. Prix : 2 fr. 50.

mais qui obtiendra en revanche du public, friand — quoi qu'on en dise, d'œuvres sincères et vécues, le plus légitime succès.

« Nous avons lu, en famille, et avec un vif intérêt, écrivait ces jours-ci, à un parent de l'auteur, l'éminent écrivain catholique Henry Lasserre, les deux œuvres théâtrales de votre cousin, et nous les avons trouvées des plus remarquables, l'une et l'autre, d'une vérité saisissante, et prises sur le fait. Toutes deux sont navrantes, comme est navrante la réalité.

« Comment finit un parti », pourrait être intitulé « Comment finit la France », si Dieu n'avait créé les nations guérissables, et s'il n'avait, dans sa puissance et dans sa miséricorde, des secrets de résurrection qui échappent aux regards mortels. Aussi faut-il espérer contre toute espérance.

« La photographie que vous avez eu la bonté de m'envoyer, donne du tableau dont vous me parlez [le tableau de l'apparition du bienheureux Diégo] une idée très haute. Les têtes sont très belles et remplies d'expression : je ne m'étonne pas de l'impression qu'il produit, imaginant en mon esprit tout ce qu'ajoute le coloris à un dessin exquis.

« Félicitez votre cousin de son double et beau talent, et félicitez-le aussi de l'usage qu'il en fait.

« C'est un grand serviteur de la grande cause ».

LA DANSE DES FIANÇAILLES
Fragment.
Carton par L. O. Merson.
Le Vitrail par Oudinot.

Ces sentiments sont trop les nôtres pour que nous ne nous fassions pas une indicible joie —, dussions-nous même être indiscret — de les reproduire ici.

— La Bibliothèque de l'Enseignement des Beaux-Arts, collection à la fois si curieuse et si utile, vient de s'enrichir d'une œuvre nouvelle : *Les Vitraux*, par M. Olivier Merson[1]. Ce livre qui dénote chez l'auteur un profond sentiment artistique en même temps

[1] Paris, May et Motteroz, 1895.

qu'une impeccable érudition, ajoute à la série déjà riche et nombreuse des volumes de cette bibliothèque un joyau de plus et non des moins précieux.

Pour rendre le lecteur mieux juge du puissant intérêt de ce volume, nous détachons du chapitre consacré aux vitraux du XIIIe siècle, la page suivante qui contient l'examen des verrières absidales de la cathédrale de Poitiers. « A leur physionomie générale, dit l'auteur, à leurs détails, on les dirait de la moitié du siècle précédent. Mais d'après une inscription que Lasteyrie a le premier déchiffrée, leur fondateur fut l'évêque Maurice de Blason, fils de Thébaud, seigneur de Mirebeau-en-Poitou, lequel échangea en 1198, le siège de Nantes contre celui de Poitiers.

« Ces verrières sont au nombre de trois. Sur celle de droite, des scènes de la *Vie des Saints Pierre et Paul*, la *Légende de Saint-Laurent* sur celle de gauche.— Le *Calvaire*, dont nous donnons, grâce à l'obligeance de MM. May et Motteroz, une fidèle image, occupe la vitre du milieu. On parlera seulement de celle-là, la plus intéressante. Y compris la ferme bordure qui l'encadre, elle mesure près de 8 mètres de haut et environ 3 de large. De dimensions inégales, ses panneaux rectilignes sont disposés, petits ou grands, carrés, en largeur, et hauteur, conformément aux besoins d'une absolue symétrie.

» Toute la composition est subordonnée à une grande figure de Christ de face au milieu, en croix, d'un aspect extraordinaire avec son modelé à plat, et ses muscles rudement accusés par la seule mise en plomb. Sous les bras de la croix, deux figures de chaque côté : la Vierge et Longin, Jean et un autre personnage ; au-dessus, en deux groupes, et de proportions réduites, les apôtres, le visage, les bras tendus vers Jésus amplement drapé, qui s'élève au ciel, dans un grand nimbe amandaire à fond rouge semé d'étoiles. A droite, à gauche du nimbe, un ange dont l'attitude épouse le contour ogival de la baie. A la base du vitrail, en un vaste médaillon à quatre lobes, le *Martyr de Saint-Pierre*, et de petites scènes ; à chaque écoinçon, des ornements, plus une figurine dans un demi-cercle. La croix est rouge. Rouge aussi le champ du calvaire, bleu celui de l'Ascension. Le rouge a de l'importance dans les fonds du grand cartouche.

» Si a bien des égards, cette verrière n'est point supérieure à celles dont il a été parlé déjà, aucune ne détermine une impression aussi particulière. Par l'accent mystérieux et fier, même un peu féroce du style, par son agencement hardi, très-entendu et très-décoratif, par son coloris d'une ardeur sombre, fait de lumières étranges et d'ombres profondes, elle intimide la critique, nous saisit, commande le respect et l'étude. C'est un des plus étonnants types de la vitrerie du XIIIe siècle. »

Outre cette curieuse verrière, nous reproduisons, à l'aide du cliché qui nous a de même été gracieusement communiqué par MM. May et Motte-

roz, un fort joli vitrail moderne d'Oudinot, d'après un exquis carton de M. Luc-Olivier Merson.

Travailleur infatigable, notre éminent compatriote, M. O. Merson, prépare en ce moment pour la même collection un nouveau volume, celui-là sur la peinture Française au XVIIe et au XVIIIe siècles, et qui ne recevra certainement pas du public artiste et lettré un moindre accueil que son devancier.

— MM. Beauchet-Filleau, malgré le deuil cruel qui les a récemment frappés poursuivent avec un zèle méritoire, l'œuvre considérable de la réédition du *Dictionnaire historique et Généalogique des Familles du Poitou.*

Le 5e fascicule du Tome II (Coth à Cyr), qui vient de paraître, renferme d'intéressantes notices sur nombre de nos familles Bas-Poitevines. Nous citerons entre autres celles concernant les *Cothereau*, dont l'un d'eux fut chanoine de Luçon en 1469 ; — les *Coué* ou de *Coué* (du *Boistifray*, en Montsireigne, et du *Pasliron*, en Bazoges-en-Pareds) ; — les *Coujard de la Rifaudière*, dont un fut lieutenant civil et criminel en l'élection des Sables-d'Olonne, en 1698, et un autre, sénéchal de Saint-Gilles-sur-Vie en 1787 ; — les *Couperie*, qui ont donné un curé à Notre-Dame de Fontenay au XVIIe siècle et fourni au XIXe, un évêque de Babylone ; — les *de Courcillon* qui ont possédé la baronnie de Sainte Hermine ; — les *Courtin*, de Foussay, dont *Denis*, docteur en médecine, est cité par Bernard Palissy comme un des auditeurs de son cours de Géologie ; — les *Cousseau*, qui ont occupé d'importantes charges à Mauléon et fourni au diocèse de Luçon plusieurs ecclésiastiques distingués ; — les *Coustand*, dont *Jean*, seigneur de Chantefain et de la Basse-Fosse, fut écuyer de la Grande Écurie du Roi; — les *Coutouly*, de Luçon, dont *Alphonse-Henri*, fut en 1787, député du Tiers-État de Fontenay à l'Assemblée provinciale du Poitou ; les *Cresson*, qui ont donné leur nom au fief de la Cressonnière (paroisse de Cezais) ; — les *de Crunes*, seigneurs de Maillé et de la Bruère (commune du Tallud-Ste-Gemme), les *de Cumont*, de Froidfond ; — les *Curieux de Fontaines*, dont *Paul*, marié à une demoiselle de Mondion habite actuellement le château de Kérénic, près la Flocellière ; — les *de Curzon.*, etc

Ce 5e fascicule est terminé par une liste des *Grands prieurs d'Aquitaine* et des *Intendants du Poitou.* Nous y relevons le nom de *Henri d'Appelvoisin*, reçu chevalier d'Aquitaine en 1560, devenu Grand Prieur en 1612, et qui appartenait à la branche des seigneurs de la *Bodinatière*, en Bas-Poitou.

— Notre sympathique confrère et ami, M. le marquis Régis de L'Estourbeillon, rédacteur en chef de la *Revue historique de l'Ouest* qui, bien que jeune, s'est déjà fait par son assidu labeur une des meilleures places parmi les érudits bretons, a entrepris sur la *Noblesse de Bretagne* une importante

publication généalogique dont le 2e volume vient de nous être remis[1].

L'espace nous manque pour dire longuement ici tout le bien que mérite cette œuvre considérable. Nous tenons du moins à la signaler d'une façon toute particulière à l'attention de nos lecteurs, qui y trouveront de précieux détails sur nombre de familles poitevines et vendéennes, et notamment sur les *Goguet de Boys-Héraud*, originaires des environs de Fontenay et dont une fille, Gabrielle Goguet, épousa Paul Scarron, conseiller au Parlement de Paris et donna le jour à l'auteur du *Roman Comique* ; les *La Roche-Saint-André*, originaires de Saint-André-Treize-Voies, et alliés aux d'*Escoubleau*, aux *du Chaffault*, aux *de la Voyrie*, aux *Guerry de Beauregard*, aux *Grellier du Fougeroux*, aux *de Tinguy*, aux *de Lauzon*, etc. les d'*Asnières*, de la Châtaigneraie ; Les *Amproux*, possesseurs des terres du Parc-Soubise, de Vendrennes, etc.. ; les *Bacqua*, dont une branche est venue se fixer à la Roche-sur-Yon au XVIIe siècle ; — et quantité d'autres maisons, alliées aux familles bretonnes, parmi lesquelles : les *d'Arcemalle*, les *de Béjarry*, les *de Bessay*, les *de Buor*, les *de Chabot*, les *de Puitesson*, les *Puy-du-Fou*, les *de Rorthays* et les *de Suyrot*.

Ce court exposé en dit assez sur la valeur et l'intérêt d'un ouvrage qui a dès à présent sa place marquée dans toutes les bibliothèques vendéennes, à côté de son aîné, le *Dictionnaire des familles du Poitou*, dont nous rappelions tout à l'heure les mérites.

— Nous lisons dans le dernier *Bulletin de la Société des Antiquaires de France* (procès-verbaux des séances) :

Séance du 6 mars 1895. — M. Prou, membre résidant, communique au nom de M. Farcinet, associé correspondant, la note suivante :

« Les anciennes chroniques, plusieurs historiens et le roman de *Mélusine* parlent d'un seigneur du moyen-âge, Geoffroy de Lusignan, dit *la Grand' Dent*, qui est devenu légendaire en Poitou. L'identité de ce personnage, presque romantique, était restée longtemps douteuse. M. le comte de Mas Latrie l'avait confondu avec son père[2], qui se distingua aux Croisades vers 1191, et joua un rôle assez important dans les guerres dont le Poitou fut le théâtre sous Philippe-Auguste et ses successeurs. MM. Beauchet-Filleau, dans leur Dictionnaire des anciennes familles du Poitou[3], n'ont pas établi clairement sa généalogie, et plusieurs autres auteurs ont répété beaucoup d'erreurs à son sujet.

Il résulte de documents conservés aux manuscrits de la Bibliothèque

[1] In-4° de 388 pages. Vannes, Lafolye.— Le 1er volume est paru en 1892 (in-4° avec blasons 340 pages), précédé d'une introduction par M. le vicomte Pitre de Lisle.

[2] *Histoire de l'île de Chypre*, t. I, p. 8. — *Trésor de chronologie*, p. 1631.

[3] T. II, *Lusignan*, branche de Vouvent.

nationale, ainsi qu'aux Archives, et surtout d'un *aveu* de 1224, consigné dans le Cartulaire de saint Louis, que Geoffroy Ier de Lusignan, père de Geoffroy II, dit la Grand'Dent, était mort à cette date de 1224. Geoffroy II ne mourut qu'en 1248, et c'est lui qui, avec son frère Guillaume de Valence, molesta les moines de Maillezais en 1225 et années suivantes, et incendia l'abbaye. C'est à lui que Jehan d'Arras, dans son roman de *Mélusine* (composée en 1387), donna le nom de *Grand'Dent*, qu'il a conservé depuis. — Dans cet aveu de 1224, Geoffroy de Lusignan, seigneur de Vouvent, reconnaît que le roi (Louis VIII) l'a reçu en foi et hommage-lige de la vicomté de Châtellerault, à lui advenue à cause de sa femme Clémence, fille de Hugues, jadis vicomte de Châtellerault. Il lui fait aussi hommage des autres terres que son père (Geoffroy Ier) tenait du roi Philippe (Auguste)[1], etc.

C'est donc aussi à tort que *Moréri* indique Clémence de Châtellerault comme une seconde femme de François Ier et que le *Père Anselme* n'en donne aucune à Geoffroy II. Ces erreurs ont été répétées par tous les autres généalogistes.

En résumé, Geoffroy la Grand'Dent, né vers 1200[2] et décédé en 1248, était fils d'Eustache Chabot[3] (une des prétendues *Mélusines*) et de Geoffroy Ier de Lusignan (2e fils de Hugues VIII), qui se distingua à la troisième croisade. Il a bénéficié de la célébrité de son père, et tous deux ont été confondus dans l'histoire et dans les romans qui racontent leurs exploits. Geoffroy II prit part aux luttes qu'eut à soutenir son cousin Hugues X de la Marche, et il fut même fait prisonnier d'Henri III d'Angleterre[4] ; mais il est surtout connu par les violences qu'il exerça contre l'abbaye de Maillezais et qui lui firent donner le surnom de *Grand'Dent*. »

Arch. nat., JJ. 31, fol. 74, au verso. — Ce document est imprimé dans les *Layettes du Trésor des chartes*, t. II, p. 31 ; mais c'est par erreur qu'une note indique Geoffroy de Lusignan, seigneur de Vouvent (signataire de cette charte et mort et 1248), comme étant un autre Geoffroy de Lusignan, sire de Jarnac, fils de Hugues X de la Marche et d'Isabelle, qui se marièrent en 1220. Ce fut leur troisième enfant, et il n'était peut-être pas né en 1224, lorsque Geoffroy la Grand' Dent signa l'acte ou *aveu* ci-dessus. — C'est ainsi que, faute d'attention, les erreurs se propagent et se perpétuent !

[2] Il résulte d'une charte conservée à la Bibliothèque nationale dans les manuscrits de *Baluze*, t. 51, p. 87, que Geoffroy II (la Grand' Dent) dût naître en 1198 ou 1199. En effet, dans cette charte, Geoffroy Ier, son père, reconnait qu'il n'a pas de droits coutumiers sur certaines terres appartenant à l'abbaye de l'Absie, et il termine ainsi : « *Hæc ita concessit domina Eustachia uxor mea et Goffridus, filius meus adhuc infantulus* »... *Infans*, c'est l'enfant qui ne parle pas encore (2 à 3 ans au plus) ; *infantulus* est encore au-dessous: 18 mois à 2 ans, et même moins. Or cette charte, datée de Mervent, est du *4 mai 1200*. Geoffroy II est donc né en 1198 ou 1199, sans contestation possible.

[3] Bibl. nat., *Man.*, coll. Dupuy, t. 805, fol. 69.

[4] Rymer, *Fœdera* t. I, p. 113. — *Royal letters of Henri III*, t. I. p. 378.

— Nous avons vu avec plaisir deux lettres de félicitations adressées à notre savant collaborateur M. Ch. Farcinet, par MM. Léopold Delisle et de Mas Latrie, membres de l'Institut, au sujet de son dernier article sur Geoffroy de Lusignan, paru dans cette Revue. Le premier dit : « *J'ai lu avec « un véritable plaisir votre dissertation sur Geoffroy de Lusignan. Vous me « paraissez avoir débrouillé d'une façon très heureuse la généalogie d'une « branche de la maison de Lusignan, et fixé la place que doivent occuper « dans cette généalogie les deux Geoffroy mêlés aux luttes des rois de France « contre Jean sans terre et Henri III,* » — M. de Mas Latrie écrit qu' « *Il « se range tout-à-fait à l'opinion de notre collaborateur* ».

Ces deux témoignages sont d'autant plus précieux pour M. Farcinet qu'ils émanent de hautes personnalités, très compétentes pour apprécier la question. M. de Mas Latrie est, en effet l'auteur d'une remarquable histoire de l'île et des rois de Chypre, et M. Léopold Delisle, d'une généalogie des anciens comtes de la Marche, qui sont aussi de la famille de Lusignan.

— Monseigneur X. Barbier de Montault, dont la science archéologique est si universellement appréciée, vient de consacrer une courte mais intéressante étude à la *Chape de l'église de Saint-Martin-du-Fouilloux (Deux-Sèvres)* ; — très précieuse relique récemment mise en vente, au préjudice de l'histoire artistique de notre province.

Notre éminent collaborateur, dit à ce propos, avec toute l'autorité que que lui confèrent son caractère sacré et une incontestée érudition : « Ces ventes scandaleuses ne seraient pas possibles, si les curés respectaient les donations faites à leurs églises, et si les évêques ordonnant des inventaires du mobilier, veillaient davantage à la conservation des objets historiques ou précieux qui ne paraissent guère les préoccuper ».

— De notre excellent confrère et ami, H. Baguenier-Désormeaux, à qui l'on doit déjà tant et de si précieuses études sur la Vendée : des notes très curieuses sur *Bonchamp*, et le voyage de la duchesse d'Angoulême en Anjou. (*Revue des Facultés catholiques de l'Ouest*), février-avril 1895 ; — la suite de ses *Mémoires et Documents concernant les guerres de la Vendée*, — *Les Mémoires d'Obenheim et du général Westermann*. (*Revue de l'Anjou* mars-avril 1895), un très-intéressant *Compte de tailleur de Bonchamp*, paru dans la *Revue historique de l'Ouest*, et tiré à part (Vannes, 1895, in-8° de 19 pp.), et *les Héros de Cinq Cents livres* (*Revue des Facultés* de juin).

— L'imprimerie Gouraud, de Fontenay, vient de terminer l'impression d'un choix de poésies, inédites pour la plupart, de M. l'abbé Jean-Jacques Rousseau, ancien curé de Saint-Denis-la-Chevasse[1].

[1] Fontenay, Gouraud, 1 vol. grand in-8° de 296 p

L'abbé Jean-Jacques Rousseau naquit en 1836, à Magné (Deux-Sèvres). Il était d'origine génevoise et qui plus est, de la famille de son homonyme, le célèbre auteur de l'*Emile*.

En même temps que J.-J. Rousseau, le trop fameux philosophe, entrait en France un sien frère, lequel vint s'établir à Niort où il fonda une maison de quincaillerie. L'un de ses enfants épousa une sœur de l'abbé Garnier, onzième supérieur de Saint-Sulpice, mort en 1835, et dont la famille était originaire de Villiers-en-Plaine. De cette union naquit Jacques Rousseau, père de Jacques Rousseau, ancien curé de Bouin, et grand-père de Jean-Jacques Rousseau, le curé poète.

Le livre de poésies de M. l'abbé Rousseau est présenté au public par M. l'abbé Rafin, curé de Bazoges-en-Pareds, que la vive amitié qui le liait à l'auteur et une incontestable autorité en matière littéraire, semblaient désigner, d'ailleurs, pour l'accomplissement de cette tâche.

— Notré érudit collaborateur M. G. Loquet, architecte départemental, continuant ses savantes études sur le Talmondais, vient de publier une très précieuse histoire de l'*Abbaye de Sainte-Croix de Talmond* (Roche-sur-Yon, veuve Yvonnet et fils, 1895, 248, p. avec carte et fac-simile).

C'est là une consciencieuse étude, écrite sur documents inédits, sans mise en scène, et qui contraste agréablement avec tous les fatras pseudo-historiques, dont notre province est trop fréquemment inondée.

— A la réunion du 24 mars dernier, de l'Association amicale des anciens élèves des jésuites de Poitiers, M. Stanislas Faure, le très-distingué président, saluant la mémoire du regretté M. Léon Palustre, a bien voulu mentionner en ces termes l'hommage que nous lui avons personnellement rendu ici même :

« Notre camarade, M. René Vallette, dans la savante *Revue du Bas-Poitou*, dont il est le directeur, n'a pas voulu laisser à d'autres le monopole des éloges si justement mérités par la mémoire de Léon Palustre, et dans un article aussi bien pensé que remarquablement écrit et que je voudrais pouvoir reproduire en entier, il a déposé une couronne de plus sur cette tombe si prématurément ouverte.... »

— Notre confrère et ami, M. H. Rémy de Simony, n'est pas seulement l'éloquent et vigoureux polémiste, dont les lecteurs du *Publicateur de la Vendée* ont depuis longtemps apprécié le talent. Il sait encore, comme certain collaborateur de la *Revue*, dont on nous révélait, il y a peu, l'aimable et discrète muse, ajuster à sa lyre :

Le timbre d'or ou la corde d'airain

Et trouver quand le sujet l'inspire

L'épique accent du langage divin.

On en trouvera maintes preuves charmantes dans le joli volume de poësies qu'il vient de publier sous le titre *Méli-Mélo* ! chez A. Charles, éditeur à Paris.

Méli-Mélo est bien le titre qui convenait à ces pages, où il y a de tout, en effet : du miel et du fiel, de l'humour et de l'amour, de la satire et de la fantaisie et, avec beaucoup d'esprit, infiniment de cœur.

— Esprit et cœur : tel est bien également l'épigraphe, que notre excellent confrère, M. Olivier de Gourcuff, eut pû placer en tête de son exquis volume de vers : *Sur la route*[1]. Route charmante s'il en fut, jonchée de mille fleurs, et toute embaumée du souvenir de Jeanne d'Arc et de Charlotte Corday, de Joachim du Bellay et de Casimir Delavigne, de Gustave Flaubert et de Théodore Dubois, — cortège insigne qui pourrait bien, un jour, conduire l'aimable auteur sous la solennelle coupole de l'Institut.

— De M. Amédée Odin, le savant directeur du laboratoire zoologique maritime des Sables-d'Olonne : *Projet de création d'une école municipale d'enseignement technique et professionnel de pêches maritimes aux Sables-d'Olonne.*

Mémoire présenté au conseil municipal de cette ville, dans sa session de mai 1895. (Les Sables. Roche-Jourdain, in-8° de 16 p.)

Ajoutons que ce savant mémoire a reçu au sein de l'assemblée communale le flatteur accueil qui lui était dû : la création de l'école a été votée à l'unanimité et votée aussi la subvention de mille francs demandée.

— Notre très distingué compatriote et ami, le docteur A. Chevallereau, médecin de la clinique des Quinze-Vingts, vient de publier dans la *France Médicale* (n° du 7 juin 1895), qu'il dirige avec une science si profonde, une remarquable étude sur les *Maladies des yeux en Vendée*, — texte d'une communication faite précédemment par lui à la Société française d'Ophtalmologie.

— M. Jules Robuchon mène toujours de front, et avec un égal succès, la publication des *Paysages et monuments du Poitou et de la Bretagne.*

Les premiers vont nous donner prochainement la suite des livraisons du *Talmondais* par M. René Vallette.

Les seconds nous ont offert dernièrement les livraisons 28, 29 et 30 de *Saint-Malo* qui seront immédiatement suivies des n°s 31, 32, 33, 34, 35 et 36.

Le texte signé : Louis Tiercelin, Louis Boivin et Édouard Beaufils, est

[1] Paris. Lemerre, 1895.

accompagné de 13 héliogravures et de 40 dessins à la plume, sur Saint-Malo, Paramé et Saint-Servant.

M. le Ministre de l'Instruction et des beaux-arts a avisé M. le Président de la Société des Antiquaires de l'Ouest, qu'une somme de 2160 fr. était accordée à titre de subvention à M. Robuchon, directeur des *Paysages et Monuments du Poitou*. C'est un nouvel et très flatteur hommage rendu à l'œuvre considérable, dont notre distingué compatriote poursuit l'achèvement avec un zèle si méritoire.

— Tandis que M. l'abbé Séveno, curé-doyen de Quiberon, entreprend l'érection dans la presqu'île de ce nom d'un monument commémoratif de la douloureuse tragédie de 1795, un de nos plus vaillants confrères, M. Edmond Béraud, ancien rédacteur de *La Gazette de France*, a voulu restituer à Quiberon, méconnu et falsifié, son véritable caractère. Dans une courte brochure, nourrie de faits qu'il présente d'une façon vivante, l'auteur a condensé tout ce qui est nécessaire pour connaître la vérité. Il profite de ce douloureux centenaire pour opposer à certaines lâchetés actuelles le dévouement, la fidélité et le sacrifice héroïques de 1795.

Nous ne saurions trop recommander à nos amis cette brochure, que l'on trouve à l'Imprimerie Niortaise, *à Niort, rue Victor Hugo n° 9*, au prix de 35 centimes par la poste.

— De M. le vicomte Paul de Chabot, dans la *Revue historique de l'Ouest*, la suite des *Chevaliers de Saint-Michel de la Province du Poitou* (n° de juin 1895).

A y signaler les noms suivants appartenant au Bas Poitou : *Christophe Maynard*, seigneur de la Vergne de Péault... et de la Barotière ; — *François Mesnard*, seigneur de Toucheprêt ; — *David Mesnard*, seigneur des Herbiers...

La même livraison renferme la suite du *Cartulaire de Notre-Dame de Challans* publié — on le sait — par M. l'abbé Teillet, curé d'Antigny.

— Dans ses *Lettres de Vendée*, (*Le Populaire* de Nantes, n° du 13 mai 1895), notre confrère A. Barrau, toujours très-aimable pour nous, signale à ses lecteurs un certain nombre de publications régionales parmi lesquelles :

« La *Revue du Bas-Poitou*, dont notre spirituel confrère René Vallette est rédacteur en chef. J'ai à cette même place, dit tout le bien que je pense de cette Revue et des œuvres de son directeur... »

— Notre érudit collaborateur, M. l'abbé Boutin, poursuivant la publication des très-intéressantes *Chroniques paroissiales du diocèse de Luçon*, de l'abbé Aillery, vient de commencer l'histoire de *Mortagne et de son canton*.

— De MM. H. et P. Beauchet-Filleau : La suite de *Quelques inscriptions et épitaphes poitevines* (*Revue Poitevine* du 15 juillet 1895). A y citer : les

épitaphes de *dame Louise de Rangot*, de *M. Chessé, avocat et sénéchal de Puybelliard* et de *Charlotte Arbaleste*, femme de Philippe de Mornay.

— M. Charles Sauzé, l'auteur de tant d'érudites études sur le pays de la Mothe-Sainte-Héray, dont il prépare en ce moment l'histoire, vient de réunir en brochure (Paris, Lechevallier, 1895, grand in-8° de 63 p.), les très intéressantes pages publiées par lui dans la *Revue Poitevine et Saintongeaise* sous le titre : *Les Conférences de la Mothe-Saint-Héray entre Henri de Navarre et Catherine de Médicis.*

— Notre ami, M. G. Déré, l'habile directeur de l'orphéon de Niort, a écrit sur de fort jolis vers de M. Jean Philippe un remarquable chœur à 4 voix d'hommes, intitulé *Les Marsouins de France.* (Lory, éditeur Paris).

Ne quittons pas Niort sans signaler les très précieuses *Notes de B. Fillon pour servir à l'histoire de l'Imprimerie en Bas-Poitou,* que vient de publier M. Henri Clouzot, dans l'Annuaire de la *Société d'Emulation de la Vendée* de 1894 (tiré à part. Niort, Clouzot, 1895, in-8° de 66 p. avec fac-simile).

Ce même *Annuaire* contient : de curieux documents sur *Jacques Gaillet, chanoine de Luçon* ; la suite des *Chroniques fontenaisiennes* de A. Bitton ; des *Notes sur les buttes Coquillères de Saint-Michel en-l'Herm*, par L. Pervinquière; et *Une page sur Henri de Béthune en Bas-Poitou* (XVIIe siècle), par G. Loquet.

— De notre très-distingué collègue, M. Charles Tranchant, de la Société des Antiquaires de l'Ouest : un remarquable discours prononcé par lui, en prenant possession de la présidence de la *Société de Législation comparée* (dans le *Bulletin* de cette Société).

— M. L. Noé poursuit avec un talent soutenu dans le luxueux recueil d'*Architecture et sculpture*, édité chez Aulanier, la publication des documents les plus intéressants sur les styles du IXe au XIXe siècle.

Le dernier fascicule (n° 5 de la 4e année) contenait notamment une fort jolie reproduction de cinq lucarnes gothiques du château de Nantes.

— De M. S. de la Nicollière-Tejeiro, le savant président de la Société Archéologique de la Loire-Inférieure : Un amiral nantais [et aussi quelque peu vendéen] : *Le Comte du Chaffault de Besné* (1708-1794). Vannes, Lafolye, in-8° VI, 81 p.

Le Directeur-Gérant : R. VALLETTE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

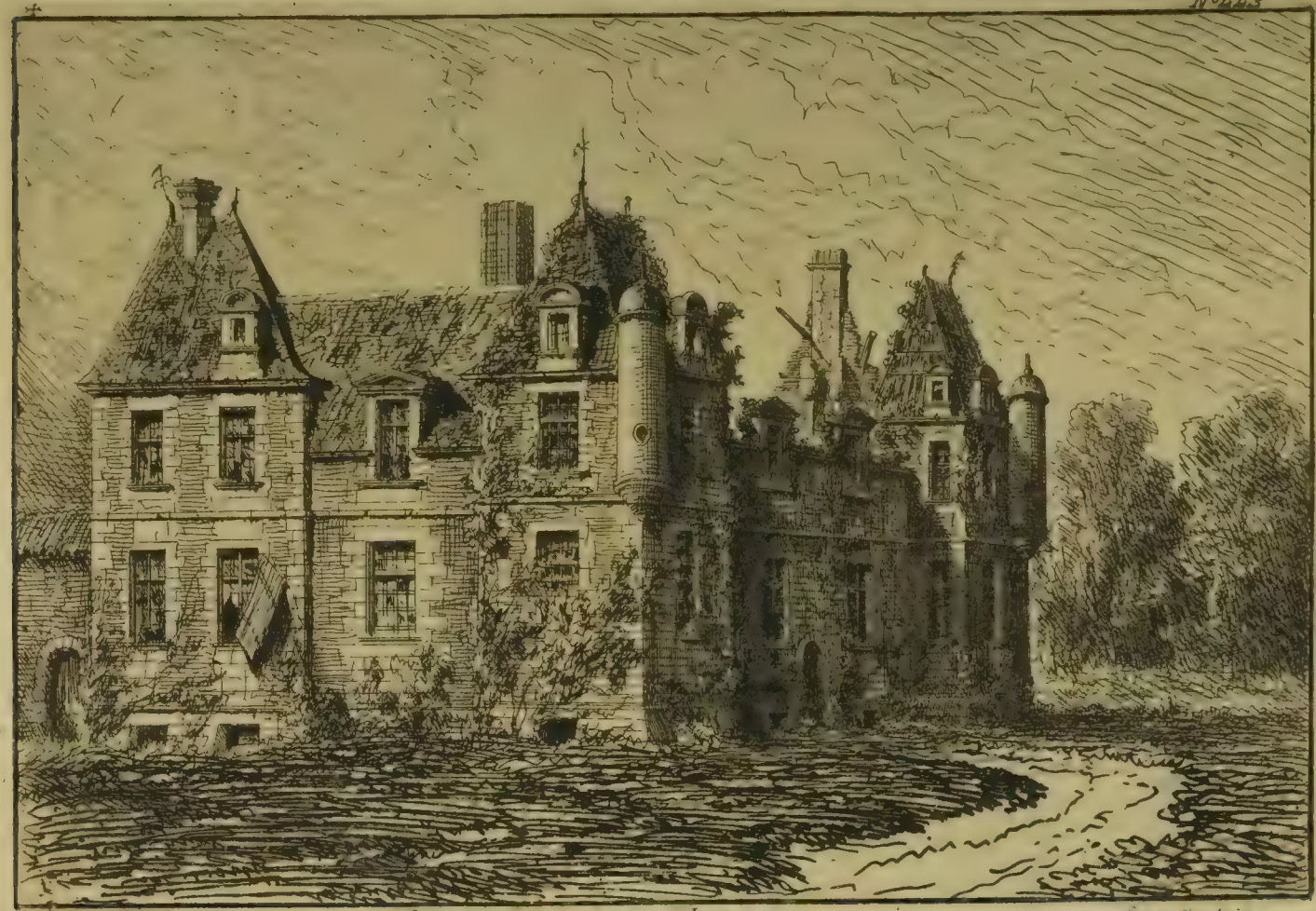

CHATEAU DE LA LYERE

CAMPAGNE ARCHÉOLOGIQUE DE LA LYÈRE

A LA CONQUÊTE D'UNE CHEMINÉE

Mon cher Directeur,

Vous désirez que j'accompagne les trois petites planches du château de la Lyère que vous allez publier dans une de vos si intéressantes livraisons, du récit de la campagne faite par Raoul et par moi afin de sauver d'une destruction prochaine cette œuvre remarquable d'un artiste encore ignoré du 17e siècle[1]. Afin d'arriver à ce résultat le mieux n'est-il pas de copier les notes prises sur le vif à l'époque où s'exécuta la démolition de ce précieux monument.

Le 1er septembre 1861 j'avais déjà visité cette région sauvage mais très pittoresque, dont l'antique aridité et occupation par les fauves les plus malfaisants est constatée par des appellations de villages, tels que *Saint-Julien-des-Landes*, *Nieuil-le-Dolent*, *Sainte-Flaive-des-loups*, etc. Lorsque j'étais allé dessiner les cheminées en granit du Guy-Sainte-Flaive et le

[1] Le retable, placé derrière le maître autel de l'église de Sainte-Flaive, est orné d'une frise semblable à celle qui surmonte l'écusson central de la cheminée : c'est le même dessin, la même facture ; la date de 1658, qui s'y trouve inscrite, nous donne approximativement celle de la construction du château de la Lyère.

vieux château de la Lyère situé à environ trois kilomètres du bourg de *Sainte-Flaive-des-loups,* après avoir terminé le croquis de la façade intérieure de cette jolie gentilhommière style Louis XIII, l'idée me vint de regarder par une fenêtre où il y avait nombre de carreaux cassés : j'aperçus une vaste cheminée avec colonnes en saillie, encadrant un bel écusson avec lambrequins, sculpté sur le manteau. Désirant la mieux voir et la dessiner, je parvins à grimper sur l'appui de la fenêtre, et, passant le bras au travers des carreaux détruits, je tournai l'espagnolette et me voici dans la place. C'était un dimanche : tous les fermiers, grands et petits, s'en étaient allés pour assister aux offices de l'église, laissant bourse et bestiaux à la garde de Dieu ; au reste quel eût été le mécréant assez audacieux pour venir tenter la fortune dans un pays aussi perdu, il fallait être artiste et archéologue pour oser s'aventurer à travers des chemins changés en fondrières, au fond d'une aussi sauvage solitude. Après avoir pénétré comme je viens de le dire dans une vaste salle de 10 mètres de long sur 8 de large, je restai stupéfait de l'aspect monumental de cette belle cheminée dont la forte corniche de granit, à ressauts et à modillons très saillants, recouvre quatre élégantes colonnes corinthiennes, le riche écusson central et de fortes têtes d'anges supportant des grappes de melons d'eau, le tout accosté de bossages en pointes de diamant. — Après l'avoir dessinée avec soin, je repris la route de Sainte-Flaive-des-Loups.— Ce croquis resta à dormir dans mes cartons pendant 23 ans, je ne me doutais pas qu'en 1884 je reviendrais en ces mêmes lieux avec Raoul pour démolir cette cheminée et la transporter à la Court de Saint-Cyr où depuis plus de trois mois nous travaillions à élever une façade plus en harmonie avec le pavillon édifié par B. Fillon, sous la direction de M. Charier architecte de la ville de Fontenay. Il nous manquait une cheminée pour le grand salon ; j'avais souvent montré à Raoul et à Hélène mon dessin de la cheminée de la Lyère, d'un aspect si monumental : on y rêvait la nuit, on en rabâchait le jour, c'était

devenu une monomanie, une idée fixe. Pour mettre un terme à cette obsession il fut convenu qu'on tenterait le voyage de la Lyère afin de s'assurer si la cheminée existait encore. Nous partons par une belle matinée de novembre éclairée par un radieux soleil; nous traversons Saint-Vincent-sur-Graon, Nieuil-le-Dolent, mais, arrivés au Tablier, il se trouve que ce village, où nous comptions dételer, est à 500 mètres de la route et qu'il n'y a que des fondrières pour y arriver. Nous dételons un peu plus loin à une maison de meunier où *Caub* est installé sous un hangar à peine fermé.

On nous met sur la route de la Lyère avec des indications si embrouillées que je me demande comment nous avons pu y arriver. Bien m'en a pris de me munir de mes gros sabots de bois : les chemins sont de véritables rivières pleines d'une eau bourbeuse, jaune comme du café au lait. Il faut suivre les *coursières* par les champs, et enfourcher à chaque instant des échaliers qui ont un mètre 40 de hauteur. Après trois quarts d'heure de cette gymnastique énervante, les hautes têtes de cheminée du château commencent à dominer la cime des arbres et nous servent de phare. Il me semble même voir les toitures d'ardoises scintiller au soleil : cela me désespère, car j'entrevois une restauration importante et dans ce cas le propriétaire ne voudra pas se dessaisir de sa cheminée. Nous marchons toujours sur un sol humide et arrivons enfin dans une vallée très creuse, ombragée de chênes aux ramures tourmentées, dignes d'inspirer un Troyon ou un Rousseau, et qui bordaient jadis un long étang, dont la chaussée, depuis longtemps rompue, laisse passer bruyamment le limpide ruisseau qui donne son nom au château. Nous apercevons enfin, sur un mamelon élevé, une vaste enceinte rectangulaire, flanquée de pavillons en partie ruinés, aux quatre angles. Cette enceinte se termine par une sorte d'éperon arrondi et très escarpé du côté de l'ouest; c'est à l'extrémité de ce sommet que le château a été édifié ; c'est par un petit sentier à pic que nous arrivons sur cette forteresse naturelle dont les pentes sont très rapides.

Un dernier échalier, non moins haut que les autres, donne accès dans l'enceinte murée. Quelques pas encore et nous voici dans la cour d'honneur... Je reste stupéfait, ahuri !! A la place de cette belle bâtisse, que j'avais vue il y a bientôt un quart de siècle avec ses toitures, ses lucarnes, ses fenêtres, ses planchers, ses girouettes grinçant au vent, je ne trouve plus aujourd'hui qu'une ruine à peu près complète : plus d'escalier pour atteindre la porte d'entrée; les toitures se sont effondrées sur les grillages à poutrelles moulurées, qui elles-mêmes gisent brisées dans les sous-sols dont cette avalanche de matériaux a rompu les voutes. Les pignons, les lucarnes à frontons circulaires sont en train de crouler : c'est véritablement le château de la misère du *capitaine Fracasse*. Mais nous n'y avons pas aperçu la coquette fleur d'églantier offerte à la douce héroïne du roman de Théophile Gautier, aussi n'espérons pas la voir venir, de sa main charmante, rétablir ces murs dans leur première splendeur. Il n'y a plus maintenant que les ronces, le lierre et le sureau, plantes amoureuses des ruines, qui recouvrent les murailles de leur tapis verdoyant et s'accrochent à toutes les saillies des corniches et des baies, veuves de leurs croix de pierre. — Et la cheminée ! j'y songe enfin, nous nous précipitons sur les rampes de ce qui fut autrefois l'escalier, nous la supposons enfouie sous les décombres : qu'elle n'est pas notre surprise, en la voyant resplendir comme une perle au milieu de tous ces débris amoncelés autour d'elle.

Ses blanches colonnes soutiennent toujours leurs chapiteaux à volutes en spirales, le casque lambréquiné supporte le lion grimpant sur son cimier, les têtes d'ange de la frise grimacent leur éternel sourire : rien ne peut donner une idée du saisissant contraste qui existe entre tout ce désordre de la ruine et ce joli monument encore intact comme silhouette et détails. Les ronces et le lierre s'entrelacent dans les colonnes. Une tige de sureau caresse de son léger feuillage les fleurons des consoles : tout cet encadrement de ver-

dure fait ressortir merveilleusement l'éclat de la pierre de Charente, dans laquelle on a ciselé la sculpture; c'est un véritable décor[1]. Cela me rappelle les douze portes du château d'Heidelberg ainsi embordurées par une luxuriante végétation.

Mais il ne suffit pas d'avoir constaté l'existence de la cheminée : il faut parvenir à en faire l'acquisition, à la démolir et à la transporter à Saint-Cyr. Après plusieurs semaines d'attente, le propriétaire consentit enfin à s'en dessaisir en mettant très aimablement à notre disposition les échelles, planches et madriers qui pourraient se trouver à la ferme. M. Hibert, entrepreneur à Luçon, fut chargé de se transporter à Sainte-Flève avec trois de ses plus habiles et robustes ouvriers munis de barres de fer, cric, cordages, etc, etc. Nous partîmes de notre côté, conduits par *Minette*, rapide trotteuse qui nous arrête à l'unique auberge de Sainte-Flève, tenue par Madame M*** au moment même où M. Hibert y arrivait avec ses ouvriers et son matériel. Les premiers renseignements recueillis étaient peu encourageants. Une sorte de repasseur de couteaux ambulant déclarait le château de la Lyère inabordable. Les fermiers, disait-il, apportent le blé à dos de cheval; que serait-ce donc lorsqu'il s'agirait des lourdes pierres de granit de la cheminée. Nous nous mîmes à déjeuner afin de reprendre courage; il en fallait, car nous étions dans une sorte de pays perdu où nulle civilisation ne semblait avoir pénétré. La pauvre *Minette* n'avait pas de paille comme litière, mais une brande à moitié pourrie, sous laquelle on sentait sourdre un océan de purin; le foin et l'avoine étaient problématiques. Comment allait-elle vivre? C'était le secret des Dieux et de notre hôtesse.

Le déjeuner terminé, nous nous mettons en route au nombre de six. Le village était en rumeur, ne se rendant pas compte du but de notre excursion, et le bruit courait que nous allions achever de démolir le château de la Lyère. Le temps était su-

[1] Voir la planche qui reproduit la cheminée avant son enlèvement.

perbe, Hibert marchait en tête de ses ouvriers : l'un portait des barres de fer de deux mètres de long, l'autre le cric pesant 150 livres, puis des cordages, pinces, marteaux, ciseaux à froid, etc, etc; impossible de suivre le chemin changé en un véritable étang. Force nous est de longer les routins tracés dans les champs, mais il y a 17 échaliers à franchir qui nous viennent à la hauteur de la poitrine : c'est une gymnastique écrasante surtout pour ceux qui sont chargés.

Enfin nous arrivons et prenons possession de la place qui est complètement déserte : tous les fermiers sont à la foire de Nieuil-le Dolent. Nous procédons de suite à la démolition et, à l'aide de fortes échelles et madriers de chêne découverts dans une grange, nous installons un échafaudage au sommet de la cheminée. On commence par enlever la lourde corniche à modillons de granit, qui heureusement ne se trouve pas engagée dans le mur du fond. Mais l'échelle, qui est en bois de Vergne, commence à craquer : il faut l'attacher, alors l'opération s'accomplit parfaitement. Ceci fait, nous constatons qu'aucune pierre du manteau n'est liée avec la muraille, ce qui permet de les descendre à terre avec la plus grande facilité. Toute cette ornementation n'est, en effet, formée que de petits quartiers en pierre de Charente appliquée en placage. On s'explique ces matériaux minuscules par les difficultés que nécessitait le transport, au travers d'un pays où nul véhicule à roue ne pouvait circuler : on les recevait aux Sables par la mer, et ils ne pouvaient être transportés à la Lyère qu'à dos de cheval ou de mulet. Tout fut donc démoli en un clin d'œil et sans une égratignure, jusqu'à la plate bande surmontant les deux consoles; mais là il fallut s'arrêter, car les sommiers de ces consoles traversaient la muraille épaisse de plus d'un mètre : on ne pouvait songer à les en arracher, car cette muraille, déjà fortement lézardée, supportait deux autres corps de cheminées et un pignon s'élevant à plus de 14 mètres du sol. Aucun ouvrier ne pouvait se hasarder à grimper sur un mur aussi élevé et déjà fortement ébranlé par les pluies qui

en avaient détrempé les mortiers ; nous prîmes le parti de recouvrir ce qui restait de la cheminée, de madriers, de chêne, placés côte à côte et presque debout de façon à pouvoir renverser d'un seul coup ce haut pignon, avec les deux tuyaux et la cheminée supérieure, dont les énormes blocs glisseraient sur ce plan de bois incliné. Mais, nous avions beau tourner et retourner autour de cette haute muraille, nous ne pouvions découvrir son côté faible bien qu'elle nous parût lézardée et fissurée de toute part. La nuit venait, nous prîmes le parti de remettre notre attaque au lendemain. Le retour à Sainte-Flève fut rude, les 17 échaliers n'ayant pas diminué de hauteur et notre besogne était loin d'être achevée, et sans trop savoir comment nous parviendrions à la terminer. Nous dînons rapidement afin de gagner nos lits, espérant que la nuit porterait conseil. Raoul et moi sommes installés dans une vaste chambre, basse d'étage avec lits sans rideaux. Morphée répand inutilement ses pavots sur la tête de Raoul, car il a attrapé un mal de dents qui ne lui laisse ni trêve ni repos ; et, pour comble de malheur, le plafond en bois, mal joint de notre chambre, laisse incessamment filtrer une pluie de menus graviers et de poussière produite par une légion de rats se livrant au-dessus de nos têtes à un sabbat désordonné ; et ce qui nous inquiète fort, c'est de constater que plusieurs font de la gymnastique au milieu de tasses à café décorant une commode. De là à venir valser sur nos lits il n'y a qu'un pas, et aucun chat pour défendre nos oreilles ! Enfin le jour filtre à travers les jointures de nos contrevents, nous avons tous hâte de quitter ces hôtes incommodes qui nous ont à peine laissé fermer l'œil. Ce qui nous console, c'est qu'Hibert déclare qu'il a eu, pendant l'insomnie causée par les rats la nuit dernière, une idée excellente pour faire tomber le tuyau supérieur : c'est d'attacher une corde aux pierres du manteau de la cheminée ; ce tuyau qui repose dessus s'éboulera du moment où cet appui viendra à lui manquer ; on attache la corde, on tire, la pierre tombe avec fracas, mais rien ne s'écroule, car c'était un placage qui

ne supportait aucune charge. Je fis alors glisser une pince entre le jambage et le contre-cœur en brique, et on tire avec la corde pour faire une pesée ; la pince plie et rien ne bouge, ceci nous prouve que le pignon est plus solide que nous ne supposions. Nous recommençons à tourner et retourner autour de cette énorme muraille, moins fixés que jamais sur quel point nous pourrions l'attaquer : très dépité, je m'en vais dessiner l'aspect général de la bâtisse. Au bout d'une heure je reviens et trouve mes hommes plus embarrassés que jamais et ne sachant que faire. Enfin, à force d'examiner ce terrible pignon, j'aperçois en dehors, près du jambage de la cheminée que nous ne pouvions faire tomber, un trou d'environ 6 ou 7 centimètres carrés ; nous y enfonçons une de nos grandes barres, et avec une longue corde on se met 10 ou 12 à tirer dessus : rien encore, c'est à abandonner la partie. Cependant nous constatons qu'une lézarde, placée près du jambage, s'était de beaucoup augmentée. Je fis remarquer à Hibert que la barre a été trop enfoncée dans le mur, ce qui enlève la plus grande partie de sa force à notre levier. Il est midi, nous déjeunons à la hâte à la ferme. Afin de modifier nos moyens d'action dans le sens que j'ai indiqué, nous retirons notre longue barre du trou où elle était engagée, ne lui laissant que 30 centimètres de prise, et on attache la corde bien plus loin afin de donner plus de force au levier. A peine avions-nous donné une première secousse, que tout le jambage s'écroule avec fracas ; le tuyau hésite une seconde puis, n'étant plus soutenu, glisse tout d'une pièce sur les madriers avec un horrible tapage et au milieu d'un tourbillon de poussière qui obscurcit tout. Nous nous précipitons, afin de nous rendre compte du résultat : les madriers ont parfaitement garanti la cheminée il y en a seulement deux de dérangés, que nous remettons en place. Puis nous avisons aux moyens de renverser ce qui reste encore debout, car le pignon s'est simplement dédoublé, entraînant à terre la cheminée du 2e étage ; mais comme il est aminci de moitié, bien qu'il ait conservé sa même hauteur :

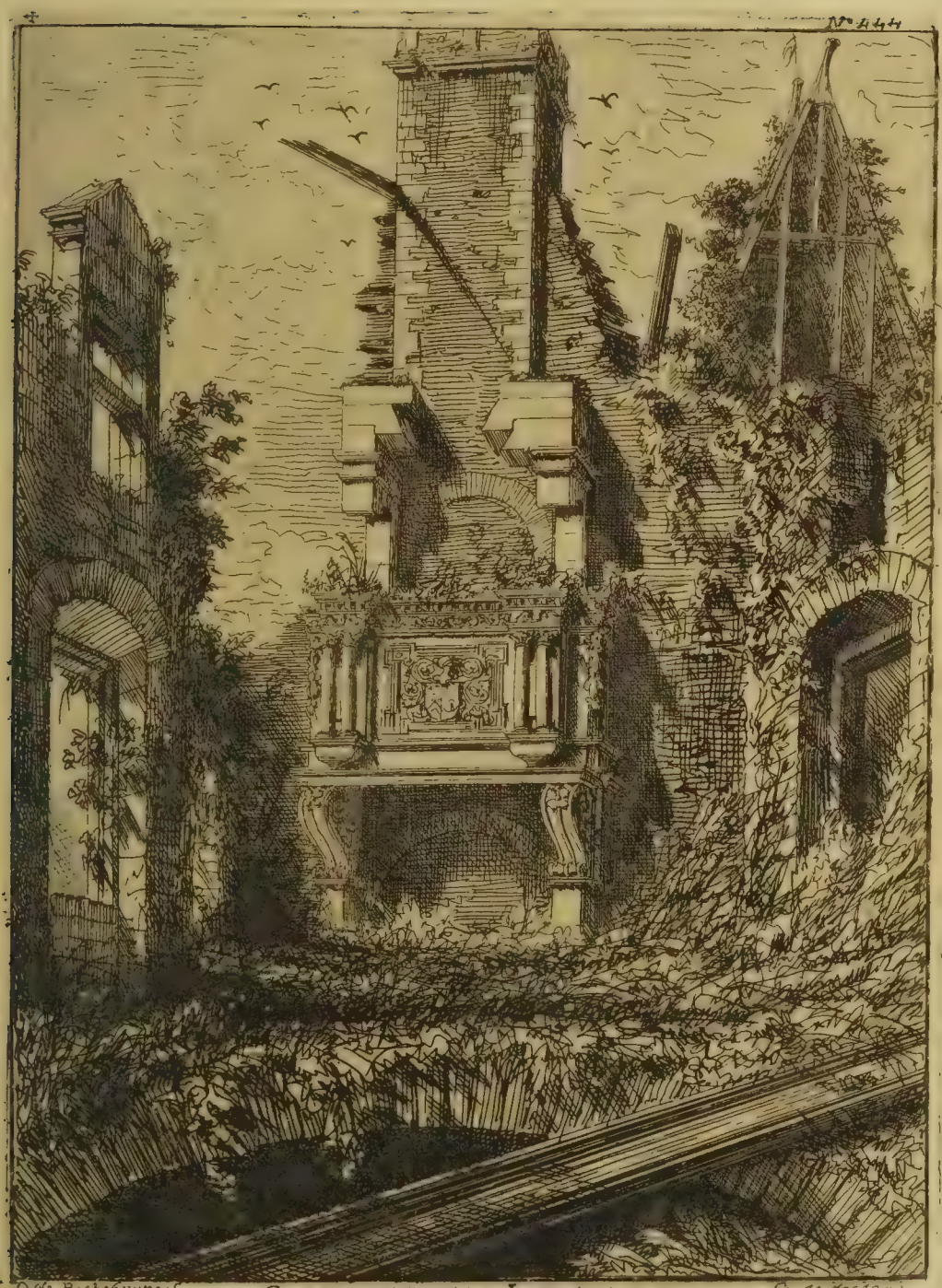

CHEMINEE DE LA LYRE

il n'offre plus une aussi grande résistance. Les fermiers nous prêtent un très long câble que nous parvenons à lancer au sommet du pignon, et que nous nouons à une barre de fer fixée beaucoup plus bas, dans un trou de chaffaud ; puis nous nous attelons tous au cordage et on vit alors un étrange effet: le pignon vacillait sur sa base comme un arbre à demi-coupé, sans cependant se décider à choir, parce que nous ne lui laissions pas une liberté assez complète dans ses oscillations. Enfin on se mit à hêler avec une mesure plus lente, et nous vîmes enfin cette énorme masse se pencher sur nous tout d'une pièce, et s'abîmer avec le fracas de la foudre, dans une épaisse nuée de poussière jaune. Nous jetâmes un long cri de satisfaction, car la place était désormais conquise. On déblaya le plus possible les abords de la brèche. Un homme, monté sur une échelle, abattit avec la pioche ce qui restait debout, et promptement nous arrivâmes au niveau des énormes sommiers; ils pesaient 15 à 18 cent livres chaque, il fallut 10 bœufs pour les conduire jusqu'à la route en leur faisant gravir le coteau abrupt situé en face du château. Mais rien n'aurait pu résister à la force patiente d'un pareil attelage, c'était chose curieuse de voir, du point élevé où nous étions placés, ce chapelet de dos fauves, aiguillonnés par les longues gaules et le chant monotone de leurs conducteurs, gravir lentement mais irrésistiblement cette montée à pic, où les roues s'embourbaient jusqu'aux essieux. Le soir même un fort chargement partait pour Saint-Cyr. En examinant l'écusson central, je me suis assuré qu'il avait été recouvert intentionnellement d'une épaisse couche de chaux et qu'il n'avait pas été gratté. Nous revenons à Sainte-Flaive, très fiers de notre journée, et mangeons avec appétit le festin préparé par notre hôtesse ; le menu ne varie guère, c'est toujours poulet rôti ou sauté et pommes de terre sautées ou frites. Mais si les ragoûts et entremets brillent par leur absence Madame M*** les remplace par un déluge d'obséquiosités et de flatteries auxquelles nous ne nous laissons pas prendre, flairant sous

toutes ces prévenances fallacieuses une note d'apothicaire rapace.

Le lendemain nous nous levons, le cœur joyeux, par un brillant soleil que ne faisait guère pressentir la soirée d'hier où la pluie tombait à flots. Ce qui reste à faire n'offre plus de difficultés : les énormes blocs de granit roulent facilement sur le terrain en pente et de là sur la charrette acculée pour les recevoir. Je profite des loisirs que me donne ce travail, pour relever le plan par terre et les profils de cette intéressante construction qui, par ses lucarnes à frontons triangulaires ou cintrés, ses tourillons de brique, coiffés d'une cloche en ardoises, ses belles têtes de cheminées à modillons et frises en bossage, nous offre ce qui est assez rare en Vendée, un type du plus pur Louis XIII; puis nous quittons, pour n'y plus revenir, ce coin perdu, si pittoresque dans sa mâle sauvagerie, du Bocage vendéen.

Voici venir le lendemain agrémenté du quart d'heure de Rabelais. Notre hôtesse, d'un air gracieusement béat, apporte pour nous deux seulement une petite note de 65 francs, un peu plus de 8 francs par jour et par personne, pour le coucher et un maigre repas, car nous déjeunions toujours à la Lyère avec les provisions apportées de Saint-Cyr. Nous payons sans sourciller, *jurant mais un peu tard*, etc., et nous partons à 9 heures, par un temps sombre et menaçant. Nous trouvons sur la route les fermiers qui transbordent dans la charrette du roulier leurs énormes matériaux. Minette, si fringante d'habitude, est sans ardeur ; si elle pouvait parler, elle nous dévoilerait très probablement un acte de probité économique de Madame M..., l'avoine, si largement payée, a-t-elle bien été versée dans sa mangeoire? Enfin nous arrivons à Saint-Cyr au moment où la pluie se met à tomber avec une placidité qui semble lui prédire plusieurs jours de durée.

Je fais immédiatement mettre en chantier la pierre au casque, j'ai hâte de decouvrir l'écusson qui nous devoilera le nom du propriétaire constructeur de la Lyère. Peu à peu ap-

paraissent sur la droite un lion, une ancre, trois étoiles en chef. Ce sont les armes de la femme, puis à gauche : *d'argent, au chevron de gueules accompagné de trois hures de sanglier arrachées de sable*, c'est le blason de René Théodore Baudouin, chevalier seigneur de la Lyère[1], d'une famille d'origine chevaleresque aujourd'hui éteinte : il avait épousé en 1692, Marie-Anne du Bouchet. Il fut capitaine gardes-côte en Poitou et servit au ban de 1691 avec le grade de colonel. Son goût pour l'architecture et les arts ne saurait être mis en doute, lorsqu'on restitue par la pensée, dans son premier état de splendeur, la jolie bâtisse dont nos trois petites planches ne peuvent indiquer qu'un effet très réduit.

Lorsque tous les matériaux de cette cheminée furent rendus à Saint-Cyr, je me suis mis courageusement à l'œuvre afin d'enlever les trois ou quatre couches de chaux qui en recouvraient et empâtaient tous les sculptures. J'ai découvert, sous cet épais badigeon, des finesses de ciseau inespérées que j'ai fait revivre dans toutes les parties ciselées en pierre de Charente, et, aidé par Drapron qui avec son habileté de main ordinaire a rectifié toutes les moulures en granit, nous avons pu la réédifier dans le grand salon de la Court de Saint-Cyr où elle étale de nouveau aux regards son aspect artistique et monumental[2].

Terre-Neuve, 6 juillet 1895.

O. DE ROCHEBRUNE.

[1] Bauchet-Filleau. *Dictionnaire des familles du Poitou*, vol. 1er, p. 336, col. 2.

[2] Voir dans le bel ouvrage de Mr Jules Robuchon *Paysages et monuments du Poitou*, Art. *Saint-Cyr en Talmondais*, par M. RENÉ VALLETTE, l'intéressante série de planches où elle se trouve reproduite.

LOUIS XVII

EN VENDÉE

(Suite et fin[1])

III

LA FUITE

Il ne suffisait pas aux partisans de la Survivance d'avoir amené leur prétendant en Vendée, il fallait l'en faire sortir.

A quelle date l'aurait-il quittée ? En quel endroit serait-il parvenu à franchir la frontière ? Quel eût été son guide dans cette périlleuse entreprise ? Sur tous ces points, naturellement nouvelles imaginations et nouvelles contradictions de leur part.

A quelle date ? Regnault ne le dit pas ; mais nous avons vu que ses successeurs s'accordaient à peu près pour indiquer le mois de juillet ou d'août 1795 ; nous avons vu aussi que c'était en se donnant à eux-mêmes le plus piteux des démentis, puisqu'ils soutiennent en même temps que leur héros aurait été encore en Vendée à la fin de cette même année, sous la garde de Charette.

D'où serait-il parti ? De l'embouchure de la Loire, suivant Regnault (IV, 132, 149) ; des Sables, suivant Le Normant (22) ; par la frontière de Belgique, suivant Claravali, (140).

Pour quelle destination ? Pour l'Amérique ? pour l'Angle-

[1] Voir la livraison de juin 1895.

terre ? pour la Belgique ? pour l'Allemagne ? Pour tous ces pays à la fois, car on les a tous indiqués ? Il nous importe peu.

Mais ce qui est plus grave, c'est l'accord des Prétendants et de leurs évangélistes à soutenir que Frotté, qui les aurait fait sortir du Temple, les aurait encore, quelques semaines ou quelques mois après, fait sortir de France[1]. Frotté, Frotté toujours ! Ces mensonges, en se multipliant, se réfutent l'un par l'autre... *Mentita est iniquitas sibi !...*

Il y avait, dans les Annales de l'insurrection Royaliste, une figure consacrée par le triple sceau du courage, du dévouement et du malheur. C'était celle du général en chef de la Normandie. Comme à Charette, ses ennemis et même quelques-uns de ses amis lui avaient reproché l'indomptable fidélité qui lui avait fait garder les armes après la destruction de son parti et continuer jusqu'à la mort une lutte désespérée. Cette mort avait été héroïque, héroïque autant qu'odieuse, car il avait été victime d'un indigne guet-apens.

Ce n'est pas tout : Frotté s'était particulièrement dévoué au jeune prisonnier du Temple. Dès le commencement de 1794, il avait, de concert avec une amie, Mme Atkyns, projeté de l'enlever. Plus tard, aux conférences de la Mabilais (avril 1795), il demandait la faveur de s'enfermer au Temple, sauf à n'en sortir jamais, pour y prodiguer ses soins au malheureux enfant, et il ne renonçait à ce généreux projet qu'en acquérant la certitude qu'il était tombé dans un état de prostration physique et morale qui ne lui permettait pas de profiter de ce dévouement[2].

Quelque chose de ces intentions avait sans doute circulé dans l'entourage de Frotté et s'était répandu au dehors.

Regnault-Warin s'en empara et prêta à Frotté, sous le nom de *Felzac,* le rôle principal dans l'enlèvement complai-

[1] Claravali, 125, 140 ; — Le Normant, 24 ; — *Survivance*, 31 ; — J. Favre, 228 ; —

[2] *Louis de Frotté et les insurrections Normandes*, 1889, 2 vol. in-8° ; T I, 47 et suiv.

samment raconté dans son roman *le Cimetière de la Madeleine*, 1801.

Hervagault et Mathurin Bruneau lui empruntèrent son récit.

Les nouveaux prétendants, Richemont et Naündorff, l'empruntèrent à leur tour à ces deux aventuriers ; eux aussi veulent avoir été délivrés, sauvés par l'entremise directe, personnelle, de Frotté.

Il avait passé à l'étranger la plus grande partie de la Révolution ; on n'avait sur son rôle que très peu de documents officiels ; le dossier de sa condamnation avait disparu des archives.

On croyait sa tombe muette à jamais. De là, l'imprudente ou coupable légèreté qui avait fait mêler son nom à une foule d'événements auxquels il était tout à fait étranger.

Mais la tombe va parler. Les papiers de Frotté, les fragments de ses Mémoires, ses correspondances confidentielles, intimes, sortent, après un siècle, du silence douloureux où les avait ensevelies sa famille. J'ai l'honneur, qui me sera toujours cher, d'être le premier à en obtenir la communication, et le bonheur d'être autorisé à leur donner toute la publicité qu'ils méritaient.

Qu'établissent donc ces papiers ?

Ils établissent nettement, absolument :

1° Qu'au mois de janvier 1794, date supposée d'un premier enlèvement, Frotté se trouvait en Angleterre, et qu'il n'était pas rentré en France depuis son émigration (juillet 1791) : qu'il n'y devait reparaître qu'en février 1795 ;

2° Qu'il avait si peu réussi à enlever le jeune prince du Temple en janvier 1794, qu'en mai de la même année, il s'occupait des moyens de l'en arracher ; qu'au mois de septembre, au mois de novembre suivant, il y songeait encore ; qu'aux conférences de la Mabilais (mai et avril 1795), il sollicitait la faveur de partager sa captivité ; que, le 16 mars 1795, il expliquait à Madame Atkyns, les tristes raisons qui le forçaient d'abandonner ce projet.

Comment, en tout cela, entrevoir, non seulement la trace, mais même la possibilité d'une participation quelconque à l'enlèvement prétendu du 19 janvier 1794[1].

Même impossibilité pour l'enlèvement prétendu du 8 juin 1795. A cette date, Frotté est, il est vrai, en France, mais bien loin de Paris. Traqué au château de Flers où il s'occupait de l'organisation de sa petite armée, par les autorités républicaines, il a dû le quitter brusquement pour se faire reconnaître en qualité de commandant en chef, rassembler ses hommes et engager ses premières affaires à Saint-Christophe de Chaulieu et Brimbal (28 mai, 10 juin 1795[2]).

A partir de ce moment, jusqu'à la fin de l'année, cantonné dans son Bocage normand dont il aura fait un vaste champ de bataille, esclave de ses devoirs de chef et de soldat, il s'y consacrera tout entier. Pendant que l'on s'amuse à le faire voltiger à Rouen (*Survivance*, LXXXI), à Paris, en Anjou (Le Normant, 22), en Poitou (Le Normant, 22)[3] et même en Angleterre (Le Normant, 24), ses lettres et les Mémoires de ses camarades (Billard, Moulin, de Moustier, Médavy) nous le montrent constamment à son poste, la plume ou le mousqueton à la main.

Il y avait là un cruel démenti donné par les traités et par Frotté lui-même aux partisans de la Survivance.

[1] M. Le Normant écrit (15) que j'aurais « démontré la présence de Frotté en France à cette époque. » J'ai pensé, j'ai dit et j'ai démontré *le contraire*. Les *Mémoires* de Puisaye et les autres ouvrages sur l'Émigration en Angleterre montrent assez à quelles lenteurs et à quelles difficultés de la part du Gouvernement se heurtèrent les Français partisans, comme Frotté, d'une Contre-Révolution armée et s'offrant pour l'exécuter.

[2] Frotté, I, 97 et suiv. — *Mémoires de Michelot Moulin sur la Chouannerie Normande publiés pour la Société d'Histoire contemporaine*, Paris, Picard, 1893, in-8°, 39 et suiv.

La Survivance (LXXX) va jusqu'à supposer que Frotté aurait été occupé à Rouen de préparer l'enlèvement dès avant le 2 juin.

[3] « L'embarquement eut lieu, croit-on, près des Sables-d'Olonne. Une barque vint au milieu de la nuit stationner à quelque distance du rivage. M. de Frotté, couvert d'un grand manteau sous lequel il portait le Dauphin, dut faire une centaine de pas dans la mer pour atteindre cette barque. »

Aussi n'ont-il pas voulu rester sous le coup.

Ils ont essayé tout d'abord de jeter quelques doutes sur la fidélité de ma transcription.

Mais cette transcription est exacte, loyale, littérale ; il a bien fallu le reconnaître.

Changeant encore une fois de système, c'est nous l'avons vu leur constante habitude, ils ont alors essayé de se venger, sur la mémoire de Frotté, de l'échec que ses révélations posthumes et bien inconscientes assurément leur avaient infligé.

L'homme d'honneur, de dévouement, de courage, de fidélité, est devenu tout à coup un traître et presque un escroc[1].

Frotté aurait sacrifié à l'ambition criminelle de Louis XVIII — qu'il n'aimait guère, comme on le voit par sa correspondance — les intérêts et les droits sacrés de cet enfant — pour lequel nous connaissons son dévouement.

Il se serait prêté à d'odieuses combinaisons pour l'écarter du trône, pour faire perdre sa trace ; il aurait soustrait à Mme Atkins des lettres que celle-ci lui avait remises de confiance. On croit rêver en lisant de pareilles énormités.

Tel est le résultat auquel conduisent les insinuations de M. Le Normant-Desvarannes, — un loyal homme pourtant, qui savait qu'il y a une solidarité d'honneur entre les gens de bien, et qui, sans l'ombre d'une preuve, d'un indice quelconque, en dehors de tout ce qui est acquis à l'histoire et avec une légèreté qu'il aurait dû laisser à ses devanciers, vient, lui qui se croit conservateur et monarchiste, traîner dans la boue une mémoire jusque-là respectée, même des ennemis.

CONCLUSION

Le séjour de Louis XVII en Vendée, au cours des années 1794 et 1795, n'est qu'une audacieuse imposture.

L. DE LA SICOTIÈRE,
de L'Institut.

[1] Le Normant, 22 et suiv. ; — *Jour* 6 août 1894.

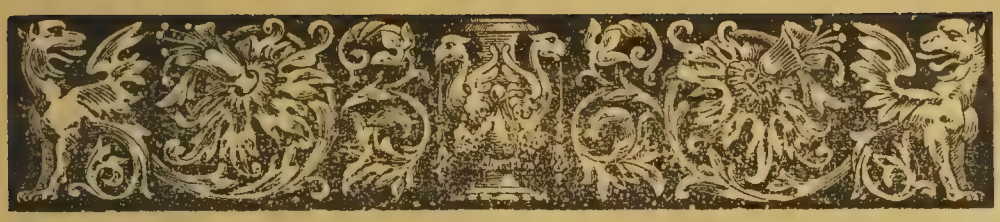

COLLECTIONS VENDÉENNES

LES MONNAIES ARTISTIQUES
DE L'ANCIENNE GRÈCE

Un amateur de la Vendée, qui apprécie beaucoup les antiquités et les médailles, a réuni quelques beaux types des monnaies de la Grèce ancienne dont il avait remarqué le caractère artistique. Ce sont, en effet, de petits chefs-d'œuvre d'art qui nous en ont souvent révélé d'autres dans a sculpture antique, malheureusement perdus. Les Grecs ont été supérieurs aussi bien dans les arts que dans les lettres[1], et en *numismatique*, il n'y a rien de plus beau que les grands médaillons d'argent en relief frappés à Syracuse, alors colonie grecque, et qui furent composés et gravés par *Evainetos* et *Kimôn*, les deux plus célèbres artistes de l'époque dans cette branche spéciale des beaux arts.

« [1] Ils en sont restés les maîtres, dit V. Duruy ; « Rappelons seulement « après l'immortel *Homère*, les trois grands tragiques *Eschyle*, *Sophocle* et « *Euripide ;* pour l'histoire, *Hérodote*, et *Thucydide* ; pour l'éloquence de la « tribune, *Démosthènes ;* pour la comédie, *Aristophane*, *Ménandre* ; les « philosophes *Socrate*, *Platon*, *Aristote ;* le père de la médecine, *Hippocrate*. « Dans les arts, *Phidias*, le plus illustre statuaire, *Apollodore* et *Zeuxis*, « célèbres peintres. Pour l'architecture, nous imitons encore les Grecs en « variant leurs ordres, *Dorique*, *Corinthien*, *Ionien*, et leurs statues plus « ou moins mutilées sont le plus bel ornement de nos musées... Athènes fut, « en réalité l'institutrice non seulement de la Grèce, mais du monde, »

Voici un dessin au trait qui ne représente que bien imparfaitement ce grand médaillon : « En regardant pendant « quelque temps une pièce gravée par Evainetos, dit Fr. « Lenormant, on oublie bientôt les dimensions exiguës de « l'objet que l'on tient à la main. On croit avoir sous les « yeux quelque fragment détaché des frises du Parthénon ; « car c'est le propre de l'art parvenu à sa perfection de « donner autant de grandeur aux plus petits qu'aux plus « immenses objets, et de rassembler sur un flanc monétaire « de six ou sept centimètres de diamètre autant de beauté « et de puissance que dans une statue colossale. »

Syrakosiôn. Tête de Perséphone, couronnée de plantes marines et entourée de quatre dauphins. Sous la tête, la signature du graveur EVAINE *(Evainetos.)*

℞. Quadrige triomphal couronné par une Victoire ; à l'exergue un casque, une cuirasse, un bouclier et des *cnémides* ou jambières.

Il semble qu'on n'ait pas trouvé mieux pour figurer la République en 1848 et depuis, sur les monnaies françaises d'argent, et l'un de nos meilleurs graveurs en médailles, Oudiné, a cru devoir imiter ce magnifique et vivant profil[1], qu'il a transformé en une tête de Cérès, avec des fleurs et des fruits.

[1] Le secret de l'art grec est dans cette finesse à dégager la *ligne* unique et nécessaire qui *évoque la vie* et en détermine du coup comme le type éternel. (Paul Bourget, *Sensations d'Italie*).

Ce médaillon peut être considéré comme le chef-d'œuvre de l'art monétaire. Les exemplaires authenthiques en sont rares, d'un prix assez élevé, et on les a souvent contrefaits. Ils furent probablement frappés pour servir de prix dans les courses qui faisaient partie des jeux solennels que l'on célébrait partout en Grèce[1]. Les autres pièces de Syracuse sont de ce même style pur et gracieux et datent de l'époque du plus haut développement de la Sicile, sous Denys, après la guerre des Athéniens (412-406 avant J.-C.)

La numismatique grecque est une des plus intéressantes au point de vue artistique. On peut la diviser en huit périodes, s'étendant de l'an 700 av. J.-C. à l'an 268 de notre ère[2]. Les trois plus brillantes sont : 1° celle de 430 à 400 av. J.-C. ; c'est la naissance de l'art proprement dit ; elle dure jusqu'à la fin de la suprématie athénienne ; 2° la période de 400 à 336 av. J.-C. , c'est la plus belle, celle de la suprématie de Sparte et de Thèbes, l'époque de Philippe de Macédoine ; — 3° celle de 336 à 280 av. J.-C., époque d'Alexandre le Grand et de ses successeurs immédiats. — L'art décline ensuite avec les descendants des successeurs d'Alexandre.

Les types des plus anciennes monnaies grecques jusqu'aux successeurs d'Alexandre ont été presque toujours religieux : la tête d'un dieu mythologique sur une médaille paraissait être la meilleure garantie de la pureté du métal et de son poids. La face de la monnaie fut d'abord quelque animal ou

[1] Le monnayage antique avait pour résultat de populariser l'histoire et les traditions de la nation ou de la cité en gravant sur les monnaies courante des types simples d'un travail irréprochable, qui faisaient connaître les faits historiques, les anciennes légendes mythologiques, les traits des hommes illustres, et qui communiquaient à tous l'habitude et le goût du beau (*Fr. Lenormant*).

[2] Les premières périodes comprennent l'art archaïque et un art de transition. — Il résulte de l'étude des textes et des monuments numismatiques eux-mêmes que les premières monnaies d'or furent frappées par les rois de Lydie et les premières monnaies d'argent par Phidon à Egine. De ces deux foyers l'usage de la monnaie rayonna rapidement dans le monde hellénique. Au milieu du VIe siècle av. J.-C. il n'y avait pas un pays occupé par les Grecs qui n'eut sa monnaie (A. de Barthélemy, *Numismatique ancienne*, 1894).

objet sacré ou emblématique du dieu dont le culte était principalement suivi dans la ville où la monnaie était frappée. Plus tard, la tête de la divinité elle-même prit cette place, et le revers fut occupé par l'emblème. D'autres types se rapportent à des jeux, comme les quadriges des monnaies de la Sicile.

Lysimachus de Thrace fit représenter la tête d'Alexandre le Grand déifié, sous la forme de Jupiter Ammon, avec une corne de bélier derrière l'oreille. *Ptolémée Soter*, roi d'Egypte, fit aussi mettre sa tête sur ses monnaies, de même que *Philippe* V, roi de Macédoine.

Toute la mythologie est représentée dans la numismatique grecque : elle nous montre les dieux du paganisme sur le métal qui leur fût consacré, et chaque contrée a conservé le sien : Athènes nous fait voir sa Minerve telle que Phidias l'avait sculptée ; l'île de Crète, berceau de Jupiter, nous donne sa figure ; Apollon tient sa lyre dans cette Delphes qu'il remplissait de ses oracles, et les médailles nous apportent aussi Diane échappée des ruines du temple d'Ephèse. — On voit également le portrait d'Anacréon sur une monnaie de Téos, celui d'Hippocrate sur une médaille de Cos, celui d'Homère sur celles d'Amastris, d'Ios, etc. — Plusieurs villes ou contrées conservèrent longtemps leurs types monétaires : *Egine*, la tortue, du VIIe au IVe siècle av. J.-C. ; — *Corinthe*, le Pégase, du VIIe au IIIe ; — *la Phocide*, la tête de bœuf, du VIe au IIIe ; — *la Béotie*, le bouclier, du VIe au IVe ; — *Samos*, le mufle de lion, du VIIe au IVe ; *Ephèse*, l'abeille, du VIe au IIIe — *Cnossus* de Crète, le labyrinthe, du Ve au IIe ; — *Métaponte*, l'épi, du VIe au IIIe ; — *Crotone*, le trépied, du VIe au IVe ; — *Tarente*, Taras sur le dauphin, du VIe au III ; — *Syracuse*, le quadrige et la tête d'Aréthuse, du VIe au IIIe.

— C'est une petite collection choisie de ces monnaies artistiques que notre amateur poitevin a commencée, et j'en donnerai ici plusieurs spécimens[1] avec quelques explications.

[1] Ces dessins ne rendent malheureusement pas toute la beauté et surtout le relief des pièces.

Syracuse. — Voici une autre pièce de Syracuse en argent qui porte à l'avers la tête de la nymphe Aréthuse, couronnée de roseaux et entourée de trois poissons ; le revers représente aussi un quadrige, et au-dessus la *triquetra*, symbole formé de trois jambes réunies, faisant allusion à la forme triangulaire de la Sicile. A l'exergue *Syrakosiôn* (monnaie *des Syracusains*) et un monogramme composé des lettres A V.

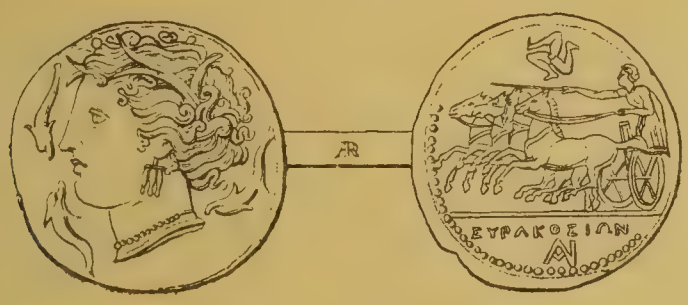

Cette pièce est de la même époque que le grand médaillon précédent, c'est-à-dire du commencement du IVe siècle av. J.-C. — *Argent.*

Athènes. — 1re *époque.* — Dès le temps de Pisistrate (563-527 av. J.-C.), dit Fr. Lenormant, Athènes adopta le type monétaire représentant la tête de Minerve au droit, la chouette au revers, et ce type, légèrement modifié, resta stationnaire jusqu'au temps d'Alexandre le Grand.

Tête de Minerve, d'un ancien style. Casque orné de feuilles de laurier.

℞ *Athe.* Commencement du mot *Athenaiôn* (monnaie *des Athéniens*). La chouette, oiseau de Minerve, et une branche d'olivier, le out dans un carré creux. — *Argent.*

2e *époque.* — Le beau tétradrachme ci-après, frappé plus tard, vers le temps de Périclès, montre les progrès des arts dans l'Attique. La tête est celle de Minerve, qu'on croit imitée de celle de de Phidias. Le casque est orné, le visage de la déesse est noble et gracieux. Le revers à la chouette sur une amphore, porte divers attributs (entre autres une petite statue d'Esculape), et les noms des magistrats en charge lors de la fabrication de la pièce. — *Argent.*

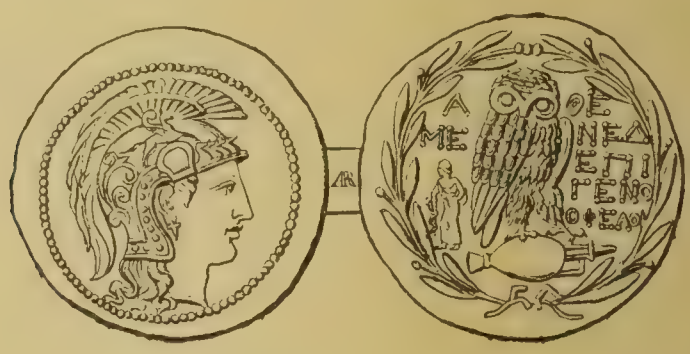

Cnide. — La ville de Cnide en Carie (Doride) est célèbre par la statue de Vénus, chef-d'œuvre de Praxitèle, si vantée par les historiens et les poètes, mais qui n'est pas parvenue jusqu'à nous. — La médaille ci-dessus, d'un très ancien style, date de la première période du monnayage grec (700-480 av. J.-C.)

Kni. Commencement du mot *Knidion.* Tête d'Aphrodite (Vénus) dans un carré creux.

℞. Tête de lion, à droite. — *Argent.*

Argos. — Capitale de l'Argolide et la plus ancienne ville de la Grèce avec *Sicyone.* — D'après une ancienne tradition, un loup fut vainqueur d'un taureau sous les murs d'Argos. *Danaüs* et *Gelanor* se disputaient le royaume, et les Argiens

ayant comparé le loup à Danaüs lui offrirent la couronne. Ce serait là l'idée exprimée par le type ci-après des monnaies d'Argos. Nous verrons un autre exemple de ces symboles historiques sur une pièce de *Thurium*.

Partie antérieure d'un loup.

℞. A. lettre initiale du mot *Argos* ou *Argeiôn*. Un croissant, les lettres NI dans un carré creux. — *Argent*.

Thurium, aujourd'hui *Torre Brodognato*. — Ville grecque en Lucanie, fondée près des ruines de l'ancienne *Sybaris*, détruite par les Crotoniates (et *Milon de Crotone*) 510 av. J.-C.

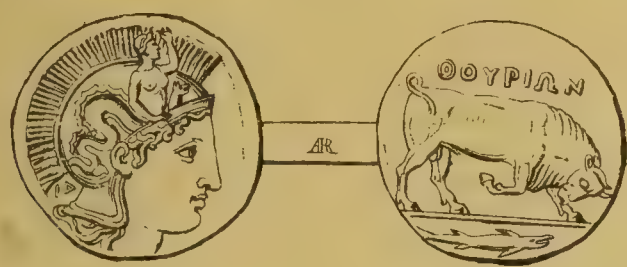

Tête de Minerve casquée. Sur son casque est représenté le monstre *Scylla*.

℞. *Thouriôn*. Taureau cornupète (frappant la terre avec ses cornes). Dans l'exergue, un poisson. — *Argent*.

Cette pièce rappelle aussi les traditions historiques ou mythologiques de l'époque. Le territoire de l'ancienne *Sybaris* était soumis à une divinité destructive, *Scylla*. Les Athéniens ayant bâti *Thurium* à la même place voulurent se concilier la Déesse primitive en même temps qu'*Athéna*. On décora donc le casque de celle-ci d'une figure de *Scylla*, et on mit à l'exergue le poisson *remora* (du genre *Echénéis*) qui passait pour

avoir la puissance d'arrêter les vaisseaux, tandis que Scylla les entraînait et les brisait[1].

Macédoine. *Philippe II* (Roi, *de 356 à 339 av. J.-C.*) — Le règne de Philippe II offre une grande abondance de monnaies d'or et d'argent, frappées avec les produits des mines de la Thessalie et de la Thrace. Elles sont très belles.

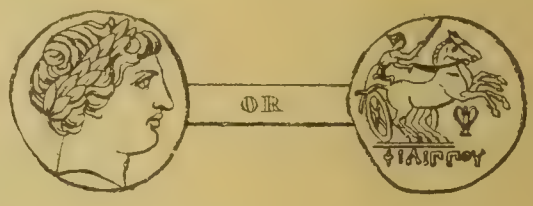

Tête d'Apollon, couronnée de laurier.

℞ *Philippou* (monnaie *de Philippe*). Figure dans un bige ou char à deux chevaux ; dessous, un vase. — *Or.*

— Autre monnaie de Philippe II :

Tête de Jupiter, couronnée de laurier.

℞. *Philippou.* Cavalier portant une palme. Dans le champ, une grappe de raisin. — *Argent.*

Alexandre le Grand (Roi, *de 336 à 324 av. J.-C.*). — Les monnaies d'Alexandre ne portèrent sa tête qu'après sa mort.

[1] *Charybde* fut, comme *Scylla*, changée en un gouffre affreux. Ils étaient situés dans le détroit de Messine, et le danger qu'offrait autrefois le passage entre ces écueils a donné lieu au proverbe connu : *tomber de Charybde en Scylla.*

On pense cependant que les monétaires donnèrent sa ressemblance à la tête d'Hercule sur ses pièces d'argent.

Tête d'Hercule imberbe, couverte d'une peau de lion.

℞ *Alexandrou.* Jupiter Ætophore (portant l'aigle), assis et appuyé de la main gauche sur la haste. Sous le siège, DI. Dans le champ, une rose. — *Argent.*

Delphes. — Cette pièce fut frappée par ordre du conseil amphictyonique, lorsqu'il se rassembla de nouveau à la fin de la guerre sacrée (346 av. J.-C.), et donna à Philippe de Macédoine les votes dans le conseil qui appartenaient précédemment aux Phocéens.

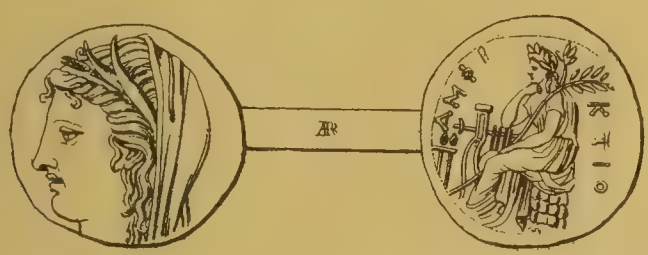

Tête de Cérès voilée.

℞. *Amphiktio.* Apollon vêtu d'une longue robe et couronné de laurier, assis sur la *cortine*[1], le bras droit reposant sur la lyre et tenant dans sa main gauche une longue branche de laurier ; devant lui, un trépied. — *Argent.*

Corinthe. — On a dû commencer à frapper monnaie à Corinthe vers le temps de Périandre (625-585 av. J.-C.). *Ambracia, Anactorium, Leucas*, qui étaient des colonies de Co-

[1] Siège recouvert de la peau du serpent Python, sur lequel la Pythie rendait ses oracles.

rinthe, avaient des monnaies du même style. Les types de Corinthe se rapportent à *Bellerophon,* à *Pegasos*, au culte d'*Athéna,* de *Poseidon* (Neptune) et de la mer. La grande déesse de Corinthe fut néanmoins *Aphrodite*, et c'est sa tête qui prend souvent la place d'*Athéna* sur les drachmes.

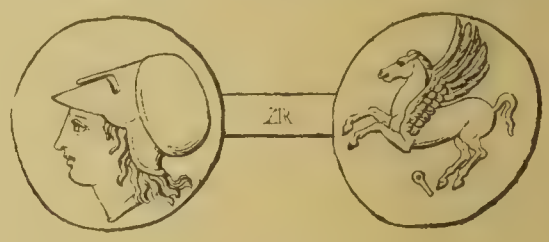

Tête de Minerve casquée.

℞. Le cheval Pégase volant. — *Argent.*

Thasos. — Cette île de la Thrace était renommée pour sa richesse. Elle avait des mines d'or et ses monnaies sont assez nombreuses. Les figures d'Hercule et de Bacchus en sont les types principaux.

Tête de Bacchus indien, couronnée de lierre.

℞. *Thasion,* Hercule à genoux vient de lancer une flèche ; devant lui est une lyre. — *Argent.*

Rhodes, île voisine de la Carie. — On voit sur les médailles de Rhodes la tête radiée du Soleil, probablement imitée de celle du fameux ***Colosse de Rhodes.***

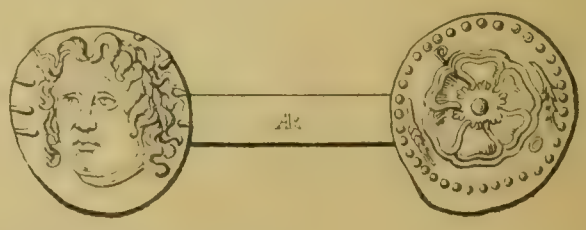

Tête radiée du Soleil, de face.

℞. PO. Initiales du mot *Rodiôn*. Une rose, type parlant de la ville. A gauche, un épi. A droite, une palme. — *Argent*.

— Telles sont les principales pièces de cette petite collection grecque. On a souvent considéré la numismatique comme une science austère et rebutante ; mais on voit, par l'examen qui précède, que les monnaies antiques ne sont pas toujours de vieilles pièces rouillées et indéchiffrables, et que les Dieux et les héros, les Muses et les Grâces y sont parés de tout l'éclat de la divinité et embellis du charme d'un grand art. Ces petits monuments sont, en définitive, de précieux témoins de l'histoire du passé.

Charles FARCINET.

RECHERCHES DOCUMENTAIRES

SUR

LES PÊCHES MARITIMES FRANÇAISES.

LES PÊCHES ANCIENNES

ET LEURS ORIGINES

DANS L'OLONAIS

ET QUELQUES AUTRES LIEUX DU BAS-POITOU

(Suite)[1]

DU XIIe AU XIVe SIÈCLE.

LA PÊCHE ET LE COMMERCE MARITIME

Les petits Ports du Talmondais

PÊCHEURS, BARQUES ET NAVIRES.

Au fond du havre du Payré, sur l'une des rives du chenal de Talmont existait depuis longtemps le petit port des Hautes-Mers, soumis aux effets de la marée et, de nos jours, assez éloigné du bord de l'Océan. Des débris de bateau trouvés, il y a une vingtaine d'années, au milieu d'alluvions assez épaisses, témoignent de l'ancienne affectation de ce point maritime. Depuis l'occupation romaine, pendant laquelle l'on avait établi des fourneaux pour la métallurgie à *La Forge*, hameau situé dans le voisinage, et que longeait *La Malvoie* donnant accès non loin de là à la mine argentifère de l'Essart près de la *Salle-le-Roi*, ce port s'était graduellement envasé.

[1] Voir : *Revue du Bas-Poitou*, 8e Année, 1re Livraison, p. 88-104.

Le commerce semble s'être concentré plus tard à Talmont, localité située encore plus au nord mais traversée par le bras de la rivière le Payré prenant sa source au nord-est de Poiroux. La petite ville de Talmont, dont il est question dans l'histoire du Bas-Poitou, surtout à partir du XIe siècle, était défendue par un château-fort, protégé lui-même par la nature des lieux, l'abondance des eaux qui en baignaient le pied étant subordonnée au flux et au reflux de la mer. Talmont devint un port renommé surtout par son trafic et où « il se faisait sur une assez grande échelle le commerce du blé[1] ».

On constate, en effet, dans une charte de l'abbaye de Talmont[2] que Bozon de la Davière établit un impôt de 12 deniers sur les navires en partance pour la Grande-Bretagne, dont les moines de Sainte-Croix étaient exemptés. La mer remontait alors jusqu'à la Léévinière où se trouvait établie une écluse à poisson[3]. Il avait concédé peu de temps auparavant « un navire libre de toute coutume dans le port de Talmont et dans tous les ports[4]. »

En 1233, Etienne, vicaire de Talmont, intervint dans un différent entre R. de Perate, abbé du monastère de cette ville et les moines d'une part, et d'autre part Guibert ainsi que d'autres pêcheurs de Talmont. La contestation portait sur le droit de pêche que ces derniers croyaient posséder dans les estiers de Sainte-Radegonde, sur une partie déterminée allant à la côte. Les moines, de leur côté, alléguaient qu'en aval des limites ci-dessus, nuls autres qu'eux n'avaient le droit de pêcher ; ceux-ci produisirent des témoins et, après examen de diverses chartes de leur monastère, il fut reconnu par Étienne que le droit de ces derniers était absolu ; que le privilège de la pêche au-dessous des limites en question

[1] *Ann. Soc. Emul. Vendée.*

[2] *Cart. abb. Talmont,* CXXXIV, Circ. 1070.

[3] *Cart. abb. Talmont,* c. CCXXII, et *Ann. Soc. Emul. Vendée,* 1880.

[4] *Idem,* c. I, circ. 1049.

appartenait au monastère, et qu'il n'était loisible à personne de pêcher avec quelque engin que ce soit sans la permission des moines et pendant une période de temps déterminée[1].

Le port d'Olonne.

Dans une ampliation de la Charte de fondation par Richard-Cœur-de-Lion, comte de Poitou, de l'abbaye d'Orbestier (1282), Richard veut que les moines possèdent « deux navires marchands dans le port d'Olonne, qui puissent naviguer et circuler librement dans tous les ports, et importer tous les objets nécessaires aux dits moines. Il veut, en outre, qu'eux ou leurs hommes aient des bateaux de pêche, *propria sive parcionaria*, autant qu'ils voudront ou pourront en avoir dans le port d'Olonne, sur lesquels les moines auront et percevront toute la coutume des poissons, quel que soit le genre de ces poissons. »

La Chaume, l'un des quartiers de la ville des Sables actuelle dont elle est séparée par le port, existait déjà dès le XIIe siècle. Elle était devenue un bourg important en 1218. A cette époque, en effet, Savari de Mauléon, seigneur de Talmont[2], y établit deux foires « dont les droits devinrent un des principaux revenus des moines attachés à la chapelle de Saint-Nicolas-de la Chaume, patron des mariniers. En outre, il donne : 1° à ces mêmes moines, un des hommes de son fief dudit lieu, nommé Bernard, affranchi de tout ce qu'il lui doit, et ce qu'il possède ; 2° avec le consentement des pêcheurs, 12 deniers

[1] *Cart. abb. Talmont*, c. DXXII, ann. 1233.

[2] La maison de Mauléon tirait son nom de la capitale de la Soule, dans les Basses-Pyrénées. Tout porte à croire qu'elle resta en relations avec les autres membres de cette famille venus habiter notre pays et qu'elle n'accueillit pas en étrangers les premiers pêcheurs basques à qui l'on attribue la fondation des Sables-d'Olonne, dès le dixième siècle. Ce petit peuple, comme l'on sait, envoya au delà des mers bien des colons, et on croit en retrouver des descendants, au dire de plusieurs anthropologistes, à Vendays dans les Landes, aux environs de Biarritz, à La Rochelle, à Granville et à Boulogne-sur-Mer.

en monnaie courante, à lever le jour de la Saint-Nicolas d'hiver (6 décembre) sur chaque bateau de pêche existant au *port d'Olonne*[1]. Il donne, en outre, « aux religieux de la même chapelle un emplacement pour construire une maison dans

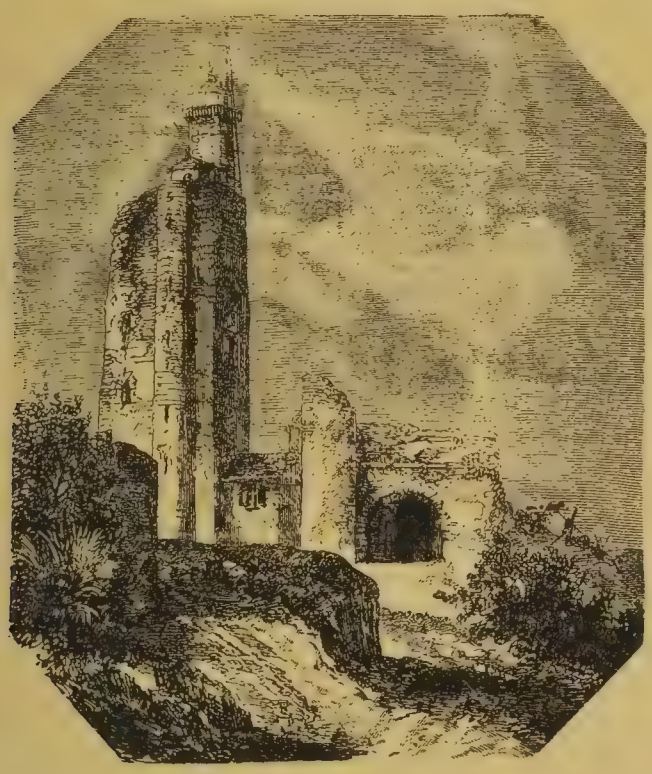

LE PHARE DE LA CHAUME
ou *Tour de l'Arondelle*,
(Avant sa dernière restauration)
Ancienne *Torre d'Olona* du portulan exécuté en 1467
par Gratioso Benincasa, géographe d'Ancône.

les sables qui sont au-dessus du Port; plus, entre le Port et le fief de vignes de la Tour, l'emplacement d'un nouveau village dans lequel ils pourront recevoir des hommes venant *non pas de sa terre mais d'ailleurs*. Ils seront à perpétuité quittes et francs de toute taille, corvées et exaction, excepté de la cou-

[1] *Annuaire de la Soc. d'Em. de la Vendée*, 1888, 2e liv., Vol. 8. — P. Marchegay établit à cette occasion une distinction entre la servitude personnelle et la condition sociale faite aux hommes liges.

tume de la pêche qui lui est dûe par tous les pêcheurs, sauf par celui d'entre eux qu'il abandonne pour le service des moines de Talmont ».

Aux mêmes moines, par un acte fait au château d'Olonne (1223), il donne encore plusieurs habitants de Jard, du Château-d'Olonne et d'Olonne : Payen, des Sables, Guillot pêcheur et Rainaud Biron, avec tous leurs héritiers et toutes leurs appartenances et possessions, libres et exempts, sur terre et par eau, de tous services....

L'année suivante, l'on voit aussi par une autre charte, que Savari de Mauléon concède à l'église de Bourgenet toutes les abeilles de sa forêt d'Orbestier, et l'acte en question est daté du *port d'Olonne*, l'an 1224, au mois de septembre[1].

Cinquante années plus tard (1276), Gui, vicomte de Thouars, seigneur de Talmont, cèdera au prieur de Saint-Jean-d'Orbestier une pièce de terre, entre la route conduisant de la Meilleraie au monastère et celle par où l'on va du *Port* à la Pironnière.

Il faut aller jusque vers 1285 pour trouver l'une des plus anciennes chartes dans laquelle il soit parlé des Sables-d'Olonne, *Sabula Olone*. Avant cette époque « nous y voyons déjà, dit Marchegay[3], un bourg s'élevant sur un terrain que son propriétaire donnait à bâtir, moyennant un cens peu élevé, et avec concession de divers privilèges. Il y demeurait notamment un taillandier nommé Barbereau. Celui-ci mort, sa maison passe à l'abbaye d'Orbestier qui l'afferme au bourgeois dont la maison est contiguë par bail perpétuel, et à raison de la somme forte alors de 8 sous par an ; plus 6 deniers payables au propriétaire du bourg ».

Aux assises de Talmont tenues le 19 février 1445, un jugement confirma aux moines de l'abbaye d'Orbestier un

[1] Cité par P. Marchegay in *Ann. Soc. Émul. Vendée*, 1878, 2e série, vol. 8.

[2] Charte relative au prieuré de la Meilleraye, citée par P. Marchegay in *Ann. Soc. Émul. Vendée*, 1878.

[3] P. Marchegay, *loc. cit.*

droit sur certains vaisseaux en la seigneurie d'Olonne, parmi lesquels celui de « Perrot Blay, des Sables-d'Olonne et Jehan Girard, de la Chaulme, leurs hommes et sujets et desquels vaisseaux étaient maréens » audit port des Sables[1].

XVe SIÈCLE

LA GRANDE PÊCHE

Pêche de la Baleine et de la Morue.

A part quelques grandes voies aboutissant notamment vers St-Gilles et Jard, établies jadis par les Romains et se ramifiant par des routes de moindre importance, qui pour la plupart convergeaient, en traversant les plus gros bourgs, vers les monastères situés le long de la côte bas-poitevine, les moyens de communications entre les ports de pêche et l'intérieur étaient fort incomplets. Le transport du poisson avait lieu à dos de cheval et par des sentiers suivant les accidents de terrain. Abstraction des espèces de conservation facile, le plus grand nombre des autres poissons ne pouvait être exporté dans les grands centres, la plupart souvent à plusieurs jours de marche.

Le XVe siècle venant, on ne tardera pas à se tourner du côté des grandes pêches ; celle de la Baleine d'abord[2], de la Morue ensuite, entraîneront les marins de nos côtes dans des voyages de long cours. Pendant longtemps la pêche du premier de ces Cétacés était presque exclusivement restée entre les mains des Espagnols dont la présence paraît presque constante dans les ports principaux du golfe de Gascogne.

Non seulement les habitants de la Biscaye, notamment, pratiquaient alors la grande pêche dans notre golfe, mais la navi-

[1] *Cart. abb. Orbestier*, 19 février 1448.

[2] La Baleine produisait de grandes quantités d'huile préférable à celle du Marsouin ou du Dauphin.

gation commerciale était entre leurs mains, et de leur attitude pacifique ou armée dépendait encore la sécurité de nos côtes[1]. L'on voit, en effet, que le 10 juillet 1417 les Espagnol s'emparent près de Talmont de navires bretons. Les officiers du vicomte de Thouars équipent aussitôt d'autres navires et font, à la tour, bonne prise des Espagnols qu'ils conduisent au havre de Saint-Gilles[2]. Dans d'autres circonstances, ces derniers louent leurs services à l'étranger. Une charte de l'abbaye d'Orbestier du 26 octobre 1423 relate que Péruche de la Sau, « maistre du balener *Saincte-Marie* a été affrété en Castille pour transporter en France des hommes d'armes écossais[3]. L'on y constate que sa « nef est estimée Vij** tonneaulx » de jauge, et que les provisions ordinaires du bord consistent en « pain, char, poisson, cervose et biscuit. »

Plus tard, les équipages saintongeois, poitevins, bretons et normands, imitant l'exemple des baleiniers espagnols, dirigeront leurs armements vers le nord, et, à la suite du navire rochelais rencontré en 1535 par Cartier qui, « de sa propre initiative se livrait à la pêche sans aucune prétention de découverte, arriveront jusqu'aux approches de Terre-Neuve[4] ».

INTERVENTION DES PHÉNOMÈNES GÉOLOGIQUES

Dans les modifications modernes des rivages du Bas-Poitou.

Pendant la longue période de temps écoulé depuis l'établissement des Romains en Bas-Poitou jusqu'à XVe siècle, la configuration de son littoral s'est modifiée. Des îlots, des chaînes de rochers se sont isolés du continent. Des galets,

[1] Papiers de l'amirauté patrimoniale de Talmont, *Archives de la Vendée* c.t. par Pontdevie.

[2] *Bulletin de la Soc. d'Émul. de la Vendée*, 32e ann., 1885.

[3] *Cart. abb. Orbestier*, n° 396, 26 octobre 1423.

G. Musset. — *Les Rochelais à Terre-Neuve*, in *Bulletin de Géographie*, 1892.

mais surtout des sables, des argiles se déposant le long des côtes augmentent la surface territoriale du pays en constituant des atterrissements. Ces apports nouveaux comblent les baies, forment des dunes et, déviant les embouchures des rivières, modifient le régime des courants côtiers et celui des eaux des hâvres et des ports. Ce travail géologique, s'opérant d'ordinaire avec lenteur, semble parfois se manifester sous forme de mouvements brusques et continus du sol, dont l'histoire locale a conservé quelques traces.

Au nord du département, d'après la *Coustume de l'île de Boign*, la mer s'éleva tout-à-coup le 7 juin 567, par un temps calme, à une hauteur telle, que l'île entière fut totalement submergée[1] et que, comme nous l'avons vu écrit quelque part, tous les habitants périrent. Bouin resta déserte pendant dix ans.

Entre les années 935 et 963, sous Guillaume Tête-d'Étoupes, l'île de Maillezais dans laquelle s'étaient avancé sur des bateaux les Normands fut rejointe au continent, par suite d'un retrait brusque et considérable des eaux de la mer.

D'une charte donnée par Pierre de la Garnache il résulterait que l'îlot du Pilier aurait été séparé de l'île de Noirmoutier vers le Xe siècle[2].

Louis, vicomte de Thouars, d'après un document provenant du cartulaire d'Orbestier constate, le 23 juillet 1352, que, « depuis le vimer de la mer en ondacion d'ayves », les dépendances d'un marais « sont perdues sans qu'elles puissent jamais estre recouvrez[3] ».

Cinq cents ans après, « de l'épiscopat de Louis Rouault », dit Lacurie, « date la retraite des eaux de la mer qui couvrait les environs de Maillezais. Elles disparurent tout-à-coup, déclarent les gens du pays..... la veille de la Toussaint, vers 1450[4]. De son

[1] Luneau et Ed. Gallet. — *Documents sur l'île de Bouin* (*Vendée*), Nantes, 1874.

[2] Charte de fondation de l'abbaye de la Blanche, ann. 1205.

[3] *Cart. abb. Orbestier*, n° 194, 23 juillet 1352.

[4] Lacurie. — *Histoire de l'abbaye de Maillezais*, p. 123.

côté, de la Fontenelle de Vaudoré relate le même événement survenu « sur les côtes du Bas-Poitou. » La mer « se retira tout-à-coup de beaucoup de lieux qu'elle couvrait auparavant à marée basse[1]. »

Ces faits, survenus à des époques successives, viennent s'ajouter aux arguments fournis par des phénomènes géologiques de même nature, permanents, vérifiables puisqu'ils se passent encore sous nos yeux, comme à Noirmoutier, au havre de la Gâchère et à l'embouchure du Lay, et donnent une nouvelle force à l'hypothèse des mouvements du sol de l'époque moderne, hypothèse applicable au littoral de Vendée.

INSUFFISANCE DES ANCIENS PORTS DU TALMONDAIS

POUR LA NAVIGATION.

Au milieu du XVe siècle, époque à laquelle nous sommes arrivé, le port des Hautes-Mers voisin de Talmont paraît avoir perdu toute son importance ; celui de Talmont-sur-Mer —il est encore qualifié ainsi dans une charte du temps[2]— subit les mêmes vicissitudes.

Un troisième port du havre du Payré restera plus longtemps accessible à des navires d'un certain tonnage, à cause de sa position plus avancée sur le bord de la mer ; nous voulons parler du port de Jard, situé vers l'extrémité du chenal allant à l'île Bernard. Au milieu du XVIe siècle l'on y arma pour la pêche à Terre-Neuve et nous aurons occasion d'en reparler ailleurs.

Par suite d'atterrissements successifs liés aux causes indiquées plus haut, ces ports étaient devenus pour la plupart peu praticables pour la navigation, quand Louis XI vint en Bas-Poitou et, conseillé par Comyne, fixa son attention sur

[1] A. D. de la Fontenelle de Vaudoré. *Archives historiques du Bas-Poitou.* — *Histoire du Monastère et des Evêques de Luçon*, Fontenay-le-Comte, 1847.
[2] *Cart. abb. Orbestier*, 28 juillet 1352.

le havre formé par les sables d'Aulonne, bourg important situé à quelques lieues de Talmont et avantageusement placé pour le commerce et la pêche.

NÉCESSITÉ D'UN GRAND PORT DANS L'OLONAIS.

Lorsque Louis XI était venu en 1440 en Poitou prendre part à la révolte organisée par les barons contre Charles VIII, il était allé, en effet, visiter la terre de Talmont. La situation de son château construit par Charles-le-Chauve et son importante position sur le bord de la mer avaient frappé son attention. Poursuivant plus tard la politique d'abaissement des seigneurs au profit du pouvoir royal entre ses mains, il trouva dans Philippe de Comyne qui venait d'abandonner Charles-le-Téméraire pour passer à son service un instrument lui permettant de justifier son usurpation sur la maison de Thouars, et probablement d'observer la Bretagne[1].

Par lettres patentes datées d'Amboise du mois d'octobre 1472, « à raison des services » que Comyne lui a rendus « en le délivrant des rebelles et en le sauvant contre eux au péril de sa vie, et pour les pertes endurées par lui », le roi lui donnait « la principauté de Talmont, les baronnies, châtellenies et titres dudit lieu, Aulonne, Curzon... et la Chaume assis en Poitou, avec les droits de principauté, etc... » qui comprenaient entr'autres « le droit de naufrage de vaisseaux venant à la côte de mer. » De son côté, Comyne, en chevauchant avec le roi sur le rivage, avait compris l'importance que pouvait avoir le port des Sables et de la Chaume.

Le conseiller de Louis XI, en effet, au courant des questions relatives à la navigation et au commerce maritime des Flandres d'où il était originaire, n'avait pas tardé à s'apercevoir que, par suite des atterrissements successifs de la

[1] A. de la Fontenelle de Vaudoré. — Philippe de Comyne en Poitou (2e session du *Congrès scientifique de France*, à Douai, 1835).
Kervyn de Lettenhove. — *Lettres et négociations de Ph. de Commynes*, t. I.

mer, le port de Talmont se trouvait trop éloigné de la côte et ne tarderait pas à perdre de son importance. Il avait reconnu du premier coup l'importance du havre situé sur le territoire d'Olonne et fait comprendre sur-le-champ au roi l'avantage à tirer de ce port situé dans la seigneurie dont il venait d'être gratifié.

Dans une Ordonnance du *10 novembre 1472*, Louis XI disait que « si la ville des Sables était close et fermée de tours, portaulx et murailles, en manière qu'elle fust deffensable et que les marchands et marchandises venans au port et hâvre dudict lieu peussent être en sûreté, il adviendrait un grand bien et prouffit à la chose publique du royaulme, parce que le dict port qui est bon et bien seur et autant et plus que nul autre port ou hâvre du royaulme, pouvait avoir tel renon (renom) que tous marchands estrangiers y viendraient volontiers habunder. »

Et, avant de quitter le Bas-Poitou, dans un petit château près Le Puybéliard appelé Dine-Chien, Louis XI signe le 10 novembre 1472 une nouvelle ordonnance par laquelle, sur la requête de Comyne, « il exempte et affranchit les habitants des paroisses d'Olonne et de La Chaume de toutes tailles et aydes quelconque, moyennant qu'ils seront tenus de faire clore et fermer de tours, portaulx et murailles la dicte *ville des Sables* et y faire les fortifications advisées par les sires de Bressuire et du Fou. »

Bases de l'organisation municipale de la ville des Sables établie par Louis XI.

En même temps que Les Sables-d'Olonne étaient qualifiés de ville, le roi accompagnait les privilèges qu'il lui octroyait d'un don de cinq mille livres. En outre il créait, en même temps, non pas un maire mais un prévôt et jurés chargés « de toutes choses appartenantes à ladicte police, fortification et entretennement d'icelle ville, et autres affaires communes entr'eux. » Ces prévôts et 4 jurés remplissaient des fonctions quasi-électi-

ves, car ils devaient être choisis par le seigneur d'Olonne sur une liste de candidats présentés en nombre double par les habitants, « affin que auxdites charges de prévôt et jurés soient promus des personnes notables et féables. » Renouvelés chaque année et rééligibles, ils devaient en partant

Louis XI (1461-1483)

rendre compte de leur mandat et de leur gestion à leurs successeurs.

Telles furent les bases de l'organisation municipale des Sables-d'Olonne qui bientôt après n'allait pas tarder à devenir un port important de commerce et de pêche.

Douze ans après, Louis XI, dans le but d'encourager les armements maritimes et le trafic dont cette ville était l'objet, « exemptait de droits, pendant vingt années, les blés et les vins qui arrivaient aux habitants des Sables et de la Chaume

d'Olonne par leur port » ; et il est probable que ces loi d'exemption ne furent pas sans produire un bon résultat sur l'état du commerce et de la navigation, car « une lettre adressée en 1488, par Louis de La Trémouille au roi Charles VIII, porte de 80 à 100 les navires qui mouillaient aux Sables » pour aller chercher du sel à Noirmoutier, en Bretagne et en Aunis.

Ajoutons, enfin, que Comyne toujours insatiable était encore arrivé à arracher, après la donation faite à Dine-Chien, les terres de Bray (Brem) et du Brandois situées au nord du havre de la Gâchère, où il songeait à colmater divers lais de mer, d'après les méthodes qu'il avait vu employer dans les travaux des polders des Flandres.

Le hâvre des Sables ne servait pas toujours de port d'attache pour la pêche ou le commerce ; il abritait à l'occasion les navires de guerre et, à la fin du xve siècle, Gabrielle de Bourbon, femme de Louis II de la Trémouille, amiral de Bretagne et de Guienne, vicomte de Thouars, possédait une nef la *Gabrielle*, armée en guerre et appartenant au port des Sables[1]. Dans une déposition faite par André Micquellet, maître de navire et demeurant à la Chaume, l'on voit l'équipage, composé d'un capitaine, d'un contre-maître et de « douze quarteniers ayant la principale charge des compagnons desdits navires » qui reviennent de la côte de Grenade, de Biscaye et de Portugal guerroyer contre les Mores, Sarrasins, Espagnols et contre les Anglais. Une prise faite sur ces derniers avait été conduite au hâvre des Sables-d'Olonne. Les marins montant le corsaire la *Gabrielle* portaient des noms qui nous ont été conservés, indiquant une origine gasconne, saintongeoise, olonnaise, bretonne et normande. Ce fait, intéressant au point de vue anthropologique, montre que la population, tout au moins maritime, des Sables et de la Chaume renfermait dans son sein, dès cette époque, des familles venues des diverses provinces de France bordant l'Océan.

[1] *Ann. Soc. Em. Vendée*, X^e ann., 1864, p. 135.

DÉCOUVERTE DE L'AMÉRIQUE.

Armements basques, rochelais et olonnais pour Terre-Neuve.

L'Amérique depuis 1492 était découverte ; mais, en réalité, dit M. Musset, « les véritables découvreurs de Terre-Neuve et de Saint-Laurent furent Jacques Cartier, Roberval et le pilote Alfonse de Saintonge; c'est à ces grands capitaines et à ces habiles pilotes que l'on dût de savoir d'une manière positive que Terre-Neuve était une île ; c'est à eux que l'on dût de bien connaître les côtes de cette partie du Nouveau-Monde et des bords du Saint-Laurent jusqu'au Saut-Saint-Pol. Les découvertes de Jacques Cartier firent de toutes ces terres des terres françaises[1]. »

Les Basques, mêlés aux Rochelais, en suivant leur penchant naturel pour la pêche s'étaient de bonne heure et dès la fin du XVe siècle dirigés vers Terre-Neuve. Ils avaient bientôt entraîné les Olonnais leurs « frères et amis » qui « des premiers les imitèrent et firent avec eux leurs premiers armements[2]. » Courant les mêmes dangers, fréquentant les mêmes ports, vivant en un mot ensemble, des relations d'affaires s'étaient depuis longtemps établies entre eux, et ils exerçaient à peu près à eux seuls le commerce maritime dans les ports du golfe de Gascogne.

Dès la fin du XVe siècle on trouve des noms différents appliqués aux navires selon leur affectation au commerce ou à la pêche. Dans une réclamation faite par un « maître de nef et carracque » contre le seigneur de la Trémouille exerçant son droit de bris et naufrage sur la côte du Poitou, la nature du bois entrant dans la mâture se trouvant au hâvre des Sables est désignée ainsi que ses dimensions[3]. Ces pièces, au

[1] Musset, *loc. cit.*

[2] A. Collinet. *Notes sur Les Sables et La Chaume.*

[3] 20 juin 1507.

nombre de 5 ont : les unes « de pruche (pitch-pin), 14 brasses et demie ; une seconde, 14 brasses trois quarts, et la dernière 15 brasses et un pied ; de plus, il y a quatre mâts de sap (sapin) et une vergue de pruche ». Ce sont « des charpentiers de navires, Pierre Hillairet, Estienne Rondeau et Jehan Rousseau qui sont appelés comme experts », et on leur a adjoint Jacques Peletier et Colas Mestaier, tous deux « mariniers. »

PIERRE GARCIE, DE SAINT-GILLES EN BAS-POITOU, *et le PILLOTAGE, ROUTIER et ANCRAGE de la MER.*

C'est vers cette époque qu'un marin remarquable de ce pays, Pierre Garcie, dit Ferrande, demeurant à Saint-Gilles-sur-Vie, publiait pour la première fois en 1483 à Poitiers, un portulan : le *Pillotage, routier et ancrage de la mer*, destiné aux navigateurs et pêcheurs des côtes de France et des autres pays de l'Europe qu'il indique. Nous donnons ici la préface de l'édition de 1520 :

« Cy commence le pillotage routtier et encrage de la mer, tant des parties de France. Bretagne. Engleterre. Espaigne. Flandres et aultes Alemaignes avecqs les dangiers des ports, havres, rivières, et chenals des parties et régions suds, composé par Pierre Garcie alias Ferrande demeurant à Sainct Gilles-sur-Vie. Lequel p. le conseil avecques les oppinions de tous les maistres expers du noble, tressubtil, habille, courtoys, azardeux et dangereux art et mestier de la mer, tant que des pillottes de la noble ville de Honnefleur, par des villes de Caut, Brest, Croisic, Sainct-Gilles-sur-Vie, Olonne, Rochelle et Brouage. Par lesqueulx et moyen deulz avecqs la petite capacité et subtilité de mon petit engin et entendement ay voulu entreprendre, faire et composer ce présent livre. Lequel donnera congnoistre et sçavoir comment ung chacun qui vouldra apprendre lart et science tressubtile et quasi divin :

du noble mestier de la mer, et dicelle eviter et fouir tous les dangiers perils, et marées pleines de impetuosité courans et undes bouillantes, avecques les monstrations de laterrage des regions et coustes Despaigne qui est chose tres dangereuse à ceulx qui ny ont hante p. plusieurs fois. Et pour icelle terre congnoistre : ay trasse, tire, figure p. figure semblable les caps, poinctes, montaignes les plus apparaissantes et congnoissables de la d. coste Despaignes, avecqs les lieues et distances desdit. choses, et si aucune chose ay delaisse. Je me soubmets à la correction des nobles et gentilz mariniers des lieux dessus nommez : esqueulx me recommande. Et à Dieu. »

Pierre Garcie dédie son livre à Pierre Ymbert son « fillol et cher amy ». Dans le *Grand Routtier et Pillotage de la mer* l'auteur admet que son filleul et autres savent « départir la lune du soleil. Lesqueulx soleil et lune sont guyde et garde de tous gentilz compaignons fiuctuans et seillans parmy les undes immuables de la mer : tant faictz de marchandise que pescherie[1] ».

Divers écrivains ont depuis longtemps déjà critiqué en Garcie le navigateur comme le juge en matière de législation maritime ; ce serait sortir de notre sujet que de revenir sur son œuvre. Nous nous bornerons à rapporter ici quelques passages de ce portulan où sont dépeintes les mœurs, aussi bien de certains seigneurs de l'époque, souvent puissants, abrités par un semblant de droits de bris et naufrages, que celles de divers pilotes ou riverains de la mer.

« Si une nauire se pert en frappant en quelque coste, et il aduient que les compaignons se cuident eschapper et sauuer, et viennent à la riue de la Mer demy noyez, pensans qu'aucuns leur aydent : mais il aduient qu'aucunes fois en beaucoup de lieux qu'il y a des gens inhumains et plus cruels et

PIERRE GARCIE, dit Ferrande, de Saint-Gilles-sur-Vie. — *Grand Routtier et Pillotage de la mer*. Poitiers, Enguilbert de Marnef, au Pélican, 1520 (avec gravures sur bois). L'ouvrage a eu plusieurs éditions.

selons qui les chiens et loups enragez, lesquels meurtrissent et tuent les pauures patiens, pour auoir leur argent et vestemes, et autres biens. Icelles manieres de gens doibt prendre le Seigneur du lieu, et en faire faire justice et punition, tant en leurs corps qu'en leurs biens : et doibvent estre mis en la mer et plongez tant qu'ils soyent demys morts, et puis les retirer dehors, et les lappider et assommer comme on ferait les loups ou chiens enragez.

Parlant « des faux desloyaux traistres pilotes, le jugement est tel, dit Pierre Garcie, qu'ils doibuent souffrir martyre cruellement. Et doibt leur faire des gibbets bien hautz sur le lieu propre où ils ont mis ledict nauire, ou bien près de là et illec doibvent les maudicts pilotes finir honteusement leurs jours. Et lon doibt laisser lesdicts gibbets estre sus ledict lieu en mémoire perpetuelle, et pour faire ballise es autres nauires qui viendront la. Si un seigneur soutient des gens de telle sorte, « ledit seigneur doibt estre prins, et tous ses biens vendus et confisquez en œuures pitoyables : pour faire restitutiô à qui il appartiendra. Et doibt estre lié à une estappe au meillieu de sa maison, et puis on doibt mettre le feu es quatre cornieres de sa maison, et faire tout brusler, et les pierres de murailles jetter par terre, et là faire la place et le marché pour vendre leurs pourceaux a jamais perpetuellement. »

Garcie ayant extrait « du très proffitable *Roolle dOlayron* les articles précédents » ainsi que quelques autres[1], l'on doit en conclure qu'il connaissait mieux que personne les atrocités dont étaient victimes les naufragés, et que les représailles et les raffinements de châtiments qu'il conseille étaient à ses yeux en rapport avec les attentats causés fréquemment à la vie des infortunés marins, comme avec le préjudice éprouvé dans leurs biens.

[1] Ces citations ont été puisées dans le *Grand Routtier*, édition de La Rochelle, de l'imprimerie de Barthélemy Berton, MVLXXI. Toutes les éditions sont rares.

XVI et XVIIe SIÈCLES

PROSPÉRITÉ MARITIME DES SABLES-D'OLONNE

A PARTIR DE LA FIN DU XVe SIÈCLE.

Nous avons dit qu'une nouvelle voie pour le commerce et la pêche était ouverte : celle de l'Amérique. Elle était, à la vérité, lointaine et périlleuse, mais elle ne fit pas reculer les équipages bretons, poitevins, navarrais ou normands. Si la plupart étaient embarqués à bord de navires ayant un certain nombre de points du golfe de Gascogne comme ports d'attache, un grand nombre de ces bâtiments avaient pour armateurs des négociants rochelais qui, comme l'on sait, « excellaient dans la pratique des opérations commerciales » et dont « les capitaux étaient d'une abondance extrême. » L'aisance en peu de temps s'était répandue aux Sables-d'Olonne ; les armements pour la pêche de la morue étaient à peine commencés, que « liés d'intérêts avec les Biscayens, les habitants formèrent des amas considérables de grains dans leur ville, qu'ils vendirent à ces derniers. Ils les leur payaient fort cher avec des piastres dont le métal provenait alors du Nouveau-Monde, ce qui fait » dit Collinet, qu'à la fin du XVe siècle, il ne se trouvait « que de l'or et de l'argent au coin d'Espagne dans celui qui était enfoui dans de vieilles maisons[1]. »

Est-ce par suite de l'abondance de numéraire aux Sables que plus tard l'attention de Henri IV se fixa sur ce qui se passait en cette ville ? il est permis à le croire. Le roi, en effet, écrivait le 24 avril 1604 à Sully, gouverneur du Poitou « pour lui enjoindre de surveiller le port d'Olonne » par lequel ainsi que son ambassadeur en Espagne lui donne avis, il se fait un commerce illicite et en opposition avec les ordon-

[1] A. Collinet, *loc. cit.*

nances royales, celles-ci ayant abaissé le taux de l'argent de 30 pour cent à 16 pour cent.

Grenade a succombé. Un grand nombre de Mores fuyant la patrie s'en vont, à la faveur des ordonnances de Henri IV leur accordant le droit de *régnicoles,* chercher un refuge dans les villes importantes du littoral de la France. Les Sablais accueillent ceux d'entre eux qui se présentent et, en échange de l'hospitalité offerte, apprennent de ces infortunés proscrits différents procédés de pêche inconnus jusqu'alors dans le port des Olonnes et que nous avons décrits ailleurs[1].

Deux commissaires, Jacques de Flavigny et Henri Amirault furent chargés par le cardinal de Richelieu, évêque et baron de Luçon, de se rendre aux Sables-d'Olonne pour faire une enquête. Ils reconnurent, ainsi qu'il est constaté dans un document daté de 1622 que : « 1° par sa grandeur et le nombre de ses habitants..... ledit lieu des Sables était plus considérable que tous les autres bourgs de la province, et qu'il ne le cédait qu'à peu de *villes royales du Poitou* ; 2° dans certains temps, l'on put voir jusqu'à 300 barques ou navires chargés et à flot dans le port ; » 3° qu'il y a un siège d'Élection.

En 1635 la ville des Sables était en pleine prospérité. Sa population avait alors atteint, d'après une statistique officielle, environ 14.400 habitants ; — cette situation prospère était dûe au commerce de la morue, du poisson en général, des sels et des blés.

DROITS DIVERS

EXERCÉS SUR LES POPULATIONS MARITIMES EN BAS-POITOU.

Les droits d'Amirauté n'avaient jamais été bien définis en ce qui concernait en particulier les côtes du Bas-Poitou. Peu de temps après son arrivée au pouvoir, Richelieu prit le titre de

[1] Amédée Odin. — *Recherches documentaires sur les Pêches maritimes françaises.* — I. *Histoire de la Pêche de la sardine en Vendée et sur les côtes les plus voisines.* 1895, Paris, Institut international de Bibliographie scientifique.

grand maître chef et surintendant général de la navigation et commerce de France. Les seigneurs de Talmont, des Olonnes, les châtelains de Brandois, de la Gâchère, de Saint-Gilles-sur-Vie, de Rié, les chanoines de Luçon, les abbés de Saint-Michel-en-l'Herm et de Jard et tous les autres prétendant droit et juridiction d'amirauté, de gravage, d'épaves, etc. furent assignés pour avoir à produire leurs titres de droits. Faute par eux de se conformer à cette injonction, ils devaient être déchus de ces privilèges, et défense leur était faite de troubler désormais les officiers de la Marine dans leur juridiction.

Cette mise en demeure d'exécuter les ordres de Richelieu eut-elle pour effet de faire réfléchir certains bénéficiaires du Bas-Poitou, sur l'authenticité de leurs titres? Nous l'ignorons. Dans tous les cas, le successeur du cardinal au siège de Luçon, qu'il venait d'occuper, crut nécessaire, vers cette époque, de rappeler aux intéressés les droits qu'il avait. De la Fontenelle de Vaudoré cite une pièce originale contenant l'énumération de ce que « l'évêque de Luçon doit prendre, pour la coutume des anciens droits établis sur l'achenal et le port de Luçon, pour les marchandises qu'on y charge et décharge, notamment pour des produits de la pêche :

Chaque barrique de harengs, sardines ou autres poissons salés, paie . . . . . 3 s. 4 den. ;
Chaque cent pesant de morue ou merluche. 3 s. 4 den[1].

Les droits de toutes sortes qui frappaient la population maritime de Noirmoutier, Bouin et l'Ile-Yeu étaient une lourde charge. Nous les énumérons, d'après de La Fontenelle de Vaudoré, car ils nous fournissent des renseignements intéressants sur les mœurs maritimes de ces îles et sur la pêche, tels qu'ils résultent de la « Pancarte » dressée en 1678 et maintenue sans modification en 1710.

A Noirmoutier, le seigneur avait anciennement droit à la

[1] A. de la Fontenelle de Vaudoré. — *Hist. des Moines et des Evêques de Luçon.*

moitié des pourcilles *(marsouins)* pêchées autour de l'île. A Bouin, ce droit prenait le nom de *prise de Morhou;* de chaque marsouin pêché, il revenait au seigneur, la hure, un demi-pied de queue et l'empanon.

A l'île d'Yeu, le seigneur percevait : 1° pour le récompenser des poids qu'il fournissait à la seigneurie, un *droit* de cinq sols quatre deniers par cent *de congres secs* que les habitants faisaient sécher[1], en quelques lieux qu'ils les pussent porter et 2° un *droit* de retenue *sur le poisson à écaille frais*, consistant en une part distributive.

De plus, ainsi que nous l'avons rappelé aillenrs, tous ceux qui apportaient de la *sardine* devaient en donner au seigneur, quand même ils ne l'auraient pas vendue. « Le seigneur de l'Ile-Dieu jouissait de tous les *droits* barbares d'amirauté connus sous le nom de *bris de naufrage*, conformément aux usages et coutumes. Ce qui n'avait pas été sauvé après trois marées lui appartenait, sauf le tiers des débris ou de la valeur par les *sauveurs* et hommes qui avaient procédé au sauvetage. » Les embarcations qui mouillaient *l'ancre* payaient un *droit* « de 2 sous 6 deniers que le garde-havre percevait pour son compte. » Comme *droit de Corvage* pour la correspondance du seigneur, on entendait « l'obligation pour les sept à huit barques qui existaient lors de la pancarte, d'aller au continent chercher les lettres qui s'y trouvaient pour le seigneur et ses officiers. Afin de s'en affranchir, il fut dit que chaque embarcation paierait 12 livres par an à la seigneurie. Mais bientôt le nombre des embarcations de l'île s'éleva à plus de cent et ce fut un article de bon revenu. » Les *droits sur les blés* étaient très élevés. « Néanmoins, une exemption était établie pour douze boisseaux par chaque barque, exemption qui profitait pour son tiers au maître et pour les deux autres

[1] L'Ile-d'Yeu est restée le seul point des côtes vendéennes où a survécu l'usage chez les habitants, la plupart pêcheurs, de conserver le poisson pour l'hiver, en le faisant sécher au grand air. On le suspend au haut d'une sorte de potence dressée à cet effet dans le voisinage des habitations.

tiers aux matelots ou *compagnons* »... Une autre branche de revenus était « la *vente de sel* dans l'île, où l'on n'en faisait point ; et pourtant la consommation en était grande, tant à raison de la force de la population que des salaisons de poisson qu'on y faisait » : alors n'existait point la différence établie aujourd'hui entre le sel consommé pour la nourriture de l'homme et celui servant à saler le poisson ; « tout sel employé d'une manière ou de l'autre devait le même droit de 2 sous par boisseau. » ... « Un *droit royal* plus considérable était celui de *taillée*, établie sur les hommes allant à la pêche, et que ne devaient supporter que les pêcheurs âgés de plus de dix-huit ans, mais qu'on avait pourtant étendu aux enfants et aux vieillards, même aux pêcheurs à la ligne ; ce qui démontre que toute la population masculine, excepté les très petits enfants, y était assujettie. Pour cela, il y avait deux rôles intitulés, l'un *de la pêcherie de Saint-Gervais*, et l'autre *de la pêcherie de Saint-Michel* : c'est comme si on disait : les pêcheurs de la *côte du Nord* et de la *côte du Midi*. Le seigneur avait même sa part dans le droit de taillée[1]. »

(A suivre).

AMÉDÉE ODIN,
Directeur du Laboratoire maritime des Sables-d'Olonne.

[1] DE LA FONTENELLE DE VAUDORÉ. — *Notice sur l'Ile-Dieu* (*Vendée*), 1836

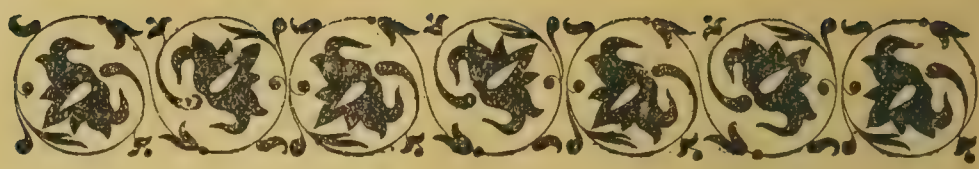

ÉTABLISSEMENT DE PAIX

ENTRE LES CHAUSSERAYE ET LES MONTAIGU

DOCUMENT INÉDIT

Relatif à l'assassinat de Philippe de Montaigu.

La science historique a fait tant de progrès durant ce siècle, qu'elle semble avoir dit son dernier mot. Aussi beaucoup d'hommes d'étude, n'osant prétendre y rien ajouter de leur propre fonds, se sont-ils retournés modestement vers la recherche de l'inédit. Or l'inédit, de la rencontre duquel le hasard a souvent seul le mérite, a droit à la faveur du public, non seulement lorsqu'il se rapporte à des événements historiques de premier ordre, mais encore même lorsque, n'étant que d'un intérêt secondaire, le document est cependant de nature à piquer la curiosité.

C'est à ce dernier genre d'inédit qu'appartient une pièce manuscrite dont j'ai entretenu la Société des Antiquaires de l'Ouest dans les circonstances que voici.

Je me trouvais en possession, grâce à une communication amicale, des archives privées d'une maison alliée aux Montaigu[1], lesquels sont originaires du Bas-Poitou. Or, dans le dossier particulier à cette dernière famille, j'avais trouvé deux lettres inédites, l'une de Clémence de Maillé, épouse du

[1] Archives de la famille de la Groye, appartenant à M. de la Marsonnière de Saint-Utre.

grand Condé et l'autre du marquis de Sourdis, écrites dans des circonstances politiques qui leur donnaient un assez vif intérêt. Ces lettres étaient adressées à Charles de Montaigu, seigneur de Boisdavid, ami du duc de Retz et gouverneur de Belle-Isle. Elles m'avaient fourni la matière d'une notice lue à la Société des Antiquaires de l'Ouest le 20 juillet 1894 et publiée par elle dans son deuxième bulletin de la même année[1].

Cette lecture et particulièrement le nom de Montaigu eurent pour effet d'éveiller, chez M. Ledain, des souvenirs dont la communication, qu'il donna séance tenante, me fut particulièrement agréable et instructive.

Elle m'expliquait, en effet, comment se trouvait, au dossier des Montaigu, une pièce intitulée *Établissement de paix entre les Chausseraye et les Montaigu,* dont j'avais vainement recherché la raison d'être et les origines.

En même temps, M. Ledain m'ouvrait, à la page 200, son livre sur Bressuire, me mettant sous les yeux l'intéressant récit d'un événement dont la révélation ne me laissait aucun doute sur les circonstances au milieu desquelles s'était produite la pièce inexpliquée dont grâce à cette communication j'avais maintenant le secret.

Je me mis aussitôt à l'œuvre et j'écrivis, sur ce document, une notice dont je donnai lecture à la séance publique de la Société, le 13 janvier 1895[2].

C'est de ce travail que nous allons extraire les pages qui vont suivre.

Commençons d'abord par reproduire, à titre d'introduction à notre article, le passage que M. Ledain nous a signalé dans son livre :

« En 1658, dit M. Ledain, un crime horrible ensanglanta les « rues de Bressuire et jeta la frayeur et l'indignation parmi « les habitants. »

[1] Bulletin de la *Société des Antiquaires de l'Ouest*, 2e trimestre, page 44.
[2] Bulletin de la *Société des Antiquaires de l'Ouest* 1er trimestre 1895 p. 31.

« Dans la nuit du 18 au 19 juillet, Louis Le Petit, seigneur « de la Vergnaye, et Alexandre Le Petit, chevalier de Chaus- « seraye, accompagnés de trois domestiques, assassinèrent « Philippe de Montaigu, seigneur de Boisdavid, et blessèrent « grièvement François Rondin, écuyer, seigneur du Petit- « Appelvoisin, commissaire de l'artillerie, son compagnon. « Ce forfait, dont on ne connaît pas le motif, fut commis « devant le couvent des religieuses franciscaines, avec une « atrocité inouïe. Les meurtrier, non contents d'avoir tué « leur victime à coups d'épée et de pistolets, l'insultèrent et « la frappèrent sous les yeux mêmes des religieuses effrayées « parmi lesquelles le seigneur de Boisdavid avait des pa- « rentes, et auxquelles ils ne craignirent pas de montrer « leurs armes sanglantes. Son corps fut criblé de soixante- « quatre blessures. La veuve de la victime, Françoise So- « riau, leur fils Philippe et François Rondin, qui n'avait « pas succombé, demandèrent vengeance à la justice. « Ils s'adressèrent surtout au duc de Thouars, Henri de la « Trémoille, dans la juridiction duquel le crime avait été « perpétré. Celui-ci en fut vivement ému. Son fils, le prince « de Tarente, ami du malheureux Boisdavid, monta im- « médiatement à cheval et se mit à la poursuite des cou- « pables avec les prévôts des maréchaux et ce qu'il put « rassembler d'hommes. Ils écrivirent aussi, pour hâter le « jugement, deux longues lettres, qui respirent l'indigna- « tion la plus légitime, au maréchal d'Estrées et à M. de « Brienne. Cependant, dès le 30 juillet, un décret de prise « de corps avait été lancé contre messieurs de Chausseraye. « Le même jour et le lendemain, des perquisitions furent « opérées, mais sans amener aucun résultat, au château de « Bressuire, au Daillon et à la Crillouère. Enfin, après les « informations faites à la requête du procureur du roi, « le prévôt provincial du duché de Thouars et Bas-Poitou, « Pierre Drouineau, écuyer, seigneur de Brie, par juge- « ment prévôtal et en dernier ressort, par l'avis de

« messieurs les juges et officiers du siège présidial de « Poitiers, pour ce assemblés en la chambre du conseil « selon l'ordonnance, rendit le 11 décembre 1658, la sen- « tence suivante : les meurtriers, déchus du titre de no- « blesse, feront amende honorable, tête et pieds nus, la « corde au cou, une torche ardente à la main, devant la « grande porte de Notre-Dame de Bressuire ; puis ils seront « rompus vifs sur une croix de Saint-André, dressée sur la « place publique de la ville, et leurs corps portés aux « fourches patibulaires. Si l'on ne parvient pas à s'emparer « de leurs personnes, l'exécution aura lieu par effigie à « Poitiers, Bressuire et Thouars. Ils paieront trois mille « livres pour la construction d'une chapelle sur le lieu le « plus rapproché du crime, vingt-cinq mille livre de répa- « ration à la veuve du sieur de Boisdavid, partie civile et « six mille livres au sieur François Rondin. Ce jugement, « ajoute M. Ledain, n'était pas trop sévère assurément pour « satisfaire l'opinion publique indignée. Mais les condamnés « furent-ils pris et exécutés ? c'est ce que l'on ignore abso- « lument. »

« Le seigneur de Chausseraye et de Bressuire, frère des « coupables, continue M. Ledain, n'était guères moins vio- « lent qu'eux. Voici ce qu'en dit Colbert de Croissy, dans « son rapport sur l'état du Poitou en 1664 : « Le sieur de la « Chausseraye Petit, réside à la Chausseraye, a épousé une « sœur de Mme la duchesse de la Meilleraye Cossé Brissac, « ce qui lui donne la protection du maréchal. Il a acquis, « depuis dix ans, la terre de Bressuire trois cent soixante « mille livres à bon marché ; mais il ne l'a pas payée et fait « bien tout ce qu'il peut pour en jouir toute sa vie sans rien « payer. Il est accusé de beaucoup de violences, vexations « et usurpations dont nous avons pris des éclaircissements « qui nous serviront au besoin. Il est probable que la puis- « sante influence du maréchal, ajoute M. Ledain, avait pro- « tégé jusqu'à ce jour la famille de la Chausseraye, malgré « ses méfaits. »

S'appuyant sur le même témoignage M. Ledain atteste, au contraire, la très honorable notoriété des Montaigu dans le Bas-Poitou.

Il cite particulièrement, comme l'un des plus dignes, Charles de Montaigu, seigneur de la Rousselière, Boisdavid, Cirières et la Bosse, qu'il suppose avoir été le proche parent, peut-être même *le frère* de la victime du guet-apens et sur le compte duquel Colbert de Croissy rend le plus favorable témoignage.

Le lecteur nous pardonnera cette longue citation, non seulement en faveur de l'intérêt du récit de M. Ledain, mais encore parce que, ainsi que nous l'avons dit plus haut, ce récit est une introduction nécessaire à l'intelligence de ce qui va suivre.

Commençons par constater, avec le jugement prévôtal du 11 décembre 1658, que la victime du crime du 18 juillet de la même année se nommait Philippe de Montaigu.

Quel était ce Philippe?

Les documents que j'ai sous les yeux, rapprochés de ceux signalés par M. Ledain, me permettent d'affirmer que ce Philippe était le fils aîné[1] de Charles de Montaigu, seigneur de Boisdavid, gouverneur de Belle-Isle, dont, ainsi que je l'ai dit plus haut, j'ai entretenu la Société des Antiquaires de l'Ouest à sa séance du 18 juillet 1894.

Seulement, sur un ou deux points, j'aurai, non pas à rectifier assurément, mais à compléter le récit de M. Ledain. Je n'ai pas besoin de dire qu'il n'en serait point ainsi si, au moment où l'auteur de l'histoire de Bressuire écrivait son livre, il eut été en possession des sources généalogiques où le hasard m'a permis de puiser.

[1] Extrait des registres de la chambre établie par le roy pour la réformation de la noblesse du pays et duché de Bretagne par lettres patentes de Sa Majesté du mois de janvier 1868 et vérification par le parlement. — Acte et présentation dudit titre donné à Pilippe de Montaigu (fils de la victime) par l'intendant de la généralité de Tours le 6 juin 1714. — Pièce du dossier Montaigu, nos 7 et 17 (*Archives de la maison de la Groye*).

Le grand-père de notre Philippe, René de Montaigu, seigneur de Boisdavid, avait épousé en 1587, Suzanne de la Noë. De ce mariage étaient issus deux fils : René et Charles.

L'aîné, René, deuxième du nom, était particulièrement connu sous la qualité de seigneur de la Rousselière Boisdavid. Le 16 janvier 1614, il épousa Catherine Ogeron, fille de François, écuyer, seigneur de Moiré et de Cirières.

Le cadet, Charles de Montaigu, qui fut d'abord attaché à la maison du duc de Retz, puis gouverneur de Belle-Isle, épousa le 19 décembre 1628, Marguerite de Mairé.

Du mariage de René II, aîné de la famille avec Catherine Ogeron, naquirent trois fils, *Charles*, François et Claude.

De ces trois noms, nous ne retenons que celui de l'aîné *Charles*, car c'est lui que nous verrons bientôt jouer un rôle important dans les incidents qui suivirent l'assassinat raconté par M. Ledain.

Revenons maintenant au gouverneur de Belle-Isle, Charles de Montaigu. De son mariage avec Marguerite de Mayré, naquirent trois fils dont l'aîné, nommé *Philippe*, fut, ainsi que nous l'avons dit plus haut, victime de l'attentat des Chausseraye.

Charles de la Rousselière Montaigu, fils de René II, n'était donc pas le frère de Philippe, ainsi que l'a supposé M. Ledain, mais son cousin germain.

Occupons-nous maintenant de Philippe.

Philippe, né vers 1630, était âgé d'environ 27 ans, lorsqu'il épousa Françoise Soriau de Gizay. Ce mariage, qui le fixait près de Bressuire, promettait d'être heureux. Déjà un premier gage lui avait été donné de cette promesse par la naissance d'un enfant. Le 16 février 1658, lui était né un fils, nommé Philippe comme lui. Cinq mois après cette naissance, dans la nuit du 18 au 19 juillet, il était assassiné[1].

Quel fut le mobile de ce crime ? M. Ledain déclare que la

[1] Pièce n° 9 précitée.

cause en est demeurée inconnue. Je n'oserais me dire mieux informé ; mais les conjectures sont permises et l'époque de l'assassinat, si voisine du mariage et de son premier fruit, révélerait peut-être un de ces drames passionnels qui défrayent le roman aussi bien que la chronique judiciaire. Philippe de Montaigu, en épousant Françoise Soriau, avait-il été le rival heureux d'un des Chausseraye ? C'est une conjecture sur laquelle il est permis à l'imagination de se hasarder. Quoi qu'il en soit, les circonstances du crime et l'acharnement des assassins témoignent d'une de ces robustes haines dont la cause a du être en proportion de son intensité !

Nous n'aurions rien à raconter, après M. Ledain, des circonstances du crime, de la fuite des coupables vainement recherchés, de leur disparition sans retour et de leur sentence de mort sans un incident tout particulier, objet principal de cet article.

Au moment de l'assassinat de Philippe, le gouverneur de Belle-Isle, son père, déjà vieux[1], et retenu au siège de son gouvernement par les attaches du devoir ne put que pleurer son fils et laisser à plus jeunes et plus libres que lui le soin de poursuivre la vengeance du crime. De ses deux autres fils, Charles, le puîné, était dans les ordres et devenait, quelques années après, archidiacre de l'évêché de Luçon[2]. Son autre fils, Paul[3], qui devait être plus tard capitaine major pour le roi de la ville de Condé, était à l'armée. Tous les deux étaient absents. Au contraire, Charles de la Rousselière de Montaigu, chef de la branche aînée par la mort de son père et par conséquent chef de la famille, habitait la résidence patrimoniale en Bas-Poitou. Il était donc naturellement désigné pour s'associer à la plainte de la veuve de son cousin, ce qu'il fit en saisissant la justice. Disons en passant que contrairement à ce qu'a cru M. Ledain, le fils de la victime, âgé de cinq mois seulement,

[1] Né en 1590, il était alors âgé de 68 ans.
[2] Pièce n° 7 précité.
[3] Ibidem.

ne put être, dans cette poursuite, qu'une partie absolument inconsciente.

Malheureusement l'action publique ne paraissait pouvoir offrir aux Montaigu que la perspective d'une satisfaction dérisoire. Cette action était en effet paralysée par la disparition des deux assassins encouragée et facilitée par la complicité morale de leur frère aîné, le seigneur de Bressuire qui, au témoignage de Colbert de Croissy, ne valait guère mieux qu'eux. Il bravait les poursuites dirigées contre ses frères, en usant des hautes influences qu'il trouvait dans la famille de sa femme. Disons, en passant, que ce triste seigneur fut le père de la charmante demoiselle de Chausseraye dont M. Tornezy a fait le si agréable portrait[1].

Il y avait, dans les intrigues du seigneur de Bressuire, de quoi exaspérer les Montaigu dont les *Chausseraye* devenaient les *Capulet*. Le plus irrité d'entre eux était le cousin de la victime, Charles de Montaigu la Rousselière, autour duquel s'étaient groupés, dans un commun esprit de vengeance, des parents et amis tels que Charles de Sainte-Maure, seigneur de Pugny, oncle maternel par alliance de la victime, François Sauvestre, seigneur de Clisson, et MM. de la Rochette, de Laudouynières et de la Vergne Beauvais qui avaient aussi, contre les Chausseraye, des griefs personnels[2].

Cette situation, étant donné l'état des esprits dans les deux camps adverses, était trop inquiétante pour que l'autorité locale ne prît pas, autant qu'il était possible de le faire, des mesures préventives en vue d'éviter des collisions. A ces fins, il convenait d'imposer, ou tout au moins de conseiller aux deux familles ennemies, un *modus vivendi* à observer entre elles, ne fût-ce que jusqu'à la conclusion des poursuites judiciaires. C'est évidemment dans ce but que fut dressé par un personnage officiel, qui n'était autre probablement que le

[1] Mademoiselle de Chausserais, par M. Tornezy membre de la *Société des antiquaires de l'Ouest*, Mémoires de cette société, t. XIV, 2 série, page 275.

[2] Pièce n° 8 du dossier.

prévôt provincial du duché de Thouars, Pierre Drouineau, seigneur de Brie, une sorte de règlement de paix qui fut soumis aux parties adverses et consenti par elles.

Or j'ai trouvé, dans le dossier des Montaigu une copie ou plutôt *le projet* de ce traité, pièce fort curieuse, en tant qu'elle donne une fidèle esquisse des mœurs du temps et des rapports sociaux entre gentilshommes du XVIIe siècle. Ce projet ne porte pas de date ; mais la pièce est suffisamment datée, premièrement par les caractères et par l'orthographe qui sont du temps, et en second lieu, par le paraphe apposé au bas de chaque page par le personnage officiel rédacteur de l'écrit. Enfin il résulte de son texte même qu'elle est antérieure au jugement prévôtal du 11 décembre 1654. Cette pièce ne porte pas de signature. Mais tout donne à croire que l'acte rédigé d'après elle et remis sans doute entre les mains du prévôt, a été signé par les personnages qui y sont dénommés.

Voici maintenant le texte de la pièce dont il s'agit :

« Pour prévenir les malheurs qui pouvaient arriver en « conséquence de plusieurs sujets survenus entre messieurs, « de Sainte-Maure, de Rochette, de la Rousselière Boisdavid, « de Laudouinière, de la Vergne Beauvais et de Clisson d'une « part et M. de Chausserais, j'ai très humblement suplié tous « ces messieurs de m'entremettre pour le bien de la paix, « qu'ils m'ont octroyé et accordé ce qui s'ensuit avec pro- « messe sur leur parolle de l'observer. »

« Que ny les uns ny les autres ne marcheront accompagnés « à l'ordinaire que de trois ou quatre hommes à cheval et « empescheront que les laquais de leur suitte ne portent « aucunes armes à feu tant visibles que cachées, comme « aussy deffendront expressément à tous leurs vasletz de « marcher à troupes à pied avec fusils et mousquetons si ce « n'est au nombre de deux.

« Que, dans la rencontre qui se pouroit faire à la campagne

[1] Pièce n° 8 du dossier.

« des uns ou des autres, il ne s'y commettra aucun acte
« d'hostilité ny même aucune démonstration tendante à
« s'entrechoquer, laissant aù plus civil de commencer le
« salut qui sera rendu humblement, et en ce cas que ny les
« uns ny les autres se s'entre saluent, cela n'empeschera
« pas pour cela qu'ils ne passent sans se rien demander,
« comme est dit cy-dessus.

« Si par hasard aucuns de ces messieurs se trouvent en
« mesme visite, le dernier qui arrivera ostant son chapeau
« à la compagnie, le premier arrivé ostera aussy son chapeau
« comme prenant part à la civilité généralle qui aura esté
« rendue. »

« Il sera deffendu aux vaslets par leurs maistres de ne
« faire aucuns discours insolens ny de se brouiller et que-
« reller entre eux sur peine de punitions exemplaires à
« celuy que l'on justifiera en avoir usé autrement ou estre
« l'agresseur. »

« Et dautant que la chasse est souvent une des causes
« qui aporte autant de trouble et de division il est dit que
« ces messieurs chasseront à l'ordinaire, et tous ainsy que la
« qualité de gentilhomme en donne liberté. »

« Quant à l'information faite par messieurs de Sainte-
« Maure et de la Rousselière Boisdavid sur la mort de M. leur
« neveu et cousin contre MM. de la Vergnais et chevalier
« de Chausserais, il leur sera permis d'y agir et leurs amis
« par toutes sortes de voyes qu'ils jugeront bon estre tant
« contre iceux dénommés que tous autres complices.

« Et M. de Chausserais pourra travailler de toute sa puis-
« sance et ses amis pour la justification de MM. ses frères,
« sans que cela rompe ou annulle aucun des articles cy
« devant spécifiés.

« Sera libre aux parties qui pouroient avoir quelque
« procès d'agir les uns contre les autres en justice. »

« Et affin que cet establissement de paix avec ces mes-
« sieurs puisse estre de durée, s'il arive contravention en

« aucun de tous les points ou quelque nouveau sujet qui « peust en obliger aucun n'y estant pas préveu d'en venir « à quelque extrémité, l'on aura agréable de m'en advertir « pour y aporter l'ordre qui me sera possible, ce que les « parties m'ont promis faire[1]. »

Tel fut le traité accepté par les parties ; fut-il fidèlement observé ? Tout porte à le croire. Il est probable cependant que l'observation en dut être pénible aux Montaigu et que, plus d'une fois, ils purent être tentés d'y contrevenir si, comme cela est probable, la sentence du 11 décembre 1658 demeura sans effet.

De la Marsonnière.

[1] Pièce n° 8 du dossier.

LA

SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE

A CLERMONT-FERRAND

5-13 juin 1895. — (Suite et fin[1]*)*

EXCURSION A MONTFERRAND. — PROMENADE DANS LA VILLE DE CLERMONT. — BANQUET.

V.

Dimanche 9 juin.

La plupart des membres du Congrès viennent à Montferrand par le tramway électrique. Quelques habitants de la ville parmi lesquels un docteur en médecine, dont l'amabilité égale la bienfaisance, et un jeune peintre prennent place à côté de nous et doivent nous être de précieux ciceroni.

Montferrand était naguère une des places les plus fortifiées de l'Auvergne à l'époque du moyen-âge. Au commencement du siècle on voyait encore ses fortifications. Il n'existe plus aujourd'hui que quelques pans de murs : le fossé est en partie comblé. Cette petite ville a été réunie à Clermont en 1731, sous l'épiscopat de Massillon.

Les maisons anciennes présentant un véritable intérêt archéologique sont : la maison de *l'Éléphant* (XIIe siècle), qui tombe en ruines. Les autres ont beaucoup de ressemblance avec celles de Riom. Je citerai celle des Mallet, près l'église,

[1] Voir la livraison de juin 1895.

(commencement du XVIe siècle), ainsi que celle de l'Apothicaire (XVe siècle), l'hôtel de Jean de Doyat (1440) avec sa porte gothique, etc, etc.

L'église consiste dans un long vaisseau du XIIIe siècle. Elle possédait jadis deux clochers. Celui qui subsiste encore n'offre rien de bien intéressant. Je remarque une superbe gargouille réprésentant un chien avec son collier. Je regrette de ne pouvoir donner tous les détails de cette église. Je me contenterai seulement de constater qu'elle est entourée de chapelles peintes dans un style criard et de mauvais goût. Dans la première chapelle de droite, existe une très belle boiserie de la Renaissance.

Une séance très intéressante a eu lieu dans l'après-midi à l'amphithéâtre de la Faculté des sciences, siège ordinaire de nos réunions. On a employé le reste de la journée, en promenade à travers la ville. La grande fontaine, élevée en 1801 à la mémoire du général Desaix, consiste dans un obélisque d'aspect sévère, surmonté d'une urne funéraire. Le jardin public, qui porte le nom d'un richissime négociant, nommé Lecoq, savant naturaliste, mesure une superficie de 5 hectares. C'est une très agréable promenade pourvue d'un petit lac. La fontaine d'Amboise, style renaissance, nommée ainsi en souvenir de son donateur Jacques d'Amboise, évêque de Clermont (1505-1517), est ravissante avec ses trois bassins superposés et ornés de petites statuettes. Au sommet se apparaît la statue d'Hercule, tenant une massue. Cette fontaine date de 1515.

En suivant le boulevard Trudaine on arrive à la place Delille ornée aussi d'une fontaine ombragée par de beaux arbres. Je dois signaler, en passant, la magnifique collection d'antiquités appartenant à M. de La Vergne. Elle peut être comparée à celle de l'éminent artiste qui habite Fontenay-le-Comte. Sur la place du Terrail on remarque la maison dans laquelle est mort en 1622 Jean Savaron, historien clermontois. L'inscription suivante se lit sur la façade : *Una Rosa*. Au

coin de la rue des Chaussetiers, tout près de la cathédrale, on voit la maison natale de Blaise Pascal, décorée du buste de l'éminent mathématicien. Quelques pas plus loin, on admire sur la place Saint-Hérem la statue de ce glorieux enfant de Clermont, œuvre de Guillaume. Dans la rue des Gras, nommée ainsi à cause des degrés qui conduisaient à la cathédrale, se trouve la maison dite *des architectes*, appartenant à M. Cirice Teillard, trésorier du Congrès. Cette maison qui date de 1560 est remarquable par son escalier à vis, construit en pierre de Volvic et agrémentée de charmantes sculptures ciselées dans la lave. L'extérieur donnant dans la cour démontre que cette maison remonte à l'époque de la renaissance italienne. Un exquis *five o'clock* nous y est offert par le maître et la maîtresse de la maison.

A huit heures, grand banquet au restaurant Hugon. Soixante-dix personnes parmi lesquelles plusieurs dames y prennent part. Au dessert M. des Essarts leur adresse un sonnet fort galant, dont voici les quatre premiers vers :

Mesdames, vous avez à ce banquet savant
Attaché votre éclat, mêlé votre prestige,
Et mis sur le passé que nous prenions pour tige
La floraison nouvelle et le bouquet vivant.

Il n'y a pas de feu d'artifice sans bouquet dit le proverbe, Il nous est fourni cette fois par M. de Pongibaud un savant archéologue doublé d'un poète charmant. Sa pièce de vers soulève d'unanimes applaudissements et je regrette vivement de n'en pouvoir citer que ce rapide morceau :

A notre président, le comte de Marsy,
Je lèverai mon verre et redirai merci :
Aux collègues d'Auvergne avec le vin qui fume,
Je veux trinquer suivant notre vieille coutume
Et clore ici mon toast en prose et même en vers
Par un hurrah ! final en l'honneur de Travers.

M. Francart, délégué de la Société royale d'archéologie de Belgique, termina la série des toasts en faisant des vœux pour la prospérité de l'archéologie.

VI

Lundi 10 juin. — Excursion à Thiers. — Séance de clôture.

Par un soleil radieux, les congressistes arrivent à Thiers vers 11 heures et demie. — Plantureux déjeûner à l'hôtel de Paris-Visite de la ville appelée sous les Romains *Castrum Thigernum.*

Thiers est une cité exclusivement industrielle, comptant environ 15 000 habitants, en partie employés à la fabrication de la coutellerie, et ses maisons sont cramponnées aux rochers bordant la rivière de la Durolle, petit affluent de l'Allier. Je visite rapidement l'église Saint-Genest qui conserve encore quelques parties du XIIe siècle. Parmi les maisons anciennes, je note une maison en bois avec deux piliers soutenant un balcon. En suivant la rue de la Vaux, qui descend en pente rapide vers la rivière, je vois la ville de Thiers sous son plus bel aspect avec ses habitations couronnant le sommet de la colline. Les eaux de la Durolle coulent dans un ravin et font mouvoir les roues d'une usine destinée à la fabrication du papier employé pour les services de l'Etat. Je veux parler du papier timbré et celui de la Banque de France. En me rendant à la gare, je passe à côté d'une infinité de petites boutiques semblables aux échoppes du moyen-âge et où l'on fabrique des ciseaux, des couteaux et des rasoirs. Le rendez-vous a lieu à la gare et je m'aperçois que nombre de mes compagnons de route arrivent juste à temps pour prendre le train, car ils sont allés visiter l'église du Moutier, située à une assez longue distance de la station. J'admire pendant quelques instants, le plus ravissant tableau qu'il soit possible de rêver : la gare située sur un plateau dominant une vaste étendue de terrain faisant partie de la fertile Limagne.

Le soir a lieu la séance de clôture. Plusieurs archéologues de l'Auvergne y obtiennent de légitimes récompenses.

VII

Mardi 11 juin. — Excursions à Issoire et à Brioude.

Je ne puis décrire, à mon grand regret, la route pittoresque que nous avons parcourue de Clermont à Issoire, attendu que la place m'est limitée. Les bords de l'Allier sont merveilleux. Cette rivière coule dans une vallée ravissante ; les arbres, en majeure partie des peupliers, se mirent dans les eaux cristallines de l'ancien Elaver. Le village de Saint-Yvoine, perché sur le sommet d'un rocher à pic, était autrefois défendu par un château féodal, le mieux situé des environs. On arrive à Issoire vers 10 heures. Cette ville est située dans une vaste plaine arrosée par la petite rivière la Couze-Pavin, venant du Puy-de-Sancy. Les coteaux du Livradois se montrent à l'est, formant un décor majestueux.

L'ancienne *Icidorum*, n'offre rien de bien intéressant, sauf son église, ressemblant beaucoup à Notre-Dame du Port. Cependant il y a quelques modifications à l'extérieur. Le chevet possède une chapelle carrée, qui n'existe pas chez sa voisine de Clermont. Les deux clochers placés, l'un au-dessus de la porte d'entrée et l'autre sur la coupole, sont de construction récente, ainsi que le portail. A noter deux bas-reliefs, à l'extérieur, près de l'abside, représentant : le Sacrifice d'Abraham, et les Anges, déguisés en marchands, annonçant à Sarah, stérile pendant 50 ans, la prochaine naissance d'un fils. L'intérieur est grandiose, mais les peintures exécutées en 1859, par M. Dauvergue, ne sont pas heureuses. Cependant, il faut citer les chapiteaux du chœur, réprésentant les principales phases de la vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ : la *Cène*, la *Résurrection*, etc.., crypte placée sous le chœur, châsse émaillée de saint Austremoine, patron de l'église.

Un mot d'histoire en courant. Pendant les guerres de Religion, les calvinistes se rendirent maîtres de cette ville. En 1577, l'armée royale, commandée par François d'Alençon, frère de Henri III, reprit Issoire et, après avoir puni de mort la plupart des combattants, fit raser leurs demeures. L'église seule fut épargnée. Un écriteau placé sur une des places publiques portait cette inscription : *Ici fut Issoire...* La devise actuelle est plus gaie : les joyeux drilles de l'endroit disent aux étrangers en parlant de leur ville :

Bon vin à boire
Belles filles à voir.

Le directeur de l'excursion, aimable *Chevalier* de l'Ile-de-France, donne le signal du départ pour Brioude. Je ne puis entreprendre de faire la description complète du parcours entre ces villes ; je me contenterai de mentionner le *Saut du Loup*, hameau bâti dans une gorge de montagne, traversée par l'Allier. Un pont suspendu relie les deux rives. On passe rapidement devant Brassac, centre d'un bassin houiller important, puis Arvant, lieu de bifurcation pour la ligne d'Aurillac. Le train siffle et nous arrivons à Brioude, chef-lieu d'arrondissement de la Haute-Loire.

Dans cette localité il n'y a guère que l'église à visiter. Placée sous le vocable de saint Julien, elle est fort intéressante à cause de son style roman. Les deux clochers sont modernes et remplacent ceux qui ont été démolis en 1793. Ce monument est entouré de masures, qui font tache dans le tableau. Dans l'intérieur : pierre tombale du XIIIe siècle ; chapelle Saint-Michel, dans laquelle on exposait les Pères abbés après leur décès ; bas-relief du XVIIe siècle, retraçant un pèlerinage du roi Charles VI ; chapiteaux reproduisant les vertus et les vices. Il n'y a pas de doute qu'ils ne remontent à la construction primitive de l'église (XIe siècle). Ces sculptures rappellent le Bas-Empire romain. Celui, intitulé *le Châtiment de l'usurier*, a fixé longuement mon attention.

La ville de Brioude possède une jolie promenade plantée d'arbres, ayant une très belle vue sur les Montagnes du Forez dominant la plaine dans laquelle coule paresseusement l'Allier. Quelques maisons à tourelles et des fontaines, datant du XIIIe siècle, s'élèvent dans la principale artère de la cité. Dans la soirée, un gros nuage est tombé au moment où les congressistes battaient en retraite vers la gare. La plupart sont arrivés trempés comme un potage.

C'est même à cette trop consciencieuse bénédiction que je dus, ayant été indisposé, de ne pouvoir prendre part à l'excursion de Saint-Nectaire. Je fis mes adieux à mes compagnons de voyage, leur donnant rendez-vous, pour l'année prochaine, sur les côtes si poétiquement pittoresques de la vieille Armorique

Veuillez agréer, mon cher directeur, l'assurance de mes sentiments dévoués.

ED. DU TRÉMOND.

LA ROCHEJAQUELEIN

I

LE HÉROS

Entre toutes les grandes figures de cette formidable lutte que Napoléon appela une « guerre de géants », celle du héros de vingt ans, dont la Vendée vient de consacrer la glorieuse mémoire, a droit à une plus particulière admiration.

Nouveau Bayard, d'un indomptable courage dans la mêlée et d'une miséricordieuse humanité après la victoire, il personnifie, en effet, merveilleusement cette grande épopée, faite tout entière de dévouement chevaleresque et d'inaltérable loyauté ; et son nom est un des plus beaux fleurons de la couronne de gloire que conquit la Vendée en défendant, au siècle dernier, sa foi, ses rois et sa liberté.

Né le 30 août 1772 au château de la Durbellière, paroisse de Saint-Aubin-de-Baubigné, au centre de ce Bocage vendéen dont les habitants semblent avoir emprunté à la dureté du sol granitique la fermeté de leurs convictions, Henri de La Rochejaquelein, à peine sorti de l'école, servait comme officier dans la garde constitutionnelle, lorsqu'éclata la Révolution. La fatale journée du 10 août le trouva aux côtés du Roi. Il se battit avec grand courage et faillit y laisser sa vie. Comme il sortait, en effet, des Tuileries par une petite porte voisine de la grille du Palais-Royal, il essuya une décharge qui tua plusieurs Suisses autour de lui.

C'est alors qu'il quitta la Capitale et se rendit en Poitou, d'où lui étaient venus les premiers échos d'un soulèvement populaire.

Il était à peine arrivé au château de Clisson près Bressuire, qu'un domestique de sa tante, demeurée à la Durbellière, vint le chercher en lui disant : « Venez avec nous, monsieur Henri, tout le pays vous désire et vous obéira. »

Dans la fleur de ses vingt ans, doué d'une physionomie sympathique et d'une allure distinguée, l'esprit vif et entraînant, le cœur débordant de générosité, Henri de La Rochejaquelein, avait en lu tout ce qu'il fallait pour gagner la confiance des paysans vendéens.

Il y vint, en effet, le 12 avril 1793, et dès le lendemain, au lever du jour, deux mille hommes, appartenant aux paroisses voisines des Aubiers, des Echaubroignes, de Somloire, d'Yzernay, de Nueil, etc se trouvaient réunis dans les allées de la Durbellière et acclamaient le jeune général. C'est à cette heure d'enthousiasme qu'il prononça cette immortelle harangue qui a justement fait l'admiration du monde entier :

« Mes amis, si mon père était ici, vous auriez confiance en lui ;
« pour moi, je ne suis qu'un enfant, mais par mon courage je me
« montrerai digne de vous commander. Si j'avance, suivez-moi ;
« si je recule, tuez-moi ; si je meurs, vengez-moi !

✝
✝ ✝

C'était la révélation du héros !

Électrisés, les paysans vendéens, bien que pitoyablement armés, se dirigent vers les Aubiers et infligent une sanglante défaite aux troupes républicaines. Enhardi par ce premier succès, La Rochejaquelein, sans perdre une minute, vole au secours de ses frères d'armes de la vallée de la Sèvre. A Beaupréau, à Argenton-Château, à Thouars, à Fontenay, à Doué, à Saumur, à Châtillon, à Luçon, à Chantonnay, à Montaigu, à la Tremblaye, à Cholet, partout où il y a un danger à affronter, une action héroïque à accomplir, on le retrouve au premier rang, déployant, dans l'une ou l'autre fortune, toutes les qualités du soldat et du grand capitaine.

Mais, affaiblie par ses propres victoires, serrée de près par un ennemi dont les forces s'accroissent constamment, l'armée vendéenne, malgré des prodiges de valeur, se voit bientôt acculée à la Loire et contrainte de passer ce fleuve, pour échapper aux poursuites des colonnes républicaines. Le découragement est dans tous les rangs. Bonchamps est frappé mortellement, d'Elbée est criblé de blessures et l'on attend le dernier soupir de Lescure. Il n'y a pas un instant à perdre. Aussi, à peine le difficile passage du fleuve est-il effectué, qu'un conseil de guerre s'assemble et proclame généralissime Henri de La Rochejaquelein. Celui-ci, toujours aussi modeste que brave, n'accepte qu'à son corps défendant.

« A vingt ans, s'écrie-t-il, on est bon pour obéir et non pour commander. » Mais, dès lendemain, il prouve victorieusement le contraire devant Laval. C'est durant ce combat qu'Henri, dont le bras droit était en écharpe depuis Martigné, se trouve seul, dans un chemin creux, aux prises avec un fantassin ennemi. Avec sa témérité accoutumée, il le saisit au collet de la main gauche et gouverne si bien son cheval avec les jambes qu'il met le Bleu hors d'état de lui faire aucun mal. Les Vendéens, qui le suivaient à distance, accourent et veulent tuer le soldat ; mais La Rochejaquelein ordonne qu'on le laisse aller : « Va, retourne vers les républicains, lui crie-t-il ; dis-leur que tu t'es trouvé seul avec le général des brigands, qui n'a qu'un bras et pas d'armes, et que tu n'as pas pu le tuer. »

Le généralissime vendéen est tout entier dans ce trait.

Moins heureux à Grandville, il est obligé de battre en retraite sur la Loire, remporte néanmoins plusieurs victoires à Pontorson et à Dol et sauve une fois encore l'armée vendéenne à La Flèche.

Ce devait être la dernière. Assaillie au Mans par les troupes réunies de Westermann, de Kléber et de Marceau, elle est mise en complète déroute. La Rochejaquelein, secondé de quelques braves, n'en lutte pas moins avec toute l'énergie du désespoir ; ses suprêmes efforts, prolongés durant près de vingt-quatre heures, ne peuvent que donner aux débris de l'armée royale le temps de fuir.

Après quelques jours d'une existence errante et misérable, il rentre lui-même en Vendée et va se cacher dans les ruines de son

château de la Durbellière, auquel la République à cruellement fait payer ses nombreuses défaites.

Le désir de tirer une éclatante vengeance de l'effroyable boucherie du Mans l'en fait bientôt sortir. De concert avec Stofflet, il s'établit dans la forêt de Vezins, reforme une armée et remporte deux nouveaux avantages à Chemillé et à Trémentines. Qui sait? La Vendée aura peut-être encore des jours de gloire. Peut-être! Mais Henri de La Rochejaquelein ne les verra pas.

Dieu a déjà marqué l'heure dernière du héros vendéen, et le 28 janvier 1794, à la Vallonnerie de Nuaillé, il tombe victime de sa trop grande générosité — frappé à bout portant par un grenadier républicain auquel il vient de sauver la vie!

Athlète intrépide, chevaleresque entre tous les croisés vendéens, fier héros enraciné dans sa foi et combattant pour une cause sacrée, il reçut ainsi, à vingt-deux ans, la couronne du martyr empourprée de son noble et généreux sang.

✝
✝ ✝

L'ennemi qui arrivait ne permit point aux Vendéens de faire à leur général de solennelles funérailles. Il était urgent de mettre son corps à l'abri des profanations. Pour le rendre méconnaissable, on plaça en hâte une cocarde tricolore à son chapeau et on l'inhuma dans un champ, voisin de l'endroit où son meurtrier avait été sabré.

Il y resta jusqu'en mars 1816. A cette époque, Mlle Louise de La Rochejaquelein fit rechercher les précieux restes de son frère, que l'on déposa provisoirement dans l'église Saint-Pierre de Cholet, sous l'autel Saint-Sébastien.

Le 7 mai de l'année suivante, après une solennelle cérémonie, au cours de laquelle l'abbé Jagault, ancien aumônier de l'armée catholique et royale, prononça l'oraison funèbre du héros vendéen, les anciens soldats de la grande guerre transportèrent la dépouille de leur général à Saint-Aubin-de-Baubigné, dans le caveau de famille, où l'avait précédé son frère Louis, tué de même glorieusement au combat des Mathes, en 1815. Enfin, au mois de décembre 1857, les

corps des généraux vendéens furent portés dans la nouvelle église de Saint-Aubin, où une chapelle funéraire leur avait été spécialement réservée.

Cette chapelle, agrandie et magnifiquement décorée en 1883, renferme un monument en marbre blanc sur lequel sont inscrits les noms de ceux qui ont illustré la famille : Henri et Louis de La Rochelaquelen, Lescure et Donnissan. On y admire également un vitrail de Hirsch, représentant la mort de Judas Macchabée ; de magniques peintures décoratives de Lameire, et par-dessus tout, deux splendides candélabres en marbre de Carrare, sculptés en 1818, l'un représentant le *Deuil*, par Tieck, l'autre, le *Triomphe*, par Rauch, et offerts par souscription, comme témoignages d'admiration pour les hauts faits guerriers de Henri et de Louis de La Rochejaquelin ainsi que de Louis de Lescure. Ces deux candélabres, dont le pied porte gravés en médaillons les portraits des trois chefs vendéens, sont des œuvres de grand art, dignes des plus riches musées.

✠
✠ ✠

Un siècle s'est écoulé depuis les événements qui ont enfanté ces héros, et l'attention du public, loin d'avoir diminué, n'a fait que s'accroître chaque jour. En France, en effet, quelles que soient les révolutions, on aime toujours à rendre hommage aux grands souvenirs et aux belles actions. Ce sentiment, tout à l'honneur de notre nation, explique le succès qu'obtint dans le public, l'idée d'ériger une statue à Henri de La Rochejaquelein, à l'occasion du centenaire de sa mort.

Sur l'initiative de M. l'abbé Séraphin Gabard, et avec l'agrément du marquis de la Rochejaquelein, député des Deux-Sèvres, et dernier représentant de cette illustre lignée, un comité fut constitué, à la tête duquel figuraient le général de Charette, le comte Anatole de Villeneuve-Bargemont, et le comte Gérard de Chabot, maire de Saint-Aubin. Les souscriptions vinrent abondantes et le comte de Paris tint lui-même à y inscrire son nom.

II

LA STATUE DE SAINT-AUBIN

La statue, œuvre du maître sculpteur Falguière, s'élève à l'extrémité du bourg de Saint-Aubin-de-Baubigné, à quelques mètres de la route qui conduit aux Aubiers, où Henri remporta sa première victoire.

Le héros vendéen est représenté debout, les traits mâles, couvert de son chapeau, vêtu de la redingote longue à grands revers, ornée de l'écharpe du commandement, tenant ses gants de la main droite, la gauche appuyée sur son sabre, tandis que brille sur sa poitrine l'image du Sacré-Cœur.

Une grille entoure le monument.

Le piédestal, en superbe granit du pays, porte plusieurs inscriptions :

Sur le devant :

Si j'avance, suivez-moi,
Si je recule, tuez-moi,
Si je meurs, vengez-moi.

Sur la face à droite :

HENRI DE LA ROCHEJAQUELEIN

Généralissime des Armées
Catholiques et Royales de la Vendée,
Mort pour Dieu et le Roi,
A l'âge de 21 ans.

Derrière :

Erigée par souscription en 1895.

Sur la face gauche :

Né au château de la Durbelière
le 30 juillet 1772
Tué près Nuaillé, canton de Cholet
le 28 janvier 1794.

III

L'INAUGURATION

La journée du 26 septembre 1895 brillera, désormais ineffaçable, dans les fastes de la Vendée militaire. Et l'histoire qui voudra redire cette époque sublime, où tout un peuple se leva pour défendre ses foyers et ses autels, ne pourra, — on l'a dit avec justesse — oublier cette dernière date. Car, à cent ans de distance, elle apparaîtra comme un digne couronnement de tant d'héroïsme et de gloire...

✝
✝ ✝

Comme l'a éloquemment dit Mgr de Cabrières dans son magnifique éloge d'Henri de La Rochejaquelein, il semble, du reste, que le ciel veuille s'unir à la terre pour célébrer la mémoire du héros vendéen. Le soleil est radieux, et ajoute sa note gaie à l'allégresse générale. Tout le bourg est pavoisé; deux arcs de triomphe ont été élevés, dont l'un à l'entrée de l'avenue de la Durbelière porte ces mots : « *Hommage et reconnaissance à M. le marquis de la Rochejaquelein* ». De tous côtés, la foule arrive, et lorsque dix heures sonnent, la place principale de Saint-Aubin est noire de monde.

C'est l'heure de la grand'messe. Les privilégiés pénètrent seuls dans le chœur, où ont déjà pris place : le général de Charette, le marquis de la Rochejaquelein, MM. de Cathelineau, de Cazenove de Pradine, de Rochechouart, de Gourgues, de Pontac, de Chauvelin, de Chabot, de Béjarry et Biré, sénateurs de la Vendée, Bourgeois, député, de Mayol de Luppé, Calla, Henri et Charles de Beauregard, de la Roche-Calais, d'Andigné, Arthur des Nouhes, de la Falaise, de Villeneuve-Bargemont, de Hargues, de Longuerue, de Monti, de la Rochethulon, de la Maufreyère, de Beaurepaire, de Cambourg, de Lusignan, de la Chevallerie, de Lostende, le poète Emile Grimaud, Merveilleux du Vignaux, Alfred et Anatole Biré, de Ternay, de la Débutrie, de Malestroit, d'Arlot de St-Saud, Gabriel de Fontaines, de Montalembert, du Boys, de la Bretesche, de Brandois, Vexiau, du Bouay, B. Ledain, Arthur Mingaud,

C. Puichaud, Lévrier, de Contades, Christian de Villebois, de Cugnac, de Charnacé, Frappier, Valenciennes, de Tinguy, Lunel, Vandangeon, des Dorides, de Bagneux, etc..... Nos confrères Roussel, directeur de la *Vérité*, de Claye, directeur du *Moniteur universel*, de Fréchencourt, de la *Gazette de France*, Baguenier-Desormeaux, arrière-petit-fils d'un chirurgien de l'armée vendéenne, rédacteur en chef de l'*Ouest artistique et littéraire*, Béraud, de la *Revue de l'Ouest*, Jules Robuchon des *Paysages et Monuments du Poitou*, et combien d'autres !

Au chant du *Magnificat*, entonné par l'assistance entière, les prélats font leur solennelle entrée dans l'église : ce sont NN, SS. de Cabrières, évêque de Montpellier, Catteau, évêque de Luçon, Pelgé, évêque de Poitiers, le R. P. Abbé de Ligugé et le Supérieur général des Chanoines réguliers de Latran. Un clergé considérable leur fait une escorte d'honneur. Tous les fronts s'inclinent, et les musiques de Moncoutant, d'Argenton et de Cerizay saluent joyeusement leur arrivée.

La messe célébrée par le R. P. Abbé de Ligugé, qui a revêtu pour la circonstance un magnifique ornement de drap d'or orné d'une croix brodée en lys naturels, commandé et apporté par M. de la Rochejaquelein, est accompagnée de chants superbes. Après l'évangile, Mlle de Gourgues et M. le comte de Rochechouart, d'un côté ; Mlle Agnès de Chabot et M. d'Andigné d'un autre, parcourent les rangs de la nombreuse assistance, quêtant pour la reconstruction du clocher de Saint-Aubin.

A onze heures un quart, à l'issue de la messe, Mgr de Cabrières monte en chaire pour prononcer l'éloge d'Henri de la Rochejaquelein.

Hœc est victoria quæ vincit mundum fides nostra, s'écrie-t-il d'une voix émue. La victoire qui triomphe du monde c'est la foi. Et dans un admirable langage qui, une heure durant, suspend littéralement à ses lèvres son nombreux auditoire, l'éloquent orateur nous montre Henri de la Rochejaquelein, dès sa jeunesse, victorieux de lui-même, en attendant le triomphe des combats et la suprême victoire de la mort qui a, pour toujours, mis à son front une auréole de gloire.

Puis, terminant par un hommage aux descendants des généraux vendéens : Cathelineau, Bonchamps, d'Elbée, Stofflet et Charette, il s'adresse en particulier à ce dernier.

« C'est lui qui, en finissant, doit recevoir mon hommage et mon salut ; permettez-moi, mon général, d'incliner devant vous ma tête et mon cœur ; vous avez marqué de votre sang, et du sang le plus héroïque, toutes les étapes de la défense de Rome, et Patay a été pour vous, comme pour Jeanne d'Arc, la page immortelle où vous avez écrit la gloire de la France chrétienne ».

✠
✠ ✠

L'évêque de Montpellier descend de chaire. L'émotion est générale et on a peine à retenir les applaudissements et les vivats. La sortie de l'église s'opère dans un ordre parfait, au chant du *Te Deum :* et le cortège épiscopal fait processionnellement le tour de l'église, saluant avant de regagner le presbytère, cette ancienne demeure du *Rabot,* où Henri de la Rochejaquelein puisa les principes de cette foi ardente qui a fait de lui un des premiers héros du monde.

Puis on se rend à la Durbellière dont on aperçoit, à quelques mètres de là, les imposantes ruines, dominant de leur front découronné les majestueuses futaies d'alentour.

Ancienne demeure du XVe siècle, remaniée presqu'entièrement au XVIIe, la Durbellière fut longtemps possédée par les de Rorthays, vieille famille vendéenne, dont les armes se voient encore gravées sur le dur granit de la porte d'entrée. Elle passa aux mains des La Rochejaquelein, en 1689. Si j'en crois l'un de mes savants compagnons de route, la Durbellière était alors une magnifique demeure féodale, entourée de douves profondes qu'alimentaient deux étangs superposés. Un parterre, toujours fleuri, s'étendait au midi, dans un double encadrement de tilleuls.

Une foule énorme se presse dans l'immense cour d'honneur. Le banquet, qui compte 350 couverts, est dressé dans l'ancien manège, curieuse dépendance du château, où Henri prit ses premières leçons d'équitation. Les murs fort joliment décorés, sont couverts de guir-

landes de feuillages, reliés par des faisceaux d'oriflammes, portant les initiales du général vendéen, ses armes et l'image du Sacré-Cœur qui ornait sa poitrine.

La réunion ne compte pas moins de cinquante arrière-petits-neveux et nièces de Henri de la Rochejaquelein. A la droite du marquis, prennent place l'évêque de Poitiers, la comtesse de Rochechouart, l'Évêque de Luçon, la marquise de Chauvelin, l'abbé de Ligugé, la vicomtesse J. de Chabot, le général de Charette, la vicomtesse M. de Beaucorps, le duc Des Cars.

A sa gauche : l'évêque de Montpellier, la marquise de Gourgue, l'abbé général des chanoines réguliers de Latran, la vicomtesse Y. de Beaucorps, M. X. de Cathelineau, la baronne de Saint-Geniès, M. de Cazenove de Pradine, la comtesse H. Aymer de la Chevalerie, le vicomte A. de Villeneuve Bargemon.

Sous chaque couvert, l'aimable barde de la Grande Vendée — Émile Grimaud — a eu la délicate attention de glisser une exquise plaquette toute à la louange du héros du jour, et dont je détache les belles stances qui suivent :

Quand j'appris quelle fête, illustre Durbelière,
Réjouirait tes murs où serpente le lierre,
Je tressaillis de joie et jurai de venir.
Pour le chantre vieilli c'est un bonheur suprême :
Sa Vendée et son Dieu, voilà tout ce qu'il aime ;
Lui, fidèle au passé qu'on devrait tant bénir !

Quels regrets aurait-il d'achever sa carrière ?
S'il veut voir des héros, il regarde en arrière.
Qu'es-tu, France, à cette heure ? — Un peuple d'amollis ;
Une glèbe épuisée où périt le bon germe.
Au dur sentier du bien qui marche droit et ferme ?...
Hélas ! où sont d'antan les neiges... et les lis ?

Où sont hélas ! où sont nos rois si catholiques ?
Du chrétien, visiteur de nos places publiques,
Quels monuments partout frappent l'œil indigné !
Le bronze qu'on refuse aux guerriers, aux génies,
Nous rend des malfaiteurs dignes des gémonies ;
Ils trônent, et l'on passe autour d'eux, résigné !

Mais nous vénérons, nous, ce qu'ailleurs on déteste ;
Le pays des *Géants*, le Bocage proteste ;
Le cri de nos aïeux est toujours notre cri.
Célébrez vos Danton, vos Rousseau, vos Voltaire ;
Nous louons les trois preux qu'enfanta cette terre :
— Gloire à leur grand aîné ! Gloire à *Monsieur Henri !*

D'un martyr de la foi noble et chère statue,
Ranime l'héroïsme en notre âme abattue,
Et nous ferons pour toi sonner nos plus beaux chants.
Saint-Aubin ! Saint-Florent ! Vous êtes les deux temples
Où nous invoquerons, pour suivre leurs exemples,
La Rochejaquelein et son frère Bonchamps !

Au champagne, le marquis de La Rochejaquelein se lève et, dans une très heureuse improvisation, remercie les assistants venus en si grand nombre célébrer la gloire de son illustre ancêtre.

Mgr Pelgé, évêqne de Poitiers, se faisant l'interprête de tous, remercie à son tour M. de La Rochejacquelein d'avoir bien voulu l'associer à cette inoubliable fête.

M. Gabriel de Fontaines, en quelques mots, débordant d'une foi catholique et royaliste également ardente, dit que cette journée donne à Henri de La Rochejaquelein, un regain de gloire, qui ajoutera à son immortel renom. Puis, dans un dernier mouvement d'éloquence, s'adressant au marquis :

« Cette Vendée, Monsieur, votre grand oncle l'a faite immortelle ! Par son sang, mêlé à celui de milliers de martyrs, il a fécondé cette terre sainte ; fécondation héroïque qui peut germer encore contre la tyrannie !... Car si pour punir le crime, Dieu n'est jamais trop haut, la Vendée ne sera jamais trop loin ! »

✝
✝ ✝

Mais il est déjà trois heures. C'est l'heure de l'inauguration. On se réunit de nouveau à Saint-Aubin, et bientôt l'immense prairie qni entoure la statue est couverte de monde.

Le général de Charette, le grand cordon de Saint Grégoire en

sautoir, a le premier la parole. Henri de la Rochejacquelein a toujours été son héros de prédilection.

« Avoir gagné dix-sept batailles rangées, avoir été généralissime et être mort à 22 ans sur un champ de bataille, quoi, en effet de plus enviable ? »

Sa mâle harangue soulève d'unanimes applaudissements et d'immenses acclamations.

M. A. Biré, le très distingué sénateur de la Vendée, lui succède avec un non moins éclatant succès :

« La religion, l'histoire impartiale ont triomphé de la calomnie, de l'ignorance et de l'erreur, liguées pour défigurer la noble conduite des Vendéens. Le monde entier publie le désintéressement sans bornes, et j'ose le dire, l'amour du sacrifice qui inspiraient ces admirables populations, vos ancêtres, messieurs, lorsqu'en 1793, tous, paysans, gentilshommes, bourgeois, ouvriers, femmes, enfants, vieillards prenaient part à ces luttes immenses, à ces combats de géants qui étonnaient Napoléon. »

Puis c'est le tour de M. le docteur Bourgeois, le sympathique député vendéen, dont la spirituelle muse est si chaleureusement accueillie de tous :

A Henri de La Rochejaquelein.

Le flot fait au vieux roc une couronne blanche ;
Sur mon vieux front aussi mes cheveux ont blanchi,
Que de rocs, sous l'effort de la rude avalanche,
Que de fronts, ô mon Dieu, fatigués, ont fléchi !

Ton vieux soldat pourtant, son épée à la hanche,
Est encore là, debout... Eux, ils ont... réfléchi.
Par ceux qui parlaient haut de leur foi, de revanche,
Le rouge Rubicon est aujourd'hui franchi...

Pendant vingt ans, mon Dieu, mon Roi, j'ai fait la guerre.
..... La nuit vient... Que de morts ! Longtemps, vieux solitaire,
J'ai gardé le drapeau qu'on m'a dit de tenir...
....

Henri, je suis venu saluer ta bannière !
Mon Dieu, j'ai terminé ma dernière prière ;
Allons, vieux serviteur, il est temps de partir !

Avant de partir, applaudissons cependant encore MM. de Cathelineau, Gelineau et Mayol de Luppé.

La statue se découvre enfin ; le moment est solennel ; on entonne de toutes parts la Cantate spécialement composée pour la fête :

Cent ans après tout un peuple fidèle
Te montre, Henri, par ses accents vainqueurs,
Que ta mémoire est immortelle
Et que ton nom vit dans les cœurs.

L'enthousiasme est général : aux chants succèdent les vivats, et jusqu'à la nuit, c'est un incessant pélerinage à la magnifique statue de bronze, qui va redire aux générations qui se succèderont sur ce sol encore imprégné du sang de tant de martyrs, les héroïques vertus de ce général de vingt ans.

✝
✝ ✝

Il est huit heures. Les premières fusées déchirent la nue. La foule nous ramène à la Durbellière dont les murs cinq fois incendiés par la République s'illuminent une dernière fois, dans une merveilleuse apothéose. Et cette inoubliable journée, qui nous avait reportés à cent ans en arrière, au temps des incomparables héroïsmes, prend fin dans une immense acclamation.

Tout le monde se sépare, et mon vieil ami, M. Arthur Minguaud, le vaillant conseiller d'arrondissement de Châtillon, m'entraîne aux Aubiers, où — suprême joie — je vais coucher sur le champ de bataille où Henri de La Rochejaquelein reçut le baptême du feu et cueillit le premier fleuron de son immortelle gloire.

René Vallette.

26 septembre 1895.

ESSAIS D'ÉPIGRAPHIE VENDÉENNE

(SUITE[1])

Epitaphes de MATHÉ SAUVESTRE, *écuyer, Sr de la Pinchonnière, et d'*AGATHE DE BRILLOUET, *sa femme, placées dans l'église de Notre-Dame.*

5 Février 1479. *29 Juin 1487.*

Cy dessous ceste tombe gist le corps
de honorable psne saige mstre Mathé Sauvestre esc^r
sgneur quand vivoyt de la Pinchonère
qui trépassa à Fontenay le quinz de febvrier
l'an mil quatre cens soixante dix-neuf
& a fondé de son vivent ung anniv^re en icelle esglise
Priez Dieu pour l'âme de luy
Amen.

[1] Voir la livraison de Mars 1895.

Dedens ceste mesme tombe
a été miy le corps de damoiselle Agathe de Briloet
fame au dit maistre Mathé Sauvestre
qui de vie alla à tréspas le pénultièsme
jour de juin MCCCCLXXXVII.
Dieu ait son ame.

Agathe de Brillouet appartenait à une ancienne famille du Bas-Poitou qui a vraisemblablement tiré son nom du bourg de Saint-Etienne de Brillouet, près Sainte-Hermine, et qui était alliée aux principales maisons du pays, telles que les Châteaubriand des Roches-Baritaud, les Chasteigner, les Sainte-Flaive, etc.

Inscription commémorative du don d'une Croix d'or à la chapelle du couvent des Jacobins, par Isabeau Acharie, femme de Jean Brugière, s^r de Chaix.

26 Mars 1482.

L'an nostre Seigneur Mil CCCC IIII^XX et II,
du mois de mars le XXVIe jour,
en l'honneur Dieu et Madame St Dominique,
dame Isabeau Acharie,
femme mons^r Jehan Brugière de Chais seigneur
a donné a ceste maison

une croez de fin or du poids de quatre marcs
et a ordonné estre faictes prières
de commémorations
pour le repos de l'âme à son dict Seig^r
et des âmes défuntes de Jehan Brugière et de Marie Assaud
père et mère de luy
Jehan Acharie et Jehanne de Lugres
père et mère d'elle
& révérend père en Dieu Geffrois Assaud
quand vivoit arcevesque de Vienne
la benoiste Vierge Marie clame merci
pour eux à l'heure de la mort.

Cette inscription gravée sur une plaque de cuivre, était placée, dans la chapelle des Jacobins, à droite de l'autel. (Notes de Prézeau).

Isabeau Acharie était fille de Jean Acharie, écuyer seigneur du Fief et du Crazannes, capitaine de Genouillé, en Saintonge, et de Jehanne de Lugres. La famille Acharie que Le Laboureur qualifie de très-noble et très-ancienne et qui, suivant d'Hozier, portait : *de gueules à trois chevrons d'or*, possédait plusieurs fiefs en Poitou. Elle s'est éteinte au commencement du XVIIIe siècle.

Jean Brugière, l'époux d'Isabeau Acharie, était seigneur de Chaix, près Fontenay...

Epitaphe de Nicolas Péraud, *archidiacre d'Aulnis, placée autrefois devant les marches de l'autel de la chapelle Saint-Pierre à Notre-Dame.*

30 juin 1497.

Hic . iacet . magister . Nicolaus . Peraldi .
Xantonis . doctor . quondam . Alnisiisis .
archidiaconus . sanctae . Gertrudis .
Ymbekis . procurator . qui . obiit . ultima .
die . mensis . Junij . Anno . dni . M . cccc-
lxxxxvij . cui . lui . eius . anima . requi-
escat . in . pace . Amen .

(*Extrait des notes manuscrites de Prézeau.*)

Nicolas Géraud était sans doute pourvu de quelque bénéfice de l'église de Gertrugdemberg, dans le Brabant septentrional. Il était de la même famille que le cardinal Péraud, fameux par le rôle qu'il joua en Allemagne, et qui fut aussi archidiacre d'Aulnis.

Epitaphe de PAUL AUDEBERT, *docteur en théologie, curé de Notre-Dame.*

20 Mai 1507.

Hic . jacet . reverend' . Paulus . Audeberti .
In . sacra . facultat . Paréensi . doctor .
hnj' . ecclie . rector . vir . eruditissimus .
Pietate . et . ingenio . insignis .
Obiit . año . a . natali . xci . m . v . vij .
Vigesima . die . maii .
Quiescat . in . pace .

(Notes de Prézeau).

Inscription tumulaire de JÉRÔME LETARD, *protonotaire apostolique, doyen de Saint-Pierre de Fontenay.*

12 Août 1509.

HIC : REQUIESCIT : MAC : IERM̃S : LETARD
PNOTARIVS : APOST̃S : SĀCTI : PETRI : F
ONTANACĒSIS : DECANUS : QVAMRIMA : OFFICIOR
Ṽ : GENERA : EXERCEDO : VSQUE : AD : FINEM :
EIRMITER : PERSEVERAVIT : CLARE : VIXIT :
SĀCTEQUE : OBIIT : DVODECIMA : DIE : MENSIS :
AVGVSTI : ANNO : DÑI : M : D-IX : ÆT̃ : LXVIII
CVIVS : ANIMA : QVIESCAT : IN PACE

Les derniers vestiges de l'église Saint-Pierre du Marchoux, siège du doyenné fondé au IXe ou Xe siècle, ont disparu en 1861. Les dénominations de *Clos de l'église, Clos de St-Pierre* et de *Rue du Doyenné* en consacrent seules aujourd'hui le souvenir.

Enseigne d'un apothicaire fontenaisien du commencement du XVIe *siècle. — 1509 — Cartouche en pierre — Inscription tirée de Martial.* Epigrammes. Liv. XIII. Ep. XXXVII.

(*Notes de Prézeau*).

A : LA PŌME CYTHRINE.

Aʊt Corcyrei fʊŋt ḫæc de froŋdibʊs ḫorti

Aʊt ḫæc Maffiti poɱa dracoŋis eraŋt.

OLLYVIER MAREPNE

MD.IX

Epitaphe de MARGUERITE GOUJON, *dame du fief Galeran, gravé sur l'un des piliers de droite de l'église Saint-Nicolas.*

1509

—

Cy · desoubz · repouze ·
le · corps · a · dame · Mar-
gueritte · Gouion · dame
du · fief · Galeran · bien-
faictrice . de celte . es-
glize . priez . Dieu . pour
le . repouz . de . son . ame .

Mccccqix ·

Extrait du Mémoire sur Fontenay, rédigé en 1737 par Claude de Mahé, receveur des tailles, publié par l'abbé Aillery. (Fontenay, P. Robuchon, 1869).

—

Marguerite Goujon appartenait à la famille Gojon ou Goujon, originaire de Piorrin, en Saint-Philibert-du-Pont-Charrault, dont un des membres, Nicolas Gojon fut capitaine du château de Fontenay en 1491 et dont un autre, Guillaume II Gojon, fut évêque de Luçon au XVe siècle.

Épigraphe de l'une des cloches de la chapelle Saint-Louis du château.

(1511)

—

VIVE LE ROY ⚜

LOYS

IASPAR : DESFRANS : FŌDEVR

: A : CHANDENIER —

M : D : X : I

Cette inscription se trouve reproduite sur un fragment de manuscrit contenant diverses inscriptions, toutes recueillies à Fontenay, de la main de Mercier du Rocher, qui paraît les avoir copiées sur un recueil antérieur dont s'est également servi Prézeau. — *Note de B. Fillon. Archives hist. de Fontenay.*

Epigraphe constatant l'époque de la reconstruction de l'arcade intérieure de la porte aux Canes[1], à Fontenay.

PORTE : AVX : CANES

CESTE : PORTE

A : ESTE : REFECTE : AVX : FRAIS

DES : HABITANS

NOBLE : HME MTRE BERNABE FOVSCH

IER : ASSESSEVR : MAYRE : MTRE

MATHVRIN : BOÑET : PROCVRR

PIERRE : VASLIN : MTRE MACON

1536

(*Extrait des notes Prézeau*).

Epigraphe gravée sur le contre-fort du mur méridional de l'église Notre-Dame.

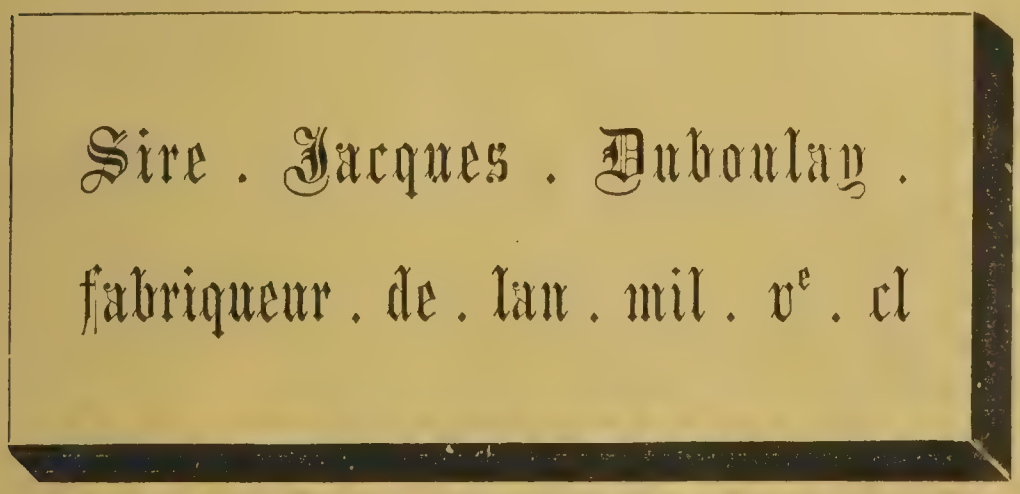

1540.

(Recueillie et dessinée par M. A. Bitton. *Archives historiques de Fontenay*).

[1] Située à côté de l'entrée du château, proche la fontaine des *Quatre-Tias*.

Inscription de la frise extérieure de l'ancienne chapelle Saint-Pierre, en l'église Notre-Dame.

1542

PAX HVIC DOMVI . LR . 1542.

Autre inscription de la frise extérieure de l'ancienne chapelle Saint-Pierre. Même église.

1543

IHS ROGAVIT PRO TE PETRE 1543 DE
O

Epigraphe placée au-dessus de la porte du jardin de Jean Gaultron, capitaine du château (15...?)

La gravure représente un fronton ; au milieu, un écusson portant un *soleil d'or sur champ d'azur, avec un œil au centre ; au-dessus de l'écusson. un casque, à deux panaches retombants ;* au-dessous, l'inscription suivante, tirée des Géorgiques de Virgile. L. II, vers 412 et 413.

LAV/////////////DATO
INGE NTIA
RVRA, EXIGVVM
COLITO.

D'après un dessin communiqué par M. Gabriel de Fontaines. (*Archives hist. de Fontenay*).

Inscription gravée sur un cartouche encastré dans le mur extérieur du chevet de l'église Notre-Dame.

1543

—

Sur le rinceau :

1543

Sur le cartouche :

DANIAV - PROCVR
R - FABRIQVEVR -

Epigraphes de Belesbat, maison de plaisance du sénéchal Michel Tiragueau.

1545

I°. Sur la porte d'entrée :

NIHIL NIMIVM CVPERE

(*Pline-H^re N^lle Lib. VII. — XXXII.*)

II°. Dans un cartouche, placé à l'angle du pavillon occidental.

INDVLGENTER FORTVNA DECIDIT CVM EO
QVI IVRE DICI NON INFELIX POTEST

(*Id. Lib. VII. Ch. XLII.*)

III°. Sur la porte d'une pièce du rez-de-chaussée :

SECVRA QVIES ET NESCIA FALLERE VITA

(*Virgile. — Georg. Lib. II. Vers 467.*)

IV°. Sur la frise d'une maison du côté nord :

EXTREMA PER ILLOS IVSTICIA EXCEDENS TERRIS VESTIGIA FECIT

(*Virgile.-Georg. Lib. II. Vers 472-74.*)

V°. Sur la porte de la pépinière et du verger :

HIC PLANTAS TENERO ABSCINDENS DE CORPORE MATRVM DEPOS VIT SVLCIS HIC STIRPES OBRVIT ARVO.

(*Virg.-Georg, Lib. II. Vers 23-24.*)

VI°. Sur la porte de l'oratoire :

PAX HOMINIBVS BONÆ VOLVNTATIS

(*Notes Prézeau.*) (*Evangile.*)

Le sénéchal Michel Tiraqueau, digne fils du célèbre jurisconsulte André, avait rassemblé, dans cette maison de Bélesbat, construite au-dessus du faubourg Saint-Martin, en 1545, par un certain Lucas Bienvenu, une très belle bibliothèque et un nombre considérable d'objets d'art et d'histoire naturelle, auxquels il avait joint un jardin contenant une foule de plantes rares et étrangères. André de Rivaudeau nous a laissé sur ce cabinet, l'un des plus anciens qui aient été créés en France, la curieuse description suivante, dans l'épître à Marie Tiraqueau, placée à la suite de sa tragédie d'Aman :

. . . . . .

Et d'un sainct cabinet, à qui le grand Soleil,
Qui voit tout et sçait tout, ne sçait rien de pareil

En la France aujourd'huy : mille médailles belles
Qui nous rendent au vif les faces immortelles
De tous ces pères vieux, et cent vases polis,
Estoffes d'Alabastre et d'ouvrages embellis,
Et des meilleurs pinceaux, les plus dignes peintures
En nombre bien fort grand, et force pourtraitures
De bosse et de relief, et par l'art de Vulcain
Des statues de fonte, bronze et en airain.
Icy le burin dur, ici l'art qui émaille,
Icy la damasquine, un graveur, un qui taille
Et cent autres ont part, d'une assiette d'yeux,
On voit de cent ouvriers les traits laborieux.

. . . . . .

Toutes ces richesses ont malheureusement été dispersées pendant les guerres de religion.

(*A suivre*). RENÉ VALLETTE.

INDEX BIBLIOGRAPHIQUE

BAGUENIER-DESORMEAUX (H.) — *Henri de la Rochejaquelein*, — dans l'*Ouest artistique et littéraire*, du 15 octobre 1895, — et dans *La Nouvelle Revue Européenne*, du 1er novembre.

BARBAUD (A.). — *Rapport de l'archiviste départemental*. La Roche-sur-Yon. Veuve Yvonnet et fils, 1895, in-8° de 160 p.

BARBIER DE MONTAULT (Mgr). — La *Monstre Eucharistique de Miribeau (Vienne)*, — dans la *Revue de l'Art chrétien*, de mai 1895. — La *Litre funèbre*, — dans le *Coloriste*, n° d'août.

BAUDOUIN (Marcel). — *Les médecins poètes : Jean Lahor*, — dans l'*Ouest artistique et littéraire*, du 15 octobre 1895.

BIRÉ (Ed). — *Histoire et littérature*. Lyon, Vitte, 1895.

BOURALIÈRE (A. de la). —*Notes sur les imprimeurs de Thouars*, — dans la *Revue Poitevine*, du 15 octobre 1895.

BOURLOTON (E.). — *Le Pontifical d'Etienne Loypeau*, évêque de Luçon. Vannes, Lafolye, 1895, in-8° de 19 p. — *Les Jansénistes en 1891*. Paris, 1895 grand in-8° de 20 p. (Ext. de la *Vie contemporaine*), avec dessins.

BUJEAUD (Jérôme). — *Chants et Chansons populaires des provinces de l'Ouest*, avec les airs originaux. Niort, Clouzot, 1895, 2 vol. grand in-8° (Réimpression).

CLOUZOT (Henri). — *Guide à Niort*, in-12 de 55 p. avec de nombreux dessins dans le texte, et une très artistique couverture par J. L. Giraudeau-Laurent. Niort, Clouzot, 1895.

DANIEL-LACOMBE (Henri). — *L'Hôte de Jeanne d'Arc à Poitiers.* — *Maître Jean Rabateau*, président du Parlement de Paris. Paris. Lechevalier, 1895, grand in-8° de 192 p., avec fac-similé.

FARCINET (C). — *Nunismatique.* — *Les monnaies féodales du Poitou.* In-12 de 22 p. avec dessins. Niort. Lemercier et Alliot, 1875. (Extr. de l'*Ouest artistique et littéraire*, du 15 septembre 1895).

LACUVE (R.-M.). — *Contes Poitevins.* — *Les trois lingères.* — *De branche en branche.* — *Le Moine*, Paris, Le Chevalier et Le Roux, 1895, grand in-8° de 16 p. (Ext. de la *Revue des Traditions populaires*).

MARSY (Cte de). — *Compte-rendu du troisième Congrès scientifique international des catholiques tenu à Bruxelles du 3 au 8 septembre 1894.* — *Du mouvement des Etudes sur l'architecture religieuse du Moyen-Age en France, 1891-1892.* Bruxelles, Pollennis et Centerick, 1895, in-8° de 24 pp.

MARTY (Dr). — *Recherches sur l'archéologie criminelle dans le département de l'Yonne.* Paris. Masson. 1895. In-8° de 36 p.

MERSON (Olivier). — *Charles Le Brun à Vaux-le-Vicomte et à la manufacture royale des meubles de la couronne.* Paris. Bureaux de la *Gazette des Beaux-Arts.* 1895, in-4° de 40 p. avec dessins. (Ext. de la *Gazette des Beaux-Arts*).

RORTHAYS (Cte de). — *La loi du 16 avril 1895.* — *Considérations pratiques.* — Lettre à M. A. Louchet, ancien magistrat. Paris, Poussielgue, 1895, in-12 de 30 p.

TEILLET (abbé). — Le *Cartulaire de Notre-Dame de Challans* (suite), — dans la *Revue historique de l'Ouest*, d'octobre 1895.

VALLETTE (René). — *La Rochejacquelein*, dans le *Gaulois*, du 26 septembre 1895, et dans l'*Etoile de la Vendée* du 3 octobre 1895.

— *Châteaux de Vendée.* — *La Court d'Aron.* Vannes, Lafolye 1895. In-8° de 15 pp. avec dessin. (Ext. de la *Revue du Bas-Poitou*).

— *Le cinquantenaire de la Société archéologique de Nantes*, avec une gravure de M. O. de Rochebrune représentant le château de Châteaubriant en 1849. Lafolye, Vannes in-8° de 4 pp.

— Sous le pseudonyme de *R. de Thiverçay. Chronique du Bas-Poitou. — A propos de la pièce de M. Déroulède. — Duguesclin en Bas Poitou. — Le siège de Fontenay-le-Comte. — Héroïque résistance de la belle Harpedanne. — Postscriptum*, dans le *Publicateur de la Vendée*, du 6 novembre 1895.

R. DE THIVERÇAY.

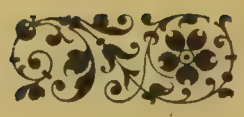

Le Directeur-Gérant : R. VALLETTE.

Vannes. — Imprimerie LAFOLYE, 2, place des Lices.

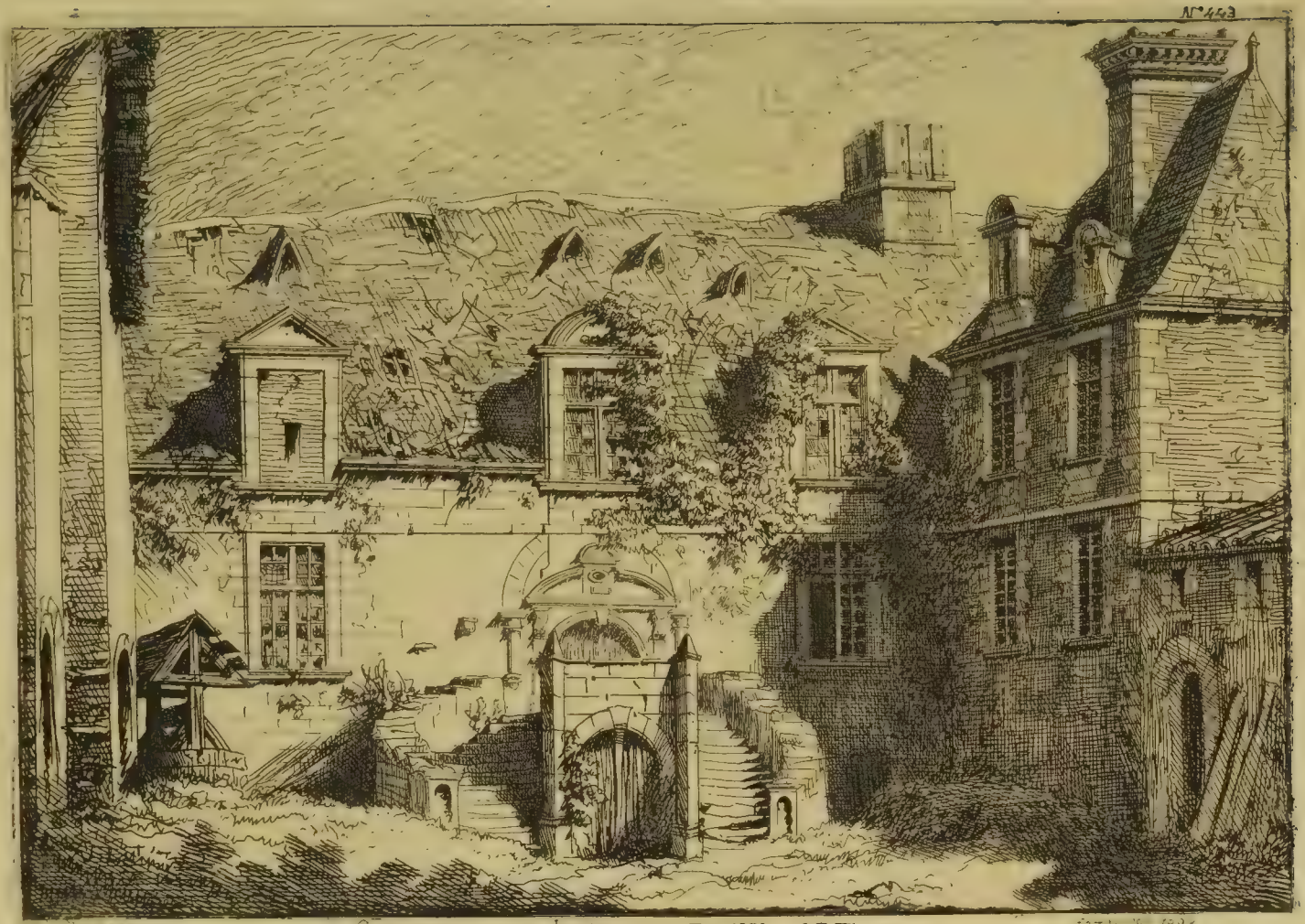

CHATEAU DE LA LYERE BAUDOUIN 1658

LA CROISADE

PRÊCHÉE DANS LE DIOCÈSE DE MAILLEZAIS

DE MARS 1517 A JUILLET 1518

Depuis le fatal dénouement de la huitième et dernière croisade, close par la mort de saint Louis dans les plaines de Carthage le 25 août 1270, chaque pape avait coutume, à peine assis dans la chaire de saint Pierre, d'appeler solennellement les princes chrétiens à la conquête des Lieux-Saints, et de solliciter leurs efforts communs contre la puissance toujours croissante des Infidèles.

Cette manifestation platonique, qu'on ne regardait plus que comme une clause de style, inséparable de la notification d'avènement des Souverains Pontifes, n'était pourtant pas restée toujours sans résultats pratiques. Des princes avisés ou besogneux avaient su en profiter pour tirer du clergé de nouvelles décimes et pour monnoyer la religieuse piété des fidèles ; invariablement, ils avaient détourné les ressources ainsi obtenues de leur pieuse destination, et les avaient même appliquées parfois à des usages plus que profanes. Aussi comprend-on sans peine combien ce qu'on appellerait peut-être aujourd'hui, assez irrévérencieusement d'ailleurs, « le truc de la croisade », avait perdu de son prestige par l'abus qu'on en avait fait. On verra plus loin en quels termes piquants François Ier lui-même, dans une lettre à Léon X, traduit l'état d'âme populaire à cet égard.

Ce mot de croisade évoque encore, à côté des « batailles » ordonnées des nobles chevaliers aux brillantes armures, aux bannières étincelantes de l'or et de l'émail des blasons, l'indescriptible exode de la foule anonyme des déshérités de ce monde, qui partaient au cri de « Dieu le veut ! », dans l'humble enthousiasme d'une foi naïve, à la conquête de cette nouvelle terre promise au seuil de laquelle ils entrevoyaient le ciel. Mais, au seizième siècle, les temps héroïques du moyen-âge étaient passés. Le pape et le roi ne demandaient plus aux croyants leur sang ni leurs bras ; il ne fallait que de l'argent pour soudoyer les mercenaires auxquels on confiait désormais la besogne de Dieu, *gesta Dei*. A la place occupée jadis par Pierre l'Ermite et par Gauthier-sans-Avoir, on ne trouvera plus maintenant que des receveurs et des contrôleurs de finances chargés d'organiser et de surveiller la perception des fonds nécessaires à l'entreprise.

Elu au souverain Pontificat le 11 mars 1513, Léon X n'avait pas manqué, à l'exemple de ses prédécesseurs, de dénoncer aux princes catholiques, dans la forme habituelle, le péril musulman. Mais, en 1516, la situation prit soudain une gravité imprévue.

Le sultan Sélim Ier venait, en moins de trois ans, de doubler l'étendue de son Empire. Après une brillante campagne contre les Perses, il s'était emparé du Kurdistan et de la Syrie, avait culbuté les Mamelucks, et envahi l'Egypte à la tête de ses armées partout victorieuses. L'occupation de la terre des Pharaons constituait pour l'Italie un danger réel. Déjà les corsaires turcs promenaient effrontément le croissant dans les eaux de la Sardaigne et de la Corse ; d'autre part, l'état politique de l'Europe chrétienne rendait possible à ce moment une entente des souverains catholiques. En face de l'imminent péril, Léon X n'hésita pas à profiter des circonstances favorables, et, pour tout de bon cette fois, il proclama la croisade. Il y appela d'abord les Français par une bulle datée du 16 des calendes de juin 1516, et il entama des négo-

ciations directes avec le roi François Ier dans ce sens (lettre du 17 octobre)[1]. Le 15 novembre, le roi, qui avait d'autres ambitions en tête, fit une réponse dilatoire[2]. Il conseilla au pape de faire d'abord l'union entre les princes chrétiens, et assura S. S. que, cet accord conclu, son concours lui serait pleinement acquis. Dans une nouvelle lettre, du 4 janvier 1517[3], le pape remercie le roi de ses excellentes dispositions, lui annonce qu'il vient d'écrire aux autres souverains, qu'il s'agit d'abord de conquérir la Grèce que les vainqueurs se partageront par parts égales, et de là « porront aller plus advant, selon que la fortune leur dira, et conquester la Terre-Saincte ».

La conférence réunie bientôt à Cambrai pour établir entre les États catholiques une alliance sur ces bases, n'aboutit qu'à un vœu assez vague d'entente contre les Infidèles, mais point à l'entente elle-même. Le pape, qui était le plus et le premier menacé, s'obstina, et adressa au roi un curieux mémoire sur les moyens précis de préparer et de mener l'expédition[4]. Après avoir discuté la partie militaire, il ajoute : « *Quod ad pecunias vero quæ nervi sunt belli* », (quant à l'argent, qui est le nerf de la guerre)..... il propose d'imposer un décime sur le clergé, de lever la dime du revenu des laïques s'ils sont nobles, le vingtième s'ils ne le sont pas, et de frapper les artisans d'une contribution proportionnée aux facultés de chacun. Dans sa réponse[5] le roi rappelle au pape la nécessité préalable de faire la paix entre les futurs alliés ; à cette condition, il promet le concours pécuniaire de ses sujets, mais pense qu'il faut imposer le clergé plus que de la décime d'une année, et moins compter sur la générosité des laïques, « car la devocion du peuple est si petite, qu'il ne revient quasy rien

[1] *Arch. nat.* J. 937.
[2] *Bibl. nat.* Coll. Dupuy, t. 745.
[3] *Arch. nat.* J. 937.
[4] *Bibl. nat.* Coll. Dupuy, t. 600.
[5] *Bibl. nat.* M. F. Franç n° 24206.

d'icelle : par ce ont esté autrefois bastus par tels moiens dont n'ont veu sortir aucun effect, et cuident que ce soient choses sainctes et voyes exquises pour tirer leurs deniers. »

On ne saurait rappeler plus agréablement de désagréables souvenirs. En fait, le roi céda aux instances du pape, et autorisa la publication de la bulle apostolique par tout le royaume ; les lettres patentes qui en témoignent avaient été expédiées dès le 10 décembre. La lettre destinée au diocèse de Maillezais fut adressée à Michel Bienvenu, chanoine et aumônier de Saint-Hilaire de Poitiers, et lui donna tous pouvoirs d'organiser la prédication de la croisade dans ce diocèse[1].

A ces pouvoirs généraux furent jointes des instructions détaillées, afin de donner à la prédication une marche et une forme identiques dans tous les diocèses.

Il fut enjoint aux commissaires nommés par le roi, dans le cas au chanoine Michel Bienvenu, de s'aboucher « avec quelques notables personnages religieux ou lays de la ville principalle, et autres villes dudit diocèse, qui ont accoustumé de prescher, et par espécial avec ceulx qui preschaient esdites villes l'advent et y prescheront le karesme et fêtes solempnelles, pour prescher ladite croisade et jubillé ».

Le même commissaire devait faire « poser et atacher aux portes des églises desdites villes et des grosses bourgades et paroisses dudit diocèse les sommaires desdites facultez (*lisez* l'abrégé des indulgences accordées à cette occasion) ». Et pour que les indulgences pussent bénéficier à la caisse de la croisade, le commissaire avait à commander « une bonne quantité de confessionnaulx (billets de confession) qui seront signez d'un notaire, et où sera laissé espace en blanc pour mectre le nom de celuy ou celle qui vouldra avoir ledit confessionnal, et seront scellés du scel de la croisade que le Roy lui envoyera ».

La partie financière ainsi assurée, l'instruction passe à

[1] *Bibl. Nat.* F. Franç n° 24206.

d'autres considérations. « Seront choisiz et esleuz par le commissaire tel nombre de bons confesseurs suffisans et ydoines qu'il advisera en chacune église dudit diocèse où seront les tronqs et quasses (caisses) dudit jubillé pour confesser ceulx qui le vouldront gaigner, et auront faculté de absouldre selon la forme de ladite bulle ; entre lesquelz, en l'église cathédralle du diocèse y en aura six, gens de bonne conscience et hors de suspection, qui auront puissance et non aultres de faire les composicions (fixer les tarifs) des restitutions et bailler les absolucions d'icelle ».

Pour éviter les excès de zèle ou même la simple concurrence, l'instruction précise : « Et sera expressément enjoinct aux aultres confesseurs que se aucun s'adresse à eulx pour lesdites restitutions, quilz les renvoyent et remectent aux six à ce ordonnez, lesquels ne reteneront ne toucheront aucuns deniers desdites compositions, sous peine d'excommunication. Ains enjoincdront à ceulx qui feront lesdites restitutions de mectre eux-mêmes les deniers au tronc ». La suite montrera que la précaution n'était pas inutile.

Le commissaire était encore chargé de « faire faire les quasses et troncs de bois esquelz ceulx qui vouldront gaigner ledit jubillé mecteront ce qu'il donneront pour le gaigner, et au tronc de l'église cathédralle dudit diocèse y aura deux estaiges, un pour mectre lesdits deniers des dites composicions, et l'aultre l'argent des dispenses, confessionnaulx et autres grâces.

« Chascun desdits troncs y aura 3 serrures et 3 clefs dont l'une sera ès mains dudit commissaire, l'aultre du receveur à ce commis, et l'aultre du controlleur et des principaux chanoines. On fera inventaire des pièces d'or, d'argent, bagues et autres choses et on les remectra au receveur qui en baillera le récépissé. Lesdits commissaire, receveur et contrôleur seront comme raison payez et sallariez de leurs peines et vacacions ».

Ces instructions détaillées ne parurent pas encore assez

complètes, puisqu'elles furent suivies, le 30 janvier 1517, d'une seconde instruction appelée à préciser la première en quelques parties. Cette instruction ordonna aux commissaires de « faire dresser un beau tronc dans chaque église métropolitaine, avec au milieu une belle croix sans crucifix, et que ladite croix soit paincte de couleur idoine et les trois cloux.

« Feront faire ung tableau dans lequel sera collé un sommaire des articles de la bulle qui sera toujours auprès dudit tronc afin que chacun le puisse veoir.

« Feront attacher plusieurs placquarts, articles et sommaires ès portaulx, carrefours et autres lieux publicques.

« Feront mettre des troncs ès villes principalles et bourgades.

« Faut qu'il y ait six desdits confesseurs qui ayent la supérintendence pour remontrer ès autres comme ilz se doivent gouverner.

« Les troncs doivent être prêts le samedi de la Septuagésime qui sera le 8 février, et le dimanche de la Septuagésime soit faicte une procession généralle où il sera faict un beau sermon et fault que la bannière ou estandart marche devant la croix.

« Les commissaires devront eslire de bons et sçavants prescheurs, auxquels ordonneront salères compétens selon leurs mérites.

« *Item* seront baillés les confessionnaulx au trésorier, lequel en fera récépissé, que le commissaire fera signer par un notaire et sceller du scel de ladite croisade. Auquel notaire sera baillé, tant pour la cire dudit scel que pour sa signature, 4 deniers tournois pour chascun confessionnal, et seront scellez lesdits confessionnaulx savoir ceulx de parchemin avecques double queue, et ceux de papier en placquart.

« *Item*, ledit commissaire distribuera lesdits confessionnaulx à ung chacun qui aura mis ès troncs selon sa faculté en ensuyvant le contenu de la bulle, et prendra pour chacun

confessionnal en parchemin deux sols t. et pour ceulx en papier huict deniers t.

Faict le XXXe jour de janvier 1516 (*v. s.*)

Signé :

FRANÇOIS.

Avant de nous rendre compte comment ces instructions furent appliquées dans le diocèse de Maillezais, il est à noter que si la publication solennelle de la croisade fut fixée dans les diocèses au 9 février, fête de la Septuagésime[1], elle se fit à Paris plus d'un mois plus tôt, comme nous l'apprend le *Journal d'un bourgeois de Paris*, qui indique aussi le taux auquel on avait fixé le prix des indulgences pour le commun des fidèles :

« 1517. Audit an, le dimanche 4 janvier fut publié le pardon de la croisade donné par le Pape à l'instance du Roy au royaume de France. Et estoit le pardon tel que pour le gaigner il convenoit donner ce que on despandoit soy et sa famille pour 3 jours. Ce néantmoins ne sortit effect. Les causes pourquoy fut ordonné ledit pardon estoit affin d'aller contre les Turqs. »

Le *Journal* constate qu'à Paris la croisade n'eut aucun succès ; il n'en fut pas de même ailleurs, à voir le chiffre des recettes effectuées dans le diocèse de Maillezais.

Les lettres patentes du roi autorisant la prédication de la croisade, les copies de la bulle du pape et les placards des indulgences qu'on avait à afficher, furent emballés dans une caisse de sapin recouverte de toile cirée, et expédiés de Tours à Maillezais, aux soins de Toussaint Petit, voiturier à Tours. Toussaint mit sept jours à faire le voyage et toucha pour son salaire 7 livres 10 sols. La bannière faisait partie de ce premier envoi. Bernard du Pastiz, peintre à Tours, en avait pris

[1] Par suite de retard dans la confection et l'installation des troncs, l'ouverture de la croisade n'eut lieu à Maillezais que le 15 mars.

l'entreprise pour cinq diocèses, à raison de 6 livres l'une ; il y avait imprimé « l'empreinte de la saincte croisade, en or, asur et autres coulleurs »; avec les accessoires, bâtons, franges, etc., chaque bannière revint à 20 l. t.

Cinq troncs, cinq grandes croix et cinq cadres de bois pour l'affichage des placards au-dessus des troncs, furent commandés à André Suyre, menuisier à Fontenay, dont le mémoire s'éleva à 16 l. 10 s. 10 d. Jean Texier, serrurier à Fontenay fournit les serrures, les bandes de fer pour fixer les troncs, les crampons pour attacher les croix et la bannière qui pendait au-dessus du tronc dans la cathédrale de Maillezais, ainsi que les pattes de fer pour le tronc de l'église N.-D. de Fontenay, le tout moyennant 7 l. 7 s. 6 d. — Un voiturier de Fontenay, qui portait le nom, assez suggestif pour l'emploi, de Jean Chopine, reçut 76 sols t. pour voiturer quatre troncs, quatre croix et quatre cadres, de Fontenay à la Châteigneraye, à Maillezais, à Bressuire et à Cholet[1]. C'est un artiste de Fontenay, vraisemblablement d'origine allemande ou hollandaise, Hanz Berthold, qui peignit « les dites cinq croix, lance, cloux et chappeaux d'épines de coulleurs à ce convenables », pour le modique salaire de 22 sols t.

Les trois clefs différentes du tronc placé dans la cathédrale de Maillezais furent faites par Guillaume Bellot, serrurier à Maillezais.

On distribua cinquante exemplaires de la bulle du pape en latin, et seulement douze exemplaires de la même bulle « translatée du latin en français », le tout sortant des presses de Pierre de Marnef imprimeur à Poitiers, qui se fit payer 57 sols 3 d. t.

Il n'en faudrait pas conclure qu'en 1517 il n'y eut pas d'imprimerie dans le Bas-Poitou : Pierre de Marnef avait obtenu l'entreprise de l'impression et de la vente de la bulle pour toute la région.

[1] Qui faisaient alors partie du diocèse de Maillezais.

Les troncs livrés par Suyre, menuisier à Fontenay, n'étaient, il semble, que de la pacotille, car on fut obligé de faire « rabiller » par Mathurin Laurent, menuisier à Maillezais, celui qui avait été placé dans la cathédrale, rabillage, qui, suivant un usage qui s'est toujours perpétué, coûta plus cher que le neuf, et monta à 11 sols 4 d. t.

L'instruction ne prescrivait qu'une bannière par diocèse. Cette parcimonie ne fut pas du goût des catholiques de Fontenay, ville principale du diocèse, mais privée des avantages honorifiques de cette supprématie, au point de vue religieux du moins. Les Fontenaisiens estimèrent que, sans bannière, leur procession solennelle n'aurait guère plus de prestige que celle de Pissotte ou de Bourneau, et ils demandèrent à Maillezais de leur prêter sa bannière pour cette cérémonie. Cette demande parut sans doute indiscrète, car il n'y fut répondu que par un refus. Les habitants ne se découragèrent pas et s'adressèrent à Luçon, alors diocèse voisin, qui répondit favorablement. Etienne Lorgery et Jean Pichault, tous les deux messagers à Fontenay, allèrent à Luçon, l'un pour chercher la bannière, l'autre pour la rapporter, à raison de 10 sols par voyage.

Le « Compte des dépenses de la Croisade », à l'aide duquel nous essayons de reconstituer aujourd'hui ce fragment inédit d'histoire locale, ne mentionne que les prédicateurs de marque qui furent appelés à prêcher le pardon dans le diocèse ; il indique du moins le taux de leurs honoraires, c'est-à-dire des « salères compétens selon leurs mérites » qui leur furent attribués, conformément à l'instruction royale du 30 janvier 1517.

Pendant le carême de cette année, la croisade fut prêchée dans la cathédrale de Maillezais par frère Guillaume Grasset, gardien des Cordeliers de Fontenay. Il ne lui fut alloué que 35 sols t. — Même somme à frère Aymeric Pectorin, docteur en théologie, de l'ordre de l'Observance, pour la même prédication à la Châteigneraye.

Les paroissiens de N.-D. de Fontenay furent plus favorisés ; leur prédicateur, frère Geoffroy Picquenoir, dominicain, toucha 4 livres tournois. C'est le seul dominicain qui figure sur le registre des dépenses, et, malheureusement, comme nous le verrons ci-après, il n'y figure pas seulement à son honneur.

Les Cordeliers au contraire mirent un zèle extrême à prêcher la croisade, ainsi qu'il résulte des articles suivants :

« A messire Denis Huard, prestre, receveur et dépensier du couvent des Cordeliers de Fontenay, 4 livres 18 sols t. tant pour ung service qu'il avait faict pour le Roy, que pour les peines et labeurs de mains frères dudit couvent qui avaient presché et publié ledit pardon en plusieurs bourgades et paroisses ès environs dudit Fontenay, et exhorté le peuple à le gaigner.

« Audit messire Denis Huard 35 sols tournois pour achater ung bréviaire au beau père qui avait presché la sainte Passion audit Fontenay, et aussi pour ses peines et labeurs d'avoir eu ladite affaire de ladite croisade pour recommander en ses sermons et exposer la bulle d'iceluy.

« Au despensier-receveur des Cordeliers du couvent de Bressuyre 8 livres t. pour les peines et labeurs tant du gardien que de plusieurs des beaux pères qui avaient presché et publié ladite croisade audit Bressuyre et paroisses de l'environ.

« A messire Pierre Morin, prestre, receveur des Cordeliers de Chollet, 4 l. t. tant pour les peines et labeurs du gardien et d'aucuns autres frères dud. couvent qui avaient presché, publié et donné à entendre les articles de la bulle de ladite croisade au peuple dudit Chollet.

« Au despencier du couvent des Cordeliers des Robynières près ledit Fontenay, 30 sols t. pour les peines et labeurs d'aucuns frères qui avaient presché ledit jubillé par plusieurs paroisses dudict évesché et exhorté le peuple à le gaigner ».

La bonne volonté des « beaux pères » méritait d'autant

plus d'être récompensée que les prédicateurs manquèrent un moment, et qu'on fut obligé d'envoyer un certain Pierre André, praticien de Fontenay, à Nantes, à Angers, à Thouars et à Poitiers « pour trouver et amener des prescheurs, parce qu'on n'en povoit trouver ès environs dudit Maillezais ». Le voyage dura sept jours et fut payé 70 sols tournois.

Le clergé des paroisses rurales, qui, le plus souvent réduit à la portion congrue, avait à peine de quoi vivre, et qui ne comptait que sur la générosité de ses paroissiens, déjà peu aisés, pour améliorer son sort, ne pouvait pas voir d'un œil favorable s'engloutir dans une aventure aléatoire et dont l'intérêt ne le touchait pas directement, les maigres ressources qu'il était en droit d'escompter. Il y avait donc lieu de réchauffer son zèle à l'endroit de la croisade, et le compte des dépenses montre que des ecclésiastiques s'y employèrent avec une ardeur qui, pour ne pas être désintéressée, n'en était sans doute pas moins méritoire.

Par deux fois, une tournée générale à cette intention fut faite à cheval dans tout l'évêché par maître Nicolas Jubin, prêtre, solliciteur à Fontenay qui alla, « advant qu'il y eust aulcun prescheur, advertyr les curez, vicaires et autres gens d'église, et leur recommander l'affaire de ladite croisade ».

Mais ceux dont l'intérêt personnel est en jeu ont généralement l'oreille dure, et il ne suffit pas de frapper fort, il faut frapper longtemps pour les faire entendre. On expédia donc successivement d'autres missionnaires. Maître Nicole Janvin, prêtre à Fontenay, toucha 35 sols t. « pour avoir esté en plusieurs paroisses pour contraindre les curez et vicaires d'annoncer leurs processions avec leurs paroissiens ès lieux où sont assis les tronqs, et pour s'assurer que les processions fussent faictes. »

Maître Etienne Thenaud, curé de Longèves, parcourut, moyennant 4 l. t., les doyennés éloignés de Vihiers et de Saint-Laurent-sur-Sèvre, « pour advertyr les curés et vicaires de l'ouverture dudit pardon, et d'inviter leurs paroissiens de le gaigner. »

Les doyennés de Bressuire et de Cholet furent visités pour le même prix par messire Jehan de Saint-Michau, prêtre, curé de Milescu. Maître Jean Le Verron, prêtre et prédicateur à Fontenay, passa onze jours à cheval, par tout le diocèse, « pour illec attacher, clouer et coller les affiches, en distribuer à tous les curez et vicaires, et les solliciter de recommander à leurs paroissiens ledit pardon. »

Sans doute, à titre d'exemple, il parut bon de récompenser, aux frais de la croisade, ceux qui avaient le mieux travaillé et contribué au succès financier. C'est ainsi que Michel Bienvenu, sans se départir d'une louable économie, attribua « aux curé, prieur et secrétaire de Saint-Pompain, 12 sols 6 d. t., pour leurs peines d'avoir recommandé ledit jubillé à leurs paroissiens et faict sonner chaque jour au matin et au soir ledit pardon ; — « aux secrétaire et officiers de l'abbaye de Nieuil, 15 sols t. pour leurs peines de soy estre donné garde du troncq estant en ladite abbaye, et avoir l'affaire de ladite croisade pour recommandé au peuple » ; — « aux curé, vicaires, secrétaires, fabricqueurs et sonneurs de l'église N.-D. de Fontenay, 55 sols t., tant pour leurs peines et labeurs d'avoir par chascun jour recommandé ledit pardon aux paroissiens, gardé le tronc et le mectre chascun jour en seureté que pour avoir sonné soir et matin ledit pardon pour esmouvoir le peuple à le gaigner. »

L'état des dépenses mentionne un certain nombre d'autres prêtres qui furent gratifiés à des titres divers ; nous les citons, plutôt afin de n'omettre aucun des noms portés dans les documents, qu'en raison de l'importance de leurs services.

Messire Jehan David, prêtre à Fontenay, chargé de choisir es places où les troncs seraient le plus avantageusement placés, reçut de ce chef 60 sols tournois.

Pour la modeste somme de 35 sols t., Pierre Josson, prêtre à Maillezais, signa et scella un certain nombre « de confessionnaulx », et fournit « de parchemyns, papier, clerc et ancre. »

Frère Benoit Lymosin, prieur de Maillezais, ne fut taxé qu'à 40 sols t. « tant pour ses peines et labeurs d'avoir par plusieurs fois esté à Fontenay pour consulter avec aucuns docteurs touchant aucuns points de la bulle de ladite croisade que pour avoir minuté aucunes commissions en latin touchant le faict d'icelle croisade. »

Les honoraires paraissent avoir été proportionnés plutôt à à la dignité du personnage qu'au travail fourni, car on ne donna pas moins de 10 livres t. à maître Pierre Girard, secrétaire de l'évêque de Maillezais, pour avoir signé 250 affiches de la bulle et avoir rédigé quelques dépêches.

Quelques-uns n'attendirent pas qu'on leur offrît une juste rémunération de leurs peines ; ils se payèrent par provision. Plusieurs curés étant allés à Maulévrier pour causer de la situation avec le commissaire de la croisade, descendirent à l'auberge de la Corne-de-cerf, déjeunèrent, et partirent sans payer. L'hôtesse réclama, et la caisse de la croisade lui versa 55 sols t.

Une autre source de dépenses vint de la nécessité où l'on se trouva de faire présenter, par une personne sûre et non suspecte, les prédicateurs dans chaque paroisse rurale. Maître Mathieu Bremin, prêtre et notaire à Ardin, messire Jehan Garreau, prêtre à Fontenay, et maître Jehan de Saint Michau déjà cité, se partagèrent cette besogne. On avait bien installé des troncs dans les principales villes et bourgades ; mais, dans la plupart des petites paroisses, le prédicateur transportait le tronc avec lui, et ce tronc le suivait dans sa tournée. Or, dans les paroisses un peu isolées, de faux prédicateurs pouvaient se présenter avant les prédicateurs dûment autorisés, et faire raffle de l'argent des fidèles. C'est d'ailleurs ce qui arriva dans les environs de Mortagne. On dépêcha au commissaire un messager de Mortagne « pour l'advertyr des maulx que faisaient aucuns caffards, faulx pardonneurs, qui débauchaient ledit pardon d'icelle croisade. » Colas Jacquetteau, sergent à Fontenay, fut envoyé aussitôt sur les lieux

afin de pourchasser les faux prédicateurs, en compagnie de « maître Pierre Godard, chicaneur praticien à Fontenay, tant pour lui aider à chasser et mettre hors de l'évêché lesdits faulx pardonneurs, porteurs de fraryes et caffards, que aussi pour solliciter tous les prescheurs qui preschaient ès lieux où ils passèrent. »

Les frais de justice étaient moins lourds en ce temps qu'aujourd'hui, car cette expédition, qui dut prendre pas mal de journées, ne coûta que 35 sols t. pour le sergent, et 40 sols t. pour le « chicaneur. »

Un incident plus grave remit peu de temps après sergent et chicaneur en campagne. On n'a peut-être pas oublié frère Geoffroy Picquenoir, dominicain, qui avait prêché la croisade dans l'église N.-D. de Fontenay au carême de 1517. La station terminée, frère Picquenoir songea à utiliser ailleurs les sermons prononcés à Fontenay, et, gagnant dans ce but l'autre extrémité du diocèse, il se mit à prêcher à Maulévrier. Là, fût-il tenté par l'importance de la recette due à son éloquence ? eût-il simplement un inexplicable moment d'oubli ? Les documents sont muets sur les mobiles auxquels il céda, mais le fait brutal est qu'il crocheta le tronc qui était dans l'église de Maulévrier, « robba » et emporta l'argent qu'il contenait, et s'enfuit du côté de Montaigu.

D'où, l'inscription au compte des dépenses de la croisade :

« 8 livres t. à maistre Antoine Augier, notaire à Niort, pour aller à Maulévrier et Montaigu, faire informations à l'encontre dudit Picquenoir, et les avoir mynutées, grossoyées et mises au net, et pour plusieurs menues dépenses qu'il lui avoit convenu faire pour envoyer quérir plusieurs témoings et iceulx examiner sur les charges dont il estoit accusé.

« A Allain Chesneau clerc du commissaire, 5 sols t. pour avoir mynuté et grossoyé la commission à l'encontre dudit Picquenoir.

« A maistre Guillaume Moricet, promotheur de l'évesque de Maillezais, 40 sols t. pour le conseil qu'il avoit veu et visité lesdites informations et fait consultation sur icelles.

« A Anthoine Augier, notaire dessusdit, 10 sols t. pour avoir esté dudit Maillezais à Fontenay, en la compagnie de maistre Nicole Lobrin, pour exécuter la provision donnée à l'encontre dudit Picquenoir.

« A maistre Jacques Thibault, greffier de la cour dudit Maillezais, 17 sols 6 deniers t., tant pour avoir mynuté et grossoyé ladite citacion que pour avoir levé deux deffaults à l'encontre dudit Picquenoir.

« A messire Louis Nau, prestre, 6 sols 8 deniers t., pour avoir esté audit Fontenay pour aider à faire l'exécution dudit Picquenoir. »

Il ne faudrait pas prendre trop au tragique ce dernier membre de phrase ; les deux défauts levés par maître Jacques Thibault à l'encontre dudit Picquenoir, montrent que le dominicain prévaricateur avait su se soustraire à toutes les recherches.

Sans parler d'autres résultats, la prédication de la croisade dans le diocèse de Maillezais avait du moins fait travailler beaucoup de monde. Le transport des troncs vides, puis pleins, des bulles, des affiches, des lettres, etc. occupa nombre de voituriers ou messagers, Jean Robichon de Fontenay, Simon Brouault et Michel Duval de Poitiers, Colin Binaud de Maillezais, Jean Contereau, Jean Chantegresle, Jacques André, Olivier Garnier de Fontenay, Louis Raynet de Poitiers, Olivier Gruget et Lucas Gabriau de Bressuire, Guillaume Morin de Maulévrier, Jean Poyneau de Fontenay, et autres. Jehan Chopine, que nous connaissons déjà, revient souvent dans le compte, et on lui met parfois un clerc en croupe, avec mission de « solliciter et admonester les curez, vicaires et autres gens d'église à ce qu'ils eussent à admonester le peuple à gaigner ledit jubillé ».

Parmi les menuisiers employés à faire de nouveaux troncs ou à réparer les anciens, figurent Olivier Symonnet de Fontenay, Dominique Peschard de Maulévrier, Collas Dallet de Fontenay ; les serruriers ne sont pas moins occupés à ferrer

et attacher les troncs, à refaire les serrures, à « mectre et atacher toille et cuyr environ les fentes desdits troncqs afin que on n'en peult tirer l'argent » ; ce sont Pierre Girard à Bressuire, Jacques Grandoys à Auzais où, faute de tronc, on avait placé dans l'église un petit coffre fermé à clef ; Pierre David à Maulévrier, Jamim Minard à Bressuire, etc.

L'instruction royale du 10 décembre 1516 portait que les commissaire, receveur et contrôleur qui devaient surveiller de près la perception des finances de la croisade, seraient, « comme raison, payez et sallariez de leurs peines et vacacions ». Le compte se termine par l'énoncé de ces rémunérations :

« A maistre Michel Bienvenu, commissaire, 70 livres 10 sols t., pour la despense qu'il lui a convenu faire durant les journées qu'il a vaqué à cheval, tant à l'assiette de tous les troncqs qu'à l'ouverture d'iceux, et aussy pour avoir chevauché par ledit évesché de Maillezais durant et depuis que ledit jubillé a esté ouvert pour donner ordre ou faict d'icelle croisade, accompagné d'iceluy controlleur.

« A maistre Guillaume Tarquex, commis par le Roy au controlle d'icelle croisade dudit évesché de Maillezais, 76 livres 10 sols t. pour mêmes causes que ci-dessus ».

Guillaume Tarquex, contrôleur de la croisade, était élu de Poitou, et habitait Niort[1]. Il lui fut accordé, en autre des honoraires ci-dessus, une somme de 10 livres tournois « pour le récompenser d'un sien cheval qu'il a baillé pour faire la poursuicte d'aucuns malfaiteurs qui avaient robbé aucuns desdits troncqs, qui furent depuys reconnus, à la poursuyte desquels ledit cheval est mort ». L'indemnité allouée et le brusque trépas du cheval semblent indiquer que le train de M. l'Elu de Poitou devait être des plus modestes.

Le compte des dépenses, qui s'éleva au total à 562 livres,

[1] On peut voir sur cette famille niortaise, mêlée à de tragiques événements, un article dans les *Mémoires de la Société de statistique des Deux-Sèvres*.

4 s. 4 d t. fut établi en deux fois ; Robert de Vallée, clerc à Maillezais, reçut 45 s. t. « pour avoir mynuté en papier, mis au net et grossoyé en parchemyn » l'un, et Pierre Bienvenu[1], clerc à Maillezais, 35 sols t. pour l'autre.

Malgré le discrédit auquel était voué dorénavant tout projet de croisade, les recettes ne laissèrent pas que d'être fort honorables, surtout pour un diocèse où il n'y avait pas de ville importante, et pour une population que les impôts de guerre n'avaient point ménagée depuis plus de vingt ans.

Les troncs furent ouverts six fois et donnèrent :

Le 12 mai 1517 :	133 l.	6 s.	10 d. t.
Le 23 septembre 1517 :	41 l.	11 s.	8 d. t.
Le 14 avril 1518 :	233 l.		5 d. t.
Le 26 mai 1518 :	933 l.	17 s.	2 d. t.
Le 28 juin 1518 :	1345 l.	11 s.	9 d. t.
Le 11 juillet 1518 :	316 l.	39 s.	7 d. t.
Total pour le diocèse de Maillezais :	2994 l.	7 s	5 d. t.[2]

Le diocèse était à la vérité assez étendu, mais relativement peu peuplé, et il y avait alors en France 113 diocèses sans compter la Lorraine, l'Alsace et la Savoie, qui ne nous appartenaient pas encore.

La vente des « confessionnaulx » produisit en outre 321 livres 10 s. t. Michel Bienvenu en avait fait imprimer 845 sur parchemin et 10332 sur papier. 148 des premiers à 2 sols t. la pièce, et 6154 des seconds à 12 deniers l'un, furent placés par les prédicateurs, à qui, à titre de prime, était alloué « le quint denier » de cette recette, soit 20 pour cent. Le produit net des « confessionnaulx » ressortit donc à 257 l. 8 s. t. A la clôture

[1] La famille Bienvenu, dont le nom a disparu de Maillezais, était, au XIII siècle, une des plus riches du bourg. Voir *Hommages d'Alphonse comte de Poitou*, aux *Arch. nat.* Le commissaire, Michel Bienvenu, pouvait bien être de cette famille.

[2] Cette somme représenterait aujourd'hui un peu plus de 30,000 francs. La recette correspondante dans l'évêché de Luçon s'élèva à 4337 l 7 s 9 d. . t soit à près de 45,000 francs d'aujourd'hui.

de la croisade, le 11 juillet 1518 il restait encore 697 billets de confession en parchemin, et 4178 en papier ; on convint de les employer et placer « ès festes de Toussaint, Advent et Noël et partie de Karesme lors prochain ensuyvant ».

En ajoutant à ces sommes celle de 3181 l. 6 s. t., produit de la décime levée sur le clergé de l'évêché[1], on arrive, pour le diocèse, à une somme qui équivaudrait de nos jours à près de 70,000 francs.

Si nous pouvons, grâce aux documents que nous venons d'analyser, dire, à un denier près, d'où vint l'argent, et combien il en vint, il nous est beaucoup plus difficile de savoir où il alla, car la croisade ne reçut même pas un commencement d'exécution, et, est-il besoin de l'ajouter ? l'argent ne fut rendu à personne. Les bons catholiques qui « avoient donné et eslargy de leurs biens pour conquerre la Terre Sainte et Empire de Grèce détenuz et usurpez par les Infidelles », furent, cette fois encore, dupes de leur candide générosité.

A la vérité, le pape Léon X publia, le 15 mars 1518, une trêve de cinq années entre les princes chrétiens[2]. La ligue des princes contre les Turcs fut même signée à Londres le 18 octobre suivant ; mais on ne put arriver à concerter une action commune, singulièrement réduite d'ailleurs dans l'exécution, puisque François Ier, pour ne citer que lui, s'engageait seulement à fournir 2000 cavaliers et 8000 hommes de pied.

La mort de l'empereur Maximilien, survenue le 11 janvier 1519, remit tout en question. François Ier, tout au dessein de se faire élire chef du Saint-Empire, dut employer, à s'assurer des voix à la diète de Francfort, l'argent liquide de la croisade. L'élection de son rival, Charles-Quint, loin de résoudre les difficultés, provoqua bientôt la lutte acharnée et stérile où furent engagées toutes les forces et toutes les ressources de la France.

[1] *Arch. nat.* J. 1037 n° 8

[2] *Arch. nat.* J. 937.

D'autre part, la mort imprévue du sultan Sélim, le 22 septembre 1520, laissait son successeur, Soliman II, aux prises avec de graves difficultés intérieures. Luther, en jetant publiquement au feu, le 20 décembre 1520, la bulle d'excommunication lancée de Rome contre lui, obligeait Léon X à faire face à un nouveau et plus pressant danger ; enfin, l'histoire à des moralités plus piquantes que la fable, François Ier, roi très chrétien et fils aîné de l'Église, allait s'allier lui-même avec les Turcs contre le pape et l'empereur.

EDGAR BOURLOTON.

LE COMBAT DE LA TREMBLAYE

ET

LA PRISE DE CHOLET

(15 et 16 Octobre 1793).

CHER MONSIEUR,

Inutile, n'est-ce pas ? de présenter aujourd'hui à vos lecteurs les *Mémoires d'un père à ses enfants :* ils seront publiés dans quelques mois et entreront, je l'espère, dans la collection déjà riche des *Mémoires* sur la Vendée.

Ils méritent d'y figurer en bonne place.

Non qu'on puisse attendre d'eux qu'ils jetteront, sur tous les points obscurs, la lumière qui dissipe toutes ombres : les *Mémoires* du père auraient eu cet immense avantage, et c'est ce qui en rend la perte plus regrettable. Vous savez, en effet, que le père de notre auteur, M. Marin-Jacques Boutillier de Saint-André, ami personnel de Cathelineau et de d'Elbée, avait été chargé par ces deux chefs de l'insurrection angevine d'écrire, au jour le jour, ce qui se passait dans la Vendée. Il prenait, pour ce travail, ses renseignements aux sources les plus sûres, je dirai les plus pures, car de tels hommes ont aimé trop ardemment le bien pour n'aimer pas d'un égal amour la vérité, l'un par simplicité d'âme, l'autre par hauteur de sentiments. Ses *Mémoires*, déjà fort considérables, ont été détruits dans un de ces incendies allumés par les colonnes infernales, qui ont fait tant de ruines dans notre infortuné pays ; quelque temps après, l'auteur périssait sur l'échaffaud, à Nantes, victime de son dévouement et de sa générosité d'âme.

Mais les *Mémoires* du fils, qui vécut et travailla constamment, malgré son jeune âge, avec le père, nous apportent l'écho lointain de

ces *Mémoires* perdus, et c'est ce qui les rend particulièrement précieux. Leur attrait vient encore de ce qu'on y voit, au vif, l'image de la Vendée réfléchie dans une âme d'enfant fortement et naïvement frappée par de si tragiques événements, image dont aucune préoccupation, aucune passion d'âge mûr, n'a altéré la fidélité. Ils nous montrent, dans un tableau toujours émouvant, la ville de Mortagne, noyée au milieu de la tempête, tour à tour royaliste et patriote, cœur et centre de la Vendée militaire ; et, dans cette petite ville, l'existence troublée d'une famille vendéenne, comme il y en eut tant d'autres, emportée et ballottée par le flux et le reflux incessant des armées royalistes et républicaines.

Je vous ai promis depuis longtemps, pour vos lecteurs, une des épisodes de cette histoire ; il y en a beaucoup de très intéressants ; en voici un qui vous donnera l'idée des autres. Vous trouverez plaisir, plaisir et profit, à lire ce récit si personnel : aucun ne saurait donner une idée plus juste du côté *égoïste* des *Mémoires d'un père à ses enfants*.

Votre bien dévoué,

EUG. BOSSARD.

Paris, le 16 novembre 1895.

.... « Nous couchâmes le soir à la maison (à Mortagne-sur-Sèvre). Le lendemain (14 octobre 1793), il était grand temps de fuir : les Républicains approchaient. On voyait de tous côtés leurs feux et des fumées épaisses qui marquaient leur course rapide. Cet incendie, tout atroce (qu'il fût), a néanmoins sauvé bien du monde, en indiquant la marche des colonnes révolutionnaires.

Avant de partir, il se passa, sous mes yeux, une scène bien attendrissante.

Mon père avait pour plus proche voisin un de ses meilleurs amis, nommé M. Chaillou. En lui faisant ses adieux, mon père lui dit : « Mon cher ami, dans les dangers qui nous me-
« nacent, il peut se faire que nous périssions tous deux.
« Cependant l'un de nous peut échapper.... Si je te survis,
« je te promets d'adopter tes enfants et de leur servir de père ;
« fais-moi la même promesse, je t'en prie, et cette assurance

« consolera mon cœur. » — « Bien volontiers » reprit vivement M. Chaillou. Alors ces deux bons amis se jetèrent dans les bras l'un de l'autre en pleurant et jurèrent de ne jamais s'oublier. J'étais présent à cette scène touchante et j'étais si ému que je ne pouvais plus exprimer mon attendrissement que par mes larmes. Hélas ! les deux amis devaient succomber.

Le matin du 13 octobre 1793[1], mon père, ma mère, mon frère, ma sœur et moi, mon ayeulle paternelle, ma tante du Coin, sa fille et trois domestiques[2], nous prîmes le chemin de

[1] C'était le 14, car la bataille eut lieu le 15 octobre.

[2] *Marius-Jacques* Boutillier de Saint-André, avocat au Parlement, sénéchal de Mortagne, maire de cette ville en 1790, président du tribunal du district de Cholet, né à Mortagne le 1er septembre 1746, exécuté à Nantes, le 11 avril 1794. Il avait épousé, le 17 juillet 1780, à Mortagne, sa cousine germaine, Marie-Renée Boutillier de la Chèze, l'héroïne de cet émouvant épisode.

Marie-Renée, baptisée à Mortagne, le 29 août 1752 ; elle mourut, le 22 ventôse an II, au château d'Angers, ou plus vraisemblablement sur l'échafaud ou fusillée.

Ils avaient quatre enfants.

1° *Marin-Jacques-Narcisse*, baptisé à Mortagne le 23 avril 1781, l'auteur de ces *Mémoires*, notaire plus tard à Cholet, mort dans cette ville le 17 septembre 1836. Il avait épousé, à Cholet, le 16 janvier 1809, Sophie-Yvonne Mesnard du Pin, dont il sera question tout à l'heure.

2° *Maurice-Casimir*, baptisé à Mortagne le 30 juillet 1784, plus tard receveur des droits de l'enregistrement aux Ponts-de-Cé, mort en 1850.

3° *Marie-Louise-Augustine*, baptisée à Mortagne, le 8 mars 1786 ; mariée le 28 avril 1813, à Cholet, avec Louis Desmé de l'Isle; elle mourut le 23 avril 1814.

4° *Marie-Pélagie*, baptisée à Mortagne le 22 août 1788, mariée à Nantes, le 15 juin 1802, avec *Alexandre* Lorette de la Retoulays, morte le 29 août 1810.

Leur aïeule paternelle, *Marie* Soulard de la Roche, fille de *Guy* Soulard de la Roche, sénéchal de Chambretaud, notaire et procureur de la cour de Mortagne, et de *Marie* Guérin, née à Mortagne en 1726, décédée à Nantes le 22 messidor an II, (10 juillet 1794). — Elle avait épousé le 30 mai 1744, *Jacques-Grégoire* Boutillier du Coin, notaire et procureur fiscal de Mortagne, sénéchal de la Séguinière et marquisat de Beauveau, receveur des domaines du Roi, fermier général de l'abbaye de la Haye, né en 1719, mort à Mortagne le 11 décembre 1789.

« *Ma tante du Coin* était *Louise-Perrine* Boutillier de la Surballière ; elle avait épousé le fils aîné des précédents » *François-Marin*, Boutillier du Coin, né à Mortagne le 5 juillet 1742, mort le 4 juillet 1789, frère aîné du père de notre auteur.

Ils eurent plusieurs enfants, qui tous moururent en bas âge ou des suites de la guerre, à l'exception d'une fille, *Adélaïde-Pélagie*, née à Mortagne le 20 mai 1781, mariée à *Jean-Baptiste* Bureau, et morte le 30 juin 1866. C'est d'elle qu'il est question dans ce récit.

Cholet, le seul qui restât libre encore, et nous fûmes nous refugier à la métairie de *la Marboire*, qui, par sa proximité du bois de *Clénet*, nous offrait une plus sûre retraite. Nous y passâmes la nuit, et ma cousine y fut atteinte de la petite vérole confluente qui la maltraita cruellement et lui a laissé des traces ineffaçables[1].

Le lendemain matin (15 octobre), une foule de femmes et d'enfants éperdus accouraient de toutes parts et remplissaient les routes, fuyant les républicains qui détruisaient tout sur leur passage et qui avaient déjà leur avant-garde à Mortagne. Ils étaient arrivés sur les midi, signalant leur entrée dans cette ville par leurs actes ordinaires, le meurtre et l'incendie. Ils massacrèrent sans pitié tous les individus qu'ils rencontrèrent, et notamment deux personnes de ma connaissance : un vitrier nommé Sautreau et un vieillard aveugle qui s'était refugié au foyer d'une de nos tantes, (et) qu'ils tuèrent dans la cuisine même. Son cadavre resta sans sépulture pendant plusieurs jours dans la maison jusqu'à l'arrivée de mon père qui le fit enterrer dans le jardin[2].

A la nouvelle de l'approche de l'armée incendiaire, mes parents prirent la plus triste détermination possible, la démarche à laquelle ma mère résolut de s'exposer devant la faire périr, n'étant échappée au péril que par un véritable miracle.

L'impossibilité où l'on se crut de se sauver par la fuite persuada à ma mère l'idée de se dévouer à une mort certaine pour le salut de son mari et de ses enfants. Le dévouement sublime, qui eût pu, dans d'autres circonstances, obtenir un heureux résultat, était alors la plus grande imprudence, parce que les misérables entre les mains desquels elle allait tomber, étaient incapables de se laisser attendrir par aucun sentiment de générosité.

[1] Il paraît que la petite vérole sévissait cruellement alors dans l'armée et la foule de fugitifs vendéens (V *Mémoires* de P. de Beauvais, p. 139).

[2] M. Chassin (*Vendée patriote*, t III, p. 203) nous dit que Mortagne fut respecté par l'armée républicaine, et sur la foi de Savary (*Savary*, t. II, p. 251-253). Nous verrons encore mieux tout à l'heure qu'ils sont hors de la vérité.

Mon père se cacha dans le bois de *Clénet*[1] en un endroit qu'il indiqua, et ma mère prit deux de nous et notre gouvernante, et fut, ainsi accompagnée, au-devant de l'armée incendiaire, pour demander la grâce de son mari. Elle devait venir le chercher avec une escorte qu'elle espérait obtenir du général républicain. Nous étions quatre enfants, et, ne voulant pas nous exposer tous à la fois, elle m'ordonna ainsi qu'à ma sœur Augustine de la suivre.

J'étais tellement effrayé que je me mis à jeter de grands cris, en déclarant que je ne marcherais pas. Trop jeune pour que le sentiment de mes devoirs m'inspirât une obéissance passive, au péril même de ma vie, je me refusai positivement d'accompagner ma mère. Ma sœur refusa aussi, de sorte que ma mère emmena avec elle les plus jeunes de ses enfants, mon frère Casimir et ma sœur Camille.

C'est ici, mes enfants, que commença cette longue scène d'agonie, que la plus courageuse et la plus tendre des mères eût à souffrir pendant une demi-journée, exposée à tous les dangers, avec deux pauvres petits enfants, dont l'innocence et les larmes auraient attendri les tigres les plus féroces. Où prendrai-je des forces pour vous rapporter les tristes récits que m'en fit ma mère ? Où trouverai-je des expressions pour rendre ce mélange de dévouement, de courage, de sensibilité d'une part, et de l'autre cet excès de cruauté lâche et perfide ? Je veux pourtant, mes enfants, vous tracer ce tableau perfide et touchant ; je le dois pour votre instruction, pour vous faire apprécier le bon cœur de vos parents et vous faire connaître tous les maux qu'ils ont éprouvés, et en même temps pour vous rendre odieux les principes révolutionnaires, si jamais, ce qu'à Dieu ne plaise ! vous étiez tentés d'adopter les funestes opinions, les doctrines perverses qui nous ont causé tant de malheurs et coûté la vie à vos ayeux.

Ma mère n'avait pas fait deux cents pas, qu'elle tomba au

[1] Le bois de *Clénet* est contigu au château de la Tremblaye.

milieu des éclaireurs de l'armée républicaine. Leur premier mouvement fut de la mettre en joue. A cette vue, elle se précipita à genoux, ainsi que ses enfants, en étendant les bras pour demander grâce et faisant signe de ne pas tirer. Les soldats lui crient de demeurer dans la même place. Ils arrivèrent à elle et la dépouillèrent de son porte-feuille, et du peu d'argent qu'elle possédait encore ; enfin ils ne lui laissèrent que ses habits ; mon frère, ma sœur et leur gouvernante furent soumis aux mêmes exactions. Ma mère demanda à être conduite au général. Les soldats furent étonnés de tant de courage : un officier, qui arriva, ordonna de les mener vers le général, dont je n'ai jamais su le nom ; mais tout me porte à croire que c'était *Léchelle*[1], qui commandait en chef l'armée qui marchait ce jour-là sur Cholet.

Ma mère, avec une dignité qui contrastait beaucoup avec la crainte que devait naturellement inspirer la vue de ce brigand stupide et féroce, lui exposa que son mari, quoique n'ayant pris aucune part à la guerre de Vendée, effrayé par les massacres que chaque lieu et chaque jour voyaient commettre, s'était, par prudence, réfugié dans un bois voisin, afin d'éviter la première brutalité du soldat.

Le général lui dit d'un ton de voix effrayant : « Si ton mari « était bon républicain, il serait venu au-devant de nous, sous « la protection de son patriotisme. »

« Ah ! Monsieur, lui répartit ma mère, combien de mal- « heureux, se confiant dans leur innocence ou dans l'huma- « nité de vos soldats, ont péri en se rendant ! Mon mari a « craint le même sort ; il s'est caché à quelques pas d'ici.

[1] Léchelle ou L'Echelle, né à Beaupréau, ancien maitre d'armes à Saintes, engagé aux gardes nationales de la Charente-Inférieure, chef de bataillon, bientôt général de brigade et enfin de division, fut appelé, le 30 septembre 1793, au commandement en chef de l'armée de l'Ouest. Il fut heureux pour lui qu'il eût pour le seconder Marceau, Beaupuy et Kléber. Il était aussi présomptueux qu'ignorant, et il était si ignorant que Merlin de Thionville en avait honte : « Je crois qu'on a pris à tâche de nous envoyer ce qu'il y a de plus ignorant », disait-il à Kléber. (*Savary*, t. II, p. 128).

« Donnez-moi deux fusillers pour m'accompagner : je connais « sa retraite, je l'irai chercher et je vais l'amener à l'instant « devant vous. »

Cette demande si catégorique, cette démarche si périlleuse et qui annonçait dans une femme encore jeune (ma mère n'avait alors que 32 ans)[1] un courage au-dessus de son sexe, toucha le général. Ce qui l'émut surtout, ce fut la vue des enfants qui s'étaient jetés à genoux et qui lui disaient, avec une naïveté attendrissante : « Monsieur..... citoyen, sauvez « notre papa et notre maman ; ce sont de braves gens : ils « n'ont jamais fait de mal à personne ».

Le général ordonna à deux soldats d'accompagner ma mère. Pour épargner de marcher avec la colonne qui continuait d'avancer toujours sur Cholet, elle quitta la grande route et prit un chemin détourné qui conduisait directement à la *Marboire*. Ce détour déplut beaucoup aux soldats qui la suivaient, déjà très contrariés de la mission qu'on leur avait donnée. Ils marchaient néanmoins, mais en murmurant beaucoup. Ils étaient près d'arriver, quand une vive fusillade se fit entendre à très peu de distance sur le chemin de Mortagne à Cholet. C'était l'armée vendéenne, qui, venant de cette dernière ville, attaquait les républicains près du château de la Tremblaye. Au premier coup de feu, les soldats s'émurent et voulurent s'en retourner. Ma mère, pleine de courage et qu avait fait le sacrifice de sa vie pour sauver mon père, insista pour les conduire jusqu'à la retraite de son mari. Elle encouragea les deux soldats, leur promit une généreuse récompense et, malgré leur crainte qui croissait à chaque instant avec le feu du combat, toutes les colonnes étant engagées à la fois, elle arriva bientôt, avec sa suite, à la cache de mon père.

Ce dernier, qui avait entendu le feu, crut inutile d'attendre qu'on vint le chercher ; pensant que le combat et les dangers qu'il entraînait, si l'on s'exposait au milieu du feu, empêche-

[1] L'auteur a dû mettre, par inadvertance, un chiffre pour un autre : sa mère avait alors 43 ans.

raient qu'on ne vînt le chercher, il descendit de l'arbre touffu où il s'était caché, et s'enfonça davantage dans les bois pour y trouver une retraite plus sûre.

Ma mère avait promis aux soldats qu'elle leur ferait trouver son mari. Quel fut son étonnement et le leur, quand, en arrivant au lieu qu'il venait de quitter, ils ne rencontrèrent point mon père ! Les soldats entrèrent dans une fureur extrême ; ils jurèrent, s'emportèrent, menacèrent, et accusèrent ma chère maman de vouloir les faire périr en les conduisant sur les pas des brigands, qui allaient les massacrer... Elle eut beau leur protester qu'elle ignorait la marche des Vendéens et la résolution que mon père avait prise de quitter sa retraite, elle ne put les persuader, ni les apaiser. Des menaces, des invectives, ils en vinrent aux voies de fait ; ils la renversèrent ainsi que ses enfants, leur mirent vingt fois la bayonnette au cœur et voulaient absolument les tuer. Ma mère déploya, dans cette circonstance, la plus terrible où une mère puisse se trouver, un courage héroïque. Ce n'était pas pour elle qu'elle connaissait la crainte.... Les pauvres enfants embrassaient les genoux des soldats, pleuraient à attendrir les rochers et demandaient la grâce de leur mère. Ces soldats étaient des barbares et bien disposés à lui ôter la vie ; mais leurs cœurs se laissèrent toucher. Ils s'éloignèrent et laissèrent ma mère, ses enfants et la gouvernante plus morts que vifs de l'assaut qu'ils venaient de supporter. Hélas ! ce n'était que le prélude d'une scène plus déplorable, de dangers plus imminents encore, qu'ils devaient éprouver bientôt.

Il était une heure après-midi. Le combat continuait toujours et prenait à chaque instant plus d'intensité. Il était devenu très meurtrier et les Vendéens avaient repoussé les Républicains jusqu'au bois de *la Haye*, près Mortagne. Une foule de cadavres, d'hommes et de chevaux, gisaient dans la route et dans les champs.

Ma mère était restée dans le chemin du bois de *Clénet*, entourée des feux qui se croisaient de toutes parts et s'appro-

chaient d'elle sans cesse. Quel parti prendre ? Se cacher dans le bois ? Il n'était plus temps : il était tout cerné. Fuir dans les champs ? Elle ne le pouvait guère, avec deux pauvres enfants si jeunes, épuisés de terreur et de fatigue, et des larmes qu'ils avaient versées, des cris qu'ils avaient jetés et de l'assaut qu'ils venaient d'éprouver. Traverser l'armée républicaine, s'avancer vers les rangs des combattants, au milieu des balles et des boulets ? C'était s'exposer à une mort certaine. Tous ces partis étaient également dangereux. Enfin, elle s'arrêta à ce dernier qui offrait le plus de périls et qui lui paraissait néanmoins le plus sûr. Elle s'achemina à grands pas, après avoir recommandé son âme à Dieu, vers les Républicains. Elle marchait la tête haute, avec beaucoup de dignité, tenant ses enfants par la main et suivie de la gouvernante. Son œil était sec et paraissait serein ; mais son cœur était plein de trouble, de douleur et d'effroi.

Elle arriva aux premiers rangs qui faisaient feu de tous côtés ; les balles tombaient comme grêle et beaucoup d'hommes furent frappés sous ses yeux. Elle eut le bonheur de n'être pas atteinte. Elle crut plus prudent de descendre dans un bas chemin parallèle à la grande route : c'était là que l'attendaient les plus grands dangers.

Des soldats embusqués et surtout des cavaliers en vedette l'aperçurent et se précipitèrent sur elle, comme des tigres sur la proie qu'ils voudraient déchirer. Lui arracher tout ce qu'elle possédait encore fut le premier acte de leur barbarie ; mais leur cupidité ne fut pas plus tôt satisfaite que leur férocité voulut aussitôt s'assouvir, et, passant tout à coup à des volontés sanguinaires, ils se mirent en œuvre de l'égorger. Séparés de l'armée, hors de la vue de leurs chefs, isolés dans un chemin de traverse, ils pouvaient frapper à loisir leurs victimes. Ils tirent leurs sabres, en placent la pointe sur le cœur de la mère et des enfants. Ces derniers étaient prosternés, pleurant et demandant grâce. Un des soldats eut l'iniquité de placer un paquet de cartouches près de ma mère et de l'ac-

cuser de s'en être chargée pour les distribuer aux brigands. A cette accusation, les soldats décident la mort de tous. Ma mère, avec une dignité, une fierté, un courage au-dessus de son sexe, se disculpe avec énergie de cette calomnie atroce ; elle montre, elle prouve son innocence. Mon frère, ma sœur et leur gouvernante, n'avaient plus la force d'implorer la pitié des bourreaux. Epuisés de fatigue, leurs cris, leurs pleurs impuissants, les laissent un moment muets d'effroi et de terreur. « Il faut les tuer tous ! » s'écrient les assassins. A cet affreux arrêt, on précipita ma mère auprès de ses enfants : les bras sont levés, les sabres lancés pour l'immoler... A cet instant, les enfants se relèvent : inspirés par leur tendre amour pour leur mère et par cet instinct qui porte à conserver la vie, ils jettent des cris si touchants, des plaintes si attendrissantes, des plaintes si touchantes, que les bras des assassins chancellent, leur volonté hésite ; on dirait qu'ils n'osent frapper. Ma mère profite de cet espèce de retour à la pitié. Elle les harangue avec une noblesse qui leur en impose et finit par leur demander la vie pour ses enfants au nom de l'humanité et de son innocence.

Les soldats font entendre d'horribles jurements et d'affreux blasphèmes ; mais, ne se sentant plus la force de frapper, ils lui dirent : « Remercie tes enfants ; si nous te laissons la vie, « c'est à eux, c'est à leurs pleurs, à leurs prières, que tu la « dois ». Puis, après un moment de silence, comme revenant à des sentiments de bienveillance, ils ajoutent ces mots : « Va-t-en, sauve-toi ; mais prends bien garde de tomber « entre les mains de nos camarades qui ne se laisseraient « pas fléchir comme nous. »

Ma mère se hâte de fuir : la prédiction des soldats se vérifie bientôt. Elle avait encore une demi-lieue de marche pour arriver à Mortagne : elle eut encore trois scènes, semblables à celle que je viens de décrire, à supporter. Quand je la revis et qu'elle me raconta les dangers qu'elle avait courus, je fus affecté des plus vifs sentiments de douleurs et de frayeur.

Mais je pensai que c'était par une permission de Dieu que je ne l'avais pas suivie ; car, si je l'eusse accompagnée, mes larmes et mes prières n'auraient pas été si éloquentes que celles des autres enfants et nous aurions été massacrés.

En arrivant à Mortagne, un spectacle horrible s'offrit à ses yeux. Les approches en étaient souillées de ruines et de sang. Des corps morts, des blessés gisaient de toutes parts ; la ville était en flammes ; on ne pouvait traverser les rues à cause du feu et de la fumée qui suffoquaient en les respirant. Notre maison était aux trois quarts incendiée. Ma mère offrit de l'argent aux soldats pour éteindre le feu ; mais à mesure que les uns l'éteignaient, d'autres le mettaient de nouveau. Elle fut à la maison de son père et à celle de sa belle-mère pour tâcher d'y porter secours : toutes deux étaient dévorées par un immense incendie. Il fut consumé, dans ces deux dernières maisons, un mobilier d'une grande richesse dont rien ne fut sauvé. Le feu avait de nouveau été mis à notre maison.... Ma mère ayant épuisé toutes ses ressources, fut contrainte, pour se procurer quelques secours, de faire déterrer notre argenterie cachée dans le jardin. Elle la donna pour éteindre le feu : elle eut beau faire ; elle ne put sauver qu'une très petite partie de notre maison[1].

Le soir, on apporta les blessés qui étaient en très grand nombre. On les déposa dans un petit hôpital desservi par des religieuses de Saint-Laurent[2]. Notre maison en était très voisine, et l'on força ma mère à aller panser les blessés : les chirurgiens de l'armée ne suffisaient pas et l'on contraignit toutes les femmes qu'on put trouver à les aider dans ce pénible ministère. Ma pauvre mère, accablée d'épreuves et de fatigues, fut obligée de tenir les bras et les jambes d'un grand nombre de blessés, durant plusieurs jours, pendant qu'on les

[1] « Mortagne ne fut point incendié à cette époque », dit Savary (t. II, p. 252, note). Il est difficile de l'admettre, après ce que l'auteur a vu, ce qui s'appelle vu, de ses yeux vu.

[2] Les Filles de la Sagesse, fondées par le bienheureux Grignon de Montfort.

amputait et (qu'on) leur arrachait des balles et des os brisés. Un grand nombre mourut dans ces douloureuses opérations, et elle eut beaucoup à souffrir de ce nouveau genre de peines ; elle eut besoin de tout son courage pour résister au spectacle des douleurs et des trépas qui se passaient sous ses yeux. Une grande partie de ces blessés l'accablaient d'outrages et d'injures ; il y en eut même qui la frappèrent malgré les services qu'elle leur rendait.

Mon père resta trois jours caché dans le bois de *Clénet ;* il vit passer près de lui, et sous l'arbre où il avait cherché un asyle, plusieurs républicains. Il eut le bonheur de ne pas être aperçu. Il se rendit à Mortagne, qu'il trouva tout en ruines. Réuni à ma mère, qui était dans une grande inquiétude sur son compte, il apprit de sa bouche tous les dangers qu'elle avait courus pour lui. Ils n'avaient plus d'asyle et ne possédaient que quelques chambres, où ils n'osaient rester, de peur d'y trouver la mort au milieu des flammes. Ce fut sur moi, sur mon ayeulle et ma sœur que se portèrent alors toutes leurs sollicitudes, n'ayant reçu pendant cinq jours aucune nouvelle de nous, après la prise de Cholet et les sanglants combats qui avaient précédé et suivi notre fuite, combats au milieu desquels nous avions dû nous trouver et courir mille fois le péril de notre vie, soit que nous eussions suivi les destinées de l'armée vendéenne, soit que nous fussions restés dans le pays. Notre arrivée tira bientôt mes parents d'inquiétude.....

....Notre petite troupe, sous la conduite de mon ayeulle paternelle, après avoir quitté *la Maboire*, avait pris sa route par le chemin détourné, vers Cholet. Nous y arrivâmes vers les six heures du soir à travers mille dangers. Nous vîmes plusieurs fois des cavaliers nous poursuivre ; nous nous cachions alors dans les fossés et derrière les haies ; mais je ne sais comment nous ne fûmes pas découverts, car nous étions en grand nombre et les têtes blanches des femmes se faisaient clairement apercevoir de loin. Nous débouchâmes

dans la grande route ancienne par le chemin du Puy-Saint-Bonnet[1], et nous nous trouvâmes tout-à-coup au milieu de l'armée vendéenne, qui marchait sur Mortagne, à la rencon, tre des républicains. La fusillade était alors moins vive ; le combat se passait près de *la Tremblaie*, les Vendéens ayant été repoussés jusque-là.

Nous traversâmes toute la colonne de l'armée de Bonchamps, qui marchait en bon ordre, bien armée, et l'air très martial. Je ne pus m'empêcher d'admirer les hommes qui la composaient, tous grands, bien faits, en bonne tenue. C'étaient les habitants des rives de la Loire, les grenadiers de la Vendée.

Nous entrâmes à Cholet dans un désordre extrême et marchions avec une grande précipitation, sans savoir où nous irions chercher un refuge, remettant à Dieu notre sort à venir, ne formant ni ne pouvant former aucun projet pour notre salut. Ma tante et sa fille furent demander un asyle à Monsieur Boutillier Delisle, leur frère et oncle. Mon ayeule, ma sœur et moi étions restés dans la rue, ne sachant où nous irions : tous nos parents et connaissances avaient fui. La Providence, qui veillait sur notre conservation, nous conduisit dans *le Bretonnais*[2], précisément vis-à-vis la maison que nous occupons actuellement (1834). Madame Dupin[3] qui l'habitait alors, nous aperçut dans la foule et eut l'extrême charité de nous faire entrer chez elle. Nous y trouvâmes un asyle et nous fûmes sauvés....

...Madame Dupin était restée seule avec sa fille, maintenant votre mère ; cette dernière était couchée dans une salle basse, sur un canapé qui lui servait de lit. Ma sœur, qui était excédée de fatigues, fut placée auprès d'elle et y passa la nuit. J'étais plus fort, je me couchai plus tard et on me donna

[1] Le Puy-Saint-Bonnet, canton de Châtillon-sur-Sèvre, arrondissement de Bressuire (Deux-Sèvres) situé à cinq kilomètres de Cholet.

[2] Place de Cholet.

[3] Madame Mesnard du Pin, mère de Sophie-Jeanne Mesnard du Pin, épouse de l'auteur des *Mémoires*.

la chambre où je suis établi maintenant. Qui m'aurait dit alors que la petite fille qui reposait auprès de ma sœur, deviendrait un jour mon épouse ?...

Je ne restai pas inactif dans la soirée de ce jour mémorable. Je courais dans les jardins, dans les cours, dans les chambres hautes, d'où je voyais parfaitement le feu de l'artillerie et de mousqueterie. Je vis passer dans la rue un grand nombre de Vendéens que l'on menait au combat. Ce n'étaient plus ces hommes fiers et terribles, portant dans leurs regards et leur démarche la certitude de la victoire : leur air triste et abattu annonçait le découragement, la lassitude et la défaite. Je n'oublierai jamais que je vis un homme à cheval, que je pris pour un ecclésiastique, à sa lévite brune et à l'air inspiré qu'il portait dans ses paroles et dans ses regards. Il s'était placé vis-à-vis la maison, au milieu des rangs royalistes, et haranguait vivement les gens qui marchaient au combat. Je me souviens parfaitement de ses paroles : « Allons ! mes « amis, c'est aujourd'hui qu'il faut montrer votre courage. Ce « jour, ce combat est décisif : songez que vous défendez la « cause sacrée de votre Religion et de votre Roi. Ah ! contre « qui allez-vous combattre ? Contre des misérables souillés « du meurtre de Louis XVI et couverts de tous les crimes. Le « pillage, le viol, l'incendie, les forfaits les plus inouis « signalent leur présence en tous lieux ! N'en doutez pas, « braves Vendéens, Dieu, qui vous voit du haut de son trône, « vous accordera la victoire : si vous repoussez l'ennemi, « isolé au centre du pays, il est perdu pour jamais. Si, au « contraire, il était vainqueur, ... Ah ! j'en frémis ! que « deviendriez-vous, cernés de toutes parts, sans retraite, « sans asyle ? Vos champs, vos familles et vous-mêmes, vos « temples, vos autels... tout devient la proie des barbares. « Combattez donc vaillamment pour vous, pour vos femmes, « pour vos enfants... Et si des objets si chers n'étaient pas « capables d'enflammer vos courages, combattez du moins « pour votre Dieu, votre foi et vosautels ! »

Cette harangue prononcée du ton le plus pathétique et le plus véhément, au milieu d'une foule d'hommes armés, produisit sur moi l'effet le plus remarquable. Je la croyais assez puissante pour ranimer l'ardeur des combattants ; mais je m'aperçus d'un découragement visible chez les Vendéens ; soit que la fatigue les eut épuisés, (ils avaient fait plus de huit lieues et combattaient depuis plus de six heures), soit que les revers qu'ils venaient d'essuyer ou que l'invasion de l'ennemi, qui ne leur laissait plus que quelques lieues de pays libre, les eussent démoralisés, je ne vis plus dans ces hommes jadis si braves, si confiants, que de l'abattement et du désespoir : ils marchaient avec calme et résignation, comme des chrétiens au martyre, mais (non) plus comme des héros à la victoire. J'étais bien jeune alors ; mais les malheurs m'avaient donné de l'expérience. A la vue de ce changement de nos soldats, je me dis : « C'en est fait ! la dernière heure de la Vendée a sonnée. »

Le combat continuait toujours et se rapprochait de Cholet. Je jugeai que les Vendéens étaient repoussés. Sur les sept heures, l'armée incendiaire couvrait tout le plateau de *la Haie*[1] et cernait la ville depuis la *Grange*[2] jusqu'à St-Mélaine[3], en laissant de libre que les chemins de Beaupréau et de Nuaillé. S'ils l'eussent entièrement environnée, ce qu'ils pouvaient facilement faire puisque les assaillants étaient plus de vingt-quatre mille hommes, et s'ils eussent pénétré dans son enceinte ce soir même, l'armée vendéenne tout entière et tout ce qui suivait sa destinée eût trouvé à Cholet son tombeau. Mais la Providence nous sauva encore, en inspirant au général Léchelle la pensée de n'y entrer que le lendemain matin.

Les républicains établirent leur bivouac et leurs batteries

[1] Ferme située sur la route de Mortagne, à 500 mètres environ de la ville de Cholet.

[2] Ferme plus à droite de Cholet, sur la route de la Tessoualle, et à peu de distance de *la Haie*.

[3] Saint-Mélaine, petit bourg situé sur la Moyne, à deux kilomètres à peine de Cholet, sur la route de la Séguinière.

sur les hauteurs de *la Haie*. De là, ils lancèrent toute la nuit des boulets et des bombes sur la ville. Il y avait un drapeau blanc sur le clocher de St-Pierre : cet objet devint leur principal point de mire ; une bombe, après avoir décrit sa parabole, tomba sur ce clocher et y mit le feu ; une autre incendia la maison voisine, maintenant occupée par la veuve Chevalier. Le feu de la mousqueterie cessa vers neuf heures du soir.

Je commençais à me familiariser avec la bataille et je me plaisais à voir, des chambres hautes, le jet des bombes qui produisait l'effet d'une fusée volante,

Les Vendéens étaient placés sur l'esplanade du Château et répandus dans les divers quartiers de la ville : tous se tenaient sur le qui-vive. Quelques postes avancés, composés d'hommes d'élite, gardaient le pont ; d'autres défendaient les autres issues.

La nuit fut blanche pour tout le monde ; elle se passa dans de grandes transes et de mortelles inquiétudes. Les Vendéens criaient à chaque instant : « *Vive le Roi* ! » ; les assaillants répondaient par les cris encore plus forts de « *Vive la République !* ». Nous entendions très clairement ces diverses exclamations et nos cœurs étaient pénétrés de crainte et d'effroi.

Sur les quatre heures du matin, les chefs de l'armée royaliste prirent la résolution d'évacuer et de se retirer sur Beaupréau. Une grande quantité de femmes et d'enfants, de vieillards et de prêtres, les suivirent. Quel spectacle déchirant que celui de toute une population effrayée, menacée de la mort, quittant ses foyers pour ne plus les revoir et suivant, en pleurant de désespoir, le destin d'une armée sans ressources, dont elle ne faisait que retarder les pas et embarrasser les mouvements ! Qu'il est pénible de penser que presque tous ceux qui partaient ce soir-là, périrent loin de leur pays, après des fatigues et des souffrances inouies ! Jamais les annales d'aucun peuple n'ont offert un tableau si déchirant.

Nous n'apprîmes le départ des Vendéens, sur les six heures de la matinée, que par le bruit que firent les Bleus en rentrant

à Cholet; on cria d'ouvrir toutes les portes et croisées. Madame Dupin, qui était notre conservatrice, notre ange tutélaire, fit ouvrir son portail, nous rassura et prit la précaution d'attacher des rubans tricolores à la fenêtre haute qui donne la cour, sur le petit salon et sur la rue. Nous étions tous dans cette chambre, quand tout-à-coup nous vîmes un hussard entrer à cheval dans la cour, un sabre nu à la main. C'était le premier républicain que je voyais, et, comme il agitait son sabre avec violence, avait l'air très occupé et faisait carracoler son cheval, je me crus perdu et je cherchais partout une issue pour m'échapper. Madame Dupin, qui avait conservé sa présence d'esprit, s'écria : « Bien arrivé, citoyen; maison patriote ! » Je ne sais si ces paroles produisirent un effet magique sur le hussard, mais il partit comme un trait. Je crois, sans pourtant en être sûr, qu'il fut tuer à quelques pas de la maison un vieillard aveugle qui était alors dans la rue.

Nous descendîmes dans le salon du bas et nous étions à peine arrivés, que nous vîmes entrer avec précipitation et un air très satisfait un cavalier en habits bourgeois. Il descend soudain de cheval et se jette aussitôt dans les bras de Madame Dupin, en l'embrassant de la manière la plus affectueuse. C'était M. Dupin que son épouse n'avait pas vu depuis plus de dix mois, s'étant trouvé en voyage à l'époque où la guerre avait éclaté. Ils étaient si attendris, si émus l'un de l'autre, qu'ils ne purent de longtemps s'exprimer que par des baisers et des larmes. Enfin, M. Dupin, faisant effort sur lui-même, s'écria : « J'ai pris les devant.... Le général en chef va venir loger ici ; nous aurons deux sentinelles à notre porte et tout ce qui est dans notre maison sera sauvé ! »

A cette heureuse nouvelle, nous fûmes tous comme des gens condamnés à mort, à qui l'on vient d'accorder leur grâce. La sérénité rentra dans mon cœur avec l'espoir de conserver la vie, et je reconnus dans cette circonstance avec quelle promptitude mon caractère, comme celui de tous les enfants et surtout des Français, passait de la crainte à la joie.

Mon ayeule remonta dans sa chambre, et moi, qui étais rassuré, je voulais satisfaire ma curiosité, je vaguais, je courais partout pour voir ce qui se passait dans la maison, car je ne pouvais sortir sans courir le plus grand danger. Je me plaisais surtout à aller au portail examiner les deux factionnaires qui y montaient la garde à cause du général en chef.

Quand les premiers mouvements de ma curiosité eurent été satisfaits et passés, ainsi que le plaisir que me causait l'assurance de conserver la vie pour le moment, je fis de sérieuses réflexions sur tout ce que je voyais. Je pensais surtout à mon père, à ma mère, à mes frères, que j'avais laissés exposés aux plus grands périls. L'incertitude où j'étais de leur sort m'inspira les plus vives peines ; quelquefois je me croyais orphelin et cette idée me plongeait dans le désespoir.

Cet état pénible pour mon cœur fut porté à l'excès par un spectacle horrible qui se passa malheureusement sous mes yeux. On avait pris deux pauvres paysans, le père et le fils, et on les amena dans la cour de la maison. On les y garda quelques instants à la porte. On but et on les fit boire, par dérision, à la santé de Louis XVII ; ils devinrent l'un et l'autre le jouet et la risée des féroces soldats. Tout-à-coup, sans motifs, sans prétexte même plausible, le général ordonna de les fusiller. Ils furent tués sous mes yeux, à quelques pas, dans le pré de Madame de la Saulaye, dans l'emplacement où est maintenant le pavillon de la maison de Descrances. J'eus la douleur d'être témoin de cette exécution barbare : ce lâche assassinat fut commis par deux soldats, envoyés exprès, qui les tirèrent à bout portant. Le père, avancé en âge, mourut presque de suite ; le fils, jeune et vigoureux, tomba aussi ; mais fort et leste, il fit d'horribles efforts pour se relever et s'enfuir. Hélas! ces efforts ne servirent qu'à rendre son agonie plus longue et plus douloureuse. Les barbares l'achevèrent à coups de bayonnette.

Cette atrocité, qui me causa un mal indicible et un effroi dont je ne suis pas le maître encore en le racontant, se com-

mit avec une telle promptitude, que ne sachant point où l'on conduisait ces deux hommes, j'étais resté à la fenêtre de dessus le salon et n'eut pas le temps de m'éloigner, de sorte que j'en fus le témoin malgré moi.... ...

Deux jours après nous retournâmes à Mortagne. M. Dupin et M. Talot[1], conventionnel, qui avait une mission dans l'armée, dont la tante, Mme Jaunet, et plusieurs autres personnes s'étaient réunies à nous, eurent l'extrême bonté de nous accompagner, pour nous préserver en route de toute insulte et de tous dangers.....

Nous traversâmes, pour nous rendre à Mortagne, le champ de bataille du 14 octobre. Jamais spectacle plus affreux ne s'était offert à nos regards. C'était la première fois que je voyais les suites d'un semblable carnage et il me fit une impression inexprimable. Toute la route que nous parcourûmes depuis Cholet jusqu'à Mortagne, et surtout le voisinage de la Tremblaye, était jonchée de cadavres ; les uns gisaient nus, d'autres à demi-dépouillés, d'autres encore à demi-enterrés. Ces derniers étaient les plus hideux et leur vue me causa une horreur indicible. Les champs et les fossés voisins de la route en étaient aussi tout remplis. Là, on voyait des chapeaux, des casques, des bonnets, des couettes et autres effets pillés, jetés pêle-mêle.

Messieurs Dupin et Talot, à cheval et bien armés, marchaient à la tête de notre petite caravane, ne nous quittaient pas de vue et nous garantissaient de tout danger. Leurs chevaux, effrayés, obligés ainsi que nous d'enjamber à chaque pas sur des corps morts, refusaient d'avancer, se cabraient, ruaient et nous causaient une grande frayeur.

Nous remarquâmes que le nombre des républicains morts

[1] *Michel-Louis* Talot, né à Cholet le 22 août 1755. Engagé volontaire, il entra dans la garde nationale d'Angers ; il prit part à la guerre de Vendée et fit plus tard une vive opposition, comme député aux Cinq-Cents, à Bonaparte ; mais il s'adoucit enfin, et mourut le 12 juin 1828. M. Baguenier-Desormeaux a donné sur lui une excellente étude.(*Michel-Louis Talot, adjudant-général.* (1755-1828). Angers, 1891, broch. in-8°.

était beaucoup plus considérable que celui des Vendéens, malgré qu'en définitive le champ de bataille fût demeuré aux premiers. Cela venait de ce que les Bleus se battaient toujours en ligne et que les royalistes se portaient toujours en tirailleurs. Garantis par les haies et les arbres, ils étaient moins en prise à la mire de leurs ennemis. Ils avaient aussi l'habitude de se coucher souvent à plat ventre, quand ils voyaient mettre le feu aux canons braqués contre eux, ce dont ils s'apercevaient à la fumée de l'amorce. Mais je ne sais si leur prostration pouvait les soustraire aux coups des boulets, le projectile devant être rendu aussitôt la brûlure de l'amorce, avant même qu'on pût entendre la détonation.

Quand nous arrivâmes à Mortagne, je retrouvai mes père et mère établis dans un jardin, n'ayant plus de maison. Quelle joie j'éprouvai de les revoir ! Avec quel attendrissement je me jetai dans leurs bras et me sentis serré contre leurs cœurs !...

BOUTILLIER DE SAINT-ANDRÉ.

LE CIMETIÈRE MÉROVINGIEN D'ANTIGNY

VENDÉE)

Ayant appris que le Père de la Croix, notre savant maître, s'était dernièrement à rendu Antigny (Vendée), où se trouvent les vestiges d'un cimetière Mérovingien, nous lui avons exprimé le désir qu'il nous communiquât une note à ce sujet. La voici : N. D. L. R.

Le *Petit Journal* du 23 novembre 1895 annonçait, sous la rubrique Fontenay-le-Comte, la découverte faite à Antigny de plusieurs sarcophages Gallo-Romains. Sur cette indication je me suis rendu dans cette localité, et y ai passé une partie des journées des 5 et 6 de ce mois.

Des ouvriers de la commune, en empierrant la rue qui sépare le mur de clôture de la cure de celui nord de l'église, mirent à jour six tombeaux en pierres surmontés de leurs couvercles et les extrayèrent du sol. Leur enlèvement se fit avec peu de soin, et celà s'explique car on n'en connaissait pas la valeur. Tous six se trouvaient légèrement engagés sous le mur de l'église, en face de la porte nord, et entre deux contreforts. Ils contenaient encore, au dire des ouvriers, les squelettes, mais sans objets. — J'ai vu cinq sarcophages sur six trouvés, ils sont intactes ; mais trois de leurs couvercles n'offrant aux inventeurs aucune valeur furent mutilés, et les deux autres conservés. — C'est de ces derniers dont nous allons nous occuper, puis nous ajouterons à leur analyse

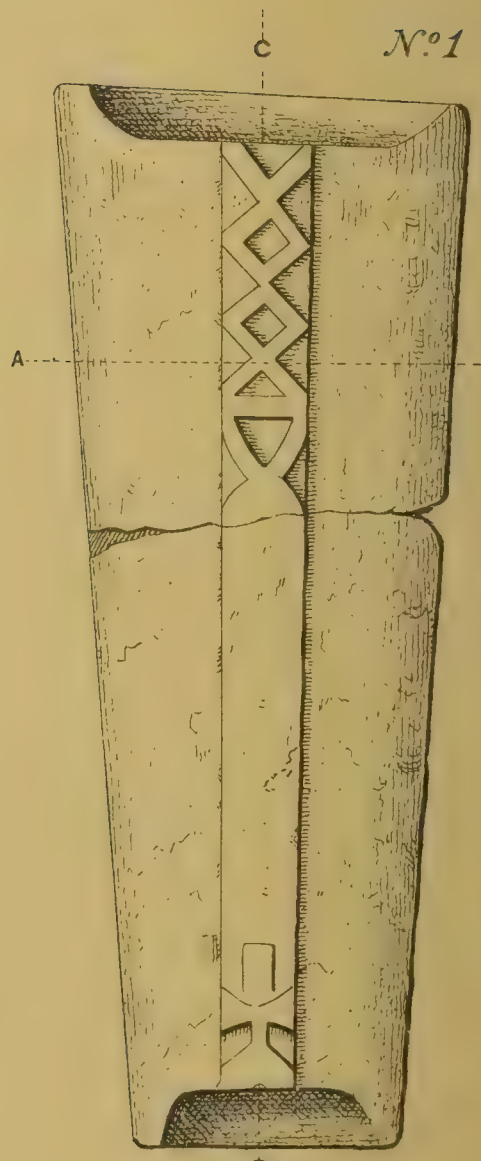

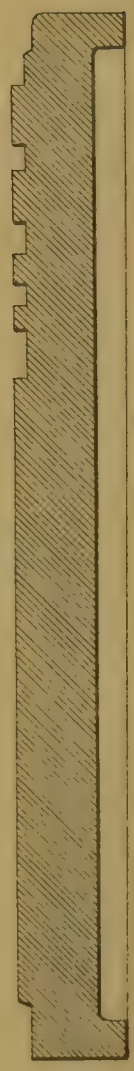

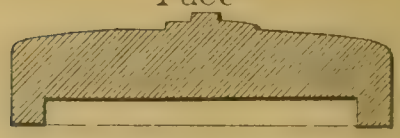

Coupe sur A.B.

C. de la Croix

ENNES

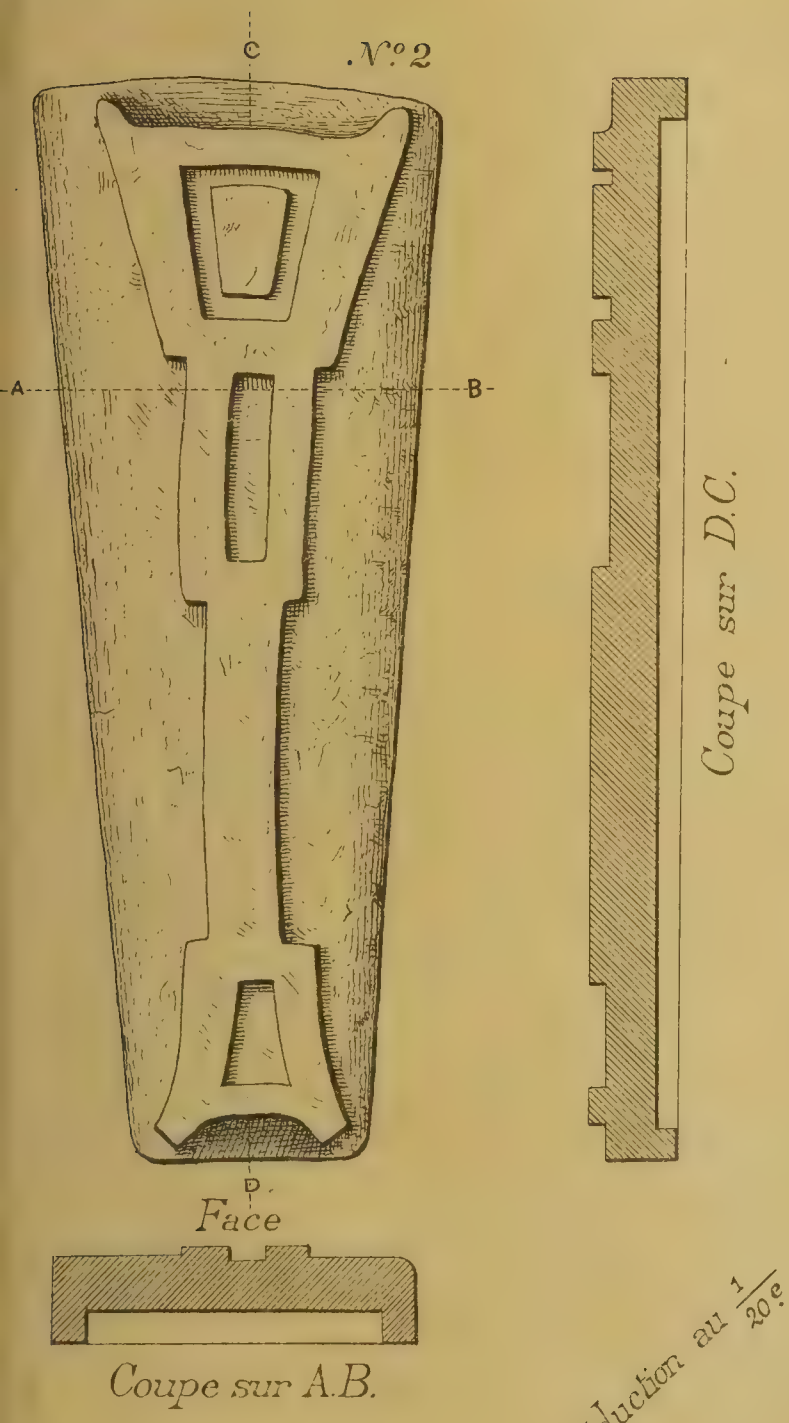

L. Cherion del.

quelques observations concernant grand nombre d'autres couvercles de sarcophages de même époque dont nous avons minutieusement relevé les dessins dans l'Aquitaine[1].

Le couvercle N° 1[2] a 2 m. 05 c. de longueur d'axe, 0 m. 82 c, de largeur à la tête et 0 m. 52 c. au pied ; légèrement bombé ; son épaisseur, prise sur l'axe vertical est de 0 m. 011 m/m et celle de ses parois verticaux de 0 m. 08 c. ; sa bande verticale décorée a de largeur, en tête, 0 m. 10 c. et 0 m. 05 au pied. Cette bande a 0 m. 02 c. de relief sur le plat du couvercle. Les parties vides qui accusent l'ornementation en losange ont 0 m. 012 m/m d'afouillement, ce qui permet à la bande centrale de se détacher du fond par 0 m. 008 m/m de saillies. Vers son pied on voit comme décoration en creux, à la façon d'une gravure, un trapèze allongé ouvert à sa base, cantonné par deux traits gravés de la même façon et placés en diagonales de gauche sur droite à droite, et de droite sur gauche à gauche. Deux petites cavités suivant des diagonales inverses aux précédentes sont en dessous et leur évidement est de 0 m. 012 m/m. Les faces supérieure et inférieure de ce couvercle contiennent chacune un évidement un peu cintré à une extrémité, en diagonale à l'autre ; la profondeur en est de 0,02 c.

La longueur d'axe du couvercle N° 2 est de 2 m. 10 c. ; sa largeur, sans tenir compte des usures d'angles est en tête de 0 m. 82 c., au pied de 0 m. 45 c. Il est légèrement bombé. Son épaisseur prise sur l'axe vertical est de 0 m. 085 m/m et celle de ses parois verticaux de 0 m. 072 m/m. Le sujet qui le décore a, comme celui que l'on voit sur le N° 1, un relief de 0 m. 02 c. La coupe DC figurée sur le dessin indique ses six évidements qui ont également 0 m. 02 c. de profondeur.

Le revers de ces deux couvercles est grossièrement taillé

[1] J'ai pris les dessins de plus de 150 couvercles de sarcophages mérovingiens dans cette province ; ils sont dessinés, prêts à être mis sur pierre et figureront dans la première livraison de mes travaux d'archéologie dont je m'occupe en ce moment.

[2] Ces deux couvercles ainsi que les sarcophages sont en pierre calcaire jaune de Mervant.

à une profondeur de $0^{m},035\ ^{m}/_{m}$ et cette taille laisse subsister sur les quatre côtés une bordure de 0 m. 06 c. de largeur formant emboîtage. J'ajouterai que les faces supérieures des quatre parois verticaux ne sont pas élégies à moitié épaisseur, mais lisses et légèrement arrondies sur leurs angles, de façon à former couvercles de boîte.

Quant aux dessins en relief qui décorent chacun de ces couvercles je ne puis en donner la signification, attendu que je ne connais aucune figure analogue à celles qu'ils comportent. Il est bien facile de prétendre, comme on me l'a dit, que le relief du n° 1 représenterait une étole, et que sur celui du n° 2 on verrait un chandelier; mais, laissons là ces variations symboliques et parlons sérieusement.

Ajoutons encore quelques renseignements. Ces deux tombes à couvercles ornementés se trouvaient placées l'une à côté de l'autre, et semblent avoir été faites à époques rapprochées, car la nature de la pierre est la même, leurs extrémités supérieures et inférieures ont le même « faire », et toutes deux sont à emboîtage. On pourrait donc supposer qu'elles ont appartenu à une même famille. Quant aux trois autres elles étaient d'une grande simplicité, sans emboîtage, et n'avaient sur leurs couvercles qu'un semblant de décoration consistant en une sorte de bande longitudinale fort grossièrement accusée.

Les tombes Mérovingiennes de l'Aquitaine portent, en général, sculptée sur toute la longueur de leurs couvercles, une croix à trois traverses, ainsi que j'en ai fourni de nombreux exemples dans les *Bulletins des travaux historiques de 1885* publiés par le Ministère. Si on rencontre parfois des décorations différentes, elles ont toujours quelque symbole chrétien. Or, sur les tombes dont nous nous occupons rien ne peut indiquer qu'elles aient été faites pour des païens plutôt que pour des chrétiens. Cependant la taille de la pierre et les coupes biaises de tête indiquent bien la période Gallo-Franque. D'ailleurs peut-être pourrait-on voir sur la tombe

n° 1, à l'extrémité inférieure de la bande longitudinale, un semblant de croix pattée.

Dans le grand travail que je prépare et qui renfermera plus de deux cents sarcophages Mérovingiens d'Aquitaine, je m'occuperai de savoir quel point commun a pu exister entre Antigny (Vendée) et Antigny (Vienne) qui m'a fourni mes plus beaux spécimens. J'aurai alors, dans le premier de ces deux pays, pratiqué des fouilles qui me procureront, je l'espère, le moyen de déchiffrer l'énigme gravée sur les tombes qui font le sujet de cette notice.

CAMILLE DE LA CROIX,

Poitiers, le 17 Décembre 1895 *s. i.*

NOTES D'UN DIPLOMATE VENDÉEN

FRANCE, ALLEMAGNE & RUSSIE

L'HEUREUX rapprochement qui, ces dernières années, s'est produit entre la France et la Russie, nous semble donner un caractère d'actualité à la publication de deux mémoires faits en 1863 et dans lesquels on s'efforçait de combattre la campagne diplomatique, inconsidérément entreprise alors en faveur de la Pologne, et qui devait avoir pour funeste conséquence de nous aliéner la Russie qui, malgré la campagne de Crimée, s'était montrée favorable à la France en 1859 et de nous la rendre hostile lors de la guerre de 1870. On sait aujourd'hui qu'un traité secret avait été conclu en vue de certaines éventualités entre la Prusse et la Russie,

A la publication de ces deux documents nous joindrons celle d'un mémoire adressé, deux ans avant la guerre contre l'Allemagne, à M. le marquis de Moustier, alors ministre des Affaires étrangères, et dans lequel on s'attachait à réfuter l'idée de la conquête des bords du Rhin, préconisée par M. Emile

de Girardin dans la *Liberté*, journal que dirigeait ce publiciste. M. Guizot, à qui ce dernier mémoire a été montré en 1871, a dit, « qu'étant donnée la date à laquelle il avait été fait, il le considérait, au point de vue de la politique extérieure, comme l'équivalent, au point de vue militaire, des rapports adressés au Ministère de la guerre par le colonel Stoffel attaché militaire à l'ambassade de France à Berlin ».

Dans un récent voyage à Paris nous avons eu la bonne fortune d'obtenir communication de ces documents de leur auteur, l'un de nos plus distingués compatriotes vendéens, M. le baron de Mesnard. M. de Mesnard successivement attaché et rédacteur à la direction politique du Ministère des affaires étrangères, puis secrétaire de légation, a pendant plusieurs années représenté la France à Lisbonne comme chargé d'affaires par intérim. Partisan convaincu *de la liberté religieuse pour tous*, qui selon lui doit être, ainsi qu'elle l'est aux États-Unis, la base d'une société civilisée, M. le baron de Mesnard s'est retiré de la carrière diplomatique lors des lois Ferry. N. D. L. R.

Mémoires relatifs à la question Polonaise.

I

Paris, 11 mars 1863.

Nous voulons rechercher ici si la France pourrait reconstituer la Pologne, et, dans le cas où cela serait possible, si le rétablissement d'une Pologne indépendante serait favorable à ses intérêts de grande puissance.

En examinant quelles seraient les dispositions dans lesquelles nous trouverions l'Autriche et l'Angleterre, le jour où nous réclamerions leur concours pour coopérer à cette œuvre, nous aurons la réponse à la première question.

L'Autriche, en prenant parti pour nous dans la guerre que nous ferions à la Prusse et à la Russie, perdrait la seule occasion qui puisse lui être offerte de recouvrer la situation que la campagne de 1859, lui a fait perdre en Italie, et, dans cette voie, elle se verrait abandonnée par toute l'Allemagne, par les princes, qui craindraient d'être dépossédés à la suite des remaniements de territoires qui suivraient la guerre, et par les peuples, qui redouteraient avant tout l'ambition de la France, et dont le teutonisme s'enorgueillit des conquêtes faites sur les Slaves[1]. Ils considéreraient une guerre contre la Prusse, entreprise par l'Autriche de concert avec la France, comme impie. De plus, le concours de l'Autriche ne serait explicable que dans le cas où elle consentirait à faire le sacrifice de la Gallicie, et à la réunir aux provinces polonaises soustraites à la nomination de la Russie et de la Prusse.

Quant à l'Angleterre, deux intérêts la partagent : celui de sa domination en Orient, menacé par l'accroissement de la puissance russe, et celui de son existence, compromise à ses yeux le jour où la France, maîtresse des provinces rhénanes, pourrait prendre la Belgique à

[1] On sait qu'en 1848 le Parlement de Francfort a incorporé le grand-duché de Posen à la Confédération germanique.

revers. Elle a toujours subordonné les craintes que la Russie lui inspire pour les Indes à l'appréhension de nous voir menacer, du port d'Anvers, le sol britannique. En 1807, lorsque l'amiral Duckworth se présenta devant Constantinople, *la cession de la Moldavie et de la Valachie aux Russes* faisait partie de l'*ultimatum* qu'il adressa à la Porte.

L'Angleterre, quel que soit son intérêt à affaiblir la Russie, ne prêtera jamais la main à une guerre, entreprise pour le rétablissement de la Pologne, que s'il est évident que la France n'en pourra tirer aucun agrandissement du côté du Rhin, comme dans le cas, par exemple, où, en 1854, la Prusse et l'Autriche auraient été d'accord avec les deux puissances occidentales pour soulever la question polonaise.

Ne pouvant espérer aucun concours de l'Angleterre ni de l'Autriche et devant, au contraire, tout craindre de ces deux puissances, il est clair que la France ne peut pas seule faire la guerre à la Prusse et à la Russie.

Voyons maintenant quelles pourraient être pour la France les conséquences d'une reconstitution de la Pologne.

Le premier résultat de la restauration d'une Pologne indépendante serait de donner à l'Angleterre et à l'Allemagne, que tant d'intérêts unissent contre nous, une entière liberté d'action et de leur ôter tout contrepoids. L'Angleterre n'aurait plus à redouter de voir les flottes d'une Russie amoindrie s'unir avec la nôtre, et l'Allemagne, dont l'unité morale est faite, pourrait, dans un temps donné imposer à la France son unité politique, sans que nous puissions obtenir aucune compensation. Pendant que la Pologne ressuscitée se livrerait à d'éternels combats contre son implacable ennemie, à l'autre bout de l'Europe la France se trouverait, en face de l'Angleterre et de l'Allemagne, sans un seul allié.

Depuis bientôt deux cents ans, depuis la paix de Nimègue (1678), époque à laquelle la Suède a cessé de nous prêter son concours, la France ne s'est pas agrandie d'une seule province qu'elle ait gardée[1] et c'est chose facile à expliquer : chaque agrandissement opéré par nos armes a été suivi d'une ligue contre nous des diverses puissances de l'Europe, à laquelle nous n'avons eu à opposer l'alliance d'aucun État puissant, intéressé à ce que la France ne soit pas affai-

[1] Ce n'est pas le traité de Vienne de 1738 qui a donné la Lorraine à la France ; presque enclavée dans notre territoire par la réunion de l'Alsace, elle a été perdue à jamais pour l'Allemagne le jour où a été signé le traité de Westphalie.

blie ; c'est l'histoire des guerres closes par le traité d'Utrecht et par ceux de 1815.

Il est temps pour la France d'avoir sur le continent pour alliée une puissance de premier ordre, dont les intérêts se combinent avec les nôtres et qui pèse avec nous sur les événements, le jour où l'Allemagne tentera d'accomplir son unité. Il est temps, en un mot d'avoir pour auxiliaire une puissance qui tienne, sur les champs de bataille, la place qu'ont occupée la Suède et la Turquie.

La Russie, en héritant de l'influence de ces deux États dans le nord et le sud de l'Europe, a aussi reçu en héritage un rôle d'antagonisme vis-à-vis de l'Allemagne, qui est dans la nature des choses, et qui découle d'une situation géographique analogue.

Efforçons-nous donc d'obtenir de la Russie, dans l'intérêt de l'infortunée Pologne comme dans le sien propre, des concessions commandées par la clémence et la saine politique, mais ne nous laissons pas aller aux velléités d'une politique aventureuse, qu'il nous serait impossible de faire prévaloir, et dont la réalisation serait entièrement contraire aux véritables intérêts de notre pays.

La guerre civile, qui désole l'Amérique, annule la puissance de nos anciens alliés les États-Unis ; n'allons pas augmenter les embarras de nos autres alliés, les russes, par une attitude hostile, et nous aliéner les seuls alliés possibles de la France sur le continent.

II

Paris, le 8 août 1863.

Les journaux qui veulent entraîner le gouvernement français dans une guerre contre la Russie, pour rétablir la Pologne, représentent l'Autriche comme disposée à unir ses armes aux nôtres, par le besoin qu'elle éprouve d'élever, dans une Pologne indépendante, une barrière entre ses populations slaves et la propagande panslaviste de la Russie. Ces mêmes journaux admettent bien les difficultés qu'opposent à une intervention armée de l'Autriche, l'état de ses finances, la situation de la Hongrie, la prudence traditionnelle du Cabinet de Vienne ; mais la nécessité pour l'Autriche du rétablissement de la Pologne n'est pas même discutée : c'est un article de foi.

Supposons donc qu'à la suite d'une guerre heureuse, entreprise

contre la Russie et la Prusse[1] par la France et ses alliés, la Pologne proprement dite, la Lithuanie, la Polodie, la Volhynie, l'Ukraine et le duché de Posen soient arrachée à ces deux puissances et réunies à la Gallicie que céderait l'Autriche, en un mot la Pologne rétablie dans ses limites de 1772, avec une population de 23 à 24 millions d'habitants.

La Gallicie, qui devrait être cédée au nouvel État, présente avec les Slovaques de la Hongrie, les Silésiens (Autrichiens), les Moraves et les Bohêmes pour la population slave, un ensemble de 11 millions contigus les uns aux autres[2].

Examinons quelles sont les aspirations de ces peuples qui, par la Hongrie, touchent à l'ancienne Pologne[3].

On sait que la Bohême a été le centre de la réaction des Slaves contre le germanisme, commencée d'abord par des travaux littéraires, et quel élan deux savants du pays, Palaski et Shafarick, lui ont imprimé. Il devait en être ainsi du pays qui a protesté contre la domination allemande par la guerre des Hussites et par celle de Trente-Ans. En 1848, quand le désarroi de la monarchie autrichienne permit à chacun des peuples qui composaient l'empire de manifester ce qu'il avait au fond du cœur, la Bohême demanda et obtint de l'empereur Ferdinand une existence à part, l'égalité des deux langues tchèque et allemande, l'obligation, pour les fonctionnaires, de les parler toutes deux ; la Bohême dut former, comme autrefois,

[1] Nous n'admettons pas un seul instant que, dans la question polonaise, la Prusse, qu'elle soit gouvernée par M. de Bismark ou que les radicaux y soient aux affaires, puisse séparer sa cause de celle de la Russie. Il suffit de jeter les yeux sur la carte pour se convaincre que la conservation de la Pomérélie, qui unit la Prusse ducale à la Poméranie, est indispensable à la monarchie prussienne.

Sans la possession de cette province, les Allemands de l'ancienne Prusse ducale se trouveraient entourés de toutes parts des populations polonaises et ainsi séparés de l'Allemagne. On sait que c'est le besoin de communiquer l'ancienne province des chevaliers teutoniques avec la Poméranie qui a donné à Frédéric II la première idée du partage de la Pologne, et que ce complément de territoire est si nécessaire à la Prusse, que Napoléon Ier lui laissa presque en entier le lot qu'elle s'était adjugé en 1772.

[2]

Tchèques Moraves Slovaques	6,132,000	Polonais.....	2,159,000
		Ruthènes.....	2,752,000

(Recensement officiel publié en 1857 par le gouvernement autrichien).

[3] Nous ne parlerons pas ici du groupe des Slaves Autrichiens du sud, chez qui on connaît la force du sentiment national et qui s'élèvent à près de 4 millions (recensement de 1857), mais qui sont séparés par les provinces allemandes et la Hongrie, des Slaves septentrionaux de la monarchie.

un royaume séparé ; l'archiduc François-Joseph (l'empereur actuel) fut nommé vice-roi de Bohême ; enfin la population slave refusa d'envoyer des représentants au Parlement de Francfort. On ne permit pas aux Allemands de Prague, terrorisés, d'y nommer un seul député (mars, avril, mai 1848). Puis vint le Congrès de Prague du 2 juin, auquel assistèrent des délégués de tous les Slaves de l'Autriche. L'Assemblée traça le plan d'un pacte fédéral entre tous les Slaves de l'empire pour la conquête ou la défense de leurs droits nationaux ; elle protesta contre le partage de la Pologne ; les Polonais de la Gallicie, réconciliés avec les Ruthènes, s'engagèrent à soutenir les Slovaques contre les Hongrois. *Ils promirent aussi, le jour de l'affranchissement de leur patrie, de s'unir aux Slaves de l'Autriche pour former une Confédération d'États slaves, sous le sceptre de la maison de Lorraine, etc., etc.*

Le Congrès continuait ses travaux, quand la haine des Tchèques des classes inférieures contre les Allemands amena une émeute qui dura cinq jours (14, 15, 16, 17 et 18 juin). Les troupes impériales, par leurs vicioires, comprimèrent le mouvement slave. Depuis les Bohêmes et les Galliciens n'ont cesser de protester contre la centralisation et la prépondérance de l'élément germanique dans l'empire : ils les combattent aujourd'hui au Reichsrath.

Quelle attraction une Pologne indépendante exercerait par la force des choses sur ces populations, auxquelles son sort, pendant le Moyen-Age, s'est trouvé plusieurs fois uni, et qu'une haine profonde anime aujourd'hui contre le germanisme ! L'influence qu'une Russie oppressive, despotique et schismatique comparée à l'action dissolvante qu'exercerait une Pologne affranchie à la fois catholique[1] et libérale, qui, après avoir enlevé la Gallicie à la monarchie autrichienne, attirerait encore à elle les Slovaques, les Moraves et les Bohêmes ; car il ne faut pas reporter ses regards vers l'ancienne République de Pologne, si peu menaçante pour l'Autriche. Les idées de communauté et de solidarité de race n'existaient pas alors : elles ont pris naissance de nos jours.

Nous croyons pouvoir conclure de ce qui précède, que, si l'Autriche a intérêt à perpétuer la haine que les Polonais portent à la domi-

[1] Les Bohêmes, les Moraves et les Silésiens sont catholiques.

	Catholiques	Protestants	Juifs
Bohême.....	4,601,000	90,000	83,000
Moravie.....	1,784,000	51,000	41,000
Silésie.....	396,000	61,000	—

Recensement officiel de 1857).

nation russe, et à favoriser des insurrections qui, comme celle de ce moment, éloigne pour des siècles la réconciliation entre les vainqueurs et les vaincus, rêvée par le marquis de Wielopolski, elle doit considérer le rétablissement de la Pologne comme le plus grand danger pour elle.

Notre pays, par conséquent, ne peut pas compter sur le concours du gouvernement autrichien dans une guerre d'affranchissement pour la Pologne : c'est là où nous voulions en venir.

Mémoire contre l'idée de la conquête des bords du Rhin.

Paris, 25 septembre 1868.

Nous nous proposons de réfuter ici le système de politique extérieure qu'un journal de Paris ne cesse de conseiller au gouvernement. Il nous suffira pour cela de rechercher quelles sont les véritables dispositions des populations qui bordent notre frontière. Nous commencerons par l'Allemagne, et nous essaierons tout d'abord de démontrer combien pèche par la base le raisonnement que ne manquent jamais de mettre en avant les publicistes qui préconisent le système des frontières naturelles ; nous voulons parler de l'argumentation qui repose sur la facilité avec laquelle la France s'est assimilé l'Alsace sous Louis XIV, et sur les regrets manifestés en 1814 par les provinces rhénanes, lorsqu'elles firent retour à l'Allemagne.

Le principe de la nationalité est pour l'Allemagne, comme pour les autres peuples, une idée toute moderne. Aux conférences de Munster et d'Osnabruck qui devaient amener le double démembrement du Saint-Empire au profit de la France et de la Suède (1648), tant de lieues carrées furent cédées aux puissances victorieuses, et « le droit de contracter des alliances avec les gouvernements étrangers » fut reconnu aux princes allemands, sans qu'une seule voix s'élevât pour protester au nom des intérêts généraux de l'Allemagne. Les populations elles-mêmes de l'Alsace ne manifestèrent guère d'autres sentiments que ceux qu'elles auraient montrés, si elles avaient été attribuées au comte palatin où à tout autre prince allemand. Nous avons recueilli un précieux témoignage sur leurs

dispositions dix ans après le traité de Westphalie, dans la correspondance de Colbert avec son frère Colbert de Croissy, nommé intendant de l'Alsace en 1658. Cette correspondance ne trahit aucune inquiétude sur les tendances de cette province ; Colbert se borne à engager son frère (25 juillet 1659) « à veiller à ce que le clergé use « de son influence pour que ces peuples deviennent bons Français. » Dans une autre lettre écrite quelques jours après (1er août 1659), il lui prescrit « d'empêcher toute exaction, étant nécessaire de faire en « sorte, s'il se peut, que les peuples soient mieux traités en Alsace « que dans les autres provinces de l'Allemagne. »

Ce sont là les seules instructions relatives à ce point délicat, qui furent adressées par Colbert à son frère dans les deux années pendant lesquelles ce dernier occupa la charge d'intendant de l'Alsace. On le voit, rien dans les directions de Colbert n'indique de sa part une préoccupation sérieuse. Du reste, l'Alsace, depuis sa réunion à la France, *n'a pas cherché à se soulever une seule fois ;* l'invasion des armées impériales, en 1675, 1677 et 1702, ne rencontra qu'indifférence ou hostilité chez les populations de cette province, et la Révolution de 1789 a rendu l'Alsace à jamais française.

A la fin du siècle suivant, la Prusse, lors du traité de Bâle (1795), montra le même oubli des intérêts allemands que l'Autriche au traité de Westphalie : un article secret stipulait « que la Prusse » recevrait des indemnités dans le cas où la République française » étendrait ses conquêtes jusqu'au Rhin ». L'opinion publique en Allemagne devait, du reste, justifier par son indifférence, lors du traité de Lunéville (1802), qui enlevait à la Germanie proprement dite près du neuvième de son territoire, la politique du Cabinet de Berlin en 1795. Quant aux populations dont l'Allemagne se séparait si aisément, elles trouvaient sous la domination française l'égalité civile, tandis que, de l'autre côté du Rhin, les institutions de l'ancien régime continuaient à être en vigueur. Les privilèges féodaux n'ont été abolis dans toute l'Allemagne pour la première fois, on le sait, que par le Parlement de Francfort en 1848. La facilité avec laquelle les populations rhénanes acceptèrent la domination française ne trouve-t-elle pas là une explication toute naturelle ? Ainsi, nous le constatons, il y eut, jusqu'à la chute de l'Empire français, à la fois absence du sentiment national dans l'Allemagne indépendante et dans les provinces qui en furent détachées. Le sentiment de la nationalité devait naître des malheurs de la Germanie ; il date de l'oppression que nous fîmes peser sur elle pendant la période impériale et éclate en 1813. Depuis lors, chaque fois que l'Allemagne se crut menacée, comme en 1840, ou que son prestige lui sembla amoindri,

comme pendant la guerre de Crimée et celle d'Italie en 1859, ce sentiment doubla de force et l'Allemagne aspira à son organisation qui la mit à l'abri de toute ingérence de la part de l'étranger et lui permît de remplir un rôle à la hauteur de son ambition. En 1848, lorsqu'au milieu du désarroi des gouvernements ; les populations allemandes purent un moment se croire maîtresses de leurs destinées, le Parlement de Francfort élu par le suffrage universel, tenta d'établir l'unité de l'Allemagne. M. de Bismark, en 1866, n'a fait que réaliser avec l'aide des armées d'un gouvernement impopulaire, la partie la plus pratique du programme de cette Assemblée. Aujourd'hui les conventions militaires conclues le 26 août 1866 avec le Grand-Duché de Bade, le Wurtemberg, la Bavière, ainsi que l'union douanière du 8 juillet 1867, ont réalisé l'union de l'Allemagne (sauf les provinces autrichiennes laissées également en dehors par le Parlement de Francfort) dans les points les plus essentiels. A part le Wurtemberg, où le sentiment démocratique est hostile aux allures momentanément despotiques du Cabinet de Berlin, depuis la bataille de Sadowa, toutes les Assemblées électives ou les réunions populaires de Allemagne du Sud, si l'on veut aller au fond des choses, n'ont guère laissé échapper l'occasion d'affirmer leurs vœux en faveur de cette même unité.

Il n'y a d'opposition sérieuse à ces tendances que dans les capitales menacées, dans l'avenir, d'être reléguées au rang de chefs-lieux de province, et parmi la noblesse méridionale, qui comprend qu'à la Cour de Berlin, où souvent d'ailleurs elle n'aurait pas assez de fortune pour faire figure, son prestige moral ne saurait être le même que dans le palais des petits souverains dans le voisinage desquels ses propriétés sont situées. C'est là ce qui souvent a donné le change sur l'opinion publique dans l'Allemagne du Sud aux personnes qui n'étendent pas leurs regards au-delà des Cours. La moindre tentative de porter atteinte à l'intégrité de l'Allemagne serait, au contraire pour tout observateur attentif, le signal de la destruction des faibles barrières qui séparent encore les États du Sud de la Confédération placée sous la direction de la Prusse.

D'un autre côté, si les provinces rhénanes ont pu jouir jusqu'en 1814, sous la domination française, des institutions issues de la Révolution de 1789, ces principes y sont en pleine vigueur à l'heure présente, et, sans entrer dans de plus grands détails, il nous suffira de constater que, sous ce rapport, elles n'ont rien à nous envier. Concluons donc que si l'Alsace, et plus tard les provinces du Rhin, ont pu se pré er à leur réunion à la France, lorsque le sentiment

de la patrie allemande n'avait pas encore pris naissance et que ces populations trouvaient, comme en 1802, d'incomparables avantages à vivre sous nos lois, aujourd'hui que le sentiment de la grandeur de la patrie commune est gravé dans le cœur de tout Allemand, il serait insensé de vouloir tenter d'assimiler à la France les populations rhénanes, dont les sentiments, les traditions, les intérêts et le langage sont complètements étrangers aux nôtres.

Quand l'Autriche n'a pas pu parvenir à éteindre l'esprit de nationalité chez les douces populations de l'Italie, pas plus que chez les Slaves à demi-barbares qui habitent son empire, comment pourrions-nous prétendre transformer des populations qui ne le cèdent aux nôtres ni en lumières, ni en énergie morale ? Une guerre heureuse ne pourrait qu'attacher à nos flancs, pour quelques années seulement, un peuple toujours prêt à la révolte et que l'Allemagne chercherait sans cesse à recouvrer.....

B^on^ DE MESNARD.

LES GRANDS VENEURS

M. le comte de Chabot, a bien voulu nous communiquer les *bonnes feuilles* de la Préface qu'il a écrite sous ce titre, pour le magnifique ouvrage que le baron de Vaux vient de publier chez l'éditeur Rostchild. Nous sommes heureux d'en offrir la primeur aux lecteurs de la *Revue*. N. D. L. R.

L'ÉLÉGANT écrivain qui offre aujourd'hui aux amateurs de la vie en plein air ce nouveau livre à eu l'heureuse idée de combler une lacune.

Gaston Phœbus, du Fouilloux, le Verrier de la Contrie, d'Yauville pour ne parler que des auteurs cynégétiques français les plus célèbres, et récemment encore d'autres maîtres également diserts et bons veneurs, semblaient avoir épuisé la matière.

Aucun d'eux, cependant, n'a songé à nous raconter l'histoire de son temps, à nous dire les noms et les hauts faits des grands veneurs du siècle où il vivait. Combien seraient intéressantes, pour les descendants ou les imitateurs de nos illustres devanciers, les biographies de ces fervents disciples de saint Hubert! Ce serait, qu'on me permette de le dire, pour notre France une illustration ajoutée à tant d'autres.

Nous eussions aimé à nous représenter nos grands capitaines retrempant, pendant la paix, dans des exercices violents, leur énergie et leur adresse, se familiarisant journellement avec de nouveaux dangers, s'exerçant au maniement des ar-

mes, attaquant les grands fauves de nos forêts, loups et sangliers. Jadis, dans notre belle France, tout gentilhomme naissait chasseur; il savait que le Roi personnifiant la patrie, il lui devait, avec son dernier écu, la dernière goutte de son sang ; or l'oisiveté pendant les courtes trèves du moyen-âge eût amolli son corps, rouillé ses facultés, ruiné une santé souvent ébranlée par les rudes fatigues de la guerre : pour être prêt à voler au premier appel de la patrie, il lui fallait l'action et la vie au soleil.

De là la nécessité de se livrer sans cesse aux exercices violents; la chasse n'est-elle pas « *l'image de la guerre* » ? Aussi cette constante pratique de nos pères a-t-elle porté si haut la science de la vénerie que l'étranger, en parlant de la chasse à courre, l'appelait « la chasse française ».

Pendant les quatorze siècles de notre glorieuse monarchie, nos Rois, pour la plupart chasseurs déterminés, encouragèrent constamment la vénerie, entretinrent de nombreuses meutes, donnant ainsi à tous le bon exemple. Nos annales sont remplies de leurs hauts faits cynégétiques. Sans remonter jusqu'aux Mérovingiens et même à Charlemagne qui, dit son chroniqueur Eginhard, « aimait autant la chasse que la guerre », nous voyons le plus illustre de nos rois, saint Louis, ramenant de Tartarie après sa première croisade, une meute de chiens gris dont la race fut longtemps en honneur dans la vénerie royale. — En 1231, il avait nommé *Maître-Veneur*, Geoffroy, un de ses officiers.

Philippe le Bel établit en 1308, en faveur de Gilles de Rougeau, la première charge de Louvetier de France. L'ancien château de Saint-Germain-en-Laye et le palais de Fontainebleau furent bâtis par François Ier pour y loger sa vénerie.

Charles IX, pour lequel la chasse du cerf n'avait pas de secret, dicte à Villeroy la « Chasse royale » précieux traité plein de faits et de règles excellentes. Henri IV, alors que simple roi de Navarre il guerroyait en Bas-Poitou, chassait

Plan partiel
de l'enceinte murale de Fontenay-le-Comte

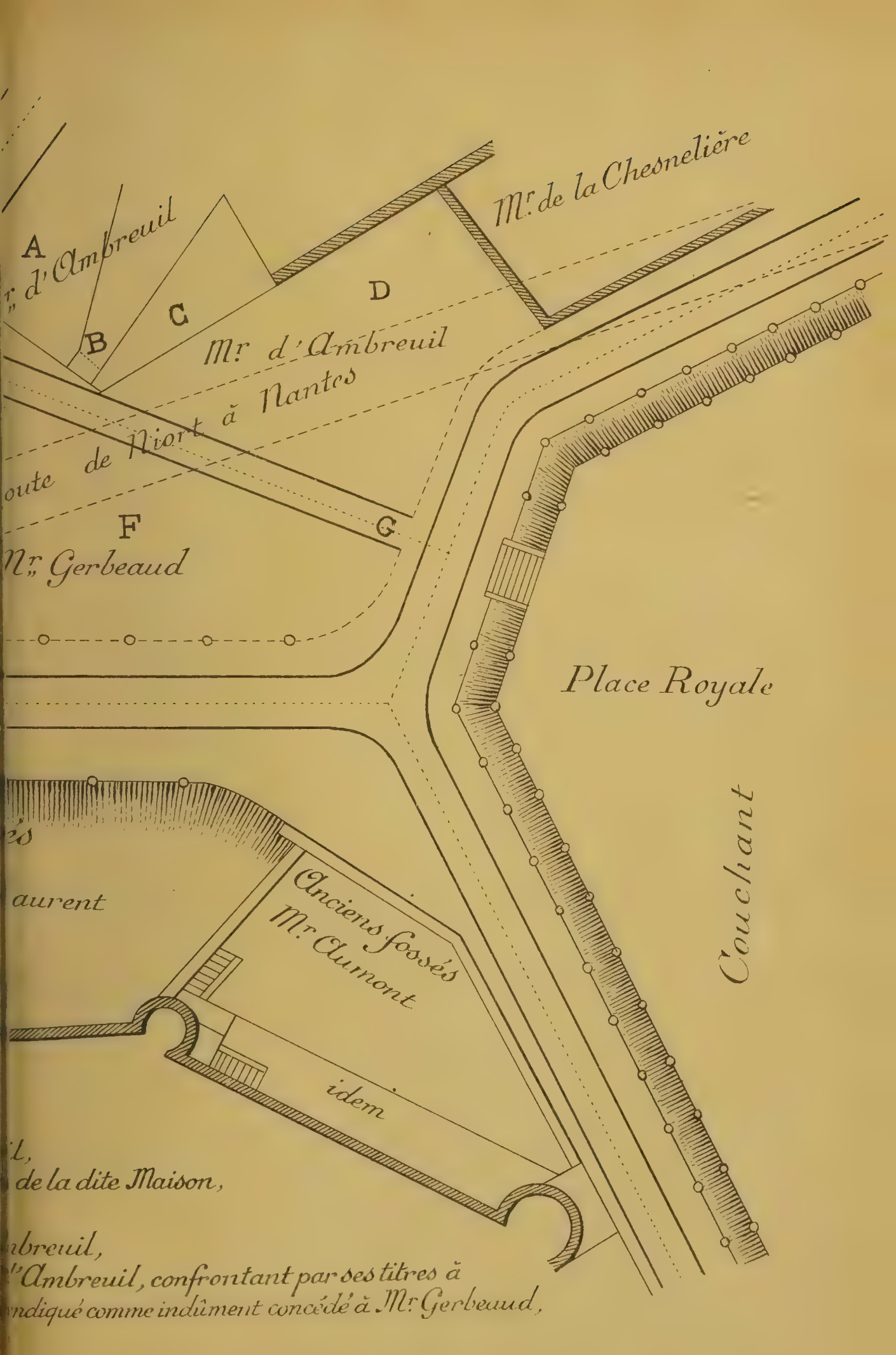
A
r. d'Ambreuil
B
C
D
Mr. de la Chesnelière
Mr. d'Ambreuil
oute de Niort à Nantes
F
G
Mr. Gerbeaud
Place Royale
Couchant
es
aurent
Anciens fossés
Mr. Aurnont
idem
L,
de la dite Maison,
mbreuil,
d'Ambreuil, confrontant par ses titres à
ndiqué comme indûment concédé à Mr. Gerbeaud,

ord

avec passion pendant les courtes trêves que lui laissaient ses nombreuses expéditions. Les aventures de chasse et d'amour du galant Béarnais, dans notre Gastine, sont légendaires. Plus tard, quand il eut conquis son royaume à la pointe de son épée, le bon Roi se livra avec passion à son passe-temps favori. Il écrit, le 10 octobre 1608, à la belle marquise de Verneuil : « J'ai pris trois cerfs aujourd'hui, dont je suis las. » Henri IV transmit à son auguste lignée la passion de la chasse.

Louis XIII, Louis XIV, le grand Dauphin, Louis XV, ce dernier surtout, furent des veneurs consommés. L'art de la vénerie atteignit alors son apogée avec d'Yauville, le Verrier de la Contrie, et toute la pléiade des grands veneurs du XVIIIe siècle. A l'exemple de nos rois et à toutes les époques de notre histoire, nous voyons les grands seigneurs et nos illustres hommes de guerre employer leurs loisirs à ce noble « déduict ». Les Montmorency, les Guise, les ducs de Lorraine, les maréchaux de Saxe, de Luxembourg, le grave Sully lui-même, les ducs de Soissons et de Toulouse et au-dessus de cette phalange d'illustres maîtres d'équipage, brillant d'un éclat sans égal, cette grande ligne des Condés, aussi bons veneurs que grands capitaines, et dont les échos de Chantilly rediront toujours les hauts faits, les gloires et les malheurs.

La Révolution du siècle dernier avait fait disparaître sous ses ruines sanglantes, meutes et veneurs : les nobles traditions ont, malgré tout survécu à l'effondrement général, tant l'amour de la vénerie est resté vivace au fond des cœurs français : on chasse encore à courre en France, et on chasse bien.

J'ai dit plus haut que le baron de Vaux avait heureusement comblé une lacune, on peut dire que grâce à lui, les veneurs du XIXe siècle ont trouvé leur Plutarque. Il suffit de lire ces pages pour s'en convaincre. Les résumer ici, ce serait vouloir les déflorer.

Vos lecteurs, M. le baron, seront, n'en doutez pas, de mon avis.

Cte DE CHABOT.

UN PLAN PARTIEL

DE

L'ENCEINTE MURALE DE FONTENAY-LE-COMTE

EN 1765

Nous devons à une obligeante communication d'un de nos honorables concitoyens, M. Charles Chartier, propriétaire à Fontenay-le-Comte, la connaissance d'un plan partiel de notre ville, donnant l'exacte disposition de l'ancienne enceinte fortifiée, depuis la tour qui existe encore derrière la maison de M. Charles, à l'angle nord de la place du Marché-aux-Herbes, jusqu'à l'emplacement actuel du jardin de l'habitation de Mme Vallette, place Thiverçay.

Ce plan, dressé en l'année 1765, est d'une authenticité indiscutable, car il est annexé aux pièces d'un procès plaidé devant le Conseil du Roy et qui avait pour objet une contestation au sujet de terrains de l'ancienne route, ou Chemin Royal, de Niort aux Sables d'Olonne et à Nantes, dont la concession avait été faite, aux riverains, en termes assez peu précis pour permettre à l'un et à l'autre des concessionnaires de revendiquer, comme sa propriété, une portion du terrain que chacun d'eux estimait lui appartenir.

Les concessionnaires, le sieur François, Augustin, Jolly de Saint-Picq, maître particulier des eaux et forêts à Fontenay-

le-Comte, et le sieur Jean Gerbault, receveur des domaines en Bas-Poitou, étaient décédés quand s'engage le procès, en 1765. Les plaideurs sont leurs héritiers : messire Louis, Quentin, d'Esprés, chevalier, seigneur d'Ambreuil et autres lieux, demandeur au nom de « dame Rose, Thérèse Jolly, son épouse, fille unique du sieur Jolly de Saint-Picq », contre « demoiselle Gerbault » défenderesse.

Ce procès, que dame Justice parait avoir amoureusement pourléché, car en dépit de deux arrêts du Conseil du Roy favorables à M. d'Ambreuil, il se poursuivait encore en 1787, renferme dans son dossier, des pièces intéressantes à parcourir, en raison des noms et des souvenirs que l'on y retrouve. — D'abord c'est une supplique adressée à « monseigneur l'Intendant de la généralité de Poitiers » par « la dame Thérèse Arnault veuve Saint-Picq », afin d'obtenir une parcelle de terrain de l'ancien chemin royal de Niort aux Sables d'Olonne. La requête porte, en marge, une apostille des « officiers municipaux » de Fontenay-le-Comte, signée : « Savary de Fieflambert » maire de la ville, et « Quéré, premier échevin » ; elle contient, également en marge, la réponse favorable de l'Intendance, avec la signature « De Blossac » deux fois répétée.

On relève ensuite une lettre signée « le Chevalier Walsh » qui recommande l'affaire de son ami d'Ambreuil à l'attention d'un avocat au Conseil du Roy, Me Perrin. Les Walsh étaient, au siècle dernier, seigneurs de Chassenon. Un membre de cette ancienne famille d'origine irlandaise, le vicomte Walsh, était, sous le second Empire, chambellan de l'Impératrice. — D'autres pièces nous apprennent que M. de Verdun était alors surintendant des finances de monsieur le comte d'Artois, apanagiste du Poitou, et que ce prince avait pour intendant le sr Bucquet.

Dans un mémoire d'avocat, l'ingénieur qui avait construit le Pont-neuf et établi le redressement du Chemin Royal de Niort aux Sables d'Olonne, M. Parent, est soupçonné d'avoir

« imaginé et tracé ce chemin contre la maison de M. Jolly, « pour en séparer le terrain en litige et en faire obtenir plus « facilement la concession au s^r Gerbault son ami ». — Cette accusation que rien d'ailleurs ne justifie et qui n'est qu'une de ces insinuations injurieuses coutumières aux avocats de tous les temps, nous ne la relevons qu'à titre d'observation psychologique, afin de faire remarquer qu'en matière d'expropriation de terrains pour cause de travaux publics, le soupçon de corruption qui sévit si cruellement de nos jours, n'est pas d'invention moderne.

Enfin, nous remarquons une déclaration roturière, rendue en 1737, à la seigneurie de Guinefolle, par la propriétaire de la maison d'Ambreuil, qui était alors « Jeanne, Françoise, « Charlotte, Moriceau, damoiselle mineure émancipée ». Il est dit dans cet acte écrit sur papier timbré des armes royales, du coût de seize deniers : « Je tiens et avoue tenir rostu- « rièrement de vous, Messire Henry, Marie, Grimoüard, « chevalier, seigneur de La Loges, Saint-Laurent de la Salle, « et fief des Deux-Seigneurs, Petit-Puissecq et Guinefolle et « ce à cause de votre dit fief : C'est assavoir ladite maison « située à l'entrée du fauxbourg du Puy-St-Martin de cette « ville avecq le jardin et cour et dépendances, etc... qui sont « tous les domaines que je tiens de vous mondit Seigneur et « que je vous rends par ma présente déclaration que j'ai si- « gnée et fait signer à ma requeste aux Notaires Royaux au « dit Fontenay-le-comte, soussignés, le vingtième août mil « sept cent trente sept». — Cet acte d'aveu est signé : « I F C « Moriceau Decheusse », d'une grosse et haute écriture ; en dessous on lit les signatures des notaires Masson, Ténard et Perueau (probablement Perreau), puis le visa pour « con- « trolle » du Receveur des Domaines, Gerbault. — Cette maison qui avait passé de mademoiselle Moriceau, aux Jolly de St Picq, puis au chevalier d'Ambreuil, est l'immeuble aujourd'hui occupé par l'hôtel du *Bœuf couronné*.

Mais arrivons au plan qui est l'objet de cette notice. Il éta-

blit avec une précision indiscutable la configuration de cette partie haute de la ville, qui venait d'être modifiée par le nouveau tracé de la grande route établie telle qu'elle est restée actuellement. Il indique l'ancien tracé du chemin royal qui montait obliquement à partir de la rivière la Vendée, pour passer devant le couvent de l'Union Chrétienne, et il donne les noms des propriétaires riverains, parmi lesquels on relève : Jantet de la Chesnelière, dont la propriété touchait l'enclos de l'Union Chrétienne, Grimoüard de Saint-Laurent, qui possédait les anciens fossés sur l'emplacement desquels se tient aujourd'hui le marché aux herbes par suite d'un don fait, à la ville, par un membre de cette ancienne et noble famille, et Brunet de La Grange, qui possédait la partie des anciens fossés qui constitue à présent le marché de Thiverçay. — Ce plan détermine enfin la position des tours et bastions dans cette partie de l'enceinte fortifiée ; et cette détermination précise n'est sans doute pas inutile à connaître pour ceux qui voudront décrire notre bonne ville d'antan. Trop d'erreurs se glissent encore dans les ouvrages traitant de ce sujet pour qu'il ne soit pas opportun de recueillir tous les documents qui peuvent guider les archéologues ou les historiens locaux.

Le très érudit Anatole de Montaiglon, l'éminent professeur à l'Ecole des Chartres qui vient de mourir, me répondait, un jour que j'accusais les archéologues de faire un peu trop souvent appel à leur imagination : « Dame ! quand il y a une lacune il faut bien la combler ». — C'est pour éviter ces lacunes souvent si étrangement comblées, et pour que l'imagination des archéologues puisse enfin se tenir en repos, qu'il est bon de mettre en lumière tous les documents que nous a légués le passé, quelque minces soient-ils, comme ceux que je présente ici très modestement aux lecteurs de la *Revue du Bas-Poitou*.

A. Bonnin.

HUIT CHANSONS D'AMOUR

DU PAYS POITEVIN

Les faiseurs de *folk-lore* ont l'habitude — et ce n'est pas moi qui leur en ferai un reproche — de noter très exactement les chansons de provinces, telles qu'ils les ont entendues. S'ils consentent à traduire, ils traduisent peu, préférant, pour la plupart, laisser boiteux les vers qu'ils transcrivent, plutôt que de toucher à un seul mot de la chanson ancienne.

Ce système a du bon, puisqu'il est le plus répandu. Il est, pourtant, une autre façon de comprendre la traduction des vieilles chansons, c'est d'essayer de traduire, en vers modernes et bien rythmés, la chanson, telle qu'elle a été recueillie à la campagne, sur les lèvres des bonnes vieilles femmes fileuses de rouet. C'est même une mode, à présent, chez les chansonniers, de chercher en Bretagne et en Provence, comme d'ailleurs en Gascogne et en Dauphiné, partout enfin, de chercher de vieilles hansons, qui leur servent de *thèmes* pour des œuvres plus nouvelles. Le programme des grands concerts de Paris contient toujours un ou deux numéros de *Chansons anciennes*. Ceci dit pour prouver que le système de traduction très libre a du bon lui aussi.

Il ne faut pas croire, pourtant, que, dans une traduction large, conserver aux chansons leur caractère de naïveté soit besogne facile. Non ; car ce que la chanson gagne en correction littéraire, elle le perd forcément en naïveté, en originalité.

La traduction la meilleure me paraît devoir être celle qui, tout en se rapprochant le plus possible du texte, est la plus correcte...

Comment sont nées, en Poitou, toutes ces jolies chansons composant nos *folk-lore*, celui entr'autres, très remarquable et si remarqué de M. Jérôme Bugeaud ? Nul ne pourra le dire.

Le paysan du Poitou chante comme chante le rossignol, naturellement, sans efforts. Les vieilles chansons, paroles et musique, ont dû naître naturellement et sans efforts, chez d'instinctifs poètes aux siècles derniers.

A l'heure actuelle où les meilleures traditions du passé vont se perdant dans nos provinces, on n'entend plus guère, aux noces campagnardes, que quelque inepte refrain de « beuglant » rapporté de la ville par un jeune villageois qui a fait ses trois ans. Aussi devient-il difficile de plus en plus d'ouïr chanter les refrains de terroir qui charmaient nos grands-pères. C'est à peine s'il demeure encore quelques vieillards qui se souviennent, et y vont de leur petite chanson, gentîment, quand on les en prie, de leur chevrotante voix.

Les chansons poitevines, telles qu'elles nous sont parvenues, comme d'ailleurs toutes les chansons de tradition, sont littérairement incorrectes ; le rythme y est cassé maladroitement ; la rime, souvent absente, est remplacée par des consonances d'un effet très lointain. Mais elles valent beaucoup par la simplicité de leur naïveté.

La musique de nos chansons poitevines, elle aussi, est simple, naïve et jolie. Et ce serait un non-sens que de mettre sur nos chansons anciennes d'autres airs que ceux sur lesquels elles se chantent, elles se sont toujours chantées. Il importe donc, à tout traducteur, de conserver le plus possible le rythme des vieilles chansons, pour que l'adaptation mu-

sicale, que la conservation de l'air premier soient rendus plus faciles.

Ces quelques notes liminaires ne sont pas une étude. Mais je les ai cru nécessaires pour accompagner les traductions libres et les pastiches de ces HUIT CHANSONS D'AMOUR qui suivent, moins incorrectes que les originales, dépourvues d'élisions, mais aussi, hélas ! moins vraîment naïves.

GUSTAVE GUITTON.

PAR UN BEAU SOIR

Traduction littérale d'une vieille chanson du Bas-Poitou.

Par un beau soir j'ai rencontré Colin.
— « Bonjour, dit-il, ma tant belle bergère !...
« Que fais-tu là dans ce lieu solitaire ?
« Pour te tirer de ce mauvais chemin
« Tends-moi les bras comme une sœur au frère ! » —

Au lieu du bras je lui tendis ma main;
Je m'engageai dans l'amour le plus tendre.
De son ardeur je ne pus me défendre;
J'aurais voulu poursuivre le chemin
Toujours... tant j'avais plaisir à l'entendre !

L'ingrat berger m'a laissé maintenant
Pour s'en aller voir une autre bergère.
Je reste seule au logis de mon père
Espérant le retour de mon amant...
Mais c'est en vain que chaque jour j'espère !

A LA VOLETTE

Pastiche selon la chanson vendéenne : « A la volette » ou « Mon petit oiseau ».

Mon cœur est parti } *bis.*
Au pays d'amour
Au pays } *bis.*
A la volette
Au pays d'amour.

Mon cœur, oiseau bleu, } *bis.*
Est parti bien loin
Est parti } *bis.*
A la volette
Est parti bien loin.

Fourbu dans son vol } *bis.*
Il s'est abattu
Il s'est a- } *bis.*
A la volette
Il s'est abattu

Pas très loin d'ici } *bis.*
Aux buissons en fleurs
Aux buissons } *bis.*
A la volette
Aux buissons en fleurs ;

Mon cœur est tombé } *bis.*
Sur un joli cœur
Sur un jo- } *bis.*
A la volette
Sur un joli cœur.

Les deux cœurs jolis } *bis.*
Se sont bien aimés }
Se sont bien } *bis.*
A la volette }
Se sont bien aimés ;

Et voilà pourquoi } *bis.*
Ne voyage plus }
Ne voya- } *bis.*
A la volette }
Ne voyage plus.

Mon cœur qui se plaît } *bis.*
Au pays d'Amour }
Au pays } *bis.*
A la volette }
Au pays d'Amour.

J'AI RÊVÉ

D'après une vieille chanson poitevine : « Las j'ai rêvé. »

I.

J'ai rêvé, la dernière nuit,
Que ma mie était morte,
Lanlire,
Que ma mie était morte,
Lanla.

II.

Vite qu'on selle mon cheval :
Je m'en vais voir ma mie,
Lanlire ;
Je m'en vais voir ma mie...
Lanla.

III.

A la porte de sa maison
Mon cheval fourbu tombe,
Lanlire ;
Mon cheval fourbu tombe,
Lanla.

IV.

Doucement il tombe à genoux
Sur trois boutons de rose,
Lanlire ;
Sur trois boutons de rose,
Lanla.

V.

— « Tout joyeux, j'ai cueilli ces fleurs
« Mie, et je vous les donne,
« *Lanlire ;*
« Mie, et je vous les donne,
Lanla.

VI.

« La vermeille est votre beauté,
« La verte, l'espérance,
« *Lanlire,*
« La verte, l'espérance
« *Lanla.*

VII.

« La troisième, mie, est mon cœur :
« Mettez-le sur le vôtre
« *Lanlire* ;
Mettez-le sur le vôtre.
« *Lanla.* »

SUR LA VERTE FOUGÈRE

D'après la vieille chanson poitevine : « Que fais-tu là Bergère mon souci ?

I.

— Que fais-tu là, Bergère,
Bergère, mon amour,
Sur la verte fougère
Depuis le point du jour ?

— Je ne travaille guère
Mais je prends soin
Du troupeau de mon père
Qui n'est pas loin.

II.

— Permetz-moi, ma Bergère,
De venir près de toi,
Sur la verte fougère
Te promettre ma foi !

— Non, non ; l'on nous regarde
Retirez-vous ;
Et puis mon chien de garde
N'est pas trop doux.

III.

— Je ne crains point, Bergère,
La force de ton chien ;
Sur la verte fougère
Mon chien battra le tien ;
Et si je crains, ma belle,
Une rigueur,
C'est celle plus cruelle
De votre cœur.

QUAND C'ÉTAIT...

« *Elle est morte fillette;*
« *C'est c'qui causa sa mort.* »
(Vieille chanson vendéenne).

Quand c'était le printemps
J'avais trois amoureux;
J'étais fière en ce temps;
Un partit; j'en eus deux.

Quand arriva l'été,
Le second s'en alla,
Vaincu par ma fierté...
Lors un seul me resta.

J'espérais toujours mieux
Et prendre un beau parti :
Je n'ai plus d'amoureux,
Mon dernier est parti.

Personne maintenant
Ne me fait plus la cour;
Et nul contentement
Ne vient fleurir mes jours.

Je vais mourir bientôt...
Lorsque sera fini
Le marbre du tombeau,
Qu'y soit gravé ceci :

« Je gis sous ce cyprès;
« Passant, pleure mon sort;
« Fille suis morte, et c'est
« Ce qui causa ma mort... »

MARIEZ-MOI DONC

Traduction d'une vieille ronde d'Angoumois et du Poitou.

— Ma mère, il est temps de me marier. (*bis*).
— Ma fille, tu n'as pas de pain. (*bis*).
Dans le grenier il est du grain,
Moudre le ferons
Mariez-moi donc !

— Ma mère, il est temps de me marier. (*bis*).
— Ma fille, tu n'as pas de vin, (*bis*).
— Dans la vigne il est des raisins;
Nous les cueillerons,
Mariez-moi donc.

— Ma mère, il est temps de me marier. (*bis*).
— Ma fille, tu n'as pas de bois,(*bis*).
— Nous avons des coques de noix ;
Nous les brûlerons ;
Mariez-moi donc.

— Ma mère, il est temps de me marier. (*bis*).
— Ma fille, tu n'as pas de lit, (*bis*).
— Nous en avons un tout petit ;
Nous l'allongerons,
Mariez-moi donc.

— Ma mère, il est temps de me marier. (*bis*).
— Ma fille, tu n'as pas de draps, (*bis*).
— Mais nous avons quelques vieux sacs ;
Nous les couperons,
Mariez-moi donc.

— Ma mère, il est temps de me marier. (*bis*)
— Ma fille, tu n'as pas d'argent (*bis*)
— Ma mère, l'on possède un champ ;
Donc, nous le vendrons ;
Mariez-moi donc.

— Ma mère, il est temps de me marier. (*bis*)
— Ma fille, tu n'as pas d'amant, (*bis*)
— Ma mère, il en passe souvent ;
Les appellerons !...
Mariez-moi donc.

LES DEUX AMOUREUX

D'après une vieille chanson d'Angoumois et de Vendée.

I.

L'autre jour, j'étais en peine,
Car j'avais deux amoureux ;
L'un avait la soixantaine,
L'autre était jeune et nerveux.

Sans mentir, oui, j'aime mieux
Un jeune amoureux qu'un vieux.

II.

L'un avait la soixantaine.
L'autre était jeune et nerveux.
Sans réfléchir à sa peine
Vous auriez laissé le vieux.

Sans mentir, oui, j'aime mieux
Un jeune amoureux qu'un vieux.

III.

Sans réfléchir à sa peine
Vous auriez laissé le vieux ;
Je fus, moi, bien plus humaine :
Je les ai pris tous les deux.

Sans mentir, oui, j'aime mieux
Un jeune amoureux qu'un vieux.

IV

Je fus, moi, bien plus humaine :
Je les ai pris tous les deux...
Au jeune l'amour m'enchaîne,
Et je prends l'argent du vieux.

Sans mentir, oui j'aime mieux
Un jeune amoureux qu'un vieux.

NE M'EN DEMANDEZ PAS DAVANTAGE

Traduction de la vieille chanson du Poitou : « Le berger qui m'y fait la cour. »

Le berger qui me fait la cour (*bis*).
Est le plus beau du voisinage.
Ne m'en demandez pas davantage.

Vers les champs j'allais, l'autre jour, (*bis*).
Menant mes moutons au pacage.
Ne m'en demandez pas davantage.

Mes brebis s'en allaient paissant... (*bis*)
Me suis assise sous l'ombrage.
Ne m'en demandez pas davantage.

Mon berger de loin me voyant (*bis*)
Vint me parler de mariage.
Ne m'en demandez pas davantage.

Je l'écoutais, le trouvant beau ; (*bis*)
Mais m'endormis sous le feuillage,
Ne m'en demandez pas davantage.

J'ai rêvé qu'il était oiseau (*bis*)
Et que mon cœur était sa cage,
Ne m'en demandez pas davantage.

GUSTAVE GUITTON.

LE CHARIOT DE THESPIS

Une immense clameur vole comme un éclair
Et sur le blanc chemin semé de lauriers roses,
Des bacchantes dansant passent sous le ciel clair
De leurs bras en amphore éparpillant des roses.

Evohé ! C'est Thespis ! l'interprète des Dieux
Fleuri de pampres d'or s'avance dans sa gloire
Et le lourd chariot marche au rythme joyeux
De crotales d'airain et des lyres d'ivoire.

Sous le dôme odorant des cytises en pleurs
Noyant sa forme blanche au milieu des feuillages,
L'autel de Dyonisos cache parmi les fleurs
Ses degrés parfumés par les herbes sauvages.

Le chœur s'est approché, baisé par le soleil,
Il chante en tournoyant les divines ivresses ;
Les boucs sont égorgés, les coupes d'or vermeil
Fleurissent aux bras blancs des troublantes prêtresses

Le cortège s'éloigne et femmes et guerriers
Le suivent en clamant l'allégresse commune
Tandis que des enfants couronnent de lauriers
Les grands bœufs emportant Thespis et sa fortune.

ALFRED ROUSSE.

JOURNAL
D'UN FONTENAISIEN
SOUS LA TERREUR

(suite)[1]

1793

16 octobre. — Le conseil invite les « bonnes citoyennes » à faire de la charpie pour l'hôpital militaire de Saint-Lazare.

Demande d'un secours extraordinaire de 20.000 l. à la Convention.

On descend les cloches des différentes paroisses de la ville, pour les employer à la fonte des canons.

Publication d'un arrêté de police contre les courses au galop et les jeux de hasard.

17 octobre. — Des certificats de civisme sont délivrés aux citoyens Deléglise, perruquier; Antoine J. Fleury ; Elies, imprimeur à Niort ; Tissèdre, médecin en chef de l'hôpital de Saint-Jean-d'Angély, né à Marmande et employé en ce moment à l'hôpital militaire de cette ville ; André-Philippe Daman, directeur de l'hôpital militaire ; et Charles-Philippe Camus, juge de paix du canton des Essarts.

Demande de mise en liberté de plusieurs détenues.

Dans l'après-midi, une estafette est venue annoncer aux autorités la victoire des républicains, qui se sont emparés de Cholet.

[1] Voir la livraison de Décembre 1894.

Une dépêche de Périot, l'un de nos concitoyens, adjoint à l'état-major de l'armée de Luçon, ayant confirmé cette nouvelle, le conseil en signe de réjouissance a invité tous les habitants à pavoiser et à illuminer leurs maisons.

18 octobre. — Les citoyens Lavallée et Chisson, commissaires pour la visite des cloches de cette commune, ont rapporté qu'à Notre-Dame, il y en avait trois, dont l'une sert au timbre de l'horloge ; à Saint-Nicolas, deux, et à Saint-Jean, une. Sur quoi, le procureur de la commune a requis qu'il ne fût laissé qu'une cloche par paroisse, et le conseil a ajourné la décision de cette affaire à une autre séance.

Un certificat de civisme est délivré à Narcisse Chatelain, chirurgien.

19 octobre. — A 3 heures de relevée, exécution sur la place de la Révolution des sieurs Bonnaud, Pierre, maçon à Antigny, et Vinçonneau, marchand à Loge-Fougereuse, condamnés à mort hier par le tribunal criminel du département.

Réception et publication du bulletin des lois, qui porte inscription des décrets suivants :

1° Le décret du 8 août dernier, interprétatif d'un article de la loi du 10 juin, sur le mode de partage des biens communaux ; 2° Celui du même jour, relatif à la publication du décret du 17 juillet, portant abolition des rentes féodales sans indemnité ; 3° Celui du 27 septembre dernier, qui ordonne aux corps administratifs et municipalités de détruire les portraits et effigies des Rois, dans le local de leurs établissements ; 4° Un arrêté du 8 de ce mois, relatif à la fourniture du linge et autres objets nécessaires au service des hôpitaux, à la vente du mobilier des émigrés, et aux visites domiciliaires ; 5° Un autre du même jour, portant la défense aux ci-devant religieuses de continuer à prendre un costume qui rappelle celui supprimé par la loi, et qui règle le nombre auquel elles peuvent vivre ensemble.

20 octobre. — Délibération de la municipalité, relative à la destruction des fleurs de lys et « autres emblèmes de royauté ou de féodalité » qui existent sur les monuments publics. On remplace sur les bornes des routes les fleurs de lys qui y étaient gravées par des bonnets phrygiens.

21 octobre. — Le conseil de la commune vote des secours en faveur de la veuve et de la fille de J.-B. Faisque, porte-drapeau, tué à l'affaire du 25 mai.

Condamnation à mort et exécution de Jean Arnaud, instituteur au Tablier, officier de l'armée de Joly, et de Louis Bouguereau, instituteur au Poiré-sur-la-Roche.

22 octobre. — Demande de renseignements sur certains citoyens accusés d'incivisme.

Au sujet des cloches, le conseil arrête que l'une des trois de l'église Notre-Dame restera timbre de l'horloge ; qu'à cet effet le battant sera enlevé ; et qu'une des deux autres et la plus forte sera descendue pour la fonte des canons, que la plus forte des deux de Saint-Nicolas sera également descendue pour le même objet, et que le citoyen Rondard sera chargé de faire ces travaux à bref délai.

Puis des certificats de civisme ont été délivrés aux citoyens Guillaume-Christophe Touret imprimeur ; Joseph-François Baudry, receveur de la régie nationale ; Jacques Sorin, vérificateur de la régie ; Pierre Debos et Joseph Bureau, imprimeurs ; André Hémon, marchand épicier ; à J.-B. Turin, garde magasin de la régie, et à Pierre Ancelin, exécuteur des jugements criminels de cette ville.

Une exemption provisoire est accordée aux jeunes cultivateurs nécessaires à l'ensemencement des terres.

Condamnation à mort et exécution de Paul Choyau, maire de Mareuil, chef vendéen.

23 octobre. — Envoi pour enquête aux administrateurs du département de la Vendée, par les membres du comité révolutionnaire de Nantes, de la copie d'un *Rapport sur l'état*

de l'esprit public à Fontenay, adressé par un espion royaliste à un officier de l'armée de Charette, et saisi par une patrouille de Nantes, la décade dernière, sur un vendéen tué dans une escarmouche d'avant-postes. L'écriture de l'original imite l'imprimé, la lettre est sans signature, sans enveloppe, sans adresse, avec un cachet de cire rouge seulement, portant l'empreinte d'une étoile.

Le conseil a délivré ce jour des certificats de civisme à Jean Biré, fils aîné ; Charles-Etienne-Victor Chaudron ; François Manseau, âgé de 17 ans ; François Pouponneau, âgé de 16 ans, et à Jean-Charles-Isidore Goichot, tous imprimeurs ; et à Jacques-Pierre Testard maire, aussi imprimeur ; tenus par la loi d'en obtenir.

Le Département autorise le comité de subsistance militaire de Luçon à prendre, dans les bois de St-Etienne et de Barbetorte, tout le bois nécessaire à l'armée de Luçon.

24 octobre. — Toutes les personnes, qui après avoir été parmi les rebelles sont rentrées dans leur foyers, reçoivent l'ordre du Département de venir déposer dans la huitaine, à leurs municipalités, les armes qu'elles possèdent, sous peine d'être déclarées suspectes et traitées comme telles.

25 octobre. — Cinquante hommes et les *Muscadins* sont envoyés à la forêt de Vouvent, munis des outils nécessaires pour l'abat et le sciage des bois.

Pichard de la Caillère est arrêté comme membre de l'ancien comité provisoire, et Julliot, d'Antigny, officier vendéen, condamné à mort.

26 octobre. — Arrêté du conseil général de la Vendée, qui ordonne l'enlèvement des cloches des paroisses du département envahies par les rebelles, et leur transport à Fontenay.

Réception et affichage des décrets — lois, qui suivent : 1° les décrets de la Convention nationale, des 31 octobre,

1er, 2, 10 et 25 novembre 1792, concernant l'administration et la vente des biens des émigrés, et la liquidation de leurs dettes; 2° Celui du 16 juillet dernier, relatif à la suppression des cours martiales; 3° Celui du 13 septembre, qui proroge jusqu'au 1er janvier prochain le délai accordé aux acquéreurs des biens nationaux pour obtenir, en se libérant, une prime d'*un demi* pour cent.

L'administration départementale accorde à la ville 2000 l. pour la continuation des travaux des barrières.

Le district ayant demandé la liste des citoyennes pour remplacer les sœurs des hôpitaux, le conseil lui répond qu'il ne s'est présenté encore que quatre personnes.

Pierre Siré, de Cezais, courrier vendéen, est condamné à mort et exécuté.

28 octobre. — Le président Dillon offre au Département, de la part de la commune du Vieux-Pouzauges, un don patriotique de 169 livres 1 sol, pour l'achat de bas et souliers destinés aux défenseurs de la patrie.

La municipalité décide que les bancs de l'église Notre-Dame seront enlevés et remplacés par des chaises.

Adjudication au rabais des travaux à faire à la flèche du clocher de Fontenay, pour l'enlèvement des fleurs de lys dont elle est parsemée.

29 octobre. — Avis de l'envoi du produit de la fonte des cloches, qui s'élève à 4322 liv. Offre d'en rembourser le montant avec de la monnaie de bronze.

Pervinquière est chargé par le Département de se rendre à Rochefort près des Représentants en mission, pour obtenir d'eux qu'ils déchargent le département de la réquisition de 200 tonneaux de blé promis pour l'approvisionnement de la Rochelle.

Condamnation à mort et exécution de Vincent Aymard, dit Brodu, marchand de bois, de Saint-Cyr-des-Gâts.

30 octobre. — Nomination de Morillon comme administrateur provisoire du district, en remplacement de Boutheron, placé à la tête du bataillon des troupes de réquisition.

La ville est dans un état lamentable. Le marché est sans ressources et les maisons regorgent de soldats. Les rues sont pleines d'ordures et l'air en est empoisonné.

Jean Eschasseriau, menuisier aux Herbiers, chef royaliste, est condamné à mort et exécuté.

31 octobre. — Les membres du district de la Châtaigneraie rentrent dans cette ville et y reprennent leurs fonctions. Cent hommes se portent sur Pouzauges et deux cents sur la Châtaigneraie.

Des renseignements sont demandés par le district de Niort sur la fille Chalois, arrêtée sans passeports et détenue comme suspecte dans la maison d'arrêt de cette ville.

Cette fille, qui habite la Châtaigneraie, ayant eu des relations avec Beaurepaire, un des chefs vendéens, la municipalité conseille au comité de surveillance de Niort, de la maintenir en réclusion.

Un certificat de civisme est délivré au citoyen Vinet, notaire et administrateur du district.

1er novembre. — Le conseil délibère longuement sur les moyens d'approvisionnement des marchés. Il engage les habitants à fabriquer leur pain et à ouvrir des fours publics. Des visites domiciliaires sont faites chez les boulangers et les particuliers.

La Convention décrète que toute ville qui donnera asile aux « brigands » sera rasée et que les biens de ses habitants seront confisqués au profit de l'Etat. Confisqués seront également les biens des émigrés non rentrés en France.

2 novembre. — Des certificats de civisme sont délivrés aux citoyens J.-A. Poëy-d'Avant, receveur de l'enregistrement; Saurin, vérificateur des domaines; Benjamin Fillon et Louis Pitois, concierge des prisons de cette ville.

3 novembre. — Trois autres certificats sont accordés : l'un, au citoyen Robert le jeune, capitaine d'artillerie, commandant en chef l'artillerie de Luçon et du Port-La-Claye ; les deux autres, à Lusseau jeune et Lusseau aînés, imprimeurs.

Réception, publication et affichage du bulletin des lois, comportant : 1° Un décret-loi des 31 octobre et 25 novembre 1792, et 3 juin dernier, relatif à la vente du mobilier et des biens des émigrés.

2° Celui du 26 juin 1793, qui accorde des gratifications aux citoyens qui ont arrêté Charrier, chef des rebelles. — 3° Le décret du 7 septembre qui défend à tout Français de recevoir des droits féodaux et des redevances de servitude ; 4° Celui du 11 du même mois, portant la peine de dix années de fer, contre les administrateurs qui refuseraient de les affermer.

5° Enfin, celui du 1er octobre 1793, contenant une nouvelle organisation de l'armée, destinée à combattre les rebelles de la Vendée, sous le nom de l'armée de l'Ouest.

4 novembre. — Pervinquière, retour de Rochefort rend compte à ses collègues de l'insuccès de sa démarche auprès des Représentants. Cavoleau est désigné pour surveiller dans le Loir-et-Cher et l'Indre-et-Loire les réquisitions à opérer par la Vendée.

Les volontaires de la réquisition, casernés au collège, y commettent des dégradations considérables.

De nouveaux certificats de civisme sont délivrés aux citoyens Charles-Louis Perreau, médecin ; Charles Vinet, notaire, et Benjamin Fillon, lieutenant des volontaires de la Vendée.

Le conseil de la commune arrête, ainsi qu'il suit, les conditions de l'adjudication pour l'enlèvement des fleurs de lys du clocher de Notre-Dame.

ART I.

L'adjudicataire fera ce travail avec précaution, de manière à ne pas dégrader le monument, et enlèvera le coq et la croix, qu'il remplacera par une flamme aux trois couleurs, en cuivre.

ART II.

Ce travail sera parachevé dans le plus bref délay possible.

ART. III.

Le payement du prix de l'adjudication sera fait, un quart après les premières fleurs de lys enlevées ; un second quart, lorsque le travail sera à moitié; un troisième quart, lorsqu'il sera aux trois quarts ; et le dernier quart, après la réception qui aura lieu de suite.

ART. IV.

L'adjudicataire fournira bonne et valable caution.

Le Département autorise le comité des subsistances militaires à faire couper du bois dans la forêt de Vouvent, pour le chauffage de la troupe.

Percebois, commandant à Luçon, accusé d'avoir enlevé un tableau et fait vendre à son profit le mobilier de Saint-Pal, est contraint par Lequinio et Laignelot de cesser ses fonctions et de retourner à son corps.

On apprend la nouvelle de la défaite de Charette à Saint-Gervais et de la mort de Lescure.

5 novembre. — J. B. Pineau, notable, est nommé officier public et Fillon, commissaire des prisons, en remplacement de Morillon.

Papin et Moreau déposent aux archives de la Commune leur rapport sur les essais du *Pain d'Egalité*, faits en leur présence.

Ce même jour a comparu le citoyen Michel Plisson, ex-frère de la Congrégation de Saint-Lazare, cuisinier dispensier, de l'hôpital-militaire, qui a demandé à prêter le serment prescrit par la loi du 15 août 1792.

Les citoyens sont invités à rechercher les terres susceptibles de renfermer du salpêtre.

Le courrier apporte la nouvelle de la prise de l'Ile de Bouin par Haxo, sur Charette.

6 novembre. — Remise au Département, par les patriotes réfugiés de la Châtaigneraie, du drapeau confié à leur compagnie pour marcher contre les Vendéens.

Certificats de civisme à Pierre Lemercier, imprimeur, et à Jean Ravalon, receveur des domaines nationaux.

Translation de Fontenay à la Châtaigneraie, sous la surveillance du citoyen André Ferret, commissaire de police à Niort, de la citoyenne Chalois.

7 novembre. — Suppression du comité de surveillance départemental.

8 novembre. — La Convention, sur la proposition de Merlin, donne à la Vendée, le nom de *Département Vengé*.

Le même représentant propose de déboiser le pays et son collègue Fayau demande d'y envoyer une armée pour incendier « les repaires des brigands ».

9 novembre — Le conseil délivre une autorisation à Robert aîné, pour recevoir le produit des cloches, et accorde un certificat de civisme à Gouron-Boivert, sergent des grenadiers, au 32e régiment d'infanterie.

Réception du bulletin des lois, où se trouvent inscrits : 1° Un décret du 26 mai 1793, qui suspend toutes suites de procédure relative aux payements des droits censuels féodaux. 2° Celui du 17 septembre, qui supprime sans indemnité toutes redevances ci-devant seigneuriales et droits féodaux, même ceux conservés par le décret du 25 août dernier.

10 novembre. — Certificats de civisme à Louis Rocher, huissier des contributions publiques du district de Fontenay, et à André Hémon marchand, comme « créancier de la République ».

Jean Gouby, boucher au Vieux-Pouzauges, et Louis Souchet, marchand de tabac à Pouzauges, membres du comité royaliste de Pouzauges, sont condamnés à mort et exécutés.

11 novembre. — Charette reprend le dessus, s'empare du poste des Quatre-Chemins de l'Oie et gagne le Bocage.

12 novembre. — Le Département, s'inspirant des termes de la loi du 17 juillet, ordonne la destruction de tout signe extérieur rappelant les idées religieuses et féodales.

Les Comités de subsistances militaires de Fontenay et de Luçon sont tenus de fournir à la mairie de Rochefort 20000 quintaux de froment.

Les districts doivent apporter au chef-lieu, pour être remis à l'hôpital militaire, tous les draps, couvertures, poëles et baignoires trouvés chez les émigrés.

13 novembre. — En exécution de sa délibération d'hier, la municipalité a fait avertir à son de caisse les habitants de cette commune de s'assembler en l'église de Notre-Dame, vendredi prochain à huit heures du matin, pour y entendre la lecture et proclamation des lois ayant trait aux marques de féodalité.

Rétablissement de l'éclairage des rues au moyen de lanternes à huile.

Nouveau recrutement des citoyens de 16 à 45 ans, en état de porter les armes.

Le citoyen Chessebœuf, avoué, est mis en état d'arrestation, et sa maison convertie en maison d'arrêt provisoire.

14 novembre. — Le bataillon de la Rochefoucault se plaint de ne pas être logé en entier chez l'habitant. L'épidémie de dyssenterie qui règne parmi les troupes en est la cause.

15 novembre. — Lettre de Cavoleau, par laquelle il informe l'administration départementale, de l'insuccès de ses dé-

marches à Angers et à Tours, pour se procurer les grains destinés à l'approvisionnement de l'armée.

Le citoyen Robert, l'aîné, de la Rochelle, envoie l'argent provenant de la fonte des cloches et représentant une valeur de quatre mille trois cent vingt-trois livres.

Le directoire du département ordonne le changement des noms des communes et des hameaux, qui rappellent des idées religieuses et de féodalité. La ville prend celui de « *Fontenay-le-peuple*, et le département celui de *le Vengé*[1] ».

Le citoyen Dupuy accusateur public, envoie au président de la *Société Populaire*, la liste des nouvelles dénominations des rues de Fontenay[2].

Les titres féodaux sont livrés aux flammes en assemblée du conseil général de la commune, convoqué à Notre-Dame.

16 novembre. — Ordre est donné aux districts de dresser inventaire des objets précieux servant au culte, et de les envoyer à la Monnaie de la Rochelle.

Nouveau recensement des lits de la ville susceptibles d'être occupés par la troupe.

Création d'un grenier d'abondance à Luçon.

17 novembre. — Les confessionnaux des églises de la ville sont transformés en guérite pour les factionnaires.

La maison Brancheu-Brillac, dite du Gouverneur, est convertie en maison d'arrêt.

18 novembre. — La Société populaire demande l'érection d'un autel à la Patrie sur la place de la Révolution.

19 novembre. — Sur la proposition de Testard, le Département s'associe pleinement à cette demande.

[1] Dominique Dillon proposa au comité de Salut public d'appeler la Vendée : Département des Côtes-de-l'Ouest ; mais Merlin, (de Thionville), le fit nommer *le Vengé*. (Fillon A. H.)

[2] Le tableau des nouveaux noms fut affiché le 14 germinal an II, (3 avril 94). Il fut dressé par Augustin-Daniel Belliard, (depuis général de division), qui se trouvait momentanément à Fontenay. (Fillon).

20 novembre. — Louis et Jean Daniau sont chargés par la municipalité, moyennant la somme de 800 livres, d'enlever les fleurs de lys du clocher de Notre-Dame, la croix et le coq et de les remplacer par une flamme tricolore.

Organisation de la force armée dans chaque canton.

21 novembre. — Le Département alloue des indemnités aux femmes et enfants des citoyens tués ou faits prisonniers par les Vendéens.

22 novembre. — Jacques-Auguste de Ladouespe de la Biffardière, chef vendéen, s'échappe, ainsi que vingt-quatre autres détenus de la maison d'arrêt.

Il est fait défense aux curés de sonner les cloches.

23 novembre. — Entrée en ville de trois mille hommes du bataillon du district.

Défaite des Vendéens à la Roche-sur-Yon, à Palluau, au Poiré, à Aizenay et à Légé.

25 novembre. — Le Conseil général de la Commune prend de sérieuses mesures d'assainissement pour combattre l'épidémie de dyssenterie qui décime la population.

Prévignaud, adjudant d'état-major général de Niort, est nommé commandant de la place de Fontenay.

Les cordonniers de la ville sont requis de fournir chacun cinq paires de souliers à chaque décade.

26 novembre. — Fillon et Belliard, chargés de faire le dénombrement des détenus de la ville, rapportent qu'il en existe présentement 344, dont 189 à la prison, 39 à la maison Chessebœuf, et 155 à la maison de réclusion.

27 novembre. — Nouveau recensement des grains dans toutes les communes libres du département et réquisition des étoffes nécessaires à l'habillement des troupes.

La maison de Suyrot est évacuée par les volontaires.

Nomination par le directoire départemental des membres

devant composer la commission administrative près l'armée de l'Ouest.

28 novembre. — Turreau est investi du commandement en chef de cette armée.

29 novembre. — Ladouespe de la Biffardière est arrêté de nouveau au Tallud-Sainte-Gemme et ramené en prison à Fontenay.

30 novembre. — Célébration de la fête civique du premier décadi de frimaire en l'église Notre-Dame, transformée en temple de la Vérité. Discours et chants patriotiques. Le soir illumination générale de la ville.

Dillon, président de l'administration départementale, ancien curé du Vieux-Pouzauges, abjure ses fonctions sacerdotales.

1er décembre. — Condamnation à mort et exécution de Ladouespe de la Biffardière et de Alexis Thériot, juge au tribunal de Montaigu, qualifiés « chefs des rebelles ».

La municipalité est requise de fournir de la paille aux diverses prisons de la ville.

Les habitants, susceptibles de servir d'infirmiers à l'hôpital militaire, sont invités à donner leurs noms à la Société populaire.

2 décembre. — Abjuration de Rodrigue, évêque constitutionnel de la Vendée, et de Gauly, ancien curé de Saint-Vincent-du-Fort-du-Lay.

3 décembre. — L'argenterie des églises et chapelles de la ville est enlevée et portée au district.

Les citoyens qui, du fait des rebelles ont éprouvé des pertes sont invités à se faire connaître.

4 décembre. — Le charpentier Rondard est chargé d'enlever des églises et chapelles de la ville toutes les statues et peintures qui s'y trouvent. De ce chef, Notre-Dame perd plusieurs statues du XVIIe siècle d'un réel mérite.

Charette éprouve une série d'échecs à Saint-Gervais, à Bouin et à Bois-de-Cené.

5 décembre. — Poursuivi par Jordy et Aubertin, il se replie sur Machecoul et Légé.

7 décembre. — Le curé de Saint-Jean, Guillaume Hervé, abjure ses fonctions ecclésiastiques.

8 décembre. — Le comité de surveillance ordonne l'arrestation des religieuses de l'hôpital général, qui ont refusé de prêter le serment constitutionnel.

Le linge et les ornements des églises et oratoires de la ville sont portés à la maison commune.

9 décembre. — Lequinio ayant eu vent que les Vendéens voulaient délivrer les prisonniers détenus à Fontenay, arrive en ville, reçoit les hommages de la municipalité et du Département et assiste le soir à la séance de la Société populaire.

Charette est nommé général en chef de l'armée catholique du Bas-Poitou par les officiers de cette armée réunis aux Herbiers.

10 décembre. — Tandis que Lequinio assistait à une fête organisée en son honneur dans le temple de la Réunion (ancienne église Notre-Dame), le bruit se répand que les détenus entassés dans la maison d'arrêt se sont révoltés et ont assassiné leur concierge.

Sans vérifier l'exatitude de ce fait, Lequinio se précipite à la prison, armé de deux pistolets et brûle la cervelle au premier prisonnier qui se présente à lui. Puis il revient tranquillement présider aux danses et jeux un instant interrompus.

11 décembre. — Par ses soins une commission militaire, composée d'officiers et soldats des bataillons de la Charente-Inférieure, est nommée pour juger les Vendéens « pris les armes à la main ». Puis il part pour Rochefort, accompagné de Guichet et de Massé, administrateurs du département.

12 décembre. — Prévignaud annonce au Département le succès remporté, la veille, par Charette aux Quatre-chemins de l'Oie, et exprime la crainte de ne pouvoir arrêter les progrès de l'ennemi. Le Conseil général, très inquiet, donne des ordres pour que les fonds publics soient mis à l'abri et fait demander des secours en hommes à Lequinio, présentement à Niort.

13 décembre. — Guichet, retour de Niort, rassure les administrateurs en leur apprenant que les troupes républicaines ont réoccupé le poste de l'Oie.

14 décembre. — Nouveaux bruits alarmants. On raconte en ville que les républicains ont dû évacuer les Herbiers, Pouzauges et le Boupère.

Le Comité de Surveillance adresse à Lequinio la liste des suspects.

Celui-ci, en arrivant à Rochefort, se vante d'avoir donné aux administrateurs de Fontenay l'ordre « de faire fusiller sans forme de procès tous les prisonniers brigands, à la première apparition de l'ennemi ».

15 décembre. — L'inquiétude s'accroît en ville. Le Département informe la municipalité de l'approche des Vendéens. Toutes les voitures sont requises pour emporter les subsistances. Des proclamations sont affichées pour exhorter la population à montrer de nouveau courage et énergie.

Les détenus sont dirigés à pied sur Niort, à l'exception des vieillards et des infirmes.

La garde nationale prend les armes et le conseil général se déclare en permanence.

16 et **17 décembre.** — La nouvelle de la défaite de Charette entre les Herbiers et Cholet calme les appréhensions des patriotes. La Châtaigneraie, qu'on avait évacuée, est réoccupée par l'adjudant général Biot.

18 décembre. — Le représentant Ingrand est envoyé à Fontenay pour faire une enquête sur la conduite du tribunal criminel.

19 décembre. — La municipalité de la Châtaigneraie reçoit du Département une allocation de 600 livres pour les patriotes réfugiés.

Charette défait par Joba, venu de la Châtaigneraie avec un détachement de cavalerie, est contraint de quitter Pouzauges et de se retirer sur la Pommeraie.

20 décembre. — La population est invitée à récolter du salpêtre, et la Société populaire engage l'administration à purger la ville des immondices qui l'encombrent et à désinfecter les rues en y allumant de grands feux.

21 décembre. — Des ouvriers sont requis dans les communes environnantes pour couper les ajoncs, bruyères et genêts destinés à la fumigation de la ville.

La commission militaire condamne à mort la femme Lainé, de Chantonnay, connue dans les rangs vendéens sous le nom du *Chevalier Adam.*

Le conseil général cesse ses fonctions.

22 décembre. — Arrivée en ville de Laignelot, dépêché par la Convention nationale pour étudier sur place l'origine de la guerre de la Vendée, les causes de sa durée et faire punir ceux qui en sont coupables.

23 décembre. — Une orageuse séance de la Société populaire a lieu en sa présence dans l'ancienne église du collège. Les dénonciations y succèdent aux dénonciations, et Laignelot menace de mort les administrateurs qui en sont l'objet.

24 décembre. — Nouvelle séance non moins mouvementée de la Société populaire. Les dénoncés de la veille se vengent éloquemment de leurs dénonciateurs aux applaudissements de l'assistance.

25 décembre. — Laignelot prend connaissance de la liste des suspects qui contient les noms suivants :

« La veuve Pierre Garnereau ;
La fille aînée de J. Garnereau, poëlier ;
La fille Guerbaud, tailleuse ;
La veuve Daniel-Lacombe ;
Pierre Mériot, tisserand ;
Augustin Biraud, jardinier ;
Poineau, père, tailleur d'habits ;
Charles Brion, id ;
Etienne Bernard, serrurier ;
Jean Desmé, marchand de chandelles ;
La fille Guyon, lingère ;
La veuve Moinard, marchande ;
Germain Largeteau, marchand épicier ;
Alexandre Robin, fabricant ;
Madeleine Millet. »

26 décembre. — Joba remporte un nouveau succès près de Pouzauges.

27 décembre.— Les sieurs Bellion et Cartaud réclament à la municipalité la somme de 322 livres pour inhumation de 161 cadavres provenant tant des exécutions et des prisons, que de la bataille du 26 mai.

28 décembre. – Laignelot ordonne la mise en liberté des suspects précités.

30 décembre. — Grande fête civique en l'honneur de la prise de Toulon sur les Anglais. Dîner patriotique, danses et jeux dans le temple de la Réunion. Le soir, illumination générale de la ville.

Laignelot réorganise l'administration du district et nomme : Lemercier, Morillon, Vinet et Guillet, membres du Directoire ; Moreau, Mallet, Brisson, Raison, Ladouespe et Dubois, membres du Conseil ; et Bossis, agent national.

31 décembre. — Départ de Laignelot pour Brest.

René Majou, ancien président de l'élection, accusé d'avoir pris part aux troubles de la Vendée, est décapité. C'est le premier condamné de la commission militaire qui ait été « livré aux mains du vengeur national. »

(A suivre)

R. V.

A TRAVERS LES LIVRES

CLOVIS par GODEFROID KURTH : magnifique volume grand in-4°, orné de 8 compositions hors texte en héliogravure, d'après les dessins de Cormon, Flameng, Guillonnet, Luminais, Albert Maignan, Rochegrosse, et de 130 gravures sur bois. — Broché, 15 fr. ; richement cartonné en porcelaine, ornem. en noir et or, tr. dorée 20 fr.; demi-reliure, dos en chagrin doré, tranche dorée 20 fr. ; demi-reliure d'amateur, dos et coins en maroquin poli, tête dorée 25 fr.

C'est le 25 décembre 496 que Clovis reçut, dans le baptistère de Reims, ce baptême qui fut en réalité celui de la France, et c'est l'anniversaire de ce jour, vraiment unique dans notre histoire, que la France s'apprête à célébrer en 1896. Malgré tout leur éclat, ces sortes de fêtes ont le plus souvent un caractère éphémère, et c'est ce qui a inspiré à la maison Mame l'idée de célébrer d'une façon plus durable un centenaire plus glorieux. Elle a demandé à un de nos meilleurs érudits, à M. Godefroid Kurth, une histoire de Clovis qui donnât une durée à la solennité de cet anniversaire. Le livre de M. Kurth est en même temps profond et éloquent; l'enthousiasme n'y est point affaibli par la critique, et la science n'y éteint pas la vie. Pour illustrer une aussi belle œuvre, les éditeurs ont fait appel aux meilleurs peintres de toutes les écoles, et ce sera une joie pour les yeux que de pouvoir y contempler les œuvres si diverses de maîtres tels que Cormon, Flameng, Rochegrosse, Guillonnet, Luminais et Albert Maignan. Mais ce n'est pas tout encore, et l'on a compris qu'un livre d'histoire ne se peut aujourd'hui concevoir sans une illustration historique et, pour dire le vrai mot, documentaire. Cent trente dessins ont été consacrés à cette seconde illustration, plus modeste mais aussi bien comprise que la première. On y trouvera, fidèlement reproduits d'après les procé-

dés les plus nouveaux, les monuments figurés de l'époque mérovingienne, et, — à travers les siècles, — les statues, les miniatures, les tapisseries où nos pères ont interprété l'histoire légendaire ou réelle de ce Clovis qui est le véritable fondateur de la France. Cet ensemble est vraiment saisissant, et l'on peut dire du *Clovis* de Godefroid Kurth « c'est un chef-d'œuvre à la fois chrétien et national. »

La page qui suit, extraite du chapitre consacré à la Conquête de

Poitiers. — Intérieur de l'église Saint-Hilaire (XIe-XIIe siècle.)

D'après Foucart, *Poitiers et ses monuments* (Société des Antiquaires de l'Ouest, 1840, planche V). Cf. Viollet-le-Duc, *Dictionnaire de l'Architecture*, I, p. 6, fig. 4, au mot Abside.

l'Aquitaine, et relatant l'émouvante bataille de Vouillé, près Poitiers, donnera à nos lecteurs une juste idée du puissant intérêt de cet ouvrage.

« La nuit tombait lorsque l'armée franque, débouchant dans la plaine où allaient se décider les destinées de l'Europe arriva en vue des avant-postes d'Alaric, fortifié dans son camp de Céneret. La tente de Clovis fut dressée à la hâte, et les soldats s'éparpillèrent dans leurs bivouacs, pour se préparer par quelques heures de repos

rapide à la formidable rencontre du lendemain. Soudain le roi, dont le regard mesurait l'étendue comme pour demander à cette plaine muette le mot de la grande énigme du lendemain, vit une lumière éblouissante se lever à l'horizon sur le campanile de Saint-Hilaire. C'était, selon l'expression saisissante de l'historien, un phare de feu qui semblait venir dans sa direction, comme pour lui annoncer que la foi d'Hilaire, qui était aussi la sienne, l'assisterait dans sa lutte contre l'hérésie, à laquelle le grand confesseur de Poitiers avait jadis livré tant de combats victorieux[1]. Toute l'armée fut témoin de ce spectacle, et les soldats s'écrièrent que le ciel combattait pour eux. Aussi cette nuit fut-elle passée dans l'allégresse chez les Francs, pour qui elle était en quelque sorte la veillée de la victoire.

« Que se passait-il, cependant, derrière les retranchements du camp de Céneret ? Les causes vaincues n'ont pas d'historien, et aucun annaliste n'a pris la peine de nous faire assister à l'agonie du royaume visigoth. Toutefois un historien byzantin croit savoir qu'Alaric aurait voulu retarder la bataille jusqu'à l'arrivée des secours de Théodoric le Grand, mais que l'impatience de son peuple le força d'en venir aux mains sans attendre les renforts promis. Rien de plus vraisemblable, d'ailleurs, que cette contrainte morale exercée sur leur chef par des guerriers braves et amoureux de gloire, mais sans responsabilité, qui confondaient la prudence et la lâcheté, et qui craignaient de devoir partager avec d'autres l'honneur de la victoire[2]. Alaric voyait plus clair dans sa situation et se rendait compte que le gros de son armée ne partageait pas les dispositions de l'élite. Mais, d'autre part, il était devenu impossible d'ajourner l'heure de l'échéance, il se décida, quels que fussent ses sentiments intimes, à aller au-devant de la destinée. Peut-être, selon l'ancienne coutume germanique, les deux rois échangèrent-ils encore un défi solennel, et se donnèrent-ils rendez-vous pour le jour suivant.

« Le lendemain, de bonne heure, — on était au cœur des longues journées de l'été, — les deux armées se déployèrent en ordre de bataille, et la lutte commença aussitôt. Le lieu précis de l'engage-

[1] Grégoire de Tours, II, 37 ; Fortunat, *Liber de Virtutibus sancti Hilarii*. 20 et 21, ajoute que Clovis entendit en même temps une voix qui lui recommandait de hâter l'action, *sed non sine venerabilis loci oratione*, et que Clovis se conforma à cette prescription, *diligenter observans et oratione occurens*. Il semble pourtant bien difficile d'admettre que Clovis ait été prier dans la basilique Saint-Hilaire avant la bataille, et je me demande si Fortunat a bien rendu la tradition poitevine.

[2] Procope, *Bell. goth.*, I, 12.

ment doit être cherché, selon Grégoire de Tours, à quinze kilomètres de Poitiers, des deux côtés de la chaussée romaine qui allait de cette ville à Nantes et à l'Océan. Les Francs commencèrent par faire

Bataille de Vouillé ; mort d'Alaric.

Dessin de Bouchardon, gravé par C.-N. Cochin (*Recueil des historiens des Gaules et de la France*, t. II, frise de la page 1. — Cf. une *Carte des environs de Poitiers pour l'intelligence des batailles de Vouillé*, par Boulmier, 1787. Collection Fevret de Pontette.

pleuvoir de loin une grêle de traits sur leurs adversaires, mais ceux-ci ne répondirent pas avant de pouvoir combattre corps à corps[1]. Alors s'engagea une mêlée sanglante, car les Visigoths

[1] Confligentibus his eminus, resistunt cominus illi. Grégoire de Tours, II, 37. J'ai traduit comme j'ai pu ce passage obscur.

étaient un peuple vaillant, et, malgré les sinistres présages qui planaient sur leur cause, chacun dans l'armée d'Alaric voulait faire son devoir. Le roi des Goths avait avec lui son fils Amalaric, enfant âgé de cinq ans ; à côté de Clovis combattaient son fils aîné Théodoric, et Chlodéric, le prince de Cologne. La lutte sans doute se serait prolongée, si elle n'avait été terminée brusquement par la mort de l'un des rois. Comme dans les rencontres de l'âge héroïque, Clovis et Alaric se cherchaient dès le commencement de l'action, voulant vider leur querelle par un de ces combats singuliers dans l'issue desquels les barbares voyaient un jugement de Dieu. Alaric tomba, frappé d'un coup mortel ; mais son rival faillit payer cher sa victoire, car deux soldats visigoths, probablement des membres de la bande royale, fondirent à la fois sur lui de droite et de gauche et cherchèrent à le percer de leurs épées. Mais la cuirasse de Clovis était de bonne trempe, et son cheval bien dressé ; il tint tête à ses agresseurs, et donna aux siens le temps d'accourir et de le mettre hors de danger[1].

« La chute d'Alaric fut pour l'armée des Goths le signal d'un sauve-qui-peut éperdu. Prenant au milieu d'eux l'enfant royal menacé de tomber aux mains de l'ennemi, quelques hommes dévoués lui firent un rempart de leurs corps, et, fuyant à bride abattue, furent assez heureux pour l'emporter sain et sauf loin du théâtre du carnage[2]. Tout le reste se dispersa dans toutes les directions, ou succomba sous les coups des Francs victorieux. Les Auvergnats venus sous la conduite d'Apollinaire, fils de l'évêque Sidoine, furent presque entièrement exterminés. Le chef parvint à fuir, mais la fleur de la noblesse clermontoise resta sur le carreau[3], et les vainqueurs, pour entrer à Poitiers, durent passer sur les cadavres de ces braves catholiques, tombés pour la défense des persécuteurs de leur foi. A neuf heures du matin, tout était terminé, et il n'avait pas fallu une demi-journée pour mettre fin à la domination arienne

[1] Sed auxilio tam luricæ quam velocis equi, ne periret exemptus est. Grégoire de Tours, II, 37. Il ne faudrait pas conclure de ce *velocis equi* que Clovis a pris la fuite, ce qui ne permettrait pas de comprendre *auxilio luricæ*. En réalité, *velo* marque ici l'agilité et la souplesse des mouvements du cheval qui sert à merveille son maître dans sa lutte. Cf. Grégoire de Tours, II, 24 : Quem Ecdicium miræ velocitatis fuisse multi commemorant. Nam quadam vice multitudinem Gothorum cum decim viris fugasse prescribitur. Grégoire fait allusion ici à l'exploit que nous avons raconté ci-dessus, p. 387, et l'on conviendra que cette *velocitas* n'est certes pas celle d'un fuyard !

[2] Grégoire de Tours, II, 37.

[3] Grégoire de Tours, *l. c.*

en Gaule. Néanmoins, la rencontre avait été des plus sanglantes, et quantité de monticules disséminés dans la plaine marquèrent, pour les générations suivantes, la place où les victimes de ce drame dormaient sous le gazon. Clovis alla se prosterner devant le tombeau de saint Hilaire, pour remercier le grand confesseur de la protection qu'il lui avait accordée pendant cette brillante journée ; puis il fit son entrée triomphale dans la ville, acclamé comme un libérateur par la population. »

*
* *

Rome et ses Pontifes, Histoire, traditions, monuments, par Mgr C. Chevalier. — Un vol. in-4° orné de 45 grav. — Prix : relié, percaline, tr. dorée, 8 fr. 50. (A. Mame et Fils, éditeurs à Tours).

Tous les livres publiés sur Rome, même les meilleurs, laissent à désirer sous quelque rapport. Les uns disent trop, les autres trop peu. Les uns ne visent que l'antique ; les autres ne s'attachent guère qu'à la ville moderne. D'autres, légers de ton, agréables à lire, ne voient que le côté anecdotique et humoristique des choses. Plusieurs, sous prétexte d'énumérer toutes les richesses de Rome chrétienne, dressent d'interminables inventaires et de sèches nomenclatures qui feraient plus d'honneur à l'exactitude d'un notaire qu'au jugement d'un homme de goût. Ceux qui abordent les événements historiques négligent trop les monuments. Enfin il en est d'un caractère très élevé sans doute et d'une haute portée, où l'on regrette l'absence des données précises de la science.

C'est pour combler ces lacunes et corriger ces défauts, que Mgr Chevalier, après de longues études à Rome même, s'est décidé à écrire *Rome et ses Pontifes*. Il a voulu tout voir de ses yeux et, comme il le dit, vivre de la vie romaine, afin de la mieux comprendre. Fixé à Rome par les devoirs de sa charge, il a interrogé pendant dix ans l'histoire, les traditions et les monuments de la Ville éternelle.

L'histoire, il l'a considérée dans ses traits généraux, par grandes phases, de manière à faire saisir d'un coup d'œil l'enchaînement et la philosophie des événements, prenant pour guides Baronius, Muratori, Ciaconius et Platina. Quant aux monuments, constamment associés à l'histoire et éclairés de son reflet, il les a étudiés dans

l'ordre chronologique, afin que le lecteur voie se dérouler sous ses yeux, de siècle en siècle, avec un intérêt croissant, le monument architectural et le progrès artistique.

Mgr Chevalier avait sous la main, comme tout le monde, les auteurs spéciaux qui ont décrit la ville de Rome, Ciampini, Nibby, Mgr Gerbet, Dezobry, Visconti, Mgr Barbier de Montaut, etc., etc. ; mais il avait de plus les précieux conseils et les leçons de plusieurs savants illustres, notamment de M. J.-B. de Rossi, l'éminent archéologue dont on peut dire qu'il a découvert les catacombes.

Voilà de quelles sources est sorti le livre que la maison Mame publie aujourd'hui. Il a pour but, non de remplacer tous les autres, mais d'être une introduction à la visite intelligente de Rome.

Inutile d'ajouter qu'au point de vue de la doctrine cet ouvrage est excellent, et qu'il est écrit de main de maître.

***

Les mots historiques du pays de France. Texte par E. Trogan. Illustrations de Job. — Magnifique album in-4° contenant 20 planches hors texte en couleurs, 20 planches en plusieurs teintes et 20 gravures dans le texte. Prix : 10 fr. (A. Mame et Fils, éditeurs à Tours).

L'histoire, telle que la rédigent les savants contemporains avec leurs recherches minutieuses et leurs scrupules austères est, sans doute une belle chose. Mais, dans un domaine plus humble, ne pouvait-on convier les tout petits et les adolescents à s'intéresser aussi aux principaux épisodes de notre vie nationale, en évitant de les effaroucher par des apparences trop rébarbatives ; en leur offrant au contraire, le fait condensé et, pour ainsi dire, illustré dans une phrase, dans un mot, et en y ajoutant la séduction des *images* d'un magnifique album ? Les auteurs et les éditeurs des *Mots historiques* ont réalisé cette pensée, et de leur collaboration est sorti ce merveilleux écrin qui a été le gros succès des étrennes de 1896.

Depuis Clovis jusqu'à nos jours, que de *mots* ont été dits, que l'on répète quotidiennement au hasard de la conversation ! M. Trogan a eu l'idée de les réunir en grand nombre, et d'en former la trame d'un récit historique très simple et vivant de la vie même de notre pays. En 80 pages, c'est une course à travers l'histoire de France, avec de courtes haltes aux endroits les plus célèbres ou les plus curieux. Quant aux querelles que peut susciter l'authen-

ticité des *Mots historiques*, M. Trogan y a répondu par avance dans une étincelante préface.

L'illustration, de son côté, est absolument nouvelle comme conception et exécution. Elle se compose de 20 aquarelles hors texte à pleine page, de 20 camaïeux en divers tons, laissant courir sous le texte les transparences de leurs teintes, et de 20 pages de dessins à la plume de dispositions toujours différentes. Cette variété est un des charmes de l'ouvrage, et il suffira de dire que tous ces dessins, camaïeux et aquarelles, sont l'œuvre de Job, pour qu'on se rende compte de leur valeur et de leur attrait. Job, en effet, dont le talent plein de brio et de souplesse est si recherché, s'est encore surpassé et a signé de vrais tableaux d'une rare saveur.

Les *Mots historiques* méritent donc une bonne place dans la bibliothèque ou sur la table du salon. Ils constituent le plus séduisant des aide-mémoire et nous ne doutons pas de leur succès auprès de leur jeune public — et même auprès de l'autre.

*
* *

Les Trois disparus du Sirius, par Georges Price. — Un vol. in-4° orné de 32 gravures sur bois d'après les dessins de Zier. — Prix : relié, percaline, tr. dorée, 5 fr. (A Mame et fils, éditeurs à Tours).

Voici encore un auteur très pourvu d'imagination et de connaissances scientifiques. Le *Sirius* est un navire qui a été englouti, par suite d'un abordage, avec trois hommes de son équipage. Et tout le monde les croit perdus : il n'en est pourtant rien. Les trois naufragés reviendront à la lumière après avoir exploré une ville égyptienne enfouie sous les flots depuis des milliers d'années. Voilà, certes, une donnée qui n'est pas banale ; mais le plus invraisemblable est que l'auteur ne s'écarte pas un instant de la vraisemblance. Il n'a point fait du merveilleux comme tant d'autres, aux dépens du bon sens et de la vérité scientifique ; toutes ses informations techniques sont exactes. Et son récit se poursuit d'un bout à l'autre avec un naturel parfait, comme avec un humour infatigable. Zier a mis tout son talent à nous représenter les scènes étranges de cette non moins étrange aventure.

CHRONIQUE

NOTRE PRIME

Nous offrons, à nos abonnés ou acheteurs au numéro, comme prime, les

MARRONS GLACÉS DE L'ARDÈCHE
ou les
Marrons glacés au chocolat

Aux conditions suivantes :

Marrons glacés, la boîte de I kilo, 4 fr. 50.

Marrons glacés au chocolat, 5 fr. franco, gare la plus rapprochée.

Ces bonbons exquis, qui ont une réputation aujourd'hui universelle, sont renfermés dans une fort jolie boîte en métal, à fond moiré argent, avec d'élégants filets dorés. Une fois vide, ce coffret très artistique peut trouver place sur un guéridon, servir de boîte à ouvrage, etc.

Tous nos lecteurs voudront profiter de cette prime vraiment exceptionnelle que nous mettons dès maintenant à leur disposition.

Adresser les demandes à l'administration de la Revue.

Parmi les aimables surprises que le bonhomme Noël a réservées cette année à nos amis et collaborateurs, nous nous faisons un plaisir de citer la fameuse médaille de Geoffroy la Grand'Dent, au revers de tête d'animal, que notre très érudit compatriote, M. Farcinet, vient de trouver, non pas dans son soulier, mais dans le capharnaüm d'un marchand d'antiquités du quai Voltaire, à Paris. Après avoir été le premier à fixer enfin, dans cette Revue, la chro-

nologie, si obscure jusque là, du personnage qui joua un si grand rôle en Poitou au XIIIe siècle, et dont la renommée balança au dehors celle des chevaliers de la Table Ronde, notre collaborateur méritait bien de retrouver cette rare médaille, dont M. de Marsy avait eu raison de dire qu'elle n'était probablement pas introuvable.

Nous savons d'ailleurs qu'il en existe un exemplaire au musée impérial de Vienne, et deux autres aux musées de Poitiers et de Vannes.

M. Farcinet, dont la compétence numismatique double si heureusement la science historique, estime que cette médaille a été frappée au XVIe siècle, en Italie, où les Lusignan, devenus rois de Chypre, acquirent par là-même une grande notoriété.

Cette médaille, frappée au type du représentant le plus célèbre, sinon le plus illustre, de cette puissante maison, a spécialement pour nous un intérêt très local, Geoffroy ayant été seigneur de Vouvent, de Mervent et de Fontenay, et nous félicitons sincèrement notre savant collaborateur du curieux succès de ses recherches.

— Un débat hagiographique d'un puissant intérêt s'est élevé ces temps-ci dans les *Semaines religieuses* de Nantes et de Luçon, entre M. l'abbé Mainguy, curé de Vertou, et M. l'abbé Boutin, rédacteur des *Archives du diocèse de Luçon*. M. Mainguy ayant essayé de démolir la légende de saint Martin de Vertou, insérée dans le nouveau propre du diocèse de Luçon, notre savant collaborateur M. Boutin, à victorieusement démontré, aidé en cela par les textes et les monuments anciens, l'inanité des prétentions bretonnes de son contradicteur, et il en a profité pour préciser trois points jusqu'alors très contestés : l'époque à laquelle vécut saint Martin (IVe siècle), la position de la voluptueuse cité d'*Herbauges*, (non loin de Saint-Vincent-sur-Jard), et celle du lieu dit *Vertou* où il fonda son premier monastère (l'Ile-d'Olonne).

— On a découvert au mois de novembre dernier à Antigny (Vendée) les vestiges d'un cimetière mérovingien. Parmi les tombeaux mis à jour, deux étaient pourvus de curieux couvercles sculptés qui font, d'autre part, l'objet d'une savante étude de notre éminent maître et ami, le R. P. de la Croix.

Ce dernier doit prochainement revenir à Antigny et y poursuivre les fouilles. Nous tiendrons nos lecteurs au courant de leur résultat.

— Continuant la jolie série de ses petites planches sur Carcassonne M. O. de Rochebrune vient de graver, avec le charme accoutumé de son burin, *La porte Narbonnaise* et la *Grosse tour du Trésau*.

La richissime collection d'armes anciennes de l'éminent maître s'est récemment enrichie d'une superbe *colichemarde* à lame flambo-

yante du XVIIe siècle, sur la lame de laquelle on lit cette devise *Dum spiro spero*, que nous avons déjà rencontrée en Vendée, sur le fronton d'une petite gentilhommière de Chavagnes-Les-Redoux.

— M. Pol Noël, le sympathique artiste vendéen, dont nous avons eu plusieurs fois déjà le plaisir de signaler le talent a fait, le 24 décembre dernier à Cholet, une Exposition publique de ses œuvres.

Nous y avons plus particulièrement remarqué : Le *Donjon du château de Saint-Mesmin* ; Le *Château de la Durbellière*, à Saint-Aubin de Baubigné ; Le *Mont des Alouettes*, aux Herbiers ; Les *Bûcherons*, paysage d'automne près Mortagne ; un *Sous-Bois*, de Mervent ; *L'entrée du château de la Vachonnière*, près la Verrie ; les *Roches-Follet* et les *Bords de la Sèvre*, près Mortagne, etc...

— Nous sommes très flatté de pouvoir ajouter à la liste de nos collaborateurs le nom de Mme Sylvane de Kerhalvé, une des plus distinguées femmes de lettres, de notre région de l'Ouest, auteur d'une multitude d'œuvres charmantes en vers et en prose, qui ont obtenu à Paris comme en province un vif succès.

Nous devons une mention toute spéciale à son dernier volume de poésies : *Branches d'épines* (Nantes, Grimaud, 1896), petit joyau littéraire, assurément plus riche en fleurs qu'en épines, malgré son titre, et dont nous recommandons très volontiers la lecture aux friands de jolis vers.

— Le banquet de l'*Union fraternelle des Vendéens de Paris* a eu lieu, le 15 décembre dernier, dans le salon du grand Véfour, sous la présidence de MM. Guinaudeau et Papin.

Etaient présents : MM. Bourgeois et Guillemet, députés ; Le Roux, ancien député ; Le Clerc, président du conseil général de la Vendée ; l'abbé Bordron, vicaire de Corbeil ; Biré, avocat à la cour d'appel de Paris ; le docteur Chevallereau, médecin des Quinze-Vingts ; Logerie, inspecteur de l'Enregistrement ; Liet, Grellier, Cornières, René Vallette, etc.

La plus charmante cordialité n'a cessé de régner durant tout le banquet, à l'issue duquel de chaleureux toasts ont été portés à la prospérité de la Vendée, par MM. Guinaudeau, Papin, Guillemet et Bourgeois.

— Le 53e dîner amical de la Société littéraire et artistique de l'Ouest a eu lieu le 23 décembre, chez notre compatriote Tirebois, au *Dîner Français*.

A l'issue du banquet, excellemment servi, on a procédé à la réélection du bureau et du comité central de la Société.

Ont été élus :

Président : M. Lionel Bonnemère.

Vice-présidents : MM. le docteur Chevallereau et Gaston Roullet.

Secrétaire général : M. Bourgaud-Ducoudray.

Administrateur : M. le docteur Marcel Baudouin.

Membres du comité central :

Pour la Vendée ; M. René Vallette.

Pour les Deux-Sèvres : M. Georges Richard.

Deux de nos compatriotes : MM. l'abbé Bordron et Francis Éon, ont également été proclamés membres de la Société.

Et la soirée s'est terminée par un charmant intermède musical qui nous a permis d'applaudir une Luçonnaise de Paris d'un réel talent, Mlle Marguerite Lavigne.

Parmi les Vendéens présents, nous avons remarqué MM. Chevallereau, Baudouin, Vallette, Bordron, Liet et Cornières.

— Comme nous l'avons précédemment annoncé M. René Vallette a terminé pour les *Paysages et Monuments du Poitou*, de M. J. Robuchon, la première partie de son étude sur le *Talmondais*. Cette partie consacrée au canton des Moustiers-les-Mauxfaits, forme un joli fascicule de sept livraisons, illustré de superbes héliogravures et de nombreux dessins dans le texte, par M. Gabriel Robuchon.

Les livraisons du canton de *Talmond* sont sous-presse et leur apparition sera immédiatement suivie de celle des cantons de la Roche-sur-Yon, Chantonnay et Mareuil-sur-le-Lay.

Les *Paysages et Monuments de la Bretagne*, dont M. Robuchon poursuit avec un égal succès la publication, fourniront prochainement les dernières livraisons qui doivent compléter l'arrondissement de Saint-Malo.

Entre temps, M. Robuchon, — en travailleur infatigable qu'il est — a entrepris la publication d'une série de petits albums qui sous le titre de : *Le Poitou pittoresque*, seront désormais les indispensables *Vade-mecum* des touristes qui visiteront notre si intéressante région.

Les *Iles Vendéennes* ont déjà paru et la *Forêt de Vouvent* est en préparation.

— M. Charles Grimaud, fils de notre excellent compatriote et ami M Emile Grimaud, vient de subir avec succès devant la Faculté de Rennes, les épreuves de la licence ès-lettres (partie philosophique).

Tous nos meilleurs compliments.

— Nous apprenons avec plaisir que dans sa séance du 3 décembre, la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure a décerné la grande *médaille d'or* de son concours triennal, fondé par

M. le marquis de Dion, ancien président, à notre collègue M. le marquis DE L'ESTOURBEILLON, inspecteur de la Société française d'archéologie, pour l'*Ensemble de ses travaux historiques et archéologiques* et en particulier pour son importante *Collection d'inventaires des châteaux bretons.*

Dans la même séance, la Société nommant son nouveau bureau pour trois ans, a choisi comme *président*, M. Henri LE MEIGNEN, avocat, le distingué et sympathique vice-président de la Société des Bibliophiles bretons.

— L'Association Bretonne Angevine se propose de restaurer prochainement la colonne vendéenne qui domine la terrasse de Saint-Florent-le-Vieil, et de poser une plaque de bronze sur la maison de cette petite ville où Bonchamps, blessé à mort, demanda la grâce des prisonniers Bleus.

On projette de même pour 1896 une solennelle célébration du centenaire de la mort de Charette.

— M. le docteur Pissot, le très distingué maire de Cholet, vient de poser la première pierre d'un Musée local, tel que devrait en posséder chacune de nos cités vendéennes.

— Notre collègue et ami, M. J. Robuchon, a non seulement obtenu à l'Exposition d'Angers une médaille de bronze (Section des Beaux-Arts) pour ses travaux de sculpture; il a de même reçu une médaille de vermeil (section de l'Industrie), pour ses *Paysages et Monuments du Poitou et de la Bretagne.*

Nos meilleures félicitations.

— M. l'abbé Chabot ayant été placé à la tête de l'Institution Richelieu de Luçon, la direction de la *Semaine Catholique* a été confiée à M. l'abbé E. Robin.

Nous adressons à notre nouveau confrère la plus cordiale bienvenue.

Nous saluons de même très sympathiquement le nouveau directeur de *L'Echo de la Vendée,* M. Burgaud.

NOS COMPOSITEURS. — M. Alfred Rousse, le sympathique directeur de la Chorale fontenaisienne, va prochainement faire éditer un chœur de 4 voix d'hommes : *A quoi je pense,* poésie de Guinand.

Il publiera immédiatement après : *Vilanelle*, mélodie, chant; poésie également de Guinand ; un impromptu-valse pour piano ; une autre mélodie-chant : *Bonjour Suzon*, sur paroles de A. de Musset, et une *Romance des Quatre Saisons*, pour chant couronnée au concours musical de Toulouse (1895). Le distingué compositeur

fontenaisien vient enfin d'achever deux charmantes pantomines que nous espérons voir bientôt applaudir sur l'une des scènes parisiennes.

Nous avons de même plusieurs bulletins de victoire à enregistrer au compte de notre distingué compatriote, M. Arthur de la Voûte. C'est ainsi qu'il a fait exécuter avec un plein succès, le 8 décembre, dans l'église de Notre-Dame de Fontenay une nouvelle et remarquable messe de sa composition.

Cette même messe, chantée le jour de Noël dans l'église Notre-Dame de Niort, y a remporté un égal succès.

— Notre excellent ami, M. Alfred Rousse, fils, prêtant son apprécié concours au concert donné, le 26 décembre dernier, dans la salle de l'Oratoire de la Rochelle, par la Société symphonique de cette ville, que préside avec un incontesté mérite notre compatriote, M. G. Lacouloumière, y a déclamé avec un grand talent : *La Ballade des Epées*, d'Henri de Bornier ; *Un évangile* et *le Crépuscule* de Coppée ; et la *Chanson des Pâtres*, de la *Sapho* d'Armand Sylvestre.

Au concert que cette même société donnera, le 21 janvier 1896, doit être interprétée la charmante pantomime de notre ami M. de la Voûte, *Le Mariage de Colombine*, qui a déjà valu à son auteur une si précieuse moisson de lauriers.

— La musique municipale des Sables d'Olonne a donné, le 22 décembre dernier au Casino, un très brillant concert.

— M. Bruwswicg, avocat à Nantes, a fait le 29 décembre au théâtre de Fontenay, une conférence sur *Guy de Maupassant*.

— La *Revue Poitevine* qui compte déjà douze ans de bons et loyaux services vient de fusionner avec la *Revue du Haut-Poitou*. Ces deux recueils réunis porteront désormais le titre de *Revue Poitevine et des Confins de la Touraine et de l'Anjou*.

Le numéro de janvier 1896, qui commencera le *tome XIV* de la collection, contiendra des articles de MM. Jos, Berthelé, Roger Drouault, Louis Lévesque, de Chavigny, Tourlet, C. Ballu, Grimaud, etc.

C'est peut-être le lieu d'ajouter qu'en présence des croissantes sympathies qu'elle a conquises dans les départements voisins, aussi bien qu'en Vendée, la *Revue du Bas-Poitou* se propose d'accorder désormais, dans chacun de ses fascicules une place particulière, aux études concernant les Deux-Sèvres et la Vienne.

— Le 16 décembre dernier a eu lieu dans la salle du théâtre de l'Institution Richelieu à Luçon, l'inauguration des *Soirées Littéraires* sous la présidence de Mgr Catteau.

Au programme : une étude très documentée et fort bien écrite sur

l'*Etat de la poésie au XVe siècle* ; l'analyse de l'*Avare* de Molière ; une étude sur l'*Horace* de Corneille, et pour clore gaiement cette sérieuse soirée : une charmante opérette brodée par l'abbé Thibault sur la fable des *Animaux malades de la peste*.

— Notre confrère et ami H. Renaud, a envoyé en communication à la Société des Antiquaires de l'Ouest un album intéressant la commune d'Aspremont (Vendée), en exprimant le désir qu'un délégué de la Société allât visiter cette région.

Nous avons de personnelles raisons de croire que son appel sera prochainement entendu.

— De la *Gazette de France*, n° du 27 décembre 1895 :

A propos du terrible incendie qui a désolé le quartier de Ménilmontant dans la nuit du 23 au 24 décembre, sait-on quelle est l'origine de la rue de la Cour des Noues.

Sous Henri IV, un riche et puissant seigneur protestant François des Nouhes ou des Noues, fondait pour les Calvinistes un asile et un centre de réunion en un lieu, qui de son nom s'appela la Cour des Noues. C'est sur ces mêmes terrains qu'a été créée depuis la rue actuelle. Compagnon d'armes du Béarnais aux côtés duquel il combattit notamment à la bataille d'Ivry, François des Nouhes avait marié son fils Jacques avec une des filles du grand Duplessis-Mornay dit le « Pape des Huguenots », et se servait de la bienveillance royale en faveur de ses coreligionnaires malheureux.

La famille des Nouhes existe encore aujourd'hui en Poitou, en Bretagne et en Anjou : et ses représentants actuels y occupent le rang le plus distingué, catholiques aussi convaincus que leur ancêtre était ardent Calviniste.

— Dans les magnifiques rochers de la Châtaigneraie (Vendée), livrés — hélas ! — à la pioche dévastatrice des carriers, on vient de découvrir un pot en faïence de Rouen renfermant une assez grande quantité de pièces, or et argent, de Louis XIV et Louis XV. Ces pièces ont été acquises par M. Roy, dont nous espérons pouvoir bientôt faire connaître toutes les richesses numismatiques.

NÉCROLOGIE

—

M. LOUIS-HENRI-EDMOND ROY, avocat, décédé en sa demeure de la Cacaudière, près Thouarsais (Vendée), le 26 août 1895, dans sa 55e année.

M. JOSEPH-VICTOR-HIPPOLYTE LEMERCIER, ex-commandant du 1er bataillon des Mobiles de la Vendée, président d'honneur de l'Union fraternelle des anciens combattants de 1870-71, décédé en sa demeure du Plessis, commune de Saint-Laurent-La-Salle, le 13 septembre 1895, dans sa 60e année.

Mme veuve LANDOIS, née AIMÉE DELAUNAY, décédée le 25 septembre 1895, à Talmond (Vendée).

Mlle MÉLINA-SOPHIE-EUGÉNIE-CHARLOTTE ROBUCHON, fille du sympathique directeur des *Paysages et Monuments du Poitou*, auquel nous renouvelons toutes nos cordiales condoléances, décédée le 30 septembre 1895, à l'âge de 19 ans.

Mme CLOTILDE-GABRIELLE FAUGERON, religieuse ursuline de Jésus, belle-sœur de notre excellent ami H. Baguenier-Desormeaux, depuis longtemps en possession de nos sentiments les plus sympathiques, décédée le 24 octobre 1895 à Chavagnes-en-Paillers, à l'âge de 26 ans.

M. CHARLES-LOUIS-MARIE DAUDETEAU, lieutenant au 118e d'infanterie, décédé le 31 octobre 1895, à l'âge de 26 ans, à Quimper.

Homme de devoir, M. Charles Daudeteau avait la noble ambition d'être au nombre des meilleurs, et certes il serait à souhaiter que Dieu donne à la France un grand nombre d'officiers qui lui ressemblent par la délicatesse de la conscience, autant que par l'ardent amour de leur métier et de la patrie.

Par son intelligente énergie, il s'était déjà fait une enviable place dans l'armée, et ses travaux sur le fusil français modèle 1886 et le fusil allemand modèle 1888 lui avaient notamment valu les plus grands éloges de ses chefs.

Nous prenons la plus vive part au deuil cruel dans lequel la mort si imprévue de ce jeune et vaillant officier a plongé une des familles les plus honorablement connues de la Vendée.

M. ALEXIS-PAUL BAILLIOT, ancien avoué, juge suppléant au tribunal civil de Civray, décédé le 3 novembre 1895, dans sa 63e année.

Mme PAUL GUILLEROT, née ROSE-JEANNE-ELISA ORDONNEAU, décédée à la Roche-sur-Yon, le 6 novembre 1895, dans sa 72e année.

M. l'abbé HENRI-PROSPER RENAUDIN, curé de Menomblet, décédé le 27 novembre 1895, à l'âge de 66 ans.

Le R. P. CHOIMIN, de la Compagnie de Marie, décédé à Saint-Laurent-sur-Sèvre, fin novembre.

Mme DU BOISGUÉHENNEUC, née ANNE-FRANÇOISE-MARIE DE BOUGRENET DE LA TOCNAYE, décédée le 27 décembre 1895 au château de la Rabillardière, en Haute-Goulaine, à l'âge de 59 ans.

M. du Boisguéhenneuc possède en Vendée des propriétés importantes et c'est à lui notamment qu'appartient le si intéressant donjon XVe siècle de Moricq.

Nous l'assurons de nos plus vives et respectueuses condoléances.

M. l'abbé FRÉDÉRIC DUPRAT, ancien curé d'Olonne, né à la Verrie, le 28 mai 1828, décédé le 9 décembre 1895, aux Sables-d'Olonne.

M. AUJARD, maire de la Chapelle-Achard, décédé au commencement de décembre.

M. DUMAREIX, chef de bataillon au 137e d'infanterie, décédé à Fontenay-le-Comte.

BIBLIOGRAPHIE

—

M. l'abbé Crétineau-Joly et son frère Ludovic ont offert à la maison de la Bonne Presse la propriété des ouvrages qui ont principalement établi la réputation de leur illustre père : l'*Histoire de la Vendée militaire* et les *Mémoires du cardinal Consalvi.*

Le premier de ces écrits est déjà en cours de publication ; des cinq volumes qu'il comprendra, le premier intitulé : *La grande armée, 1793*, a paru au mois d'octobre ; le second va très prochainement paraître, et les autres suivront de trois en trois mois, illustrés chacun d'un grand nombre de gravures et portraits inédits.

Entre temps, le R. P. Drochon, qui les a annotés, les a choyés et surveillés comme une mère ses enfants, offre au public les *Mémoires de Consalvi,* illustrés par lui et augmentés d'un fascicule nouveau. Ces Mémoires forment un magnifique volume grand in-8° LXL-816 pages du prix de 10 francs.

— MM. H. et P. Beauchet-Filleau viennent de réunir en un beau volume in-8° de 112 pp. (Saint-Maixent, Reversé, 1895, prix : 3 frs., la série des *Inscriptions et Epitaphes poitevines* déjà publiées par eux dans la *Revue Poitevine* avec de précieux commentaires.

Cet intéressant volume, qui renferme nombre d'inscriptions appartenant au Bas-Poitou, — et notamment à Luçon, à la Flocellière, à Sainte-Hermine, Chauché, Saint-Denis-la-Chevasse, Bouin, etc., est un complément indispensable au *Dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou,*—ce magnifique monument également élevé par MM. Filleau aux gloires et aux illustrations de notre pays de Poitou.

— M. Trébucq, le très-érudit professeur de l'Ecole Normale de la Roche-sur-Yon a bien voulu accorder à la *Revue du Bas-Poitou*, la primeur de la très intéressante étude sur la *Chanson populaire en Vendée,* qu'il destine à l'Exposition Poitevine d'Ethnographie qui

doit se tenir le printemps prochain à Niort. Nous en commencerons la publication dans notre prochain numéro.

— Poursuivant la série de ses savantes investigations à travers les archives des châteaux de l'Ouest, notre excellent confrère M. le Mis Régis de l'Estourbeillon vient de publier, (in-8° de 260 p., chez Lafolye, éditeur à Vannes), le très curieux *Inventaire des archives du château de Sainte-Verge,* près Thouars,qui fut longtemps possédé par les Jousseaume, également seigneur de Commequiers, en Bas-Poitou, et qui appartient aujourd'hui à MM. Léonce et Jules de de Beauregard.

— Notre excellent maître et ami, M. le Cte de Marsy, le savant directeur de la *Société française d'Archéologie,* au cours d'une conférence faite par lui au Congrès scientifique national des catholiques tenu à Bruxelles du 3 au 8 septembre 1884, sur le *Mouvement des études d'architecture religieuse au Moyen-âge en France*, a bien voulu rendre hommage, dans les termes qui suivent à l'œuvre que nous poursuivons :

« La *Revue du Bas-Poitou* renferme un certain nombre d'articles de M. Octave de Rochebrune sur les églises romanes de la Vendée, articles accompagnés d'eaux-fortes dues au maître dont on admire les belles vues de Blois et de Chambord, et des descriptions d'autres monuments religieux, par son directeur M. René Vallette. «(Ext. du *Compte-rendu du Congrès*. Bruxelles; Pollenius, 1895, in-8° de 24 p.)

— Du même : *Julien Le Paulmier et son traité du vin et du cidre,* curieuse causerie faite à la Société d'Horticulture de Compiègne.

— M. Louis Chérubini a consacré dans la *Revue de Bretagne*, de *Vendée et d'Anjou* aux *Premières années de la duchesse de Berry*, des pages émues dont nous recommandons la lecture à ceux qui ont conservé à la mémoire de la grande et courageuse princesse un fidèle et admiratif souvenir.

— La remarquable comédie de notre excellent collaborateur et ami, A. Bonnin, *La fin d'un parti*, a obtenu dans la presse le plus flatteur accueil. Nous avons lu notamment avec un vif intérêt l'élogieuse critique qu'en a fait dans la *Gazette de France* notre confrère, M. de Fréchencourt.

— M. Charier-Fillon vient de publier chez Clouzot (Niort, 1895, grand in-4° de 107 pages à bras), *la Bibliographie chronologique des ouvrages de Benjamin-Fillon de 1838 à 1881*.

Le temps nous fait défaut pour en donner aujourd'hui une complète analyse. Mais nous tenons du moins à féliciter M. Charier d'une publication qu'attendaient impatiemment tous les lettrés de

notre région, et qui est, en même temps qu'un pieux hommage rendu à la mémoire du grand savant que fut B. Fillon, le couronnement naturel de l'œuvre considérable qu'il a laissée derrière lui.

— Sous ce titre : *Les Demoiselles de Liré*, M. Paul Perret, vient d'écrire un dramatique roman d'histoire, que nous n'hésitons pas à qualifier un régal littéraire de la plus rare saveur.

C'est la tentative de restauration légitimiste essayée par la duchesse de Berry, contre le gouvernement de Louis-Philippe qui forme le fond du roman.

Le cadre évoque avec un relief intense le Paris de 1832 en même temps que les plus animés tableaux de la Vendée royaliste. C'est assez dire le succès que ce volume obtiendra près de nos lecteurs.

— M. Léon Maître, le savant archiviste de la Loire-Inférieure, poursuivant la série de ses très intéressantes études sur *Les villes disparues de la Loire-Inférieure*, vient de consacrer à *Rezé* la 1re livraison du IIe volume de cette série.

(In-8° de 57 p. avec cartes. Nantes, 1895, chez tous les libraires. Prix : 1 fr).

— Notre érudit collaborateur et ami, M. Eug. Louis, correspondant du ministère de l'Instruction publique, vient de publier dans le *Bulletin des sciences économiques et sociales du Comité des travaux historiques et scientifiques de 1895* : Un *Rapport sur l'école centrale de la Vendée*, et un *Mémoire sur l'école secondaire de Saint-Jean-de-Mont* qui exista en Vendée de 1803 à 1814 : deux très intéressants chapitres de l'histoire de l'Instruction publique en Vendée qui ajouteront au juste renom dont jouit dans le monde savant le distingué professeur du Lycée de la Roche-sur-Yon.

— De la *Revue Poitevine et Saintongeaise* : n° du 15 août 1895. — *De quelques inscriptions et épitaphes poitevines pour la plupart inédites* (suite et fin), par H. et P. Beauchet-Filleau.

— Notes sur les imprimeurs de Thouars, par A. de la Bouralière. (*N° du 15 octobre*).

Cette intéressante étude contient des curieux détails sur les Cochons de Chambonneau, dont l'un d'eux vint s'établir comme imprimeur à Fontenay, au siècle dernier.

N° du 15 novembre : — *Inscriptions de la ville de St-Maixent. Additions et corrections*, contenant celle d'une curieuse maison du XVIIIe siècle (Hic Valetudo), qu'on croit avoir été habitée en 1788, par Julien Richard Vallette, apothicaire.

— On n'a pas oublié le grand ouvrage illustré, publié par M. Ledain, en 1876, sous le titre de *La Gâtine historique et monumentale.*

Ce travail, couronné par l'Institut au Concours des Antiquités de la France de 1876, n'a rien perdu de sa valeur, mais il est devenu rare et coûteux. M Cante, imprimeur à Parthenay, a obtenu de l'auteur l'autorisation de le réimprimer en édition populaire et à bon marché. Cette nouvelle édition sera publiée en un volume du format in-4° raisin, que M. Cante a l'intention d'offrir au public sous le prix de 8 francs.

Beaucoup de personnes qui ne possèdent pas cet ouvrage et qui désirent connaître l'histoire de leur pays seront sans doute heureuses de l'acquérir à un prix relativement très minime.

M. Cante ouvre à cet effet une souscription dont le prix ne sera exigible qu'après la livraison.

— De l'*Ouest artistique et littéraire*, toujours dirigé avec un si aimable talent par notre excellent collègue Baguenier Desormeaux:

N° du 15 août 1895. — *Nos amis*. — *Jules Robuchon*, par H. de Thiais ; *Matin d'avril*, poésie, par A. Métay ; la *Numismatique en Vendée* : Une *Collection des Douze Césars*, par C. Farcinet.

N° du 15 septembre. — *Henri de la Rochejaquelein*, par H. Baguenier Desormeaux; avec dessins, par Gabriel Robuchon ; *Philippe de Mornay*, par F. Lorin ; *Les médecins poètes : Jean Lahor*, par Marcel Baudouin.

N° du 15 novembre. — *Chants et chansons populaires des provinces de l'Ouest*, par Saint-Léonard, pseudonyme de notre savant ami Desormeaux ; *Vieux chemins de Vendée*, poésie, par A. Métay.

— M. l'abbé Teillet, l'érudit curé d'Antigny, vient de réunir en volume, (in-8° de 163 p. Vannes, Lafolye, 1895), les intéressantes pages du *Cartulaire de Notre-Dame de Challans*, publiées par lui dans la *Revue historique de l'Ouest*.

C'est un acheminement à *L'histoire de Challans* que le distingué prêtre vendéen se propose de bientôt faire paraître.

Entre temps, il va nous donner une *Histoire de la communauté de l'Union Chrétienne*, qui sera certainement lue en Poitou avec le plus vif intérêt.

— De la *Revue de l'Anjou* :

N° de juillet et août 1895. — Mémoires et documents concernant la guerre de la Vendée (suite), par H. Baguenier Desormeaux ; — *Mémoire sur la guerre de la Vendée*, par Louis Monnier, publié par l'abbé F. Deniau ;

N° de Septembre et octobre — *Mémoire sur la guerre de la Vendée*, par Louis Monnier, publié par l'abbé Deniau (suite).

— Le bulletin du 3e trimestre 1895 de la Société nationale des

Antiquaires de France, vient d'être mis en distribution ; nous y relevons, page 184, une communication de notre savant collaborateur, M. C. Farcinet, relative à la découverte d'un intéressant document sur l'ancienne famille des Lusignan, faite par lui aux *Archives nationales*, dans le cartulaire de Saint-Louis.

— De notre excellent et très érudit ami Edgard Bourloton : *La Longévité des Parlementaires*, un fort curieux article publié dans *La Revue contemporaine*, du 1er décembre 1895.

— De notre distingué confrère H. Remy de Simony, directeur du *Publicateur de la Vendée*, — sous le pseudonyme, *H. de Thiais : Un artiste vendéen* (Jules Robuchon).

— De M. le vicomte Paul de Chabot, la suite de sa très intéressante étude sur *Les chevaliers de Saint-Michel de la province du Poitou*, dans la *Revue historique de l'Ouest* de décembre 1895.

A y citer, appartenant au Bas-Poitou : *Charles Poussard*, sgr de Bazozes, etc., *François Poussard* ; *François, René, Eusèbe et Gilbert du Puy du Fou*, etc.

— Notre compatriote le R. P. Méchineau, de la Compagnie de Jésus, vient de publier chez Lethielleux, sous le titre : *Vita Jesus-Christi Domini nostri* une étude très soigneusement faite de la Vie de Jésus-Christ, d'après le texte même des Evangiles.

— Le *Fief Milon*, — la charmante et si hospitalière demeure que possède en Pouzauges, M. le comte Claude de Monti de Rezé, — a inspiré à notre excellent ami, M. Emile Grimaud, une exquise page poétique, parue dans le dernier numéro de la *Revue historique de l'Ouest*.

— De notre très distingué collègue et ami M. A. de la Bouralière : *Notes sur les imprimeurs de Thouars*. Saint-Maixent, Reversé, 1895, in-8° de 15 p. (Extrait de *La Revue poitevine et Saintongeaise*).

Renseignements intéressants sur les *Cochon de Chambonneau*, dont l'un deux, Louis-Henry, s'établit en 1774 à Fontenay.

A quand son étude si impatiemment attendue sur les *Imprimeurs du Bas-Poitou*?

— Sous le titre *Sainte-Sophie*, M. le marquis de Granges de Surgères adressait le 8 juin dernier, de Constantinople, un exquis sonnet à « Sa béatitude Mgr Azarian, patriarche des Arméniens catholiques. »

— Dans le numéro du 15 décembre de l'*Ouest artistique* de notre excellent ami, Desormeaux : *Les neuf muses sur les deniers d'argent de l'ancienne République Romaine*, par notre savant collaborateur M. C. Farcinet.

— M. l'abbé Barrau, curé de la Caillère, poursuivant ses études sur *Les Contemporains*, vient de publier une biographie populaire de *Paul Baudry*.

— De notre confrère et ami, M. Rémy de Simony, déjà cité, de nouveaux et bien jolis vers sous le titre : *Noël de Lily* ; — dans le *Publicateur de la Vendée* du 25 décembre 1895.

— Dans le *Vendéen*, du 22 décembre 1895 ; *Paysages et Légendes de la Vendée*. — *Le Réveil du diable* ; légende de Saint-Martin de Brem (D'après une étude de notre ami Colins publiée ici-même).

— De M. René Vallette : *La Rochejaquelein*. — *Le Héros* — *La statue*. — *Les fêtes de l'Inauguration*. In-8° de 15 pages, Fontenay-le-Comte, 1895. Extrait de la *Revue*).

— *Loigny*, dans la *Vérité*, de Paris, numéro du 2 décembre.

— *Noël sanglant*. — *Au pays des chouans*, — dans la *Vérité* du 25 décembre.

— *Le chef vendéen Daniaud-Dupérat*, — dans la *Revue de la Saintonge et de l'Aunis* de décembre 1895.

La dernière *Chronique du Bas-Poitou* :

— *Paysage d'automne*. — *Notes de Toussaint*. — *Pèlerinage aux champs funèbres du pays d'Olonne*. — *La dalle de Saint-Gervais et l'épitaphe de Philippe des Nouhes*, — dans le *Publicateur de la Vendée* du 15 novembre 1896.

— L'ami Desormeaux, dont l'érudition est à l'égal de son amabilité inépuisable, a publié dans la *Revue de l'Anjou* (nov. déc. 1895) : Le curieux *Mémoire de Chabot*, sur sa campagne en Vendée, en 1793.

— Notre bien bon ami Henri Bourgeois, nous promet pour l'un des prochains numéros de la *Revue*, un intéressant travail sur les *Guerres de Vendée*.

— Nous publierons de même prochainement une nouvelle et fort curieuse étude de notre excellent collaborateur, M. Edgar Bourloton sur *Le séjour du cardinal de Bourbon en Bas-Poitou*, d'après des documents inédits.

— M. Léon Maître, archiviste de la Loire-Inférieure, dont nous avons précédemment analysé le curieux travail sur *Herbauges*, prépare une étude approfondie sur *Saint-Martin de Vertou* « ce grand apôtre de notre région trop oublié, trop méconnu et trop effacé par Saint-Martin de Tours ».

— De notre compatriote Ed. Biré : *Berryer, d'après M. C. de Lacombe* (*Gazette de France* du 17 juin 1895) ; — *Le Baron de Barante*, d'après ses « *Souvenirs* » (*Gazette* du 23) ; — *Le duc de St-Simon*, d'après les Mémoires de St-Simon (*Univers* du 18 juin).

— A lire dans la *Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou* (n° de mai 1895) : *Les Souvenirs de mon bataillon. — Notes d'un caporal aux Volontaires de de l'Ouest* (suite). — *La bataille de Marchenoir.*

— Du docteur Descoings.— *Documents concernant l'histoire de la Vendée militaire*, dans la *Revue des Facultés catholiques de l'Ouest*, avril 1895.

— De M. l'abbé F. Charpentier : *Dans le passé et dans le présent, superstitions, coutumes et légendes populaires. 1re série. Les œufs de Pâques.* Fontenay, Gouraud, 1895, in-8° de 180 pages.

Ce curieux volume sera bientôt suivi d'une 2e série qui aura pour titre *De Pâques à la Toussaint* et qui nous promet de même des pages pleines d'intérêt sur le *Poisson d'avril, le 1er mai, les feux de Saint-Jean, la Fête-Dieu*, etc.

— Nous souhaitons à notre nouveau confrère *le Vendéen*, journal politique hebdomadaire, que vient de fonder à la Roche-sur-Yon, notre ami H. Renaud, une cordiale bienvenue.

— Nos dernières *Chroniques de Bas-Poitou :*

Brelan de cavalcades et fabricants d'histoire.— Louis XIII à St-Hermine et Henri IV à la Motte-Freslon. — Visite à l'Exposition Napoléonienne. — La vitrine de M. Paul le Roux. (dans le *Publicateur de la Vendée* du 12 juin).

L'anniversaire d'un grand Drame. — La Vendée à Quiberon. — Projet de monument commémoratif, (dans le *Publicateur* du 17 juillet),

A propos de l'inauguration du nouvel Hôtel de Ville. — La mairie et les maires de Fontenay-le-Comte sous l'ancien régime (dans le *Publicateur* du du 11 août).

R. de Thiverçay.

Le Directeur-Gérant : R. VALLETTE.

Vannes. — Imprimerie Lafolye, 2, place des Lices.

REVUE DU BAS-POITOU

Huitième année

TABLE DES MATIÈRES

Texte

I. — Louis XVII en Vendée, par L. de la Sicotière... 5

II. — Les filles du président Rabateau, par Henri-Daniel Lacombe.... 25

III. — Un dernier mot et quelques documents sur Geoffroy de Lusignan, dit la Grand'Dent, ancien seigneur de Vouvent, Mervent et Fontenay-le-Comte, par Charles Farcinet... 42

IV. — Essai historique sur le Talmondais, depuis le IXe siècle jusqu'à la Révolution (*suite*), par G. Loquet 58

V. — Essais d'épigraphie Vendéenne, par René Vallette 75

VI. — Ère nouvelle, poësie, par A. Bonnin... 83

VII. — Muse Vendéenne. — Combat de Loigny, 2 décembre 1870, par Henri de Rochebrune... 84

VIII. — Recherches documentaires sur les pêches maritimes françaises. — Les pêches anciennes dans l'Olonais et autres lieux du Bas-Poitou, par Amédée Odin... 88

IX. — Notice sur Saint-Pierre-du-Chemin (*suite et fin*), par l'abbé L. Teillet, curé d'Antigny... ... 107

X. — Chronique, par R. de Thiverçay. 124

XI. — Le Pontificat d'Etienne Loypeau, évêque de Luçon (1387-1407), par Edgar Bourloton... 145

XII. — Un historien de la Vendée militaire. — Léon de la Sicotière, par Louis Duval.. 162

XIII. — Louis XVII en Vendée (*suite*), par L. de la Sicotière. 178

XIV. — Muses Vendéennes. — Hymne de mai : Aux jeunes morts, par Renée Monbrun... 195

XV. — La Reveillière-Lépeaux, d'après ses *Mémoires*, par C. DE LA CHANONIE... 197
XVI. — La Société française d'archéologie à Clermont-Ferrand (5-13 juin 1895). — Souvenirs d'un congressiste, par ED DU TRÉMONT... 213
XVII. — Châteaux de Vendée. — La Court d'Aron, par RENÉ VALLETTE... 221
XVIII. — Chronique, par R. DE THIVERÇAY... 234
XIX. — Campagne archéologique de la Lyère. — A la conquête d'une cheminée, par O. DE ROCHEBRUNE... 257
XX. — Louis XVII en Vendée (*suite et fin*), par L. DE LA SICOTIÈRE... 268
XXI. — Collections vendéennes. — Les monnaies artistiques de l'ancienne Grèce, par CHARLES FARCINET. 273
XXII. — Les pêches anciennes dans l'Olonais et autres lieux du Bas-Poitou (suite), par AMÉDÉE ODIN. . 284
XXIII. — Etablissement de paix entre les Chausseraye et les Montaigu, document inédit relatif à l'assassinat de Philippe de Montaigu, par L. DE LA MARSONNIÈRE. 306
XXIV. — La Société française d'archéologie à Clermond-Ferrand 5-13 juin 1895 (suite), par ED DU TRÉMONT. 317
XXV. — *La Rochejacquelein*, par RENÉ VALLETTE... ... 324
XXVI. — Essai d'Epigraphie Vendéenne (suite), par RENÉ VALLETTE... ... ... .ê. 337
XXVII. — Index bibliographique, par R. DE THIVERÇAY... 350
XXVIII. — La Croisade, par EDGAR BOURLOTON... 353
XXIX. — Le combat de la Tremblaye et la prise de Cholet, par l'abbé BOSSARD... 372
XXX. — Le cimetière mérovingien d'Antigny, (Vendée), par CAMILLE DE LA CROIX... 392
XXXI. — Notes d'un diplomate vendéen : France, Allemagne et Russie, par le baron de MESNARD.. 396
XXXII. — Les grands veneurs, par le comte de CHABOT. ... 407
XXXIII. — Un plan partiel de l'enceinte murale de Fontenay-le-Comte, par A. BONNIN. 410
XXXIV. — Huit chansons d'amour du pays poitevin, par GUSTAVE GUITTON.... 414
XXXV. — Le chariot de Thespis, par ALFRED ROUSSE.... ... 426
XXXVI. — Journal d'un Fontenaisien sous la terreur (suite), par R. V... 427
XXXVII. — A travers les livres. 445
XXXVIII. — Chronique, par R. DE THIVERÇAY.... 453

Gravures.

I. — Portrait de Mgr de Beauregard. 2
II. — Ancienne médaille romantique de Geoffroy la Grand'Dent. 57
III. — Planches d'épigraphie vendéenne. 75-81
IV. — Auciennes chaloupes de pêche des côtes Olonnaises. 96-98
V. — Donjon de la Ménardière, près Saint-Pierre du Chemin (Vendée), par G. Girault. 105
VI. — Vue de Rocheservière (Vendée). 123
VII. — Paul Baudry. — Projet de statue de la Roche-sur-Yon, croquis de H. Gérôme. 145
VIII. — Médaillon de M. de la Sicotière. 162
IX. — Vue du château de Châteaubriant, par O. de Rochebrune. 234
X. — *Le Calvaire*. — Vitrail XIIIe siècle de la cathédrale de Poitiers. 246
XI. — *La Danse des Fiançailles*, vitrail moderne d'après Luc-Olivier Merson... 247
XII. — Château de la Lyère (Vendée), eau-forte de M. O. de Rochebrune... ... ... hors texte.
XIII. — Cheminée du château de la Lyère, eau-forte du même.
XIV. — Monnaies artistiques de la Grèce, dessin de M. C. Farcinet.... 274-282
XV. — Vue du Phare de la Chaume, avant la restauration. 287
XVI. — Portrait à la plume de Louis XI... 295
XVII. — Château de la Lyère (vue intérieure), eau-forte de M. O. de Rochebrune. ... ... hors texte.
XVIII. — Tombeaux mérovingiens d'Antigny (Vendée), par le R. P. de la Croix. .. .. hors texte.
XIX. — Plan partiel des anciennes fortifications de Fontenay, par A. Bonin 446
XX. — Vue intérieure de l'église Saint-Hilaire à Poitiers.
XXI. — La bataille de Vouillé, près Poitiers... 448

Vannes. — Imprimerie Lafolye.

GETTY CENTER LIBRARY
3 3125 00711 3539